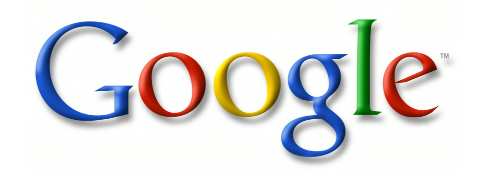




DPD

Pre[illegible]tion

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

Vingt-neuvième Congrès, tenu à Pontivy (Morbihan)
DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 1886

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. & R. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE.
1887

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRÉTONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

Vingt-neuvième Congrès, tenu à Pontivy (Morbihan)
DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 1886

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1887

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

OUVERTURE

DU

Vingt-neuvième Congrès

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

DISCOURS *prononcé par M. le Vicomte* H. DE LA VILLEMARQUÉ, *membre de l'Institut, Directeur de la Section d'Archéologie, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Pontivy, le 6 septembre 1886.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Parler après M de Kerdrel, c'est bien téméraire ; aussi, me serais-je volontiers dispensé de prendre la parole. Mais on m'a fait observer que c'est un devoir : je me résigne à le remplir ; heureux si je ne fatigue pas votre attention.

Heureux, ce mot du moins est celui de la situation.

Nous sommes justement sous le patronage de *Notre-Dame de la Joie* ; sa fête tombe dimanche prochain ; M. le curé allume lui-même, dit-on, le feu de joie commémoratif de la délivrance de cette ville par Celle que l'Eglise appelle avec tant de raison, *Causa nostræ lætitiæ.*

Un bon juge de paix du Morbihan était abordé un jour par un de ses justiciables avec ce mot charmant : « Mon cœur rit quand je vous vois. »

Je l'adresse à cette assemblée au nom de la Bretagne que nous représentons ; oui, le cœur rit quand on vous voit. En vous saluant en son nom, je ne vous sépare pas du pays vraiment privilégié qui nous environne.

C'était ici autrefois le pays des forêts, des grands ombrages sous lesquels nos pères abritaient leur indépendance ; c'était l'Argoët, comme ils le nommaient par opposition à l'*Armor*, plus souvent envahi.

M. de la Borderie vous racontera dès ce soir les efforts de nos petits chefs bretons pour maintenir leur liberté, envers et contre tous, derrière ces bois *défenseurs*, comme les a qualifiés Brizeux :

Qui fermaient tout chemin à nos envahisseurs.

Pontivy est la capitale en quelque sorte de la Bretagne intérieure, de l'Armorique centrale. C'est le trait caractéristique de la contrée où nous sommes réunis ; c'est l'intérêt tout spécial du présent Congrès.

En même temps que de nos vieux chefs du pays des forêts, on nous parlera de nos saints qui les ont assistés ou convertis : Goneri, Mériadec, Gildas surtout : nous visiterons l'ermitage qu'habita Gildas, sous la montagne de Castennec.

Vous ne me pardonneriez point, Messieurs, de ne pas saluer, dès ce moment, notre grand saint morbihannais, le père de nos historiens bretons.

Les Anglais l'ont accusé de manquer de patriotisme : il avait de bonnes raisons pour détester les Anglais ; mais il aimait les Bretons comme on doit les aimer. Quel est celui de nos héros qu'il n'eût pas compris ?

Est-ce Morvan, dont M. de Kerdrel a retrouvé si heureusement le champ de mort et de gloire ?

Est-ce Nominoé, qui payait avec du fer le tribut à l'ennemi, nos poëtes disent avec des cailloux ?

Est-ce Jeanne la *Flamme* ou la Flamande, « corps de femme et cœur de lion, » selon l'expression de Froissard, son Homère ?

Est-ce Arthur de Richemont, si digne de l'autre Arthur ?

Est-ce le « premier grenadier de France, » ce trait d'union incomparable entre nous et la mère patrie ?

A Pontivy même, sur la place d'armes, saint Divi trouverait un héros de nos jours, au pied de la statue duquel nous ne passons pas sans émotion. Après La Tour d'Auvergne, le général de Lourmel a eu part aux chants de notre barde national :

> Quand le brave succombe, il renait immortel :
> En avant !.... au ciel !....

Je voudrais voir ces vers gravés au socle de la statue du général. Quel plus beau salut aux militaires français et bretons, qui dorment en Crimée, depuis 1854, en attendant le grand réveil !

Messieurs, après avoir salué mon pays, cette chère Bretagne, comment oublier « la douce France, » qu'on aime d'autant plus qu'on est meilleur Breton !

Ah ! voilà longtemps, et ce n'est pas depuis La Tour d'Auvergne, que nous combattons les mêmes ennemis sous le même drapeau ! Jeanne d'Arc le savait bien ; elles le savaient, ces deux petites Bretonnes qui quittèrent, comme Jeanne d'Arc, leurs vaches pour chasser les Anglais, et dont l'une fut brûlée par eux, avant elle, pour avoir soutenu qu'elle venait de Dieu et que son fait était divin. Lui parlèrent-elles de la Bretagne ? Je l'ignore, mais l'héroïque fille de la Lorraine, l'histoire me l'apprend, voulut faire un traité d'alliance avec nous.

Un jour, tout en blanc, du haut de son cheval noir, elle tendit sa bague d'or au fils de la veuve de du Guesclin, scellant une immortelle union entre la France et la Bretagne.

Oh ! Jeanne, sainte Jeanne d'Arc, quand seras-tu sur nos autels ?

Un autre jour, —

> Mais pourquoi m'entraîner vers ces scènes passées ?
> Je veux rêver et non pleurer....

Un autre jour, — c'était hier, — au-dessus des annonces des fêtes, à l'occasion du Congrès breton, salves d'artillerie, illuminations, feux d'artifice, etc., donnés par la ville de Pontivy, je

remarquai une petite hermine brillant dans l'azur des armes de cette ville, comme une étoile.

Cette hermine, dans un ciel si pur, m'a rappelé une autre étoile qui m'apparut dans un ciel noir, hélas ! aux jours de nos malheurs : vous l'avez vue briller comme moi, Messieurs, au képi des Mobiles bretons, accourus au secours de Paris. Vous savez ce qu'elle signifie, la blanche hermine des aïeux. Si jamais la France avait encore besoin de nous, elle retrouverait, je l'affirme, les hommes et les soldats qui préfèrent la mort à la honte !

BUREAU DU CONGRÈS

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

M. le comte de la Monneraye, sénateur, Président du Conseil général.

Présidents d'honneur.

Mgr Bécel, évêque de Vannes.
MM. le Sous-Préfet de Pontivy.
Le Fur, maire de Pontivy.
le comte Lanjuinais, député.
Robo, Président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Pontivy.

AGRICULTURE

Président.

M. le comte Paul de Champagny.

Vice-Présidents.

MM. Paul Carron, député.
de la Morvonnais.
Le Floch, de Minimur, près Vannes.
Ducros.

Secrétaires.

MM. Bahezre de Lanlay.
de Kérisouët.
Victor Guillemot.
Chevalier, professeur d'agriculture.

ARCHÉOLOGIE

Président.

M. Audren de Kerdrel, sénateur.

Président d'honneur.

M. l'abbé Kerdaffrec, curé de Pontivy.

Vice-Présidents.

MM. Félix Robiou, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.
Henri Lemeignen, vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons.
l'abbé Euzenot, recteur de Remungol.
le docteur de Closmadeuc.
de Keranflec'h-Kernezne.

Secrétaires.

MM. le comte R. de l'Estourbeillon.
Alcide Leroux.
Adrien Oudin.
J. Le Brigant.
Eugène Coroller.

d'archéologie relative à la Bretagne peut être traitée au Congrès, *avec l'assentiment préalable du Bureau.*

Conformément à l'article 7 des *Statuts de l'Association Bretonne,* « toute discussion sur la religion ou la politique *est interdite* dans les réunions de l'Association. »

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

M. le Président, après avoir donné lecture de ce programme, dresse la liste des sociétaires présents qui s'inscrivent sur les questions proposées et de ceux qui ont envoyé, ne pouvant venir en personne, des communications écrites. — Les diverses questions sont réparties entre les neuf séances de la semaine, sous réserve de modifier plus tard ces dispositions, selon les circonstances.

L'excursion dans Pontivy est fixée au mardi 7, à 2 heures de l'après-midi ; la visite des expositions la précédera immédiatement.

L'excursion en dehors de Pontivy est fixée au mercredi 8 septembre.

Sur la proposition de *M. de la Borderie,* elle aura lieu à la Houssaye, Saint-Nicodème, Castennec, l'ermitage de Saint-Gildas et Quelven. MM. de l'Estourbeillon, Oheix et A. Ménard sont chargés d'en assurer les détails.

La séance est levée à 4 heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 6 Septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON.

Au début de la séance, la parole est donnée à *M. l'abbé Euzenot,* recteur de Remungol, inscrit à l'ordre du jour pour traiter la question 13e du programme : *Histoire de la ville de Pontivy.* Avec sa science habituelle, *M. l'abbé Euzenot* décrit, d'une façon fort intéressante, devant une nombreuse assistance, les différentes phases de l'histoire de Pontivy. — Cette cité, dit-il, doit son existence à l'oratoire d'un pieux solitaire des bords du Blavet, saint Ivi ou Divi, qui vivait au VIIe siècle, puis à l'important château-fort de l'antique famille de Rohan, établi d'abord à Castennec, près Bieuzy, puis transporté au XIIe siècle à Pontivy (Pont-Divi), sur le Blavet, où il se voit encore dans sa majesté féodale.

M. le président de Kerdrel remercie M. l'abbé Euzenot de cet important travail que nos lecteurs trouveront aux *Mémoires* et fait l'éloge de l'orateur, l'un des fidèles de l'Association, l'un de ces travailleurs que rien n'arrête et qui ne se fatiguent jamais.

Après lui, *M. l'abbé Kerdaffrec,* curé de Pontivy, prenant la parole sur le même sujet, ne croit pas pouvoir partager l'avis de M. l'abbé Euzenot sur l'origine primordiale de la ville. Il pense que Pontivy a une origine exclusivement militaire, comme le prouve sa situation topographique ; et l'existence d'un monastère ou même d'un simple oratoire sur les bords du Blavet, où saint Divi aurait vécu, est, dit-il, fort problématique, tandis que l'existence du château-fort des Rohan est certaine.

« On ne saurait admettre non plus, ajoute *M. l'abbé Kerdaffrec,* que Notre-Dame de la Joie ait été *patronne de Pontivy.* Notre patron est et a toujours été saint Ivi ou Divi. C'est la tradition constante du pays, que viennent confirmer encore la place occupée par la statue de saint Ivi au sommet du rétable de l'autel majeur, et la fête annuelle toujours annoncée comme fête patronale. Le culte de la Sainte Vierge honorée à Pontivy sous le doux vocable de Notre-Dame de la Joie, n'a pris l'importance que nous sommes heureux de lui conserver, qu'à la suite de l'épidémie qui ravagea Pontivy dans les dernières années du XVIIe siècle. La procession annuelle, connue sous le nom de *Pardon de Notre-Dame de la Joie,* ne se faisait pas avant cette époque. »

M. l'abbé Euzenot réplique que, quand le siège de la paroisse fut transporté dans l'intérieur de la ville, alors la chapelle dédiée à saint Ivi (non pas celle qui existe aujourd'hui et qui est de 1770, mais une autre, antérieure) devint, sous le vocable de Notre-Dame de la Joie, église paroissiale, jusqu'à la construction de l'église actuelle dans la première moitié du XVIIe siècle. La nouvelle église prit alors le nom de Notre-Dame de la Joie, et la chapelle reprit son ancienne appellation. Ces assertions, dit *M. l'abbé Euzenot,* sont fondées sur des documents que chacun peut consulter ; les *Archives communales* de Pontivy, que M. Rozenzweig, ancien archiviste du département, a analysées dans deux études fort curieuses, les *Archives communales* et *les Anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan.*

La parole est ensuite donnée à *M. le vicomte Hersart de la Villemarqué* qui, à propos de la question 17 du programme *(Joculatores bretons),* fait à l'assemblée le récit fort intéressant de l'expédition ou plutôt de la croisade, en Bourgogne, de saint Émilien, évêque de Nantes ; il expose toutes les péripéties de la lutte de ce vaillant prélat, contre les Sarrasins, au VIIIe siècle. Puis, avec sa compétence habituelle, notre confrère étudie dans une savante dissertation qui sera reproduite aux *Mémoires,* les diverses *chansons de gestes* composées au moyen-âge en l'honneur du saint évêque, et s'attache surtout à démontrer la différence de genre et de caractère qui existe entre celles de ces poésies qui ont été rédigées en langue latine, et celles que l'on possède écrites en langue bretonne.

M. le Président remercie vivement M. de la Villemarqué

d'avoir bien voulu donner à l'assistance le plaisir de cette intéressante communication, qui lui a valu déjà les applaudissements mérités de *l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

M. Arthur de la Borderie a la parole pour traiter la question 16e du programme : « Attaque des Anglais contre Lorient en 1746, d'après les documents publiés en Angleterre. »

Après avoir rappelé les principales circonstances de cet événement, M. de la Borderie fait observer que tous les récits qu'on en a faits jusqu'ici s'appuient exclusivement sur des relations d'origine française nécessairement incomplètes et mal informées de ce qui se passait dans le camp anglais. Pour faire la lumière sur cet épisode de notre histoire, il serait donc nécessaire de pouvoir consulter des témoignages d'origine anglaise, d'autant que l'un des traits les plus curieux et les plus énigmatiques de cette campagne, c'est la retraite spontanée de l'armée anglaise sans pertes sérieuses et au moment où les défenseurs de la place venaient, de leur côté, lui porter leur capitulation.

Or, il y a une relation anglaise, jusqu'ici non traduite et fort inconnue en France, pleine de renseignements curieux et émanée d'une bonne plume, car elle est l'œuvre du célèbre philosophe et historien David Hume qui, âgé alors de trente-cinq ans, prit part à l'expédition comme secrétaire du général Saint-Clair qui commandait le corps de débarquement. Cette relation a été publiée dans la *Vie de Hume* par John Hill Burton, imprimée à Édimbourg en 1866 (2 vol. in-8o). M. de la Borderie en doit la connaissance à feu M. Jules Carron, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, ancien consul général de France à Édimbourg, qui a bien voulu traduire lui-même le récit de Hume, que M. de la Borderie analyse et cite par extrait, d'après cette traduction. Suivant ce témoignage, la retraite des Anglais eut pour causes :

1o La maladresse de leurs ingénieurs et l'insuffisance de l'artillerie mise en batterie contre Lorient, qui ne faisait aucun effet sérieux contre cette place ;

2o La grande difficulté de leurs relations avec leur flotte (mouillée à quatre lieues de là), par suite de la dégradation des chemins augmentée par les pluies, et de l'absence de chevaux et autres bêtes de somme, les indigènes ayant évacué tout le pays occupé par les Anglais, sans rien laisser dans les fermes ;

3° L'état sanitaire de l'armée anglaise peu satisfaisant et qui avait réduit l'effectif valide de 4500 à 3000 hommes.

M. de la Borderie, en faisant ressortir le jour nouveau projeté par le récit de Hume sur l'histoire de cette expédition anglaise, relève certaines circonstances pittoresques de l'événement et termine par une chanson populaire assez plaisante, composée au dernier siècle sur ce sujet et qui obtient dans l'auditoire un grand succès.

La relation de David Hume sera insérée dans le compte-rendu du Congrès.

M. le Président remercie M. de la Borderie de sa communication et la population pontivienne de la nombreuse assistance et des applaudissements multipliés par lesquels elle a voulu, dès cette première soirée, témoigner ses sympathies à l'Association Bretonne.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 7 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. FÉLIX ROBIOU.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

Au début de la séance, la parole est donnée à *M. l'abbé Euzenot* pour traiter la 8e question du programme : « *Sur quelles preuves peut-on s'appuyer pour établir l'identité du saint Clair, honoré à Réguini, avec le premier évêque de Nantes du même nom.* »

— Au mois d'avril dernier, dit *M. l'abbé Euzenot*, j'ai fait une excursion à Réguini. Je voulais vénérer les restes de saint Clair; j'avais en outre à examiner l'état actuel de la relique, à rechercher si les archives de l'église et de la mairie ne contiendraient pas quelques notes relatives au culte du Saint, et si, dans le pays, on croit à l'identité du saint Clair de Réguini et du saint Clair de Nantes.

Le chef de saint Clair est conservé dans une chapelle avoisinant l'église paroissiale. La boîte crânienne est complète ; seul, l'os maxillaire manque. La tête est allongée ; elle paraît appartenir au genre dolichocéphale. Autrefois elle était extraite chaque année du reliquaire et plongée dans de l'eau puisée à la fontaine qui porte le nom du Saint, au village de Kerbellec. L'eau sanctifiée par ce contact était ensuite distribuée au peuple. Le recteur actuel de Réguini a supprimé cet usage : faut-il attribuer à ces lavages successifs l'admirable poli des ossements et la teinte brune qu'ils ont prise ? A la partie antérieure, au-dessus du nez, on remarque une cavité perpendiculaire. Ce creux, long de quatre à cinq centimètres, large de deux environ et profond de quatre à cinq millimètres, ne traverse pas entièrement le frontal, dont

on aperçoit distinctement les fibres osseuses. Les parois de cette cavité présentent les mêmes teintes que celles du chef.

Il y avait intérêt à rechercher si les archives de Réguini, antérieures à la publication faite en 1637, des *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique,* par le P. Albert Le Grand, ne conservaient pas quelque document relatif à saint Clair. L'église ne possède aucune pièce intéressante. A la mairie, j'ai examiné les anciens registres paroissiaux de 1580 à 1610 environ : je n'ai rien rencontré. J'espérais être plus heureux en feuilletant le registre des délibérations du général de la paroisse. A propos d'une fête, de l'achat ou de la restauration d'un reliquaire, d'une statue, etc., une phrase, un mot pouvait se rapporter à saint Clair et indiquer si dès lors on identifiait ce dernier à son homonyme de Nantes. Ici encore, je n'ai rien trouvé. Les registres du général n'existent plus, je les ai en vain cherchés partout, et à une observation que j'ai faite, il a été répondu qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu.

Enfin, j'ai voulu savoir quelle est la croyance actuelle des habitants du pays, relativement à leur saint patron. J'ai interrogé les membres du clergé et d'autres personnes ; tous m'ont répondu : que de tradition immémoriale et ininterrompue, on croit que saint Clair a été inhumé dans cette paroisse ; qu'à une époque inconnue, ses restes ont été transportés à Nantes ; que la tête a été conservée à Réguini et que si Nantes a possédé quelque partie du chef, ce ne peut être que l'os maxillaire. Il y a bien à cela une difficulté ; on a prétendu garder à Nantes la tête même du Saint. Mais je n'ai pas à émettre ici mon sentiment sur ce sujet ; je ne suis, en ce moment, qu'un rapporteur, et je dis simplement ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu.

A ces détails, l'orateur ajoute qu'un ancien reliquaire en argent, où de temps immémorial était conservé le chef de saint Clair, a été vendu il y a quelques années pour les besoins de la fabrique. On lui a substitué une modeste boîte en cuivre doré.

M. de la Borderie constate que s'il existe quelque part des preuves de l'identité des deux saints Clair (celui de Nantes et celui de Réguini), ce n'est pas à Réguini qu'il faut les chercher. Quant à la tradition « immémoriale et ininterrompue » qui, dans cette paroisse, admet aujourd'hui cette identité, impossible de prouver qu'elle remonte au dessus de 1637, époque où fut pour

la première fois formulée cette opinion dans la *Vie des Saints de Bretagne* du P. Albert Legrand. Car en vain allègue-t-on la prétendue *unanimité* des historiens de Bretagne, qui tous s'accorderaient à placer à Réguini la mort et la sépulture de saint Clair de Nantes : c'est là une erreur complète, une erreur de fait, bien facile à vérifier, et qui ne doit plus figurer dans une discussion sérieuse. Les historiens de Bretagne postérieurs à 1637 ont répété purement et simplement l'assertion d'Albert Legrand ; les historiens antérieurs, les seuls qui pourraient compter comme organes d'une tradition ancienne, Pierre Le Baud, Alain Bouchart, Bertrand d'Argentré, parlent bien de saint Clair de Nantes, mais aucun d'eux ne le fait mourir à Réguini ni n'indique aucune sorte de relation entre cette localité et le premier pontife nantais.

Donc, la prétendue identité entre le saint Clair de Nantes et celui de Réguini repose uniquement sur l'assertion du bon P. Albert Legrand, charmant écrivain, mais jamais embarrassé dans ses affirmations, et dont l'autorité historique ne peut être prise au sérieux.

Et ici c'est fort heureux. Car, la coexistence de *deux crânes*, dits de saint Clair, à Nantes et à Réguini, étant un fait parfaitement incontestable (1), si nous étions obligés par la critique historique d'admettre un seul saint Clair, il faudrait nécessairement conclure qu'à Nantes ou à Réguini le clergé avait supposé une fausse relique, c'est-à-dire commis une supercherie sacrilège. Grâce à Dieu, nous n'en sommes point réduits là, et au contraire, tout ce que l'on peut, tout ce que l'on doit logiquement conclure de l'existence des deux crânes de saint Clair, c'est qu'il y a eu deux saints Clair distincts l'un de l'autre. De l'un on ne sait qu'une chose, c'est qu'il fut évêque de Nantes ; de l'autre on ne sait rien, sinon qu'il est honoré à Réguini ; mais il y a bien d'autres saints, en Bretagne et ailleurs, dont on ne sait pas plus long.

Pour expliquer la coexistence des deux crânes en maintenant l'identité du saint Clair de Nantes et de celui de Réguini, on a — récemment et timidement — proposé une hypothèse. Le vrai crâne de saint Clair serait bien celui de Nantes ; mais au com-

(1) Voir *Etude sur la légende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes*, par Mgr Richard, archevêque de Larisse (aujourd'hui de Paris), p. 89.

mencement du XVII[e] siècle, on aurait envoyé de Rome à Réguini le crâne d'un martyr anonyme quelconque, extrait des Catacombes et baptisé arbitrairement, à Rome même, du nom de *Clarus*, d'où plus tard la méprise qui aurait attribué ce crâne au saint Clair de Nantes (1).

Hypothèse ingénieuse, soit; admissible, non. Si la relique de Réguini était venue en ce lieu à une date aussi rapprochée de nous que le XVII[e] siècle, il resterait dans les archives de la paroisse ou de l'évêché quelque trace de son arrivée, tout au moins l'authentique de Rome ou le procès-verbal de réception visé par l'évêque de Vannes. Or, il n'y a rien. — On ne peut douter surtout qu'en 1637, trente ans à peine après la venue présumée de la relique, ces actes n'eussent été gardés avec soin à la paroisse, attestant ouvertement l'origine et la qualité de ce crâne entièrement étranger au premier évêque de Nantes. Albert Legrand — qui ne s'épargnait point pour recueillir les documents relatifs à son ouvrage, qui alla certainement à Réguini, comme on le voit par les détails qu'il donne sur la relique, — Albert Legrand aurait certainement connu ces pièces, et dès lors il n'aurait pas attribué ce chef au saint Clair de Nantes, car c'eût été là un pur mensonge. Or, si le bon Père est atteint et convaincu d'une extrême témérité dans ses conjectures, d'une facilité beaucoup trop grande dans la transformation desdites conjectures en affirmations définitives, du moins est-il resté à l'abri de toute accusation de mensonge et de mauvaise foi. Ici pourtant ce serait cela au premier chef, car ce serait un démenti gratuit donné à une pièce authentique mise sous les yeux de l'auteur: — à moins qu'on ne veuille imputer au clergé de Réguini le *tort* d'avoir trompé en ce point le P. Albert, ce qui nous ramène à l'accusation de dol et de supercherie dont il a été question plus haut. Et n'y aurait-il pas lieu, alors, d'accuser de connivence la cour de Rome elle-même qui, ne pouvant ignorer le culte ancien d'un saint Clair à Réguini, aurait envoyé là une relique parfaitement étrangère à ce saint Clair en la baptisant arbitrairement de ce nom, tout exprès, ce semble, pour créer une confusion mensongère et abuser les fidèles?

(1) *Ibid.*, p. 90. — On n'a commencé à explorer sérieusement les Catacombes que vers la fin du XVI[e] siècle.

Tout cela est-il possible ou simplement vraisemblable ? Mille fois non. Donc, l'hypothèse en question est inadmissible.

Ce qui est logique et parfaitement admissible, le voici. — Puisqu'il existe deux crânes de saint Clair, c'est qu'il y a eu deux saints Clair. Avant Albert Legrand, celui de Réguini était un saint inconnu, comme il y en a beaucoup d'autres aujourd'hui encore en Bretagne et ailleurs, dont on ne savait rien que le nom. Le P. Albert, qui éprouvait le besoin d'étoffer un peu la légende extrêmement maigre de saint Clair de Nantes, dès qu'il connut celui de Réguini, l'assimila au premier par voie de conjecture et tout aussitôt, suivant son procédé habituel, transforma sa conjecture en affirmation très résolue.

Pendant deux siècles et demi, tous les auteurs ont répété cette assertion en vrais moutons de Panurge (1), jusqu'à ce qu'un beau jour, l'affaire des deux crânes étant tirée au clair, quelqu'un s'est trouvé pour dire : « *Deux crânes, deux têtes ; donc deux hommes, donc deux saints Clair (2).* » Ce quelqu'un ayant ajouté que le saint Clair de Réguini pouvait bien être venu, avec tous les émigrés bretons, de l'île de Bretagne, un chanoine honoraire a déclaré cette proposition extravagante. Sans être convaincu, je n'insiste pas (ajoute *M. de la Borderie*) ; mais voici ce que je maintiendrai toujours :

Puisque le véritable crâne de saint Clair, premier évêque de Nantes, était conservé à Nantes (cela ne semble pas douteux), et qu'en même temps on avait à Réguini un autre crâne, dit aussi crâne de saint Clair, — le saint Clair à qui ce dernier crâne avait appartenu, c'est-à-dire le saint Clair honoré à Réguini, ne peut être le même homme que celui dont le crâne était conservé à Nantes, et qui, lui, avait été le premier évêque de cette ville.

S'il y a au monde quelque chose de *clair*, c'est cela.

M. Félix Robiou remarque qu'il n'est pas nécessaire de supposer une émigration bretonne pour expliquer le nom de *Clarus.* Le latin a été parlé dans *toute* la péninsule Armoricaine ; ce *Clarus* pouvait donc être un indigène. Le nom de *Clarus* est

(1) D. Lobineau et D. Morice ne semblent pas y avoir grande confiance : « *On dit, — on croit, — on prétend* qu'il mourut à Réguini. » C'est là leur style ; voir Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne*, p. 6 ; D. Morice, *Histoire de Bretagne*, I, p. 5 et II, p. XIII.

(2) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1883, 2e semestre, p. 424.

latin ; mais en tant que nom propre, il n'a jamais été ni *romain*, ni *italien*. Au contraire, dans les pays pénétrés par le latin, *Clarus* était un nom propre. Le nom même de saint Clair prouve qu'il n'était ni *romain*, ni *italien* d'origine.

M. l'abbé Kerdaffrec prend ensuite la parole pour examiner les *Origines de la ville de Pontivy*. Suivant l'orateur, cette ville a une origine toute militaire et remonte à l'établissement des comtes de Porhoët dans le pays. Saint Ivi n'eut jamais en effet qu'un simple ermitage sur les bords du Blavet et l'on ne connaît pas de monastères ayant existé à Pontivy avant celui des Frères-Mineurs. Pour lui *le Cohazé* ou *Cohazé-Pontivy*, très ancienne trêve de la paroisse de Noyal, avait pris pour patron saint Ivi ou Divi, et forma la paroisse de la ville, après l'établissement des comtes de Porhoët. Ce ne fut qu'en 1699, à la suite d'une épidémie de peste épouvantable, que la ville, préservée miraculeusement, prit le patronage de Notre-Dame de la Joie, qui est célébré tous les ans, le dimanche qui suit le 8 septembre, par une grande procession commémorative.

M. l'abbé Euzenot répond qu'il est inexact de dire que Notre-Dame de la Joie n'est devenue patronne de la paroisse de Pontivy qu'après la cessation de l'épidémie qui décimait la population de la ville. Il existe, en effet, aux archives municipales, une pièce que chacun peut consulter : c'est le procès-verbal d'une délibération de la communauté de ville en date du 11 septembre 1696, faisant vœu d'une lampe en argent à Notre-Dame de la Joie, au cas où la maladie viendrait à disparaître. Les termes suivants sont textuels : « La communauté voue une lampe d'argent à Notre-Dame de la Joie, *patronne de ladite ville et paroisse.* » Puisque le 11 septembre 1696, au moment même de l'épidémie, Notre-Dame de la Joie portait, dans une délibération de la communauté de ville, le titre de « *Patronne de la paroisse de Pontivy,* » il est permis de penser que ce titre, elle l'avait dès auparavant.

M. le Curé de Pontivy réplique que le mot *Patronne* n'a pas dans ce document la signification liturgique, et il cite un aveu de 1772, rédigé pour Monseigneur le duc de Rohan au nom du général de la paroisse, où on lit textuellement : « *L'Eglise paroissiale de Pontivy, dédiée à saint Ivi, sous l'invocation et la dénomination actuelles de Notre-Dame de Joye.* »

M. de la Borderie admet sans peine que c'est le château de

Pontivi, le château des Rohan établi au XII[e] ou au XIII[e] siècle, qui a déterminé en ce lieu, sous sa protection, le développement d'une ville, d'un centre important. Mais, qui a attiré le château là plutôt qu'ailleurs sur le bord du Blavet ? Évidemment, c'est le pont jeté là même sur ce fleuve, qui donnait à ce point une importance exceptionnelle, par l'affluence d'hommes qu'il y attirait et par la nécessité de protéger et de surveiller ce passage. Quant au créateur de ce pont, nous n'avons point à chercher son nom, car il a signé son œuvre (Pont-*Ivi*) : c'est saint Ivi, qu'il ne faut point confondre avec saint Divi, Devi ou David, évêque de Ménévie au VI[e] siècle, lequel n'est jamais venu en Armorique, — tandis que saint Ivi, simple moine et disciple de saint Cuthbert évêque de Lindisfarne (de 685 à 687), passa d'Angleterre dans notre pays vers la fin du VII[e] siècle. Sa légende a été publiée par les Bollandistes, au tome III d'octobre (p. 404 : assez pauvre en épisodes et d'une rédaction qui, dans sa forme actuelle, ne remonte point au-delà du XIV[e] siècle, elle suffit pourtant à établir nettement l'existence de ce saint et les grandes lignes de sa vie, notamment son passage en Armorique. Le nom de Pont-Ivi dit le reste. L'ermitage ou petit monastère de saint Ivi, le pont jeté par lui sur le Blavet, le village qui se forma nécessairement autour du pont et du monastère, voilà (selon M. de la Borderie) le premier germe de Pontivi, fécondé, développé un peu plus tard par le château des Rohan, sous la protection duquel se forma la ville. —

M. de la Villemarqué rappelle qu'on ne saurait trop étudier les étymologies et en tenir compte, surtout quand il s'agit des noms celtiques. L'étymologie celtique est une science positive, et si l'on se souvient que le mot *Coazé* ou *Coazez*, repos, est un mot latin celtisé, rien n'empêche que ce mot ne désigne dès lors un point ou un village ayant autrefois servi de lieu de repos à saint Ivi, mort sans doute aux environs.

La séance est levée à dix heures et demie.



QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 7 Septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE BRIGANT.

A 8 heures, *M. de Kerdrel* ouvre la séance. Il remercie la population de Pontivy d'être venue en grand nombre à la réunion. — Cet empressement, dit-il, témoigne de l'intérêt que vous portez à nos discussions souvent arides et du désir que vous éprouvez de nous témoigner une bienveillance dont nous sommes fiers.

M. le Président annonce que la question 18 du programme : *Traditions populaires de la Bretagne relatives aux monuments mégalithiques*, va être traitée par M. l'abbé Bossard.

M. l'abbé Bossard habite l'Ille-et-Vilaine et c'est surtout, dit-il, des *traditions populaires* de ce département, relatives aux monuments mégalithiques, qu'il va parler (question 18 du Programme).

Les menhirs et les dolmens ont-ils été élevés par les Celtes ou par d'autres peuples? La réponse est difficile. Les mêmes légendes relatives à ces pierres se retrouvent en Europe et en Asie, et il est permis de se demander si les races qui ont construit ces monuments n'avaient pas la même origine.

M. l'abbé Bossard a déjà fait à ce sujet une communication au Congrès de l'Association Bretonne, à Saint-Malo. Sa communication de ce soir sera un pas de plus dans l'enquête qu'il a ouverte à ce sujet et qu'il essaiera de mener à bonne fin.

D'après les traditions populaires, ce sont des géants qui ont semé ces énormes pierres dans nos campagnes. Tantôt c'est l'écuelle de l'un, tantôt la massue ou une dent de l'autre. La plupart des temps elles recouvrent des héros. Elles possèdent en même temps des propriétés merveilleuses, et les jeunes filles ont souvent recours à elles pour trouver un fiancé.

Pour *M. l'abbé Bossard,* ces pierres seraient des monuments

établis là pour marquer les grands événements qui s'y sont passés. Ces pierres, malheureusement, sont muettes. Que de choses nous raconteraient-elles si elles pouvaient parler ! *M. Bossard* souhaite, pour l'Archéologie, que les grands exploits, que les beaux dévouements qui se sont déployés à leurs pieds, soient un jour connus de la science.

Le public, qui avait prêté une grande attention à la communication de M. l'abbé Bossard et beaucoup ri au récit des légendes populaires, applaudit chaleureusement l'orateur.

M. de Kerdrel, président, remercie M. Bossard de sa communication. Malgré leur puérilité ordinaire, ajoute-il, les traditions populaires d'un pays comparées aux légendes d'un autre, permettent de faire des rapprochements entre les différentes races, et d'établir qu'elles sortent d'une même souche. De là tout l'intérêt qu'il y a à connaître ces différentes traditions qui deviennent dès lors les auxiliaires de la science.

M. le Président donne communication à l'assemblée d'une très intéressante communication qui lui a été adressée par *M. Le Norcy*, receveur des postes à Pontivy, et relative aux croyances attachées aux pierres et aux colliers trouvés sous les monuments mégalithiques.

M. de Kerdrel remercie M. Le Norcy de cette communication qui sera insérée au *Bulletin*, et prie les amis que le receveur des postes pourrait avoir dans l'auditoire de lui transmettre les félicitations du Congrès.

M. de la Borderie a la parole sur les trois questions 11, 12, 13 du Programme, qui se résument en ces deux mots : *Pontivy et la région centrale de la péninsule armoricaine*. La matière est vaste, l'heure avancée : M. de la Borderie devra se borner à quelques aperçus généraux.

Aux époques anciennes, gauloise et gallo-romaine, tout le centre de notre péninsule, la région qu'on peut appeler le Centre-Armorique, était couverte d'une immense forêt. Encore aujourd'hui la langue bretonne, quand elle oppose la région littorale (*Armor*) à la région intérieure, nomme celle-ci *Argoët*, c'est-à-dire la forêt (*Ar-Coët*). Aussi dans cette région, en particulier aux environs de Pontivi, trouve-t-on très peu de monuments celtiques, comme le prouve le *Répertoire archéologique du Morbihan* de M. Rosenzweig.

Les Romains attaquèrent ce grand massif forestier par leurs fameuses voies, au bord desquelles ils fondèrent quelques établissements : tout cela rare et clairsemé. On ne peut guère nommer que deux voies percées en plein travers des fourrés et des déserts du Centre-Armorique, celle de Carhaix à Rennes encore peu explorée, et une autre bien mieux connue, celle de Vannes à Carhaix, beaucoup plus intéressante pour nous; car sur cette voie, à trois lieues seulement dans le sud de l'emplacement actuel de Pontivi, il existait une station romaine appelée *Sulis*, établie dans la position de Castennec, et qui était le seul centre important de la vallée du Blavet. Ce qui faisait l'importance de Sulis, c'était le pont traversant le fleuve et attirant sur ce point tout le mouvement des voyageurs, des commerçants, des relations quelconques entre les deux régions séparées par la vallée du Blavet.

Après la chute de la domination romaine, Sulis conserva encore une part de son importance, non seulement comme route et comme passage, mais comme centre de résistance du paganisme; là trônait cette divinité énigmatique que les gens du pays, au XVIIe siècle encore, nommaient *la Vieille Couarde*, et qui, transportée à quelques lieues de là, est aujourd'hui la Vénus de Quinipili (près Baud). — De son ermitage, caché sous la montagne de Castennec, saint Gildas au VIe siècle, avec ses disciples, notamment saint Bieuzi, attaqua ce dernier poste du paganisme et en vint à bout. En même temps la voie romaine de Sulis se détériorait, le pont se ruinait peu à peu. Aussi, vers la fin du VIe siècle, nous voyons l'influence, l'importance, monter plus au Nord et se fixer dans un grand canton appelé *Noala,* qui commençait dès lors à se défricher, qui forma plus tard l'immense paroisse de Noyal-Pontivi, mais dont alors les limites flottantes, mal arrêtées, s'étendaient sans doute beaucoup plus loin. Les Actes de saint Goneri nous montrent un personnage, Alvandus, prince de Noala, encore à demi-païen, dominant sur tout ce pays. Goneri, continuant l'œuvre de Gildas, achève la conversion de ce prince et de sa province. Puis au siècle suivant, saint Ivi, dont nous avons déjà parlé (voir p. XXV ci-dessus), en jetant un pont sur le Blavet, rend irrémédiable la décadence de Sulis, et pose en quelque sorte la première pierre de la ville, du centre de population qui doit lui succéder. Dès lors, par suite de l'im-

portance dominante de *Noala* et de la plus grande facilité d'accès au fleuve qu'offre le nouveau passage, le mouvement des relations entre l'une et l'autre rive du Blavet se dirige vers le pont Ivi, créant à ce point une agglomération qui grossit de plus en plus, pendant que la forêt, autour, continue de s'éclaircir et de faire place aux cultures.

Ce progrès continue de s'accentuer jusqu'aux invasions normandes (vers l'an 907), qui arrêtent tout, qui remettent tout en question, qui couvrent de ruines la Bretagne. Mais au bout de trente à quarante ans, cette invasion enfin balayée, ces ruines ne tardent point à être réparées, et cela — dans la région qui nous occupe — grâce surtout à un pieux solitaire retiré dans les parties encore forestières du canton de Noala, tantôt sur une rive du Blavet, tantôt sur l'autre : car, depuis l'établissement du pont Ivi, la domination de Noala dut s'étendre des deux côtés du fleuve. Ce pieux solitaire est saint Mériadec, qui mourut vers le milieu du xe siècle. Il était, selon sa légende, parent du prince du pays, par où il faut entendre, non le seigneur local de Noala, mais le comte du Vannetais, l'illustre vainqueur des Normands et libérateur de la Bretagne, Alain Barbetorte. Quelques bandes normandes, fuyant ce redoutable adversaire, s'étaient cachées dans les forêts du Centre-Armorique et infestaient de leurs brigandages le pays de Noala : sur la requête de Mériadec, le comte détruisit ces bandits, et pour ramener, pour développer dans cette région le mouvement et la vie — toujours à la demande de Mériadec, — il y établit des foires franches et privilégiées, qui y attirèrent peu à peu un grand commerce et devinrent ces grandes foires de la *Noyale*, de la *Houssaie* et de la *Brolade*, où l'on venait de tous les coins de la Bretagne et qui furent pendant tout le moyen-âge, même jusqu'à la révolution, une source de prospérité pour tout le pays de Pontivi.

Au XIe siècle, lors de la constitution de la Bretagne féodale, le Centre-Armorique forma d'abord sous le nom de comté de Porhoët une seule et immense seigneurie, que l'on fut bientôt forcé, à cause de son étendue, de couper en deux grands fiefs, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest de la rivière d'Out. Pont-Ivi était justement au centre de ce dernier fief. Cependant la force défensive si exceptionnelle de la position de Castennec poussa d'abord le seigneur à y établir sa résidence, mais il ne put y rester et alla

bâtir sur l'Out le château de Rohan, qui donna son nom à toute la portion occidentale du Porhoët ainsi démembrée (dite depuis lors vicomté de Rohan) et à la race féodale qui la possédait. Rohan, tout à fait à l'un des bouts de cette seigneurie, pouvait bien être la résidence personnelle du seigneur, mais non le chef-lieu judiciaire et administratif de cette grande circonscription : par sa situation, par l'importance qu'il avait déjà acquise, Pontivi devait forcément être ce centre. Il l'était probablement avant la fin du XIIe siècle, et certainement au XIIIe. Tout centre féodal comportait nécessairement un château ; celui de Pontivi, chargé d'abord de protéger le pont et de garder le passage du Blavet, s'éleva au bord du fleuve dans un emplacement cédé plus tard (en 1456) aux Cordeliers pour y établir leur couvent. Sous l'abri de cette forteresse, la ville se développa et s'entoura elle-même de murailles : au XIVe siècle, selon le chroniqueur anglais Knighton, c'était une place importante. Importance qui demeura assurée à Pontivi pendant tout le moyen-âge et jusqu'en 89 par son privilège de capitale de la vaste seigneurie de Rohan, devenue duché-pairie au commencement du XVIIe siècle, et presque aussi grande qu'un de nos départements actuels.

Après avoir ainsi esquissé les origines de la ville de Pontivi et de la région intérieure dont elle est le centre, *M. de la Borderie* rappelle brièvement quelques épisodes intéressants de son histoire aux XIVe, XVe, XVIe, et XVIIe siècles.

A l'occasion d'un fait d'armes du temps de la Ligue qui eut pour théâtre le village de la Houssaie (près Pontivi) et un pont très voisin de ce village, — fait d'armes rappelé par M. de la Borderie, d'après le chanoine Moreau, — *M. le curé de Pontivi* fait observer qu'il ne doit pas s'agir, dans cet épisode, d'un pont sur le petit ruisseau de Signan, qui coule au pied de la colline de la Houssaie, mais plutôt d'un pont sur le Blavet, près de la chapelle de Saint-Michel.

M. de la Borderie répond qu'il n'a fait que reproduire en l'abrégeant le récit de Moreau, et qu'étant étranger au détail de la topographie locale, il est fort heureux des explications et rectifications que M. le Curé a bien voulu présenter.

M. le Président ayant remercié M. le Curé de Pontivy et M. de la Borderie de leurs communications, la séance est levée à dix heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE

Jeudi 9 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. FÉLIX ROBIOU.

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON.

Le jeudi 9 septembre, à 8 heures du matin, la section d'Archéologie de l'Association Bretonne ouvre sa cinquième séance sous la présidence de M. Félix Robiou, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. *M. Lionel Bonnemère* qui le premier a la parole, fait à l'assemblée une intéressante communication sur les bijoux populaires.

— Je serais heureux, dit notre confrère, d'attirer un instant l'attention de mes savants collègues sur la question, pour moi si importante, des bijoux populaires. Depuis un assez grand nombre d'années déjà, j'ai entrepris d'en faire une collection, bornant mes recherches aux pays que la race celtique a occupés. Voulant simplement aujourd'hui poser la question devant le Congrès, je me contenterai de faire passer devant ses yeux deux cartons, sur lesquels j'ai réuni un certain nombre de pièces.

L'un contient toute une série de fibules parmi lesquelles il convient de distinguer d'abord une belle pièce antique, remontant à l'âge du bronze et qui nous reporte tout de suite aux temps préhistoriques. Les autres, qui toutes en dérivent plus ou moins, sont modernes.

Leurs provenances sont diverses.

Sur les treize exemplaires que j'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Congrès, onze ont été recueillis par moi, en Bretagne.

Ils forment donc, en quelque sorte, un premier groupe, qui se subdivise, si l'on veut, en deux ou trois fractions. Toutes ces

fibules, sauf une, sont employées à la toilette. Cette dernière (nº XI) sert, du côté de Rostrenen, à fixer la quenouille à la taille des femmes. Les nºs VII et IX viennent de la Savoie. La première de ces deux pièces est surtout bien curieuse avec le petit morceau de verre qui lui sert de tête.

Quelques archéologues savoisiens et suisses ont prétendu reconnaître dans cette pièce quelque chose d'arabe, ce qui, ajoutent-ils, n'a pas lieu de surprendre, les Sarrazins ayant bien des fois pénétré dans la région d'où vient ce modeste bijou populaire, au temps où ils occupaient de nombreux points fortifiés sur le littoral de la Provence.

J'avoue que, pour ma part, il m'est impossible de partager leur opinion et je rattache cette fibule à celles que j'ai recueillies en Bretagne, et que l'on retrouve aussi, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres parties de la France, où chaque jour elles deviennent de plus en plus rares.

J'ai dit que l'origine de la fibule était préhistorique. Bien ancienne est aussi celle des anneaux en cuivre, ornés d'un ardillon, que portent encore parfois certains de nos paysans bretons pour fermer le col de leurs chemises.

Sur cet autre carton que je mets sous vos yeux, vous en voyez, en effet, un exemplaire. Un de mes collègues de la Société d'Anthropologie, M. de Ujfabiy, chargé, il y a quelques années, par le gouvernement français, d'une mission scientifique en Asie, a trouvé dans la vallée du Cachemyr, des anneaux du même type et servant au même usage. J'ai vu aussi entre ses mains un exemplaire orné de palmettes, d'un goût et d'un dessin charmants.

A côté du type simple recueilli en Bretagne, figurent quelques pièces qui proviennent de différentes parties de la France, et qui ne sont que des dérivés du type original. J'oserais presque dire qu'elles descendent de ces boucles indiennes dont je viens de parler. Leurs lieux d'origine sont bien différents. L'une est champenoise, l'autre auvergnate, une troisième est beaucoup plus méridionale. Par contre, l'anneau à pendeloques vient des pays du Nord, et m'a été rapporté de la province de Dalécarlie en Suède.

Parfois, le goût populaire altérant l'anneau, le transforme en un ou même en deux cœurs engagés l'un dans l'autre. Voici des exemples de ces deux types.

Le premier est un cœur Suisse avec ardillon. Il est surmonté d'une vache en argent. Les gardiens des troupeaux que l'on mène paître dans les hauts pâturages alpestres, tenaient jadis ce bijou en grand honneur.

Le second est un très vieux double cœur vendéen, auquel la mode est très attachée aujourd'hui, que l'on fabrique beaucoup en Poitou et notamment à Niort.

Il y a donc, Messieurs, des rapprochements curieux et des filiations intéressantes à établir entre les divers bijoux populaires dont j'ai été heureux de présenter quelques spécimens au Congrès.

M. Félix Robiou félicite vivement M. Bonnemère et ajoute que cette communication a d'autant plus d'importance, que c'est l'une des questions les plus intéressantes au point de vue archéologique et ethnographique. Il ajoute que l'on ne doit pas oublier dans cette question, que l'identité des formes ne prouve pas l'identité d'époque.

M. le Vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, en réponse à la question 10e du programme, analyse ensuite le *Mystère de la vie de saint Mériadec.* Jusqu'à ce jour, on ne connaissait que des fragments de ce mystère, écrit en langue bretonne. La publication du manuscrit, qui vient d'être faite, a rendu un précieux service aux celtisants. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette conférence. Une froide analyse ne ferait que déflorer le compte-rendu de notre savant confrère, qui sera inséré au *Bulletin de l'Association.* Disons seulement que le travail de M. de la Villemarqué, sur le Mystère de la vie de saint Mériadec, évêque de Vannes, est parsemé de spirituelles réflexions, de détails du plus haut intérêt sur le rôle de la musique dans les mystères, sur l'harmonie du poème et les difficultés de toutes sortes que devait surmonter le pieux auteur.

M. de la Borderie, sur cette même question 10 du programme, recherche s'il est possible d'indiquer, au moins approximativement, l'époque de saint Mériadec. Il est certain que sa légende latine, telle qu'elle était dans les légendaires de Vannes et de Tréguier, rédigée tout au plus vers la fin du XIVe siècle, le fait mourir positivement en 1302 :

« Beatus Mereadocus.... reddidit in manibus angelorum suam animam pretiosam, cadaverque corporis sui ecclesiasticæ sepulturæ, *anno Domini millesimo tricentesimo secundo.* » (Blancs-

Manteaux, vol. 38, p. 868 ; Bréviaire de Vannes de 1589, partie d'été, Propre des Saints, f. 6).

Mais cette date de 1302 est absolument inacceptable, car il existe un évêque de Vannes fort authentique, Henri Tors ou Tore, qui occupa ce siège incontestablement de 1287 à 1306 au moins (voir D. Morice, *Histoire de Bretagne,* II, p. XXXIV) et peut-être jusqu'à 1310 (Haureau, *Gallia Christiana,* XIV, col. 929). — On ne trouve non plus dans la légende de saint Mériadec rien qui le rattache au VIIe siècle, comme l'a fait sans nul motif le P. Albert Legrand.

Sa légende contient même une circonstance qui exclut formellement ces deux époques. C'est la consécration de Mériadec comme évêque de Vannes par le métropolitain de Dol. — La métropole (fort irrégulière) de Dol, fondée par le roi breton Nominoë en 848, fut supprimée en 1200 par le pape Innocent III. C'est donc entre 848 et 1200 que se place l'époque de saint Mériadec.

De 848 à 910, c'est-à-dire jusqu'à la fuite du clergé de Bretagne et d'une grande partie de la population bretonne devant l'invasion normande, la suite des évêques de Vannes est connue (voir Morice, *Ibid.,* p. XXXI, et *Gallia Christiana,* XIV, 921) ; de 910 jusqu'au retour des Bretons et jusqu'à l'expulsion des Normands par Alain Barbetorte en 937, le siège épiscopal de Vannes vaqua forcément. D'autre part, à partir de 970 environ jusqu'à 1200, la série connue des évêques vannetais ne permet point d'y introduire Mériadec (voir Morice, *Ibid.,* XXXII, et *Gallia Christ.,* XIV, 922). Mais de 937 à 970, les documents historiques ne font connaître qu'un seul évêque de Vannes, Blenlivet ou Bleinliguet, mentionné comme témoin dans un seul acte, la donation de l'église du bourg de Batz à l'abbaye de Landevenec par Alain Barbetorte, en récompense du zèle déployé par l'abbé de ce monastère pour amener le retour et le triomphe d'Alain et des Bretons : donation par conséquent fort peu postérieure à ce triomphe, et qui doit être de 938 à 940 au plus. De 940 à 970, l'espace reste libre pour un, même pour deux ou trois évêques. Donc, quand même on admettrait sur le siège de Vannes le problématique Alveus découvert par le continuateur du *Gallia Christiana* (XIV, 922), on aurait encore grandement place pour l'épiscopat de saint Mériadec. C'est là évidemment son époque.

Mais comment expliquer la fausse date des légendaires de

Vannes et de Tréguer? Par une mauvaise lecture d'une date en chiffres romains, à demi effacée, dans un légendaire plus ancien, qui portait sans doute pour date de la mort de Mériadec, « *anno Domini IↃCCCCLI,* » c'est-à-dire 951, date qui concorde très bien avec ce que nous venons d'établir. Les trois premiers caractères étant à demi-effacés, ainsi que le crochet de l'L, le scribe ou plutôt le nouveau rédacteur de la légende, au commencement du xve siècle, lut CIↃCCCII, c'est-à-dire 1302.

Quant au vicomte de Rohan, mentionné sous ce titre dans la légende latine, c'est une suite de la méprise sur la date. La légende primitive portait sans doute *comes* ou *dominus illius regionis.* Comme au xve siècle et déjà en 1302, le *dominus illius regionis,* c'est-à-dire le seigneur du pays qu'avait habité saint Mériadec (Noyal et Stival) était le vicomte de Rohan, on crut devoir remplacer par ce titre la désignation beaucoup plus vague de la légende primitive, qui devait s'appliquer au comte de Vannes de 951, c'est-à-dire précisément à Alain Barbetorte.

La date de 951, assignée à la mort de Mériadec, concorde aussi très bien avec l'âge du cercueil de pierre dit, *tombeau de saint Mériadec,* existant encore aujourd'hui dans le cimetière de Noyal-Pontivi *(Noala),* et que M. l'abbé Euzenot, dans une excellente notice sur Stival, rapporte au genre dit carlovingien, usité depuis les dernières années du VIIIe siècle jusqu'à la fin du XIe.

Notons enfin que la consécration de Mériadec par le métropolitain de Dol doit être un trait primitif des anciens actes du saint, et non une interpolation du dernier rédacteur de la légende, car, au XIVe et au xve siècle, la querelle de la métropole doloise étant fort oubliée, personne n'eût seulement songé à pareille chose.

En réponse à la question 11e du programme (Région centrale de la péninsule armoricaine jusqu'au xe siècle), ***M. de Keranflec'h*** examine, dans une discussion fort savante, le sujet et le dénouement d'un litige signalé dans le *Cartulaire de Redon* par une charte du IXe siècle.

En 833, un prêtre « la fin du monde approchant, » avait demandé asile aux moines de Redon et leur avait donné, en se réservant les revenus pour la durée de sa vie, un petit monastère nommé *Sent Ducocca.* Le *mactiern* de Cléguérec, assis sur un *trifocalium* devant la porte de l'église, avait pris part au contrat et l'avait approuvé. Mais le mactiern Alfret empiéta sur le terrain

donné au couvent et établit un talus et un fossé sur leur domaine. Convoion et ses successeurs Rican et Liozic soumirent le litige à Nominoé, puis à Erispoé, enfin au roi Salomon. Ce dernier se trouvait à Retiers (Ille-et-Vilaine) entouré de presque toutes les notabilités de la Bretagne. Le roi Salomon se transporta à Sent-ducocal, comme un simple juge de paix réglant une question de bornage, et donna gain de cause aux religieux. Alfret dut abandonner le terrain dont il s'était indûment emparé. La sentence se termine par des anathèmes contre les usurpateurs et par la fixation à cinq mille sous de l'amende due en cas de nouvelles tentatives. L'arrêt fut rendu en 871, l'année, dit le *Cartulaire,* où le roi Salomon voulut aller à Rome ; mais ses conseillers l'en empêchèrent, à cause de la crainte d'une invasion des Normands « *non permiserunt propter timorem Normannorum.* » Il paraît que Salomon était un roi constitutionnel.

M. de Keranflec'h a reconstitué l'itinéraire du roi. Parti du bas de la Montagne de Cléguerrec (ce n'est pas le plateau du bourg, mais une montagne située dans le prolongement de la forêt de Quénécan), il rencontre les grandes pierres (au Rohello), un amas artificiel (*Acervus,* c'est un tumulus formé de sable réfractaire recouvert d'une couche de vase) près du carrefour, au-dessous de l'église de Silfiac ; il laisse l'église à sa gauche, passe dans la vallée au-dessous, suit le ruisseau près de Crenar et de Caertiviou et arrive au Blavet. La limite du terrain donné à l'abbaye de Redon traversait la lande en laissant à gauche le monastère de Saint-Serge et rejoignait le ruisseau, affluent du Blavet. Tous ces points, à l'exception du monastère de Saint-Serge dont le nom semble indiquer la période gallo-romaine, ont été retrouvés et fixés sur la carte. Depuis mille ans, ils n'ont pas changé. Le territoire occupé par le mactiern Alfret comprenait toute l'étendue de la commune de Perret.

Cette communication, qui fournit de précieux détails sur la forme des actes de donation, les autorisations nécessaires, les procédures a été, comme les précédentes, écoutée avec la plus grande attention et chaleureusement applaudie.

La séance est levée à 10 heures et demie.

SIXIÈME SÉANCE

Jeudi 9 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON.

La Section d'Archéologie du Congrès de l'Association bretonne, réunie à la salle du théâtre de Pontivy, ouvre le jeudi 9 septembre, à 8 heures du soir, sa sixième séance.

En réponse à l'ordre du jour, qui appelait la discussion et l'étude des traditions et légendes de la Bretagne ; *M. Adrien Oudin* raconte, d'après des renseignements fournis par un condisciple de l'écrivain breton, l'enfance, la jeunesse et l'éducation d'Emile Souvestre. Dans ce travail, fréquemment applaudi, *M. Oudin,* présente une excellente étude du talent et de l'œuvre de Souvestre. Peut-être insiste-t-il un peu trop longuement sur certains poèmes écrits au cours de ses années de collège, notamment pendant qu'il était au collège de Pontivy, et où l'on retrouve, à côté de passages pleins de verve et d'originalité, d'innombrables chevilles et des réminiscences classiques d'un goût fort contestable. Mais ces citations nous ont valu une très juste application des critiques de Souvestre, devenu écrivain, aux œuvres de jeunesse. *M. Oudin,* a rappelé ensuite avec raison que la Bretagne, si facilement dédaignée par ceux qui l'ignorent, a été le berceau de trois écrivains, dont la part dans le mouvement littéraire du XIXe siècle est considérable, à des degrés différents : Châteaubriand, Lamennais et Renan. Quelle que soit l'appréciation que l'on doive porter sur leurs écrits et sur leurs doctrines, on ne peut méconnaître qu'ils furent comme ces oiseaux de haut vol, dont les grandes ailes se dessinent dans les nuages à l'heure des

tempêtes, et dont le cri puissant domine le tumulte des vagues et le mugissement des flots se brisant sur les écueils.

M. le comte Régis de l'Estourbeillon, succède ensuite à M. Adrien Oudin, et expose devant l'assemblée un grand nombre de légendes et de vieux souvenirs qu'il a recueillis dans la paroisse d'Avessac, près Redon, et dans quelques paroisses voisines. Il y a quelques années déjà, dans un intéressant mémoire, *M. de l'Estourbeillon*, avait fait part à la Société Archéologique de Nantes de quelques unes de ces traditions. Aujourd'hui sa cueillette est devenue plus abondante ; il s'est fait un devoir de recueillir pieusement tout ce que son pays d'Avessac a pu lui présenter comme légendes ou contes du passé. C'est ainsi qu'aux récits fort curieux, concernant les *Parous des Melbresses,* la *Dame blanche de Breizbihan*, le *Moine rouge de Trioubry*, les *Follets de Tréguhel,* et la *Queue du cheval de saint Melaine,* très populaire sur les bords de la Vilaine, et notamment dans la paroisse de Brain, où il ne croît plus de genêts depuis qu'il y fut fouetté, *M. de l'Estourbeillon* est venu ajouter la légende de la *Bête-Jeannette,* et plusieurs autres souvenirs qui ont pendant longtemps captivé l'auditoire. « La distance est fort longue, a-t-il dit, de Redon à Beslé, le long de la Vilaine ; aussi à peu près à mi-route, près de l'isthme de Penfao, existe-t-il, depuis un temps immémorial, un batelier qui transporte les passagers d'une rive à l'autre, entre Avessac et Sainte-Marie de Jannedal (Ille-et-Vilaine). Or, racontent ce brave homme et tous les gens du pays, quiconque de nuit traverse la rivière sur son bac, celui-ci est assuré d'y voir la *Bête-Jeannette,* blanche comme la neige, de la grosseur d'un fort rat où plutôt d'un écureuil ; elle est là, assise à l'avant du bateau, immobile et attentive tant que dure la nocturne traversée. Sa mission, disent-ils, est de repêcher les âmes de ceux qui viendraient à se noyer en tombant du bateau et de les conduire à Dieu, au *Maitre-Juge.* Inoffensive, si on ne lui dit rien, elle sait se venger, au contraire, sur celui qui essaye de la toucher ou de la frapper, bien qu'elle soit de sa nature impalpable. Le téméraire est sûr de mourir dans l'année. — Or, n'est-ce pas là une curieuse réminiscence des traditions païennes et un souvenir caractéristique de Caron, le fameux batelier de l'antiquité, chargé de conduire les âmes aux Enfers ?

Enfin, ajoute *M. de l'Estourbeillon*, passerons-nous sous silence

la puissance médicale de chaque saint ? Presque tous les Saints de Bretagne ont un mérite et un pouvoir particulier à cet égard. Chez nous, saint Méen guérit des maux d'yeux ; saint Cosme et saint Damien font marcher les enfants en bas-âge ; sainte Agnès d'Abbaretz préserve les grains des insectes, quand on va en pèlerinage planter sur le placis de sa chapelle un genêt arraché dans le champ infesté. Notre-Dame de Bolhet, qui a sa chapelle en Drefféac, sait, mère compatissante, accorder du lait aux nourrices qui n'en ont pas ; tandis que les jeunes filles vont à la saint Nicolas, piquer force épingles dans les pieds du Saint pour savoir si elles pourront se marier dans l'année (ce qu'elles reconnaissent pour certain, si le sang est sorti de la piqûre), et que les jeunes mariées (afin d'obtenir d'être mères), se rendent en pèlerinage, commune du Gâvre, pour se donner la discipline sur les ruines de la chapelle de Notre-Dame d'Erotis, ancien oratoire dédié à Vénus, dans le bois sacré des Lucs. » — En terminant, *M. de l'Estourbeillon* invite tous les amis de la Bretagne et de ses traditions à recueillir avec soin ces légendes, dont le souvenir s'altère de plus en plus, et dont la perte, pour la littérature comme pour l'histoire, serait fort regrettable.

M. de Kerdrel, président, félicite M. Adrien Oudin de son beau travail sur *Emile Souvestre* et remercie chaleureusement M. de l'Estourbeillon du concours qu'il a bien voulu apporter, déjà depuis plusieurs années, aux réunions de l'Association Bretonne et du zèle qu'à l'instar de notre regretté confrère, M. du Laurens de la Barre, il apporte à la conservation des traditions de la Patrie bretonne. « Comme M. Oudin, M. de l'Estourbeillon est aussi un jeune, dit *M. le Président de Kerdrel ;* et il faut bien, ajoute-t-il, non sans une certaine teinte de mélancolie, que la jeunesse se forme à ces études saines et fortifiantes du passé, car hélas ! nous ne sommes pas immortels : à notre âge, chaque pas est un pas de géant vers les vérités éternelles. Aussi nous applaudissons ces vaillants, qui, encore presque au seuil de la vie, travaillent à ne pas laisser ininterrompue l'œuvre à laquelle nous avons concouru. »

M. Lionel Bonnemère, parlant également des légendes bretonnes, croit qu'elles ne disparaîtront pas. Il y a peu de temps, un paysan lui a affirmé que le menhir du tombeau de saint Tremeur avait été placé là il y a 70 ans. Il tenait le fait de sa

mère qui l'avait vu. Un jour, disait-il, un charriot bien orné, attelé de deux bœufs blancs, passa dans le bourg et s'arrêta dans le cimetière. Le menhir était sur la charette qui avait un essieu de sureau. L'essieu s'étant rompu, la charette versa, mais le menhir se dressa tout seul là où on le voit aujourd'hui. Quant à l'essieu, il pénétra dans la terre et commença à pousser ; et la preuve, la voilà, ajoutait-il en désignant un sureau qui s'élevait près du menhir. Nous voyons donc, dit *M. Bonnemère,* les légendes prendre naissance, même de notre temps, et se perpétuer à travers les âges.

La dernière partie de la séance est consacrée par *M. de la Villemarqué* au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et aux légendes qui se rattachent au passage des pèlerins de Bretagne. La voie lactée est pour ces derniers *le chemin de Saint-Jacques*. Rien de plus poétique et de plus touchant que le récit recueilli dans le dialecte de Léon, par M. Luzel, et dans le dialecte de Vannes, par M. Lotti, du voyage du prêtre Derrien, faisant le voyage de Saint-Jacques, en Galice, pour exécuter le vœu que sa mère n'a pu accomplir. Dans la version de Vannes, que *M. de la Villemarqué* trouve plus séduisante, malgré les défectuosités du langage, nous avons une de ces figures énergiques et attachantes, si fréquentes dans la langue bretonne, si rares dans les langues modernes. La mère apparaît en songe à son fils ; elle est condamnée à rester hors du Paradis tant qu'elle n'aura pas exécuté son vœu. Elle marche toute la journée, mais n'avance chaque jour « que de la longueur de son cercueil. »

M. de la Villemarqué émeut profondément l'assemblée au récit dramatique des obstacles de toutes sortes que rencontre le pauvre prêtre, soit pour recueillir l'argent nécessaire à son pèlerinage, soit pour arriver au terme de ses longues pérégrinations. Le travail de *M. de la Villemarqué* est très fréquemment interrompu par les applaudissements des nombreux auditeurs qui se pressent dans la petite salle du théâtre de Pontivy et qui seront heureux de le lire au *Bulletin de l'Association.*

M. le Président de Kerdrel remercie de nouveau l'Assemblée de son assiduité et de sa bienveillante et sympathique attention, et la séance est levée à 10 heures un quart.

SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 10 septembre, 9 heures du matin.

Président : M. Félix ROBIOU.

Secrétaire : M. le comte de l'Estourbeillon.

Le vendredi 10 septembre à 8 heures, les membres du Congrès de l'*Association Bretonne* se sont réunis, à 8 heures, à l'église paroissiale de Pontivy, pour assister à la messe célébrée par M. l'abbé Kerdaffrec, pour le repos de l'âme de nos collègues défunts. A l'issue de la messe, s'est ouverte la septième séance du Congrès. Au début de la réunion, *M. Albert Macé*, l'excellent et distingué rédacteur en chef du *Petit Breton* de Vannes, donne lecture d'un mémoire relatif à la *Conservation des monuments mégalithiques du Morbihan,* mémoire qui est écouté avec le plus vif intérêt. Si un trop grand nombre de monuments, dit notre confrère (dans ce travail qui sera inséré au *Bulletin*), ont été détruits, l'Etat heureusement a consacré, depuis quelques années, des sommes assez considérables à l'acquisition des plus importants d'entre eux. Il serait à souhaiter qu'on prit de nouvelles mesures pour préserver encore ceux qui, jusqu'à ce jour, n'ont point été classés, et échappent par suite à la protection de l'Etat.

Ce vœu soumis à l'assemblée est voté à l'unanimité.

En réponse à la question 4e du programme, *M. Arthur de la Borderie* communique à l'assemblée une longue série de documents, presque tous inédits, concernant l'histoire des monuments de l'architecture militaire en Bretagne aux diverses époques du moyen-âge, et principalement au xve siècle. Il montre, par quelques exemples, l'utilité de ces documents pour dater les diverses parties de l'enceinte et des défenses d'une place forte, même

celles qui ne sont pas directement visées par les documents écrits, mais dont l'âge peut s'établir par voie de comparaison avec les pièces de fortification que concernent ces documents. — Cette communication de M. de la Borderie sera insérée au *Bulletin de la Classe d'Archéologie,* pour compléter celle qu'il a faite sur le même sujet, l'année dernière, au Congrès de Saint-Malo.

Avant qu'on aborde la discussion d'une autre question du Programme, *M. Lionel Bonnemère* demande un instant la parole pour appeler l'attention des membres du Congrès sur une identité de nom assez curieuse. Dans la commune de Laniscat, très près du bourg, passe un petit ruisseau qui baigne un rocher sur lequel se dresse une chapelle. Non loin de là, sur une autre roche, on remarque un oratoire qui passe pour avoir été habité par saint Gildas. Peut-être y aurait-il un rapprochement à établir entre le nom que porte cet oratoire établi sur le *Roc'h Sulan* et le *Mené-Sulan,* dans les flancs duquel est creusée, en Saint-Nicolas, la grotte de saint Gildas.

M. Robert Oheix, secrétaire de la section Archéologique, dépouille la correspondance et rend compte des envois faits par nos confrères :

MM. Rialan, de Vannes, le comte de Rorthays et l'abbé Chauffier s'excusent de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

M. l'abbé Rault a déposé sur le bureau un travail encore incomplet, auquel il donne pour titre : *Deux chapitres de l'histoire de Trévé (Côtes-du-Nord).* Cet essai, excellent d'ailleurs, et que l'auteur complètera au grand profit de tous, se rapporte, pour une importante partie, à l'époque révolutionnaire, qui est tenue soigneusement en dehors de notre programme.

M. René Kerviler, notre excellent et illustre confrère, retenu par sa santé loin de la Bretagne, a fait remettre au Congrès plusieurs exemplaires du premier fascicule de sa *Bio-Bibliographie bretonne.* Il n'est plus temps de faire l'éloge de cet ouvrage qui, par ses proportions et ses détails, paraît au-dessus des forces d'un homme. Il comprendra deux parties : la première, intitulée LES BRETONS, renfermera les noms et les articles concernant les *Bretons qui ont écrit ou dont on a écrit* ; la deuxième, intitulée LA BRETAGNE, contiendra la *bibliographie* de tous les ouvrages écrits sur la *Bretagne.* La première partie

est disposée par ordre alphabétique, la seconde le sera par ordre des matières. C'est en réalité tout un monde. A voir le soin et l'exactitude (quelques erreurs de détail sont inévitables dans un semblable travail, et elles ne comptent pas), à voir le soin et l'exactitude, disons-nous, avec lesquels est composé le premier fascicule, on ne peut, en félicitant l'auteur d'une entreprise aussi méritoire, que lui souhaiter courage et persévérance pour mener à bonne fin un labeur aussi important. Quant au talent, c'est ici ce qui manque le moins.

M. le vicomte de Bréhier, qui n'a pu faire au Congrès qu'une trop courte apparition, a remis une étude sur les *Marches de Bretagne* avec une carte et une empreinte de sceau. L'impression du mémoire présenté par M. de Bréhier est votée ; on le retrouvera à la deuxième partie de ce volume.

En s'excusant de ne pouvoir se rendre à Pontivy, M. P. de Lisle du Dreneuc a envoyé un mémoire où il expose sur la bataille des Vénètes un système nouveau. L'impression de ce travail est également votée. — *M. Robert Oheix,* secrétaire de la section d'Archéologie, demande à lire et à faire consigner au procès-verbal une partie de la lettre de M. P. de Lisle qui accompagnait son envoi.

Voici cet extrait :

« Je tiens, dit notre excellent confrère nantais, à vous adresser mon adhésion bien formelle pour l'héroïque campagne que vous allez entreprendre contre les démolisseurs de nos vieux monuments.

« Tandis que de tout côté on s'occupe de conserver, de racheter, de classer les témoins de nos religions barbares, par une impulsion toute opposée, on se hâte de détruire les sanctuaires du Christ. N'est-il pas scandaleux de voir cette marche rétrograde s'accentuer de plus en plus, malgré toutes les notions d'art, si répandues maintenant par les mille moyens de la presse moderne ! On ne peut plus accuser nos Vandales de frapper en aveugles ; ils frappent à coups sûrs et vont tout droit aux chefs-d'œuvre. Notre pauvre Comté Nantais a vu disparaître, depuis peu, bien des églises et des châteaux. Sauvons donc, s'il est possible, ce qui nous reste ; et pour cela, que pas un acte de vandalisme ne passe désormais sans être flagellé. »

La question du Vandalisme étant à l'ordre du jour de la séance,

cette lecture, qui vient fort à propos, est chaleureusement applaudie par l'assistance.

Le R. P. Dom Plaine envoie une note sur la question 14 du programme : *De l'autorité de Froissart dans l'histoire de la guerre de succession.* — Cette note, exclusivement relative à une polémique qui ne s'est pas produite dans le Congrès breton, est mise en réserve pour la séance où sera traitée (si le temps le permet) la question 14.

Dans sa lettre d'envoi, le R. P. Dom Plaine exprime, — en son nom et en celui du R. P. dom Guépin, prieur de Silos, — le plaisir qu'ils ont l'un et l'autre à s'unir, du fond de l'Espagne, aux travaux du Congrès. — Sur la proposition de l'orateur, le Congrès remercie dom Guépin et dom Plaine de leur aimable souvenir.

M. Trévédy envoie également au Congrès un intéressant mémoire sur le *Groupe équestre de Guelen,* en Briec (Finistère).

M. Alcide Leroux donne ensuite lecture d'un curieux travail sur les *Mardelles gauloises* d'Abbaretz et de Nozay, dans la Loire-Inférieure. Dans ce mémoire, qui sera inséré au *Bulletin, M. Leroux,* contrairement à l'opinion de M. René Kervilèr, qui y a vu des exploitations minières transformées en *Mardelles*, exprime la conviction que ces buttes tout artificielles constituent plutôt une ligne de retranchements gallo-romains orientée de l'Est à l'Ouest.

Avant de clore la séance, *M. Félix Robiou* demande que les vœux émis soient à l'avenir, après une rédaction nette et précise, confiés à une commission permanente et spéciale, qui les examinerait, s'en occuperait au cours de chaque année, et, au début de chaque Congrès, rendrait compte aux Membres de l'Association Bretonne de leur réalisation ou de leur non réalisation.

M. Audren de Kerdrel pense qu'on devrait simplement adjoindre quelques membres à la Direction qui est fort disposée à s'occuper utilement de la conservation des monuments.

M. Robiou adopte ce principe, et sur la proposition de *M. de la Sicotière,* il est décidé que la Direction nommera, dans ce but, un membre par département.

La séance est ensuite levée à 10 heures et demie.

HUITIÈME SÉANCE

Vendredi 10 septembre 1886, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

Au début de la séance, *M. le Président* fait l'éloge d'un important ouvrage que l'auteur a déposé sur le bureau du Congrès : *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution, par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon.* Ce volume, qui renferme plus de 400 actes de l'état-civil relatif aux familles émigrées à Jersey, intéresse plus de dix mille familles françaises et constitue un véritable monument ; il est appelé à rendre les plus grands services à toute la noblesse de nos provinces de l'Ouest. M. de l'Estourbillon a eu la bonne fortune de retrouver dans un grenier de l'île les documents qu'il a ainsi mis en œuvre avec son ardeur et sa conscience ordinaires.

M. le Président donne la parole à M. *Robert Oheix* sur la question 5 du programme : « *Dénoncer les actes de Vandalisme* (*dans* « *l'ordre artistique, archéologique et historique*) *commis en* « *Bretagne, notamment dans le département du Morbihan ;* — « *signaler les monuments restaurés et le système suivi dans les* « *restaurations.* »

M. Oheix prie l'auditoire de ne pas s'effrayer du volumineux dossier qu'il dépose sur le bureau, sans avoir l'intention d'en infliger la lecture. Ce dossier se compose d'un peu plus de cinq cents notes recueillies en quelques semaines sur le Vandalisme dans la Loire-Inférieure. Il suffira de prendre dans cet amas de faits quelques exemples marquants et d'analyser l'ensemble du dossier, en posant une conclusion.

I. — Au Congrès de Nantes, en 1846, M. l'abbé Rousteau dressait une liste de 48 édifices religieux que leur date, leur style ou certains détails signalaient à l'attention et rendaient dignes de protection. M. Rousteau disait expressément qu'il n'avait en rien la prétention de dresser une liste limitative (bien trop modeste pour cela, en homme éminent qu'il était). — En 1849, dans la *Petite Géographie de la Loire-Inférieure,* M. Guéraud indiquait de son côté (et au même titre), tant dans l'*Introduction* que dans le courant du livre, 66 églises ou chapelles. — Beaucoup de noms se trouvent à la fois, cela va sans dire, sur l'une et l'autre liste. En tout, MM. Guéraud et Rousteau signalent 73 édifices.

De ces 73 édifices, recommandés ainsi à tous les respects, combien subsistent aujourd'hui dans leur intégrité, sans avoir été démolis, restaurés, atteints dans leur ensemble ou dans leurs détails ?

L'orateur les passe en revue ; il ne peut donner lecture de tous les détails recueillis sur le mérite, la destruction, la restauration, la conservation ou la mutilation de chacun d'eux. Il se borne à citer un ou deux exemples d'églises démolies, restaurées, conservées ou mutilées, en prenant autant que possible ces exemples parmi les faits les plus saillants. Il passe ainsi en revue les églises et chapelles suivantes, en indiquant celles dont il n'a pu connaître le sort :

Ancenis, — Assérac, — Basse-Goulaine, — Batz, — Chapelle de Béthléem (en Saint-Jean-de-Boiseau), — Chapelle du Bignon (en Orvault), — Blain, — Bouée, — Bourgneuf, — Bouvron, — Campbon, — les Carmélites (Nantes), — la Cathédrale, — la Chapelle-Glain, — la Collégiale (Nantes), — les Cordeliers (Nantes), — Cordemais, — Le Croisic, — Chapelle du Crucifix (Le Croisic), — Chapelle des Dons (en Treillières), — Doulon, — Chapelle d'Enfeu du Cloître, — Chapelle du Fresnay (en Plessé), — Geneston, — Gorges, — le Grand-Auverné, — les Jacobins (Nantes), — Joué, — Juigné, — Lavau, — Legé, — La Madeleine (Clisson), — Chapelle du Manoir de Rezé, — Marsac, — Abbatiale de la Meilleraye, — les Minimes (Nantes), — Missillac, — Montrelais, — Les Moutiers, — Notre-Dame-la-Blanche (Guérande), — Notre-Dame-du-Moûrier (Batz), — Oudon, — Rezé, — Rougé, — Saint-Aubin de Guérande, — Sainte-Croix

(Nantes), — Saint-Cyr, — Saint-Gildas-des-Bois, — Chapelle Saint-Goustan (Le Croisic), — Saint-Herblain, — Chapelle Saint-Hermeland (Indret), — Saint-Jacques (Clisson), — Saint-Jacques (Nantes), — Saint-Jean-de-Béré, — Saint-Jean-de-Boiseau, — Chapelle Saint-Jean (Guérande), — Saint-Julien-de-Vouvantes, — Sainte-Luce, — Saint-Lupien (Rezé), — Saint-Lyphard, — Sainte-Marie de Pornic, — Saint-Nicolas (Châteaubriant), — Saint-Nicolas (Nantes), — Saint-Philbert de Grand-lieu, — Chapelle Saint-Roch (Blain), — Saint-Sébastien-lès-Nantes, — Saint-Viaud, — Saint-Vincent (Nantes), — Trans, — La Trinité (Clisson), — La Trinité (Machecoul), — Vertou, — Vritz : en tout 58 églises et 15 chapelles.

De cette énumération, des faits cités (et il s'y mêle des anecdotes qu'il serait facile de rendre fort instructives), il résulte qu'en considérant comme intacts neuf édifices sur lesquels l'orateur est sans renseignements suffisants, 25 seulement auraient échappé à tout travail sur les 73 signalés. C'est tout juste le tiers. C'est donc, au moins depuis quarante ans, cinquante églises détruites, restaurées ou remaniées sur 73 citées comme dignes d'intérêt.

II. — Dans la même *Géographie de la Loire-Inférieure* qui vient d'être citée, M. Guéraud énumérait, en 1849, 16 églises anciennes récemment démolies dans le département et remplacées presque partout par ces tas de moëlons de style néo-grec dont la première moitié du siècle a fait si grand usage. Ce sont les églises de : Aigrefeuille, — Belligné, — Derval, — Héric, — le Loroux-Bottereau, — Moisdon, — Nort, — Le Pin, — Riaillé, — Savenay, — Saint-Etienne-de-Mont-Luc, — Saint-Mars-la-Jaille, — Saint-Molf, — Soulvache, — Vallet, — Varades ; — soit, avec la liste précédente, *soixante-quatre*.

Guéraud ajoutait à ces noms celui de Saint-Sulpice-des-Landes, ce qui est une erreur. Peut-être en a-t-il commis d'autres, malgré son exactitude et sa probité bien connues. Il a dû pécher par omission plus que par exagération, car la dévastation fut grande de 1802 à 1850.

III. — Dans les huit dernières années de la *Semaine religieuse de Nantes* (journal officiel de l'Evêché), *M. Oheix* a eu la curio-

sité de relever les églises neuves qui pouvaient être mentionnées. Le temps lui a manqué pour poursuivre les recherches dans un recueil intéressant et instructif dont la collection complète est difficile à trouver.

Dans des articles nécrologiques consacrés à des prêtres constructeurs ; dans des récits de bénédictions ou de consécrations d'églises, de visites pastorales, etc., on trouve mentionnées la construction totale ou partielle, la restauration ou la réfection (effectuée ou *prochaine*) de 27 églises. (*27 de 1878 à 1885*) : Besné, — Bonnœuvre, — Carquefou, — Chapelle-Basse-Mer, — Chauvé, — Chapelle de la Madeleine (Guérande), — Crossac, — Guenrouët, — Herbignac, — La Marne, — Montoir, — Mouzillon, — Paimbœuf, — Paulx, — Pierric, — Pornic, — Saffré, — Saint-Etienne-de-Mer-Morte, — Saint-Joachim, — Sainte-Pazanne, — Saint-Père-en-Retz, — Saint-Sébastien (Saint-Nazaire), — Saint-Similien (Nantes), — Sucé, — Trescallan, — Vieillevigne, — Vigneux ; — sans oublier qu'en dehors de ces 27 églises, on trouve dans les mêmes volumes mention de 15 autres églises neuves qui sont déjà comprises dans notre première liste.

— Donc, 48 d'une part ; 16 de l'autre ; ici 27 ; en tout : 91.

De quelques passages qu'il cite, l'orateur conclut qu'il est difficile de traiter avec plus de dédain les anciennes et vénérables églises qui ne sont pas toutes remplacées par des chefs-d'œuvre ; les constructions nouvelles sont hautement préconisées, en général sans aucune réserve, et certains aveux peu suspects montrent parfois (même là !) les paroissiens peu enthousiastes et plutôt poussés vers ces grandes entreprises qu'enchantés et heureux de s'y lancer. Il faut des églises neuves, il y en a de nécessaires, il est bien d'en élever ; le mal est d'en bâtir, soit quand elles ne sont pas nécessaires, soit quand on pourrait conserver en tout ou en partie d'antiques sanctuaires, dignes d'attention par leur mérite architectural ou par leur date. C'est en ce sens que l'orateur regrette certains passages d'articles qu'il cite.

IV. — Aux 91 églises comprises dans les trois listes précédentes on peut ajouter un grand nombre d'édifices neufs et récents ou partiellement neufs et récemment restaurés, ou sur le point de disparaître. *M. Oheix* en connaît, pour sa part, qu'il cite et qui ne rentrent dans aucune des listes précédentes. Certes, il

y en a bien d'autres, mais celles-ci, il les a *vues* de ses yeux : — Le Cellier, — Couëron, — Donges, — Drefféac, — Fégréac, — Fay, — Jans, — Massérac, — Le Pellerin, — La Plaine, — Plessé, — Pontchâteau, — Le Pouliguen, — Prinquiau, — Rougé, — Saint-André-des-Eaux, — Saint-Donatien, — Saint-Géréon, — Saint-Malo-de-Guersac, — Saint-Nicolas de Redon, — Saint-Vincent-des-Landes, — Sévérac, — Le Temple ; — soit 23. — 81 et 23 font 104.

Quand on songe, dit l'orateur, qu'en trois mois de recherches que l'éloignement et le manque de renseignements rendaient difficiles et incomplètes, on arrive à ce chiffre ; que toute indication manque pour une grande partie du département de la Loire-Inférieure ; — on se demande ce qui peut rester des 242 églises paroissiales laissées debout par la Révolution sur le sol de l'ancien comté Nantais.

V. — *M. Oheix* insiste sur cette pensée qu'il est bien éloigné de soutenir que toutes les églises ainsi remplacées ou condamnées étaient dignes de conservation. Il s'en faut, et de beaucoup. Il donne, par de nombreux exemples, plus de clarté encore à sa pensée, en énumérant quantité d'églises qui étaient dignes de disparaître et d'autres qu'il va voir tomber sans regret ; mais il faut remarquer : d'abord qu'en changeant les églises de place, en abandonnant (sans raison souvent) les emplacements consacrés par des siècles de prières, par les cérémonies les plus augustes de notre religion, on commet de véritables profanations ; ensuite qu'il y a bien peu d'églises où quelque détail, un autel, une arcade, une fenêtre, une porte, une crédence, un sacraire, ne soit digne de conservation et que jamais, ou presque jamais, on ne veille à conserver ces souvenirs. Aux siècles de foi, il en était autrement. Comme le faisait remarquer récemment un prêtre savant et pieux, il n'y a guère d'ancienne église où l'on n'ait gardé quelque chose de l'édifice antérieur, témoin vénéré et vestige du temple élevé par les aïeux. Ce sont les architectes surtout qu'il faut là incriminer, les architectes et les entrepreneurs. Il faut du neuf, du neuf à tout prix, et rien que du neuf !

VI. — Il a été trop longuement question des églises pour qu'il puisse être longuement question des chapelles ; l'analyse, ici,

doit être encore plus sommaire. Dans un livre hautement approuvé (et avec raison) par l'autorité épiscopale, — *l'Etat du diocèse de Nantes en 1790*, — M. l'abbé Grégoire énumère en tout 933 chapelles. L'auteur dit, avec raison, que cette énumération est très incomplète. On peut hardiment affirmer en effet qu'il y avait avant la Révolution plus de 933 chapelles dans le diocèse de Nantes. En prenant au hasard Le Loroux-Botterau qui en avait 21, Vertou qui en avait 32, Soudan 10, Campbon 12, Fay 7, Héric 8, on arriverait à 15 chapelles en moyenne par paroisse. En mettant 5 (au lieu de 15) en moyenne, ce qui est trop modéré, on arriverait à 1200 chapelles environ pour les 242 paroisses du diocèse ; en comptant 1500 on serait évidemment moins loin de la vérité.

Dans la Loire-Inférieure, la dévastation n'est pas aussi désolante que dans le reste de la Bretagne, pour cette principale raison que dans les quatre autres départements il y avait beaucoup plus de saints locaux, beaucoup plus de chapelles rurales. En cherchant à constater le nombre approximatif de celles qui ont disparu, *M. Oheix* s'est heurté à des refus de renseignements plus faciles à expliquer qu'à excuser. Prenant pour exemple trois paroisses qu'il connait personnellement, il cite : Savenay où 4 chapelles ont disparu ; — Cordemais, 3 ; — Le Croisic, 3 sur 5 ; — s'il faut juger du reste par ces paroisses (et c'est probable) on voit ce qui doit rester. L'orateur cite quelques abandons significatifs : la chapelle Saint-Clair, en Derval, où les pèlerins viennent encore s'agenouiller au milieu des ruines ; — la chapelle Saint-Pierre, du Goust, en Malville, dont la tradition fait remonter la fondation à saint Clair, tout récemment délaissée ; — la chapelle Saint-Jean, en Guémené, que les souvenirs de la Révolution, à défaut de tous autres, auraient dû rendre sacrée ; — la chapelle Saint-Julien, en la même paroisse, fondée en 1421 par Guillaume de Montnoël, seigneur de Pussac, avec le consentement et en présence des anciens de la paroisse (*Seniores de Guemeneyo*) qui figurent nominativement dans cette curieuse pièce conservée aux Archives de la commune ; — la chapelle Saint-Méen de Trioubry en Avessac ; — la chapelle des Croix ou Sainte-Agnès, en Abbaretz ; — la chapelle du Matz, en Savenay ; — la chapelle Notre-Dame des Ombres, en la Chevrollière (sur l'emplacement de laquelle la famille de Bellisle a récem-

ment élevé un petit oratoire) ; — la chapelle de Rouallan, en Mauves ; — la chapelle de la Motte-Almans, en Saint-Nazaire ; — la chapelle de la Madeleine, à Nantes, au bout de la chaussée de l'hôpital ; — la chapelle Saint-Goustan, au Croisic ; — et vingt autres, que leur origine, leur histoire ou leur style devaient préserver et qui toutes ont disparu ou ont été délaissées *récemment*. — L'orateur tient à citer Saint-Jean de Prigny, nouvellement restauré, pour prouver qu'on peut sauver les chapelles quand on le veut ; — et il promet de donner avant longtemps sur ces sanctuaires des détails aussi complets que possible.

VII. — *M. Oheix* passe rapidement sur les anciens cimetières violés et profanés (la Chapelle-Launay, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Marsac, Nort, Guéméné-Penfao) ; sur les tombeaux extraits des anciennes églises, brisés ou livrés à des usages plus que profanes (cathédrale de Nantes, Cordeliers et église paroissiale à Savenay, églises de Donges, Sévérac, Besné, Cordemais, Sainte-Marie de Pornic, abbaye de Blanche-Couronne ; pierres tombales de Daniel Vigier, évêque de Nantes (XIVe siècle), dans la chapelle Saint-Jean de Guémené-Penfao, de Louis d'Avaugour, ambassadeur de Louis XIV en Suède, au XVIIe siècle, dans la chapelle de Rouallan en Mauves, de Bonabes de Derval, dans la chapelle de Saint-Clair de Derval) ; les croix déplacées, brisées ou jetées au rebut, même les croix historiques (Châteaubriant, Sévérac, Besné) ; enfin tous les monuments extérieurs du culte. Le mobilier des églises court la même fortune. A Saint-Nicolas-du-Port, en Cordemais, le bénitier sert à des pratiques superstitieuses ; à Assérac, un magnifique vitrail (1), la cheminée des fonts (reste d'usages disparus) et l'exposition de l'abbaye de Prières, sauvée du sac de l'abbaye et mise là comme en lieu sûr, sont détruits ; dans telle paroisse, sur deux manuscrits liturgiques, un disparaît ; à Savenay, une bannière est transformée en descente de lit ; à Bouée, deux magnifiques bassins émaillés sont vendus à vil prix ; partout, les anciens ornements, les bannières anciennes, les vases

(1) Le diocèse de Nantes est celui où il reste le moins de verrières anciennes, et les nouvelles les font souvent regretter. On connaît le sort du vitrail de Saint-Nicolas (de Nantes), le plus beau de Bretagne, disait-on.

sacrés *démodés*, sont aliénés; partout, ou presque partout, les statues anciennes sont échangées contre de beaux plâtres bien banals, peints et repeints... Il faut citer comme une sorte de miracle la statue de la Sainte-Vierge recueillie par M. Rieffel, dans les ruines de la chapelle de Beaulieu et transportée par lui à Limerdin. Un exemple bon à citer, pour constater le dédain dont les objets anciens sont l'objet, c'est la couronne de la Duchesse Anne, conservée pendant trois siècles dans une église, portée pieusement le jour de leur mariage, en souvenir de la bonne duchesse, par toutes les femmes de la paroisse, et vendue à un brocanteur chez lequel elle est encore! Ce n'est pas un bon moyen de conserver la foi dans un peuple que de traiter avec mépris ses souvenirs et ses traditions.

VIII. — *M. Oheix* tient à constater qu'à l'encontre de ce qui se passe dans le reste de la Bretagne, on trouve, dans le diocèse de Nantes, peu d'exemple du pire vandalisme, de celui qui consiste à substituer aux anciens patrons des paroisses des patrons nouveaux, rompant ainsi la tradition religieuse et historique autant que les souvenirs patriotiques. A Nantes, le *propre diocésain* porte l'office (à quatre exceptions près) de tous les saints du diocèse. C'est un exemple à citer, car il faut dire le bien comme le mal.

IX. — L'orateur, à ce propos, fait remarquer (et il y insiste) qu'ayant eu à nommer, dans les faits qu'il a indiqués, un grand nombre d'ecclésiastiques, 27 au moins, il l'a fait avec convenance et respect, rendant toujours justice à leurs intentions — alors même qu'il était obligé de faire des réserves sur leurs actes — et louant quand il l'a pu leur zèle, leurs vertus sacerdotales et même leurs constructions quelquefois. Il demandera au congrès des félicitations formelles pour M. le curé de Guérande, qui a su montrer à tous comment on restaure une église. Il pourrait en louer bien d'autres, — sans parler de ceux qu'il a eu l'occasion de féliciter en chemin, — sans que l'amitié qui le lie à plusieurs, et le respect qui le lie à tous, y soit pour rien. Il veut citer spécialement M. l'abbé Audiger, l'anti-vandale par excellence, auquel la Providence aurait dû donner une belle église ancienne à garder, au lieu de l'odieuse grange dont les maçons du XVIIIe

siècle avaient affligé Besné. Ce n'est pas M. Audiger qui a brisé ou consacré à de vils usages les cercueils des compagnons de saint Friard et de saint Secondel, exhumés évidemment lors de la démolition de l'église ancienne. C'est malgré lui qu'on a déplacé — et brisé en la transportant — une belle croix du XIVe siècle. Ce n'est pas sa faute, si les reliques de saint Friard et de saint Secondel sont conservées dans une sorte de table de nuit, derrière l'autel. C'est lui qui tonne en chaire contre la destruction des monuments mégalithiques, qui remue ciel et terre pour les sauver, parfois inutilement.

X. — Car, il faut le dire brièvement, les monuments mégalithiques sont dévastés, dans la Loire-Inférieure, comme partout. Pour édifier, par exemple, le pittoresque calvaire de Louisfert, on n'ose dénombrer la quantité des mégalithes détruits (toujours dans une excellente intention). Et ainsi ailleurs.

Ces témoins d'un passé mystérieux et mal étudié disparaissent rapidement, comme les rochers énigmatiquement sculptés de Saint-Marc et de Cramaguen ; — comme la barque préhistorique, trouvée dans les marais de Campbon, recueillie avec soin par M. l'abbé Babin, brûlée depuis ; — comme les vieilles maisons qui donnaient une physionomie à nos anciennes petites villes devenues de vulgaires bourgades ; — comme les anciens remparts, les vieux logis, les hôtels, les donjons (Pirmil, par exemple). Aucun souvenir, aucun mérite artistique ne les sauve !

XI. — C'est une satisfaction bien stérile et bien vide qu'on se donne, quand on se complaît à énumérer des maux, sans avoir à y apporter un remède. Aux dévastations des Vandales, sur quelques points que ces dévastations se produisent, il faut opposer une digue. — Quelle sera la digue solide et protectrice ?

1° Parmi ceux qui ont fait à l'orateur l'honneur de lui adresser leurs encouragements et leurs conseils, plusieurs prêtres du diocèse de Saint-Brieuc (l'un des plus dévastés) ont écrit : — « Obtenez qu'on enseigne l'archéologie dans les séminaires ; nous saurons alors ce qu'il faut conserver avec soin. » Et un homme éminent, M. Rhoné, parlant du vandalisme, dans la *Chronique des Arts*, du 10 avril 1886, arrivait à la même conclusion.

Certes, l'idée est excellente, mais elle fait songer à cette

jument de Rolland qui avait toutes les qualités et un seul défaut : elle était morte.

A quoi servira d'enseigner l'archéologie aux élèves des séminaires, lesquels arriveront, dans quinze ou vingt ans d'ici, au gouvernement des paroisses ? Si le mouvement actuel continue, d'ici dix ans, il ne restera plus en Bretagne une seule église à étudier et à conserver. Toutes auront été abattues ou *restaurées*.

Et puis, est-ce bien sérieux, ce projet d'enseigner la conservation de ce qui vaut la peine d'être conservé ? L'amour et la protection des monuments anciens émanent surtout d'un sentiment ; et un sentiment ne s'enseigne pas.

Enfin, nos architectes, qui sont censés, eux, avoir étudié l'archéologie monumentale, ne sont-ils pas, pour la plupart, les pires ennemis de nos monuments ?

Donc, cet enseignement viendra trop tard, — et il sera inutile.

Cherchons ailleurs le remède.

2° Presque tous voient le salut de nos monuments, — du peu qui reste — dans une intervention de l'autorité. L'autorité ! mais, sous toutes ses formes, elle est pour nous ! Les circulaires ministérielles qui prescrivent les mesures les plus énergiquement conservatrices, les cartons administratifs en sont pleins ! Les arrêtés préfectoraux ordonnant les mêmes mesures, — les règlements les plus impératifs commandant les enquêtes préalables les plus minutieuses et les plus sévères, — chaque département en a à revendre.

Et les évêchés ! Il n'y a pas, dans nos cinq départements, un évêché qui n'ait des circulaires et des règlements du même genre, énergiquement conservateurs.

Pour ne parler que du diocèse de Nantes, dont il vient d'être question tout particulièrement, Mgr Lecoq n'a-t-il pas fait suivre le Dispositif de son Mandement de carême de 1884 d'un appel, aussi éloquent que ferme et explicite, en faveur des études archéologiques ? S'il est dès lors au monde un évêque peu suspect, c'est celui-là ! Si jamais évêque a répondu chaleureusement aux doléances d'une Société archéologique, c'est Mgr Lecoq, donnant une satisfaction solennelle au discours de M. le Marquis de Brémond d'Ars... Et cependant l'orateur vient de dire combien cette bonne volonté, si hautement exprimée, a été, en fait, stérile, combien cette théorie a peu passé dans les faits.

La vérité est que sur ce terrain du vandalisme, toutes les autorités du monde ne pourront jamais rien.

L'autorité préfectorale et l'autorité épiscopale, réunies dans une action commune et énergique, ont-elles sauvé Lambader, Guignen, Saint-Lunaire, Maxent ? Mgr Lecoq, à la suite de votre vœu de 1882, a-t-il pu sauver Saint-Julien-de-Vouvantes ?

Les faits sont là. Tous les préfets du monde, tous les évêques, séparés ou unis, n'ont jamais, ou presque jamais, rien empêché. Leur bon vouloir est assuré ; leur protection s'affirme : l'un et l'autre sont également inefficaces.

Il faut considérer comme un véritable miracle que Mgr Bouché ait, sur les vœux émis par l'Association Bretonne, réussi à sauver l'église romane de Perros, et l'église de Louannec consacrée par le souvenir de saint Yves. — Il est vrai que ce vaillant Breton, quand il veut quelque chose, le veut bien ; et quand il promet quelque chose, il le tient.

3° Si l'enseignement et l'autorité sont inefficaces, qu'est-ce qui sauvera donc nos monuments, le peu qui reste de nos monuments ? On l'a dit plusieurs fois déjà, c'est la publicité donnée aux actes de vandalisme ; c'est un appel énergiquement formulé à l'opinion publique. Et l'on peut maintenant, à l'appui de cette affirmation, fournir un exemple récent, très connu, et, de l'aveu général, extrêmement concluant.

M. Oheix rappelle qu'en rendant compte de la campagne poursuivie par lui depuis plusieurs années, dans nos Congrès et dans la Presse, il a fait, en mars dernier, dans la *Revue de Bretagne* (1), un tableau sommaire des dévastations commises en Bretagne depuis la Révolution, en y ajoutant un appel à tous ceux qui connaissent des faits de vandalisme, et en déclarant qu'il allait commencer la publication d'une statistique complète, exacte, minutieuse, des actes recueillis par lui-même, ou signalés par des témoins dignes de foi.

Cet article était absolument exempt de toute personnalité : il posait la question sur un terrain général, « et d'ailleurs, je n'ai pas coutume de procéder par insinuation, » ajoute l'orateur.

Cet article était inspiré par le spectacle vraiment terrible qu'une enquête déjà longue et pourtant incomplète (elle le sera

(1) *Le Vandalisme contemporain en Bretagne*, n° de mars 1886.

toujours) lui a mis sous les yeux. Cette enquête avait jusque là porté sur les départements qu'il connaît le mieux : les *Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine,* et le *Finistère* ; un peu le *Morbihan,* très peu la *Loire-Inférieure.*

Il tient à remercier, en plein Congrès, ceux qui lui ont envoyé à cette occasion l'expression souvent bien énergique, et toujours chaleureuse, de leurs encouragements, — depuis Nos Seigneurs les Evêques, depuis tant de chanoines, de religieux (et non les premiers venus), de prêtres, jusqu'à cette foule de laïques et d'amis inconnus, qui l'ont, comme il l'a déjà dit ailleurs, *inondé* d'encouragements et de renseignements dont il leur est grandement reconnaissant.

Quand on dit tout haut ce que chacun dit tout bas, quand on est l'écho de l'opinion publique, — on le sent et on en est fier ! — Mais il ne faut jamais espérer contenter tout le monde.

L'orage (un orage à prévoir et prévu) éclata presque aussitôt. *M. Oheix* ne veut pas entrer dans les détails. C'est une histoire que tout le monde sait.

Où donc était né cet orage ? Dans le seul département que *M. Oheix* n'eût pas eu en vue, à Nantes. Alors, pourquoi donc cet orage ? C'est qu'il y avait à Nantes (et l'orateur ne s'en doutait guère), une question brûlante, une certaine crypte qui faisait beaucoup de bruit dans l'histoire. En terminant les admirables travaux dont un évêque de cœur et d'esprit a eu l'initiative et aura toujours le mérite, — Mgr Fournier, — on avait non pas découvert mais mis au jour, en partie, les restes d'une crypte du XI[e] siècle, située sous le chœur de la cathédrale de Nantes.

Deux courants s'étaient immédiatement formés : — l'un, intelligent et respectueux de notre histoire comme de notre art, pour la conservation de cette crypte ; — l'autre, pour la destruction de ce monument et l'achèvement précipité des travaux.

Comme de coutume, ce second parti était en minorité ; comme de coutume, il voyait des ennemis partout ; comme de coutume, à quelque dix associés qu'ils étaient, ils faisaient du bruit comme une armée : deux hommes qui crient font plus de bruit que cent hommes qui se taisent.

Ces bonnes gens eurent la simplicité de croire que l'orateur avait fait son article du mois de mars pour eux tout seuls, et que

s'il avait parlé du *Vandalisme en Bretagne,* cela voulait dire : « Attention à la crypte de Nantes ! »

Il n'entre pas dans les détails de cette grosse querelle, dont on ferait un poëme héroï-comique. Le résultat de cette grande colère, et des nombreuses attaques dont M. Oheix eut l'honneur d'être l'objet, a été celui-ci, bien éloigné des intentions de ceux qui ont crié si haut.

Bien des gens auxquels cette question de la crypte était indifférente, s'en sont émus ; bien des gens qui ne s'en doutaient pas, s'en sont enquis ; un tel mouvement s'est produit..., que la crypte, qui paraissait condamnée au mois d'avril, était sauvée au mois de juin, ou du moins paraissait sauvée en principe, sans que sa destruction (si elle s'accomplit) puisse désormais passer inaperçue et impunie.

4° C'est la morale de l'histoire : c'est un assez joli résultat, dit *M. Oheix,* pour qu'il s'en fasse honneur, surtout alors qu'il n'avait eu en vue (de près ou de loin) ni la crypte de la cathédrale de Nantes, ni rien de ce qui concerne ce diocèse.

Donc la publicité a du bon ; donc la publicité obtient ce que n'obtient d'ordinaire aucune autorité ; donc il faut continuer une campagne dont le premier résultat est une heureuse victoire.

On dira peut-être que l'orateur a personnellement acheté ce résultat un peu cher : peu importe !

Le bruit qu'on a fait à Nantes a attiré l'attention de *M. Oheix* sur ce pays dont il ne s'était pas encore occupé : il vient d'étaler aux yeux du Congrès les résultats de ses premières recherches. Ces recherches, il les continue toujours ; pour la Loire-Inférieure comme pour le reste de la Bretagne. Dans quelques mois il pourra donner la statistique complète, commune par commune, d'un département, et les autres suivront. *Rien au monde,* ajoute-t-il, *rien ne l'empêchera de continuer.*

Quand il verra détruire, vendre, dégrader les chefs-d'œuvre qui font aujourd'hui encore notre gloire (si peu qu'il en reste), il criera, quoiqu'il arrive et fût-il seul à crier : *Sus aux Vandales !* Mais le puissant écho qu'il a trouvé dans toutes les parties du pays lui apprend que c'est à une armée, non à un seul homme, que les Vandales vont désormais avoir affaire.

M. le Président, en remerciant l'auteur de sa communication,

le félicite de ne pas abandonner une cause qui n'apporte que de très médiocres satisfactions à ses champions et où la modération, si manifeste qu'elle soit, est toujours méconnue. Depuis des années l'Association Bretonne poursuit de ses vœux la conservation des monuments que nous a légués le passé ; elle le fait sans aigreur, mais aussi sans faiblesse ; ceux qui cherchent des complaisances doivent les aller demander ailleurs qu'à nos congrès. Que les Vandales cessent de détruire, conclut *M. le Président*, et M. Oheix cessera sous peu.

A M. Robert Oheix succède un autre Nantais, *M. Henri Le Meignen*, qui vient défendre énergiquement la cause de la crypte de la cathédrale de Nantes. Dans un rapport remarquable, il en expose avec une compétence absolue tout l'intérêt historique, les patriotiques et touchants souvenirs, et démontre sans peine que ce serait de la part des Bretons et des Nantais un crime de lèse-Cité et de lèse-Patrie, que de laisser sottement détruire ou enterrer ce monument, l'un des plus anciens de la Bretagne, dont chaque pierre rappelle la résistance héroïque des Nantais aux barbares invasions normandes et le glorieux martyre de leur saint évêque Gohard. Il conclut, en émettant le vœu : « *Que la crypte de la cathédrale de Nantes soit conservée non pas d'une manière barbare et incomplète, qui équivaudrait à une suppression, mais en la recouvrant de voûtes à plein-cintre, tel que le propose M. l'architecte Sauvageot, dans un projet qui a reçu l'approbation de l'Etat et qu'on est prêt à exécuter.* »

Ce mémoire, écouté par l'assistance avec la plus grande attention, est applaudi à diverses reprises, et *M. le Président* annonce qu'il sera voté, au début de la séance du lendemain matin, sur le vœu et les conclusions de l'orateur.

Après M. Le Meignen, *M. A. Legendre*, Inspecteur des édifices diocésains de Nantes, expose, au point de vue technique, l'état de la question en ce qui concerne l'achèvement de la cathédrale de Nantes et la réfection de la crypte.

M. A. de la Borderie termine la soirée en racontant l'histoire lamentable de la destruction, à Dinan, de la belle porte de Brest, et en flagellant à cette occasion, de cuisants et plaisants coups de verges, le vandalisme en général et le vandalisme municipal en particulier, aux applaudissements de tout l'auditoire.

La séance est levée à 10 heures un quart.

NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 11 septembre 1886, à 8 heures du matin.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON.

Au début de la séance, *M. de l'Estourbeillon* donne lecture d'un intéressant mémoire de M. de Bréhier, de Josselin, sur les *Marches de Bretagne,* mémoire qui sera inséré au Bulletin de l'Association.

Il est ensuite procédé au vote sur le vœu de M. Henri Le Meignen, relatif à la crypte de la cathédrale de Nantes, selon ce qui avait été décidé à la dernière séance.

Ce vœu est émis à l'unanimité des votants, et deux abstentions.

M. l'abbé Kerdaffrec, curé-archiprêtre de Pontivy, signale ensuite parmi les monuments peu connus et méritant d'être étudiés, aux environs de Pontivy : la vieille forteresse des *Salles*, bâtie sur un rocher schisteux-maclifère, dans la commune de Sainte-Brigitte ; — *Castel-Beller,* sur le bord du vaste étang de Priziac, et, dans la commune de Quistinic, le vieux château de *Maner-Jacquelot*, ou *Ker-Jacquelot*, belle et vaste construction de la fin du XVe siècle ou de la première moitié du XVIe ; — le jubé de Saint-Nicolas, dans la paroisse de Priziac, magnifique travail de style renaissance fort bien conservé. Il exprime enfin le regret de voir qu'on ne prend aucune précaution pour retarder la ruine imminente des deux grosses tours du château ducal de Pontivy, et émet le vœu que des hommes compétents composent des *Manuels d'Archéologie* assez simples pour intéresser à cette science ceux qui ne peuvent pas en faire une étude spéciale.

M. le comte de Palys, inscrit pour traiter la question du Vandalisme en Bretagne, dit qu'il ne peut rien ajouter au travail si

complet et si plein de verve de *M. Robert Oheix*; mais pour montrer l'impartialité avec laquelle les membres de l'Association Bretonne poursuivent le but qu'ils se sont proposé, il veut demander des éloges officiels pour un architecte du diocèse de Rennes, qui, rompant avec toutes les traditions et les habitudes de ses confrères, a reconstruit, pour ainsi dire pierre par pierre, une église considérable, celle de Bédée, près Rennes, en y replaçant et conservant tout ce qu'il y avait de curieux dans l'ancienne.

Après avoir choisi un plan qui lui permette cette résurrection, il est convenu avec ses ouvriers d'un prix de démolition un peu plus élevé, puis a obtenu d'eux, par une active surveillance, que les pierres des portes, les magnifiques fenêtres du XVIe siècle, les inscriptions, les écussons, soient numérotés et mis à part. Rien de plus curieux, dit *M. de Palys,* que l'aspect de ce chantier si bien classé, et, grâce à ces soins minutieux, non seulement rien n'a été brisé, mais on voit avec étonnement et admiration cette église s'élever avec toute la solidité et la grâce d'une église neuve, tout en conservant l'aspect, les souvenirs et l'architecture de l'ancienne. C'est pour ce remarquable et consciencieux exemple de restitution architecturale, que M. de Palys demande au Congrès d'adresser officiellement des éloges mérités à l'architecte et aussi au clergé de la paroisse, qui, bien qu'un peu effrayé au début de l'audace inusitée de son architecte, a néanmoins consenti à le suivre dans cette voie.

M. de Palys demande également des félicitations pour M. le curé de Saint-Gondran qui a su défendre et conserver, malgré toutes les sollicitations contraires, un magnifique vitrail du XVIe siècle que beaucoup de ses confrères lui conseillaient de *vendre* pour *rebâtir une nouvelle église.* Aux espérances exagérées qu'on lui faisait concevoir de trouver dans la vente de ce vitrail une somme suffisante pour reconstruire une église neuve, il répondait toujours avec raison : « On vient voir ma vieille église pour admirer son vitrail; quand je ne l'aurai plus, mon église neuve n'aura aucun intérêt et n'attirera plus personne. »

Par ailleurs, *M. le comte de Palys* déplore lui aussi deux actes de vandalisme qu'il a récemment constatés.

1° La perte d'un vitrail du *Folgoët,* représentant le Cardinal de Coëtivy. Ce portrait historique, qu'on eût pu comparer avec la statue du cardinal, à Rome, avait une véritable valeur et aurait pu

être l'objet d'une étude iconographique, d'autant plus intéressante, que les portraits gravés du cardinal n'ont aucune authenticité.

2° A *Lanhouarneau*, la mutilation récente d'une fort belle dalle tumulaire représentant un chevalier et sa dame, et l'abandon, en un tas, dans le cimetière, de magnifiques pierres d'autel et d'un rétable du XVIe siècle armorié et sculpté, en Kersanton, et représentant la scène du crucifiement.

Après la manière si compétente dont vient d'être traitée par nos confrères, MM. R. Oheix, H. Le Meignen, de Palys, etc., la question du vandalisme contemporain en Bretagne, dit *M. de l'Estourbeillon*, inscrit également pour prendre la parole sur ce sujet, il est peut-être téméraire de venir encore vous entretenir, par de nouveaux détails, d'un ensemble de faits que vous avez déjà jugés. Cependant, j'oserai appeler encore l'attention de l'assistance sur quelques points de la Loire-Inférieure ou du Morbihan, où des actes de vandalisme ou d'heureuses restaurations sont venus, ces derniers temps, nous faire connaître la manière regrettable dont on procède pour tant d'actes de dévastation.

Dans le département du Morbihan, existe en la commune de la Croix-Helléan, près Josselin, une jolie chapelle rurale du XVe siècle, dédiée à *Saint-Maudez* et bâtie en 1431 par la famille de Rohan. En la visitant récemment, nous eûmes le regret de constater, qu'elle était non-seulement fort négligée, mais encore que les pierres de la belle fenêtre flamboyante du chœur étaient toutes disjointes et exposaient cette fenêtre à tomber en ruines au premier jour. De plus, sans doute, sous prétexte de restauration, une affreuse couche de badigeon, non-seulement recouvrait tous les murs intérieurs de la chapelle, mais encore avait été passée sans idée et sans goût sur les jolies crédences de l'époque et en cachait totalement les écussons. Des gens du village entendant l'expression des regrets de mon compagnon de voyage et les miens, crurent un instant que nous étions venus pour examiner et décider les réparations nécessaires. Ils ne purent dès lors s'empêcher d'exprimer eux aussi tous leurs regrets de voir ainsi négligé leur vieux et vénérable sanctuaire, auquel les pieux pèlerins qui s'y rendent aux époques des deux pardons annuels, faisaient, nous ont-ils dit, au moins pour 300 francs de dons (1). Il

(1) Depuis le Congrès de Pontivy, M. le Recteur de la Croix-Helléan nous a

serait donc à souhaiter que l'on vît cesser les déplorables abandons de ce genre, et nous croyons que le Congrès de l'Association Bretonne ne peut, comme nous, qu'émettre le vœu, que M. le Recteur de la Croix-Helléan ou l'autorité compétente, utilise le plus tôt possible les dons faits à cette chapelle, pour sa prompte restauration.

De plus, ajoute *M. de l'Estourbeillon,* nous devons déplorer vivement la perte du magnifique *Vitrail de l'Eglise d'Assérac* (Loire-Inférieure), orné de très beaux écussons et donné à cette paroisse dans la première moitié du XVI[e] siècle, par Claude et Henri de Rieux, seigneurs d'Assérac, et chambellans du roi Henri II, que malgré les avis et les conseils qui lui avaient été donnés à cet égard, le recteur de la paroisse a laissé détruire par les ouvriers qui ont démoli l'ancienne église et les enfants de l'école qui se sont emparés de ses fragments pour jouer au petit palet (1).

A Derval également, l'antique chapelle *Saint-Clair,* vénérée dans le pays de temps immémorial, témoin des saintes prédications de M. l'abbé Orain, pendant la Révolution, n'est bientôt plus qu'un souvenir. Les débris ont été dispersés de tous côtés, les belles pierres tombales qu'elle renfermait arrachées sans respect, et la dernière d'entre elles, celle de *Bonabes de Derval,* jadis trois fois caution des Rois de France et l'une des illustra-

fait connaître dans une lettre écrite en termes peu mesurés, que les dons offerts à la chapelle Saint-Maudez, non-seulement ne se montaient point à 300 francs, mais encore atteignaient à peine annuellement le chiffre de 100 francs. Nous nous empressons de donner acte à M. le Recteur de sa rectification, tout en le priant de bien noter que nous n'avons point *affirmé l'exactitude* des allégations des villageois de Saint-Maudez relativement au *quantum* de la somme, et que nous nous sommes borné à constater leurs dires et l'impression de notre visite. Par ailleurs, nous nous permettrons d'ajouter, que la quotité des ressources fût-elle seulement de 100 francs, cette petite somme annuelle serait, croyons-nous, plus que suffisante pour les travaux indispensables d'entretien de la chapelle et en particulier pour la consolidation et le maintien de la fenêtre du chœur, demandés surtout par le Congrès de Pontivy. R. E.

(1) Nous venons d'apprendre que depuis cette destruction si malheureuse, M. de Couëssin, propriétaire à Assérac, a pu obtenir de M. le recteur de la paroisse, l'autorisation de transporter dans la chapelle de son château de Kerougas, les fragments de plusieurs écussons du vitrail ci-dessus cité, qu'il a recueillis avec un soin pieux et s'est empressé de faire intelligemment restaurer. R. E.

tions du Comté Nantais au XIVe siècle, gît maintenant abandonnée sous les ronces et la poussière d'un chemin creux, attendant qu'une main plus soucieuse de nos gloires nationales vienne la mettre à l'abri des insultes du passant et faire revivre la mémoire de ce héros oublié.

Quelques bonnes restaurations viennent heureusement parfois consoler de ces déplorables faits, et à l'instar de M. de Palys, M. de l'Estourbeillon se fait un devoir, aujourd'hui, comme au mois de juillet dernier, lors du Congrès tenu à Nantes par la Société française d'Archéologie, de signaler à la reconnaissance de tous les archéologues et des amis des pieuses traditions ou des anciens monuments, les bien connues restaurations du *Vitrail de Missillac,* dûe aux soins du recteur, M. l'abbé Langevin, aidé du concours de MM. Meuret et J. de Kersauson de Penandreff, celle du *Tombeau de saint Benoit de Macérac,* dûe au zèle de son recteur, M. l'abbé J. Goulet, et de son vicaire, M. l'abbé Rouaud, et les réparations de l'Eglise de *Saint-Gildas-des-Bois,* classée comme monument historique, auxquelles M. l'abbé Gergaud, curé de cette paroisse, consacre tous ses soins. Ces Messieurs, dit l'orateur, méritent, à bon droit, toutes nos félicitations et notre gratitude.

M. Robert Oheix demande à l'assemblée d'adresser également de justes éloges à M. l'abbé Plormel, curé de *Guérande,* pour la restauration de sa belle et intéressante église.

A la demande de ce dernier et de MM. de Palys et de l'Estourbeillon, le Congrès à l'unanimité vote des éloges et des remerciements à M. l'architecte Regnault, de Rennes, et à MM. les Recteurs de Bedée, Saint-Gondran, Guérande, Missillac, Saint-Gildas-des-Bois et Macérac, pour le zèle apporté par eux à la restauration et à la conservation des monuments religieux de leur paroisse.

M. de la Villemarqué vient signaler ensuite un acte de vandalisme des plus regrettables, accompli dans le Finistère, en la paroisse de Mellac, arrondissement de Quimperlé.

Kerfeunteuniou, « *le village des Fontaines,* » propriété du fils d'un ancien maire de Mellac, dit *M. de la Villemarqué,* domine cette commune. De la hauteur où il est placé, l'œil, par un temps clair, embrasse un vaste horizon qui s'étend jusqu'à la mer et lui donne l'air d'un point stratégique. Il est à proximité d'un

passage à niveau du chemin de fer de Nantes à Brest. La route nationale n° 165 traverse la commune de l'est à l'ouest ; une voie romaine de Nantes à Quimper la coupait, comme on peut s'en assurer en consultant la carte des Gaules. Les eaux de l'Isole forment ses limites à l'ouest et au nord. La paroisse est sous l'invocation très caractéristique de saint Pierre-ès-liens, ***in vinculis***, de qui elle semble tirer son vieux nom de Mellac *(vinctus)*, comme l'a pensé l'abbé Henry..

Le propriétaire, en bâtissant sa nouvelle maison, a trouvé des substructions romaines et plusieurs meules en granit, et en défrichant les terres d'alentour il a ramené à la surface des tuiles et des briques, qui ont attiré l'attention du Docteur Le Moaligou appelé dans le village par ses devoirs professionnels. Elles rougissent encore çà et là le sol et l'on en ramasserait des charretées.

Nous les avons examinées d'abord au point culminant du village, puis dans la vallée.

Les premières ne nous ont pas laissé de doute sur leur origine : ce sont bien ces tuiles romaines (*tegulæ*), avec des canelures qui permettaient de les emboîter les unes dans les autres, et munies de *coches* ou entailles qui servaient aux joints : rien de plus connu que ce genre de couverture. Les briques rectangulaires étaient employées pour les murs, les pilastres et les revêtements.

C'est dans la vallée, près des ruisseaux qui la sillonnent en tous sens que nous les avons remarquées en plus grand nombre.

Ici, au bas d'une prairie en friche, notre attention a été surtout attirée par un bassin maçonné qui mérite d'être décrit.

Il mesure 1 mètre 90 centimètres de long sur 1 mètre 30 centimètres de large, et 1 mètre 20 centimètres de profondeur ; ses murs sont en pierres éclatées, de petit appareil, cimentées solidement ; il est plein d'eau. Du sommet, la source jaillit à travers un dallage en pierres plates reposant sur un lit de terre glaise.

Aujourd'hui à ciel ouvert, ce bassin était caché naguère sous une épaisse couche de mottes, de tourbe et de ciment.

En les enlevant, le propriétaire a trouvé une toiture en tuiles très larges, supportée par quatre piliers de briques quadrangulaires, posées l'une sur l'autre.

A l'angle gauche du bassin, en contre-bas, deux autres piliers du même genre, avec dalles en tuiles au-dessus.

L'eau courait, divisée entre les quatre piliers du milieu, et sortait en masse entre ceux de l'angle.

Nous tenons ces détails de la servante du « village des Fon« taines » qui nous les a donnés, en breton, à une seconde visite, avec beaucoup d'entrain, non sans témoigner quelque regret de la destruction du curieux édicule souterrain ; en effet, il n'existe plus ; dôme et pilastres ont été démolis et emportés.

Les tuiles du dôme, que nous avons pu retrouver et mesurer, sont de 60 centimètres carrés, les plus larges, sur 1 centimètre et demi d'épaisseur ; les briques des pilastres ont 0 mètre 20 centimètres carrés sur 0 mètre 6 centimètres d'épaisseur ; ils avaient environ 0m 50 centimètres de haut, nous a-t-on assuré, mais il ne nous a pas été donné de le constater.

Faut-il le dire ? Une partie des matériaux a servi à bâtir une niche à chien ! Par une étrange fantaisie, on l'a couronnée d'une pyramide imitée de celles qui formaient les pilastres de la fontaine.

Pour ne rien oublier, nous devons signaler une espèce de cercle en briques qui a pu être l'orifice de la source ; mais nous ignorons où il était placé.

Enfin, nous avons retrouvé trois petits fragments de poterie rouge assez fine, dont l'un porte un reste de dessin ; mais nous avons eu le regret de ne rencontrer aucune statuette votive. Peut-être que des fouilles pratiquées dans une enceinte voisine que traversait le ruisseau venant de la fontaine, amèneraient de meilleurs résultats.

Après la lecture d'un intéressant travail de M. Alcide Leroux sur les curieuses légendes et traditions du pays de la Mée et en particulier de la région de Saffré et Nozay, *M. Arthur de la Borderie,* dépose sur le bureau un document inédit fort intéressant, communiqué avec commentaire par notre confrère M. A. du Bois de la Villerabel, et relatif aux dernières volontés du duc de Bretagne François Ier. Document et commentaire seront imprimés dans les Mémoires du présent Congrès.

La séance est levée à 10 heures et demie.



DIXIÈME SÉANCE

Samedi 11 Septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON.

La séance du samedi 11 septembre, qui est en même temps la dernière du Congrès de Pontivy, s'ouvre par une communication de M. A. de la Borderie (en réponse à la question 15e du programme) sur le *Combat des Trente*. Ce travail devant figurer au *Bulletin de l'Association*, nous ne voulons pas le déflorer en l'analysant. Mais nous devons rappeler, comme l'a fait remarquer M. le Président de Kerdrel, que M. de la Borderie a su trouver, dans cet épisode si célèbre et par là même si étudié de notre histoire de Bretagne, des points de vue nouveaux, de curieux détails inédits et même des erreurs à redresser, par exemple la date jusqu'à présent assignée à ce fait d'armes, qui doit être rectifiée. M. de la Borderie établit en effet que ce combat eut lieu le 26 mars 1351 et non le 27, comme l'indiquent par erreur le monument de Mi-Voie et tous les historiens.

M. Anthime Ménard fils donne ensuite lecture du rapport sur l'excursion faite par les membres du Congrès à la Houssaye, Saint-Nicodème, Castennec, l'ermitage de Saint-Gildas, et Notre-Dame de Quelven. Cet intéressant rapport, où le charme de la composition et du style ne le cède en rien à l'exactitude archéologique, est interrompu par de fréquents applaudissements, qui redoublent quand *M. le Président* adresse au nom de l'assemblée ses remerciements à l'auteur.

Après lui, *M. l'abbé Paget* vient combattre les conclusions présentées par M. de la Borderie, relativement au siège de Lorient par les Anglais. Il rejette absolument le témoignage de Hume,

qu'il considère comme un sectaire et un esprit partial, et soutient que la ville de Lorient, très sérieusement assiégée, ne dut son salut qu'à l'intervention miraculeuse de la sainte Vierge, fêtée encore tous les ans le premier dimanche d'octobre par une procession solennelle.

M. le Président de Kerdrel félicite l'orateur de son patriotisme lorientais, — sans vouloir se rendre garant de toutes ses assertions au point de vue historique.

M. de la Borderie répond qu'il ne suivra point son honorable contradicteur sur le terrain où il s'est placé. La question de savoir s'il y a, ou non, du surnaturel dans un fait quelconque — entre autres, dans la retraite des Anglais le 7 octobre 1746 — cette question, d'après les lois de l'Eglise, ne peut être légitimement tranchée que par les juges de la foi, les évêques et les conciles. N'ayant ici ni évêque ni concile, prétendre trancher cette question, c'est usurper sur le domaine de l'autorité compétente ; M. de la Borderie repousse toute complicité dans cette usurpation. — Mais (continue-t-il), si le domaine théologique nous est interdit, le domaine historique nous appartient : sur ce terrain, liberté complète d'étudier le fait de 1746, d'en examiner, discuter et établir dans leur exacte réalité les diverses circonstances, pour en déduire la portée et le caractère véritable de l'évènement. Sur cet évènement on ne connaissait jusqu'ici en France que des récits d'origine française ; il m'a semblé nécessaire d'interroger aussi les Anglais, non pour préférer leur témoignage à celui des Français, mais pour compléter, contrôler, éclairer ces deux ordres de témoignages l'un par l'autre : procédé constant (en pareil cas) de l'histoire sérieuse, de la critique historique. — Le récit de Hume, absolument inconnu en France, m'étant tombé entre les mains, j'ai cru faire œuvre utile à l'histoire de Bretagne en signalant au Congrès les nouveaux éléments d'information qu'il renferme. Je n'ai pu cependant (on le conçoit) faire connaître ici la relation de Hume que par un résumé rapide, forcément incomplet ; mais elle sera publiée intégralement dans les Mémoires du présent Congrès. Jusque là elle est encore inconnue ; et tant qu'on n'en possédera pas le texte, on n'aura ni le moyen ni le droit de la juger. Cela n'a point empêché tout à l'heure mon honorable contradicteur de juger, de condamner sans appel le témoignage de Hume et, avec lui, le membre de

l'Association Bretonne coupable de l'avoir présenté au Congrès. — Condamner un document historique *à priori*, sans l'avoir examiné, sans en avoir lu une ligne, sans l'avoir jamais vu, ce n'est pas là, il faut bien le dire, un procédé de discussion sérieuse. C'est là pourtant (ajoute M. de la Borderie) toute la base de l'édifice d'objections qu'on vient d'élever contre moi. L'édifice ne peut pas être plus sérieux ni plus solide que sa base : c'est tout ce que j'ai à répondre.

M. le Président de Kerdrel, prenant ensuite la parole, remercie en termes émus et avec son talent habituel, tous les habitants de Pontivy, et en particulier M. le Maire, M. le Curé et M. le Président de la Société d'Agriculture, du concours empressé qu'ils ont apporté et de la bienveillance qu'ils n'ont cessé de témoigner aux membres de l'Association Bretonne et au Congrès. Il se fait l'interprète de tous en adressant ses félicitations et l'expression de la plus vive gratitude à MM. Chaillou et Le Brigant, les habiles et dévoués organisateurs des expositions si remarquées de Pontivy. En termes aussi courts que chaleureux, il rend compte des divers travaux du Congrès et des importantes questions qui ont été discutées ou traitées devant la section d'Agriculture. « *L'Association Bretonne,* ajoute-t-il en terminant, à un double but, le progrès de l'agriculture et l'étude approfondie du passé de la Bretagne. C'est sur ce terrain, absolument dégagé de toute préoccupation politique, et sur lequel peuvent se réunir toutes les bonnes volontés, qu'elle veut et entend se maintenir. On lui rendra, à coup sûr, cette justice qu'elle s'y est toujours tenue au Congrès de Pontivy. C'est dans ce but généreux qu'elle invite, comme par le passé, tous les hommes de cœur et de dévouement à s'unir dans un profond amour pour la Bretagne, qui ne saurait exclure un entier dévouement à la France. »

Puis, ayant de nouveau remercié les habitants de Pontivy de leur aimable accueil et de leur assiduité aux séances, *M. le Président* prononce la clôture du Congrès de 1886, en donnant rendez-vous aux membres de l'Association, dans la ville du Croisic, pour le Congrès de 1887.



MÉMOIRES

RAPPORT

SUR L'EXCURSION DU 8 SEPTEMBRE 1886

PAR M. ANTHIME MÉNARD FILS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous aurions oublié l'une des traditions de nos Congrès, et enlevé, en même temps, à celui-ci l'un de ses charmes, si nous n'avions consacré aux environs de Pontivy, au moins un jour de la semaine que nous avons le plaisir de passer parmi vous.

C'est, d'ordinaire, à l'un de nos hôtes (dont plusieurs sont souvent nos compagnons de voyage), que nous demandons le récit de nos pérégrinations, quelquefois de nos aventures et de nos découvertes, toujours des émotions douces et profondes que la vue d'un pays breton ne manque jamais de procurer. Celui-là, en effet, décrira mieux les sites et les monuments, qui doit le faire avec plus d'amour, et nul ne les saurait aimer davantage que celui qui est né, qui a vécu au milieu d'eux.

Si pour cette fois, cependant, une règle si sage a été méconnue, c'est qu'on a cru, permettez-moi de vous le dire, que dans cette région de Pontivy, au centre, disons mieux, au cœur même de la Bretagne, au milieu de vos rochers et de vos innombrables chapelles de granit, au milieu tantôt de vos landes, tantôt de vos ravissants paysages, il n'était pas un breton — si peu breton, si *gallo* qu'il pût vous paraître — qui ne dût éprouver les élans d'un

vrai patriotisme, et se sentir, tout d'un coup, capable de les traduire devant ceux mêmes qui ont eu le bonheur de les connaître plus intimement et depuis plus longtemps que lui.

Voilà comment on a pu, Mesdames, vous choisir ce soir, un tel rapporteur de l'excursion pour laquelle, mercredi matin, nous montions en voiture, au nombre de vingt-et-un, — gais, — sans préoccupation ni pour la température que la Providence nous faisait clémente et sûre, ni pour les exigences de la journée, car nous avions dans MM. Oheix et de L'Estourbeillon, des organisateurs fort habiles et déjà expérimentés ; — enfin, laissant au hasard la distribution des places dans nos trois équipages, assurés que nous étions d'avance de nous trouver toujours en pays de connaissance et en voisinage ami.

Ainsi, vers huit heures, filions-nous, du trot léger de nos chevaux, sur la route de Notre-Dame-de-La-Houssaye (1).

C'était se détourner un peu de Castennec but principal du voyage ; mais pouvions-nous passer, sans la voir, à côté de cette chapelle, toute voisine de Pontivy, et qui réclamait, à si juste titre, quelque part de nos instants et de notre attention ! Comme aspect extérieur et comme ensemble architectural, elle ne constitue pas, sans doute, une œuvre particulièrement remarquable, malgré un assez joli campanille portant une inscription dont nous avons pu relever deux noms, d'un côté seulement : *François-Marie Guernic et Helloux, trésorier*. Nous n'étions, en somme, qu'en face d'une restauration, et pour partie même d'une construction de la première moitié du dernier siècle. Mais, quand on pénètre dans l'intérieur, l'attention est immédiatement absorbée par un rétable d'un intérêt vraiment exceptionnel, vaste morceau de pierre qui représente, sur toute la longueur de l'autel, les diverses scènes de la Passion et de la Résurrection ; il est impossible de ne pas être frappé de la richesse de cette composition, du nombre des personnages qui la remplissent et de l'effet qu'elle produit ; que serait-ce, si plusieurs de ces personnages n'avaient été entièrement mutilés? Bien d'autres objets s'offrent à l'examen des excursionnistes : dans le transept de droite, un groupe

(1) M. l'abbé Euzenot a donné une trop courte description de Notre-Dame-de-La-Houssaye dans le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, Congrès de Lannion, pp. 154 et suiv.

représentant le martyre de sainte Apolline, œuvre aussi remarquable par l'expression des physionomies que par la naïveté de l'ensemble ; dans le transept de gauche, un saint Vincent Ferrier, en costume de dominicain, priant, d'autres disent : prêchant ; plusieurs inscriptions d'une lecture parfois difficile, et sur le vitrail sud, un chevalier tenant de la main droite une épée et de la gauche un écu *blasonné d'azur à la croix d'argent,* cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

Une grande croix garnie d'une pierre d'autel, sur laquelle, évidemment, la messe était parfois célébrée, précède la chapelle. Elle est datée de 1644 et porte bien, du reste, les caractères des croix du XVIIe siècle, en Bretagne.

M'attarder davantage dès le départ, même à un examen si intéressant, quand je sais qu'il reste tant à voir, serait manquer de cette prudence, de cette précieuse connaissance du prix du temps, dont le directeur-né de nos excursions, ne manque jamais de nous donner l'exemple. A sa suite — et à la suite de tous les excursionnistes qui font et feront toujours un avec lui, — en route pour Saint-Nicodème.

Cette fois, c'est bien, au contraire, l'aspect extérieur de l'édifice, et son architecture seule qui nous ont tous saisis ; d'abord, par la très excellente raison qu'il ne nous a pas été possible de rencontrer le dépositaire des clefs de cette chapelle ; peut-être demeure-t-elle fermée, quand ce n'est pas le temps des pèlerinages et pardons dans lesquels on vient demander à saint Nicodème protection contre les maladies pour les bestiaux, et faveur pour les récoltes. Mais, au repos même, ce bel édifice, dans la richesse de son architecture flamboyante, avec ses trois fontaines gothiques et une quatrième du dernier siècle, semble conserver la vie, et comme le mouvement des grands jours : contraste avec une chapelle de Sainte-Anne, perdue, à quelques pas seulement de là, dans la solitude de ses grands arbres.

« Ce n'est qu'en arrivant au pied de l'église de Saint-Nicodème, a dit M. Cayot-Delandre, qu'on peut reconnaître et admirer toute l'élégance, toute la beauté de sa façade occidentale et de la pyramide façonnée qui la surmonte. » Cette chapelle est, en effet, construite dans un bas-fonds au niveau duquel on descend par un escalier de la fin du XVIe siècle, et l'on se demande, avec

l'auteur que je citais, comment on a pu établir, dans cet enfoncement marécageux, des fondations assez solides pour supporter l'énorme masse d'un pareil édifice et d'un si lourd clocher. La légende, sans répondre à cette difficulté, s'est chargée, du moins, d'expliquer le choix du terrain assez étrange, qui l'a fait naître :

Saint Nicodème, dit-elle, étant apparu à plusieurs habitants du pays pour réclamer d'eux une chapelle, ceux-ci, afin de connaître le lieu où il voulait qu'elle fût bâtie, lancèrent des bœufs qui vinrent s'arrêter à un bourbier. C'est là qu'elle s'élève aujourd'hui. Son gracieux clocher est divisé par deux plates-formes garnies de balustrades flamboyantes ; à sa base, un portail dont l'intrados est festonné de trilobes à jour, forme l'entrée d'un porche au fond duquel s'ouvrent deux portes jumelles surmontées d'une accolade avec tympan à jour, figurant une grande fleur-de-lys. Sous ce même porche, à droite, on accède à l'escalier des tours par une porte dont le linteau, les frontons et les pilastres doivent — toujours dans la chronologie particulière de notre province, en matière d'architecture — être regardés comme de la dernière partie du XVIe siècle, ou même du commencement du XVIIe. N'avons-nous pas trouvé, l'instant d'après, un exemple bien plus frappant encore du retard tout à fait marqué des époques architecturales en Bretagne, en nous retournant vers les trois curieuses fontaines, groupées là comme une fontaine unique à trois faces dans ce même pourtour en contrebas de la chapelle ? Ces fontaines portent la date de 1608 ; elles n'en sont pas moins très nettement gothiques ; bien curieuses, avec leurs trois piscines abritées chacune par un petit porche chargé d'ornements flamboyants.

Trois niches à l'intérieur de chaque compartiment, au-dessus des piscines, renferment, l'une la statue de saint Nicodème, auquel on conduit un bœuf; l'autre, celle de saint Abibon, accosté de deux personnages, l'un à genoux, l'autre à cheval ; la troisième est saint Gamaliel, entre deux personnages aussi, dont l'un lui amène un porc, tandis que l'autre lui adresse des invocations.

Les pilastres sont garnis de grotesques, en même temps que d'inscriptions dont il a été facile de constater le caractère extrêmement récent.

De l'intérieur de l'église, nous n'emportons aucun souvenir,

puisque nous n'avons pu y pénétrer, on sait pourquoi; du reste, le rétable, comme les inscriptions qui s'y trouvent, ont été, depuis longtemps déjà, fort bien étudiés et très minutieusement décrits, ce qui amoindrit nos regrets.

Nous n'avions garde, Mesdames et Messieurs, d'oublier que l'heure avançait et que Castennec est encore à une grande lieue de Saint-Nicodème, comme Notre-Dame-de-Quelven, que nous voulions voir aussi, est, elle-même, à six kilomètres de Castennec. Nous ne l'oubliions pas davantage, quand, un moment plus tard, arrivés sur les bords du Blavet, au pied de la colline que nous avions à gravir pour arriver à Castennec, nous nous en écartions encore, presque tous, de quelques centaines de mètres, afin de jeter un rapide coup d'œil sur l'église, plus vénérable que curieuse, de Saint-Nicolas-des-Eaux. Pour rejoindre à temps ceux qui s'étaient laissé séduire par les facilités et les longueurs de la route de Locminé à Quéméné, nous comptions sur la solidité de nos jambes, et nous avions raison ; échelonnée bientôt sur cette pente verte, notre troupe devait paraître aux habitants du petit village, comme un long serpent noir, rampant le long de leur coteau. Nous ne tardons guère à en atteindre le sommet, et nous y sommes les premiers arrivés.

Devant nous, derrière nous, quel spectacle !

Du côté d'où nous venons, entre deux pentes, l'une occupée par le hameau de Saint-Nicolas, l'autre se perdant en landes à l'horizon, semblent nous arriver comme deux voyageurs cheminant de concert dans la vallée, la voie ferrée, droite comme un i, avec toute la raideur de la mathématique moderne, et le Blavet, se donnant aussi des airs de correction, depuis qu'il a été canalisé. Mais au pied du coteau, en face de l'obstacle, la nature de chacun se trahit : le voyageur de fer continue sa marche impitoyable que rien n'arrête, et reparaît, courant toujours devant lui, de l'autre côté de la montagne qu'il a traversée de part en part; le doux et gracieux Blavet, lui, a mieux aimé la contourner; il en a caressé les bords, et fait une sorte de presqu'île; son compagnon retrouvé, il reprend à ses côtés son allure libre, se riant en de nombreux méandres qui s'étagent dans ce second horizon, comme une série de miroirs encadrés de bois et de coteaux....

Nous voilà tous réunis ; nous sommes sur la presqu'île même

de *Castennec,* l'ancienne *Sulis* de la Table Théodosienne, un des points importants de l'occupation romaine, et à quelques centaines de mètres seulement de la maison de *la Gouarde,* bâtie au centre même des débris romains.

C'est de ce côté, qu'en la compagnie (particulièrement précieuse ici) de M. de la Monneraye, nous dirigeons d'abord nos pas. D'une des bornes millières, aujourd'hui brisées, une partie servait récemment encore de linteau à la ferme de *la Gouarde;* nous l'avons vainement cherchée : il nous a été appris que l'ancienne maison, détruite par le feu, avait été reconstruite ; le fragment de la borne n'est plus apparent aujourd'hui, à supposer même qu'il ait été employé dans la construction nouvelle, et il est inconnu des fermiers. Deux autres fragments gisent à terre ; longs et de forme irrégulière, ils ne portent pas de reste d'inscription que nous ayons pu découvrir ; nous avons remarqué une excavation à l'extrémité de l'un d'eux qui a dû, comme nombre de menhirs, servir de base à une croix.

Est-ce aussi la base d'une ancienne croix, que cette masse de granit, laissée par nous à quelques pas en avant des débris de la pierre millière ? La forme de ce morceau est nettement accentuée et ne permet guère, je crois, l'incertitude sur un point : c'est une sphère dont une section presque égale à sa moitié, a été enlevée et forme ainsi la surface par laquelle elle reposait sur la terre ; l'autre côté, sectionné aussi, mais bien plus légèrement, est marqué de deux rainures qui se joignent en forme de fer à cheval ; il serait donc difficile de voir là autre chose qu'une base, aujourd'hui laissée sur champ ; mais que supportait cette base ? Un monument chrétien, une croix ou la Vénus de Quinipily ellemême ? C'était là, on le sait, son ancien emplacement ; c'est de là que la *Groach'er gouard* (la sorcière de la Gouarde), objet, ce matin, d'une si lumineuse communication de notre Président, M. de Kerdrel, a été enlevée, et portée au château de Quinipily ; la base a pu demeurer à Castennec ; sur ce point, comme sur tant d'autres qui la concernent, la discussion demeure ouverte (1).

Un de mes prédécesseurs disait un jour, que chez nous l'amour de la science l'emportait sur les exigences de l'estomac ;

(1) M. de Kerdrel n'hésite pas un seul instant, pour sa part, à considérer cette base comme celle de la Vénus.

j'ai toujours remarqué, pour ma part, que l'une et les autres n'entraient jamais en lutte dans nos excursions, parce que nous savons ménager à chacun, la place qui lui appartient de droit ; à l'amour de la science, la première, la seconde aux exigences de l'estomac. Le tour de celle-ci était venu, et vous voudrez bien croire que sur ce ravissant sommet, après tant de chemin déjà parcouru, et avec des perspectives si attrayantes encore pour la soirée, elles furent gaiement, largement et universellement satisfaites.

C'est dans l'enceinte même de l'ancien château (Castel-Noëc), premier berceau de la maison de Rohan, et tout près de la chapelle de la Trinité que nous étions assis.

Cette enceinte est très reconnaissable ; le château occupait, dans cette sorte d'isthme, l'espace qui s'étend depuis la chapelle jusqu'à la chute du coteau, et dominant ainsi la vallée dans une position formidable. Castel-Noëc fut détaché du comté de Porhoët par Eudon I, pour son fils Alain, souche de la famille de Rohan. Mais Castel-Noëc ne resta guère que pendant trente ans, la résidence de celui qui s'appela bientôt le *vice-comes* de Rohan, dès qu'il eut transporté le siège de sa seigneurie à Rohan, puis à Pontivy.

Au pied de ce haut mamelon de Castennec, comme un point blanc entre la rive du Blavet et la roche à laquelle elle est attachée, nous apparaît la pauvre petite chapelle de Saint-Gildas ; mais la grotte naturelle qu'elle dissimule aux regards rappelle de plus antiques et de plus précieux souvenirs encore, que les traces du château qui l'a si longtemps dominée. C'est le lieu que Saint-Gildas, l'illustre fondateur du monastère de Rhuis, historien des Bretons, en même temps que leur apôtre, choisit, pour échapper aux activités dévorantes de son zèle, pour venir prier et penser seul à seul avec son Dieu, en plein milieu du VIe siècle, dans cette région du Blavet que l'occupation romaine avait laissée déserte en se retirant, et que les émigrations bretonnes n'avaient pas encore repeuplées. C'est là qu'il écrivit son *Epistola* « ce mélange de satire ardente, a dit M. de la Borderie, et de sermon terrible contre des vices et des crimes qui avaient causé les désastres de la nation bretonne. »

La grotte naturelle où le Saint vécut avec son disciple, saint

Bieuzy, et où il écrivit, est masquée à l'intérieur de la chapelle par un mur de construction récente ; grâce à la haute bienveillance de Mgr l'Evêque de Vannes, et avec son autorisation, des travaux de dégagement et de sondage ont été commencés ; au point où ils étaient rendus mercredi, ils ne permettaient pas de fixer encore la forme ni la place exacte qu'occupe, dans le roc qui la surplombe, la grotte, objet désigné désormais à la pieuse vénération de tout chrétien, à plus forte raison de tout breton.

Notre groupe a passé là de longs moments ; puis nous avons dû remonter, pour regagner Castennec, le chemin pittoresque et accidenté par lequel nous étions descendus à la chapelle, non toutefois sans avoir remarqué la pierre sonnante et mobile de Saint-Gildas ; suivant la tradition, elle servait aux deux ermites pour appeler les fidèles aux offices ; mais de par les textes et les faits, elle n'est autre chose que la meule à l'aide de laquelle il écrasait son grain. Il est certain que cette pierre, frappée par une autre, rend un son métallique qui, dans cette vallée entourée de collines et d'échos, doit s'entendre de fort loin : la légende s'explique ainsi.

En quittant Castennec, nous exprimions de bien vifs et bien légitimes remercîments à M. Le Plénier, ingénieur du canal, qui nous avait si obligeamment accompagnés et aidés dans nos recherches et nos sondages, en même temps qu'il eût facilité notre excursion, par les plus complètes et les plus gracieuses autorisations, s'il nous avait été possible d'en profiter.

Notre-Dame de Quelven nous réservait un dernier objet d'étude, et non pas le moins intéressant. — Le côté septentrional, par lequel on l'aborde, tout restauré qu'il ait été, forme un ensemble harmonieux, plein de grandeur et pur de style.

Nous retrouvons aux meneaux des fenêtres, la fleur de lys déjà rencontrée par ceux d'entre nous qui avaient visité le matin l'Eglise de Saint-Nicolas. Ces meneaux sont une restauration, mais qui n'est que la reproduction scrupuleuse de l'ancien état de choses. En fait de restaurations, quand elles sont indispensables, ce sont là les meilleures, souvent même les seules bonnes.

La nouvelle tour, construite sur l'emplacement de l'ancienne, est fort belle aussi, et, aujourd'hui qu'elle est achevée, on peut

mieux la juger qu'à l'époque encore récente où elle était déjà vantée et décrite, bien qu'incomplète.

Ici, comme à Saint-Nicodème, porche à trilobes laissant voir les deux baies en anses de panier, surmontées d'une accolade, qui donnent accès dans l'intérieur de l'église.

L'église, comme beaucoup de chapelles et d'édifices religieux, même considérables en Bretagne, n'est pas voûtée en pierres, dans toute la longueur de la nef, à partir du transept ; la charpente, de 1582, a subi en 1633 et 1634 une réparation. Comme l'a fait remarquer M. de la Monneraye, les nervures de la voûte, au point de jonction de la nef avec les transepts, nervures qui se noyent purement et simplement dans les piliers dépourvus de chapiteaux, portent, à n'en pas douter, leur propre date, dans ce fait lui-même : elles sont de la fin du XVe siècle, peut-être du commencement du XVIe.

Le chœur possède d'assez jolis vitraux, mais modernes, sauf un où l'on distingue les armes de Rohan, et les fragments d'un autre, orné de devises gothiques.

Avant que nous quittions l'église, M. le vicaire de Guern a bien voulu nous ouvrir la curieuse vierge, dont le corps, déployé en tryptique, contient un grand nombre de scènes, assez bien fouillées dans le chêne : elles sont empruntées à la Passion et à la Résurrection ; l'une d'elle rappelle la légende des sept dormants de Marmoutiers.

Espérons que le riche monument dont je viens de vous parler, si bien conservé pour une grande partie, si bien restauré et reconstruit pour une autre, recevra son dernier complément par l'achèvement de sa voûte.

Aussi bien, nous savons grâce à quels généreux, mais aussi très lourds sacrifices, on a pu mener à fin la belle tour qui remplace l'ancienne, écroulée en 1837. — Mais Notre-Dame-de-Quelven est un lieu de pèlerinage justement célèbre : un édicule de 1737, élevé « du temps de Messire René Edy, recteur, et Louis le Poullain, trésorier » sert à la prédication des nombreux pèlerins qui s'y rendent ; Notre-Dame-de-Quelven possède encore une gracieuse fontaine à trois piscines, comme celle de Saint-Nicodème, quoique d'une disposition différente ; elle est donc et restera toujours un pèlerinage très fréquenté, et les offrandes ne lui feront jamais défaut.

Alors on verra s'accomplir notre souhait, disons même nos souhaits; car la voûte de pierre achevée, il restera, j'imagine, assez de ressources pour nettoyer les fontaines qui prennent absolument l'apparence d'une sorte de lavoir abandonné et inondé; puis, on ne se croira plus dans l'obligation de tailler, pour les *utiliser* comme matériaux de construction, les nombreuses pierres tombales sous lesquelles ont dormi durant des siècles, les ancêtres des habitants de Quelven; enfin, l'on pourra trouver une place, au moins convenable, pour une belle et immense pierre d'autel, consacrée, nous le craignons, pour le Saint Sacrifice de la Messe, et qui gît aujourd'hui, abandonnée aux injures du temps et des hommes, le long d'une maison, sur la place publique du village.

Notre journée s'achevait, Mesdames et Messieurs, et elle avait été bien remplie. Nous éprouvions le besoin du repos; mais nous rentrions satisfaits, l'esprit et le cœur pleins de connaissances et de souvenirs qui ne s'en échapperont de longtemps.

Laissez-moi vous le dire : vous êtes bien heureux; dans cette région de Pontivy, malgré tant de destructions qu'on déplorait hier, vous êtes demeurés encore riches. Je sais des pays qui conservent, pour la *petite Patrie,* pour ses croyances et ses traditions, le même attachement que vous; mais leur patriotisme est, si j'ose le dire, plus méritoire; car de moins nombreux souvenirs du passé sont là, pour le raviver. Il est en Bretagne des parties aussi favorisées que la vôtre, sans doute; mais il en est d'autres, où il faudrait rassembler bien des cantons pour trouver ce que vous offrez ici, réuni souvent dans une seule commune; on y fait plusieurs lieues, pour voir ce que vous avez, vous, à votre porte.

Soyez-en donc heureux et fiers; mais soyez aussi, par la vénération dont vous entourerez ces richesses, dignes de votre bonheur.

Les autres n'en seront jamais jaloux, tant que vous saurez avec tant de grâce, avec une si fraternelle et si simple hospitalité, leur en faire les honneurs, et les en laisser remporter avec eux le précieux et cher souvenir!

NOTES SUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS MÉGALITHIQUES DU MORBIHAN

Par M. ALBERT MACÉ

MESSIEURS,

En réunissant les matériaux de cette courte étude, je n'ai pas eu, je ne pouvais avoir la prétention de répondre d'une façon complète aux questions de votre programme, relatives aux monuments mégalithiques du Morbihan, à leur état actuel, à leur nombre, à leur importance, aux mesures prises pour assurer leur conservation. J'ai seulement voulu réunir dans le même cadre les documents qui m'ont été fournis, soit dans mes recherches sur le terrain et au dépôt des Archives départementales, soit — et c'est le plus grand nombre, — par des érudits qui joignent au savoir et à l'expérience la plus inépuisable complaisance pour les jeunes élèves de la classe d'Archéologie. Au nombre de ces auxiliaires, j'ai le devoir de citer et de remercier ici M. le docteur Alphonse Mauricet, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, l'abbé Luco, auteur du savant *Pouillé* de l'ancien diocèse de Vannes, éditeur des derniers travaux de M. Miln, Félix Gaillard dont la part a été si grande dans l'œuvre de conservation et de restauration de nos monuments, et trois membres de l'Association Bretonne, MM. René Kerviler, Robert Oheix et

Pitre de Lisle dont il est devenu pour ainsi dire banal de faire l'éloge au milieu de vous qui les connaissez et les appréciez si bien. Si cette modeste étude avait quelque valeur, c'est à eux et non à moi qu'il conviendrait d'en savoir gré.

Vous connaissez trop, Messieurs, cet incomparable Musée de pierre qui, sans vitrines et sans conservateurs, est ouvert aux touristes et archéologues de Locmariaquer à Quiberon en passant par La Trinité-sur-Mer, Crac'h, Carnac, Plouharnel, Erdeven et Saint-Pierre, pour qu'il soit nécessaire d'en tenter la description. Les réclamations formulées pour éviter sa destruction ont été peu nombreuses avant 1825; à cette époque, l'abbé Corneille Lotodé, de Carnac, signala à l'abbé Mahé les tentatives faites par les entrepreneurs des monuments de la Chartreuse d'Auray et de Kerléano pour transformer en matériaux de construction un monument celtique, situé au village du Luffant. L'abbé Mahé, dont M. le Dr Jean-Joseph Mauricet a fait revivre la curieuse physionomie dans un intéressant mémoire sur *Le collège de Vannes en 1812*, s'empressa de soumettre à M. le comte de Chazelles, préfet du Morbihan, les plaintes de l'abbé Lotodé, et sa protestation personnelle contre la destruction de monuments faite par un chef d'atelier, employé aux travaux de la canalisation de la rivière d'Aoust.

« Si on veut, écrivait le bon chanoine, briser les monuments de Crac'h et de Loc-Maria-Ker, pour avoir des pierres de construction, c'est une entreprise de Turc, d'Arabe, de Vandale. »

Le préfet promit d'intervenir : mais il oublia sans doute sa promesse, et il fallut une nouvelle lettre de l'abbé Mahé (30 janvier 1828), signalant de nouveaux actes de vandalisme commis ou prêts à être réalisés à Crac'h, à Carnac et à Belz pour obtenir un arrêté du 6 février, ordonnant de dresser des procès-verbaux contre ceux qui voudraient mutiler les monuments ou s'en emparer. Nous ne savons si des poursuites furent intentées aux démolisseurs : mais une lettre du fondé de pouvoirs des entrepreneurs du phare de Belle-Ile, en date du 7 décembre 1829, prouve que la défense fut au moins en partie respectée.

Après avoir exposé les difficultés qu'ils éprouvaient pour se procurer les dalles de granit nécessaires, les entrepreneurs demandaient l'autorisation d'enlever des menhirs renversés dans un champ, près d'Etel.

« Nous avons l'honneur de vous faire observer, disaient-ils, que ces blocs informes, déjà brisés et abattus en partie, dont plusieurs des moins grands ont été roulés par le cultivateur pour former des clôtures et débarrasser le sol, n'ont réellement pas plus de rapport avec des monuments de l'antiquité et n'offrent pas plus d'intérêt réel à l'antiquaire qui ne cherche dans l'examen des monuments anciens que des indices sur l'histoire des temps reculés, que les rochers qui bordent nos côtes et couvrent nos coteaux, et ne sont, comme ces derniers, que des blocs informes et disséminés. »

La prose des entrepreneurs, lourde comme les menhirs menacés, n'eut aucun succès près de M. de Chazelles : l'autorisation d'enlever les menhirs fut refusée le 11 décembre.

Le ministère songeait, à ce moment, à faire poursuivre l'inventaire des monuments archéologiques, commencé sous les ministères Decazes, Siméon et Corbière. Sur un rapport de M. François Grille, chef-adjoint au ministère de l'intérieur, M. de Martignac avait invité les préfets, le 5 juin 1828, à engager les personnes s'occupant de recherches sur les antiquités de la France, à répondre aux questions de l'Académie des Inscriptions et à prendre part aux concours de l'Institut. L'abbé Mahé qui avait publié, trois ans plus tôt, son *Essai sur les Antiquités du Morbihan* fut désigné par M. de Chazelles. Presque septuagénaire, il déclina cette mission et, à la date du 14 novembre 1828, un arrêté préfectoral confia les fonctions de commissaire-conservateur des antiquités du Morbihan à Auguste Romieu.

En trouvant dans Cayot-Delandre le récit d'une fouille à Ploemeur, faite par Romieu, nous étions loin de supposer que ce Romieu fût le joyeux vaudevilliste, nommé sous-préfet de Quimperlé, le 7 août 1830, et appelé, sous l'Empire, à la direction des Beaux-Arts et à l'inspection générale des bibliothèques de la couronne. Larousse et Vapereau qui donnent à si peu de frais au premier venu une érudition malheureusement contestable, ne nous parlent pour la période antérieure à 1830 que des succès de Romieu comme vaudevilliste et comme écrivain fantaisiste. Aucun doute cependant ne peut subsister. Le *Moniteur Universel,* annonçant, le 29 novembre 1828, que le ministre de l'intérieur avait ratifié l'arrêté de nomination pris par M. de Chazelles, disait :

« Cette mesure, qui attache à l'administration des arts un ancien élève de l'école polytechnique, connu en outre avantageusement par des succès littéraires, aura l'excellent effet d'assurer la garde et la durée, et de procurer par la suite le tableau de tous les monuments intéressants de divers âges que renferme la circonscription morbihannaise. »

Le *Moniteur Universel* ajoutait :

« M. Romieu devra puiser aux sources des renseignements plus sûrs, mieux comparés, plus en rapport avec la science actuelle, et la plus vive lumière sur cette partie intéressante doit jaillir des mémoires qu'il ne tardera pas à envoyer. »

Le *Moniteur* avait fait une promesse imprudente : Romieu n'arriva dans le Morbihan que pendant le mois de janvier 1829 et il était rentré à Paris au commencement du mois d'avril. Au sujet de son séjour dans notre département, nous n'avons pu découvrir que son rapport, adressé de Lorient à M. de Chazelles, le 6 mars 1829, sur la fouille du tumulus la *Motte-à-Madame*, situé à un kilomètre à l'est de Ploemeur, des détails sur cette fouille et sur des recherches exécutées dans deux dolmens, détails publiés par le *Moniteur Universel* du 28 mars 1829, et l'indication des dessins pris par lui après l'exécution des fouilles.

Les prescriptions de M. de Chazelles pour la conservation des monuments mégalithiques furent maintenues par son successeur à la préfecture du Morbihan, M. Lorois, qui, dans deux circulaires, l'une de 1833, l'autre de 1841, les rappela aux maires en les invitant à sévir contre les contrevenants. Jusque-là, il ne s'agissait que de soustraire les monuments au marteau des démolisseurs : en 1842, M. l'abbé Le Gauder, d'un côté, M. Villemain, sous-préfet de Lorient, de l'autre, présentèrent des mémoires tendant à faire enclore une partie des monuments ou tout au moins à acquérir une partie du sol sur lequel ils étaient établis. Ces projets ne furent pas exécutés, et pendant de longues années les monuments mégalithiques furent laissés à l'abandon. On exécutait, il est vrai, un grand nombre de fouilles : le mont Saint-Michel, la butte de Tumiac, le Mané-er-H'roëk, les dolmens de Rondossec, Mein-er-Roh, Kerdual, le Laz, Er-Roh, Kervillor, Kermarh, Penher, Kerisper, Er-Hourich, Trehuinec, etc., furent explorés, soit par la Société polymathique du Morbihan, soit par des archéologues dévoués comme MM. Le Bail, Rosenzweig, René et Louis Galles,

Alph. Mauricet, de Cussé, qui y firent de précieuses découvertes. Mais rien n'était fait encore pour assurer contre la pioche et le marteau de démolisseurs résolus les monuments du Morbihan.

Heureusement, les cultivateurs propriétaires du sol ne songeaient guère, sans l'appât d'un gain immédiat, à briser ces géants de pierre, debout au milieu de leurs champs et de leurs landes. Le soc de la charrue s'arrêtait à leur base ; le sillon interrompu était bientôt ouvert derrière le menhir, et la pensée de la destruction des monuments était rarement exécutée. Mais souvent le sol s'affaissait : les menhirs perdaient l'équilibre ; les tables glissaient sur les supports, et la destruction lente, mais certaine, continuait à s'accomplir.

A la fin de l'année 1871, le Conseil général du Morbihan fut invité à contribuer à l'acquisition d'une partie des alignements du Menec, menacés, disait-on, par l'extension des cultures et par l'accroissement du nombre des maisons. La dépense fut évaluée à 3,654 fr. 50, sur lesquels le département s'engagea à fournir une somme de 2,000 fr. Les communes de Carnac et d'Auray votèrent chacune une somme de 300 fr., et le ministre des Beaux-Arts alloua, en 1874, sur la demande d'un des membres de l'Association bretonne, M. le comte de Rorthays, alors préfet du Morbihan, le complément nécessaire pour la dépense prévue. Un décret d'expropriation fut signé par le Président de la République ; mais un revirement inattendu se produisit : la commune de Carnac renonçait à l'acquisition et refusait à la fois les subventions de l'Etat et celles du département. Le mot d'expropriation avait suffi pour amener ce résultat.

« A ce mot d'*expropriation,* écrivait en 1876 M. Alfred Lallemand, les imaginations des propriétaires de ces terrains se montent et s'exaltent ; il faut leur rembourser, non-seulement la valeur des terrains en friche et sous landes, d'une étendue de plus de trois kilomètres, mais encore celle de ces lourds menhirs dont, malgré leur classement comme monuments historiques et les circulaires administratives que je viens de vous signaler, ils se déclarent propriétaires exclusifs.

« Rembourser les terrains, rembourser les menhirs sans doute *au poids de l'or*. Quelle goutte d'eau que cette somme de 3,654 fr. 50 pour un semblable pactole !

« Il fallut y renoncer, et les communes intéressées de Carnac

et d'Auray ayant refusé leur concours, le crédit fut annulé faute d'emploi. »

Dans l'intéressant travail auquel nous avons emprunté cette citation, M. Alfred Lallemand indiquait en ces termes la solution que la Société polymathique du Morbihan eût voulu faire adopter.

« Elle eût, disait-il, engagé la commune de Carnac à rétablir la galerie horizontale qui conduit au dolmen du centre du Mont Saint-Michel, galerie construite par la Société pour se convaincre qu'une seule tombe était enfouie sous ce vaste tumulus, mais qui s'est effondrée parce que le blindage n'était assuré que pour deux ans, et devant laquelle viennent se morfondre les nombreux touristes attirés par la réputation de ce monument. La subvention aurait suffi pour le rétablissement de la galerie. »

Le Conseil général, saisi de nouveau de la question en 1878, maintint sa première offre de 2,000 francs, en laissant le surplus à la charge de l'Etat.

Dans ces conditions, M. le docteur Gressy, en vue d'obtenir le concours de l'Etat, s'adressa à la Société polymathique du Morbihan et la pria d'exprimer un vœu en faveur de l'acquisition. Sur le rapport de M. Lallemand, la proposition suivante fut adoptée à la séance du 26 juillet 1879 :

« La Société polymathique, consultée au sujet de l'acquisition des alignements de Carnac, a été d'avis que ceux du Menec, qui offrent une importance exceptionnelle comme étendue et comme conservation, sont naturellement désignés pour être acquis les premiers par l'Etat dans toute leur intégrité.

« Les alignements de Kermario et Kerlescan sont également fort importants, et la Société polymathique du Morbihan émet le vœu qu'ils soient, s'il est possible, ultérieurement acquis par l'Etat. »

L'adoption de cette proposition pouvait avoir des conséquences que M. le docteur Gressy, préoccupé avant tout, malgré son zèle pour l'archéologie, des intérêts particuliers de la commune qu'il administrait, n'avait pas prévues ; sans parler des prétentions que certains propriétaires pouvaient être disposés à formuler, n'y avait-il pas lieu de craindre la destruction totale, irrémédiable des monuments des communes voisines, en présence d'un choix qui ne permettait plus d'espérer, avant un long

délai, une cession avantageuse à l'Etat ? Ces objections se présentèrent à l'esprit de M. Gaillard, de Plouharnel. Depuis plusieurs années, il s'occupait, sans mandat officiel, du plan d'ensemble des monuments mégalithiques : ses travaux avaient été insérés au *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris qui s'appuyait sur ses plans et ses albums de photographies pour solliciter la formation d'une commission spéciale de classement, et réclamer l'acquisition par l'Etat des landes de Carnac, Erdeven et Locmariaquer.

Le 26 août 1879, il soumit à la Société polymathique un mémoire tendant à l'extension du vœu déjà émis : il montrait les économies que l'on pouvait réaliser par la suppression du chemin de ronde indiqué au premier projet et par le maintien des constructions. Il signalait les actes de vandalisme, récemment commis, exposait un curieux système sur la corrélation de l'érection des menhirs et des dolmens, et concluait en proposant le vœu suivant, qui fut adopté :

« La Société polymathique, en apprenant le projet d'expropriation des alignements du Menec et Carnac, juge néanmoins qu'un chemin de pourtour n'est pas justifié quant à présent ; qu'ainsi que l'a indiqué le président de la Société, en écrivant le 29 juillet dernier à M. le Préfet, le moyen pratique de réduire la dépense a été exposé dans le rapport de M. l'agent-voyer en chef, en date du 21 avril 1879 — qu'il y a lieu en faisant ces économies d'exécuter les mêmes mesures d'expropriation sur la majeure partie des monuments dont l'existence provient d'un système d'ensemble évident dans leur érection, notamment : 1° les monuments de Locmariaquer ; — 2° le reste des alignements de Carnac à Kermario et Kerlescant ; — 3° les principaux dolmens de Carnac et Plouharnel, tels que ceux de Keriaval en Carnac, Runesto, Rondossec, Crucuno et Plouharnel ; — 4° les alignements d'Erdeven ; — 5° et à juste titre l'incinération du Nignol, découverte récente de M. Miln ;

« Est d'avis et émet le vœu que l'Etat procède à l'acquisition des terrains où sont érigés ces divers monuments et qu'une commission spéciale nommée par le ministère soit chargée de faire le classement et la désignation des monuments à acquérir dans un projet d'ensemble ainsi complété et dont les plans seront levés.

« La Société polymathique charge son Président de transmettre la présente motion à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'instruction publique. »

De toutes parts, ce vœu recueillit des adhésions. Le temps qui nous est mesuré ne nous permet pas de donner des extraits de ces lettres et de ces délibérations : nous citerons seulement, au nombre des partisans du projet de M. Gaillard, MM. Henri Martin, Alexandre Bertrand, de Mortillet, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, la Société académique de Brest, la Société archéologique du Finistère, la Société académique de Cherbourg, la Société archéologique de Bordeaux, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, la Société historique et archéologique de Château-Thierry, la Société archéologique des Côtes-du-Nord, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Vendôme.

Devant ce concert unanime de réclamations, le Ministre de l'instruction publique créa la commission des monuments mégalithiques et confia la présidence à M. Henri Martin. Comme aucun budget spécial n'avait été créé pour cette commission, un crédit de 30,000 fr. fut sollicité par voie d'amendement.

« Le crédit qui vous est demandé est très modeste, disait au Sénat, le 3 décembre 1880, l'honorable M. Audren de Kerdrel, au talent duquel vous avez rendu un juste hommage en l'appelant au poste de Directeur général de l'Association Bretonne. Les monuments dont il s'agit sont l'objet d'études très intéressantes ; autrefois ils ont donné lieu à des systèmes très hasardeux. Aujourd'hui la science préhistorique et les études celtiques sont entrées dans une voie sérieuse et vraiment scientifique. On procède par tâtonnements, non par affirmations, mais, pour ainsi dire, par points d'interrogation, sagement, en un mot. On a déjà, grâce à cette méthode d'observation, de très grands progrès. Les lecteurs de la *Revue celtique* peuvent l'attester. Aidez, Messieurs, à ces progrès, donnez-leur une obole en protégeant des monuments qui ont leur place et leur valeur dans l'ensemble des études celtiques. »

L'amendement fut écarté : mais M. Cordier, rapporteur de la Commission du budget, fit connaître que les sommes nécessaires seraient prélevées sur le crédit des monuments historiques. Toutes les difficultés n'étaient pas aplanies. Dans un rapport présenté à la Commission des monuments mégalithiques, le 8 jan-

vier 1881, M. Tétreau, conseiller d'État, examinait le systèmo des primes annuelles qui ne peuvent constituer une servitude inhérente à la propriété et auraient exposé l'Etat, en cas de mutation, à la rupture du contrat : celui de la location des terrains sous monuments « à la condition que le bailleur ne s'y réserve pas, en cas de vente, la faculté d'expulser le locataire, » « celui des subventions aux communes et aux départements, propriétaires des monuments, enfin celui de l'expropriation. » Ce dernier mode, dont la légalité avait été formellement reconnue par le conseil d'Etat dans la séance du 28 mai 1874, où le décret, resté sans effet, du 8 juin suivant, avait été préparé, semblait à l'auteur du mémoire « le seul moyen pratique d'assurer la conservation des monuments historiques. » Tout en engageant l'administration à essayer de faire acquérir, soit par les communes, soit par les départements, ceux de ces monuments qui appartenaient aux particuliers, — procédé qui avait complètement échoué dans le Morbihan, — M. Tétreau écrivait (p. 15.) :

« La Commission devra toujours essayer, avant de recourir à l'expropriation d'une série de monuments, de réaliser quelques acquisitions de gré à gré afin de démontrer au jury l'exagération des prétentions des propriétaires, dont l'avidité est toujours croissante. Elle fixera, chaque année, d'après ses crédits, les opérations qu'il sera nécessaire d'entreprendre, en ayant bien soin de ne solliciter la déclaration d'utilité publique que pour les monuments qu'il est d'un intérêt général de préserver de la ruine dont ils sont menacés. »

La sous-commission désirait donner satisfaction aux vœux des archéologues du Morbihan, mais elle ne cessait de répéter qu'elle avait été constituée pour la sauvegarde des monuments mégalithiques, non de Carnac seulement, mais de France et d'Algérie. L'inventaire, dressé en 1875 par la Commission des monuments historiques, contenait en dehors du classement des monuments de Carnac, Crac'h, Erdeven, Plouharnel, Locmariaquer, L'Ile-Longue, Gavr-inis et l'Ile-aux-Moines, le classement des monuments de vingt-deux départements, non compris ceux que l'Algérie renferme en si grand nombre près d'Alger, près de Bône, à Rockenia, à Bou-Merzoug, à Bou-Nouara, à Sigus, etc.

Du côté de la sous-commission, les obstacles furent en grande partie aplanis, grâce au zèle de M. Gaillard, puissamment secondé

par le chaleureux concours de M. Henri Martin. Vis-à-vis des propriétaires, M. Gaillard déploya la même activité ; pour éviter les lenteurs administratives qui, par des retards de paiement, auraient pu rendre difficile ou même impossible la poursuite des acquisitions, il paya lui-même, sur ses fonds personnels, le prix de vente aux vendeurs au moment de la signature de l'acte; les frais de timbre et d'enregistrement. Disons-le en passant, il dut longtemps attendre le remboursement des avances qu'il avait faites.

Jusqu'au mois d'octobre 1882, les acquisitions furent peu nombreuses : M. Gaillard, mandataire verbal de l'Etat, acquit d'un particulier, le dolmen de Mané-Rumeur en Plouharnel, de la commune de Carnac, sa part dans les alignements du Menec, et d'un cultivateur, le magnifique dolmen de Crucuno. Ces traités, conclus de gré à gré, auraient permis aux jurés, en cas d'expropriation, d'avoir des bases sérieuses d'évaluation. A ce moment, un nouveau mode fut proposé par M. Gressy pour la cession des monuments qui lui appartenaient : une expertise contradictoire devait être faite; en cas de désaccord entre les experts, le juge de paix du canton devrait trancher le différend. Tous les frais resteraient à la charge de l'Etat. Ce système fut adopté et les acquisitions s'effectuèrent rapidement.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes ces transactions : nous nous contentons d'indiquer les principales :

Carnac.	Alignements du Menec.	3h	44a	87c	429m	»	8,578f	»
—	— Kermario.	4	87	40	370	10c	18,000	»
Erdeven.	— Kerzerho.	»	66	64	180	»	1,800	»
Plouharnel.	— Vieux Moulin.	»	1	»	6	»	60	»
Plouharnel.	— Sainte-Barbe.	»	2	»	11	»	168	60
—	Témène de Crucuno.	»	»	»	21	»	300	»
—	Dolmen de Runesto.	»	»	»	»	»	100	»
—	Dolmen de Kergavat.	»	»	»	»	»	25	»
—	Dolmen de Gohquer.	»	»	»	»	»	30	»
Erdeven.	Dolmen de Mané-Groh.	»	»	»	»	»	208	»
Carnac.	Dolmen de Mané-Kerioned.	»	»	»	»	»	90	»
—	Dolmen de Keryaval.	»	»	»	»	»	50	»
Locmariaquer.	Mané-Nélut et Mané-Rutual.	»	»	»	»	»	11,687	»
Saint-Pierre	Quiberon. Dolmens du Port-Blanc et de Boquinaude, alignements de Saint-Pierre.						1,350	»

En résumé, au mois de mars 1885, toutes ces acquisitions

étaient réalisées au prix de 43,338 fr. 60 ; un admirable musée était devenu la propriété de l'Etat pour un prix inférieur à celui que l'expertise avait fixé (44, 312 fr. 02) pour les seuls alignements du Menec, avant l'extension donnée au projet primitif par l'adoption du vœu de M. Gaillard et le concours des Sociétés savantes. Ce résultat est d'autant plus digne de remarque que la Commission des monuments mégalithiques, constituée pour s'occuper des monuments de France, d'Algérie et de Tunisie, a affecté la presque totalité de ses crédits au Morbihan. Peu de temps après la mort de M. Henri Martin, M. Salmon constatait que les acquisitions faites en dehors du Morbihan ne comprenaient qu'un menhir à Plozèvet, un dolmen à Saint-Cergues (Haute-Savoie), et un groupe de huit polissoirs fixes à Souppes.

Quelques autres acquisitions ont été réalisées depuis cette époque : elles comprennent notamment une autre partie des alignements du Menec, les alignements de Kerlescan et les têtes de ligne de Sainte-Barbe. Il y a lieu de souhaiter que l'on y joigne une quarantaine de menhirs appartenant aux mêmes alignements et qui peuvent être isolés sans enlever à la culture une trop grande part de terrain.

Mais en continuant l'acquisition des monuments, on fut amené à reconnaître qu'une restauration au moins partielle devait être tentée. Sans parler du travail d'enlèvement des ronces et broussailles et de l'établissement de clôtures en treillage auxquelles on se proposait de substituer des haies, on pensa qu'il fallait relever les menhirs tombés, replacer sur les dolmens et sur leurs allées les tables qui avaient glissé. Un mémoire fut soumis par M. Gaillard à la sous-commission des monuments mégalithiques : il comprenait le plan de restauration du dolmen de Runesto en Plouharnel, du groupe de Mané-Kerioned et du quatrième dolmen de Mané-Keryaval en Carnac. La dépense prévue s'élèvait à 1,113 f. Le projet et le devis furent approuvés par la délégation présidée par M. Henri Martin, par la sous-commission des monuments mégalithiques, enfin par le Ministre.

Ces travaux furent exécutés sous la direction de M. Gaillard, auteur du projet, et de M. Louis Cappé, auxiliaire du regretté M. Miln, par quatre ouvriers n'ayant à leur disposition que trois mauvais crics qui chaque jour devaient être réparés par le forgeron. Pour sauvegarder plus complètement l'Etat, une clause de non-

garantie en cas d'accident fut introduite dans le contrat par ordre formel de M. de Mortillet. Malgré les défectuosités de l'outillage le projet fut réalisé promptement et économiquement : un deuxième mémoire comprenant le relèvement d'une partie des alignements du Menec, des dolmens de Kergavat, Mané-Remor, du Gohquer, de Crucuno, de l'enceinte carrée de Crucuno, avec déblaiement des alignements de Kerzerho en Erdeven fut établi : il fut approuvé comme le premier, et, sans excéder les crédits alloués, tous les travaux prévus furent faits et en outre trente-sept menhirs de Kerzerho furent relevés.

Deux autres projets, l'un concernant la restauration et le relèvement des alignements de Kermario dont les 370 menhirs s'étendent sur une superficie de cinq hectares environ ; l'autre visant le relèvement des derniers alignements de Kerzerho, en Erdeven, furent présentés : les dépenses étaient évaluées à 7,560 fr. Le même outillage continua à être employé. Quand on se rend de Plouharnel à Erdeven, on est vraiment stupéfait en contemplant les énormes menhirs qui ont pu être dressés avec des moyens d'action aussi faibles et aussi insuffisants.

Pour les travaux exécutés à Locmariaquer, nous ne connaissons en dehors du déblaiement et de la clôture que la restauration du Mané-Rutual. Là s'est produit le seul accident que nous ayons eu à regretter, et grâce à Dieu, personne n'a été atteint. Au moment où on essayait de relever le plus lourd fragment de la grande table qui n'était séparé de la partie reposant sur les supports que par l'espace vide résultant de l'inclinaison, la pierre a éclaté et la partie soulevée a exécuté un mouvement de recul. Elle s'est fixée sur une bille cylindrique de sapin : mais il y a lieu de craindre que cette bille ne pourrisse et que la table privée de cet appui provisoire tombe à terre en causant de nouveaux dégâts.

Au nombre des restaurations qui devraient être effectuées, il en est une dont l'Association Bretonne s'est déjà occupée au Congrès de Redon, sur la proposition de M. Pitre de Lisle : nous voulons parler du menhir géant de Locmariaquer. Un projet avait été présenté en 1882 par M. Gaillard et avait été chaleureusement approuvé par M. Henri Martin. Il consistait dans le relèvement des débris qui, paraît-il, s'adapteraient exactement les uns sur les autres, malgré le nombre d'années écoulées depuis leur sépa-

ration : la réunion serait faite au moyen de forts goujons de bronze scellés à l'intérieur des masses de granit. Cette proposition n'a jamais été réalisée. N'y a-t-il pas lieu de souhaiter qu'elle soit de nouveau mise à l'étude ? On ne peut se dissimuler les difficultés de l'entreprise. Mais, comme l'écrivait en 1881 M. de Lisle (1), « elles seront vite oubliées lorsqu'au lieu de ces tronçons à demi ensevelis sous les ronces, nous verrons s'élever à vingt mètres dans les airs la tête majestueuse de ce roi des menhirs. Sur cette grève découpée par les flots bleus du Morbihan, au milieu des silhouettes fantastiques de cette nécropole sacrée qui commence au Mané-Lud pour finir au Mané-H'roèk, ce long fantôme enveloppé dans son linceul de mousse grise semblera le spectre du passé sortant du tombeau pour rappeler à lui ses compagnons. »

En terminant cet exposé, Messieurs, nous avons un vœu à vous soumettre et nous vous prions de vouloir bien vous y associer. Pour empêcher le retour des actes de vandalisme que nous avons eu tant de fois à déplorer, il nous semble qu'il serait nécessaire de désigner un gardien ayant droit de dresser des procès-verbaux et pouvant, en même temps, guider les touristes, leur signaler les acquisitions de l'Etat, leur exposer les restaurations exécutées, entreprises ou seulement projetées. Sans ce gardien spécial qui ne peut, — l'expérience de ces dernières années l'a prouvé, — être suppléé par les gardes champêtres des communes, le sort de nos monuments mégalithiques, malgré l'importance des sacrifices consentis par l'Etat, est encore bien compromis. L'année dernière, au cours d'une excursion à Carnac, Plouharnel, Erdeven, et Saint Pierre-Quiberon, nous avons eu le regret de constater un grand nombre de faits qui forcément sont restés impunis. Les clôtures des alignements de Kerzerho étaient en partie brisées et aucune haie ne les remplaçait : au dolmen de Runesto, en Plouharnel, la table portait les traces d'un feu de joie ; au Mané-Groh, en Erdeven, une des tables de l'allée avait glissé sur ses supports et empêchait de pénétrer directement dans le dolmen : les quatre cabinets latéraux servaient de foyer pour les pâtres et des pierres

(1) *Bretagne primitive. Etudes archéologiques*, par M. Pitre de Lisle, secrétaire général de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8° Prud'homme, Saint-Brieuc, 1882, p. 36.

de la paroi avaient été enlevées pour laisser le passage libre à la fumée. Le magnifique dolmen de Crucuno était transformé en dépôt de fourrage.

Si des mesures ne sont pas prises à brève échéance, si ces actes de vandalisme ne sont pas réprimés, les sacrifices que l'Etat s'est imposés seront inutiles, et nous aurons bientôt de nouveaux chapitres à joindre à l'histoire de la destruction de nos monuments.

BRETAGNE

DES GAULOIS VENÈTES

DE LA GRANDE BRIÈRE

ET DU THÉATRE DE LA BATAILLE NAVALE DE BRUTUS

Dans la Cornouailles

PAR P. DE LISLE DU DRÉNEUC

De Tempé la vallée un jour sera montagne,
Et la cyme d'Athos une large campagne :
Neptume, quelquefois, de bleds sera couvert :
La matière demeure et la forme se perd.

RONSARD.

La Bretagne était aussi inconnue cinquante ans avant notre ère que les peuplades innommées de l'Afrique centrale le sont encore de nos jours. Après avoir vécu bien des siècles de cette vie mystérieuse et cachée dont l'antiquaire cherche en vain à percer les ténèbres, elle est sortie brusquement de cette longue nuit sous le coup de foudre de la conquête Romaine. Le récit de la sanglante bataille des Venètes est la première page de notre histoire, et l'on conçoit aisément toute l'importance qu'elle a pour nous. Aussi, les quelques lignes où l'écrivain couronné retrace notre défaite ont eu déjà plus de commentaires que toutes les guerres des Gaules, et pour oser grossir ce trop volumineux

dossier, il faut avoir une excuse bien forte : je n'en ai cependant pas d'autre que l'extrême désir d'être bref.

En préparant l'inventaire archéologique de la Loire-Inférieure, j'ai eu à examiner très en détail les antiquités Gauloises ou Romaines des environs de la Grande Brière ; il m'a semblé que ces différentes constatations avaient un rapport tout direct avec ce singulier problème historique, tant de fois posé depuis quinze ans. « La Grande Brière a-t-elle été le théâtre de la lutte suprême des Venètes contre César ? »

On sait l'origine de ce fameux débat archéologique : M. de Kersabiec, dans sa brillante étude sur Corbilon, émit le premier cette opinion ; séduit par l'immensité de la plaine Brièronne, il fit naviguer sur cette mer ignorée les vaisseaux de Brutus et la flotte des Venètes. Depuis, et malgré les très vives contradictions opposées à ce système, de nouveaux combattants sont entrés dans la lice et ont appuyé de leurs savantes études la théorie nouvelle. Mais alors les partisans du vieux système Morbihannais ont repris la thèse adoptée jusque là et se sont appliqués à démontrer que le golfe du Morbihan concordait pleinement avec la description donnée par César. De leur côté, les tenants du système Brièron ont prouvé, les textes en main, que le récit du combat naval de Brutus s'appliquait merveilleusement avec la topographie de la Grande Brière.

Dans les deux camps nos savants interprètes ont fait preuve d'une haute érudition et d'une égale bonne foi. Il est impossible d'accumuler plus de citations, de compulser plus de preuves écrites et de faire rendre aux vieux textes plus de sens qu'on ne leur en a fait rendre.

Je conclus de là que les textes seuls ne suffisent pas pour trancher ce différend.

Il reste un dernier moyen : c'est de traiter la question à un point de vue plus archéologique, je veux dire par l'étude des vestiges anciens, des armes et des objets propres à nous faire reconnaître le théâtre de cette guerre suprême des Venètes contre les Romains.

Quant à l'érudition, je n'espère point vivre assez longtemps pour lui voir terminer ce débat. Depuis bientôt deux mille ans que cette fameuse lutte a été entamée, le temps a si bien enchevêtré la trame, assez mince, des documents laissés par les

historiens, que nul n'est bien assuré d'y voir toujours la même chose. — Les textes des anciens géographes sont de la plus désespérante brièveté ; en outre, ils sont écrits à des dates assez différentes, ce qui augmente encore la confusion. Joignez à tout cela la nature ondoyante de ces longues phrases latines, qui se tordent sous les piqures de nos virgules modernes comme des serpents sur des charbons, et se retournent tout d'un coup contre la main qui les manie.

Aussi que d'opinions différentes sur le même sujet ! Que d'interprétations contradictoires pour le même paragraphe !

Ces tiraillements sans fin ont si bien disloqué la carte de notre vieille Armorique qu'elle est aujourd'hui comme un tableau mouvant où Venètes et Samnites, Namnètes et Curiosolites se pressent, s'agitent, s'étalent, suivant la main qui les mène et l'œil qui les examine.

Donc, sans négliger les ressources fondamentales des documents historiques, il serait bon, ce me semble, de les appuyer par des preuves archéologiques aussi nombreuses que possible. Ainsi, pour la question qui nous occupe, nous grouperons dans une vue d'ensemble toutes les découvertes d'armes *gauloises*, d'oppida et de monuments pouvant nous faire retrouver sur un point du littoral la trace des Venètes. Mais d'abord il nous faut examiner si la configuration de la Grande Brière pourrait bien se prêter aux conjectures de nos collègues et si les flottes gauloises et romaines ont pu y naviguer sans encombre.

La Grande Brière a dû passer par trois phases successives et former d'abord une baie, puis un lac marécageux et enfin la tourbière que nous voyons maintenant.

Première phase. — La mer a très probablement baigné autrefois cette immense plaine, puisque le fond au-dessous de la tourbe est à plus d'un mètre plus bas que le niveau moyen de la mer, et que la barre d'alluvion qui ferme aujourd'hui l'entrée de ce golfe n'a pas toujours existé. Ces deux assertions sont faciles à prouver.

La surface de la Brière est actuellement à $0^{m}85$ au-dessus du niveau moyen de la mer ; ci, $0^{m}85$ au-dessus de la mer.

Entre le niveau superficiel et le fond s'étend une couche de débris végétaux dont l'épaisseur est uniformément de 2^{m} ; ci, 2^{m}.

Si l'on retranche cet apport tourbeux pour trouver le fond réel

de la Brière on obtient donc 0m85 — 2m, soit 1m15 au-dessous de la mer.

Encore ce fond n'est-il, dans beaucoup d'endroits, qu'une très forte couche de vases extrêmement molles, semblables à celles qui existent sur les bords du fleuve.

Les prairies de Montoire, qui coupent l'entrée de la Brière, sont composées de sables mêlés de vases charriées par la Loire; ce sont des dépôts d'alluvions, il n'y a pas le moindre doute à cela, et il est facile de les distinguer des dépôts diluviens qui forment un étage plus élevé sur la rive droite du fleuve, notamment entre Saint-Etienne et Cordemnais. Puisque ces prairies sont formées de dépôts, il y a eu un temps où ces dépôts n'étaient pas encore amassés, et, à cette époque, la Loire et la mer avaient libre accès dans le golfe de la Brière.

Deuxième phase. — Lorsque les vases et les sables charriés par la Loire eurent formé la grande plaine des prairies de Montoire, l'ouverture du golfe de la Brière se trouva coupée et il se fit en côté de l'embouchure du fleuve une immense lagune. Le niveau supérieur de cette plaine ainsi enclavée, avait alors 0m85 de moins qu'aujourd'hui, puisque ces 0m85 sont artificiels et produits par l'exhaussement lent et continu de la tourbe. Cette différence de niveau mettait à découvert une foule d'îlôts, de langues de terre et de promontoires dont le sommet apparaît encore aujourd'hui sur beaucoup de points. Les grands arbres qui couvrent maintenant le bord des îles de Saint-Joachim nous donnent une idée de la puissante végétation qui s'étendait alors sur toutes les terres émergées : des châtaigniers, des chênes, des bouleaux, des saules, des ormes sont retirés par milliers de cette tourbière, et j'ai vu maintes fois d'énormes amoncellements de ces troncs noircis près des villages riverains.

La Brière devait présenter pendant cette période l'aspect d'un immense archipel couvert de bouquets de bois et sillonné par les cours d'eau qui serpentaient autour des îles.

On sait avec quelle rapidité se forme ce tissu de racines que l'on désigne sous le nom de tourbe; des bords il s'étend sur la surface des eaux vaseuses, formant une sorte de croûte flottante dont l'épaisseur et la densité augmentent chaque année. — J'ai vu, en 1882, quelques pousses d'une plante de marais (azolea canadensis), jetées par nous au bord d'une pièce d'eau, couvrir

en moins d'un mois 120 mètres de superficie, et les radicelles flottantes n'atteignaient pas moins de 12 à 15 centimètres de profondeur. Les mousses qui composent la base de la tourbe servent d'humus à d'autres plantes, et les joncs, les carex, les roseaux, dont les tiges s'élancent chaque année à 6 ou 8 pieds, ont nécessairement de très puissantes racines.

L'agglomération des détritus végétaux que nous voyons actuellement dans la Brière forma donc peu à peu une masse énorme qui combla le lit des eaux. Alors tous les affluents de ce réservoir et les mille ruisselets qui s'y déversent chaque hiver, inondèrent les bords et recouvrirent les terres basses et les ilôts. Les arbres, dont la base était pénétrée par l'humidité s'abattirent ou se brisèrent sous le choc des tempêtes ; leurs troncs, appesantis par l'eau, s'enfoncèrent sous la couche flexible des plantes flottantes. Puis, les siècles aidant, toute cette masse se condensa et devint cette riche tourbière qui est une si grande ressource pour l'ouest de notre conté Nantais.

Voici donc trois états successifs de la Brière établis d'une manière, ce me semble, assez plausible. Reste à savoir à quelle époque se sont effectués ces changements.

II. — Preuves archéologiques.

De nombreuses explorations à l'intérieur et sur les bords de la Grande Brière nous ont permis de bien connaître les ressources archéologiques de cette contrée. Dans le tableau d'ensemble qui accompagne ces notes, nous avons inscrit toutes les découvertes d'armes, de monnaies et d'objets pouvant se rapporter aux époques celtiques et gallo-romaines. Comme la lecture de cette longue liste serait par trop fastidieuse (1), nous ferons seulement remarquer que les armes gauloises proprement dites et les armes romaines y font tout à fait défaut. Ce qui domine avant tout dans la Brière c'est une quantité si considérable d'armes et d'objets en bronze que nul autre point dans la région de l'Ouest ne peut lui être comparé.

(1) La liste des objets, des armes, des monnaies trouvés dans la Brière sera annexée à la 2e partie de ce travail.

Que les épées de bronze de nos tourbières aient été les armes des Gaulois du temps de la conquête, c'est là une opinion qui ne s'accorde guère, à première vue, avec les textes. Nous savons en effet que les Venètes se servaient fort bien du fer : les pièces de leurs vaisseaux étaient chevillées par des clous de grandes dimensions, et leurs ancres attachés par des chaînes de fer. Or, dès qu'un peuple possède ce dur métal, son premier soin est d'en forger des armes. Déjà, près de deux siècles avant César, nous voyons se ruer vers l'Italie les peuplades gauloises armées de cette longue épée de fer, si ployante que le soldat était obligé de la redresser sous son pied après chaque coup donné. *(Polybe.)*

L'équipement du Gaulois, son épée droite, ses lances et ses javelots de fer sont du reste assez connus pour qu'après un simple coup d'œil on ne les confonde jamais avec les glaives, les dagues et les haches de bronze de l'époque antérieure.

Sans insister sur cette différence, reprenons nos constatations. Nous avons observé que les trouvailles faites dans la Grande Brière et surtout celles des grandes armes de bronze, étaient groupées tout spécialement sur le cours du Brivet : à son embouchure, à Penhouet, à la Guesne et près du Brivet vers sa source. Aucun fleuve, aucune rivière de Bretagne n'a fourni autant d'épées de bronze que ce minuscule cours d'eau.

Il est donc bien évident qu'au temps où ces armes ont été perdues, le Brivet existait déjà, et par conséquent que la Grande Brière n'était plus une baie.

Bien plus, M. Kerviler nous a retrouvé près de Saint-Nazaire l'ancienne embouchure du Brivet et il y a recueilli des armes de pierre et de bronze, qu'il fait remonter à 4 siècles environ avant Jésus-Christ. Comment ce fleuve, qui prend sa source près de Pontchâteau, aurait-il pu couler si une baie de 17 lieues de tour avait coupé ses deux tronçons ?

D'ailleurs, les arbres de haute taille dont on retrouve les troncs noirs et durcis n'auraient pas poussé au milieu de la mer et certaine circonstance nous porte à penser qu'ils doivent être antérieurs ou contemporains des armes de bronze. En 1877, on a trouvé sur l'îlot de Bru, près Saint-Joachim, une épée de bronze posée à terre et recouverte par le tronc d'un de ces arbres. Si depuis l'époque du bronze le golfe s'était transformé en forêt, il est bien douteux que cette épée de métal brillant fût restée là,

à nu sur sol, attendant qu'un arbre vînt pousser auprès d'elle pour la recouvrir ensuite en tombant.

Les populations qui se servaient du bronze n'avaient point du tout le même attachement pour le bord des côtes que la race des dolmens ; elles s'établissaient de préférence sur des lacs, des rivières et des plaines marécageuses, et l'on pourrait citer mille exemples de leur constante prédilection pour les lieux bas et humides.

Il me paraît bien démontré que lorsque la Brière fut habitée par les peuplades qui nous ont laissé toutes ces haches et ces épées de bronze, la mer s'était retirée depuis longtemps devant la barre formée à l'entrée de la baie.

Ainsi, lorsque César vint combattre les Venètes, il ne put songer à aventurer sa flotte sur un marécage où, malgré tout son génie, elle eût infailliblement échoué.

CONCLUSION

Où faut-il donc placer le théâtre de cette terrible lutte ? Un archéologue, étranger aux débats soulevés par cette question et qui lirait sans parti pris le récit de César, y verrait ceci :

Lorsque les Venètes, qui étaient en possession de tous les ports de cette côte, sur cette mer vaste et orageuse, résolurent de résister aux Romains, ils rallièrent à leur cause les Etats voisins et firent même venir des secours de la Grande Bretagne, *située vis-à-vis d'eux, de l'autre côté de la mer.* (Ce passage, joint au texte de Ptolémée, lui montrerait déjà les Venètes s'étendant jusqu'au-dessous des Ossismiens, au promontoire Gobée, c'est-à-dire tout à l'extrémité du Finistère.)

César, après les avoir attaqués par terre et pris le long des côtes *plusieurs oppida situés sur des promontoires que la mer venait couper à chaque marée,* voyant ses efforts inutiles, résolut d'attendre sa flotte.

Dès qu'elle parut, les Venètes dont les vaisseaux bien équipés avaient *des chaines en fer* au lieu de cordages pour retenir les ancres, sortirent du port et s'avancèrent vers l'ennemi.

Pendant le combat, l'armée romaine occupait *les collines et les*

hauteurs qui, en cet endroit, dominent l'Océan, et pouvaient suivre de là les moindres péripéties de la lutte. Les Venètes voyant que l'ingénieuse manœuvre des Romains, en les privant de leurs voiles, livrait leurs vaisseaux à des abordages dont l'issue était fatale, essayèrent de sauver par la fuite le reste de la flotte. Mais un calme plat survint et les galères romaines, poussées par d'habiles rameurs, défirent l'un après l'autre les vaisseaux des Gaulois.

Bien que cette description soit un peu vague, on y voit cependant : 1° que les Venètes avaient des oppida sur des promontoires; 2° qu'au lieu où fut livré le combat des collines dominaient la mer ; 3° enfin que les Venètes savaient fort bien se servir du fer.

Armé de ces trois diagnostics, notre impartial chercheur pensera d'abord qu'il est difficile de retrouver sur l'immense étendue de côtes possédées jadis par les Venètes, ces promontoires coupés du côté de terre, qui occupèrent César pendant toute la campagne. Aucune pointe ne répondra bien à la description du Conquérant, si ce n'est peut-être l'île Tudy ou *l'île Tristan* dans le Finistère, dont les isthmes sont coupés deux fois par jour. Quant aux oppida, pour en trouver qui soient sûrement de l'*époque Gauloise,* il lui faudra encore remonter au delà de Penmarch à Tronoen et à Castel rôz, à Kelouer.

Sans se laisser influencer par la direction donnée dans ce premier essai, il cherchera pour témoin de la bataille navale, une côte dominée par les hauteurs et les collines que César a si nettement indiquées. Il ne les rencontrera point dans la plaine Brièronne, ni dans le Morbihan, où un simple tumulus s'aperçoit de plus de trois lieues, ni sur la côte Vannetaise, bien dépourvue de collines.

Il remontera ainsi vers le promontoire Gobée, dans le Finistère, où les montagnes et les gigantesques falaises qui dominent l'Océan, lui paraîtront plus conformes à la description des Commentaires.

Enfin, et c'est là le point critique de ses recherches, si, d'accord avec les textes, il veut retrouver des preuves archéologiques de la présence des Venètes, il rompera avec le système suranné qui confond les hommes des dolmens, armés de haches de pierre et de bronze avec la race Gauloise qui se servait si habilement du fer au temps de la Conquête. Il ne cherchera point, comme les partisans du vieux système Morbihannais, le voisinage des

alignements de Carnac ou des dolmens de Locmariaker, qui n'ont aucun rapport avec la puissante civilisation des Venètes.

Guidé par les savantes explorations de nos antiquaires bretons, il verra que la seule partie où l'industrie Gauloise proprement dite ait été réellement constatée, se trouve encore vers la même pointe de la Cornouaille, mais toujours dans les limites de l'ancienne côte des Venètes.

C'est d'abord, sur une hauteur escarpée qui domine la côte, le vaste établissement Gaulois de Kelouer, avec ses restes d'habitations, ses rues, ses allées et les immenses lignes de talus de son enceinte. Au-dessous, le cimetière Gaulois de Kerviltré avec ses torques d'or et ses bracelets d'or. Tout auprès et toujours sur la même côte, sur un plateau d'où l'on découvre toute la baie entre le Râz et Penmarc'h, le célèbre oppidum de Tronoen et ses tombes Gauloises accompagnées de statères armoricains. Puis, dans la commune voisine, le Trésor Gaulois de Plounéour. Plus loin, le grand autel Gaulois de Kervadel avec ses quatre dieux sculptés dans la pierre; puis les oppida Gaulois de Canavec, de Castel en Primelin, du Râz de Castel-Meur, de Castel Côz en Beuzec, de l'île Tutuarn, etc., enfin toutes les merveilleuses trouvailles de cette époque si bien décrites par M. du Chatellier.

Et si, pour confirmer ses conclusions, il cherche sur cette côte gauloise l'ancienne ville des Venètes, le port d'où sont sortis jadis leur 220 vaisseaux, la tradition fidèlement recueillie par nos vieux historiens lui montrera sur le même rivage le Portus vendana de Ptolémée.

Trouvant alors que la stricte observation des textes le conduit toujours dans les mêmes parages, et que là seulement il rencontre ces hauteurs, ces collines qui dominent la mer vaste et orageuse, ces lingulæ, ces oppida Gaulois, enfin, tous les vestiges irrécusables de la dernière civilisation du temps de l'indépendance, il sera forcé de conclure que cette pointe de la Cornouaille a été le théâtre de notre héroïque défaite, et je partage entièrement sa conviction.

Peut-être semblera-t-il étrange d'adopter une opinion si diamétralement opposée aux théories nouvelles et de remonter aux frontières des Venètes au lieu de les chercher dans le Comté Nantais. Mais ces quelques pages n'ont point la présomption d'arrêter un seul instant le torrent d'érudition qui entraîne nos

éminents collègues dans les marécages de la Basse-Loire. Retranché dans le domaine des faits, je regarde seulement passer ce grand courant et je constate qu'il marche à l'inverse de nos observations archéologiques.

Aussi, bien persuadé que ces différents systèmes continueront à se détruire entre eux, comme ils l'ont fait jusqu'ici, je suis avec plaisir les péripéties de cette lutte, attendant pour y prendre part que les combattants aient enfin pour armes quelques *glaives Gaulois* trouvés sur un de leurs champs de bataille si singulièrement mis à sec malgré l'abaissement de notre littoral.

NOTICE SUR PONTIVY

AVANT 1789

Par M. l'Abbé EUZENOT

RECTEUR DE REMUNGOL

SOURCES PRINCIPALES

Albert Legrand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique,* édit. Kerdanet.

Bollandistes, 2e tome d'octobre.

D. Lobineau, *Histoire de Bretagne.*

D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* t. I, col. 638, 697.

Association Bretonne. Congrès de Quimper, 1873, Archéologie, p. 23.

Archives communales de Pontivy.

Ogée, *Dictionn. hist. et géogr. de la province de Bretagne,* art. Pontivy.

Cayot-Delandre, *Le Morbihan,* etc.

M. Luco, *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes,* art. Pontivy.

L. Rosenzweig, *Recherches historiques dans les Archives communales : Pontivy ;* Annuaire du Morbihan, 1875.

Le même, *Etude sur les anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan ;* Bulletin de la Société polymathique, 1er semestre 1873.

Le même, *Les Cacous de Bretagne ;* ibid., 2e sem. 1871.

L'abbé Euzenot, *Pontivy et ses environs ;* impr. Eug. Grouhel, Lorient, 1869.

Notice historique sur Pontivy (Extrait d'Ogée) ; Pontivy, impr. Le Buzulier.

Tableau des Autorités et des Représentants de Pontivy, depuis 1789, publié par M. Jouanno, maire.

Une charte, rapportée par D. Morice et attribuée au duc de Bretagne, Conan IV, signale, à Pontivy, dans la seconde moitié du XIIe siècle, un « hospitale. » Bien que l'authenticité de ce document soit contestée et que, d'après de bons juges, la composition n'en puisse pas être antérieure à la fin du siècle suivant, il en ressort cependant qu'un établissement de Chevaliers de Saint-Jean avait été fondé, de bonne heure, en cet endroit. D'ailleurs, une autre pièce, insérée par le même auteur, nomme les « Moulins de Pontivy, » en 1184. Mais là n'est pas la première origine de cette ville. Avant l'arrivée des Hospitaliers, la localité avait des habitants ; une agglomération s'y était formée ; son nom même indique qu'il faut remonter plus haut dans le passé : Pontivy dut sa naissance à un monastère et son développement à un château.

D'après Ogée, il existait, en ce lieu, au VIIe siècle, un monastère créé par saint Judoc ou Josse, frère du roi saint Judicaël. Cette assertion repose sur une confusion : saint Judoc se retira, non à Pontivy, mais dans le Ponthieu. Il est probable que cette localité est ainsi appelée, comme le pense M. de Blois, de son pont sur le Blavet et du nom de saint Ivy ou Divy, patron d'un monastère voisin. Vers l'an 686, Ivy, religieux de Lindisfarne et disciple de saint Cuthbert, débarquait en Armorique. De la côte de Léon, où il avait, croit-on, abordé, il s'avança dans l'intérieur ; et, suivant un itinéraire qui n'est pas connu avec certitude, il vint mourir, vers la fin du VIIe siècle ou le commencement du VIIIe, dans un lieu qui porte aujourd'hui son nom, aux environs d'Elliant. A une époque indéterminée, des disciples du saint

vinrent s'établir sur les bords du Blavet, très probablement, comme on le verra, sur la rive gauche; un pont fut jeté sur la rivière ; quelques habitants se groupèrent dans le voisinage des moines : ce fut l'origine de Pontivy.

La maison de Rohan, fondée, au XII[e] siècle, par Alain, fils d'Eudon I[er], comte de Porhoët, et arrière-petit-fils de Conan-le-Tort, comte de Rennes, eut le siège primitif de sa puissance dans la forteresse de Castennec, dépendant des domaines de Porhoët. Le titre de vicomte de Castel-Noëc fut uni à celui de vicomte de Rohan jusqu'à Alain IV, son arrière-petit-fils, mort en 1205. Le château de Castennec, à cette époque, était ruiné ou abandonné ; et déjà devait être construit, sur la rive gauche et au bord du Blavet, à Pontivy, le château appelé *les Salles* (Breton ancien : *Sal*, château, manoir), où la famille de Rohan fixa le siège principal de son immense juridiction.

Comme toujours, l'établissement du monastère de saint Ivy, puis de celui des chevaliers de Saint-Jean, avait amené le déplacement d'une partie de la population voisine. La construction du château activa le développement de la bourgade. A l'ombre de ses murs vinrent habiter les officiers, les fournisseurs du châtelain, les ouvriers. Le commerce et l'industrie s'agrandirent sous un patronage qui donnait une sécurité relative. Ainsi se constitua la petite ville. Puis, à l'instigation peut-être du seigneur, elle sentit le besoin de s'enclore elle-même ; mais l'enceinte, rapprochée le plus possible du château, en resta cependant toujours distincte.

Les Salles, comme la ville, avaient été bâties sur le territoire de la paroisse de Noyal. Quand l'enceinte devint trop étroite pour le nombre des habitants, des faubourgs se construisirent sur la même paroisse et sur celle de Neulliac ; et, outre-l'eau, sur celle de Malguénac ou de Stival, sa dépendance ; mais, comme presque toujours en pareille circonstance, les faubourgs faisaient partie de la ville et non de la paroisse.

La chapelle, dédiée primitivement à Saint-Ivy, ou l'édifice qui la remplaça, servit d'abord pour le service religieux. Elle avait dû être bâtie à l'endroit du premier oratoire : la persistance mise à la reconstruire au même lieu, l'attribution qui lui est faite de nouveau du nom de Saint-Ivy après qu'elle a cessé d'être église

paroissiale, l'existence d'une fontaine, près du maître-autel, du côté de l'évangile ; tout semble indiquer qu'à cet endroit se rattachaient des souvenirs intéressants pour l'histoire de la ville. En 1672, la chapelle était en ruines et il n'en restait plus guère que les fondations. Un prêtre de la communauté de la paroisse, missire Yves Guillot, offrit de la rétablir. On ne sait si le duc de Rohan, qui en avait le patronage, accepta cette proposition : mais l'édifice fut, à coup sûr, relevé, puisque, quelques années après, une confrérie d'artisans y tenait ses réunions. La chapelle fut encore rebâtie en 1770, dans le style greco-romain.

Quand le nombre des habitants fut devenu plus considérable, la ville fut érigée en paroisse. L'église paroissiale ne fut pas d'abord placée dans l'intérieur des murs ; à Pontivy, comme dans plusieurs autres endroits, elle était hors de la ville close. Soit que, sur le bord du Blavet, au sud de la ville, une étroite bande de terre, séparant Noyal de la rivière, constituât déjà une paroisse ayant son siège au Cohazé, soit qu'il y eût simplement, en ce lieu, une chapelle qu'on voulût utiliser, Le Cohazé fut la première paroisse de Pontivy. Plus tard, à une époque relativement récente, la chapelle Saint-Ivy devint église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Joie, jusqu'à la construction de la nouvelle église dans la première moitié du XVIe siècle ; Le Cohazé perdit son titre et resta dépendant de Pontivy. La paroisse elle-même était appelée, jusqu'au siècle dernier, paroisse du Cohazé-Pontivy ; mais la chapelle, reconstruite au XVIe siècle et dédiée à la Vierge, fut desservie d'une messe, les dimanches et les jours de fête ; et la paroisse affermait encore, peu de temps avant la Révolution, au prix de 15 à 18 livres, le vieux presbytère, petite maison du village couverte en chaume. Incorporé à la commune de Saint-Thurian, qui fut distraite de Noyal, le quartier du Cohazé n'a été que récemment, dans les dernières années du second empire, rattaché à la paroisse de Saint-Thurian ; auparavant, un prêtre de Pontivy s'occupait de cette localité et y célébrait le pardon.

En dehors du Cohazé, la paroisse ne s'étendait pas au-delà de la ville close. Pour en connaître les limites, il faut rechercher celles de l'enceinte. Pontivy a été, de bonne heure, une ville

forte. Vers le milieu du xve siècle, avant la construction du nouveau château, on signale des remparts, que les documents appellent « vieilles murailles » et qui existaient encore, en partie, au XVII[e] siècle. Il en restait même des traces au XVIII[e] : ainsi, en 1723, la communauté permit de bâtir une maison sur la partie des murailles joignant le fossé du château depuis la porte de Saint-Malo jusqu'à la Douve-Verte. Défendue naturellement, à l'ouest, par le Blavet, la ville communiquait avec le dehors par quatre portes. La porte de l'Hôpital ou de Carhaix, qui existe encore (XVII[e] siècle), en face de l'emplacement de l'ancien pont, au nord du pont actuel, donnait accès sur le chemin de Rostrenen et Carhaix ; sur celui de Bieuzy, Melrand, Plouay, Quimperlé ; sur le chemin de Malguénac et Guemené, relié à celui de Guern. Au nord, la porte de Neulliac, de Corlay, de Guingamp ou de Saint-Brieuc reliait la ville au château ; de là sortaient les routes de Saint-Caradec et Uzel ; de Neulliac, Corlay et Guingamp ; de Quintin. A l'est, de la porte de Dinan ou de Saint-Malo, située au haut de la rue de la Rampe, partait le chemin de Loudéac, Moncontour et Saint-Brieuc. Au sud-est, à l'extrémité de la rue du Fil ou de Noyal, de la porte de Rennes ou de Saint-Jory ou de Noyal, sortaient le chemin de Noyal, Rohan, La Chèze, La Trinité et une route qui se continuait, au-delà de la butte de Kerantré, par les chemins de Baud, Hennebont, Lorient ; de Locminé et Vannes ; de Josselin, Ploërmel et Rennes. De ces portes, celle de l'Hôpital seule subsiste. En 1724, les portes de Corlay, de Saint-Malo et de Rennes menaçaient ruine ; elles finirent par être réparées en 1729. En dehors de la ville close, c'est-à-dire de la paroisse, se trouvaient le faubourg d'Outre-l'eau, l'emplacement des Salles, le nouveau château, le champ de foire, donné en 1748 à la ville, pour cet effet, par le duc, sur une parcelle du pré seigneurial ; la promenade publique des douves du château établie, par suite de concession de Louis de Rohan (1753), qui se réservait cependant la propriété du terrain ; les Ursulines et la chapelle de la Magdeleine. L'enceinte comprenait l'église paroissiale, la halle et le marché au blé avec l'auditoire et les prisons, la chapelle Saint-Ivy, les places du Grand et du Petit-Martray, et du Fil ou des Cendres. — La ville portait : *de gueules à neuf mâcles d'or,* surmonté d'une couronne murale.

La paroisse de Pontivy, au doyenné de Porhoët, était soumise à l'alternative, c'est-à-dire que le Pape ou l'Evêque avait le droit de nommer le recteur, après concours, suivant le mois où s'ouvrait la vacance, et aux règles de droit relatives à la mort en Cour de Rome, à la résignation, etc. Le titulaire percevait la dîme à une quotité que j'ignore, les prémices et le droit de coutume à la foire de Saint-Thomas, qui se tenait au mois de décembre. Il existait une communauté de prêtres, dont les membres étaient nommés par la communauté de ville. Outre la tenue des registres, datant de 1579, le service religieux ordinaire et celui de la chapellenie de la Magdeleine et d'une autre chapellenie dans l'église paroissiale et l'accomplissement des charges de fondation, d'autres fonctions étaient confiées à quelques-uns de ces ecclésiastiques. La communauté de ville choisissait parmi eux, au XVIIIe siècle, trois régents qu'on prenait de préférence au nombre des prêtres natifs de Pontivy et n'ayant point de part aux bénéfices des fondations. Il leur était alloué une somme de 200 livres, à la charge, au moins pendant un certain temps, d'affermer, à leurs frais, une maison d'école. La ville donnait 246 livres aux prédicateurs du carême, de l'Avent et de l'octave du Saint-Sacrement. Les prédicateurs ordinaires étaient les Recollets, qui recevaient, en outre, au mois d'août, depuis 1685, 25 livres, à la condition de prêcher, dans l'église paroissiale, le jour de l'Assomption, ou de fournir un autre prédicateur. En vertu d'une fondation d'un Le Moine de Saint-Julien, une mission devait être donnée, tous les six ans, par les Pères Jésuites de Vannes et de Quimper.

La chapelle Saint-Ivy était affectée aux réunions d'une congrégation d'artisans érigée sous le vocable de la Purification de Notre-Dame. Suivant une ordonnance du duc de Chaulnes, de 1685, ils marchaient, à la procession de la mi-août, avec l'image de la Vierge. La fabrique remettait à chacun d'eux un cierge qui devait être rendu après la cérémonie. En outre, sur une somme de 50 francs, le syndic prélevait 6 livres qui étaient données au préfet de la congrégation, le reste étant distribué aux prêtres de la paroisse. En 1736, cette association, placée sous la direction d'un prêtre de la communauté, avec un préfet et des officiers, comptait 180 membres ; elle demandait, avec

l'assentiment de la communauté de ville et du duc de Rohan, à l'évêque de Vannes, Mgr Fagon, qui les accorda, des lettres de confirmation de ses titres d'érection qui étaient perdus. — Les femmes avaient une congrégation sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame des Vertus.

A la place de l'ancien établissement des chevaliers de Saint-Jean, sur la rive droite du Blavet, l'hôpital avait été bâti par la maison de Rohan ; il s'était accru par ses propres ressources et les subventions de la ville. Il appartient au XVIIe siècle, dans ses parties les plus anciennes. Il fut reconstruit, ainsi que la chapelle, dédiée à Notre-Dame, de 1714 à 1717, et la direction en fut confiée aux Filles de Saint-Thomas. Le chapelain était à la nomination du prince de Léon. La chapelle conservait, il y a quelques années, une relique de saint Germain d'Auxerre, enchassée dans un ancien reliquaire d'argent en forme de clochette à quatre pans, avec le sommet orné d'une bordure en oves. D'après une protestation faite à la séance de la Société polymathique, du 30 juillet 1867, ce reliquaire a été vendu, sous prétexte qu'on n'avait pas l'authentique de la relique. — Le lundi de Pâques, le recteur et les prêtres de la paroisse allaient en procession à cette chapelle pour y célébrer la grand'messe.

Les affaires de la paroisse étaient gérées, comme partout, par un conseil nommé *le général ;* mais ici, depuis l'établissement de la communauté de ville, ses attributions étaient bien amoindries. Il était composé de 15 membres : le sénéchal, et, à son défaut, le procureur fiscal, le recteur, les deux trésoriers ou fabriques comptant pour un ; douze membres appelés délibérateurs. Ces derniers étaient élus par le général ; ils étaient roturiers, propriétaires ou fermiers inscrits au rôle des impôts de la paroisse, et étaient choisis parmi les anciens trésoriers ayant rendu et soldé leurs comptes et suivant l'ancienneté de leur charge. Sur la demande du trésorier, le recteur annonçait les réunions au prône, et l'assemblée se tenait dans la sacristie, le dimanche suivant, après la grand'messe, sous la présidence du sénéchal ou du procureur fiscal. Ce conseil nommait les deux fabriques ou trésoriers annuels, les bedeaux, réglait les réparations des édifices religieux, l'achat des linges, ornements et autres objets

mobiliers, recevait les comptes des trésoriers, déterminait le tiers du recteur dans les offrandes, sa part et celle des autres prêtres dans les fondations, l'arrangement des bancs de l'église et la perception des droits qui les concernaient, etc. A défaut d'un banc particulier, le général avait, au XVIIIe siècle, concédé à la communauté de ville quatre stalles dans le chœur, du côté de l'évangile.

L'église actuelle, qui devint paroissiale à la place de la chapelle Saint-Ivy et, comme auparavant cette dernière, était dédiée à Notre-Dame de la Joie, est bâtie dans le style ogival de la dernière période. Elle n'avait pas autrefois de bas-côtés ; des chapelles latérales s'étendaient le long de la nef. A l'intérieur, le carré central est seul voûté en pierre ; ses arcades et celles de la nef retombent sur des colonnes cylindriques sans chapiteaux. La tour fut construite, en 1533, par les paroissiens comme l'indique une inscription du portail. Celui-ci est divisé par un trumeau en deux baies à anses de panier, avec archivoltes en talon. Ces baies sont accostées de pilastres ornés de sculptures réticulées et de torsades. Les mâcles de Rohan, qu'on distingue sur les pinacles, se voyaient, en outre, sur deux écus en bannières aujourd'hui martelés. Cette large tour carrée, que termine une galerie flamboyante, flanquée de clochetons, sous un second étage à amortissement en ardoises, constitue, dans la sévérité de sa décoration, un excellent morceau d'architecture. — On peut signaler quelques faits qui se rapportent à l'histoire de cette église : la bénédiction de deux cloches, en 1673 ; la refonte, à Vannes, des cloches, en 1764, 1774 et 1782 ; l'agrandissement de la sacristie, en 1776 ; les réparations du chœur, pour lesquelles le duc de Rohan donna 600 livres, en 1780 ; la pose d'un autel en marbre, sculpté à Rennes, en 1782. Le presbytère avait été reconstruit en 1745. Un terrain fut acquis par la ville, en 1788, pour y transférer le cimetière. En 1696, une épidémie décimait la population. Le 11 septembre, les membres de la communauté font vœu d'une lampe d'argent à Notre-Dame de la Joie, « patronne de ladite ville et paroisse. » La mortalité ayant cessé aussitôt, on fit des processions dans la ville et au Cohazé. Ces processions, approuvées par un mandement de l'évêque de Vannes, en 1697, se renouvelèrent, par la suite, chaque année à pareille époque.

Au début de la guerre de la succession au duché de Bretagne, Alain VII, vicomte de Rohan, prit parti pour Charles de Blois. Les Anglais, auxiliaires du comte de Monfort, ravagèrent le territoire soumis à la juridiction des Rohan et vinrent, en 1342, s'emparer de Pontivy, sous la conduite de Guillaume de Bohain, comte de Northampton. Le château des Salles, ruiné sans doute par les assauts qu'il eut à soutenir, fut abandonné. Le 9 novembre 1456, un acte de fondation, consenti par Alain IX et complété par des actes du 26 août 1458 et du 1er juillet 1580, donna et transporta aux Frères Mineurs Observantins, dits Cordeliers, « le lieu et l'emplacement qui fut autrefois le Châtel de Pontivy, près de ladite ville, nommé et notoirement appelé les Salles. » En outre, pour dédommager le recteur du préjudice que pouvait lui causer l'établissement de ce monastère en dehors et à la porte de sa paroisse, Alain IX, le 17 octobre 1457, lui concéda la chapelle de la Magdeleine et ses dépendances avec le droit de patronage sur la chapellenie. Ce bénéfice demeura annexé à la paroisse jusqu'en 1633, où il fut donné à la communauté des Ursulines. Les Cordeliers occupèrent les Salles jusqu'en 1632. A cette date, les Pères Récollets en prirent possession, en vertu d'un arrêt du Parlement de Bretagne. Les bâtiments menaçaient ruine ; ils furent reconstruits par les religieux, en 1664. La première pierre fut posée par la duchesse Marguerite de Rohan, « ab excellentissima potentissima q. ducissa Margarita de Rohan, » comme dit l'inscription aujourd'hui encastrée dans un mur de clôture bordant le chemin de hallage du canal. La description suivante de cette propriété est fournie par un aveu, rendu en 1763, par les Récollets au duc de Rohan, leur fondateur : « Un enclos de figure irrégulière dans lequel est bâti église, cloître, dortoirs, réfectoire, etc., avec jardin potager, fruitier et verger, bois et rabines ; plus une chaussée ou pêcherie attachée aux murs dudit couvent, composée de huit arches et un bardeau, droit de pêche avec toutes sortes d'engins et filets prohibitifs à tous autres, sauf au duc de Rohan, jusqu'à la chaussée de Saint-Eloi ou cascade, avec devoir de cent anguilles. » — Les assemblées fédératives, réunies à Pontivy en janvier et en février 1790 et dont les séances d'ouverture et de clôture se tinrent dans l'église paroissiale, prirent pour lieu des délibérations le réfectoire des Récollets offert par les Pères eux-mêmes. — Les bâtiments du monastère

ont disparu et la configuration de son emplacement a été notablement modifiée par les travaux de canalisation.

Le fondateur du couvent des Cordeliers, Alain IX, mourut en 1461. Son fils, Jean, issu de son second mariage avec Marie de Lorraine et marié à Marie de Bretagne, fille du duc François Ier, construisit, en 1485, le château qui existe encore, à l'est et à une petite distance des Salles, à l'extrémité d'un coteau dominant la vallée du Blavet. Des lettres données à Nantes, le 17 décembre 1486, et approuvées et confirmées par le roi Charles VIII, le 23 décembre 1491, permirent d'y établir le guet. Si son nom n'est lié à aucun événement militaire consigné dans l'histoire, il rappelle des souvenirs d'une autre sorte. Siège d'abord de la vicomté, il devint, en 1603, celui du duché-pairie créé par Henri IV en faveur de son cousin, Henri de Rohan, marié à Marguerite de Sully, fille du ministre, et petit-fils d'Isabeau d'Albret, sœur de la reine de Navarre. De ce premier siège relevaient cinq membres particuliers : Loudéac, La Chèze, Rohan, La Trinité-Porhoët et Goarec. Dans son état primitif, ce château présentait un fier et noble aspect, avec ses quatre lourdes tours, ses machicoulis,. ses hautes courtines garnies de lucarnes avec frontons aigus à crochets et sa riche décoration intérieure.

En même temps que les Récollets prenaient possession du monastère des Salles, les Dames Ursulines de Ploërmel proposèrent de fonder, à Pontivy, un couvent de leur ordre. Elles obtinrent de Le Mouenne ou Le Moine, de Saint-Julien, la métairie de Toulboudou, en Neuillac, située au nord et à peu de distance de la ville, sur le bord du Blavet et au-delà d'un petit ruisseau qui longe, sur un certain espace, le canal de Nantes à Brest et qui forma, jusqu'au Concordat, la ligne de séparation en cet endroit, des diocèses de Vannes et de Quimper. Elles trouvèrent bientôt que le lieu était mal choisi, tant à cause de la proximité de la rivière que par les dangers que pouvaient courir leurs élèves en passant le ruisseau. Les Ursulines s'adressèrent à Jean Bernard, qui leur céda la maison et les dépendances de Saint-Jory, situées près de la chapelle de la Magdeleine et de la porte Noyale, en dehors des murs. Elles reçurent le consentement de l'évêque de Vannes et celui de la communauté de ville qui s'assem-

bla, à ce sujet, le 27 octobre 1633, ainsi que l'autorisation du duc de Rohan, qui se réservait les droits ordinaires de fondation et de prééminence. En même temps, le recteur de Pontivy leur abandonna la chapelle de la Magdeleine et se démit, en leur faveur, de tous droits et profits particuliers qui lui appartenaient en icelle et sur ses dépendances qui comprenaient les abords de la chapelle sur la route de Vannes et un pré nommé « Prater Recevour. » Les religieuses agrandirent peu à peu leur clôture par l'acquisition de quatre journaux de terre et des anciens jardins de Saint-Jory, se construisirent, dans le voisinage de la Magdeleine, une chapelle, en 1677, un couvent, un cloître. Elles achetèrent, en 1699, la métairie de « Derven-er-Sause, » au haut de la rue Hors-Porte-Noyale. Une fondation, de 1705, leur procura le parc de Saint-Mélard. Un aveu rendu au duc, en 1763, déclare que le couvent, clos de murs, contenait 6 journaux une corde et demie, à raison de 80 cordes par journal et de 24 pieds par corde. Le premier Consul céda, plus tard, leur propriété à la ville, pour y établir une école secondaire, bientôt transformée en Lycée.

Comme toutes les places fortes, Pontivy avait un gouverneur. Il avait aussi une communauté de ville. Les lettres-patentes d'érection ayant disparu, on ignore la date de son établissement ; mais, dès 1570, elle députait aux Etats de la province. En 1747, la ville avait acheté quatorze offices municipaux, le roi se réservant toujours la nomination de son lieutenant. La communauté se composait, à la fin du siècle dernier, d'une trentaine de membres ou échevins ayant voix délibérative : le sénéchal, le lieutenant, le procureur fiscal, le recteur et un autre prêtre de la paroisse, trois gentilshommes ou plus, quatre avocats, trois ou quatre procureurs, huit ou dix bourgeois notables, le miseur et l'économe de l'Hôpital. A la tête du conseil se trouvait le procureur-syndic, plus tard le maire, avec deux assesseurs. Depuis 1747, ses fonctions duraient au moins quatre années. Après 1763, la communauté proposait au gouverneur de la province trois personnes entre lesquelles il devait choisir le maire. Elle envoyait un député, quelquefois deux, aux Etats. Le délégué, en vertu d'un arrêt du Conseil, de 1776, dut être alternativement un officier de justice et un officier municipal. Le député à la dernière

de ces assemblées, en 1789, fut l'avocat Boullé, qui fut ensuite le député du Tiers-état aux Etats-généraux, où Julien Guégan, de Péaule, recteur de Pontivy, fut l'un des représentants du clergé vannetais. A partir de 1776, le sénéchal se vit conférer la présidence des assemblées de la communauté, à la place du maire qui jouissait de ce droit auparavant.

La communauté de ville avait des attributions multiples. Elle veillait à ce qui concerne les impôts, les travaux relatifs aux murailles, aux places et aux promenades, à la rivière, aux routes et aux rues. Elle s'occupait du logement des troupes de garnison et de celles de passage qui furent très nombreuses, surtout au siècle dernier. Elle avait à sa charge une brigade de maréchaussée, pour laquelle une caserne, maintenant démolie, fut bâtie, en 1750, sous les murs ouest du château. Elle fournissait une allocation de 200 livres au député aux Etats. Elle nommait et rétribuait le greffier de la ville, les deux hérauts, le tambour (le greffier et les hérauts portaient une livrée aux armes de Rohan) ; un médecin de l'Hôtel-Dieu, deux ou trois chirurgiens, une sage-femme, les régents, le sacriste sonneur des cloches de la ville, l'ouvrier chargé de l'horloge ; elle avait l'entretien de la pompe à incendies confiée aux Récollets. La communauté nommait aussi, mais sans rétribution, les officiers de la milice bourgeoise, les prêtres de la communauté de la paroisse, les commissaires de l'Hôtel-Dieu ; elle présentait au duc de Rohan, fondateur de l'hôpital, une liste de quelques personnes, parmi lesquelles il choisissait l'économe de l'établissement. Elle prélevait sur ses ressources les fonds nécessaires pour les réjouissances ou les services divers occasionnés par la prise de possession des nouveaux ducs, les principaux événements politiques, les naissances, mariages ou décès dans la famille royale ou ducale, etc. — La ville subvenait à ses diverses charges, surtout par le produit des octrois. Augmenté à plusieurs reprises, l'octroi reçut une nouvelle extension, en 1752. Sur une demande autorisée par arrêt du Conseil d'Etat, on mesura, à partir des quatre portes, sur chacun des chemins menant à Pontivy, avec une chaîne de 24 pieds de Roi, une longueur de 150 cordes, qui font le quart de lieue de Bretagne. A ce point fut placée une borne en pierre, portant les trois lettres : B. D. P. (Banlieue ou Borne de Pontivy), la date 1752 et une mâcle.

L'institution d'une milice bourgeoise remonte peut-être à la création des arbalétriers et des francs-archers établis dans les villes de Bretagne par les ducs Jean V et François II. Elle dut être remaniée plus tard et reçut certainement une nouvelle organisation, lors de la création d'un papegault par lettres-patentes du roi François Ier, en mars 1536 (n. st. 1537). Aux termes de la concession, « ceux des hacquebutiers, arbalestriers et archiers, qui abatront, chacun en son jeu, le papegault mis en l'air, » sont déclarés exempts, pendant l'année de leur royauté, de tout impôt, les arbalestriers et hacquebutiers sur huit tonneaux de vin et les archiers sur six tonneaux qu'ils sont libres de vendre en détail, dans la ville, pendant la même année. — Au milieu du XVIIIe siècle, la milice comptait deux capitaines, avec deux lieutenants et deux enseignes, choisis par la communauté, avec l'approbation du commandant et, dans la suite, du gouverneur de la province, parmi les personnages notables. En octobre 1746, elle se porta au secours de Lorient attaqué par les Anglais débarqués dans la baie du Pouldu. Après cet événement, un rôle fut dressé de tous les hommes mariés, âgés de moins de cinquante ans et en état de faire le service, et il en fut composé deux compagnies de soixante hommes chacune.

Le motif de la concession d'un papegault est remarquable : « Nos chers et bien améz habitans de nostre ville de Pontyvy nous ont faict dire et remonstrer que ladicte ville est assize sur la coste de la mer et en lieu où noz ennemys y peuvent de jour en autre facillement descendre, pour la deffence et seureté de laquelle, aussi du pays d'environ, est bien requis et nécessaire que lesdictz manans et habitans se usitent aux armes, etc. » Pontivy se considérait et se faisait reconnaître par le roi pour une place maritime. Longtemps après, en 1719, la communauté avait la même prétention. Grâce à l'appui du duc de Rohan et malgré l'opposition de l'intendant, elle se fit alors exempter de fournir son contingent (trois jeunes gens) à l'armée régulière, sous le prétexte qu'elle entretenait, pour la garde des côtes, des détachements tirés de sa milice bourgeoise.

Le mardi de Pâques de chaque année, à une heure de l'après-midi, les chefs des jeunes ménages de la ville étaient tenus à un singulier devoir. Sur une liste fournie par le recteur des parois-

siens mariés l'année précédente, chacun d'eux était appelé par le procureur fiscal pour fournir le devoir de quintaine, sur le Martray. Monté sur un chariot garni de cordes procurées par les cordiers de la ville et traîné par les rouleurs de vin, il lui fallait, pendant trois courses, briser, à chaque fois, un bois d'aune, appelé quintaine, contre un poteau surmonté de l'écusson de Rohan. Ceux qui ne se présentaient pas ou ne brisaient pas les trois bois ou tombaient du chariot étaient frappés de soixante sous d'amende, comme les cordiers et les rouleurs de vin qui ne remplissaient pas leurs obligations.

Ces cordiers occupaient, à l'entrée de Pontivy, près du château, un lieu appelé « la Malpaudrie, » sur l'emplacement duquel s'élevait autrefois une léproserie. La Malpaudrie était sous l'invocation de saint Armel. Outre le devoir relatif à la quintaine, les cordiers étaient obligés de fournir les cordages nécessaires pour les cloches de l'église paroissiale, des cordes et ficelles pour les condamnés qui étaient exécutés sur la place publique de la ville ; ils avaient, en outre, l'entretien de la corde du puits du château et d'une corde « à tirer le foin » dudit château. En retour, ils jouissaient d'un droit de coutume à la foire de la Toussaint. La chapelle de la Magdeleine pourrait n'avoir pas été sans rapport avec l'ancienne maladrerie.

Tout indique que l'industrie et le commerce étaient actifs et considérables. De Pontivy, siège d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne, d'une recette générale des devoirs et de plusieurs recettes particulières, un grand nombre de routes se dirigeaient vers les différents points de la province. Les bestiaux, les toiles, les cuirs verts ou tannés, la laine et la soie étaient les objets principaux des transactions. De nombreux moulins et tanneries étaient installés dans le faubourg d'Outreleau ou de Tréleau. Douze foires se tenaient chaque année ; celles de mars, de juin et d'octobre duraient autrefois jusqu'à huit et dix jours. Les noms des rues du Fil et de la Cendre, des places au Fil et du Cuir-à-Poils (Petit-Martray), etc. ; plusieurs maisons du XVI[e] et du XVII[e] siècle, situées spécialement place du Martray, rue du Fil et rue du Pont, les unes en bois, à pignons et à étages surplombants, les autres en pierre, avec tourelles, fenêtres à pilas-

tres, frontons triangulaires et modillons, semblent garder le souvenir de ces temps de travail et de fortune. Cependant, si l'on s'en rapporte à une requête présentée, en 1787, à la commission intermédiaire des Etats, pour obtenir une réduction d'impôts, la situation avait beaucoup changé à la fin du dernier siècle : plusieurs branches de commerce, autrefois florissantes, avaient disparu ou dépérissaient au profit de villes voisines ; et la population, qui avait été de 4,000 âmes, n'arrivait plus au chiffre de 3,000.

La ville de Pontivy prit une part active aux événements qui précédèrent et préparèrent la Révolution. En janvier et en février 1790, les réunions des délégués des volontaires de la province et des députés des villes de la Bretagne et de l'Anjou appelèrent davantage encore sur elle l'attention ; et, quelques années après, le premier Consul, en décrétant l'exécution de nombreux et importants travaux, inaugura une nouvelle période de son histoire.

LE DERNIER ACTE

DE

FRANÇOIS Ier, DUC DE BRETAGNE

(XVIIe JUILLET M. CCCC. L.)

PAR M. ARTHUR DU BOIS DE LA VILLERABEL

Président de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord

---

La charte inédite, que nous donnons ci-après, étant vraisemblablement le dernier acte de François Ier, duc de Bretagne, nous reporte au chevet de mort du prince *fratricide* et semble un écho de la fin tragique de sa victime, de son frère Gilles. A ce double titre, ce document emprunte une certaine valeur. Qu'on nous permette une courte digression sur les circonstances qui en ont amené la rédaction.

Nous ne comptons pas revenir sur cette histoire, encore mal éclaircie, de Gilles de Bretagne et de ses démêlés avec François Ier; toujours est-il qu'à partir du moment où, revenant du siège d'Avranches et traversant la grève du Mont-Saint-Michel, sur laquelle le mystérieux Cordelier, confesseur de Gilles, vint lui apprendre la mort cruelle de ce dernier et l'*ajourner* au tribunal de Dieu, François tomba dans une sombre mélancolie qui le conduisit rapidement au tombeau. Les derniers instants du duc ont été dramatisés par les romanciers, sans doute pour faire pendant aux angoisses de l'agonie de Gilles. Peut-être a-t-on

exagéré. Cependant, ce ne dut être qu'après avoir expié son crime par les tourments du remords, le repentir et de pieuses fondations, qu'un calme relatif permit au duc de régler, avec une parfaite lucidité, du reste, ses dernières volontés.

L'un de ces actes *in-extremis*, daté de son manoir de Plaisance, près Vannes, le 16 juillet 1450, sous forme de codicille à son testament du 22 janvier 1449, est à bon droit regardé comme un monument de sagesse et de prévoyance. Le prince mourant y règle nettement le droit et l'ordre de succession au trône de Bretagne. Ne laissant que deux filles, il entendit maintenir dans son intégrité le principe établi par le traité de Guérande en faveur des mâles de la maison ducale. Il spécifia donc que Pierre, comte de Guingamp, son frère, devait lui succéder; qu'à défaut d'héritier de ce dernier, la couronne revenait au Connétable de Richemont, Artur de Bretagne, leur oncle paternel, et qu'après lui, toujours à défaut de postérité masculine, le duché appartenait à François de Bretagne, fils du Comte d'Etampes, cousin germain du testateur, et auquel il donnait en mariage Marguerite, l'aînée de ses deux filles (1). C'était là une véritable prévision des événements à venir, et le duc François, ainsi qu'on l'a remarqué, écrivait d'avance l'histoire chronologique de ses successeurs à la couronne de Bretagne, pendant *trois* règnes.

Le lendemain de cet acte, le 17 juillet 1450, nouveau codicille du duc, nouvelles fondations pour soulager sa conscience : « Item. « Ordonnons que en l'abbaye de Bosquen (où Gilles avait été « inhumé) soit faicte fondation solennelle, à l'ordonnance desdits « exécuteurs, pour beau frère Gilles que Dieu pardoint, et « services telz qu'ils adviseront (2). »

(1) Le duc avait marié la cadette à Jean II, vicomte de Rohan.

(2) D. Lobineau. Hist. de Bret. — Pr. col. 1122.

Le Musée de la Ville de Saint-Brieuc possède la statue tumulaire du prince Gilles. Cette effigie, fouillée assez grossièrement dans l'épaisseur d'un chêne pris sans doute dans la forêt de Bosquen, représente Gilles en chevalier armé en *harnois blanc*, c'est-à-dire avec l'armure à plates d'acier poli, le haubert couvert d'une cotte à manches courtes semée d'hermines, l'épée sur la jambe gauche, tête nue à longs cheveux plats, mains jointes (absentes), les pieds chaussés de solerets à poulaines et appuyés sur un levrier. Ce monument qui mesure (avec son couronnement en forme de dais gothique protégeant la tête), environ deux mètres de longueur sur soixante centimètres de largeur, est en fort mauvais état. Nous nous permettons d'appeler sur lui l'attention du directeur du musée

Enfin, à mesure que les lueurs de l'autre monde font voir plus clairement au duc François l'énormité de son crime, sa soif d'expiation augmente. C'est de *son vivant* (1) qu'il veut qu'on exécute ses dernières dispositions pieuses, et, ne songeant plus qu'au *salut de son âme,* à l'*expiation de ses péchéz,* à la *descharge de sa conscience* (2), il dicte la charte suivante que n'ont point connue nos historiens bretons :

« FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, duc de Bretaigne, comte de « Montfort et Richemont, à nos thésauriers, receveurs généraulx « et particuliers présens et à venir, et à touz nos justiciers et « officiers à qui de ce appartiendra, SALUT : Comme par nostre « testament et derrène volunté Nous avons ordonné plusieurs « fondations, tant à l'esglise de Vennes, Rhedon que ailleurs, « pōr la dotaōn desquelz nous soit besoing promptement « recouvrer finances, et que lesdictes fondaōns soient dottées et « perpétuées, comme de tout nostre cueur faire le désirons, et « aussy nostre dict testament acomplir en nostre vivant, pōr le « salut de nostre āme, l'expiation de nos péchez et la descharge « de nostre conscience. Sçavoir faisons que, nous confians à « plein ès sens et loiaulté de nostre bien amé et féal Conseiller « Maistre Jéhan Loret, iceluy avons commis et commettons par « les présentes quant à recepvoir touz et chacung les deniers de « nostre comté de Nantes, par luy et ses suffisanz commis pour « lesquelz il respondra, à ce que d'iceux deniers il puisse « acquitter les dotaōns desd. fondations et aultrement, selon « nostre ordonnance accomplir nostre dict testament, lesquelz « deniers de nostre dict comté, au tems à venir, avons ordonné « et ordonnons par ces présentes à lad. exécution, sans qu'ils « soient emploïez en aultre usaige. Si nous mandons, etc. Donné « en nostre manoir de Plaisance, le XVII[e] iour de juillet, l'an « M.CCCC.L. — Par le Duc et de son commandement et en

municipal, pour en assurer la conservation, au moyen d'une restauration quelconque ; ce fut en effet sur les instances de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, en 1851, que M. le M[is] de Kerouartz, propriétaire du château du Parc et d'une partie de la forêt de Bosquen, voulut bien se dessaisir de cette statue historique en faveur de notre musée briochin. (V. *Mémoires de la Société arch. et hist. des Côtes-du-Nord,* ann. 1851.)

(1) V. Charte inédite du XVII[e] juillet 1450, ci-dessous.

(2) *Ibid.*

« son Conseil auquel Monseigneur Pierre, les évêques de Dol, « Cornouaille, Sainct Malo et Sainct Brieuc, le Président, l'Au- « mosnier, Henry de Villeblanche, le Controlleur général et « plusieurs aultres estoient. » *Signé* : P. Saoullet, et Scellé.

Peu après (car les auteurs sont partagés sur la date exacte du 17 ou du 19 juillet comme celle de la mort du Duc) (1), François Ier s'éteignait. Notre rigide historien, dom Lobineau, nous a laissé sur les derniers moments de ce prince une page empreinte à la fois de modération et de vérité :

« Le Duc, après avoir mis ordre de cette sorte à ses affaires, fit promettre avec serment à tous les seigneurs qui se trouvèrent auprès de lui, surtout à son frère, qu'ils exécuteroient fidellement toutes ses dernières volontés. Adressant ensuite la parole à son frère, il lui dit qu'il lui recommandoit la Duchesse sa femme, et ses filles, et tous ses serviteurs, dont la plupart avoient esté à leur père, ce qui estoit encore une raison pour les considérer d'avantage. Il l'exhorta à traiter ses sujets avec douceur, et à ne pas suivre son humeur sombre, qui le portoit à se cacher, lui représentant que les Bretons aimoient à voir leurs Princes, et que l'affabilité est le moyen le plus sûr de les gagner. Quand il eut cessé de parler, tous ces seigneurs fondant en larmes se retirèrent, de peur de lui estre incommodes. Le duc passa dans une autre chambre plus spacieuse, et pria l'Evêque de Landes, son confesseur, de lui apporter l'Eucharistie. Il voulut en mesme tems aller trouver la duchesse pour lui dire le dernier adieu, mais en aïant esté avertie, elle vint à sa rencontre à la porte de ceste chambre. Le Duc l'embrassa et lui dit : « *M' amie, je suis « très fort malade ; j'ai ordonné à beau frère vostre estat et celui « de vos filles ; je crois qu'il ne vous fauldra pas ; et vous prie « que vous gouvernez saigement ; et adieu.* » Il l'embrassa de nouveau et rentra dans sa chambre. Quand il eut fait sa confession, on apporta le corps de Nostre Seigneur. Le Duc se mit à genoux, sans permettre qu'on l'aidast, adora son Sauveur et se releva. Il aperçut dans ce moment que sa chambre estoit pleine de ses officiers et serviteurs ; il leur demanda pardon de ce qu'il ne les avoit pas aussi bien récompensés qu'il l'auroit souhaité, les

(1) Le 17, Jacob. de Guingamp et Le Baud ; le 19, Cr. ms. — (*Voy. Hist. de Bret.*, Dom Lobineau, p. 646.)

assurant que c'estoit le seul regret qu'il avoit en mourant; mais qu'il avoit ordonné à son frère d'avoir soin d'eux, et qu'il ne doutoit point qu'il les récompensast. Après cela il se remit à genoux, et reçut la Communion avec une dévotion touchante. Ensuite il demanda pardon de nouveau à ses gens et leur dit en s'attendrissant : « *Mes amis, que l'estat où je suis vous serve* « *d'exemple, j'ai esté vostre Prince et maintenant je ne suis plus* « *rien.* » Aïant dit ces mots, il fut dépouillé et mis dans son lit, où il reçut l'extrême-Onction. Aussitost, aïant pris une croix dans une main et un cierge dans l'autre, il entra en agonie, où il fut un ou deux jours, et décéda le 17 ou le 19 de juillet. Ainsi mourut dans la fleur de son âge, François I[er] de ce nom, duc de Bretagne, Prince libéral et vaillant; mais d'un esprit facile à prévenir contre ses plus proches, comme il ne paroist que trop par la mort déplorable de Gilles de Bretaigne son frère, qui est une tache ineffaçable pour la mémoire de celui qui tenant les oreilles fermées à la voix de la nature et du sang, ne les ouvrit qu'à celle de l'ambition et de la haine de quelques favoris (1). »

L'original de l'acte que nous venons de donner fait partie des archives du château du Boyer, en Mauron. En nous le communiquant, M. de la Villeaucomte nous confia quelques notes de M. l'abbé Piéderrière, l'érudit curé de la Trinité-Porhoët, sur les Loret, seigneurs de la Ville-Davy et du Boyer, auxquels appartenait l'exécuteur testamentaire du duc François I[er], et dont nous détachons plusieurs des détails qui suivent.

I. — Le premier des Loret, dont l'histoire fasse mention, semble René, qui, ambassadeur du duc en Angleterre, en 1396, devient l'année suivante mandataire du même prince pour la reddition du château et de la ville de Brest (2). En 1403 et 1405, il reçoit de nouvelles missions en France. Son fils, Pierre Loret, conseiller du duc, en 1420, assiste au Conseil où le vicomte de Rohan, lieutenant général de Bretagne, est chargé de défendre Nantes. Il assiste au Parlement de Vannes, la même année, et fait partie de l'association de la noblesse qui se ligue contre les Penthièvre. Un compte de Jean Droniou, Trésorier en 1423, le montre recevant 150 livres de gage par an, en qualité de Conseiller du duc.

(1) D. Lobineau. *Hist. de Bretagne*. Edit. MDCCVII, p. 646.

(2) Pour la date des emplois en cour, voir D. Lob. et D. Mor., à la table, *Loret*.

Sénéchal de Broërec (1) en 1426, nous le trouvons employé à la réformation de la noblesse bretonne. Pierre Loret avait épousé Jeanne de Neuville, fille de Jean et veuve d'écuyer Pierre Baudouin, s[r] de Kerbusson. Il en eut six enfants : Jean, l'*aîné*, Gilles, Jean le *jeune*, Alain et deux filles.

II. — Jean Loret figure avec son père à la Réformation de la Noblesse, en 1426, et prête serment de fidélité au duc parmi les nobles de l'évêché de Saint-Malo, en 1427. Nommé par le seigneur de Rohan, sénéchal des juridictions de Pontivy, Porhoët, Josselin, Loudéac et La Chèze, *il en reçoit un équipage convenable à sa naissance.* Conseiller du duc François I[er], en 1442, il reçoit mission d'aller à Rennes, en 1448, pour surveiller les entreprises des Anglais ; familier du même prince, il devient son exécuteur testamentaire, suivant codicille du 17 juillet 1450 ; Conseiller de Pierre II (2), il assiste aux Etats de Vannes, en 1455, et reçoit du duc Artur III, en 1458, *descharges du double des enquestes* relatives à la triste fin du prince Gilles. Jean Loret épousa Marie de Penguily, dame dudit lieu, dont il eut un fils, Jehan, époux de Renée de la Feuillée, dame de Coëtuhan, sans enfants (3).

Le second fils de Pierre Loret, Gilles, député des Bourgeois de Vannes, aux Etats de 1451, fut un des officiers de la Cour de Pierre II. Il épousa Honorée de Cresolles, dont il eut un fils nommé François (4).

Jean le *jeune*, troisième fils de Pierre Loret, était seigneur du

(1) Mandement de Sénéchal de Broërec, Vannes et Auray, expédié à escuyer Pierre Loret, le 16e juin 1426. (Arch. du Boyer).

Autres actes de 1463. Id. ibid.

(2) Mandement du 12 janvier 1452. Ibid. Un autre acte, conservé aux archives du Boyer et daté de 1485, relate la construction de la chapelle, dite de *La Villedavy,* dans l'église paroissiale de Mauron, vers l'an 1455, par Jehan Loret, sous l'épiscopat de Jehan L'Espervier, évêque de Saint-Malo : *D. Johannes Loret « dum vivebat, piâ motus devotione, suis propriis sumptibus, cum unanimi » consensu parochiorum et Domini Johannis, episcopi Macloviensis, cons- « truxit et ædificavit hanc capellam, etc. »* Jehan Loret se réservait pour lui et sa postérité droits d'enfeu, écussons, prières, etc., dans cette chapelle qui devint un sujet de litige entre les seigneurs de la Ville-Davy et du Boyer, lors de tous leurs démêlés au XVII[e] siècle.

(3) Acte testamentaire de Jean Loret, mari de Françoise de la Feuillée, du 9 juin 1480. (Arch. du Boyer.)

(4) Autres actes du 3 février 1486, de 1490 et du 14 décembre 1492. Ibid.

Poulduc, en 1460, et mourut sans hoirs, ainsi que Louise Loret. Jeanne, leur sœur, épousa Edouard de la Moussaye, fils d'Amaury, seigneur de Carcouët et Pontual, estant lors fille d'honneur de la reine de Sicile.

Alain, quatrième et dernier fils de Pierre Loret, fut abbé de l'abbaye de La Chaume, 1456.

III. — François Loret, fils de Gilles, épousa, en 1487 (1), Françoise de Châteaubriant de Beaufort et en eut deux enfants, François et Louise. Cette dernière épousa le seigneur du Mesnil. Quant à François, il se maria d'abord avec Françoise de la Frétaye, dont il eut Claude et Denise ; devenu veuf, il se remaria en 1513, avec Louise Salmon, fille d'écuyer Guillaume Salmon et de Jeanne de la Martinière, qui lui donna trois enfants, Eustache, René et Guillemette. « Ce double mariage, remarque l'abbé Piéderrière, apporta bien des difficultés de famille. » Le premier fils de François Loret se révolte contre son père. Héritier naturel de la Villedavy, il en est déshérité. Comme Denise était morte, cette terre est transportée sur la tête des enfants du second lit, en 1560. Cependant Claude s'était marié et avait eu deux enfants : François, qui mourut jeune, et Gillette qu'il laissa orpheline. Quant à Eustache, il épousa d'abord Françoise Levroux, dont il eut une fille morte sans postérité, puis Claude de la Reignerais, qui lui donna : Jean, Julien (décédés sans hoirs), Grégoire (marié et père de Julien IIe), et Andrine (2).

René, frère d'Eustache, fut abbé commandataire de Paimpont (acte de 1578).

Nous allons trouver dans les annales intimes de cette vieille maison des Loret la preuve des perturbations terribles que la guerre civile, la Ligue, amena à sa suite, et qui désolèrent la Bretagne. Ainsi que nous l'avons écrit, dans une étude sur cette triste époque de transition, avant que la rénovation religieuse se fût opérée par nos grands missionnaires du XVIIe siècle, on rencontre du haut en bas de l'échelle sociale le même affaissement

(1) Contrat de mariage du 24 mars 1487. Ibid.

(2) Sentence de la juridiction de Porhoët, 1561 (Arch. du Boyer). Autres actes des 23 janvier 1578 ; inventaire du 14 mars 1582 ; exploit judiciel touchant la tutelle des enfants d'Eustache des 2 janvier et 23 février 1582. (Arch. du Boyer.) Andrine Renée Loret épousa écuyer René de Coëtlisan, dont postérité.

moral, la même effervescence des esprits. Depuis que l'on s'est battu et pillé aux cris de : *Vive la Ligue!* ou *Vive le Roi!* le gentilhomme est devenu soudard ; le fils est en révolte contre le père, les frères sont ennemis, on ne marche plus que l'arquebuse sur l'épaule et le pistolet au poing (1).

Voici ce que nous apprennent de nombreuses liasses de procès encore aux Archives du Boyer :

IV. — « L'orpheline Gillette eut pour tuteur Grégoire de Trécesson, en Campénéac. Il reprit les procès entamés par rapport aux droits de sa pupille sur la terre de la Villedavy et il les gagna. Le gain du procès n'amena pas le calme des esprits. Gillette se maria en 1595, à Jean-Baptiste de la Jouyère, S[r] de la Brunélière, et lui mit dans l'âme toutes ses inimitiés contre ses parents du Boyer. En 1606, La Jouyère entra au Boyer, et le premier qui lui tomba sous la main fut tué, c'était Pierre du Clos, prêtre, neveu des Loret. Un arrêt de prise de corps fut rendu contre lui et la saisie fut faite sur la Villedavy. La Jouyère mourut sans laisser d'enfants, et Gillette Loret se remaria à Jean de la Haye. Elle en eut un fils, nommé Jean, qui tira un coup d'arquebuse sur un domestique des Loret, en 1635, ce qui lui valut de la prison (2).

« Le Vendredi, 19 mars 1638, fête de saint Joseph, Julienne Hardy, épouse de Julien Loret, était à l'office divin dans l'église de Mauron (3). Au moment où le prédicateur montait en chaire, elle fut assaillie par dame Julienne Boulidor, veuve de Jean de la Haye, et ses domestiques. Quoique enceinte, elle fut frappée *jusqu'à l'effusion du sang,* et tomba malade. Elle mourut un an après, en 1639. Julien Loret se trouva veuf, comme Julienne Boulidor était veuve. C'était assez de bruit et de peines, remarque l'abbé Piéderrière , ils s'entendirent et se marièrent ensemble.

« Julien de la Haye, fils de Jean et de Julienne Boulidor, resta

(1) La rénovation religieuse en Bretagne au XVII[e] siècle. — *Vincent de Meur, Missionnaire Breton*, etc. — V. *Mémoires de l'Association Bretonne,* 1884. Imp. L. Prud'homme.

(2) Actes de 1637, 1644, 1653, (arch. du Boyer).

(3) Contrat de mariage de Julien Loret et de Julienne Hardy, du 3 mai 1628. — Autre contrat de mariage dudit Julien avec Julienne Boulidor, du 9 novembre 1640. (Arch. du Boyer.)

à la Villedavy. Je ne sais avec qui il se maria, mais il eut une fille, nommée *Reine-Anne-Sylvie,* qui épousa, en 1710, Louis Pélage Rolland du Noday, auquel elle apporta la terre de la Villedavy. »

V. — Revenons aux seigneurs du Boyer. « Julien Loret, fils de Grégoire, épousa d'abord Julienne Hardy, dame du Champ-Doguet, dont il eut *Jean-Baptiste, Jacquemine* et *Françoise* pour enfants. Remarié en 1640 à Julienne, veuve de Jean de la Haye, s[gr] de la Villedavy, il en eut un fils, appelé *Julien,* sieur de Launay, qui épousa Mathurine des Salles, qui ne lui donna point de postérité. Jean-Baptiste, premier fils de Julien, épousa Marguerite de la Haye, sœur de Julien de la Haye, (premiers enfants de Dame Julienne Boulidor), *en même temps que le père et la mère des deux se mariaient ensemble, sans doute,* ajoute le généalogiste, *pour opérer une réconciliation totale entre les deux maisons de la Villedavy et du Boyer.* Jean-Baptiste et Françoise Loret décédèrent sans hoirs. Quant à Jacquemine Loret, fille de Julien Loret et de Julienne Hardy, elle fut mariée à René Huchet, s[gr] de la Maltière, dont elle eut une fille, Barbe, qui épousa Pierre Haouisée, s[gr] de la Villeaucomte, auquel elle apporta la terre du Boyer (1). »

Les Loret portaient : *d'argent au sanglier rampant de Sable, onglé et allumé de gueules.* Réf. et montre des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.

Nous avons pensé que ces détails généalogiques sur une vieille race, qui a joué un certain rôle à la Cour de nos ducs, pouvaient être de quelque intérêt pour ceux qui aiment la chronique intime.

(1) Actes de 1636, 1644, 1653, 1658, 1665 (Archives du Boyer), et *Notes généalogiques* de M. l'abbé Piéderrière.



LA CRYPTE

DE LA

CATHÉDRALE DE NANTES

Par M. Henri LEMEIGNEN

Il y a trois ans, la Société Archéologique de Nantes fut avisée qu'on venait de découvrir dans le chœur nouveau, non encore terminé, de la Cathédrale, les restes d'une crypte paraissant fort ancienne. Une commission s'y transporta immédiatement, fit avec les autorisations nécessaires pratiquer des fouilles et mit bientôt au jour des substructions intéressantes, comprenant un vaisseau central dont les voûtes détruites étaient supportées par quatre piliers ; puis, tout autour de ce vaisseau principal, une sorte de nef circulaire ou déambulatoire donnant accès à ce que l'on a reconnu depuis être des chapelles absidiales.

On se rappela, ce qui était bien oublié, il faut l'avouer, que lorsqu'il n'était point encore question de l'achèvement de la Cathédrale, lorsque le chœur roman s'avançait dans les fossés Saint-Pierre, qui n'étaient pas encore nivelés, on voyait sous ce chœur l'entrée des souterrains presque entièrement comblés, et dans lesquels pourtant s'aventuraient parfois quelques enfants.

Un membre de la Société, architecte distingué, M. Montfort, voulut bien relever soigneusement le plan des parties mises à jour et en donner une description minutieuse.

M. Montfort se faisant l'écho de tous nos collègues, exprimait le vœu qu'on terminât les fouilles et qu'on conservât ce monument si intéressant. Le minimum de restauration indiqué par

cet architecte, et encore comme un ***pis-aller***, était de faire des voûtes surbaissées, permettant la circulation dans la crypte, ainsi que son aération et son éclairage.

Le travail de M. Montfort fut lu à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, le 16 avril 1884. Il y reçut un accueil des plus flatteur et l'assemblée, sur la proposition de M. Chabouillet, son président, reconnaissant le très grand intérêt qui s'attachait à la crypte, adoptait les conclusions de M. Montfort et votait pour une restauration aussi complète que possible de ce monument.

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure émettait à deux reprises le même vœu.

L'honorable M. Sauvageot, qui, vers cette époque, succéda à notre excellent ami, M. Boismen, s'inspirant des vœux émis à la Sorbonne et à la Société archéologique de Nantes, continua minutieusement les fouilles.

On me permettra de signaler ici les parties les plus saillantes du rapport qu'il adressait dernièrement à M. le ministre des cultes :

« La crypte de la Cathédrale de Nantes offrait de grandes dimensions : elle s'étendait, en effet, sous tout l'ancien chœur roman de cet important édifice. Les parties mises à jour, il y a quelques années, ne montraient cependant qu'une partie centrale ou martyrium située dans l'ancien sanctuaire, entourée d'un déambulatoire au milieu duquel on apercevait l'amorce d'une chapelle placée suivant le grand axe de l'église supérieure. Le périmètre extérieur du collatéral était visible sur quelques points seulement de son parcours, et on ignorait alors la délimitation de la crypte vers l'Ouest.

« Les fouilles et déblais complémentaires opérés dans le cours de l'année 1885, ont permis de déterminer absolument l'étendue et la forme de toutes les parties de la crypte de la Cathédrale de Nantes, dont on peut maintenant facilement se faire une idée précise.

« Contrairement à ce qu'on avait supposé, la crypte s'arrêtait en avant des quatre gros piliers romans de la croisée. Le parement de mur ancien, vers l'Ouest, avec ses piles adossées, visible maintenant dans toute la largeur du martyrium et aussi à l'extrémité sud du collatéral, ainsi que l'ancienne descente à la crypte

trouvée dans ce dernier endroit, ne peuvent laisser de doute à cet égard. Le niveau des bases des piliers de la croisée, dégagées actuellement, et qui sont placées bien en contrebas de la naissance des voûtes de la crypte, suffirait, d'ailleurs, à le démontrer.

« En outre de ce point intéressant, les déblais exécutés dans le côté sud du collatéral ont mis aussi à jour une partie importante d'une chapelle demi-circulaire, ouverte sur le déambulatoire et située exactement sous l'une des chapelles rayonnantes du chœur, démolie depuis longtemps, mais dont le souvenir est affirmé par des plans et vues diverses. C'est vainement que j'ai fait pratiquer plusieurs sondages du côté nord du collatéral pour y retrouver des traces d'une chapelle correspondante ; de ce côté, tout a été détruit lors de l'établissement des fondations du nouveau chœur. Relativement aux dispositions générales de la crypte, j'ai également retrouvé les deux portes établissant la communication entre la partie centrale de la crypte et le bas-côté qui l'enveloppait. A l'une de ces portes, du côté Nord, existent encore des entailles profondes réservées dans la maçonnerie, dans lesquelles glissait la traverse en bois servant à assurer la fermeture solide du vantail mobile de cette baie. De plus, trois des fenêtres extérieures par lesquelles la crypte prenait jour sur le dehors ont été retrouvées.

« Au point de vue de la construction, les parties nouvellement déblayées ont montré partout des parements bien conservés de murs épais, en maçonnerie mélangée de schiste et moellon de granit, ainsi que les piles et colonnettes engagées, soigneusement appareillées en pierre et granit, analogues aux éléments précédemment découverts. Dans le mur du martyrium situé vers l'Ouest, il est toutefois a signaler la présence de grosses tuiles, placées dans un certain nombre de joints verticaux, ainsi qu'on en voit dans beaucoup d'édifices antérieurs au XII[e] siècle. Le banc sur lequel reposent les piles et les colonnettes adossées du martyrium, est continu ; il tourne tout autour de cette partie principale de la crypte sans interruption, au droit des deux portes. Sous ce banc peu élevé, on remarque encore d'épaisses tuiles posées à plat, profondément engagées dans la maçonnerie et formant une sorte d'arasement des murs. Ces mêmes tuiles ou grandes briques en terre cuite très dure, existent également sous les piles engagées du déambulatoire et s'étendent même sur une

partie du sol, au pied de l'ancienne descente. Il est bien probable que toute la surface de la crypte était primitivement pavée avec de pareilles briques rectangulaires variant de 0m 04 à 0m 05 d'épaisseur et mesurant environ 0m 27 par 0m 34 de côtés. Par exception, on voit encore dans la chapelle du milieu une assez grande portion d'un carrelage épais, en briques de même nature, mais en forme de losanges. Peut-être ces briques sont-elles postérieures aux précédentes ?

« Quant aux voûtes de la crypte, en partie détruites au XVIIIe siècle, il en existe de nombreuses amorces, d'après lesquelles leur disposition et leur structure se trouvent parfaitement indiquées. La hauteur de ces voûtes est, du reste, fixée par la largeur des divers arcs en plein-cintre dont les sommiers sont encore en place. Les chapelles rayonnantes étaient voûtées en cul-de-four, avec prolongement en berceau en avant dans la chapelle centrale seulement.

« Dans le déambulatoire, les voûtes d'arêtes construites en schiste, étaient séparées par des arcs doubleaux saillants appareillées en granit et reposant sur les chapiteaux des colonnettes engagées. Les voûtes d'arêtes du martyrium, construites de même en schiste, portaient directement sur les chapiteaux des quatre grosses colonnes isolées et des colonnettes engagées du pourtour, sans l'intermédiaires d'arcs doubleaux. Au droit seulement du mur ouest, existaient trois arcs.

« Enfin, dans l'angle nord-ouest, on voit encore le corbeau en granit recevant la retombée de l'arête de la voûte à cet endroit. Rien ne serait donc plus facile que de rétablir les voûtes en question, conformément à leurs dispositions primitives, dont tous les éléments certains sont encore en place.

« Je rappelerai ici pour mémoire les diverses substructions romaines qui ont déjà été reconnues et dont le dessus affleure presque le niveau de l'ancien sol de la crypte du XIe siècle.

« A titre de renseignements particuliers, je me bornerai à énumérer ici les différents objets et fragments intéressants indépendants de la construction mis à jour ou recueillis dans les déblais et sondages faits en 1885.

« En première ligne, il convient de citer la superbe statue d'évêque, en pierre finement travaillée, remontant au commencement du XIVe siècle, trouvée dans la chapelle latérale semi-

circulaire de la crypte. Cette belle figure couchée, de grandeur naturelle, est posée sur deux massifs en terre, entre lesquels étaient placés un grand nombre de vases de diverses formes, tous brisés, mais dont quelques-uns ont pu être reconstitués, grâce aux soins de M. Legendre, inspecteur des travaux diocésains. C'est du reste M. Legendre qui a fait exécuter et suivi quotidiennement les fouilles avec un soin et un zèle éclairés auxquels sont certainement dus la plus grande part des heureux résultats obtenus.

« Cette statue d'évêque a été évidemment apportée dans cette chapelle à une époque relativement récente. Elle paraît provenir de l'un des deux tombeaux du XIVe siècle, dont les coffres décorés d'arcatures existent encore sous les remblais faits entre les gros piliers romans de la croisée, lors de la surélévation du sol de cette partie de l'édifice.

« Trois sépultures ont été mises à jour en cherchant le parement des substructions romaines traversant le déambulatoire en avant de la chapelle centrale. Les squelettes qui ont été laissés en place sont orientés vers l'est et assez rapprochés l'un de l'autre. Ils reposent à une très faible profondeur au-dessous du sol de la crypte dans des cercueils en bois précieux, presqu'entièrement détruits aujourd'hui. Deux pièces de monnaie en bronze, trouvées à la hauteur de la rotule droite du premier et du deuxième squelette, permettent de faire remonter ces sépultures au XIVe siècle. L'une de ces pièces, du diamètre de 0^{m} 016, porte en effet l'effigie de Louis le Mesle, vivant vers 1345. La seconde pièce, semblable comme dimension, semble appartenir à la même époque et provenir du pays de Dombes ou de la principauté d'Henrichemont.

« Plusieurs vases et terrines en terre cuite noire ou blanche, vernissée à l'intérieur, de grandes dimensions et trouvés complètement brisés, étaient placés entre les cercueils ou sous ceux-ci.

« Indépendamment de ces objets, il a été trouvé encore, en différents endroits de la crypte, et à diverses profondeurs, de nombreux fragments et débris de poteries gallo-romaines, provenant de vases et coupes en terre rouge très fine. Sur plusieurs de ces fragments on remarque des ornements ou des animaux ; deux morceaux montrent des marques de poteries malheureusement incomplètes.

« Une autre série de débris, également d'origine gallo-romaine, provient de vases en terre noire ornée de stries.

« La période du moyen-âge a fourni, à son tour, des échantillons variés de morceaux de carrelages émaillés très usés, et un nouveau groupe de fragments de poteries vernissés des xve, xvie et xviie siècles.

« Un certain nombre de débris de fioles en verre, irisés par leur long séjour dans le sol, rencontrés à des profondeurs variables, paraissent appartenir à plusieurs époques.

« Enfin, pour ne rien omettre, j'indiquerai encore quelques morceaux de ferrailles rendus informes par l'oxydation et divers ossements d'animaux : bœuf, mouton et agneau. »

M. Sauvageot, tant pour donner satisfaction aux désirs exprimés, que parce qu'il sent lui-même toute l'importance que présente pour l'art la conservation et la restauration de la crypte, propose d'en reconstruire les voûtes, afin de la reconstituer dans l'état exact où elle était avant leur destruction, il y a moins de quarante ans (1).

Vous pensez si la joie fut grande au camp des archéologues en voyant, ce qui ne se voit pas toujours, hélas ! un architecte qui comprenait si bien la question et entrait si complètement dans leurs vues.

Vite on se rassembla, et pour donner plus de poids aux délibérations qui pouvaient être prises, la Commission déléguée par la Société archéologique, s'adjoignit les présidents et représentants des Sociétés savantes de Nantes, la Société Académique, la Société des Bibliophiles Bretons, la Société de Géographie, des Ingénieurs, les conservateurs des musées, l'archiviste, etc., bref, une réunion d'hommes importants par leur savoir et leur compétence indiscutable.

Cette Commission, dite Commission de la Crypte, fut unanime.

(1) On m'a reproché de commettre une erreur grossière en imprimant que les voûtes ont été détruites presque de nos jours. C'est au xviiie siècle, m'objecte-t-on que la crypte fut comblée. Je sais mieux que personne, en effet, que Travers dit qu'en 1733 on combla une crypte qui était sous le chœur, CE DONT ON S'EST REPENTI DEPUIS, ajoute Travers, qu'on devrait bien citer jusqu'au bout. — Mais s'il s'agit de notre crypte, il faut nécessairement admettre que la destruction des voûtes ne fut pas complète, puisque Athénas en 1820 déclare les avoir vues et les décrit minutieusement (Voir *Archives curieuses de Nantes*, par Verger, tome II) et que Mérimée fait la même déclaration. (Voir son *Voyage dans l'Ouest de la France*).

Il fallait obtenir l'adoption des plans de M. Sauvageot. Des démarches furent faites en ce sens auprès de Mgr l'évêque, du préfet et du maire.

L'affaire paraissait en bonne voie, lorsqu'une opposition très vive fut faite aux projets de l'architecte diocésain.

Pour des motifs qui nous paraissent frivoles, on veut bien par grâce conserver la crypte, mais en la recouvrant d'un plancher droit en fer, c'est-à-dire en la sacrifiant entièrement, comme le dit si bien M. Sauvageot.

A la tête de cette opposition, se trouve M. l'archiprêtre de la Cathédrale, qui a lu à ce sujet un mémoire, dont nous nous permettrons de critiquer respectueusement les conclusions.

Mais il convient tout d'abord de dire quel intérêt présente la crypte.

Pour nous, elle présente un intérêt artistique et un intérêt archéologique et religieux de premier ordre.

Au point de vue artistique et archéologique, il suffit de dire que c'est la plus ancienne crypte qui existe en Bretagne ; elle est plus ancienne, en effet, que celles de Lanmeur et de Quimperlé. C'est, à Nantes, le seul monument de cette époque qui subsiste ; c'est, du reste, eu égard à la nef circulaire qui l'entoure, disposition peut-être unique, un monument des plus curieux et des plus intéressants pour l'histoire de l'art ; mais au point de vue historique et religieux, l'intérêt est bien plus vif encore. Je laisse de côté les raisons morales, d'immense valeur pourtant, qu'on a coutume de faire valoir en pareille occasion ; ces lieux sanctifiés par des siècles de prières, ces pierres usées par les genoux des générations qui s'y sont succédé ; ces sanctuaires où nos pères se sont rassemblés, quel crime de les faire disparaître ! Ici nous avons mieux encore.

Il ne faut, pour nous en convaincre, que jeter un regard sur notre histoire.

Lorsque saint Clair vint à Nantes, il y bâtit, dit la légende, un oratoire.

Mais ce ne fut que bien plus tard, vers 515, qu'Evehmerus, évêque de Nantes, fit commencer l'église Cathédrale, sur l'emplacement de celle que nous avons encore aujourd'hui. Cette église fut terminée par son successeur saint Félix, et la dédicace en fut solennellement faite par lui le 30 septembre 560 ou 568.

Cette église était d'une grande magnificence. Le poète Fortunat, évêque de Poitiers, nous en a laissé une description minutieuse, qui donne une haute idée, tant de la richesse du monument que des objets précieux qui y étaient renfermés.

De cette première Cathédrale, il ne nous reste qu'un chapiteau de marbre blanc, déposé au Musée archéologique.

En effet, les Normands commencèrent vers l'an 840 leurs incursions vers Nantes, et la belle église de Saint-Félix, qui tentait leur cupidité, ne devait pas tarder à tomber sous leurs coups. La première prise de Nantes par les Normands date du jour de la saint Jean-Baptiste, l'an 843. Ils remontèrent la Loire avec une flotte de 67 vaisseaux, prirent la ville d'assaut, égorgèrent l'évêque Gohard à l'autel Saint-Ferréol, ainsi que la plus grande partie des habitants qui s'étaient refugiés dans l'église, en pillèrent toutes les richesses et les transportèrent sur leurs vaisseaux avec une grande quantité de captifs de l'un et l'autre sexe.

Mais l'église n'avait pas souffert dans sa construction. Elle fut réconciliée le 30 septembre suivant, par Suzannus, évêque de Vannes.

Les incursions répétées des Normands en 853, 871, 875 et 879 ne paraissent pas non plus avoir fait disparaître notre Cathédrale, qui fut pillée à divers reprises, mais dont le gros œuvre ne fut pas attaqué.

C'est seulement en 908, après la mort d'Alain-le-Grand, que les Normands se jetèrent sur la ville de Nantes. Les habitants, après avoir luttés tout un jour, épouvantés par la grande multitude de leurs ennemis, prirent avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et s'enfuirent pendant la nuit. Les Normands, au matin, dit Lebaud, « descendirent de leurs nefs, entrèrent en l'église et emportèrent à leurs nefs les dépouilles et les ornements qui y étaient demeurés, puis mirent le feu en la couverture de l'église et la brûlèrent. »

Ce fut un épouvantable désastre. La ville de Nantes resta absolument déserte pendant 30 ans.

Mais en 939, Alain Barbe-Torte, après avoir chassé les Normands du reste de la Bretagne, leur livra une grande bataille près de Nantes ; il fut victorieux, entra dans la ville, et, ayant voulu rendre grâce à Dieu dans l'église Cathédrale, il s'en ouvrit le chemin, avec son épée, au travers des ronces et des épines.

Lorsqu'il y eut pénétré avec ses officiers, ils déplorèrent les ruines d'un édifice dont les restes attestaient l'ancienne splendeur.

Pendant quelques années, la misère parait avoir été trop grande à Nantes pour qu'on put songer à relever la Cathédrale.

Cependant, en 981, Guérech, fils d'Alain Barbe-Torte, qui d'abord avait été évêque de Nantes, qui ensuite fut comte à la place de son père, en fit commencer une reconstruction, opération à laquelle il employa sept années des revenus de l'Evêché qu'il avait indûment perçus.

Or, c'est précisément de cette époque que date notre crypte. Les archéologues les plus compétents sont unanimes sur cette date. C'est donc la construction de Guérech que nous avons retrouvée ; c'est bien l'église qui a succédé immédiatement à celle où saint Gohard avait été massacré avec ses compagnons.

N'est-il pas, dès lors, naturel de penser que cette crypte fut édifiée, comme l'étaient le plus ordinairement les cryptes au moyen-âge, en l'honneur des glorieux fidèles et de leur saint pasteur, si inhumainement massacrés un siècle auparavant, et dont la mémoire était tellement présente à l'esprit de tous, que la voix populaire leur décernait le titre de martyrs, de saints, titre que l'usage a ratifié, bien que l'Eglise ne se fût point prononcée officiellement à ce sujet.

Cette présomption ne devient-elle pas une quasi-certitude quand nous savons qu'au temps d'Albert Le Grand on montrait à la Cathédrale de Nantes une *chapelle souterraine* où se voyait la pierre de l'autel sur lequel saint Gohard célébrait la messe au moment où il fut égorgé, et quand nous lisons dans l'*Episémasie* de Pierre Biré, qu'en 1637 existait sous la Cathédrale la *chapelle* ou *GROTTE de saint Gohard,* dénomination qui persista jusque vers 1820, époque à laquelle le savant Athénas rapporte que les gens de service de l'église appelaient la crypte le *caveau de saint Gohard.*

Et d'ailleurs, n'est-il pas certain que c'est sur l'emplacement de cette crypte qu'a eu lieu le massacre ; n'est-ce pas ce sol que nous venons de mettre à découvert qui a été imbibé du sang de quatre mille chrétiens immolés par la barbarie des Normands ? — Et, ne pourrait-on pas appliquer à cette terre sanctifiée par ce sacrifice, ce qu'un pape disait un jour à des Polonais qui lui

demandaient des reliques : Baissez-vous, et ramassez un peu de la poussière de votre patrie. Il n'en est pas une parcelle qui ne soit imprégnée du sang d'un martyr !

La tradition est donc bien constante, et nous pouvons considérer la crypte comme un témoignage certain et précieux de la conduite héroïque de notre saint Evêque. Aussi, je ne crains pas de le dire, c'est un crime de la faire disparaître, parce qu'indépendamment de la perte irréparable pour les arts d'un monument que tout le monde savant est unanime à trouver intéressant et curieux, nous contribuons à effacer le souvenir du fait le plus incontestable et le plus glorieux des annales de notre Eglise de Nantes.

Il faut donc conserver cette crypte. Est-ce la conserver que de la couvrir avec un plancher droit ?

A cela tout le monde répondra, avec M. l'architecte diocésain : Non ! c'est la sacrifier, la sacrifier complétement.

Quel caractère présenterait ce monument roman sans voûtes, avec des colonnes dont quelques-unes ont été brisées ou endommagées par les travaux contemporains ? Ce monument, dans lequel l'air ne circulerait plus, qui serait sans lumière, dans lequel on ne pourrait descendre que par une trappe ; qui resterait inaccessible aux visiteurs, et ne tarderait pas, par conséquent, à retomber dans l'oubli où il était plongé. Seul, le plan Sauvageot donne satisfaction à ce que le monde artistique peut désirer, permet à l'air de circuler abondamment dans le monument, donne à tous facilité de pénétrer, soit dans la nef circulaire, soit dans la partie centrale mystiquement éclairée par les jours qui font communiquer le martyrium avec la nef circulaire, et d'arriver jusqu'à la chapelle du fond.

Voyons quelles objections on peut faire à ce projet.

On a dit que le culte serait gêné, parce que la construction des voûtes nécessiterait une surélévation du chœur ; les fidèles, ayant sous les yeux cette clôture d'environ $1^{m}70$ de haut, ne verraient plus ce qui se passe à l'autel (1).

C'est absolument inexact.

(1) Pour accentuer encore davantage la prétendue gène imposée aux fidèles, on dit que la surélévation du chœur sera de $2^{m}50$. Ce chiffre donné par les adversaires du projet Sauvageot est de pure fantaisie. Le chiffre officiel indiqué par les plans de l'architecte diocésain est bien $1^{m}70$.

Certes, dans le pourtour du chœur, les fidèles qui voudraient s'y placer seront un peu gênés par l'élévation que nous signalons ; mais, qu'on nous permette de dire que le pourtour d'un chœur n'a jamais été destiné à recevoir les fidèles qui veulent assister aux offices, et cela est si vrai que, dans la plupart des cathédrales, le chœur est fermé complètement, soit par un mur, soit par des stalles qui ne permettent en aucune façon de voir ce qui s'y passe : qu'on se reporte à Notre-Dame-de-Paris, à Chartres, à Bourges, à Amiens, etc., on verra que telle est la disposition communément adoptée par les architectes du moyen-âge.

Mais, au contraire, les fidèles qui se trouveront dans la grande nef, — et notons en passant que, la Cathédrale terminée, cette nef sera plus que suffisante pour contenir toute la population qu'on voit, même aux grandes fêtes, se presser dans notre Cathédrale actuelle, puisque l'achèvement de ce monument doublera, et au-delà, l'espace qu'ils occupent — les fidèles, dis-je, qui seront placés dans la grande nef, seront incontestablement saisis et charmés par le spectacle grandiose des cérémonies se déployant sur un autel élevé, dominant toutes les têtes et permettant de les apercevoir même des points les plus éloignés de l'église.

Nos pères, ces admirables metteurs en scène du moyen-âge, l'avaient bien compris ; aussi voyons-nous dans une très grande quantité d'églises et de cathédrales anciennes, le chœur surélevé, comme par exemple, à Sainte-Radegonde et à Notre-Dame-de-Poitiers, à Saint-Benoist-sur-Loire, etc.

Le culte donc, loin d'être gêné par l'élévation donnée au chœur, n'en sera, croyons-nous, que plus majestueux et plus splendide.

Mais, ajoute-t-on, vous ne pouvez construire les voûtes de la crypte « sans enfouir ou reprendre les bases du chœur, sans empêcher l'application du programme d'après lequel le monument a été construit, sans détruire son harmonie et même sa beauté. » (*Espérance du Peuple,* 6 juin 1886.)

C'est vouloir, continue-t-on, « modifier entièrement les plans en cours d'exécution, obliger à reprendre les bases de 24 colonnes au moins, qui entourent le chœur, et se lancer dans une opération dont il est impossible de calculer les suites. »

Tout cela, je suis heureux de le dire, est encore inexact.

Non, la construction des voûtes de la crypte ne bouleversera rien, ne nuira en rien à l'harmonie du monument.

Croyez-vous d'abord que M. Sauvageot, artiste dont la réputation n'est plus à faire, voudrait risquer la renommée que ses travaux lui ont conquise en commettant, dans la Cathédrale de Nantes, un des plus beaux terrains sur lequel son art ait à s'exercer, une déplorable erreur architecturale ! Et lorsqu'il vous affirme que rien dans ses propositions n'est contraire aux règles du beau, lorsque ses projets sont, à l'appui de son allégation, sanctionnés par la Direction des Cultes, composée des premiers architectes de France, et si profondément inattaquables qu'on n'ose pas les prendre corps à corps pour les renverser, et qu'on se contente d'alléguer contre eux de vagues récriminations ; lorsque, dis-je, M. Sauvageot prend une pareille attitude, n'a-t-il pas le droit d'être un peu écouté, n'a-t-il pas quelque compétence pour donner un avis sur la question ?

Enfin, ces bases que vous ne voulez pas laisser enterrer, est-ce que vous ne savez pas que, quoi que vous fassiez, qu'il y ait des voûtes ou un plancher de fer sur la crypte, elles sont nécessairement condamnées ?

Voici la réponse que l'architecte, inspecteur diocésain, M. Legendre, directeur des travaux, fait lui-même à cette objection :

« On a dit : Si vous faites la crypte avec voûtes, les magnifiques moulures des bases seront enterrées.

« Je réponds : *Que vous fassiez un chœur surélevé ou non, toutes les bases de ce nouveau chœur resteront enterrées.*

« En effet, par le niveau prolongé du chœur actuel, les moulures des bases des piliers de gauche seront enterrées de vingt-neuf centimètres. Celles des bases des piliers de droite le seront de dix centimètres. Enfin, celles des bases des piliers du fond ne commenceront qu'à trente-six centimètres au-dessus du dallage, c'est-à-dire qu'elles disparaîtront derrière la hauteur d'un siège ordinaire. Par conséquent, on peut bien dire que toutes les moulures des bases seront *cachées* et que les nervures des piliers émergeront les unes au-dessus, les autres au-dessous du dallage.

« Les bases disparaissant, l'argument avancé de ce côté contre la crypte surélevée n'existe pas. »

Donc, à l'intérieur du chœur, nécessairement, quoi qu'on fasse, et par les nécessités de la construction, et aussi parce que les bases des colonnes dans un chœur sont toujours cachées par le mobilier qui garnit ce chœur, stalles, boiseries, etc., les bases

seront cachées, que vous fassiez les voûtes ou que vous ne les fassiez pas.

Mais dans le pourtour rien ne sera changé dans la disposition des colonnes, dont les bases resteront toutes dans l'état actuel sans que personne ait jamais eu l'intention d'y toucher.

On le voit donc, la grande argumentation tirée de l'enfouissement des bases n'a aucune raison d'être.

Mais, dit encore le vénérable archiprêtre, on ne pourra plus entrer dans le chœur directement par le couloir de la sacristie ?

Pourquoi non ? En plaçant le chœur au niveau actuel, vous deviez, pour entrer de la sacristie au chœur, monter sept marches ; vous aurez à en gravir dix à onze, et voilà tout.

Est-ce là un assez sérieux inconvénient pour sacrifier la crypte ?

Quelle sera la dépense ? Ce serait là un gros argument à faire valoir ; car enfin l'art, l'archéologie, sont de belles choses ; mais l'argent est le nerf de la guerre, si l'on ne dispose pas de ressources suffisantes, on est bien obligé de s'incliner en gémissant devant la dure nécessité.

Eh bien ! ici comme précédemment, nous n'avons pas de peine à renverser les raisons d'économie qu'on voudrait faire valoir.

Les devis de M. Sauvageot sont faits et officiellement déposés. — Il résulte d'une lettre de cet architecte que la dépense à faire pour l'achèvement de la Cathédrale est :

Avec les voûtes de la crypte, de..............	522.875 fr.
Sans les voûtes, de.........................	467.875
Différence.....................	55.000 fr.

L'état fournissant un quart, peut-être moitié de la dépense, on voit que le sacrifice à faire par le diocèse est vraiment insignifiant.

On a dit encore :

La crypte reconstruite, ce n'est plus l'ancienne crypte avec ses souvenirs, son caractère ; c'est un monument nouveau qui ne vous rappelle rien, et qui dès lors n'a plus d'intérêt !

En vérité, on croit rêver en lisant de pareils arguments. Comment ! parce qu'on refait à neuf la toiture écroulée d'un bâtiment ; parce qu'on récrépit sa façade détériorée par les ans ; parce qu'on en consolide les assises disjointes, fait-on un nouvel édifice ? En supprime-t-on l'identité ? Et parce qu'on reconstruirait ces voûtes que la maladresse des hommes plutôt que le travail

des siècles a démoli tout dernièrement, on dirait qu'on conservé le monument dans son individualité primitive

Enfin, une dernière objection a le plus préoccupé la po nantaise. On craint que la restauration de la crypte n'ai nouvelles lenteurs dans l'achèvement des travaux de la drale et ne retarde le moment si impatiemment attendu où l'on pourra enfin jouir de ce magnifique édifice. I rien n'est fondé dans ces appréhensions. La reprise piliers du chœur actuel est la première opération à laqu se livrer l'architecte. La restauration de la crypte ne s'e qu'en dernier lieu, concurremment avec les dernières ap tions, par des ouvriers spéciaux, et sans *retarder d'un s* nous sommes autorisés à l'affirmer, la livraison de l'église a

Il semble que nous avons ainsi répondu aux diverses ob qui pouvaient nous être opposées.

Quoiqu'il advienne de notre protestation, nous avons cor en la faisant de remplir notre devoir d'archéologue, pu veut détruire un monument artistique et curieux ; de puisqu'on est sur le point de déchirer une page de notre hi de chrétien, puisqu'on veut faire disparaître le témoin ind table du martyre d'un de nos plus glorieux saints.

Je conclus donc : Si l'on adopte, comme nous le désir plan Sauvageot, rien n'est gêné dans les cérémonies du aucune modification n'est faite dans le plan général de la C drale, dont les bases des colonnes ne subiront aucun re ment ; enfin, le budget d'achèvement de la Cathédrale ne pas d'augmentation sérieuse.

En conséquence, nous espérons, Messieurs, que vous vo bien ratifier le vœu que nous nous permettons de dépose votre bureau :

« Que la crypte de la Cathédrale de Nantes soit conservée, pas d'une manière barbare et incomplète, qui équivaudrait à suppression, mais en la recouvrant de voûtes à plein-cintre que le propose M. l'architecte Sauvageot dans un projet q reçu la sanction de l'Etat et qu'on est prêt à exécuter. »

LES MARCHES DE BRETAGNE

DU Vᵉ AU Xᵉ SIÈCLE

Par M. le Vicomte E. DE BRÉHIER

Ce n'est pas, sans un certain étonnement, que, parcourant il y a quelques années les cantons de Maure et de Lohéac, je remarquai qu'ils sont littéralement jalonnés par une ligne de fortifications en terre, de toutes formes et de toutes grandeurs, qui les traversent à peu près du N.-O. au S.-E. Je crus devoir adresser une lettre à ce sujet à l'honorable M. André, alors président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine; il m'en accusa réception; mais, j'ignore si ces simples notes ont même été mentionnées dans le Bulletin de cette Société. Dans cette lettre, j'émettais l'opinion que l'étude de ces ouvrages militaires pouvait fournir de précieuses indications par rapport aux anciennes limites des comtés qui divisaient autrefois notre province. Des recherches nouvelles étant venues appuyer ces conjectures, je viens les soumettre au jugement de l'Association Bretonne.

Au temps où les comtés de Rennes et de Nantes venaient d'être occupés par les Francs, récemment établis dans la Gaule, et quoique la ville de Vannes tombât parfois entre leurs mains, la contrée dont elle était la capitale n'en demeurait pas moins bretonne, et formait à cette époque la partie la plus avancée de ce pays. Retrouver la limite précise du comté de Vannes aux temps Mérovingiens, c'est retrouver celle de la Bretagne avant l'annexion de Nantes et de Rennes. Si dans son empressement à se soustraire

aux exactions de la fiscalité romaine, la majeure partie de la Gaule accepta sans résistance le joug des Francs, la fière Armorique, lorsque le trône des César s'écroula, frappé par la main de Dieu, ne voulut voir dans ce grand évènement qu'une occasion favorable pour recouvrer son antique indépendance. Et elle ne craignit pas d'engager, et de soutenir pendant bien des siècles pour la maintenir, une lutte sans trève et dans laquelle l'héroïsme du courage devait seul suppléer à ce qui lui manquait au point de vue de la force. Trop faible pour tenter de s'agrandir par des conquêtes, elle dut se tenir sur la défensive, ou se borner à des incursions sur le territoire de ses puissants voisins. C'est le temps de la *danse de l'épée,* alors que les compagnons de Waroch chantaient : *Mieux vaut vin de raisin que de mûres ; ô feu ! ô feu ! ô acier ! ô acier !* et le glaive d'une main, la serpe dans l'autre, venaient faire aux environs de Nantes et d'Angers, ces terribles vendanges dans lesquelles le sang humain se mêlait au jus de la treille. Pour venger l'injure faite à son envoyé, le fier seigneur de Broërech ravageait une autre fois le comté de Rennes et s'avançait sans trouver de résistance jusqu'en la paroisse des Corps-nuds, presqu'aux portes de cette ville. Les successeurs de Waroch, de même que Judual, prince de la Domnonée, et Nominoé lui-même, renouvelèrent souvent ces actes de violence, suivis bientôt de représailles non moins cruelles. Dans un cas analogue, l'empereur Adrien éleva une haute muraille pour préserver la Calédonie des incursions des Pictes ; d'autres peuples avant lui avaient eu recours à ce moyen très insuffisant pour se garantir des voisins incommodes ; mais, pour les Francs, comme pour les Bretons, il s'agissait moins d'élever entre eux une barrière infranchissable que de se ménager la possession de places de refuge en cas de poursuite, et des postes d'observation propres à signaler l'approche de l'ennemi et à le combattre avant qu'il n'ait pu pénétrer plus loin dans la contrée. Aucun système de défense ne semble mieux remplir ces conditions que ces forts détachés, échelonnés sur la frontière, et interceptant tout particulièrement le passage des voies romaines, seules routes stratégiques à cette époque, seuls chemins assez largement ouverts à travers les forêts et les obstacles de toute nature pour convenir à la marche d'une troupe nombreuse. Elevés suivant les besoins et les circonstances, ces ouvrages de grandeur et de formes très variées ne sont point

l'œuvre d'un moment, ni exclusivement de l'un des deux peuples. Plus d'une fois peut être, d'antiques circonvallations gauloises ou romaines ont pu être utilisées par les hommes du moyen-âge. Ainsi, quelques chercheurs plus heureux que nous, ont cru retrouver dans l'étroite enceinte de *Beaulon* des traces de vitrification, du genre de celles qui se voient à Sainte-Suzanne et à Péran, ce qui rejetterait l'origine de ces talus à une époque extrêmement ancienne et inconnue.

Si partant de Gaël, situé à l'angle de la Domnonée correspondant à celui du comté Vannetais, là où le pieux Judicaël construisit un château ceint de remparts de gazon, nous marchons vers le S.-E. pendant plus d'une dizaine de lieues, nous rencontrons d'abord près de la célèbre fontaine de Barenton de faibles vallonnements, connus sous le nom de château de *Ponthus*. De ce lieu à la butte si bien conservée du château de Salomon, au Gué de Plélan, le chemin est promptement franchi. Une seconde résidence de ce roi de Bretagne nous appelle à Maxent; puis laissant un peu sur la gauche l'enceinte a demi détruite de Beaulon, nous arrivons directement à Campel où il habitait très souvent, et d'où est daté un acte de donation fait par lui en 825 en faveur de l'abbaye de Redon: *in aula Camplatr*. Rien du reste, n'indique que cette maison royale ait été construite par ce prince; sa fondation pouvait remonter à plusieurs siècles avant lui, et avoir dès ce temps servi pour la garde du passage de la voie qui en est peu éloignée d'un côté, tandis que les hauts talus de Mernel, la défendent de l'autre. Mais, franchissons encore une courte distance pour étudier, à Bovel, un ensemble complet de fortifications. Ainsi, derrière le long rempart gazonné qui traverse le village du Bézi, nous rencontrons une vaste circonvallation quadrangulaire, maintenant occupée par un bois taillis appelé comme le village Bois-du-Bézi, et dont les fossés sont en partie remplis d'eau. Près de cette première enceinte il s'en rencontre une plus petite, et d'autre part, un *castellum* circulaire est encore très élevé au-dessus du niveau du sol. Des traces de vallonnement se reconnaissent facilement dans des prairies avoisinant l'église de Bovel, et sur la lande de ce nom qui couvre le côteau opposé, on observe de nombreuses excavations précédées d'un petit talus provenant du rejet des terres, et suffisant pour servir d'abri à des archers dont le village voisin, la Fléchaye, semble

conserver le souvenir. Quelques kilomètres suffisent pour nous amener à l'ancien prieuré de Saint-Germain. Sans nous attarder à visiter son insignifiante chapelle, jetons un coup d'œil sur les lignes de talus qui sont auprès, avant d'arriver à Lohéac, et d'examiner les trois singulières élévations de terre, de forme un peu allongée et séparées par un faible espace de quelques mètres. C'est sur cette triple butte qu'à dû être assis l'antique château, dont le mode de défense est difficile à concevoir. Au pied de ces éminences, uniques peut-être en leur genre, dernier ouvrage de défense que nous ayons rencontré sur la route que nous venons de parcourir, devrait s'arrêter nos pas ; néanmoins, qu'il nous soit permis de continuer notre marche jusqu'à Guipry, où, nous en sommes convaincu, des recherches patientes feraient reconnaître l'emplacement d'un poste militaire destiné à surveiller le cours de la Vilaine, et près duquel, à cette époque batailleuse, des clients désireux de protection étaient venus se grouper, ainsi que cela semble avoir eu lieu pour les bourgs voisins des diverses forteresses que nous venons de visiter ensemble. Exposé à des ravages fréquents, le territoire compris entre la ligne des fortifications, et la rivière d'Aff, dut longtemps demeurer presque inhabité.

Nous ne saurions quitter le comté de Vannes sans mentionner ici d'autres curieux vallonnements en terre, rappelant soit un fait historique, comme ceux presque effacés qui existent en la commune de Bains, au sommet d'un côteau, près des bords de l'Oult. C'est là, suivant la tradition locale et l'opinion de Dom Lobineau, qu'a dû se livrer la bataille de Ballon en 845 ; c'est, dans la vallée marécageuse qui est auprès, que périrent les soldats du roi Charles sous les coups des compagnons de Nominoë. Toujours est-il que deux métairies voisines conservent des noms qui coïncident avec cette tradition, l'une est appelée la Bataille, l'autre la Poignardaye. Soit de vastes enceintes, ayant suivant toutes les probabilités, entouré des villes, ou mieux des villages armoricains, ce qui semble confirmer les dires des gens du pays. La première, dite des Rivières, en la paroisse de Radenac, et vers laquelle se dirige un tronçon de route grossièrement pavée, se nommait primitivement Ville-Blanche ou la Blanche *Er Guen* ; dont le nom se serait conservé sous la forme de *Reguiny* élevé par ses anciens habitants après sa destruction. A quel temps faut-

il rapporter cet évènement?... on l'ignore; mais, il doit être antérieur à la fin du IIIe siècle, époque où saint Clair, dont nous ne connaissons que la qualification de *Clarus*, évangélisa cette population au milieu de laquelle il mourut. Les belles fortifications des Couëts (les bois) en la commune de Guégon, ont sans doute abrité une autre bourgade; ici, la tradition est muette. Il n'en est pas ainsi de la *Mare-au-sang,* à peu de distance de Plumelec, et près de l'enclos de l'ancienne abbaye des Bénédictines de Locmaria. Une ville y existait, dit-on, ses habitants étaient même chrétiens; une armée païenne (les Normands peut-être), étant venue l'assiéger, un horrible combat eut lieu autour de ses remparts, et le sang coulant à flots, remplit l'une des dépressions du terrain, d'où serait venu son nom. D'abord repoussés et à demi vaincus, les chrétiens ne furent victorieux que grâce à l'intervention visible de la Sainte Vierge. Obligés néanmoins d'abandonner leur ville ruinée, ils se réunirent à l'extrémité de ses retranchements, et y bâtirent le bourg de Bilio. Dans un champ voisin, appelé de même que le bois fortifié de *Bovel,* le Bézi, on découvrit il y a environ vingt-cinq ou trente ans, plusieurs cercueils en granit. Des sépultures anciennes ont été également découvertes en un autre lieu portant le même nom, ne serait-on pas, par suite, autorisé à penser qu'il indique soit l'emplacement d'un cimetière, soit celui d'une bataille dont les morts y auraient été ensevelis?

Si la voie de Rennes amenait les Francs dans le pays de Vannes, regardé comme étant alors la clef de la Bretagne, celle de Corseul, à partir des premières années du Xe siècle, permit aux Normands de la Neustrie d'entrer dans la Domnonée, en traversant le territoire de Dol, puis de là, de pénétrer dans le comté Vannetais. Il devint donc nécessaire de leur fermer ce chemin, et c'est probablement dans ce but, que furent élevés les ouvrages que nous venons signaler à l'attention des archéologues bretons. Le voyageur qui, partant de Josselin, suit l'ancienne route de Pontivy, traverse la rivière d'Oult par le pont de Bocneuf, après un trajet de six kilomètres, et remonte ensuite la forte côte de la Pabouille, il voit sur la gauche les maisons du village du Tertre, près duquel la voie romaine coupe la route moderne, après avoir passé la rivière au gué de Pontmeleuc, qui, dans les premiers siècles du christianisme, a dû être remplacé par un pont consacré à saint

Melec (circonstance qui ramènerait sa construction à une époque postérieure à l'émigration des grands-bretons). Et après avoir franchi quelques centaines de mètres, notre pèlerin remarquera sur le bord de la route, des chaumières, connues sous le nom de *Sabot d'or,* et près desquelles Ogée, dans son Atlas des routes de Bretagne, place un poteau indicateur. Prenant alors le sentier battu à droite du grand chemin et partant d'auprès des cabanes, il lui suffira de le suivre pendant cinq minutes pour rencontrer la métairie de la Haye vers laquelle il marche. En face de cette maison, et n'en étant séparée que par un embranchement partant de la voie de Corseul, et s'y rattachant vers le *Sabot d'or*, existe une belle motte circulaire, entourée d'un fossé profond. La voie se continue et est encore fort reconnaissable sur la lande qui est au-delà. Cet embranchement qui se dirige vers le nord-est, a-t-il été signalé précédemment? Nous ne le croyons pas. Un talus dont il ne reste plus que des vestiges, partait de la motte de la Haye, et longeant la petite vallée qui est au-dessous venait, après un parcours de plus de 600 ou 650 mètres, s'attacher à la base d'une colline située au bord de la rivière, et couronnée d'une forteresse en gazon de forme irrégulière appelée le Chatelier. Sur le coteau opposé, ainsi que dans les environs du bourg de Plœuc-Griffet, qui en est peu éloigné, on retrouve quelques traces de vallonnements en terre. Des remparts du même genre entouraient l'ancien château de Griffet, que l'on peut visiter à près d'une lieue de là, et dont l'ancien lit de l'Oult, actuellement canalisé, baignait le pied. Il était le siège d'une châtelainie et d'une cour féodale, dont nous reproduisons le sceau (voir la planche). Ce fief a appartenu quelque temps à la branche des Rohan du Gué de l'Isle.

Si les marches entre la Gaule des Francs et l'Armorique étaient tout particulièrement gardées, les rivalités, les querelles trop fréquentes entre les différents comtes furent sans doute l'origine des postes fortifiés qui se remarquent surtout aux environs de l'endroit où les anciennes voies franchissent les limites de leur principauté et de ceux où les rivières étaient guéables. C'est ce que l'on peut vérifier en suivant les rives de la Cher, cours d'eau qui sert de démarcation aux départements de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, et qui à une époque très reculée a séparé les comtés de Rennes et de Nantes. Il suffira de parler ici de

Derval, dont le château primitif a fait naître une bourgade dans son voisinage, il a été plus tard remplacé par celui qu'attaqua du Guesclin et dont nous voyons les ruines. Rainefort, placé presque dans l'eau, et dont le nom pourrait peut-être signifier *fortis ranarum,* et les ouvrages placés en regard sur l'autre bord de la rivière, destinés évidemment à surveiller l'antique route de Nantes ou de Blain à Rennes qui passe la Cher, non loin de là, de même qu'un gué actuellement remplacé par un pont, dit pont *Gatoné,* servant à la route départementale de Fougeray à Pierric et Conquereil. Puisque nous avons nommé ce lieu où se sont livrés deux combats, disons que les armées venant de Nantes devaient, avant d'y arriver, traverser le Don au Pont-Vé *(pontus vetus)* pour atteindre les beaux retranchements élevés par Conan-le-Tort et près desquels il périt, elles rencontraient ensuite la double enceinte du Castellum de Rainefort et un peu plus loin encore la belle motte de Cherhal, ou Kerhal, ou sur l'autre côté de la route des vallonnements, maintenant presque effacés, qui se trouvaient dans la vaste lande du port de Roche. Comment, étant si près, ne pas dire un mot des fossés rouges voisins de Messac et dans lesquels il faut probablement reconnaître le camp des Saxons du Bessin envoyés par Chilpéric, qui s'étant laissés surprendre furent taillés en pièces en 576 par l'indomptable Waroch ?

NOTE ADDITIONNELLE

Relative au Sceau de Plœuc-Griffet

Vers la moitié du XVI[e] siècle, un sire de Coëtlogon, seigneur du Bois-du-Liers, épousa une demoiselle de Rohan du Gué-de-l'Isle, qui lui apporta en dot ce fief, de même que la baronnie de Plœuc-Griffet. Nous trouvons réunis dans le pennon gravé sur le sceau, les armoiries de ces fiefs de même que celles de certaines familles dont l'alliance agréait le plus à la maison de Rohan. Le premier quartier de l'écartelé porte: *d'argent au lion coupé de*

gueules et de sinople, couronné d'or, qui est d'Espinaye. Le second *d'argent a trois fasces de Sable,* au lion de Sinople chargeant, qui est Coëtandoch. Les neuf macles d'or des Rohan occupent le troisième compartiment, tandis que le quatrième représente un champ de sable au chef d'argent, danché de gueules, et chargé de trois Vanets ou coquilles de même. Pour la seigneurie du Bois-du-Liers, et sur le tout, et en abîme, un petit écusson portant la Guivre de Milan rappelle une alliance entre la famille de Rohan et les princes souverains de cette ville.

Dans mon désir d'abréger le plus possible le mémoire lu au Congrès de l'Association Bretonne, je n'ai donné que les limites Est de l'ancien comté Vannetais, comme touchant plus directement au récent empire des Francs. Mais, il m'eût été tout aussi facile d'indiquer la ligne de forteresses qui défendait le côté du septentrion. Ainsi, si partant de nouveau de Gaël nous nous dirigeons vers le cours de l'Oult, au lieu appelé Pont-Meleuc, point où la voie romaine de Vannes à Corseul traversait cette rivière, nous rencontrons d'abord, près de Mauron, dans une ferme voisine du château de la Villedavy, et en dépendant peut-être, une motte bien conservée et encore défendue par des fossés pleins d'eau. A l'ouest du bourg de Guillier, visitons les beaux étangs et les remparts de terre qui entouraient Château-Tro, ancienne résidence d'un cadet de la maison de Rennes, Guéthenoc, fondateur du château de Josselin au XIe siècle, et premier comte de Porhoët.

Cette forteresse de Château-Tro pouvait remonter à bien des siècles avant lui. Nous arrivons facilement de là à Mohon, près duquel existent les fortifications de Bodieuc (Bode-es-deuc) : les douves ou fossés du duc. Le mot Bode est toujours employé par les paysans du canton, pour indiquer soit un fossé profond, soit une excavation. Le village voisin porte le nom de Ville d'Alençon, en souvenir des princes de cette maison qui ont possédé Bodieuc, lorsqu'ils étaient comtes de Porhoët à la suite de la saisie de ce fief sur Guy de Lusignan. En la commune de Coëtbuga, un village qui s'est élevé sur l'emplacement d'une de leurs maisons de chasse, s'appelle la Ville aux Hallois, ou mieux Valois. Au nord

du bourg de Mohon, se voient les douves, seuls vestiges du château de Caron de Bodegat, l'un des trente de Mi-Voie et dans lequel a habité parfois Mme de Sévigné, l'une de ses arrière-descendantes. La spirituelle marquise, un peu commère cependant, avait doté l'église du lieu de bonnes copies des tableaux des meilleurs maîtres. Ces peintures ont malheureusement disparu, lors de la reconstruction récente de cet édifice.

Traversons actuellement la forêt de la Nouée qui, si nous avions le temps de la visiter en détail, nous fournirait de nombreux spécimens de vallonnements en terre. En arrivant du côté opposé au village des Buttes (nom significatif), nous remarquons un des tronçons les mieux conservés de la voie romaine de Vannes à Corseul, et tout près de là, dans un bois appelé bois des Salles, une enceinte de talus ; enfin, à moins d'un kilomètre, une motte cachée dans un taillis voisin de Pont-Meleuc et gardant le passage de la voie.

Il aurait été également possible de signaler les mottes ou bases des châteaux qui défendaient aux barques des Normands du IXe siècle de remonter l'Oult. L'une d'elles se rencontre en aval, à une demi-lieue de Josselin, au bas d'une lande qui lui doit son nom : la lande de la Motte, en Saint-Servan. Elle s'élève sur un massif de rochers appelé les *roches bleues*, dont le pied se baigne dans la rivière. Sans quitter cette paroisse, et toujours sur la rive du canal, nous arrivons à la Motte de Castel, château primitif et patronymique de l'antique famille qui habite encore le château de ce nom, et dont un des ancêtres fut tenu par le connétable de Clisson sur les fonts baptismaux.

Est-il opportun de communiquer ici une remarque par rapport aux anciennes enceintes de villes détruites ? C'est que les habitants, attachés au lieu où ils étaient nés, ont presque toujours construit un bourg ou un village dans le voisinage de leurs anciens remparts. Cela se rencontre aux Rivières, comme à la Mare-au-Sang et aux Couëts.

✓

LES JOCULATORES BRETONS

(SUITE)

ÉMILIEN ET LES CHANSONS DE GESTES

Par M. le V[te] DE LA VILLEMARQUÉ

DEUXIÈME PARTIE

Aemilianus ou Emilien dont l'illustre nom romain semblait le prédestiner à la gloire, n'a pas plus laissé de traces dans l'histoire que notre roi breton Arthur. Il a fallu près de mille ans pour que les historiens lui donnassent place dans des annales trop souvent ouvertes à des gens fameux seulement par leurs crimes. Cette justice tardive est due surtout à Dom Mabillon.

Voyageant en Bourgogne, en 1682, avec mission de Colbert, pour visiter les villes, les monastères, les archives et les bibliothèques de la province, le grand bénédictin trouva le culte d'Émilien, martyr en l'an 725, ancien évêque de Nantes, établi dans l'église d'Autun, et rendit l'homme à l'histoire (1).

(1) *Itinerarium Burgundicum*, t. II (A p. 1, *ad* p. 42), faisant partie des trois volumes in-4° des ouvrages posthumes de Dom Jean Mabillon et de Dom Thierri Ruinart, de la congrégation de Saint-Maur, publiés par Dom Vincent Thuillier ; à Paris, chez François Rabuty, 1724.

Page inédite de cet histoire, la vie d'Émilien demeurée à peu près dans l'ombre, même chez nous, avant la *Biographie bretonne* de Levot (1852), la Notice de l'abbé Cahour (1859) et l'*Annuaire historique de Bretagne* de M. de la Borderie (1862), offre la première page des invasions musulmanes en France.

On devra désormais l'intercaler entre les combats de Pélage dans les Asturies (719) et la victoire de Charles Martel à Poitiers (732) ; quatre cents ans avant les croisades.

Elle aurait bien inauguré le récit magistral qu'a fait M. Guizot de « la lutte engagée entre l'Orient et l'Occident, le Midi et le Nord, l'Asie et l'Europe, l'Évangile et le Coran, lutte d'une gravité sans égale, et dont nous disons maintenant (c'est lui qui parle), en considérant l'ensemble des événements, des peuples et des siècles, que la civilisation du monde en dépendait. »

A la nouvelle de l'entrée en Bourgogne et du siège d'Augustodum, « la Rome des Gaules, » par « ces fanatiques de déisme et de gloire, » comme les qualifie M. Guizot, lesquels s'en allaient ravageant les campagnes, les villes, les monastères, et massacrant ou dispersant les populations, l'évêque des Namnètes se disposa à partir, accompagné de ses huit fils.

C'est le martyrologe de l'abbaye de Salins lui-même qui les lui donne pour compagnons de guerre et de gloire, *cum filiis suis octo* (Bolland., T. VI, juin, p. 483) ; et il me plaît de voir le belliqueux prélat à la tête de cet état-major de famille, préparer la campagne ; de le voir publiant son ban de guerre sainte chez les siens, les Namnètes, d'abord, et ses voisins, les Venètes, les Redones, les Curiosolites (multos ex suis propinquis) ; puis jusqu'au fond de l'Armorique, chez les Osismiens (Cornouaille, Tréguier et Léon), (ex longinquis). De sa ville épiscopale au fort de Gésocribate, à l'extrémité de la péninsule, son mandement guerrier, suivant l'antique voie romaine, pouvait arriver facilement aux oreilles de tous les chrétiens d'alentour ; ceux des îles en face de l'Espagne et trafiquant avec elle, avaient déjà dû entendre les appels désespérés des compagnons de Pélage.

Combien en vint-il ? Combien le général en chef et ses fils virent-ils accourir d'hommes armés de la lance, de l'épée ou de l'arbalète ? nous l'ignorons, comme la disposition de l'armée, le nombre des bataillons, et le chemin suivi pour gagner la Bourgogne.

Nous savons seulement qu'Émilien arriva au secours d'Autun, soit par la voie romaine, soit par la Loire ; qu'à une lieue et demie de la ville, au bourg actuel de Saint-Forgeot, il remporta une première victoire sur les assiégeants ; une seconde sous les murs d'Autun qu'il délivra ; une troisième dans la vallée d'Auxy, où il poursuivit les fuyards, et qu'il était au moment de couronner son expédition par une dernière victoire, quand des forces musulmanes énormes, accourues de Châlons pour reprendre Autun, écrasèrent l'armée chrétienne.

Il y avait sur le champ de bataille une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste ; elle l'est, depuis le désastre, à saint Émilien, martyr ; on voyait au devant, du temps de Mabillon, plusieurs sarcophages en pierre.

« Ayant quitté Couches (1), dit le bénédictin voyageur, nous arrivâmes au village de Saint-Émilien, à l'entrée duquel nous rencontrâmes un cimetière, et, au milieu, un petit oratoire entouré de grandes et innombrables tombes en pierre, dont le couvercle, également en pierre, sortait de terre. Étonnés par la singularité du fait, nous interrogeâmes des paysans qui nous dirent que le patron de ce lieu était saint *Milan* (c'est ainsi qu'ils le nomment) et que ces cercueils étaient tombés du ciel par la protection de ce seigneur Milan, pour la sépulture des chrétiens, tués en cet endroit par les Sarrasins.

« Ayant reçu cette réponse, nous entrâmes dans l'oratoire où nous vîmes en effet l'image d'un évêque revêtu d'une cuirasse. »

Naturellement le savant voyageur pense que le recteur de la paroisse lui donnera une meilleure indication que des paysans, et il va le trouver :

« Il nous raconta qu'on croyait que saint Émilien était un évêque de Nantes qui, poursuivant les Sarrasins avec une armée de chrétiens, vint jusque-là, et qu'ayant engagé le combat, il perdit un grand nombre des siens qui furent inhumés sur les lieux, avec Émilien lui-même, dans des *cercueils de pierre envoyés du ciel*. Il ajouta qu'il tenait cela de la tradition (2). Il

(1) Couches-les-Mines, chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun.

(2) Cette singulière tradition date du temps où s'était perdu le souvenir des fabriques de sarcophages ; M. Longnon l'a constatée dans un poëme du XIVe siècle. (*Gérard de Roussillon*, p. 29 et 39.)

nous dit ensuite que les reliques de saint Émilien étaient en grande vénération et que sa fête était célébrée avec un très grand concours de peuple.

« Ayant ainsi parlé, il nous conduisit dans l'église et exposa le chef du saint à notre vénération. »

Tel est le récit de Mabillon : il le termine par une assertion qui a son prix dans la bouche du peu crédule bénédictin :

« Cet Émilien, dit-il, est *certainement* le martyr d'Autun, dont il est fait mention dans le martyrologe de Gellone ; et là est son tombeau autour duquel les pieux chrétiens du temps ont eu la dévotion de se faire inhumer. »

Depuis Mabillon, les reliques n'ont pas cessé d'être vénérées dans le pays ; on les expose solennellement le jour d'un pèlerinage célèbre ; et les dévots à qui on les fait voir de loin, enchâssées dans l'or, sous un voile de cristal, à travers un nuage d'encens, ne remarquent pas sans émotion, dans le crâne du saint, les traces du cimeterre qui l'a martyrisé.

Quoiqu'il en soit, l'office composé en commémoration de son dévouement religieux et patriotique, était divisé en neuf leçons.

Il provenait d'un manuscrit dont on ignore la date et qui a été imprimé par les Bollandistes (1) ; celle du texte n'est pas moins inconnue, mais il est postérieur au XIIe siècle.

Telle est l'histoire ; passons à la poésie.

Dès les premières lignes, son origine épique, populaire et traditionnelle apparaît manifestement :

« Émilien, le saint, le bienheureux, par la miséricorde divine, évêque de Nantes, » dit le légendaire, était venu de la Bretagne, comme l'apprendront ceux qui verront sa vie et sa légende.

C'est sous la persécution d'Eustrageus et de Nempheus, compagnons d'armes, qu'il florit et souffrit son cruel martyre ; peu après eut lieu le *triomphe de Charlemagne, de Roland et des autres dont il est question dans les chansons de gestes* (2). »

Nous sommes prévenus : la note est indiquée. Comme disent

(1) *Vita sancti Aemiliani*, juin, T. V, p. 81 et suiv.

(2) Beatus ac sanctus Aemilianus, miseratione divina Nanthesis antistes, in Britannia inventus fuit, ut vitam et legendam intuentibus manifestabitur. Qui sub persecutione Eustragei et Nemphei commilitonum floruit et crudele martyrium suscepit paulo post triumphum Caroli Magni, Rolandi et aliorum, ut in eorum gestis repertum est (p. 81).

es musiciens, le chef d'orchestre a donné le *la*. Toutefois, nous n'avons pas ici exactement l'air de la chanson primitive. Saint Émilien n'a pas flori *après* Charlemagne, Roland et les autres héros de l'épopée française, mais *avant ;* le triomphe a suivi et non précédé son martyre. C'est *paulo ante* qu'il eût fallu dire. L'interpolation est évidente. Les noms des auteurs de la persécution, comme le lectionnaire qualifie l'invasion musulmane, ne sont pas moins chimériques ; ils ont une physionomie purement grecque. Rien d'arabe dans le nom de Eustrageus : il a été tiré du grec εὐστρατηγος, « bon général d'armée » ; ainsi Nempheus vient de Νυμφεῖος, « fou, furieux, frénétique. » Le légendaire les a fabriqués, sans doute par ignorance des noms arabes des lieutenants d'An-Bessa-ben-Sohim et d'Abdel-Rhaman ou autres.

Il ignorait même le nom que les Nantais portaient du temps de leur vaillant prélat ; *Nanthesis* est une forme de bas moyen-âge, dérivée du français *Nantais ;* l'ancienne, la bonne est *Namnetensis*. Le nom de *Britannia,* donné à la patrie du saint, ne date pas davantage de l'époque où il vécut.

Quant à l'âme de la cantilène primitive, elle a passé dans la légende ; celle-ci a eu pour inspirateur un *joculator* émérite. Les neuf leçons latines sont le résumé de neuf laisses ou tirades en langue vulgaire, que l'on entonnait à la procession, le jour du pèlerinage annuel de saint Emilien, comme la chanson de Roland était chantée devant l'armée française marchant à la bataille, quatre cents ans après le désastre de Roncevaux.

Il y a moins d'un siècle, on chantait encore l'héroïsme du martyr : « Rien n'égalait la pompe de la procession, disait à l'abbé Cahour un vieillard qui y a assisté ; les rues étaient jonchées de fleurs et de verdure ; les maisons tapissées de feuillage ; l'église et l'autel resplendissaient ; les cloches sonnaient à grandes volées. La croix de la paroisse et les bannières sortaient...

« Le chant des cantiques et des hymnes retentissait dans tout le trajet de l'église au cimetière (1). »

Essayons de saisir et de reproduire, d'après le latin, un écho de ces cantiques d'autrefois :

« En ce temps là le vieil ennemi du genre humain avait poussé

(1). Notice sur saint Emilien, p. 71 et 72.

un grand nombre de païens et d'infidèles à la dévastation des villes et au ravage de la sainte chrétienté par toute la France. »

Tel est le début et, à vrai dire, le premier couplet de notre chanson de geste.

Emilien, qui est « un très saint évêque, un « défenseur et un propagateur de la foi, » un « vrai fils de la Bretagne, » un « ami très compatissant du pauvre peuple, qui lui rend amour pour amour; « un homme du plus grand air; » le plus agréable de visage, le plus éloquent » qu'on puisse voir; appelle un grand nombre de ses compatriotes et des gens des autres pays, à la défense commune et à la résistance nationale, et leur adresse ce discours :

« Allons ! hommes forts par les armes, mais plus forts encore par la foi ; allons ! le bouclier de la foi en main !

« La croix du Seigneur en tête !

« Le casque du salut au front, la cuirasse sur la poitrine !

« Allons ! soldats du Christ, aux armes ! aux armes ! contre ces chiens enragés ; il faut les vaincre et les détruire.

« Plutôt mourir en combattant que de voir les malheurs de notre nation, que de subir la honte avec les saints de Dieu ! »

Un des saints en question, Catoc ou Kado, le patron de nos gens de guerre d'autrefois, avait déjà dit, au VIe siècle, après Judas Machabée : « Plutôt la mort que la honte ! » Nous trouvons ce cri parmi ses Maximes authentiques. L'héroïque Vurfand répéta le mot en mourant (877). On devait lire un jour dans les armoiries du duché de Bretagne : *Potius mori quam fœdari ;* et sur le drapeau du 41e d'infanterie de l'armée anglaise, qui est un régiment gallois : *Gwell angeu na chywilidd,* « Plutôt la mort que la honte ! » Cri modernisé de saint Catoc, mais toujours le même dans les cœurs.

Les soldats d'Emilien l'entendent ; ils répondent tout d'une voix :

« Vénéré Seigneur, digne chef, ordonnez, commandez ; partout où vous irez nous irons avec vous. »

L'écuyer de Lezbreiz répondit de même :

Elec'h ma iefec'h, me a ielo ;
Lec'h ma brezelfec'h, me brezelo.

Réplique vivement et habilement traduite par Brizeux :

Maître, où vous irez, avec vous j'irai ;
Où vous combattrez, moi je combattrai.

« Ardent et respirant la volonté de Dieu, » le général annonce le jour du départ, et qu'il donnera, ce jour-là, de sa propre main, le corps et le sang du Christ, comme viatique pour le voyage, dans l'église de Nantes, à ses compagnons d'armes.

Le jour dit, après la messe et la communion militaire : « Enfants, rendons grâce à Dieu, notre Sauveur : il nous a réunis ici en très grand nombre, dans sa bonté ; il vient de fortifier et de sanctifier nos courages ; que sa volonté soit faite ! marchons !

« Et lui à leur tête, ils marchent (*Et prævio duce illo exierunt) :* il marchent nuit et jour vers la Bourgogne.

Encore ici un couplet de quelque vieille Marseillaise catholique, en langue bretonne :

Kenavó, mont a ramp d'ann hent !
Ann eskipien, ar velein,
Ha Jezuz Krist gen-om er penn !

« Adieu ! Nous nous mettons en route ! les évêques et les prêtres, et Jésus-Christ à notre tête (1). »

Ils marchent longtemps, longtemps... Autun est loin de Nantes. Enfin, le camp des Musulmans est signalé ; ils les attaquent, à quelques milles de la ville assiégée ; l'épée et la lance à la main, ils les culbutent ; ils les mettent en fuite : Autun est sauvé.

Renforcés par la garnison de la ville, ils poursuivent l'ennemi dans la plaine ; l'attaquent de nouveau dans une vallée où ils l'écrasent ; repoussent encore plus loin les fugitifs, et sont au moment de leur livrer un combat décisif, quand une forte armée, envoyée de Châlon, les arrête.

C'est *Nempheus* qui vient au secours d'*Eustrageus* vaincu.

Emilien sonne du cor *(buccinavit)* comme Roland, car le danger est pressant : les soldats de l'armée chrétienne accourent :

— « On le voit, braves compagnons, vous aimez le Christ et sa foi : ces ennemis ne vous font pas peur. Préparez-vous donc au combat. Vous êtes vaillants par le cœur, soyez plus vaillants encore par la foi. Mettez votre confiance en Dieu ; il est le protecteur de tous ceux qui espèrent en lui. Ce n'est pas du nombre des combattants que vient la victoire, elle vient du ciel. »

(1). Chantée le 18 novembre 1863 par une mendiante, Loranz ar Soz, de Breniliz, commune de la Feuillée.

L'héroïque Vurfand devait tenir le même langage : *neque enim salus est in multitudine sed potius in Deo* (Pertz, t. I. 586).

Emilien parlait encore qu'un de ses cavaliers arrive au galop en criant : « Voilà l'ennemi ! »

« Alors, puisant sa force dans le signe de la croix, il commande l'attaque et s'élance sur les infidèles. Mais percé par leurs lances et par leurs épées, il tombe ; il tombe, moins sous leurs coups que sous la volonté du ciel : et tandis qu'épuisé par un effort sublime il exhale le dernier souffle d'un cœur qui n'a jamais battu que pour Dieu et pour la patrie, il trouve encore des paroles pour exciter ses compagnons :

— Courage, glorieux soldats ! Tenez bon ! ne bronchez pas ! étonnez ces païens par votre énergie !

« Je vois déjà Celui qui enflamme vos cœurs, et va vous combler de délices.

« Je vois les cieux ouverts pour vous recevoir. Je vois, auprès de Dieu, les anges célébrant votre entrée dans le Paradis.

« La mort ne vous fait pas peur ; elle est la porte de la vie.

« Vous n'êtes pas les fils des hommes, vous êtes les enfants de Dieu.

« Vous êtes les soldats de l'Eglise ; vous combattez pour votre mère.

« Ah ! elle criera vengeance à Dieu pour le massacre de ses saints.

« N'ayez qu'un seul désir, mourir ! Mourir pour vivre à jamais avec le Christ, notre Sauveur !

« Près de lui, dans un monde meilleur, la récompense nous attend. »

Où donc avons-nous entendu ce chant vraiment céleste ?

N'est-ce pas le cantique breton du Paradis ? N'est-ce pas l'hymne sacré lui-même transformé en hymne de guerre ?

Saint Hervé, mourant, aurait dit avant saint Emilien le martyr :

Perc'her ar Baradoz
Digor ouz va gortoz,
Ar zent, ar sentezet,
Tost d'ann digemeret.

La porte s'ouvrira,
Jésus me recevra...

Je vais connaître enfin
Les saintes et les saints.
Je vais bientôt les voir,
Prêts à me recevoir (1).

Et cet appel à la mort, qui est la porte de la vie :
« O mort, c'est toi le portier qui nous ouvre la place. »

Maro, te ar porzez
A zigor d'in ar ger.

La coïncidence est frappante.

Ce qu'il y aurait de très intéressant, ce serait de comparer les chansons guerrières des Arabes, sur leurs campagnes dans les Gaules, s'il en reste, avec la chanson de geste de saint Emilien.

Chez eux aussi l'enthousiasme religieux et l'enthousiasme guerrier enflammaient les combattants ; le général de l'armée du Prophète en était le prêtre, et leurs chroniques prêtent à El-Samah ce mot de l'Ecriture, digne de saint Emilien :

« Ne craignez rien du nombre ; si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? »

Les chroniques de ces « fanatiques de déisme et de gloire » parlent même de *martyrs*.

Il est vrai que les prétendus martyrs de l'Islam n'ont pas de culte comme les nôtres, ce culte l'éternelle consolation du cœur humain et son éternel honneur.

Ce n'est pas sans émotion, je l'avoue, que j'ai trouvé sur un autel de la cathédrale de Nantes, près du tombeau d'un vaillant Breton de nos jours, quelques restes de l'héroïque prélat du huitième siècle, enfin rendu à son église et à sa patrie.

La translation de ses reliques en Bretagne (le 6 novembre 1859) fut un jour dont personne à Nantes n'a perdu le souvenir.

J'aurais aimé à faire partie de sa marche triomphale à travers la France, à chanter avec les fidèles ces répons ou refrains de quelque vieille chanson de geste :

« O France, que tu es heureuse ! que tu es belle, ô cité qui reçois dans tes murs ton fils Emilien, l'ami de Dieu.

« O France, entonne un cantique de louanges à Jésus, au jour où tu exaltes celui qui a été ton défenseur, et qui sera ta gloire ! »

(1) Traduction de M. F. Coppée, de l'Académie française, *Mélodies populaires de la Basse-Bretagne*, p. 59 et 60.

BIJOUX CELTIQUES

PAR

M. LE NORCY, Receveur des Postes à Pontivy

Lettre à M. le Président de la Section Archéologique du Congrès

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le journal de Pontivy, dans son dernier numéro, fait connaître que la section d'Archéologie accueillera avec intérêt toute communication sur les usages, mœurs, légendes populaires, etc., de Pontivy et de ses environs ; permettez-moi, de vous adresser quelques lignes relatives à des bijoux celtiques recueillis dans notre département.

La Société Polymathique du Morbihan, dont les recherches ont été si actives et si fructueuses, a constaté que tous les dolmens et la plupart des tumulus avaient été ruinés et fouillés antérieurement.

Les cultivateurs ont brisé à coup de pioche tout le mobilier des dolmens et particulièrement les vases funéraires renfermés sous ces monuments.

C'est une perte irréparable pour la science.

Il a été permis à nos contemporains de constater que ce travail néfaste continuait de nos jours.

L'homme ignorant est comme l'enfant, un instinct de destruction lui pousse la main.

Cependant, certains objets non-seulement ont été épargnés, mais encore ont été recueillis avec un soin religieux.

Je veux parler des colliers et bracelets des vieux celtes ensevelis dans la tombe avec les objets les plus précieux qui leur appartenaient. Cette coutume, du reste, de mettre près d'un mort vénéré les choses de grandes valeurs, a subsisté presque jusqu'à nos jours en Bretagne. Contrairement à la façon de procéder des paysans Toscans qui s'en allaient vendre sur les marchés de Rome les vases Etrusques découverts par eux, ce qui a permis aux Anglais de se procurer les plus belles pièces qui ornent aujourd'hui le British Muséum; nos paysans ont renfermé leur trésor dans leurs bahuts en vieux chêne sculptés et se gardent bien de les montrer aux personnes de la ville qui, prétendent-ils, ne croient à rien.

La plupart de ces bijoux sont en ambre, onyx, opales, cristal de roche, agate, jaspe, jade, etc., etc.

Dans le principe, en connaissaient-ils la valeur?

C'est possible et c'est même probable surtout dans les premiers siècles de l'occupation romaine, et il ne paraît pas étonnant que l'ambre, ce suprême ornement dont Homère pare les princesses et les héros, ne soit resté en grande faveur en Armorique. Les rapports et les transactions de nos populations armoricaines avec les Phéniciens et ensuite les Carthaginois ont été assez prolongés pour laisser dans leurs usages le goût de ces divers ornements. Je dirai plus, le doute ne paraît pas permis en présence de la valeur que nos populations rurales y attachent encore après tant de siècles.

Non-seulement ils donnent à ces objets une valeur considérable, mais ils leur attribuent une vertu sans limite.

Ce sont des talismans guérissant les maux d'yeux, le mal de gorge, etc.

Telle perle a une vertu efficace pour la vue, telle autre pour un autre organe, les colliers sont prêtés dans ce but. On parcourt 10 et 15 kilomètres pour se procurer un collier qui a plus de renommée que les autres. Dans telle commune, l'objet est livré gratuitement, dans d'autres communes (il s'agit toujours du Morbihan, partie bretonne), il est donné des arrhes variant de

5 à 20 francs. Le lacet sur lequel le collier est monté doit être changé chaque fois et remplacé par 3 fils de chanvre neuf pris sur la quenouille ou le fuseau, les grains doivent être lavés trois fois et la laveuse prétend que chaque fois, l'eau servant à cet usage devient plus claire. Généralement le nombre des perles est également impair.

Les grains doivent rester au cou neuf jours pour opérer la guérison. Dans certaines localités le collier mis au cou d'une femme en couches lui permet de faire plus tôt ses relevailles.

Je ne serais pas surpris que les paysans, ignorant toute chronologie et peu soucieux d'être taxés d'anachronisme, n'aient dans la suite des siècles considéré ces objets comme des chapelets de de leurs vieux ancêtres, car, pendant de longues années, ils ont été portés au cou par les paysannes ; elles y ajoutaient des croix d'or et d'argent, et, à la connaissance de certaines femmes, ces colliers ont été bénis jusqu'à 7 fois. — Dans les communes qui avoisinent la mer, les vieux bretons prétendent que chaque perle est faite avec des herbes (Groét é guet lezeu) impossible de les dissuader.

Ceci permettrait de supposer que, dans le principe, ces grains étaient mêlés avec des simples pour leur donner une vertu plus efficace.

Dans l'ancien temps, au moment d'un partage, un collier était placé en face d'une paire de bœufs et celui qui obtenait le précieux talisman, se considérait comme le plus favorisé.

Je possède quelques perles pour lesquelles, isolément, il a été offert il y a environ 80 ans, un hectolitre de froment et cela sans succès. Ces objets portent généralement en français le nom de Patenôtres; enfin, dernier détail recueilli de la bouche d'un bien honnête cultivateur : « Ces patenôtres sont pour nos paysans un « talisman qui guérit toutes les maladies des yeux. Si quelqu'un « non possesseur de ces colliers, veut guérir une personne, il « s'adresse à un habitant du village, propriétaire d'un de ces « objets, et moyennant un dépôt de 5 francs, les patenôtres sont « livrées pour un temps plus ou moins limité, selon la gravité de « la maladie. Lorsque le talisman a produit son effet il est remis « à domicile et les arrhes déposées sont rendues au porteur. Le « talisman n'est jamais vendu, et si quelqu'un s'en emparait, il « tomberait à tout jamais en la possession du démon et le premier

« individu qui aurait commis le larcin, de même que le second « propriétaire, seraient poursuivis de maléfices. »

Comme conclusion, je crois que pour toute personne connaissant le caractère breton, la conservation de ces objets dans les familles paraîtra simple et naturelle. En Bretagne, les innovations pouvaient jusqu'à nos jours difficilement parvenir. Jusqu'à nos jours également, nul changement dans les traditions, les mœurs, la langue et les coutumes ; à peine si le sol a changé d'aspect. Pendant des siècles, aucun changement ne s'opérait dans l'intérieur de la maison du cultivateur. Le fils aîné se mariait de droit sous le toit paternel, tout le mobilier lui appartenait ; ses frères et sœurs se mariaient dans la commune et, à part la dot et le linge, tout restait dans le même état dans l'habitation bretonne.

MONUMENTS EN TERRE

ÉLEVÉS AVANT L'ÉPOQUE FÉODALE

(OBJECTIONS A LA THÉORIE DE M. KERVILER)

Par M. Alcide LEROUX

Le département de la Loire-Inférieure est peut-être, de toute la Bretagne, celui qui offre le moins de monuments élevés par les Gaulois ou les Celtes avec des pierres brutes ou à peine façonnées par le travail, celui en un mot qui renferme le moins de monuments mégalithiques proprement dits. Mais si le département de la Loire-Inférieure ou même le Comté-Nantais renferme assez peu de menhirs et de dolmens de grandes dimensions, il possède en revanche certains travaux en terre fort anciens qui, pour moins attirer l'attention et moins exciter la curiosité, à première vue, n'en sont pas moins remarquables. De ce nombre il faut mettre la grande ligne de fosses et de buttes qui s'étend de l'est à l'ouest, sur une longueur de 40 kilomètres environ, et traverse les communes de Vay, de Nozay, d'Abbaretz, de Meilleraye, etc.

Cette ligne connue depuis qu'elle existe évidemment, puisqu'elle émerge à une hauteur de plusieurs mètres au-dessus du sol et qu'on ne peut passer dans son voisinage sans l'apercevoir, cette ligne, mentionnée par Ogée dans son dictionnaire, mentionnée à diverses reprises depuis une vingtaine d'années, notamment par MM. Orieux et du Chalard, restait néanmoins dans l'oubli ou y retombait, lorsque, me trouvant au Congrès de la Société française

d'Archéologie à Vannes, en 1881, engagé du reste par une des questions du programme, je crus l'occasion favorable pour attirer l'attention des savants sur des vestiges du passé aussi importants et aussi méconnus. Dans une note dont la lecture fut écoutée avec attention, je décrivis assez sommairement cette ligne, j'en indiquai l'aspect, la forme et la direction ; mais comme je n'avais ni plan ni dessins à présenter, je ne pus donner qu'une idée fort insuffisante des différentes parties comme de l'ensemble. Je lus le même travail quelques mois après au Congrès de l'Association bretonne à Redon. La question y parut entièrement neuve, tant elle était oubliée, tant elle avait besoin d'être remise en lumière.

Les choses en étaient là ou à peu près, lorsque M. Kerviler, le savant ingénieur en chef du bassin de Saint-Nazaire, lut au Congrès breton de 1882, une étude fort complète sur les fameuses buttes de Nozay, d'Abbaretz, et d'Auverné. Nul mieux que M. Kerviler ne pouvait entreprendre et mener à fin une pareille tâche. Le travail enrichi des nombreuses observations de M. Blanchard, archéologue distingué qui habite depuis longtemps le pays de Nozay, rehaussé et appuyé de plans et de dessins d'une grande clarté, fut fort remarqué et la lecture en fut applaudie. L'insertion en a été faite dans le bulletin de l'Association bretonne.

Dans cette étude, M. Kerviler ne se contente pas de décrire et de figurer ces immenses travaux ; il remonte à l'origine, il en recherche l'idée première, la cause et la destination ; il en explique la forme, la disposition, et en reconstitue même, au moyen de la science, les parties détruites par le temps et par les hommes.

Suivant l'auteur, les buttes de Nozay et d'Abbaretz avec leurs dix lieues d'étendue en ligne droite, avec leur fort du Bé et leur château d'Abbaretz, seraient principalement des Mardelles gauloises semblables à celles que M. Roget de Belloguet a décrites dans son Ethnogénie gauloise, c'est-à-dire une série d'habitations, de villages, d'oppida, ou de centres de populations ; mais avant de devenir des Mardelles, elles auraient été des exploitations minières considérables, et continuées pendant un long espace de temps. M. Kerviler ajoute que les forts auraient été élevés après coup, pour protéger et l'exploitation du minerai, et les habitants avec leurs demeures, leurs troupeaux et leurs richesses.

Nous nous empressons de le dire : nous sommes le premier à rendre hommage aux connaissances étendues de M. Kerviler, le premier à reconnaître combien les explications qu'il donne sont ingénieuses et paraissent conformes à la vérité. Il fallait la science du géologue et de l'ingénieur pour arriver à former ces hypothèses neuves et souvent concordantes, à les appuyer sur des faits, sur des textes et sur des raisonnements. Cependant, faut-il le dire ? malgré la logique et la clarté de ces raisonnements, quand nous avons lu et relu le travail du savant auteur, quand surtout nous avons revu les buttes de Nozay et d'Auverné, nous avons senti nombre d'objections se formuler dans notre esprit, tant sur la nature et sur la destination des Buttes que sur la véritable cause qui a déterminé leurs auteurs à en entreprendre la construction.

Tout d'abord les Buttes sont-elles des Mardelles ?

Suivant M. de Belloguet, les *Mardelles* ou *Margelles* sont de vastes fosses profondément creusées en entonnoir. Le diamètre est de 10 à 30 mètres et la profondeur d'environ 3 pieds; elles se trouvent presque toujours sur les hauteurs et sur le parcours des anciennes voies romaines. D'après le même auteur, les Mardelles auraient servi d'habitations à des populations celtiques. D'autres auteurs, en particulier M. Paul Lacroix, les considèrent comme de simples réservoirs. Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question de savoir qui a raison de M. de Belloguet ou de M. Paul Lacroix ; mais nous nous demanderons si les fosses et les buttes du Bé et d'Abbaretz sont bien des Mardelles comme celles que décrit M. de Belloguet et qui existent dans le Berry et dans la Franche-Comté. Or, au plus léger examen, il est facile de constater de nombreuses différences.

1° Les Mardelles se trouvent sur des hauteurs. Nos fosses et nos buttes se suivent en ligne droite sans se préoccuper des hauteurs ou des bas-fonds ; elles existent aussi bien dans les vallées que sur les collines. M. Kerviler l'avoue tout le premier.

2° Les Mardelles se trouvent sur le parcours des anciennes voies romaines ayant remplacé les voies gauloises. Aucune voie romaine ne suit la ligne des fosses et des buttes ; une la coupe à peu près à angle droit, une autre en passe à cinq ou six kilomètres, puis s'en éloigne considérablement et pour toujours.

3° Les Mardelles ont une forme circulaire ou ovale ; les bords,

autant qu'on peut se les représenter d'après la description, forment une surface plane et assez unie sur laquelle on faisait reposer la charpente et les appuis qui supportaient la toiture. Les fosses et les buttes sont sans formes déterminées ; elles sont tantôt rondes, tantôt recourbées, tantôt formées d'une excavation entre deux fossés longs de plus de 100 mètres comme à Beaulieu ; elles ne sont point géminées. Ce sont de véritables trous, le plus souvent entourés, bordés irrégulièrement des monceaux coniques de la terre extraite pour les creuser. Cela ressemble à des carrières abandonnées, non à des habitations.

4° Enfin, toutes les Mardelles, tous les *pennpits,* comme on les nomme en Angleterre, se présentent en masses agglomérées comme les maisons d'une ville, d'un village (que ce village existe dans un pays civilisé ou au fond des déserts africains) ; mais a-t-on jamais signalé des Mardelles se suivant sur une longueur de dix lieues? A quoi cela servirait-t-il ? Une population accumulée dans une ville ou suite d'habitations ainsi disposées pourrait-elle y rester longtemps ? Est-ce naturel ? Comment se nourrirait-elle ? comment nourrirait-elle ses troupeaux sur une langue de terre étroite et souvent aride ? Pourquoi ne trouve-t-on pas des Mardelles à une lieue, à deux lieues, à trois lieues de la ligne des buttes? Est-ce que, à une lieue, à deux lieues ou à trois lieues de là, il n'y a ni air à respirer, ni pâturages pour les troupeaux. Evidemment cet état de choses, quand même on eût voulu le fonder, n'eût pas duré trois jours, et ce serait dans l'histoire un fait absolument unique ; outre qu'il crée des conditions impossibles d'existence, il est en désaccord avec les mœurs de tous les pays et de tous les temps, précisément parce qu'il est en désaccord avec les besoins primordiaux de l'humanité.

A l'appui de sa thèse qui consiste à considérer les buttes comme des Mardelles ou habitations, M. Kerviler cite les nombreuses découvertes de celts, de haches en bronze, d'autres objets qui ont été trouvés dans le voisinage de la ligne.

Sur ce point remarquons d'abord, ainsi que l'auteur le constate lui-même, que la plupart des haches en pierre ont été trouvées non pas dans les fosses mêmes, ni sur les buttes, mais à une distance de un, deux, trois et quatre kilomètres de la ligne. Les villages de Bourruen, de Lugagnac, de la Glairaisie, de la Comète, sont à plusieurs kilomètres des prétendues Mardelles. Ceci,

M. Kerviler le reconnaît ; mais il faut aller plus loin que lui et dire qu'il ne se trouve pas plus de celts, de dolmens, en un mot, d'objets gaulois dans le voisinage des buttes et sur leur emplacement, qu'à une certaine distance et qu'ailleurs en général. Je connais deux dolmens, un en Vay, un autre en Abbaretz, qui sont à trois ou quatre kilomètres des buttes ; je n'en connais aucun dans leur voisinage proprement. Il y a des communes situées à 6 kilomètres des buttes où l'on a trouvé plus de celts que dans deux communes traversées par elles. Je cite en passant une région qui pouvait égaler en surface un carré de 2 kilomètres de côté et faisant partie du territoire de la commune de Saffré où l'on a trouvé, en un an, une dizaine de celts de différentes formes et de différentes dimensions.

M. Kerviler explique cette rareté d'armes gauloises dans les fosses et les buttes en disant qu'elles ont été produites ou formées à un moment où les « haches en pierre polie étaient déjà en désuétude et ne servaient plus que d'amulettes. » Si on ne se servait plus d'armes en pierre, on se servait apparemment d'armes en bronze ou d'armes en fer. Or, ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on y trouve encore moins d'armes en métal que d'armes en pierre. En effet, d'après l'auteur lui-même, on a trouvé en tout dans ce genre *trois fragments d'un poignard en bronze*, à 100 mètres des petites Fosses-Rouges, et *un objet en fer* d'un pied de long, terminé par une pointe en forme de fleuret près du rempart du Maire. Comme on le voit, c'est peu que deux armes pareilles pour une population disséminée sur un espace de 40 kilomètres de longueur, et notez que les fouilles sont pour ainsi dire achevées, car la plus grande partie des buttes a été détruite et nivelée, et l'on peut dire qu'il n'y a plus grand chose à découvrir.

Et d'ailleurs, si les fosses et les buttes dont nous nous occupons avaient été des habitations, des villages, des villes, même d'une existence éphémère, ce ne sont pas seulement des armes qu'on eût trouvées, mais des monnaies, mais des vases, mais des objets de toute sorte, soit en métal, soit en terre. Les armes en pierre ont disparu et ont été remplacées, mais les poteries n'ont été remplacées par rien ; elles sont de tous les temps et de tous les pays. Or je n'ai jamais entendu dire qu'il ait été découvert, en fait de poterie, autre chose que le vase funéraire en terre rencontré aux Fosses-Rouges et dont les fragments ont été recueillis par M. Blanchard.

En résumé donc, il semble impossible d'admettre que les fosses et les buttes ont été des habitations. Elles n'en ont nullement l'apparence et rien ne prouve qu'elles aient eu cette destination ; tout démontre au contraire que la région qu'elles occupent n'était guère peuplée ou ne l'a été que pendant fort peu de temps.

Elles ne sont surtout pas des minières transformées en habitations parce qu'on y trouve très peu d'objets en fer.

Mais suivant M. Kerviler, les fosses et les buttes ne sont pas seulement des Mardelles. Avant de servir d'habitations, elles ont été des exploitations minières. Voyons si cette explication ou cette hypothèse s'appliquera mieux que la précédente à la ligne de travaux que nous étudions. M. Kerviler appuie sa théorie des exploitations minières sur trois faits différents qu'il regarde comme suffisamment établis et indiscutables : 1° la quantité considérable de scories de fer rencontrées sur les lieux ; 2° la fréquence des noms de lieux-dits métallurgiques ; 3° enfin la conformité de formes de nos *fosses* avec des *fosses* voisines incontestablement minières.

1° *La quantité considérable de scories de fer rencontrées sur les lieux, c'est-à-dire le long de la ligne des fosses et des buttes.* — Nous ne nierons pas qu'il a été trouvé une grande quantité de scories dans le pays et dans le voisinage de la ligne que M. Kerviler a étudiée. Nous connaissons nous-même des dépôts de scories assez importants dans ces parages. Mais cela suffit-il pour prouver la thèse ? Est-ce même bien concluant ?

A notre avis, pour que ce fait fût concluant, il faudrait qu'il y eût des scories le long de la ligne ; ensuite qu'il n'y en eût que là, ou du moins que là il y en eût en quantité beaucoup plus considérable que partout ailleurs. Or, est-ce bien ce qui existe ? Non ; c'est le contraire qui est établi. Nous connaissons des gisements de scories dans une foule d'endroits éloignés de 7 à 8 kilomètres de la ligne. Nous en connaissons à Puceul, au Luc, au village du Sauzay, entre les villages du Bouillon-Jaune et de la Ménerais, (autrefois Minerais) ; nous en connaissons à Saffré, au bourg, près du village de la Pécotais ; dans la forêt de Saffré on en trouve sur un espace fort étendu. Nous ne doutons pas qu'en cherchant un peu, on n'en trouvât beaucoup d'autres dépôts.

D'ailleurs, nous n'avons pas besoin d'aller faire des recherches laborieuses et lointaines pour combattre M. Kerviler. C'est lui-

même qui, avec sa loyauté bien connue, avoue qu'on trouve des scories « dans toute la région. En Saffré, en Issé, en Treffieuc, en Marsac et dans tout le nord de l'arrondissement, les témoins de très anciennes exploitations minières sont répandus sur toute la surface du sol. » Ailleurs il ajoute, après M. Bizeul, que, dans la forêt du Gâvre, les scories de fer couvrent plus de cent hectares de terrain.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'il a été fondu du minerai dans une grande partie du département de la Loire-Inférieure, dans les endroits éloignés des buttes comme dans ceux qui en sont rapprochés. Quant à la provenance de ce minerai, nous savons ou du moins nous inclinons à croire qu'il venait de la Loire-Inférieure. De quelle partie de la Loire-Inférieure? Vraisemblablement de tous les points qui en contenaient des gisements apparents et faciles à exploiter, comme par exemple Rougé, Meilleraye, le Luc en Puceul, etc. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'aucun minerai n'a été fourni par les buttes, mais nous croyons que beaucoup de buttes, la plus grande partie, n'ont fourni aucun minerai, par cette raison que là où elles existent le sol n'en renferme pas.

2° *Les noms de lieux-dits métallurgiques.* — Tout d'abord les noms de lieux-dits que M. Kerviler indique comme métallurgiques ne se trouvent point pour la plupart sur le bord de la ligne. Il n'y a guère que les Fosses-Rouges qui soient absolument sur le parcours. Or, le nom de Fosses-Rouges n'indique rien dans la circonstance, attendu que ce nom vient de la coloration de la terre en cet endroit, coloration qui est due non à la présence d'un minerai quelconque, mais à des débris schisteux de couleur rougeâtre, dont le sol est formé presque en entier. Mais la plupart, comme les Minières qui sont situées en Issé, à plus d'une lieue et demie de la ligne, indiquent soit des exploitations de minerai bien localisées, soit des forges. La Forge, le Rez des Forges, le Creuset indiquent d'ailleurs des forges et non des extractions de minerai. Il faut ajouter, pour les noms métallurgiques comme pour les dépôts de scories, qu'ils ne sont point spéciaux aux localités voisines de la ligne. Sans avoir fait aucune recherche à cet égard, nous connaissons un village en Saffré qui s'appelle la Ferrière, un en Issé, les Minières, un autre en Puceul qui s'appelle la Ménerais. Dans ce dernier village il existe même des vestiges

importants de forges qu'on appelait *forges à bras,* sans doute parce que le soufflet était mû à force de bras.

Au surplus, pourquoi nous évertuer à combattre les scories et les noms métallurgiques invoqués par M. Kerviler ? Que prouvent-ils ou que prouveraient-ils dans la discussion ? Ce ne sont pas des scories et des noms indiquant des fonderies de minerai que M. Kerviler devrait nous fournir. Ce n'est pas du fer fondu que nous demandons pour être touché par l'argument, c'est du minerai, c'est du fer non fondu qu'il faudrait nous montrer. Tout le monde sait que le bois fournissant, dans l'antiquité, le seul combustible employé pour fondre le minerai, on transportait le minerai dans les lieux où il y avait du bois, dans les forêts. Ainsi donc, on peut trouver des scories sur le bord de la ligne comme à distance, dans la forêt du Gâvre comme dans la forêt de Saffré, à la Ménerais, en Puceul, comme auprès des Fosses-Rouges ; cela ne nous prouve nullement que ce sont les buttes qui ont fourni le minerai. C'est du minerai que nous demandons. Or, s'il s'en rencontre dans quelques parties de la ligne comme au Maire, à Auverné, à Meilleraye, il y a des parties considérables de la ligne qui coupent des terrains où il ne s'en trouve que très peu, comme à Beaulieu ; d'autres, des terrains où il n'y en a pas du tout, comme au Perret, aux grandes aussi bien qu'aux petites Fosses-Rouges. C'est dans la forêt du Gâvre que l'on aperçoit le plus de scories ; cependant plus on avance vers la forêt du Gâvre, moins on trouve de minerai.

Je sais bien qu'à cela on fait deux réponses. On dit : Le minerai ne paraît plus à la surface parce qu'il a été ramassé ; on n'en trouve plus dans le sol parce qu'on ne creuse qu'à 10 mètres et que les Gaulois creusaient à 25 ou 30 mètres. Nous le demandons : se peut-il que sur un espace d'une lieue, deux lieues, par exemple, on ait extrait du minerai, et qu'on l'ait ramassé si nettement qu'il n'en reste pas à la surface ? Où est la mine de fer, d'étain, de cuivre, de plomb, d'argent où l'on ait ramassé les débris assez net pour qu'il n'en reste pas de fragments ? Et comment se fait-il qu'on se soit donné tant de mal pour ramasser tout ce qui restait sur la ligne, tandis qu'on laissait des gisements de minerai considérables à Rougé, à Meilleraye, à Auverné, des gisements à fleur de terre à quelques cents mètres de la ligne bien souvent ? Qu'allait-on faire aux

Fosses-Rouges tandis qu'il restait du minerai au Maire, aux Minières, à la Cour ?

3° *La conformité de forme de nos fosses avec des fosses voisines, incontestablement minières.* — C'est ici surtout que le raisonnement nous paraît manquer de solidité, et dans ses prémisses, et dans sa conclusion.

Il existe, dit M. Kerviler, dans l'arrondissement de Segré, des fosses et des buttes qui sont le résultat d'anciennes exploitations minières gauloises. Ces fosses et ces buttes sont en tout semblables aux fosses et aux buttes du Bé, d'Abbaretz et d'Auverné ; donc les fosses et les buttes d'Auverné, d'Abbaretz et de Nozay sont des exploitations minières. Vraiment, quand on entend poser ces prémisses, on serait tenté de croire que M. Kerviler n'a pas eu le temps de visiter les exploitations minières de Segré. En effet, celles-ci ressemblent quelque peu aux fosses et aux buttes de la Loire-Inférieure parce que, dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit d'excavations et de rejets de terre ; mais là s'arrête l'analogie. Voici maintenant les différences :

A Segré, les exploitations minières consistent en fosses successives, absolument semblables les unes aux autres, alignées « comme les grains d'un chapelet, » suivant l'expression de M. l'ingénieur Davy, sur lequel s'appuie M. Kerviler. Ces excavations se suivent sur une longueur de 100 à 150 mètres, puis disparaissent pour recommencer plus loin, et, le plus souvent, pour reparaître en un point qui n'est plus sur le prolongement du premier tronçon de ligne. Ces excavations sont toutes ellipsoïdes ; elles sont profondes, peu larges, d'une forme régulière ; on n'en trouve jamais deux juxtaposées. Les excavations du Bé et d'Abbaretz sont irrégulières, tantôt ellipsoïdes, tantôt rondes ; tantôt géminées, tantôt disséminées sans ordre. Quand on considère un fragment de la chaîne, elles forment un véritable chaos ; quand, au contraire, on les considère dans leur ensemble, elles forment un système continu, rectiligne, se suivant sur une longueur de plusieurs kilomètres, de plusieurs lieues, sur une longueur de dix lieues, d'après M. Kerviler lui-même.

Les minières de Segré occupent les hauteurs, dit M. Davy, et il le faut bien puisque les filons de minerai ne se montrent que dans les points élevés. Les fosses et les buttes de l'arrondissement de Châteaubriant ne se préoccupent pas des accidents de

terrains. « Il faut remarquer, dit M. Kerviler, que cette suite de talus et de fosses ne recherche de préférence ni les hauteurs, ni les bas-fonds. Elle subit tous les accidents de terrains qu'elle traverse. Située sur un plateau aux Fosses-Rouges et dans un bas-fonds aux Vallées, la ligne remonte ensuite le coteau voisin, puis elle suit à mi-côte le versant septentrional du sillon de Beaulieu ; après quoi elle descend dans le vallon du Bé, pour remonter le coteau... redescendre... etc. » Nous nous arrêtons. Ce n'est pas l'analogie, c'est la dissemblance ; ce n'est pas la conformité, c'est le contraste et la contradiction. Et ce point est d'autant plus funeste à la doctrine de l'éminent ingénieur que les filons de minerai, ainsi que M. Davy l'affirme, suivent les hauteurs.

Le fond, les bords, les alentours des excavations minières de Segré sont jonchés de fragments de minerai, ou plutôt le sol en est entièrement formé. On ne pourrait prendre une poignée de poussière sans enlever cent fragments, gros ou petits, de minerai, résidu de l'extraction ancienne ou récente, en tout cas, témoins irrécusables de la présence du minerai, proclamant quel était le but du travail, quel était le mobile des opérateurs.

Dans la ligne des fosses de la Loire-Inférieure, tantôt il y a du minerai en excès, du minerai à foison, laissé sur les deux bords des fossés, laissé intact ou simplement entaillé comme pour y pratiquer une tranchée ; tantôt (et cela sur une longueur de terrain considérable), on ne rencontre que des fragments de minerai errants, absolument pauvres, indignes d'être retirés et fondus; tantôt sur une longueur plus considérable encore, une longueur de plusieurs lieues, on ne trouve aucun vestige de minerai, comme au Perret, aux Fosses-Rouges, etc., et plus loin en avançant vers l'ouest. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a une différence essentielle entre les fosses du Bé, d'Abbaretz et les minières de Segré ; que celles-ci ont eu pour but l'extraction du fer et les autres un tout autre motif?

M. Kerviler insiste et dit : Si l'on ne trouve pas de minerai sur le bord des fosses du Bé et d'Abbaretz, c'est qu'il a été recueilli jusqu'au dernier morceau ; d'ailleurs, ajoute-t-il, ce n'est pas pour extraire le minerai visible à la surface du sol que les excavations ont été pratiquées. Ce minerai est un minerai hydraté ; or, celui que les Gaulois extrayaient était un minerai anhydre, entièrement différent.

Pour arriver à cette conclusion, M. Kerviler qui n'a aucune raison probante à alléguer, fait ce raisonnement : Dans l'arrondissement de Segré, on trouve le minerai hydraté à la surface du sol et, à 20 ou 25 mètres au-dessous, on trouve le minerai anhydre. Donc, si, dans l'arrondissement de Châteaubriant, on creusait à 25 mètres au-dessous de la surface, on trouverait certainement le minerai anhydre. Ceci, nous l'ignorons ; dans tous les cas, pour le moment (c'est M. Kerviler qui l'avoue), quoique des fouilles aient été pratiquées par l'administration de la Compagnie des Mines d'Anjou et des Forges de Saint-Nazaire, jusqu'ici on n'a trouvé dans l'arrondissement de Châteaubriant (page 61) que le minerai hydraté en rognons superficiels. Il nous semble que c'est là un fait assez grave ; jusqu'à ce qu'on nous ait montré du minerai anhydre, nous sommes en droit de regarder le fait comme contestable.

Mais, quand même il y aurait du minerai anhydre à 25 mètres de profondeur, cela prouverait-il que les Gaulois ont exploité ce minerai ? Nullement. Encore une fois, si les Gaulois avaient retiré du minerai anhydre à Châteaubriant comme à Segré, à Châteaubriant on trouverait comme à Segré du minerai anhydre sur le sol, à l'état de fragments. Notre raison est toujours la même. Nous avons fait tout exprès le voyage de Segré, pour aller voir les minières de ce pays ; nous y avons trouvé partout du minerai anhydre, c'est-à-dire noir, à cassure cristalline, métallique, tandis qu'à Châteaubriant, absolument comme la Compagnie des Forges, nous n'avons vu que du minerai hydraté, c'est-à-dire un minerai amorphe, rougeâtre, semblable à un morceau de fer profondément oxydé et rongé par la rouille.

Les caractères les plus particuliers de la ligne de fosses et de buttes de l'arrondissement de Châteaubriant, sont sa longueur, (40 kilomètres), sa forme rectiligne et sa direction de l'ouest à l'est. M. Kerviler, cependant, ne semble pas embarrassé pour expliquer ces différentes particularités. Les gissements de minerai signalés par M. Davy dans l'arrondissement de Segré présentant des lignes sensiblement parallèles, d'une longueur de plusieurs kilomètres, M. Kerviler en conclut, sans hésitation, que dans l'arrondissement de Châteaubriant, il existe un filon de minerai, de minerai anhydre, disposé absolument en ligne droite et allant de l'est à l'ouest, sur une longueur de 40 kilomètres. On se souvient que, jusqu'ici, il n'a pas encore été trouvé un seul échantillon de ce

filon gigantesque. De plus (c'est encore M. Kerviler qui parle), notre grande ligne n'est pas absolument parallèle aux directions de filons de l'arrondissement de Segré, lesquels obliquent tous de quelques degrés vers le sud. Non seulement les filons de Segré obliquent vers le sud, mais ils forment des lignes sensiblement courbes, tandis que la chaîne des buttes forme une ligne dix fois plus longue, absolument droite.

Donc, nous sommes obligés de le dire, nous ne voyons pas plus d'analogie entre les minières de Segré et la grande ligne de buttes de l'arrondissement de Châteaubriant qu'entre les Mardelles de M. de Belloguet et cette même ligne de Châteaubriant.

Ces fosses et ces buttes ne sont en principe et en elles-mêmes ni des Mardelles, ni des Minières. M. Kerviler tout le premier est bien obligé d'y voir autre chose, d'y voir des retranchements (page 63, page 67). Pourquoi avoir recours à trois explications ? Une seule, malgré les objections qu'on peut y faire, une seule bonne explication vaut encore mieux que trois médiocres qui se contredisent. Nous persistons donc à voir, dans les fosses et les buttes du Bé et d'Abbaretz, une ligne de retranchements orientée systématiquement de l'est à l'ouest.

Les forts du Bé et d'Abbaretz sont là pour attester la destination d'une fortification. Ceci, nous en sommes certains ; le reste n'est qu'hypothèse, et l'hypothèse en cette question nous semble périlleuse.

Le fort du Bé et celui d'Abbaretz ne sont pas peut-être du reste les seuls ouvrages de ce genre dans la contrée. Bien que nous n'ayons pu examiner avec assez de soin le château du Brossay en Vay et la Motte du Buron en Issé, nous leur trouvons des caractères d'analogie avec les forts du Bé et d'Abbaretz. La Motte du Buron surtout a les mêmes proportions, les mêmes formes, environ 150 mètres de tour à l'extérieur. Tout au plus pensons-nous qu'elle a été exhaussée au moyen-âge pour former une motte féodale.

Quoiqu'il en soit et malgré les discussions intéressantes auxquelles ont déjà donné lieu les fosses et les buttes de l'arrondissement de Châteaubriant, nous croyons que la question n'est point encore résolue. Aussi, aujourd'hui comme en 1881, nous la jugeons toujours digne de l'attention des savants. C'est par des étrangers qu'elle pourra être tranchée d'une manière définitive. Nous

invitons donc les érudits à visiter ces travaux assurément considérables et nous exprimons notre regret que les membres éminents du Congrès archéologique, tenu à Nantes au mois de juillet dernier, n'aient pas eu le temps de se rendre jusqu'à Abbaretz. Un examen de quelques instants de la part d'hommes instruits, venus de différentes parties de la France et de l'Europe, n'eût pas manqué d'apporter une vive lumière sur ce problème aussi obscur que digne d'attention. C'est par analogie que l'on peut raisonner de semblables points et c'est à ceux qui ont vu des travaux analogues à nous donner leur opinion prépondérante et impartiale sur la matière.



UN JUGEMENT DU ROI SALOMON

IX[e] SIÈCLE

Par M. DE KERANFLEC'H-KERNEZNE

Tout le monde connaît à Pontivy la forêt de Quénécan et ses sites pittoresques, dans les communes de Cléguérec, Sainte-Brigitte, Saint-Aignan (ou Saint-Tinan, comme disent encore les Bretons bretonnants), ses trèves (Morbihan), et, par extension, dans celles de Perret, ancienne trève de Silfiac, et de Plélauff (Côtes-du-Nord).

C'est un grand massif de roches siluriennes, schistes, quartzites et grès, de deux cent quatre-vingt-six mètres d'altitude maximum, formant l'extrémité orientale de la chaîne des Montagnes Noires, dont l'autre extrémité, couronnée par le Ménez-hom (330 m. d'altitude), touche au bord de la rade de Brest, séparant de la Basse-Cornouaille (chef-lieu Quimper), la grande vallée centrale de la Bretagne (chef-lieu Carhaix, Kerahès, ancienne *Vorgium,* capitale de la cité gallo-romaine des Ossismii), dite aussi Haute-Cornouaille ou pays de Poher, qui eut ses princes particuliers du VI[e] au XII[e] siècle.

Quand son point culminant, le Breil-du-Chêne, dont les brumes servent de baromètre aux habitants des cantons de Mûr et de Cléguérec, détache sa sombre silhouette sur un ciel orageux l'éclairant de lueurs fantastiques, on dirait une gigantesque forteresse élevée là contre les invasions des hommes d'Outre-Rhin, ces ennemis héréditaires de notre race celtique.

Son flanc nord est isolé du grand massif de Corlay, nœud central du système orographique armoricain, par une gorge pro-

fondément entaillée par laquelle le cours rapide du Blavet descend des hauts plateaux pour tracer jusqu'à l'Océan, à travers les collines du Vannetais, sa vallée encaissée, première ligne de défense de la vieille Cornouaille.

La charpente géologique de la forêt de Quénécan proprement dite consiste en deux chaînons de montagne (en breton *Quénéch, cnech, knech).*

Le premier, longeant le Blavet, dans la direction de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, présente un axe sensiblement rectiligne et ne pourrait être mieux dénommé que le *chaînon droit* (en breton, *kenech-eun*).

Le second chaînon et le plus considérable est, au contraire, courbé en équerre dont une des branches est parallèle à la précédente, dont elle est séparée par la belle vallée forestière centrale de Saint-Ignace ; et la seconde, courant au sud, entre Sainte-Brigitte et Cléguérec, se termine à la gorge de Stang-an-ifern *(l'étang de l'enfer)* qui sépare l'extrémité méridionale de la forêt proprement dite du bois du Squel, et a dû s'appeler naturellement, par opposition, le chaînon courbé *(Kenech-cam),* Quénécan aujourd'hui.

Une position stratégique de cette importance ne pouvait manquer d'attirer l'attention des chefs de guerre des temps anciens, pour lesquels, à défaut d'armement perfectionné, les fortifications naturelles, résultant des reliefs du terrain, avaient un intérêt capital.

Aussi voit-on, à l'angle nord-ouest du massif de Quénécan, dans une position formidable, au sommet d'un promontoire escarpé entouré d'un replis du Blavet, dont il commande le cours, le grand retranchement de Castelfinanss en Saint-Aignan, dont la date n'a pas encore été déterminée, mais ne saurait être beaucoup postérieure à l'ère gallo-romaine (1).

A deux kilomètres au sud-ouest de la forêt, une grande redoute carrée, présentant tous les caractères des camps romains, est placée au point culminant de la montagne boisée de Crénard *(Crenarth)* commandant le bassin de la lande de Perret *(Penret,*

(1) Le plan de son unique enceinte, de très grande dimension et de forme quadrilatérale géométrique, est incompatible avec les dispositions essentielles connues des fortifications du moyen-âge.

Pen-er-hoët, l'extrémité du bois) (1), traversé de l'est à l'ouest par une ancienne voie pénétrant dans le cœur du Poher et connue des habitants sous le nom d'ancien chemin de Pontivy à Rostrenen (2), par les bourgs de Plélauff et de Plouguernével.

De l'autre côté de la lande, sur la lisière de Quénécan, au bord d'un grand étang, en face de Crénard, et comme sous sa protection, sont les ruines de l'antique château des *Salles de Perret* ou de Rohan, édifié au moyen-âge sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, dont les tuiles à rebord jonchent le sol, laquelle, après avoir, sans doute, été la résidence des fonctionnaires impériaux commandant le poste voisin, a pu être habitée par les chefs bretons, tyerns ou mactyerns, de cette région, et notamment par ce Léonicus envoyé au v[e] siècle par le roi Audren, avec Gwerec, comte de Vannes, à la tête d'une armée armoricaine, au secours des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons, et premier auteur, suivant une tradition conservée par l'*Histoire* manuscrite de la maison d'Acigné, écrite en 1516 (3), citée par Du Paz (4), de l'illustre maison de Rohan, beaucoup plus admissible que leur prétendue descendance de Conan Mériadec, relégué définitivement par la saine critique, avec le Pharamond des Francs, dans le domaine des fables dont la littérature légendaire entoure le berceau de toutes les grandes races.

A l'extrémité occidentale de la forêt proprement dite de Quénécan, dans le bois de Goarec son annexe, au lieu dit *Le Bonnet Rouge,* où le ruisseau descendant de Lann-Manach (la Lande-

(1) Etymologie justifiée par la situation du bourg de Perret à l'extrémité occidentale de cette vaste lande et de la forêt.

(2) Voir le plan cadastral de la commune de Sainte-Brigitte et l'aveu de la vicomté de Rohan de 1519, (Arch. Loire-Inférieure) où elle est qualifiée, en Cléguerec, *Grand chemin de Pontivy à Rostrenen*, aux débornements du bois de Boduizic (*nunc* Boduic).

(3) Mon voisin et ami, M. Amédée de Trolong du Rumain, m'a communiqué une copie, peut-être unique, de cet ouvrage inédit, qui pourrait bien être celle de Du Paz lui-même, passée en 1709 entre les mains d'un comte de Lannion, seigneur du Cruguil, en la paroisse de Brélévenez, suivant le Père Challe cité par Levot *(Biographie bretonne,* verbo Du Paz), d'où elle a pu très bien entrer dans la bibliothèque de la famille de son possesseur actuel, originaire du même pays de Tréguier.

(4) *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*. Paris, Buon, 1620, p. 591.

au-moine), en Perret, se jette dans le Blavet, à la pointe d'un promontoire escarpé dominant son cours, on reconnait aisément sous le taillis les substructions en maçonnerie d'un ouvrage militaire à deux enceintes (*ballium* et château proprement dit), dont les petites dimensions et le plan irrégulier éloignent toute idée de construction romaine et que la tradition locale attribue, à tort ou à raison, au fameux Conmor-Miliget *(Conmor-le-Maudit)*, comte ou prince de Poher au VIe siècle, mari et meurtrier de sainte Trifine, dont le souvenir est toujours si vivant dans le Vannetais occidental, la Haute-Cornouaille et le Trécorrois, principaux théâtres historiques de ses crimes et de ses usurpations (1). Plusieurs monuments mégalithiques attestent aussi l'occupation de ce coin de terre remarquable par les plus anciens habitants de notre hémisphère.

Son histoire géologique et archéologique complète offrirait certainement un véritable intérêt. Il faudrait pour cela, par des fouilles sérieuses, demander leur dernier mot à ses monuments, surtout aux vieux remparts de Castelfinanss et de Castelcran (Le Bonnet Rouge), appelons-le dès maintenant par son nom véritable. Nous l'entreprendrons peut-être un jour.

Pour le moment, nous nous bornerons à l'étude d'un épisode caractéristique du IXe siècle.

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur l'état de notre pays à l'époque carlovingienne. Vers la fin du VIIIe siècle, il fut soumis, mais non dompté par les armes du restaurateur de l'empire d'Occident (2). Mais il n'en conserva pas moins son organisation, ses lois et une partie de ses chefs nationaux. Les territoires des anciennes cités gallo-romaines de Nantes et de Rennes, jusqu'alors occupées seulement partiellement ou passagèrement par les Bretons venus du Ve au VIIe siècle de l'île-mère, et peut-être Vannes et le Haut-Vannetais, furent seuls incorporés au domaine immédiat de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve. Encore furent-ils laissés, avec la haute

(1) La fontaine dédiée à sainte Trifine, sous Castelfinanss, où une autre tradition place la ruine finale du tyran par la malédiction de saint Gildas, est le but d'un pèlerinage plus suivi que jamais.

(2) C'est en 786 qu'Audulfe, envoyé par Charlemagne à la tête d'une armée, prit Vannes et soumit pour la première fois toute la Bretagne à la domination des Francks.

dignité de *missus dominicus* (délégué de l'empereur), équivalant à celle de duc féodal, à un prince indigène, notre grand Nominoë, suivant les vieilles chroniques, compagnon de la gloire du grand empereur sous le nom de duc Naimes. Après lui avoir gardé sa foi ainsi qu'à son fils, il sut, par son génie politique et sa bravoure, libérer sa patrie du tribut de l'étranger, sous Charles-le-Chauve (1), et restaurer la monarchie de ses ancêtres.

Sous son gouvernement, les antiques institutions politiques et sociales, si bien décrites par M. Aurélien de Courson dans son *Histoire des peuples bretons*, refleurirent dans toute leur vigueur. Le pays continua, comme au jour de la conquête romaine, à être divisé en petits états indépendants les uns des autres, sous l'autorité des tyerns, tigerns (*tyranni*), assimilés aux comtes mérovingiens et carlovingiens par les documents franco-latins, et les *mactyerns* (fils de tyerns), délégataires de leurs fonctions quasi-souveraines dans une subdivision du tyernat ou comté formée d'un ou plusieurs *plous, ploës* (*plou, plebs*, paroisse), véritables princes de paroisse, dont M. de la Borderie, qu'il faut toujours citer quand on traite de nos origines, a depuis longtemps défini le caractère original, sous la suprématie d'un *pentyern* (tyern-en-chef) ou *Vortygern* (grand *tyern*), chef suprême ou roi.

La fondation du grand monastère bénédictin de Saint-Sauveur de Redon, en 832, sous la direction de saint Conwoyon, ancien archidiacre de Vannes, fut un des principaux actes préparatoires de l'émancipation nationale de 844.

En l'année 833, la dixième du règne de l'empereur Louis-le-Débonnaire, le *plou* de Cléguérec, (*Cleuz-Guérec*, les fossés, l'enceinte fortifiée de Guérec, Saint-Guérec), comprenant indubitablement toute la forêt actuelle de Quénécan, était administrée sous l'autorité de Nominoë par un tyern ou mactyern portant le nom d'Alfret, prononcé alors comme aujourd'hui Auffret.

(1) La nationalité française n'étant pas, au IXe siècle, encore formée par la fusion intime de ses éléments constitutifs franco-gallo-romains, les Franks n'étaient pour nos pères d'alors que les envahisseurs germaniques du sol qu'ils occupaient avant eux, alliés aux Gallo-Romains et représentant l'empire dont les titres de souveraineté étaient périmés à leurs yeux depuis le jour où il les avait abandonnés sans défense aux invasions des hommes du Nord et auquel, par suite, ils ne pouvaient plus, en droit, être liés que par des liens de fidélité personnelle, finissant avec la vie du prince auquel elle avait été jurée.

C'est devant lui que fut passé, le 8 octobre, l'acte (1) par lequel le prêtre Rethworet fit don à la nouvelle abbaye du petit monastère *(monasteriolum)* de saint Ducoccan, ou des deux saints Coccan ou Cougan *(sent Ducoccan)*, si le scribe du manuscrit du XI[e] siècle n'a pas écrit par erreur *sent* pluriel au lieu de son singulier breton *sant* saint, dont la situation n'est pas indiquée expressément, mais était certainement dans la circonscription administrative, dans ce qu'on appela plus tard le fief, du Mactyern Auffret.

Les formes solennelles de cet acte sont dignes de remarque. Le dépositaire de l'autorité souveraine, dont l'agrément *(commeatus)* était dès lors nécessaire pour donner force exécutoire aux instruments conventionnels et rendre valables les donations aux établissements religieux entraînant amortissement, est assis devant l'église du monastère faisant l'objet de la donation, sur un siège spécial nommé en latin *trifocalium* et en langue bretonne *istomid*, deux mots rappelant l'idée de chaleur, chauffer, (*focus* feu, *tomm* chaud), dont je laisse l'interprétation définitive aux linguistes.

Une autre charte du célèbre cartulaire de Redon (2), faisant aujourd'hui partie de la bibliothèque du grand séminaire de Rennes, passée trente-huit ans plus tard, en 871, permet de suivre tous les incidents d'une longue procédure nous mettant sous les yeux, d'une façon saisissante, les formes judiciaires usitées en Bretagne avant l'établissement du régime féodal.

Elle contient une requête en revendication de terrain, usurpé par déplacement de bornes, adressée au souverain en personne par l'abbé Liosic, deuxième successeur du fondateur de Saint-Sauveur de Redon ; le procès-verbal de la descente sur les lieux du roi Salomon, deuxième successeur de Nominoë, comme le ferait un simple juge de paix moderne, et le jugement rendu à la suite par Sa Majesté bretonne, en sa cour de justice ou parlement réunie aux Salles *(Aulæ)* de Perret ou au Castelcran, que nous retrouverons tout à l'heure, où l'on reconnaît les traits essentiels des Etats du moyen-âge et des assemblées publiques des monarchies constitutionnelles de nos jours.

En voici la traduction littérale :

(1) Cartulaire de Redon, Paris, Imprimerie Impériale, 1863, p. 354.
(2) Cartulaire de Redon, page 198, edit. supra.

« NOTICE *(noticia)* des personnes en présence desquelles « Liosic, abbé du monastère de Saint-Sauveur de Redon, ac- « tionna Auffret le tyern (en latin *tyrannus*) et vrai tyran (1) « au sujet du monastère de saint Ducocan, donné par le prêtre « Rethworet à Saint-Sauveur et de la limite ou fossé établie par « lui, contre le gré des moines, à travers la lande de *Penret* « (aujourd'hui Perret canton de Goarec, Côtes-du-Nord, ancienne « trêve de Silfiac, Morbihan.)

« Le susdit méchant tyern, mis nombre de fois en cause pour « son usurpation *(rapina)* par le Vénérable abbé Conwoyon devant « le prince Nominoë et son fils Erispoë, n'en persista pas moins « dans sa rapine et ses mauvais desseins.

« Plus tard l'abbé Ritcand (successeur immédiat de saint « Conwoyon) le cita pour la même cause devant le Vénérable « prince Salomon, en sa Cour à *Rester* (aujourd'hui Rétiers, « Ille-et-Vilaine), en présence de la majeure partie (on disait « encore au siècle dernier, maire partie) des notables *(nobilium)* « de Bretagne. Mais la mort ennemie enleva Ritcand après l'assi- « gnation de la cause (et avant qu'elle eût été plaidée).

« Depuis lors, le Vénérable abbé Liosic, successeur du sus- « dit, a de rechef cité à même fin le susdit Auffret devant le prince « Salomon.

« Alors convaincu par les dépositions des témoins assignés, le « droit et l'équité (de la cause des moines), il a promis de faire « la tradition manuelle dudit petit monastère à l'abbé Liosic, « reconnaissant qu'il ne lui appartenait pas à titre d'héritage et « que la limite tracée par lui dans la lande de Penret n'était pas « exacte.

« Ensuite, à la requête dudit abbé, le roi Salomon a parcouru « sur le terrain le susdit débornement ; lequel, partant du versant « de la *montagne de Clégeruc* (prononcez Cléguereuc, le *g* étant « toujours dur en breton et la désinence possessive *auc*, *uc* étant « toujours représentée par *ac*, *ec*, *euc*, dans l'orthographe mo- « derne), passe aux *grands rochers*, en suivant la voie publique « (*via publica*) jusques au tumulus (*accervus*, monticule artifi- « ciel) dit *cruc* (en breton) (2), se dirige sur le carrefour *(ad qua-*

(1) Jeu de mot sur l'acception en mauvaise part du mot tyrannus en latin.

(2) C'est évidemment le radical tombé en désuétude des mots *crugel*, monceau,

« *drivium)* en dessous de l'église de Silfiac (*infra ecclesiam* « *Selefiac*,) qu'il laisse sur la gauche ; passe dans le vallon au « dessous de ladite église. Et, à partir de ce point, ledit vallon et « son ruisseau servent de limite jusques à l'endroit où elle tourne, « par *Crenarth,* vers Caerdiuon. Puis elle traverse la lande laissant « à gauche le monastère de Saint-Serge *(monasterium martyris* « *Sergii)* et suit la vallée descendant au Blavet sous Castelcran.

« Le roi a établi le vrai débornement comme suit : A partir « du pied *(a radice)* de la susdite montagne (de Clégeruc), à « travers la lande jusques au ruisseau qui vient de *Gnescam* « (*diurth,* (1) *gnescam)* et suivant son cours jusques au Blavet « (*sicut currit usque in Blavet) :* ladite terre (dépendant dudit petit « monastère de Saint-Ducocan), franche de tout cens, tribut et « droit d'héritage à aucun homme sous le ciel.

La charte ajoute la formule exécutoire suivante : « Moi Salomon « (en vertu de mon autorité souveraine) j'ai fait la tradition réelle « et mise en possession de ladite terre, afin qu'elle ne soit plus « à l'avenir l'objet d'aucun litige. Quiconque tentera d'aller à « l'encontre du présent et soulèvera litige à son sujet paiera cinq « mille sous de composition et sera débouté de sa demande.

« Fait le VII des ides de juillet à Penret, l'année que Salomon « voulut aller à Rome et en fût empêché par le refus de *consen-* « *tement* de ses magnats (*principes*), à cause de la crainte des « Northmans et qu'il envoya de nombreux présents à Saint-Pierre « (de Rome). »

Ce curieux procès-verbal du parlement royal de Penret, outre la signature de Salomon, lui donnant sa sanction légale, et celles des deux parties en cause acceptant le jugement, porte celles des quatre comtes, Riwelen, Paskwethen, Bran et Morwethen et du prince de Poher Jedechaël, de Ratuili évêque d'Aleth, de Félix archidiacre de Vannes, de l'abbé Finoës (peut-être du monastère voisin de Saint-Serge), des deux fils du roi, Riwalon et Guégon et de vingt-deux autres membres de son parlement qualifiés de *laïci,* (laïques).

Essayons maintenant de reconnaître sur le terrain les divers

amas et crugella. amonceler, empiler, encore usités. Voir Le Gonidec, *Dictionnaire breton-français.*

(1) *Deuz* en breton moderne. Voir Le Gonidec, *Dictionnaire breton-français.*

points de repère de cette sentence de bornage et de retrouver les monastères de Saint-Ducocan et de Saint-Serge, ainsi que le Castelcran.

Un premier coup d'œil sur la carte de l'Etat-Major suffit pour reconnaître la direction générale du parcours du roi sur la limite contestée. Elle part des environs de Cléguérec (*a radice montis Clegeruc*) se dirige de l'est à l'ouest sur *Crenarth* (Crénard, commune de Lescouët, Côtes-du-Nord), et de là, inclinant vers le nord, va tomber dans le Blavet, (nécessairement en suivant la vallée entre les Bois aux Moines et de Goarec, annexes de Quénécan, proprement dit,) précisément sous les ruines militaires du Bonnet Rouge, en la commune de Plélauff, où il est impossible de ne pas voir le Castelcran du cartulaire de Redon (1).

La détermination précise du point de départ (*descensus, radix montis Clegeruc*) présente plus de difficulté.

Le bourg actuel de Cléguérec s'offre tout naturellement à l'esprit. Mais, outre que la colline sur laquelle il est placé n'a pas assez de relief pour être qualifiée de montagne, la constitution géologique du sol est formée, à quatre kilomètres vers l'ouest, de schistes trop délitables et morcellés pour avoir jamais pu constituer hors de terre des masses assez grandes et compactes pour que l'on puisse y trouver les grands rochers (*magni lapides*) du second repère de notre chartre.

Sur la commune actuelle de Cléguérec, il n'existe qu'une véritable montagne. C'est la branche méridionale du *Knech-cam* (Chaînon courbe) de la forêt, portant à son sommet le grand mamelon, dit Breil-du-Chêne, point central et culminant du *plou* du IXe siècle, lequel, comme nous l'avons dit plus haut, comprenait les territoires des communes actuelles de Sainte-Brigitte, Saint-Aignan, Perret et, par suite, de Silfiac, sa mère paroisse. Quand on saura que, sur son flanc oriental, à 500 mètres à l'ouest du village du Tosten, existe une fontaine monumentale, style XVIe siècle, trois fois détruite et trois fois réédifiée par la piété des fidèles, suivant la tradition locale, toujours vénérée dans le pays sous le vocable de saint Guérec, le doute ne sera plus possible. Le Breil-du-Chêne est bien le *mons Clegeruc* du cartulaire de Redon.

(1) Aucune autre vallée venant de Crénard, point connu, ne descend au Blavet.

Il sépare le territoire de la commune de Cléguérec du grand bassin élevé, au bord duquel sont situés, au sud, Silfiac et Crénard (*Crenarth*), occupé par la vaste lande de Perret (*Penret*). traversée de l'est à l'ouest par une très ancienne voie indiquée sur le plan cadastral de la commune de Sainte-Brigitte sous le nom d'*ancien chemin* de Pontivy à Rostrenen (par Plélauff et Plouguernével), dont la direction sensiblement rectiligne pourrait bien indiquer une voie romaine secondaire destinée à desservir la villa des Salles, la station militaire de Crénard qui la commandait et, plus tard, les établissements religieux et civils bretons dont les monuments la jalonnent littéralement depuis Pontivy ; le *lec'h* et la cloche à inscription de Saint-Mériadec (VIIe siècle) à Stival ; deux kilomètres plus loin, le cercueil en granit et le *lec'h* de Saint-Molvan en Cléguérec, la fontaine de Saint-Guérec, le château des Salles, le beau *lec'h* que M. l'abbé Le Fèvre, recteur de Perret, a eu l'heureuse inspiration de relever dans son cimetière ; les deux monuments du même genre de la chapelle de la croix, près le bourg de Plélauff; les monastères de Saint-Serge et de Saint-Ducocan et celui que le nom du village de Locoal (*Loc-Goal, locus Guthwali*) de saint Guthwal, laisse soupçonner en Plouguernével (1).

C'est bien là notre *via publica*. Guidé par les indications de M. le curé de Cléguérec et de M. l'abbé Johanno, son vicaire, j'ai pu la voir très reconnaissable, dans sa largeur, près la fontaine de Saint-Guérec, gravissant le versant oriental du mont Cléguérec; le franchissant par le col à l'entrée duquel cette fontaine est placée, descendant le versant occidental et, du pied (*a radice*) de ce versant (*descensus*), passant au village du Rohello (*des rochers*) en Sainte-Brigitte, dont le nom est caractéristique, et toutes les éminences étaient certainement couronnées de grandes roches (*magni lapides*), dont plusieurs existent encore, avant les exploitations de pierre à bâtir dont on y voit les excavations.

A un kilomètre plus loin, au sommet d'une petite colline s'élevant au milieu de la lande de Perret, à trois cents mètres envi-

(1) Les actes de saint Guthwal, successeur de saint Mâlo au VIIe siècle. fondateur de Locoal-Mendon, près Auray, et de Locoal-Camors, en Pluviquer (Morbihan), disent, en effet que ce saint personnage vint en Cornouaille chercher un refuge contre l'hostilité des Vannetais.

ron au nord-ouest du petit bourg de Sainte-Brigitte, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un monticule de forme allongée, dont le grand axe mesure quarante-huit mètres, la largeur moyenne environ quatre mètres cinquante centimètres, et la hauteur un mètre quarante, dans son état actuel, certainement notablement diminué par l'érosion pluviale. Les fouilles que M. Collet, régisseur des Salles, a eu l'obligeance de faire exécuter à ma demande, ont constaté sa structure artificielle formée d'une couche inférieure de sable de grès recouverte de terre graveleuse apportée d'une certaine distance, le sous-sol étant de nature différente (1).

Aucune trace d'excavation de déblai n'existant auprès, il est impossible d'y voir un ouvrage militaire et de ne pas rejeter l'opinion sans fondement des habitants, en faisant un épaulement de batterie d'artillerie destinée à canonner le château des Salles, d'ailleurs hors de portée du tir des pièces antérieures à la fin du XVI[e] siècle, époque après laquelle cette place, très faiblement fortifiée, n'a certainement soutenu aucun siège (2).

Nous nous trouvons indubitablement en présence d'un tumulus beaucoup plus ancien, dont l'attribution précise est assez difficile, cette première fouille n'ayant amené la découverte d'aucun objet portant date, et une coupure centrale, opérée anciennement, séparant le monument en deux tronçons et ayant détruit la place normale des dépôts ou chambre funéraire, laissant peu d'espoir d'y arriver par de nouvelles explorations.

Ce ne peut être qu'un de ces *acervi* (monticules en terre ou pierres amoncelées) des époques gauloise ou préhistorique, auxquels nous voyons ici que les anciens Bretons donnaient le nom de *cruc* que l'on pourrait avantageusement leur restituer dans le vocabulaire archéologique, à la place de ceux de monticels, galgals, tumulus, souvent peu précis. C'est le vrai nom du célèbre Mont-Saint-Michel de Carnac, conservé dans celui du village dit, par corruption, Cloucarnac, bâti à son pied, au siècle dernier, encore écrit dans les actes *Crucarnac (Crug-Carnac,* le *cruc* de Carnac). Le grand monument funéraire mégalithique de Tumiac s'appelait de même au IX[e] siècle, en breton, *Cruc-Ardon*

(1) Le grand axe court O. S. O. — E. N. E.

(2) Le château des Salles est à quinze cents mètres de distance.

(le *cruc* d'Arzon, *Arthon Rowis*) (1). Crubelz (*Cruc*-Belz) en Belz, Crucuny (*Cruc*-Cuny) en Carnac, Courconno (*Cruc*-Conno) en Plouharnel (Morbihan), où l'on connaît des monticules du même genre, suffisent, il me semble, avec l'*accervus, id est cruc* de notre chartre, à démontrer la généralité de l'emploi dans cette acception du mot celtique radical de *kruga* (amonceler) et *krugel* (monceau) encore usité en breton (2).

La position du troisième repère (*Accervus, id est cruc*) est donc reconnue de la manière la plus précise.

L'ancien chemin de Pontivy à Rostrenen (*via publica* du cartulaire), que nous avons suivi depuis le pied (*a radice*) du mont *Clégeruc*, continuant à se diriger en ligne droite vers l'ouest, en passant par le bourg de Perret, et laissant Silfiac au sud, il faut de toute nécessité le quitter, à partir du *cruc*, et tourner vers le sud pour atteindre le quatrième repère, le carrefour au dessous de l'église de Silfiac (*quadrivium subtus ecclesiam Selefiac*) qu'il faut prendre, toujours sur la lande, à l'intersection du vieux chemin de Sainte-Brigitte vers Guémené et de celui de Silfiac à Perret, emprunté à cet endroit par la route nationale moderne de Pontivy à Rostrenen, nº 164.

De ce carrefour, nulle difficulté. La limite prétendue du mactyern Auffret descendait le petit vallon où le ruisseau de Crenard prend sa source, et laissant le bourg de Silfiac à gauche, suivait le cours de ce ruisseau (*rivulus*) jusques au point, très reconnaissable sur la carte, où elle devait nécessairement le quitter pour tourner vers le nord-ouest et passer près de la cote 259 de la carte de l'Etat-Major, où se trouve l'ancien camp de Crénard (*Crenarth*), pour se rendre à *Caerdiuon*, le village actuel de Kerguion, au nord du bois de Crénard.

De là, traversant la lande, existant aujourd'hui comme il y a dix siècles et demi, entre les chapelles de Saint-Roch et de Guermané (*venit per landam*) et, laissant sur la gauche le monastère de Saint-Serge (*martyris Sergii monasterium*), dont la position répond assez à l'emplacement de la première de ces deux chapelles, elle suivait la vallée allant jusques au Blavet sous *Castelcran* (le château du Bois), laquelle ne saurait être que

(1) *Cartul.* de Redon, p. 357.

(2) Voir Le Gonidec et D. Le Pelletier. *Dictionnaires bretons-français*.

celle descendant du village de Stangalien *(Stang-ar-lean,* l'Etang-au-moine) par Lanmanac'h (1), entre les annexes de Quénécan dites Bois de l'abbaye et Bois de Goarec, et tombant dans celle du Blavet, précisément sous le castel du *Bonnet-Rouge,* dont nous avons parlé et où nous avons déjà reconnu le *Castel-cran* de la charte de Salomon ; aucune autre vallée ne descendant des hauteurs de Crénard, Kerguion et des landes de Perret à cette rivière que celle des Forges des Salles, que notre document ne permet pas de prendre pour celle-ci, comme nous le verrons bientôt. Nous sommes ici en présence d'un des rarissimes monuments à date certaine de l'époque bretonne primitive, dont l'exploration serait du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art militaire avant la grande révolution des invasions normandes des IXe et Xe siècles.

Cette première limite contestée par les moines de Redon une fois reconnue sur le terrain, la localisation de la seconde, celle déterminée par le jugement royal, ne présente plus aucune difficulté.

Comme l'autre, elle a pour point de départ le bas du versant occidental *(a supradicti montis radice)* du mont Clégeruc, traverse la lande *(per mediam landa)* en suivant la *via publica* (ancien chemin de Pontivy à Rostrenen) jusques au ruisseau descendant du *Kenech-cam* (du chaînon courbé dont nous savons que le mont Clégeruc est la branche méridionale) *usque in rivulo qui venit quasi diurth* (prononcez diourz ou dieurz) *gnescam sicut currit usque in Blavet ;* c'est-à-dire le ruisseau alimentant les étangs des Salles et des Forges, le seul recevant les eaux des versants sud et ouest du grand chaînon de la forêt de Quénécan et passant au pied du *cruc id est accervus* de la limite déclarée fausse. Mais à partir de ce point, au lieu de tourner comme celle-ci vers le sud, pour aller passer au dessous et à l'ouest de l'église de Silfiac, elle suit le dit ruisseau jusques au Blavet *(sicut currit usque in Blavet)*.

Elle est restée, depuis le IXe siècle, la limite exacte entre la grande paroisse de Cléguérec *(Clégeruc),* comprenant Saint-Tinan et Sainte-Brigitte, ses trèves, et Perret, ancienne trève de Silfiac jusqu'à la nouvelle organisation communale.

(1) La Lande-au-Moine. La carte de l'Etat-Major écrit par erreur Lanménard.

D'un autre côté, le débornement usurpé étant exactement le reste du périmètre de la commune actuelle de Perret, je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence :

1° Que le domaine du petit monastère de Saint-Ducocan, donné en 833 par le prêtre Rethworet à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, usurpé, puis restitué en 871 par Alfret ou Auffret, mactyern du *plou* de Cléguérec, n'était autre chose que le territoire actuel de la commune de Perret, canton de Goarec (Côtes-du-Nord).

2° Que la dite trève de Perret et par suite la paroisse de Silfiac, dont elle n'était qu'une partie, étaient comprises dans le mactyernat d'Alfret, autrement son agrément n'eût pas été requis dans l'acte de donation.

3° Qu'il y a tout lieu de penser que l'église du monastère de Saint-Ducocan (1), du IXe siècle, occupait l'emplacement de l'église actuelle de Perret, car le beau *lech* ou pilier quadrangulaire en granit du cimetière, d'après les observations des archéologues gallois dont j'ai depuis longtemps démontré le premier (2) la concordance parfaite avec ce que nous savons des monuments similaires de notre péninsule continentale, ne pouvant être, comme celui de Saint-Trémeur (VIe siècle) à Sainte-Tréfine et de la chapelle de la Croix, en Plélauff, vu son emplacement et ses dimensions remarquables, que le cippe funéraire d'un grand personnage de l'ère bretonne primitive antérieure au style roman, qui sait ? peut-être celui du mactyern Auffret lui-même, et le trésor de plusieurs centaines de deniers de billon, du type attribué à Conan Ier, comte de Rennes (990-992), par feu mon savant ami, M. Le Bigot (3), exhumé il y a quelques années par le fossoyeur au pied de la face sud du clocher et dont je dois des spécimens

(1) Le mot *sent,* pluriel breton de *sant,* saint, employé dans le ms. du Cartulaire, copie du XIe siècle de la charte originale, si l'on ne pouvait craindre qu'il y eût là une simple faute de copiste, obligerait à traduire par *monastère des SS. Ducocan* et peut-être même des *deux* SS. Cocan, Cogan ou Cougan, nom de famille encore porté dans la partie bretonnante du Morbihan, en prenant la syllabe initiale *du* pour une forme archaïque du substantif *daou,* dans le dialecte vannetais moderne, *déu*, deux.

(2) *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne,* VIe volume. Congrès de 1856, 1857 et 1858, pages 103 et 339.

(3) *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne,* in-8°, Paris, Rollin, 1857, page 36.

à l'obligeance de M. l'abbé Le Febvre, ne laissent aucun doute sur l'existence en cet endroit d'un établissement religieux notable, antérieur au XI[e] siècle, époque après laquelle les lechs ne paraissent plus avoir été en usage chez nous.

APPENDICE

I

Donation du prêtre Rethworet à l'abbaye de Redon.

(8 OCTOBRE 833).

Mondi termino etc. Ego Rethuuoret donatum esse volo ad illos monachos in Rotono laborantes quos petiui ut locum mihi darent habitandi quod et fecerunt, dedi eis monasteriolum quod vocatur Sent Ducoccan cum omni monachili sua terra. Et dum ego uiuus sim in Rotono reddetur mihi totum tributum et quando mortuus fuero remaneat totum ad supradictos monachos. S. Alfrit mactyern, etc. Facta est ista donatio VIII. ID. Octobris in sent ducocca XX° Anno Hlodouuici Imperatoris, Reginario episcopo (1). Conuuoion monachus scripsit istam cartulam per commeatum et voluntatem Aluriti mactierni sedente super trifocalium id est istomid in fronte ecclesie, stante rethuuoret in dextera ejus.

(1) Cartulaire de Redon, Mss. du XI[e] siècle. Bibliothèque du grand Séminaire de Rennes, edit. de Courson supra, p. 354.

II

Charte du roi Salomon

(9 JUILLET 871).

Noticia in quorum presentia interpellauit liosic abbas rotonensis monasterii alfritum tyrannum et vere tyrannum de monasteriolo quod vocatur sent ducocan (*sic*) quod est situm in plebe clegeruc (*sic*) quod dedit rethuuoret presbyter sancto salvatori et de fine quam fecerat in terram sancti saluatoris id est fossata per landam penret, contra voluntatem monachorum. Iste malus supradictus Alfrit tyrannus per suam rapinam et frequenter a uenerabili conuuoiono abbate ad nominoe principem necnon ad filium eius erispoe accusatus in sua perdurauit rapina atque malicia. Pastea autem ritcandus abbas cum monachis suis illum ad venerabilem principem salomonem, presentibus magna ex parte totius brittanie nobilibus uiris super ac (*sic*) re illum accusauit in aula que uocatur rester. Sed, placito accepto, mors inimica supradictum ritcandum rapuit. Postea successor predicti abbatis uenerabilis abbas liosic iterum hac ipsa causa supradictum Alfritum ad salomonem principem accusauit. Sed necessitate conuictus et iusticia et equitate atque testibus constrictus reddidit supradictum monasteriolum in manu liosoc (*sic*) et confessus est se non esse heredem illius et non esse rectum finem quam fecerat in Penret, Postea uero, rogatu supradicti abbatis perrexit Salomon rex finem illius terre ex una parte, a descensu montis clegeruc ad lapides magnos sicut uadit uia publica ad acceruum, id est cruc, ad quadriuium infra æcclesiam selefiac et dimittit eam ad sinistram et transit in valle subtus æcclesiam et est, ex illa parte, illa vallis et riuulus finis usque dum reuertitur per crenarth ad caerdiuon et uenit per landam, dimittens martyris sergii monasterium ad sinistram, et transit in ualle que uadit subtus castelcran usque in blauet. — Fecit ipse rex finem a supradicti montis radice per mediam landa (*sic*) usque in riuulo qui uenit quasi diurth gnescam sicut currit usque in blauet; sine censu sine tributo sine hereditate ullius hominis sub coelo nisi sancto saluatori, ita trado

ego Salomon ut nulla lis sit amplius de hac terra. Qui hoc disseparare uoluerit et cui litem intulerit V. mil (*sic*) solidos componat et quod repetit non habeat. Factum est hoc. VII. idus iul. II. feria in Penret illo anno quando uoluit Salomon romam ire sed principes illius non dimiserunt propter timorem normannorum. Tunc transmisit exenia multa sancto petro romam. Signum Salomon qui firmauit ; alfret testis qui reddidit ; loisic abbas, qui accepit testis ; riuuelen comes testis ; pascuethen comes testis ; bran comes testis ; orscant testis ; finoes abbas testis ; cenmonoc testis ; iedechael princeps pouchere testis ; felix archidiaconus uenetis testis ; moruuethen comes testis ; ratuili episcopus aletis testis ; riuuallon et guigon filii salomonis testes ; guigon filius riuuelen testis ; maenki testis ; uuethenoc testis ; hocunan testis ; ratfrid testis ; moruuethen testis ; haeluuethen testis ; uurcundelu testis ; hincant testis ; oremus testis ; tute testis ; kenmarhoc testis ; colethoc testis ; bernaart testis ; uurvidoe testis; talan testis ; butuoreth testis ; haelfinit testis ; liosoc testis ; iuduuallon testis.

Ibid. ibid. pages 198 et 199.

LE MYSTÈRE CORNIQUE

DE

SAINT MÉRIADEC

Réponse à la Question dix du Congrès de Pontivy

Saint Mériadec, évêque de Vannes, sur l'époque duquel on n'est pas d'accord, mais dont on fait toujours l'office en Basse-Bretagne, le 7 juin, est le sujet d'un Mystère qu'on a joué dans la Cornouaille anglaise tant que cette contrée a conservé sa langue et sa foi. Restée inconnue jusqu'à nos jours, la pièce a été publiée et traduite en anglais avec des notes par M. Whitley Stokes, correspondant de l'Institut de France (1). Elle est intitulée *Ordinale de vita sancti Meriadoci, episcopi et confessoris ;* en cornique Bevnans *Meriasek*. (Le mot *bevnans* a son équivalent ou à peu près dans notre breton armoricain *bevans* « manière de vivre » (2). *Ordinale,* « l'ordinaire », est le titre donné a tous les drames religieux ordinairement joués en Cornouaille. Le manuscrit est un petit in-4° en papier, de quatre-vingt-dix feuillets ; aux versos des feuillets 49 et 90, on trouve deux plans grossiers du théâtre ; une note porte que le scribe se nommait Hadton, et qu'il acheva de copier la pièce en l'année 1504. L'écriture, dont on peut juger par le fac-simile, est en effet de cette époque. L'original se trouve à Peniarth, près de Towyn,

(1) London, Trübner and co. Pater noster row 1872.
(2) Colonel Troude. *Nouveau dict. français du dialecte de Léon*. Brest, 1876.

dans le Merionethshire, au pays de Galles; il faisait partie de la célèbre collection de Hengwrt. La pièce contient 4588 vers.

Le père de Mériadec ouvre la scène (l'indication scénique porte : *pompabit hic* « il paradera ici). » Après la parade en question, il prend ainsi la parole :

C'est moi qu'on appelle le duc de Bretagne ;
Je suis sorti de sang royal,
Je suis le chef du pays,
Je suis proche parent d'un grand prince,
Le roi Conan,
Et de sa race en droite ligne ;
Je règne sur les bêtes et les hommes (1) ;
On me craint parmi les seigneurs.
J'ai un fils, dont le nom est Mériadec (2) ;
L'envoyer à l'école, dès maintenant, est mon désir, sans mentir,
Pour qu'il puisse apprendre tout ce qui est bon.
Si c'est le plaisir de Dieu, je voudrais l'élever,
Afin qu'il gouverne le pays.

LA MÈRE DE MÉRIADEC.

Est-ce ton désir de t'en aller d'ici ?
Dis-le nous, mon doux fils (3).

MÉRIADEC.

Oui, mon père, oui, ma mère, mon plaisir
Serait d'être envoyé à l'école...

LE PÈRE.

Que Dieu te bénisse, Mériadec !
A toute heure tu es plein de cœur (4)...

(1) A la lettre « sur les sauvages et les apprivoisés » *war gwyls ha dof;* en breton armoricain moderne, *war gwez ha don.*

(2) *Meriasek y hanow.*

(3) *Yu ze voth mos a lemma ?*
Lauer zynny, ov map wek.

(4) *Beneth Du zys, Meriasek !*
Pup vr ty yu colonnek.

(A UN MESSAGER).

Va-t-en avec mon très cher fils,
Vers le maître de grammaire (1).

L'enfant part avec le messager et la bénédiction de ses parents. Le Magister, personnage grotesque, devra le recevoir en grande pompe, dit la rubrique *(hic magister pompabit)*.

LE MAGISTER.

C'est moi le maître de grammaire.
J'ai été fait *bonilapper* (docteur ?) dans une petite Université.
Je suis fort en citations ;
Quand ma bouche est pleine de vin,
Je n'aime à parler que latin (2)...

Approchez, prenez place, Mériadec, parmi ces bons enfants.
J'aurai bien de la peine à vous instruire,
Car mon traitement n'est pas fort !

Après une première leçon d'A B C D, leçon chantée, comme on l'observe, le Magister continue :

Quand vous voudrez dîner,
Vous Mériadec, vous viendrez avec nous :
Les petits enfants aiment à manger ;
Moi-même c'est ma manière de vivre.

MÉRIADEC.

Je dois vous dire, cher maître,
— Et n'en soyez pas offensé, —
Que c'est aujourd'hui vendredi :
Il est bon d'aller un peu penser à notre âme ;
Par amour de la Passion que Jésus souffrit pour nous,

(1) *Kegy gans ov mab kerra,*
Bys yn mester a grammer.
(2) *Pan ve luen ov zos a wyn,*
Ny gara cous mes latin.

Je voudrais jeûner un peu aujourd'hui ;
Je voudrais prier avant de manger ni de boire.
A la chapelle je veux aller
Pour faire ma prière au Christ
Qui a versé son sang pour nous,
Et à sa mère Marie,
Avant de boire ni de manger ;
C'est mon habitude.

LE MAGISTER.

Mon fils, fais comme tu voudras ;
Tu dois être un saint,
Je le vois bien ; Mériadec,
Va et reviens, quand il te plaira.

L'enfant se rend seul à la chapelle, *descendit solus ad capellam,* et pendant que le Magister est à table, il fait ainsi sa prière :

O Jésus, Seigneur du ciel et de la terre,
Mon corps et mon esprit
Et toute ma force et mes pensées
Je vous les donne ; je vous honore
O Marie, reine du ciel,
Qui avez nourri Jésus de votre lait ;
Tendez la main à l'enfant qui veut s'instruire.

Sa prière est exaucée, et quand il retourne chez lui, ses parents admirent son savoir, sa bonté et sa courtoisie.

Présenté par eux à la cour de Conan, il devient page du roi de Bretagne, dont il gagne tellement les bonnes grâces que le roi veut lui donner pour femme une grande princesse. Naturellement les parents l'acceptent avec reconnaissance, mais Mériadec refuse, en déclarant qu'il s'est consacré à Dieu.

Vaines tentatives du roi pour vaincre sa résistance ; le père et la mère joignent leurs instances à celles de Conan, sans être plus heureux ; alors ils le conduisent à l'évêque de Cornouaille qui l'ordonne prêtre.

A peine a-t-il reçu les ordres, qu'il fait deux miracles : il rend la vue à un aveugle et l'usage de ses jambes à un boiteux. L'évêque reconnaît en lui un saint, et veut le retenir près de sa personne.

MÉRIADEC.

Seigneur évêque je vous rends grâce ; mais ma conscience me conseille, pour plus de sûreté, de m'en aller dans un autre pays ; que tous les saints et les saintes de celui-ci vous bénissent !

Là dessus, l'humble prêtre s'éloigne, et traversant la mer, il débarque dans la Cornouaille insulaire, après avoir sauvé du naufrage les mariniers qui l'ont pris à bord. Le lieu de son débarquement est Cambronne, paroisse du canton de Penwith, sur la route de Rodruth à Penzance ; il y bâtit une chapelle, et fait jaillir une fontaine qui guérit les malades, les estropiés et les lépreux. Mais le propriétaire du lieu, Téudar, qui est païen, vient lui chercher querelle, et veut le forcer à renier le Christ et à adorer ses faux dieux. Sur le refus du saint, Téudar va le faire mettre à la torture, quand un avertissement du ciel sauve Mériadec, qui se cache sous une grande roche, puis retourne en Bretagne, où il vit en ermite, dans un lieu sauvage, près de Pontivi.

Là, il est en train de bâtir une chapelle, quand il reçoit une visite à laquelle il ne s'attendait guère :

UN BRETON.

Brave homme, prends bien garde où tu iras ;
Il y a ici un grand loup ;
S'il vient à te rencontrer
Il fera couler ton sang.
Ah ! le voici !

MÉRIADEC.

O loup, je te défends de me faire aucun mal,
Ni à aucun chrétien jamais.
N'aie pas peur, bonhomme,
Il va me laisser le dompter ;
Regarde, voilà qu'il me suit gentiment ;
Il ne fera plus de mal à personne.

LE BRETON.

Tu es, pour sûr, un homme béni ! (1)
Nous te sommes bien obligés.

(1) *Sur ty yu den binygays !*

Le voilà, comme un agneau :
Il te suit tout apprivoisé !

MÉRIADEC (au loup).

Au nom du Christ, fils de la Vierge,
Je t'ordonne, ô animal,
De retourner dans les forêts ;
Moi, je retourne aussi au désert,
Pour y vivre en ermite,
Et y adorer mon Dieu....
Là, auprès du château
Qu'on appelle Pontelyne,
Sur la montagne, assurément.
Au bord de la rivière de Josselin,
Je vais bâtir une chapelle
Dédiée à la Vierge Marie ;
Quelque froid et sauvage que soit le lieu.

Et on le voit vêtu d'un manteau grossier, avec une longue barbe, bâtir la chapelle en question.

En attendant que la construction s'achève, la scène est transportée à Rome où saint Sylvestre est pape.

L'empereur Constantin, qui est encore païen, a envoyé des chevaliers pour persécuter les chrétiens. Deux d'entre eux, mis à mort, sont reçus au ciel, tandis que les persécuteurs sont frappés de la foudre. Saint Silvestre et son clergé enterrent les martyrs, et Constantin attaqué de la lèpre, cherche un docteur et un évêque de sa religion qui puissent le guérir. Le docteur le berne, et s'esquive ; l'évêque lui ordonne de prendre un bain de sang d'enfants : on en réunit trois mille; mais l'empereur s'attendrit aux cris de leurs mères, et renonce à sa guérison.

Alors saint Pierre et saint Paul lui apparaissent, qui lui conseillent de s'adresser au pape Silvestre. Constantin le fait venir ; il est baptisé par lui, et c'est l'eau du baptême qui le guérit.

L'établissement du Christianisme est la récompense de cette guérison.

Nous revenons en Bretagne, où nous retrouvons saint Mériadec, non plus au milieu des loups, mais des brigands.

Ces brigands dévalisent un marchand et un prêtre de la vicomté de Rohan.

LE COMTE DE ROHAN.

C'est moi le seigneur de Rohan,
Un noble comte sans pareil.
Mériadec qui est mon parent,
S'en est allé :
Il a quitté son père et sa mère ;
Je ne sais plus où il est maintenant ;
Je suis bien contrarié de son départ.

UN PREMIER MESSAGER.

Seigneur comte, puissant seigneur,
Mériadec est revenu dans le pays ;
En effet, près de Pontelyne,
Il passe ses jours en ermite.

UN PARENT DU COMTE.

Oui, il est sur la grande montagne ;
Et là, sans cesse, nuit et jour,
Absolument seul, il vit (1).

(*Le comte gravit la montagne avec sa suite*).

MÉRIADEC (à part).

Dieu soit loué !
Ma demeure dans ce désert est bien celle d'un ermite.
Au lieu d'habits de soie,
Et de pourpre éclatante,
Ici je porte un vêtement sordide (2).
Autour de mes reins une ceinture de crin ;
Je ne bois ni cidre ni vin (3),

(1) *Yma eff in meneth bras ;*
Hag ena prest, nos ha deth,
Y honen oll eff a veth.
(2) *Lemen me a wesk gueth los.*
(3) *Ny eve cydyr na gwyn.*

Ni d'autre boisson que de l'eau pure ;
Et les herbes des ruisseaux
Sont ma nourriture, à mes repas (1).

Le comte de Rohan conjure vainement Mériadec de revenir dans le monde.

Sur le refus du saint, il lui demande de lui rendre au moins un service :

Mériadec, je te prie
De faire une chose pour moi,
Puisque tu es mon sang (2) :
Il y a beaucoup de brigands dans ce pays ;
Ils désolent bien des gens ;
Force-les à s'en aller,
Puisque ton pouvoir est grand.
Personne ne peut aller à la foire (3),
Sans être volé, bien sûr,
Et perdu, corps et biens.
Des foires franches, en Bretagne,
Je pourrais en établir, certes (4)
Si tu voulais bien m'aider.
Au sixième jour de juillet
Aurait lieu la première foire ;
La seconde au mois d'août certainement,
Selon mes désirs,
Au huitième jour ;
Et la troisième, au mois de septembre ;
Celle-ci le jour de la fête de Michel.
Dans la paroisse de Noyal, à tout jamais,
Les dites foires auraient lieu (5).

(1) *A veth ov bos, thum preggyou.*
(2) *Del oys ov goys.*
(3) *Ny yl den mones then fer.*
(4) *Certen feryou, in Breten,*
Cafus y fensen, certen.
(5) *An wehes deth in gortheren*
An kynse feer ;
Han gela veth mys est, certen

MÉRIADEC.

Que cela vous soit accordé,
Conformément à vos désirs ;
Par la grâce de Dieu, et non autrement.
Les brigands seront expulsés ;
Plusieurs deviendront meilleurs,
S'ils demandent pardon à Dieu.

Là dessus, le comte de Rohan, tout joyeux, retourne chez lui. Mériadec fait descendre le feu du ciel, et les brigands sont affolés :

UN DES BRIGANDS.

Aïe ! Malheur à nous, grands et petits,
Le bois est tout en feu !
Nous sommes réduits en cendres (1).

LE CHEF DES BRIGANDS.

O Mériadec ! Mériadec !
Puisque tu es un saint puissant,
Intercède pour nous,
Afin que nous ne soyons point brûlés vifs.
Je serai ton serviteur
Assurément pour toujours.

Chacun des brigands l'invoque aussi ; le saint se laisse toucher :

MÉRIADEC.

Demandez pardon à Jésus.
Et souvenez-vous de Dieu ;

Orth ov deser,
An eithveth deth ;
Han tresse mys guyn gala,
Da gol Mihal yu henna.
In plu Noala neffrea
An keth feriou ma a veth.

(1) *Out ! go-ny, bras a byen,*
Yma ol an coys gans taen !
The lusu ython leskys !

Ayez soin de vous confesser,
Et ne retournez plus au péché ;
Je vais prier Jésus-Christ pour vous...
Le bon Dieu fait miséricorde
A tous ceux qui le supplient.
Puisque vous vous repentez
Je vous bénis,

In nomine Patris et filii
Et spiritus sancti. Amen !

(Et il éteint le feu).

LE COMTE DE ROHAN.

Rendons grâce à Dieu,
Et aussi à Mériadec !
Désormais riche et pauvre
Pourront aller à la foire sans crainte :
Les brigands ont quitté le pays.

Après la proclamation des trois foires franches accordées au bourg de Noyal, la scène passe en Angleterre.

Le duc de Cornouaille apprenant que saint Mériadec, l'honneur de son pays, a été contraint de s'enfuir par le tyran Téudar, marche contre le prince païen et le tue ; la défaite du mécréant est célébrée par des banquets. Ainsi finit la première journée du Mystère.

Au commencement de la seconde journée nous sommes à Rome, à la cour de l'empereur Constantin, qui est en train de « parader » (*hic pompabit*). Il a en effet établi le Christianisme dans ses états, après sa conversion par saint Silvestre.

Le comte romain Globus, qui est aveugle, se fait conduire à l'ermitage de Mériadec, et lui offre de l'or s'il veut lui rendre la vue : le saint refuse les présents et guérit le comte pour l'amour de Dieu. Un démoniaque et un sourd-muet sont également guéris. Sur ces entrefaites l'évêque de Vannes vient à mourir, et tous les Bretons, pauvres et riches, veulent avoir Mériadec pour son successeur. Le comte de Vannes envoie une ambassade au pape Silvestre. Le pape donne une bulle ; on va chercher l'ermite pour

lui annoncer la décision papale. Mais il décline l'honneur qu'on veut lui faire.

Enfin, il se rend, pressé par le comte Globus et par les évêques bretons, et conduit à Dol, il est consacré dans l'église de Saint-Samson :

MÉRIADEC (en habits d'évêque).

La dignité qui m'est donnée,
Me semble une honte plutôt qu'un honneur ;
Dieu m'est témoin que j'en suis indigne ;
De joie, en ce monde, je n'en aurai plus !

Et il donne son manteau à un pauvre, puis il touche un lépreux qui s'éloigne en louant Dieu et le saint de sa guérison.

Ici se place une scène d'un caractère fort touchant.

Le fils unique d'une pauvre veuve se rend à la cour de Maxime, compagnon du roi Conan Mériadec :

LE JEUNE HOMME.

C'est un devoir pour un jeune homme
De fréquenter les nobles gens,
Afin d'apprendre ce qui est bon (1)
Et à devenir vaillant,
Et à se rendre meilleur (2).
Ma bonne mère, adieu !

LA MÈRE.

Mon fils, que Marie te bénisse !
J'aurais été si heureuse que tu fusses resté
Avec moi à la maison !
O Marie, mère de la pitié
Il faut que j'aille te prier
De nous assister.

(1) *Ena eff a deske dadder.*
(2) *May fo the guel.*

(AGENOUILLÉE DANS L'ÉGLISE).

O Marie, je n'ai point d'enfants,
Je n'en ai plus qu'un pour m'aimer ;
Douce Marie, prends ses intérêts ;
Toute ma confiance est dans toi.

Le roi Maxime accueille favorablement le fils de la pauvre veuve et l'emmène à la chasse. Mais un certain tyran se présente ; il attaque, il disperse ou tue les compagnons de Maxime et fait prisonnier le jeune homme.

A cette nouvelle la mère court se jeter aux pieds de la Vierge ;

Marie, mère et vierge,
Je t'en supplie,
Rends-moi mon enfant !
Je t'ai toujours fidèlement servie,
Bonne mère, brise ses chaînes ;
Si tu le veux, il sera délivré.
(Et elle attend).

Cependant le tyran ordonne de mettre à mort le prisonnier ; sa mère redouble ses prières : la Vierge demeure insensible ; alors folle de douleur :

Marie, tu ne veux pas m'écouter !
Mes cris ne touchent pas ton cœur ;
Hé bien, ton petit enfant,
Marie, je vais l'emporter chez moi.
Oui, ton petit Jésus, va venir avec moi aujourd'hui (1).
Viens, viens, cher enfant (2).
Adieu Marie,
Je ne veux pas t'ennuyer plus longtemps.

(Et arrachant des bras de sa mère le divin enfant, elle l'emporte) :

(1) *Eff a dre gena hythyu.*
(2) *Dus, dus, a vaby !*

O Jésus-Christ, ô joie à vous !
Comme je vais vous garder tendrement !
Oui, comme mon propre enfant ;
Je vais vous emmailloter dans si beaux langes !
Je vais vous mettre dans mon coffret ;
Là je vous tiendrai bien enfermé.
Maintenant je suis heureuse ! (1)

La mère du Sauveur se laisse toucher ; avec la permission du Christ elle descend dans la prison ; elle délivre le prisonnier et le rend à sa mère qui lui rend son Jésus :

O Marie, joie à vous !
O Marie, à vous mille grâces !
Quand vous m'avez rendu mon fils (2).
Marie prenez votre enfant,
J'ai été bien téméraire ;
Je vous prie de me pardonner.

(Et elle rentre dans l'église de Notre-Dame, avec le petit Jésus qu'elle replace dans les bras de la Vierge).

Après cet épisode attendrissant l'auteur revient à Mériadec, qui rend la raison à un fou, se livre à diverses pénitences et est nourri par les anges ; puis il retourne encore à Rome, où il nous fait assister au combat de deux princes contre un dragon, dont l'apparition vengeresse est due à la conversion de Constantin ; mais le pape Sylvestre, qu'on a mis aux fers, arrive, délivré par saint Pierre, et tue le dragon. Voyant ce miracle, les deux princes, qui sont païens, demandent le baptême, et l'on se rend triomphalement au palais du pape.

Enfin, Mériadec va mourir. Entouré du clergé de son diocèse, il rend son âme à Dieu, et elle est reçue par les anges. Evêques, comtes, doyens et chanoines, déposent le corps du saint dans un tombeau, fait et orné par tous les gens qu'il a guéris, et la seconde journée se termine par un discours du comte de Vannes,

(1) *Lemen me yu lowenheys !*
(2) *Maria, lowene dis !*
Maria, dyso mur grays,
Ov map dim dry pan vrynsis.

où, après avoir appelé sur les spectateurs la bénédiction de saint Mériadec, de Notre-Dame de Cambronne et des apôtres, il congédie l'auditoire par ces mots :

Nous avons joué de notre mieux
Cette vie de Mériadec....
. . . .
Maintenant que la pièce est finie,
Buvez tous, je vous en prie,
Avant de quitter la place (1).
Sonnez, ménétriers, gaiement :
Allons faire un tour de danse.

Le même appel à la gaieté avait été fait par le duc de Cornouaille, à la fin de la première journée :

Avant de vous en aller d'ici,
Que la paix soit avec vous ! (2)
Buvez tous, après le jeux,
Je vous en prie d'un cœur joyeux.
Recevez, hommes et femmes,
La bénédiction de Dieu et de Mériadec,
La bénédiction de Notre-Dame de Cambronne,
Sonnez, ménétriers gaillards,
Que nous dansions gaiement !

D'où venaient ces inspirations joyeuses ? on le sait : une chapelle (*capella*) est indiquée au centre du cirque qui représente le théâtre ; elle doit être là toute prête à s'ouvrir, dit l'ordonnateur du jeu. C'est de l'église même de Noyal-Pontivi qu'il s'agit, située près du *chasteau du Thélem,* comme l'appelle une enquête de l'an 1479, touchant les droits de la maison de Rohan, lequel château a donné son nom, sous la forme de *Pontélaine,* dénaturée en *Pontelyne,* dans le Mystère, à une famille dont un membre

(1) *Evugh oll, gans an guary,*
Ny a vyn agis pesy
Kyns moys an plaeth.
(2) *Peys war barth myns os omma !*

figure, en 1437, parmi les châtelains de la vicomté de Rohan. La patronne de la paroisse de Pontivi est précisément Notre-Dame de la Joie, *Causa nostræ lætitiæ,* comme la qualifie l'Eglise catholique. En associant la Sainte-Vierge à saint Mériadec, chez nous, comme dans la Cornouaille insulaire, le dramaturge a suivi la tradition authentique.

Quant au thème de son mystère, il l'a tiré de la légende ; il est fait de pièces de morceaux qu'il a soudés, dialogués, rimés, bariolés, illustrés, *historiés* par personnages. Le fond paraît sortir du légendaire de Tréguier, probablement du XVe siècle ; l'histoire du pape saint Silvestre et celle du fils de la veuve, la meilleure partie de la pièce, se trouvent dans la *Legenda aurea* de Jacobus de Voragine ; cependant l'auteur prétend qu'il la doit au récit des miracles de saint Mériadec (*ut invenitur in miraculis de beato Mereadoco*) ; livre inconnu.

J'ai dit qu'on n'était pas d'accord touchant la chronologie ; M. de la Borderie, notre plus grande autorité historique, a lui-même hésité : « On ne peut douter, écrivait-il en 1862, que ce saint évêque n'ait vécu vers la fin du VIIe siècle ou le commencement du suivant. » (*Annuaire hist.*, p. 219). C'était l'opinion d'Albert Le Grand ; dom Lobineau le transportait au XIVe siècle ; il se fiait au légendaire de Tréguier qui, fixant à l'an 1302 la mort du saint, rendait vraisemblable l'intervention d'un vicomte de Rohan, pour débarrasser Pontivi des brigands. Mais, si la date de 656, donnée par Albert Le Grand, est inacceptable, celle que donne Lobineau ne l'est pas moins ; M. de la Borderie rejette aujourd'hui l'une et l'autre. En effet, saint Samson, comme archevêque de Dol, n'a pas pu consacrer saint Mériadec, l'archevêché n'existant pas de son temps, et le siège de Vannes a été occupé par Henri Le Tort, de 1287 à 1306. Mais le fait de la consécration de saint Mériadec par un archevêque de Dol quelconque, permet de placer l'épiscopat du saint entre l'année 848, date de l'érection de l'évêché de Dol en archevêché, et l'année 1200, époque de sa suppression. Il y a, il est vrai, encore de la marge : 352 ans ! Cependant on peut arriver, selon M. de la Borderie, à une plus grande précision : de 848 à 912, pas de place pour Mériadec dans la liste des évêques de Vannes, donnée dans le Cartulaire de Redon. De 910 à 937, dévastation de la Bretagne par les Normands ; en 970, le siège épiscopal de Vannes est occupé par Avriscand ; de l'an

1000 à l'an 1200, liste complète, terminée par Guéthénoc (1197). L'espace resté libre pour l'épiscopat de saint Mériadec se trouve ainsi réduit à la dernière moitié du xe siècle, et voici la conclusion de M. de la Borderie : « Certainement de 940 à 1000; très probablement 951. »

A l'appui de son ingénieuse hypothèse, il en appelle aux paléographes qui auraient pu lire 951 au lieu de 1302, dans le manuscrit, où la date était sans doute donnée en caractères romains. Elle est confirmée par le sarcophage de Noyal-Pontivi, dit tombeau de saint Mériadec, qui est carlovingien, selon M. Euzenot. Si les brigands qui pillaient le pays étaient des restes de l'invasion normande, expulsés par les Rohan, comme le suppose M. de la Borderie, la concordance serait encore plus remarquable, et l'établissement par eux des trois foires franches de Noyal trouverait son explication.

L'importance de leur concession ne pouvait manquer de frapper le dramaturge Cornouaillais.

Mais quel intérêt les marchands Cornouaillais de Cambronne pouvaient-ils prendre à ces foires bretonnes? Il n'en était pas de même pour ceux de Noyal-Pontivi, intéressés au premier chef à la liberté et à la sûreté de leur commerce et de leurs chemins. On se demande même si la pièce cornique n'a pas été jouée dans notre Bretagne. Cela ne serait pas impossible : le langage, avec quelques modifications dans l'orthographe et le dialecte, aurait été entendu chez nous. La place du château de Pontivi, dont la chapelle est dédiée à saint Mériadec, comme celle de Traoun-Mériadec, en Plougaznou, évêché de Tréguier, aurait bien convenu à la représentation du Mystère.

Quoiqu'il en soit, nous trouvons partout dans la paroisse de Pontivi les traces vivantes du saint : si Noyal garde son tombeau, identifié par l'abbé Euzenot, mais hélas! bien délaissé et profané, Stival garde son histoire, peinte sur les murs de la nef; et le peintre n'a fait que reproduire la partie essentielle de la légende historiée par le dramaturge. Sa fontaine elle-même coule à deux pas de l'église, et l'on y venait chercher la santé ou du moins l'espoir, comme à la fontaine de la chapelle de Cambronne.

Il ne tiendrait même qu'à vous, si vous avez l'oreille dure, d'entendre, à défaut des bombardes et des binious du mystère

cornique (*hic mimi ludent melodiam*) sonner la cloche merveilleuse qui porte le nom de *bonnet de saint Mériadec*. Quelque dévot reconnaissant y aura gravé les trois vieux mots bretons célèbres : *Pirturfic isti*, qu'on avait cru pouvoir traduire en latin, *suaviter sonans es tu*, en anglais, *sweet-voiced art thou*, en français, « comme tu sonnes doucement ! »

Mais il paraît que l'Académie des Inscriptions et son correspondant, M. Withley Stokes, se sont trompés. Alors, il ne resterait plus au pauvre traducteur qu'à répéter, avec M. de Saulcy, qu'après le plaisir de faire une découverte, il n'y en a pas de plus grand que de reconnaître son erreur.

Pour en finir avec le Mystère si admirablement traduit et annoté par M. Stokes, un vrai Zeuss ressuscité, il faudrait reproduire son travail lexicographique et ses observations sur les merveilles rhythmiques de la pièce, sans oublier les *Corrigenda*, *further corrigenda*, et *further corrigenda and Addenda*, et les *Additional Notes* du savant et consciencieux celtisant : je ne puis qu'y renvoyer les vrais philologues de tous les pays, je veux dire les disciples de l'illustre maître.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

ATTAQUE DES ANGLAIS

CONTRE LA VILLE DE LORIENT

en octobre 1746

RELATION DE DAVID HUME

Préambule.

Le souvenir de l'attaque infructueuse dirigée par les Anglais, en 1746, contre la ville de Lorient est encore très vivant en Bretagne. Il est consacré par une cérémonie religieuse qui se renouvelle tous les ans, et par un couplet d'allure et d'origine populaire qui se chante beaucoup plus souvent :

Les Anglais, remplis d'arrogance,
Sont venus attaquer Lorient,
Mais les Bas-Bretons,
A coups de bâtons,
Les ont renvoyés hors de ces cantons !

Plusieurs relations de cet événement, émanant de contemporains présents à Lorient pendant le siège, ont déjà été publiées ou analysées, savoir, à notre connaissance,

1° Une relation écrite par le sr Lemoué, dit Durand, lieutenant de la milice garde-côte, ancien lieutenant d'infanterie ; relation d'où M. Mancel déclare avoir « fidèlement extrait » le récit du siège de Lorient inséré dans sa *Chronique Lorientaise* (Lorient, 1861, in-12), p. 102 à 115 et spécialement p. 112 ;

2° La relation de l'abbé de Pontvallon Hervouet, recteur de Pleuca-

deuc, publiée (par M. l'abbé Marot, curé de Rochefort-en-Terre) dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan,* année 1860, p. 6 à 11 ;

3° Celle du s[r] Barbarin, lieutenant de maire à Lorient en 1746, publiée (par M. du Chalard) dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1863, 2e semestre, p. 171 à 178.

Toutes ces relations sont, on le voit, de source française, aucune d'origine anglaise, et ainsi ne font-elles voir qu'un côté de l'histoire de cette expédition. Il serait cependant d'autant plus utile d'en connaître toutes les faces que son singulier dénouement est resté un problème à éclaircir.

Après huit jours d'une attaque assez mollement menée par l'assaillant, les défenseurs de la ville, qui n'avaient eu à subir que des pertes insignifiantes, envoyèrent, le soir du 7 octobre, des parlementaires porter leur capitulation au camp anglais, — qu'ils trouvèrent abandonné. Pourquoi les envahisseurs, qui n'avaient pas dû eux-mêmes souffrir beaucoup de la défense de la place, avaient-ils subitement renoncé au but de leur invasion pour se rembarquer dare dare ? Voilà ce que les Lorientais ignoraient absolument, ce que leurs relations ne disent point, et ce que des relations anglaises, au contraire, ne pourraient manquer de nous faire connaître, ainsi que beaucoup d'autres détails intéressants sur la préparation de l'expédition, l'organisation du corps expéditionnaire et les incidents du camp anglais.

Par tous ces motifs, je m'étais mis à la recherche de quelque relation de l'affaire de Lorient publiée en Angleterre ; je n'avais rien trouvé de satisfaisant, lorsque, il y a quelques années (en 1882), un de mes amis, l'excellent et si regrettable M. Jules Carron, alors conseiller général d'Ille-et-Vilaine, ancien consul-général de France à Edimbourg, me fit connaître un livre contenant ce que je cherchais.

C'est une *Vie de David Hume,* composée par John Hill Burton, avocat, publiée à Edimbourg en 1866, chez le libraire William Tait, et formant deux volumes grand in-8°.

Mais pourquoi une relation de l'affaire de Lorient dans la Vie de David Hume ? Parce que ce célèbre historien et philosophe, alors âgé de trente-cinq ans, pris part à cette expédition dans un poste où il pouvait tout voir, tout savoir, celui de secrétaire du général en chef et de *juge avocat* ou commissaire civil attaché au corps expéditionnaire.

Non seulement Hume a laissé une lettre tout intime, adressée à son frère, où il lui rend brièvement compte des péripéties de l'attaque contre Lorient ; mais on a trouvé dans ses papiers un mémoire manuscrit contenant une relation détaillée de cette entreprise et qui semble destinée au ministère anglais. Ces deux pièces sont fort curieuses, fort importantes pour l'histoire de l'expédition de 1746 contre Lorient. M. Jules

Carron voulut bien prendre la peine de les traduire lui-même (1), et en les publiant aujourd'hui c'est un devoir pour moi de joindre à l'expression de ma reconnaissance celle des regrets vifs et profonds causés à tous ses amis, c'est-à-dire, à tous ceux qui l'ont connu, par la perte de cet homme de cœur, doué d'un esprit si fin et si élevé à la fois, si distingué et si littéraire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

EXTRAIT DE LA VIE DE DAVID HUME (2)

Au commencement de l'année 1746, Hume reçut une invitation (3) du général Saint-Clair, « de l'accompagner comme secrétaire pendant « son expédition, qui devait d'abord être dirigée contre le Canada, « mais se termina par une incursion sur la côte de France (4). » Avant son départ et au moment où il s'attendait à traverser l'Atlantique, il écrivit la lettre suivante adressée à « M. Alexandre Hume, avocat, « procureur de Sa Majesté pour l'Ecosse, à Edimbourg. »

« Porsmouth, 23 mai 1746.

« Mon cher Procureur général,

« Vous devez certainement compter sur une lettre de moi avant mon départ pour l'Amérique, mais vous ne pouvez guère compter qu'elle sera longue si vous considérez que je n'ai eu avis de tout ceci

(1) Il joignit même à sa traduction des notes fort utiles pour l'éclaircissement du texte et que nous imprimons en les signant de ces mots: *Note du traducteur*, ou en abrégé *Trad.*

(2) Tome Ier de cet ouvrage, p. 208.

(3) Hume, né en 1711, avait alors 35 ans. Il n'avait encore publié que des traités philosophiques et pas d'ouvrages historiques. (*Note du traducteur.*)

(4) Ce passage guillemeté est tiré de l'ouvrage de Hume, intitulé : *Ma vie*. (*Trad.*)

que dimanche dernier au soir ; que nous allons nous embarquer dans deux ou trois jours et que je me trouve entièrement dépouillé, car j'avais expédié tout mon bagage pour l'Ecosse dimanche matin. Pareille aventure romanesque et pareille hâte sont choses nouvelles pour moi. L'emploi que je vais occuper est convenable. J'aurai dix shillings (12 fr. 50) par jour, je suis défrayé de tout, aucune dépense à faire à bord....... Je suis, etc. »

Le personnage auquel Hume devait servir de secrétaire, était l'honorable James Saint-Clair, un de ces commandants dont la destinée est de passer leur vie dans le service actif, sans avoir une seule occasion de se distinguer par une action d'éclat ; car quoiqu'il eût alors le chemin du succès ouvert devant lui, ce succès lui fut refusé par la mauvaise direction qu'il reçut de ses supérieurs. C'était le second fils de Henry lord Saint-Clair. Son frère aîné, ayant pris part à la révolte de 1715, fut décrété par acte du Parlement. Le père laissa les biens de famille au général Saint-Clair, qui, par un généreux dévouement au principe d'hérédité, les rendit à son frère aîné quand celui-ci obtint son pardon et un vote du Parlement accordant main-levée du décret. Il obtint le rang de colonel le 26 juillet 1722, de major-général le 15 août 1741 et de lieutenant-général le 4 juin 1745. Pendant cette dernière année, il fut quartier-maître général des forces britanniques en Flandre. Il fut pendant bien des années membre du Parlement, ayant été élu pour les bourgs de Dysart en 1722, et ensuite pour les comtés de Sutherland et Fife. Il mourut à Dysart le 30 novembre 1762.

Les forces maritimes de l'expédition projetée étaient sous les ordres de l'amiral Richard Lestock, un homme dont la destinée militaire a été à peu près la même que celle de son collègue. L'objet prétendu de l'expédition était une attaque sur les possessions françaises du Canada, où un corps d'armée britannique devait aller seconder les efforts des troupes coloniales. Mais l'indolence ou la négligence des autorités de la métropole retarda le départ de la flotte, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour une telle entreprise, et alors, comme pour fournir un exemple frappant des projets vains et incertains du ministère, afin que tous ces préparatifs ne fussent pas perdus, les forces préparées en vue de l'Amérique, reçurent pour destination une descente sur les côtes de France.

La force navale consistant en seize vaisseaux de ligne, huit frégates et deux bombardes, portant 5,800 hommes de débarquement, y com-

pris les artilleurs et bombardiers, mit à la voile de Plymouth le 14 septembre 1746. Le fameux Rodney, depuis amiral, commandait un des vaisseaux, l'*Aigle* (1). Le but de l'expédition était la ville et le port de Lorient, alors florissant, siège de la Compagnie des Indes françaises, bien déchu comme port de commerce depuis la décadence de cette Compagnie. L'histoire et le résultat de cette expédition ne peuvent être mieux exposés que par Hume lui-même. Elle ne fut, au point de vue militaire, glorieuse pour aucun des deux pays. Nos historiens la mentionnent à peine, et les historiens français la passent aussi à peu près sous silence.

Dans cette expédition, Hume ne figurait pas seulement comme secrétaire du général, il avait aussi été désigné par lui comme *juge-avocat* (2) des forces réunies sous son commandement, en vertu d'une commission, donnée à bord du vaisseau de Sa Majesté, *le Superbe*, le 3 août 1746, par suite du pouvoir reconnu aux commandants d'armée de pourvoir à cet office. Les devoirs, à la fois administratifs et judiciaires, d'un *juge-avocat* demandent une connaissance générale des grands principes des lois et de la justice, avec une liberté d'action dégagée de formalité et pouvant s'adapter à la rapidité des opérations militaires, et il n'est pas douteux que ces délicates et importantes fonctions ne fussent confiées, en cette circonstance, à un homme parfaitement capable de les remplir.

Quelques amitiés durables paraissent avoir été formées par Hume pendant cette expédition. Le général Abercromby, avec lequel nous le verrons correspondre plus tard, était quartier-maître général ; Harry Erskine, lieutenant du quartier-maître général ; Edmondstoune, de Newton, capitaine dans Royal-Ecossais. Concernant les opérations de l'expédition et divers incidents très intéressants qui y ont rapport, Hume écrivit à son frère, John *Home* (3) ou *Hume* de Ninewells, dans les termes suivants :

(1) Il est dit, dans la *Relation autographe de David Hume* publiée ci-dessous, que *six* transports, séparés de la flotte par la tempête, privèrent l'armée de 800 hommes : cela fait 135 hommes ou une compagnie par transport. A ce compte, il y aurait eu, pour 5,800 hommes, 43 transports ; et de plus 16 vaisseaux, 8 frégates, 2 bombardes : ensemble 69 bâtiments : ce qui fait une flotte très imposante. (*Trad.*)

(2) Commissaire *civil*, car la juridiction de la prévôté ne regarde que la discipline des troupes. (*Trad.*)

(3) On appelait indifféremment cette famille Home ou Hume. Le philosophe signait David Hume et appelait son frère John *Home*, selon l'ancienne ortho-

Lettre de Hume à son frère.

Baie de Quiberon en Bretagne, 4 (14) octobre 1746.

« Notre première tentative guerrière n'a pas eu de succès, sans perte toutefois, ni déshonneur. La rumeur publique vous a certainement appris que, retenus dans la Manche trop tard pour passer en Amérique, le ministère, qui voulait tirer parti de forces si importantes de terre et de mer, nous a envoyés chercher aventure sur les côtes de France. Quoique le général et l'amiral ne connussent pas du tout ces côtes, qu'ils n'eussent ni pilotes, ni guides, ni relations d'aucune sorte, pas même des cartes ordinaires du pays, cependant ayant reçu l'assurance qu'il n'y avait dans ces parages aucune troupe régulière, ils pensèrent qu'il n'était pas possible, dans ces conditions, de ne pas faire quelque heureux coup. Ils se dirigèrent donc vers Lorient, une belle ville de la côte de Bretagne, le siége de la Compagnie française des Indes, qui n'était, il y a vingt ans, qu'un misérable village. Ils n'avaient aucune notion de la force de la ville, du chiffre de la garnison, de la nature des côtes et du pays, sauf ce qu'ils pouvaient en avoir entendu dire à Plymouth. Cependant, nous fîmes un heureux voyage de trois jours, nous débarquâmes en présence d'environ 3,000 hommes de milice le 20 septembre (1), nous marchâmes le lendemain jusqu'aux portes de Lorient et prîmes connaissance de la ville.

« Elle est située au fond d'une belle baie de deux lieues de long, dont l'entrée est commandée par la ville ou citadelle de Port-Louis ou Blavet, place très forte située sur une péninsule. La ville de Lorient elle-même n'est pas très forte, quoiqu'elle soit entourée d'un mur neuf d'environ trente pieds de haut, fortifié par des demi-lunes et garni de quelques canons. Les habitants furent prodigieusement effrayés d'une attaque aussi inattendue par des troupes dont leur crainte exagéra le nombre, et ils offrirent immédiatement de capituler, quoique

graphe. Ils étaient gentilshommes et portaient dans leurs armes neufs puits ou sources, traduction du nom de leur petit fief, *Nine wells*. (*Trad.*)

(1) C'est-à-dire, dans la manière actuelle de compter, le 30 septembre ; car l'Angleterre n'ayant pas encore à cette époque adopté la réforme grégorienne du calendrier, les dates de Hume sont de dix jours en retard sur les dates véritables en style grégorien, qui est le style actuel. (*Trad.*)

avec des conditions qui auraient rendu cette conquête insignifiante pour nous. Ils firent, quelques heures après, de nouvelles avances pour rabattre de leurs premières demandes, mais le général refusa positivement d'admettre des termes de capitulation; il voulait que la ville se rendît à discrétion. Il avait de très bonnes raisons pour user de ce semblant de rigueur hautaine. Les armées anglaises ont souvent été fort mal pourvues en ce qui est de l'arme du génie, et dans cette occasion en particulier ce service était confié à des officiers grossièrement ignorants et incapables. Ils affirmèrent d'abord qu'avec un obusier et deux pièces de douze ils viendraient facilement à bout, en dix heures, de réduire en cendre les magasins de la Compagnie des Indes et d'ouvrir une brèche suffisante pour l'entrée de nos troupes. Ceci ayant été dit devant le général et l'amiral, ils en conclurent qu'ils seraient facilement maîtres de la ville et qu'il n'y avait pas lieu de lui accorder des conditions. Ils craignaient de plus que, s'ils accordaient des conditions et stipulaient une forte rançon, le bon peuple d'Angleterre, qui aime la bataille (1), ne s'empressât de dire qu'on avait trafiqué de la gloire de nos armes moyennant finances. Enfin, aucun coup ne pouvait être plus fatal au commerce français que la destruction de cette ville; aucun ne pouvait imprimer aux Français une plus salutaire terreur de la marine britannique, et par suite les obliger, pour garder leurs côtes, à retirer bon nombre de troupes de leurs frontières. Mais lorsque les ingénieurs en vinrent à l'exécution, ils ne purent tenir aucune de leurs promesses. Aucune de leurs fusées, aucun de leurs boulets rouges ne fit le moindre effet.

« Comme la ville ne pouvait être investie ni par terre ni par mer, on y rassembla facilement une garnison de troupes régulières et irrégulières en nombre double des nôtres, et on commença à tirer sur nous avec 35 pièces de canon, auxquelles nous n'en pouvions opposer que quatre. Des pluies abondantes survinrent, causant des maladies parmi nos hommes qui avaient été entassés tout l'été sur des transports. Nous étions à dix milles de la flotte, avec des chemins complètement rompus, tout devant être traîné par nos hommes, les chevaux du pays ayant été emmenés dans l'intérieur. Tant de fatigues épuisèrent rapidement notre petite armée. Le mouillage de la flotte dans la baie de

(1) Le duc de Wellington disait : — Quand John Bull, pendant son déjeûner, apprend que j'ai livré une bataille, il ne cherche pas à se faire une idée de son importance ou de ses conséquences; non, il va droit à la *note du boucher*, et s'il n'y a pas eu beaucoup d'hommes tués, il n'est pas content. (*Trad.*)

Quimperlé (1) n'était pas du tout sûr. Pour ces motifs et d'autres encore, il fut unanimement résolu de lever le siége le 27 septembre (7 octobre), et sur ce point il n'y eut pas une seule voix discordante dans l'armée ou la marine.

« Nous n'avons pas perdu plus de dix hommes par le feu de l'ennemi pendant l'expédition, et nous ne fûmes en rien molestés, soit pendant notre retraite, soit pendant le réembarquement. Nous essuyâmes une violente tempête le 1er octobre (11 octobre), pendant que nous étions encore près de la côte. Nous sommes maintenant dans la baie de Quiberon, au sud de Belle-Isle, où nous attendons d'Angleterre un renfort de trois bataillons. Cinq ou six transports sont disparus pour le moment. Quand notre équipée en France aura pris fin, ce qui ne peut tarder à cause de la mauvaise saison, nous nous dirigerons sur Cork ou Kingsale.

« Pendant que nous étions à Plœmeur, village situé à environ une lieue de Lorient, il est arrivé dans notre famille un accident des plus tragiques, qui m'a beaucoup accablé. Je ne sais si vous avez jamais entendu parler du major Forbes, frère de sir Arthur Forbes. Il passait pour être et il était un homme des plus estimables, plein de sens, d'honneur, de modestie, de douceur, de la plus grande égalité de caractère. Son savoir était grand pour un homme de n'importe quelle profession, prodigieux pour un militaire. Comme bravoure, il avait fait ses preuves. Il s'était exténué de fatigue et de faim pendant deux jours, de sorte qu'il avait été obligé de quitter le camp et de venir à notre quartier, où je pris le plus grand soin de lui, car nous étions très bons amis. Il était très tourmenté de l'idée qu'il avait quitté son poste et que son honneur pourrait en souffrir ; je m'efforçai de le rassurer et je crus l'avoir laissé, le soir, calmé sur ce sujet. Mais en retournant à sa chambre, le lendemain matin, je le trouvai n'ayant plus qu'un souffle de vie, baigné dans son sang, les artères du bras coupées. J'envoyai de suite chercher un chirurgien, je fis bander sa plaie, il revint promptement à lui-même et recouvra toute sa raison, toute son intelligence. Il vécut encore vingt-quatre heures, et j'eus plusieurs conversations avec lui. Je n'ai jamais vu un mépris de la vie plus arrêté, des raisonnements plus suivis, plus fermes, que ceux qu'il fit au sujet de sa fin. Il me pria de défaire son bandage et de hâter sa

(1) C'est-à-dire dans la baie du Pouldu, où s'embouche la rivière de Quimperlé. (*Trad.*)

mort, comme dernier signe d'amitié. Mais hélas ! nous ne sommes plus au temps des Grecs et des Romains. Il me répéta qu'il savait bien qu'il pouvait survivre à peine quelques jours, mais que s'il en réchappait, il saurait bien exécuter son projet d'une manière plus sûre et que personne ne pourrait empêcher.

« — Je meurs, dit-il, victime d'un point d'honneur peut-être « excessif ; mais croyez-vous que, s'il m'était possible de survivre, « j'y consentisse pour devenir la risée d'un monde de sots ? Je suis « trop avancé pour reculer, et si la vie m'était odieuse auparavant, « elle me l'est deux fois plus à présent. »

« Il fut pris du délire quelques heures avant sa mort. Dix heures environ avant de se couper les artères, il avait écrit à son frère une courte lettre que nous trouvâmes sur la table.

« P. S. Le général n'envoie ses dépêches qu'aujourd'hui, de sorte que je puis ajouter un mot. Notre armée a débarqué de nouveau le 4 octobre (14 octobre) et pris possession sans résistance de la péninsule de Quiberon. Nous sommes restés là, sans être molestés, huit jours, quoique l'ennemi eût formé sur la terre ferme une puissante ou au moins une nombreuse armée. La dispersion de nos transports et la non-arrivée des renforts nous ont décidés à nous rembarquer et retourner chez nous, en nous flattant d'avoir atteint le but de notre démonstration, qui était, paraît-il, de forcer des Français à rappeler des troupes de Flandre. Les Français prétendent avoir remporté une grande victoire, mais nous ne savons ce qu'il en est. L'amiral a débarqué quelques marins et a pris possession des deux îles d'Houat et d'Hédic, où se trouvent de petits forts. Le gouverneur d'un de ces petits forts, quand il se rendit, confia sa bourse à l'officier de marine qui commandait le détachement, en le priant d'en avoir soin et de la sauver du pillage. Cette bourse contenait dix sous (1), six *pence* de notre monnaie. — *Ce 17 octobre.* »

(1) Sans compter, peut-être, ce qu'on y avait pris. (*Trad.*)

RELATION AUTOGRAPHE DE DAVID HUME (1)

Les forces sous les ordres du lieutenant-général Saint-Clair consistaient en cinq bataillons, à savoir : 1er bataillon du régiment Royal, 5me bataillon du régiment des Highlanders, 3me de Brag, 4me de Richbell, 2me de Harrison, une partie de celui de Frampton, et quelques compagnies d'infanterie de marine, en tout environ 4,500 hommes. La flotte consistait en..... (2) Quoique cette armée et cette flotte eussent été équipées pour entrer en campagne pendant l'été de 1746 et s'emparer du Canada, il se trouva, après d'inutiles efforts pour sortir de la Manche, d'abord sous les ordres du commodore Cotes, puis sous l'amiral Listock, qu'on avait perdu tellement de temps, soit par les vents, soit par les ordres contraires, qu'il devenait impossible à une flotte aussi nombreuse d'appareiller pour cette destination. Le milieu de mai avait été d'abord assigné comme dernier rendez-vous à Spithead, et à la fin d'août la flotte n'avait pas dépassé Saint-Helen, à une lieue de cette rade. Les marins savent qu'à la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver, les vents de nord-ouest soufflent furieusement sur la côte de l'Amérique du Nord, de manière à rendre difficile et même impossible d'aborder dans ces parages aussi tard. Il y a des exemples de bâtiments qui ont été obligés d'aller chercher un abri contre ces tempêtes jusqu'aux Iles sous le Vent.

Il fallait donc renoncer à aller en Amérique à l'automne ; mais comme les transports avaient été réunis et la flotte équipée à grands frais, on pensa à l'utiliser en Europe pour cette fin d'été. La détresse où se trouvaient les alliés en Flandre, appelait spécialement l'attention de la nation et du ministère, et demandait un prompt remède. Il était trop tard pour envoyer six bataillons, sous les ordres du général Saint-Clair, renforcer le prince Charles de Lorraine qui commandait les armées des alliés, et ces troupes étaient trop peu nombreuses pour

(1) *Vie de David Hume*, par John Hill Burton, t. I, *Appendix A*, placé après la p. 437 du volume. (*Trad.*)

(2) En blanc dans l'original ; on a donné la composition de la flotte ci-dessus, note 1 de la p. 148. (*Trad.*)

être d'un grand secours. On comptait plutôt, en tombant à l'improviste sur une région de la France dénuée de troupes, faire une diversion et obliger l'ennemi à dégarnir la Flandre de quelques régiments. Mais comme il ne restait guère de temps pour concerter et mûrir ce plan, le duc de Newcastle, secrétaire d'Etat, s'imagina que le général Saint-Clair pourrait bien avoir déjà formé quelque projet de cette nature. Cette idée lui était venue à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le général, et dans laquelle ce dernier avait mis en avant, sans y insister, l'idée d'une entreprise de ce genre. Au printemps, quand les obstacles et les difficultés de l'expédition en Amérique commencèrent à se faire sentir, le secrétaire d'Etat, déplorant la grande dépense, probablement inutile, qu'allait causer cette entreprise à la nation, donna au général l'occasion de produire une idée qui se présentait naturellement dans cette circonstance. Il dit :

« Mais ne pourriez-vous envoyer l'armée et l'escadre sur les côtes « de France pour y porter l'alarme, comme les Français l'ont fait « vis-à-vis de nous ? et leurs troupes étant en Flandre ou sur la « frontière d'Allemagne, n'est-il pas probable qu'ils en rappelleraient « une partie pour nous faire face ? »

L'entretien n'alla pas plus loin sur ce sujet ; mais le roi (d'Angleterre), ayant été informé de cette ouverture, demanda au général s'il avait médité à ce sujet quelque plan qu'on pût mettre à exécution. Le général répondit qu'il n'y avait jamais arrêté sérieusement sa pensée, mais que si cela pouvait plaire à Sa Majesté, il en conférerait avec sir John Ligonier ou toute autre personne en ce moment à Londres, qui pourrait donner quelques informations exactes sur les côtes de France. A quoi le roi répliqua : « Non, non, ne prenez pas cette peine. » Et le général ne pensa plus à ce projet, sauf qu'il rendit compte au duc de Newcastle de sa conversation avec le roi. Cependant le duc, pensant que si l'on revenait à ce dessein, il valait mieux qu'il fût étudié par ceux qui auraient à l'exécuter, pour leur en laisser l'entière responsabilité, pria le général et l'amiral de formuler un plan en vue de cette entreprise et s'adressa plus particulièrement au général qui, ayant eu l'idée, disait-il, de cette diversion, en avait peut-être déjà combiné les détails. Ils répondirent tous les deux, dans une même lettre, que leur complète ignorance du sujet les rendait incapables de donner une opinion en matière si délicate, et le général rappela ensuite au duc, dans une lettre particulière, les circonstances fortuites dans lesquelles cette suggestion s'était produite.

Quoiqu'ils refusassent tous deux de dresser un projet, ils s'empressèrent d'assurer Sa Majesté que, si elle leur faisait l'honneur de leur communiquer un plan de descente, ils feraient de leur mieux pour l'exécuter. Ils ajoutaient que le secrétaire d'Etat, par sa situation en rapport avec tout le monde, et qui vivait à Londres où se trouvent les ressources et les nouvelles, était mieux placé qu'eux, séquestrés sur leurs vaisseaux, dans un port de mer écarté, pour rédiger un plan. Ils n'avaient pas de connaissance spéciale des côtes de France, ni de moyens d'en acquérir. Ils espéraient qu'on ne leur demanderait pas leur opinion sans les avoir mis à même de se décider en connaissance de cause, et qu'on ne leur imposerait pas la tâche difficile de rechercher des moyens d'information en leur prescrivant en même temps un secret inviolable. Il est remarquable que le duc de Newcastle, parmi les avantages de cette expédition, mentionne l'appui à donner aux protestants, qui sont déjà en armes ou seraient disposés à se lever à l'arrivée des Anglais, — comme si l'on était encore au temps de la Ligue ou de la période anarchique de la minorité de François II.

Pleins de ces réflexions, ils revinrent de Saint-Helen le 23 août et arrivèrent à Plymouth le 29, pour obéir aux ordres qu'ils avaient reçus de rallier ce port afin d'y recevoir de nouvelles instructions. Là, ils trouvèrent des ordres formels de mettre à la voile immédiatement, au premier vent favorable, pour la côte de France, et de faire une tentative sur Lorient, Rochefort ou La Rochelle, ou de remonter la rivière de Bordeaux, ou, s'ils jugeaient ces entreprises impraticables, d'opérer leur débarquement sur la côte occidentale là où ils jugeraient à propos. Un pouvoir discrétionnaire aussi illimité n'était pas de nature à plaire aux commandants, quand même il eût été accompagné de plus d'informations ou même d'une information quelconque. Comme le vent en ce moment était contraire, ils eurent tout le loisir de répondre par leurs lettres du 29 et du 30 août. Ils représentèrent ensemble qu'il était impossible de songer à attaquer Lorient, Rochefort ou La Rochelle, places fortifiées, et cela sans préparation, sans guides, sans pilotes, absolument nécessaires en de pareilles opérations.

Le général, dans une lettre particulière, appuya sur ces arguments et y ajouta beaucoup de réflexions importantes. Il dit que, de toutes les places mentionnées dans les ordres, Bordeaux lui paraissait la plus facile à attaquer, que c'était une ville extrêmement riche et importante, située à la plus grande distance possible de Flandre et par conséquent bien placée pour y faire une diversion. Il ajoutait qu'il con-

naissait la ville comme étant sans défenses, sauf le château Trompette, qui, comme la plupart des citadelles, était plutôt dirigé contre les habitants pour les retenir dans le devoir que contre l'ennemi. Mais quoique ces circonstances parussent favorables, il voyait s'élever de tous côtés beaucoup de difficultés. D'abord, il doutait qu'il y eût une seule personne sur la flotte, sauf lui, qui eût jamais vu Bordeaux, et encore, quant à lui, il n'avait aucune idée du pays à traverser entre la mer et cette ville ; il n'avait à bord aucune carte de France et il ne pouvait guère compter sur les renseignements à tirer des gens du pays, qui avaient intérêt à le tromper. Que s'il lui fallait de l'argent pour se procurer des nouvelles, faire un établissement, payer les officiers, il n'en avait pas d'autre que quelques caisses de piastres qui avaient une autre destination ; que s'il fallait avancer un peu dans l'intérieur, il n'avait pas de chevaux pour son artillerie ; qu'évidemment les habitants feraient disparaître les chevaux du pays, et qu'il n'avait ni hussards ni dragons pour les poursuivre. Quant à conserver les conquêtes qu'il pourrait faire (le duc faisait allusion à cette éventualité), il faisait observer (en supposant qu'avec sa petite troupe il pût prendre une place) qu'il lui serait impossible de la conserver. Après tout, il ne s'engageait qu'à une chose : l'obéissance ; il ne promettait pas le succès, il professait l'ignorance la plus absolue des circonstances de l'entreprise et ne pouvait même indiquer à laquelle il s'arrêterait ; que cependant il avait ordre de faire voile, au premier vent favorable, pour aborder une côte inconnue, marcher dans un pays inconnu, et attaquer les villes, à lui inconnues, de la plus puissante nation de l'univers...

Pendant ce temps, l'amiral Anson, qui était aussi retenu à Plymouth par les vents contraires, eut avec le général et l'amiral une conversation au sujet de leur entreprise. Il leur dit qu'il se rappelait avoir entendu dire à W. Hume, membre du Parlement pour Southwark (1), qu'il avait vu depuis peu la ville de Lorient, qui lui avait paru très forte du côté de la mer, mais pas du côté de la terre. Quoique ce W. Hume (2) fût un commerçant et non un militaire, que les renseignements émanés de lui n'arrivassent que de seconde main, cependant le général et l'amiral furent heureux de percevoir un rayon de lumière

(1) Quartier sud de Londres. (*Trad.*)

(2) Le nom de Hume est assez commun en Angleterre. Je ne crois pas que celui-ci fût parent de David Hume. (*Trad.*)

dans l'ignorance et l'obscurité où ils étaient, et cette circonstance les détermina à fixer leurs idées sur Lorient. Ils écrivirent au duc de Newcastle, le 3 septembre, que c'était sur Lorient qu'ils avaient résolu de se diriger aussitôt que le vent serait favorable. Pour remédier à l'ignorance où il était des abords de la côte et au manque de pilotes, l'amiral dépêcha le commodore Cotes sur *le Rubis* et le capitaine Stewart sur *le Hastings,* avec un sloop et un chaland, pour prendre connaissance de Lorient et des environs, sonder les approches et les lieux d'ancrage pour la flotte. Le général, lui, ne trouvait pas de remède au défaut d'informations et à l'absence de guides. Mais comme le vent continuait à être contraire pour naviguer en flotte et de conserve, quoique des navires isolés pussent faire leur chemin, le général eut le temps de voir encore ses projets changés par le ministère.

Le duc de Newcastle, qui avait d'abord dit au général que, s'il parvenait à s'établir sur quelque point de la côte de France, on lui expédierait deux bataillons de la garde et le régiment (1) du général Huske, lui écrivit alors (3 septembre) que ces trois bataillons le suivraient immédiatement. Il ajoutait que, si le général ne trouvait pas moyen de débarquer, soit à Lorient, soit plus au sud vers la baie de Biscaye, on lui enverrait, avec des renforts, l'ordre de se porter à son retour sur les côtes de Normandie. Dès le jour suivant, le duc change en effet d'avis, il envoie au général un plan conçu par le major Mac Donald pour une descente en Normandie, et dans sa lettre d'envoi il donne la préférence à ce nouveau plan sur celui arrêté depuis quelque temps, avec le général et l'amiral, de faire une démonstration sur la côte ouest.

Les deux commandants examinèrent ce nouveau projet et en conférèrent avec le major Mac Donald, qui vint exprès à Plymouth quelques jours après. Ils découvrirent que ce plan, déposé au ministère de la Guerre depuis quelques années, n'était pas du tout calculé pour l'emploi de leurs troupes, car il supposait un corps de cavalerie, qu'ils n'avaient pas, comme pivot essentiel d'exécution. Ils virent facilement que le major Mac Donald était assez novice en art militaire, et qu'il serait dangereux de suivre, sans autre conseil, son tracé d'opérations. Ils observèrent qu'il prétendait seulement connaître la force des villes de Normandie et la nature du pays, mais qu'il ne désignait aucun point de débarquement. Ils ajoutèrent qu'il y avait déjà commen-

(1) Hume paraît user indifféremment et avec la même signification des mots : *régiment* et *bataillon*. *(Trad.)*

cement d'exécution du côté de la Bretagne, puisqu'on avait envoyé le commodore Cotes explorer la côte, et que si on changeait d'avis, il faudrait faire des côtes de Normandie un pareil examen préalable, pour lequel il était bien tard. Ils répétèrent enfin que, si on désirait faire une diversion pour attirer les troupes qui étaient en Flandre, ce but serait mieux atteint par une démonstration sur les côtes de Bretagne, plus éloignées de la Flandre et, par suite de l'absence de garnisons, plus faciles à effrayer. Ils firent toutes ces représentations au secrétaire d'Etat, tout en exprimant leur intention d'attendre à Plymouth, avant de lever l'ancre, les derniers ordres de Sa Majesté.

Le duc dépêcha immédiatement un messager leur apportant pleins pouvoirs *d'aller où il leur plairait*. Pendant cet intervalle, le général fut, à son grand regret, obligé de demeurer à peu près inactif. Plymouth est une ville écartée, où il ne pouvait recueillir aucune information utile. Il était par ses instructions obligé d'observer un profond secret, de sorte qu'il ne pouvait ni rechercher ostensiblement des renseignements, ni provoquer indirectement des communications. Le secrétaire d'Etat lui avait envoyé le major Mac Donald et un certain Cooke, capitaine de corsaire, mais ils ne purent lui rendre aucun service pour la préparation de son entreprise. C'était là, avait dit le secrétaire d'Etat, les deux seules personnes qu'il eût pu trouver à Londres connaissant les côtes de France, — comme s'il eût été question de la côte du Japon ou de celle de la Californie. Le général désirait avoir des cartes de France, principalement de la Bretagne et de la Gascogne. Il reçut une carte de la Gascogne et une de Normandie, mais pas de carte de Bretagne, pas de carte de France. Il fut obligé de partir pour cette importante expédition sans renseignements, sans pilotes, sans guides, sans carte du pays, sauf une petite carte du royaume de France, que son aide de camp avait pu acheter dans une boutique à Plymouth. Le général représenta toutes ces difficultés au ministère, et l'avertit de n'attendre aucun succès d'un chef qui avait de tels obstacles à surmonter et qui devait forcément se fier plus à l'aventure qu'à la prudence. On lui répondit qu'on n'attendait rien de lui que de débarquer où il lui plairait en France, pour y produire une panique, et revenir ensuite en Angleterre avec la flotte et les troupes saines et sauves. Quoiqu'il sût très bien que le peuple exigerait davantage, il était résolu à dédaigner les critiques pour ne penser qu'à obéir à ses ordres et à remplir son devoir.

La flotte mit à la voile de Plymouth le 15 septembre (25 septembre),

et après une courte traversée de trois jours, arriva dans la soirée du 18 (28) devant l'île de Groie, où on trouva le commodore Cotes et le capitaine Stuart, qui rendirent compte du résultat de leur exploration de la côte près de Lorient. L'endroit où ils avaient fixé le point de débarquement était situé à environ dix milles de la ville (1), à l'embouchure de la petite rivière de Quimperlé. Ils assurèrent que le rivage était plat et ouvert de tous côtés, avec un tirant d'eau suffisant aux approches, et que par cela même, quoique favorable à un débarquement, ce point serait un très mauvais mouillage, à cause des nombreux rochers qui en obstruent l'accès et de la forte houle qui s'y brise, quand les vents d'ouest ou de sud-ouest y chassent le flot de la baie de Biscaye.

Il était alors huit heures du soir, pleine lune, ciel clair, avec une faible brise poussant à la côte. On se demanda si on devait débarquer de suite ou attendre au matin. Les deux officiers de marine qui avaient examiné les lieux furent d'un avis différent ; l'un voulait agir de suite, l'autre représentait que sans pilote, au milieu de tous ces rochers, les manœuvres de nuit étaient dangereuses. L'amiral fut d'avis d'attendre jusqu'au matin. Cette question parut alors peu importante, parce qu'il ne s'agissait que de quelques heures, mais elle était en réalité d'une importance majeure, car c'est de cette décision que dépendit l'échec de l'expédition.

Le grand âge de l'amiral Listock (2) et son expérience consommée doivent rendre prudents ceux qui ont à juger sa conduite ; mais on peut cependant soupçonner qu'étant au déclin de la vie, il inclinait plutôt vers la prudence, convenable dans les entreprises mûrement combinées, que vers la témérité, nécessaire dans les coups de main du genre de celui-ci. Les fâcheuses conséquences de cette hésitation apparurent immédiatement. L'amiral avait pensé que quatre ou cinq heures de délai procureraient aux troupes un débarquement sûr et expéditif; mais le vent changea le matin, venant de terre assez fort pendant toute la journée et une partie de la nuit suivante. Cela retarda beaucoup le débarquement, et quelques navires ne purent même arriver à la côte que deux jours après.

Pendant ce temps, la flotte était pleinement en vue de la côte, et on se préparait à Port-Louis, à Lorient, dans tout le pays, à recevoir l'ennemi qui menaçait le littoral d'une invasion.

(1) Le mille anglais a 1,610 mètres de longueur. (*Trad.*)
(2) Il l'appelle autre part Lestock. (*Trad.*)

Les forces de la France, soit pour l'attaque, soit pour la défense, consistent en trois sortes de troupes. D'abord, une nombreuse armée de ligne, qui était alors entièrement employée en Italie ou sur les autres frontières, sauf quelques régiments disséminés dans l'intérieur et réduits à leurs dépôts pour opérer le recrutement, au nombre desquels étaient deux régiments de dragons alors en Bretagne. En second lieu, une milice régulière et bien disciplinée, répartie dans les places fortes, le long de la côte et aux frontières, partout où on pouvait craindre une attaque immédiate. Quelques-uns de ces corps de milice avaient fait campagne avec les troupes régulières et s'étaient acquis quelque honneur, ce qui inspirait aux autres du courage et de la confiance en eux-mêmes. Troisièmement, un nombreux corps de milice côtière ou gardes-côtes, montant à 200,000 hommes, mal armés, mal disciplinés, formidables seulement par leur nombre, en Bretagne surtout, province connue par la sauvagerie de ses habitants, regardés autrefois et aujourd'hui comme les plus guerriers et les moins civilisés de tous les paysans français. Ces forces furent convoquées par des signaux concertés d'avance, canons d'alarme, drapeaux, feux sur les hauteurs, et le matin du 20 septembre (30 septembre), au point du jour, un corps considérable de différentes troupes, mais surtout des dernières (les gardes-côtes), montant à environ 3,000 hommes, était réuni sur le rivage pour s'opposer à notre débarquement. On dut prendre des dispositions pour rendre cette opération possible, et comme le vent était alors très fort et venant de terre, cela ne put être effectué que dans l'après-midi.

Il y avait en vue de la flotte trois endroits qui semblaient propices à un débarquement, et qui étaient séparés l'un de l'autre soit par un mouvement de terrain soit par une petite anse. Les miliciens français s'étaient postés dans les deux endroits les plus rapprochés de Lorient, et ne se trouvant pas assez nombreux pour tout occuper, ils avaient laissé le troisième point, qui était sous le vent, tout à fait libre. Le général ordonna de prendre ce troisième point pour rendez-vous, mais il vit alors les troupes françaises quitter le second point et venir prendre position vis-à-vis de lui. Elles se placèrent dans des replis sablonneux, de manière à se mettre entièrement à l'abri du feu des navires anglais chargés de protéger le débarquement, et à pouvoir se jeter sur les troupes qui aborderaient les premières au moment où l'arrivée des nôtres sur la grève obligerait nos navires à cesser le feu. Le général comprit bien leur plan de défense et se mit en mesure de

le déjouer. Il observa que la seconde crique était dégarnie et que les troupes postées d'abord devant la première, quoiqu'en marche autour de la petite baie pour venir remplacer celles qui s'étaient portées à la troisième, n'étaient pas encore arrivées : il saisit de suite l'occasion. Il ordonna à ses bateaux de ramer droit devant eux, comme pour débarquer de force juste en face, puis, à un signal donné, de tourner subitement et de se porter vivement vers la crique inoccupée. Afin de mieux protéger le débarquement, il avait fait placer deux chalands garnis d'artillerie, de façon à gêner les feux d'une batterie que les Français avaient placée à droite sur une élévation, d'où elle donnait en plein sur nos bateaux qui s'approchaient. Ces chalands parvinrent à déloger les Français de leur position, et les bateaux purent prendre terre avant qu'aucune troupe française fût sur les lieux pour s'y opposer. Les soldats débarquèrent au nombre de six cents (1) et se formèrent de suite ; alors toute la milice se dispersa et se mit à fuir dans le pays. Les Anglais les suivirent, marchant régulièrement et en bon ordre, tirant de cet heureux début d'heureux pronostics pour la suite de leur expédition.

Il y avait une crique ou petit bras de mer, asséchant à marée basse, à droite du lieu de débarquement, et au travers de laquelle passait la route la plus rapprochée allant à Lorient, la seule par laquelle on pût faire passer des troupes, du canon et de lourdes voitures. Comme en ce moment la marée était haute, les fuyards français furent obligés de faire le tour de cette crique, détour de plusieurs milles, et par là ils induisirent en erreur le général qui, pensant avec raison qu'ils allaient chercher un refuge dans la ville de Lorient, en conclut qu'en les suivant il prendrait le chemin le plus court pour arriver à cette ville. Il détacha donc à la poursuite de cette milice en fuite environ mille hommes sous les ordres du brigadier O'Farrel, qui après avoir été harcelés par quelques tirailleurs embusqués derrière les haies (le lieutenant-colonel Erskine, vice-quartier-maître général, fut en cette occasion gravement blessé) arrivèrent le soir (2) à Guidel, village situé à environ une lieue du point où l'on avait abordé. Le général était resté sur la grève pour surveiller le débarquement du reste des forces. Au point du jour, il les conduisit à Guidel pour rejoindre le détachement

(1) Les Anglais débarquèrent à l'anse du Loc'h, entre celle du Pouldu et la pointe du Talut, vers deux heures après-midi, le 30 septembre 1746. (*Trad.*)
(2) Le soir du 30 septembre 1746. (*Trad.*)

O'Farrel. Là, il apprit de quelques paysans fait prisonniers qui parlaient français (ce qui est assez rare dans le peuple de cette partie de la Bretagne) que la route qu'il avait suivie, par la raison mentionnée ci-dessus, était de 4 ou 5 milles plus longue que l'autre pour gagner Lorient. Il apprit aussi (ce qu'il avait pu voir) que cette route était dangereuse et difficile, passant par des défilés étroits, entre des haies très hautes, souvent revêtues de pierres et couronnées de bois et de broussailles, où quelques hommes braves et disciplinés pourraient facilement arrêter toute une armée, où même quelques hommes sans discipline ni bravoure pourraient aisément, par quelques coups de feu, jeter parmi leurs ennemis une grande confusion.

Afin de prendre mieux connaissance de la topographie du pays, que lui et son armée ignoraient absolument, il divisa ses troupes en deux corps égaux qui devaient marcher ensemble sur Lorient par deux routes différentes qu'on lui indiqua. Le premier corps, sous ses ordres, marcha sans être molesté ; l'autre, sous les ordres du brigadier O'Farrel, n'eut pas autant de chance. Deux bataillons de ce détachement, ceux de Richbell et de Frampton, soit par défaut d'expérience, soit par suite de la terreur qu'inspirait aux soldats un pays inconnu à eux et à leurs officiers, soit peut-être par un de ces accidents auxquels le courage des hommes est exposé, se mirent en désordre pour avoir essuyé le feu d'une poignée de paysans postés derrière les haies. Malgré tous les efforts du brigadier, beaucoup jetèrent leurs armes et s'enfuirent, d'autres tirèrent au hasard et se blessèrent les uns les autres, et s'il y avait eu là quelques troupes régulières pour tirer parti de cette confusion, les conséquences auraient pu en être fatales. Et quoiqu'ils se fussent ensuite ralliés et fussent venus rejoindre le général sous Lorient, la panique continua dans ces deux bataillons et se communiqua aux autres. L'armée était ainsi dans une anxiété continuelle, même en l'absence de tout danger, et cette impression fâcheuse diminua singulièrement l'espoir du succès final de l'expédition.

Lorient, assez récemment encore simple village, est maintenant une ville considérable sur la côte de Bretagne, au fond d'une grande baie, dont l'entrée étroite est gardée par la forte citadelle de Port-Louis. Cette ville est devenue le centre du commerce avec les Indes, le siège de la Compagnie fondée pour exploiter ce commerce, et le magasin d'où sont distribuées les marchandises venant de l'extrême Orient. Les prises considérables faites par les Anglais pendant le cours de la guerre avaient un peu arrêté ce commerce ; la ville cependant était

considérée comme valant bien la peine d'une conquête, n'eût-ce été que pour les richesses qu'elle contenait, les dépôts de marchandises de la Compagnie et les beaux et vastes bâtiments publics ou privés qui s'y trouvent. Cette ville est loin d'être forte. Les deux côtés non protégés par la mer ne sont entourés que d'un mur d'une trentaine de pieds de haut, pas très épais, sans fossés ou parapets ; mais l'eau qui baigne les deux autres côtés en rend l'investissement impossible et offrit à la nombreuse population des environs toute facilité pour s'y jeter, et quoique ces foules sans discipline ne pussent être d'aucun secours en rase campagne, cependant, à l'abri des fortifications, elles pouvaient travailler à des retranchements, dresser des batteries, faire des terrassements pour mettre la ville à l'abri du coup de main tenté par une armée peu nombreuse. La Compagnie des Indes avait des canons dans ses magasins, quelques ingénieurs à son service pour sa marine et ses établissements d'outre mer. On pouvait encore emprunter des canons aux navires ancrés dans le port, ainsi que des marins accoutumés à en faire usage, et tout ce qui eût pu manquer en artillerie ou en munitions pouvait être facilement tiré par eau de Port-Louis, qui est en communication constante avec Lorient.

Mais comme ces ressources, quoique très grandes, demandent quelque temps pour être mises en œuvre contre un ennemi, il n'est pas improbable que, si l'amiral avait eu des pilotes et le général des guides qui eussent conduit les Anglais plus promptement à la côte et devant la ville, la terreur occasionnée par une irruption aussi soudaine eût paralysé la force de résistance des habitants, qui se seraient rendus à discrétion. Le manque de plan avait fait perdre deux jours, et il devait s'écouler encore plus de temps avant que l'on commençât quoique ce soit ayant l'apparence d'une attaque. On n'avait pas de canon, et la route qu'avaient suivie les troupes était impraticable aux voitures. Le général dut donc se borner à expédier une escouade avec un officier pour trouver une meilleure route, le 22 septembre (2 octobre), et retourna en personne au bord de la mer dans le même but de découvrir une meilleure route et aussi pour s'entendre avec l'amiral sur la plus sûre manière d'amener l'artillerie, puisque tous les chevaux du pays, d'ailleurs faibles et chétifs, avaient été emmenés par les paysans dans l'intérieur des terres. Enfin on trouva une route plus courte, quoiqu'elle eût encore dix milles de long, et beaucoup meilleure, quoique facile à dégrader par la pluie, comme la suite le prouva.

Un conseil de guerre fut tenu à bord de *la Princesse*, auquel assistèrent le général, l'amiral, le brigadier O'Farrel et le commodore Cotes. Les ingénieurs Armstrong, directeur-général du service du génie dans le corps expéditionnaire, et le capitaine Watson qui avait levé à vue d'œil le plan de la ville de Lorient, furent appelés, et on leur demanda leur opinion sur la question de savoir si une attaque était praticable, combien de temps, de canons, de munitions seraient nécessaires? Leur réponse fut qu'avec deux pièces de douze et un mortier de dix pouces, établis sur l'emplacement qu'ils avaient indiqué pour une batterie, ils s'engageaient, soit à faire une brèche dans les murs, soit, avec des fusées, des bombes et des boulets rouges, à mettre la ville en cendres dans les vingt-quatre heures. Le capitaine d'artillerie Chalmers, qui n'avait pas vu la ville, fut du même avis, pourvu, ajouta-t-il, que l'artillerie soit à bonne portée. Quand même les ordres du roi, prescrivant une démonstration vigoureuse, n'eussent pas été aussi positifs, le succès facile ainsi promis par des hommes du métier était fait pour tenter le général et l'amiral, et pour les déterminer à risquer l'attaque. Il fut donc décidé, pour rendre encore plus certain le succès promis par les ingénieurs, qu'on ferait traîner par les marins jusqu'à Lorient quatre pièces de douze, un mortier de dix pouces et trois pièces de campagne. Ces pièces d'artillerie, avec leurs munitions, malgré toutes les difficultés, furent traînées au camp en deux jours (1), excepté deux pièces de douze qui ne purent arriver que le lendemain (2). Le tiers des marins de la flotte et toute l'infanterie de marine furent débarqués pour cette corvée. L'amiral donna toute l'assistance possible au général, et le public put voir en cette circonstance qu'il n'est pas impossible aux officiers de terre et de mer de vivre en bonne harmonie et de concourir au succès d'une même entreprise.

Le général, à son retour au camp, trouva revenu de sa mission l'officier qu'il avait envoyé faire les sommations à la ville de Lorient. Il rapportait que les habitants étaient si effrayés de cette invasion soudaine (3) qu'ils étaient prêts à capituler, mais à des conditions

(1) Les 3 et 4 octobre. (*Trad.*)

(2) Le 5 octobre. (*Trad.*)

(3) La flotte anglaise composée de 16 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 2 bombardes et de nombreux transports, devait avoir un aspect fort imposant et faire supposer des forces de débarquement beaucoup plus considérables. Elle était mouillée, il est vrai, à cinq lieues de Lorient par mer, et tout à fait hors d'état, non-seulement de forcer, mais même de menacer l'entrée de la rade. (*Trad.*)

qui rendaient la possession de la ville inutile à leurs ennemis. Les habitants exigeaient le respect absolu de leurs personnes, de leurs maisons et de leurs biens, et la Compagnie des Indes stipulait les mêmes conditions pour ses magasins et marchandises. La garnison, composée d'environ 700 hommes de ligne ou de milice, sans compter tous les irréguliers, demandait à sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre. Une ville sans défense, ouvrant ses portes à de telles conditions, ne valait pas la peine d'être prise, car il aurait fallu l'abandonner de suite et recueillir pour tout profit le reproche d'avoir sottement accordé de telles conditions, et peut-être même l'accusation de trahison. C'est pourquoi le général, fort des promesses de nos ingénieurs et du désir de tirer quelque fruit des risques qu'il avait déjà courus, — quand les députés de la ville revinrent le lendemain 23 septembre (3 octobre) de la part du gouverneur et de la Compagnie des Indes, — refusa de discuter les articles de capitulation avec d'autres personnes que celui qui commandait la place au nom de sa Majesté très chrétienne et même d'accorder la sortie de la garnison, attendu que la ville n'étant pas investie, elle pouvait sortir quand elle voudrait.

Dans le même temps, tout concourait à faire avorter l'entreprise des Anglais. Quelques déserteurs entrés en ville firent connaître à la garnison la véritable force des assiégeants qu'on avait beaucoup exagérée à cause de l'importance de la flotte. La petite armée diminuait chaque jour, par suite des fatigues et des pluies qui avaient commencé à tomber. Il n'y avait guère plus que 3,000 hommes valides, ce qui augmentait le poids du service pour ceux qui restaient ; les alarmes étaient fréquentes, d'autant plus fréquentes que les hommes étaient restés sous l'empire de la panique des premiers jours. Les pluies avaient tellement dégradé les routes qu'il ne fallait plus songer à faire traîner d'autres canons par les marins. Mais ce qui surtout faisait désespérer de l'entreprise, c'est qu'on commença à s'apercevoir de l'ignorance des ingénieurs, surtout du directeur-général, qui n'avait montré ni habileté, ni méthode, ni diligence. Son manque de capacité et d'expérience l'empêchait de former des plans utiles, son obstination le privait du secours qu'il eût trouvé dans les lumières d'autrui. Quoique le général lui eût offert de faire établir et de soutenir une batterie partout où il jugerait à propos de la placer, il la posta à 600 *yards* (1) du mur, distance où des canons de si faible calibre ne pouvaient

(1) L'*yard* anglais répond à 0m 914 millimètres. (*Trad.*)

produire aucun effet. De plus il faisait tirer à un angle tellement oblique que les boulets des plus gros canons, dans de pareilles conditions, eussent ricoché sans faire aucun dégât. Il avait mis grande confiance dans les boulets rouges, qui, disait-il, devaient réduire la ville en cendres en vingt-quatre heures ; mais, par sa négligence ou celle des autres, le fourneau dans lequel on devait chauffer ces boulets n'avait pas été débarqué. Quand le fourneau fut amené, on s'aperçut qu'on avait oublié le soufflet, les pinces et autres accessoires. On amenait les munitions de la côte dans des tombereaux avec une peine infinie, et ce ne fut que plus tard qu'on sut qu'il y avait, à bord, des caissons qui auraient rendu ce travail beaucoup plus facile. Les ordres aux officiers du train étaient si confus ou si mal obéis, que les munitions n'arrivaient pas régulièrement au camp pour servir le petit nombre de canons et le mortier qui tiraient sur la ville. Non seulement on donna à l'ingénieur des fascines, des piquets et tout ce qui était nécessaire pour dresser la batterie, mais aussi des hommes de corvée tant qu'il en demandait pour les terrassements, malgré les grandes fatigues supportées par les soldats : on laissait sans ordre ces hommes de bonne volonté, faute de savoir à quoi les occuper.

Pendant ce temps-là, la garnison française, si mollement attaquée, avait le loisir de préparer sa défense et de faire usage des nombreux ouvriers à sa portée, à défaut de soldats, et des approvisionnements de son arsenal. Les Français avaient entassé de la terre derrière leur mur et y avaient établi six batteries pour répondre à la seule que nous avions. Quelques-uns de leurs canons étaient de plus fort calibre que les nôtres ; mais la distance où se trouvait notre batterie la mettait à peu près à l'abri de leurs coups, de même qu'elle rendait notre attaque absolument vaine. Si l'on avait rapproché la batterie à cent pas du mur, par exemple, il aurait fallu la faire communiquer avec le camp par des tranchées et un chemin couvert, ce qui eût été un travail de plusieurs jours pour une si petite armée. Pendant ce temps-là, les assiégés, voyant la direction qu'auraient prise les ouvrages d'attaque, eussent aisément fortifié leurs retranchements en dedans des murs et, opposant dix canons à un, auraient fait taire en peu d'heures notre petite batterie. On ne pouvait même pas faire brèche dans le mur si faible que nous avions devant nous ; d'ailleurs si l'on avait fait une brèche, elle n'eût servi de rien, car environ 15,000 hommes, armés par la compagnie des Indes, enhardis par leurs remparts et leurs canons, pouvaient aisément tenir tête à 3,000 hommes

découragés par les fatigues et les maladies et démoralisés par une lutte si inégale.

Les ingénieurs, voyant que leurs bombes et boulets rouges n'obtenaient aucun effet et qu'il n'y avait moyen ni de faire brèche, à cause du grand éloignement de la batterie, ni de rapprocher les canons d'attaque, à cause de la grande supériorité du feu des Français, déclarèrent unanimement au général qu'ils n'avaient plus aucun espoir de succès et que même toutes les munitions, apportées avec tant de peine, étaient épuisées. On ne pouvait songer à les renouveler, à cause de l'état des routes. Le conseil de guerre réuni pour délibérer sur cette déclaration balança les raisons pour et contre, si cela peut s'appeler balancer que d'avoir d'un côté extrême désir de servir son roi et de l'autre toutes raisons de prudence et de nécessité pour ne pas agir contre ses intérêts. Tous les membres du conseil furent d'accord pour abandonner l'attaque et rembarquer les troupes, ce qui s'opéra le 28 septembre (8 octobre), avec une perte d'environ vingt hommes tués et blessés pendant tout le cours de l'entreprise.

Certain écrivain étranger (1), plus désireux de rendre ses récits piquants que d'y mettre de la vérité, s'est efforcé de tourner cette expédition en ridicule ; mais comme il n'y a pas une seule circonstance de sa narration qui soit vraie ou même seulement vraisemblable, inutile de perdre son temps à le réfuter. Vis-à-vis des préventions du public quelques questions pourront suffire.

L'entreprise a-t-elle été, dès son origine, impraticable ? — Le général ne l'a ni projetée, ni proposée, ni approuvée, et n'a point répondu de son succès.

L'échec est-il venu d'un défaut de diligence ? — Le général n'avait ni pilote, ni guide, ni informations, et ne pouvait se procurer ces ressources indispensables à une opération militaire de ce genre.

Les ingénieurs sont-ils à blâmer ? — Ce service a toujours été considéré comme une branche spéciale de l'art militaire, dirigée, mais non immédiatement, par le commandant en chef et confiée à ceux qui en font leur profession.

Grâce à l'énergie du général pour calmer les vaines terreurs qui

(1) D'après une lettre de Hume à sir Harry Erskine, du 20 janvier 1756, publiée par extrait dans la *Vie de Hume,* il paraît qu'il fait ici allusion à Voltaire. Toutefois M. Hill Burton déclare n'avoir pu trouver dans les œuvres de Voltaire le passage visé ici par Hume, et il pense qu'il s'agissait de quelqu'un de ces pamphlets anonymes, que Voltaire désavouait si aisément. (*Trad.*)

s'étaient répandues parmi les troupes, grâce à la prudence qu'il a montrée en se désistant à temps d'une entreprise sans issue, ce mauvais succès s'est réduit à un désappointement, sans perte et sans déshonneur pour les armes britanniques. D'autres chefs, plus favorisés par les circonstances, ont pu acquérir plus de gloire ; aucun n'a été aussi exempt de reproches.

Le 1er octobre (10 octobre), la flotte quitta la rade de Quimperlé, mouillage des plus dangereux pour un aussi grand nombre de bâtiments à une époque si avancée de la saison et dans les parages si orageux de la baie de Biscaye. La crainte de ces dangers maritimes fut une des principales causes qui hâtèrent le rembarquement, d'autant plus que le secrétaire d'Etat avait expressément recommandé de ne pas exposer la flotte. La prudence de cette décision fut prouvée par l'événement, car le jour même où on leva l'ancre, éclata une très violente tempête du sud-ouest, qui aurait certainement jeté à la côte et brisé contre les rochers les navires qu'elle eût trouvés sur cette rade. La flotte fut dispersée, et six transports, séparés du reste du convoi, arrivèrent de leur côté en Angleterre, ayant à bord 800 hommes (1). Le reste se réfugia dans la baie de Quiberon, et le général débarqua son petit corps de troupes sur la péninsule de ce nom. En établissant une batterie sur l'isthme étroit qui relie cette presqu'île au continent, il rendit sa situation à peu près inexpugnable, tandis que la flotte était en parfaite sûreté dans la baie qui est bien fermée.

L'industrie et le courage du général l'ont soutenu, ainsi que l'armée, dans ces circonstances fâcheuses tant qu'il y a eu quelque espoir de succès. Mais sa prudence l'a déterminé à abandonner l'entreprise quand il l'a jugée désespérée.

(1) Huit cents hommes sur six transports, cela fait environ 133 hommes ou une compagnie par transport, et pour 5,800 hommes plus de 40 transports. Devant aller au Canada, on les avait mis un peu au large. — En définitive, le général, au lieu de recevoir trois bataillons de renfort, se trouva privé de 800 hommes. (*Trad.*)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES



887. — Saint-Brieuc. Imp. L. & R. Prud'homme.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

Trentième Congrès, tenu au Croisic

DU 19 AU 24 SEPTEMBRE 1887

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. & R. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE.
1888




BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

Trentième Congrès, tenu au Croisic

DU 19 AU 24 SEPTEMBRE 1887

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. & R. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE.
1888

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

OUVERTURE DU TRENTIÈME CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

DISCOURS *prononcé par M. le Vicomte* H. DE LA VILLEMARQUÉ, *membre de l'Institut, Directeur de la Section d'Archéologie, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès du Croisic, le 19 septembre 1887.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Je lis dans une lettre écrite du Croisic, le 12 octobre 1739, par Des Forges Maillard :

« On voit sur le bord de notre côte, une grosse pierre, haute d'environ douze pieds... Les femmes dont les maris sont exposés sur les ondes, et les filles qui attendent le retour de leurs galants, vont danser autour de cette pierre le jour de l'Assomption... Elles crient de toute leur force, en chantant :

Goëlan, Goëlan, Goëlan gris,
Ramène nos amants ! ramène nos maris ! »

En rappelant la ronde des femmes du Croisic, Brizeux a ainsi modifié le refrain :

Goëlands, Goëlands,
Ramenez-nous nos amants,

Vieux amants de la Bretagne, Messieurs, nous avons pris pour nous l'appel jeté aux oiseaux de mer par les femmes du Croisic, et nous arrivons.

Si nous avions l'honneur de parler au nom de l'Académie des Sciences, ce serait le cas et le lieu de répéter l'éloge qu'a fait le secrétaire perpétuel de cette Académie, d'un savant dont les travaux sont sous nos yeux : la digue du Croisic, construite sous les ordres de M. Jules de la Gournerie, brave le flot depuis plus de quarante ans. Un autre ingénieur en chef des ponts et chaussées, notre éminent confrère, M. René Kerviler, vous la décrirait mieux que moi : il a fait, lui aussi, ses preuves au port de Saint-Nazaire.

Mais Jules de la Gournerie avait un frère aîné, et l'on peut dire de l'un et de l'autre : *Arcades ambo.* Pour n'avoir appartenu que par le cœur à l'Association Bretonne, M. Eugène de la Gournerie n'en est pas moins des nôtres, car il était breton ; il a même mis une étoile au front de la Bretagne ; cette étoile, Messieurs, permettez-moi de la saluer.

Fils d'une femme que M. Joseph Bertrand n'appelle pas sans raison : « une fille vaillante, une sœur héroïque, la meilleure des mères et la plus dévouée des épouses, » Eugène-Charles-René Maillard de la Gournerie naquit à Nantes, le 25 mars 1807.

Elevé au petit Séminaire de la ville, il y fit de brillantes études qu'il alla compléter à Paris. C'était vers 1825, à l'époque la plus brillante de la Restauration. La chaire d'histoire était occupée à la Sorbonne par M. Guizot, celle de littérature par M. Villemain, celle de philosophie par M. Cousin. Chateaubriand avait donné la note, et chacun la reproduisait à sa manière : Lamartine sur la lyre, Vigny sur le cor, Hugo sur l'orgue olympien, Augustin Thierry lui-même sur la trompette épique ; notre compatriote, l'Abbé de la Mennais, sur un instrument qu'il tenait de Jean-Jacques Rousseau, comme André Chénier, qui revivait alors, tenait le sien des Grecs.

Au centre du quartier des Ecoles, entre le collège de France et la Sorbonne, place de l'Estrapade, n° 11, existait une institution, dite *Société des Bonnes études ;* elle avait pour directeur M. Bailly, et les familles chrétiennes de la province aimaient à lui confier leurs enfants, dans l'espérance que les bons sentiments, puisés à la source domestique, seraient entretenus par lui. C'est à lui que M. et Mme de la Gournerie envoyèrent leur fils Eugène. Le local

de l'établissement comprenait, au rez-de-chaussée, un vaste amphithéâtre, une bibliothèque, avec plusieurs petites pièces ; au premier étage, un certain nombre de chambres destinées à des étudiants. Ils avaient organisé diverses conférences de droit, d'histoire et de littérature, auxquelles prenaient part plusieurs jeunes gens étrangers à l'établissement.

Or, un soir du mois de juin 1828, le calme de ces pacifiques réunions historiques et littéraires fut tout à coup troublé : c'était au lendemain des Ordonnances contre la liberté des familles auxquelles appartenaient les étudiants de la maison ou leurs amis du dehors.

La séance fut levée en signe de deuil et de stupeur. Les jours suivants, les plus âgés et les plus énergiques cherchèrent ensemble quel moyen légal et sérieux on pourrait trouver pour défendre la liberté. La presse sembla le leur offrir ; et une publication qui paraîtrait deux fois la semaine fut décidée : le journal aurait pour épigraphe le mot célèbre de Georges Canning : *Liberté civile et religieuse par tout l'univers.*

Son titre, vu qu'il devait correspondre avec tous les amis de cette liberté dans le monde, serait le *Correspondant.* M. Bailly se chargea de le faire imprimer ; il trouva dans la générosité du duc d'Havré et du marquis de Vogué, le moyen de faire face aux dépenses ; ses premiers rédacteurs, parmi les jeunes membres des conférences d'histoire et de littérature de l'Etablissement. Eugène de la Gournerie en fit partie avec M. Louis de Carné, M. Franz de Champagny et M. de Cazalès. Un tout jeune homme, à cheveux blonds, qui arrivait d'Irlande où il avait entendu O'Connel, qu'il rappelait par la foi et l'enthousiasme, fut adjoint à la rédaction : c'est dans les bureaux du journal qu'Eugène de la Gournerie vit pour la première fois celui qui devait être un jour son maître, Charles de Montalembert. Est-ce Montalembert qui écrivait avec l'accent du *Pèlerin Polonais :* « Faites-vous les hommes du pays, combattez pour affranchir l'Eglise ; pour la presse comme pour l'enseignement ; pour dégrever l'agriculture, comme pour soulager l'industrie... ce n'est pas de conseil seulement, c'est de devoir... Il faut souffrir, il faut agir, il faut veiller pour la société et avec elle ! »

Eugène de la Gournerie, avec les mêmes compagnons d'armes et de nouveaux rédacteurs, passa en 1831 et 1832, à la *Revue*

européenne, puis, en 1835, à *l'Université Catholique,* sous l'abbé Gerbet, l'abbé de Salinis, et M. Bonetty, cet infatigable lutteur qui a soutenu pendant tant d'années les *Annales de Philosophie chrétienne.*

Il passa même, mais sans s'arrêter, par la *Revue de Paris,* de MM. Bonnaire et Buloz, où il y avait quelque bien à faire.

Il avait lu Le Tasse, à Ferrare, et n'avait pas oublié le poète mourant à San-Onofrio, sous la livrée de Saint-François : il parla de lui tendrement aux lecteurs de la célèbre *Revue.*

Dieu lui ménageait, en cette année 1835, les deux grandes joies de sa vie : un voyage à Rome, dont je vais parler, et un mariage en Touraine, avec la personne du pays la plus digne de lui, la fille du marquis de Pierres.

Deux ans après, il prenait part, à Nantes, à la fondation d'une conférence de Saint-Vincent de Paul, la cinquième de France, qui suivait l'exemple de Paris, de Lyon, de Nîmes, et de Rennes, et où il ne trouvait pas sans douceur comme un épanouissement de cette vieille Société des Bonnes Etudes qui avait préservé sa foi dans sa jeunesse. L'esprit de l'œuvre était tout à fait conforme à son esprit ; faire le bien avec un complet désintéressement, ne mêler à la charité aucune vue d'ambition terrestre, aimer les pauvres pour Dieu, éviter le bruit. Ces grandes règles de la Société de Saint-Vincent de Paul répondaient à ce qu'il y avait de plus vif dans son cœur.

Quelle meilleure préparation à la rédaction de ses notes de voyage à Rome ? Mgr Gerbet a esquissé, avec le crayon sobre et fin que l'on sait, un portrait de Rome aux temps chrétiens ; M. J.-J. Ampère a touché à ces temps, par deux fois, en critique charmant qu'il était, moins qu'en catholique qu'il eût pu devenir et qu'il fut de cœur, comme son illustre père l'était en réalité. Eugène de la Gournerie, moins brillant et aussi exact que J.-J. Ampère, a souvent atteint la finesse de l'*Esquisse de Rome chrétienne* de M. Gerbet. Son tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, quoique datant de quarante-quatre ans, ne passeront pas plus que les souvenirs et que les monuments de la Ville éternelle.

Le succès du livre en valut un autre à l'auteur. La Maison Mame lui demanda une *Histoire de François Ier et de la Renaissance,* pour la jeunesse française, trop habituée à voir traîner

dans la boue le manteau du Père des Lettres. Mais Eugène de la Gournerie ne se borna pas à une nomenclature froide des œuvres de la Renaissance ; il les apprécia. Il n'en étudie pas seulement la forme, il saisit la pensée qui remua si profondément l'époque. D'une main délicate et sûre, il sonde les plaies dont elle souffrait ; et, en cherchant les causes, il ne les attribue pas aux seuls catholiques qui, après tout, n'étaient pas les agresseurs, et qui luttaient pour leurs croyances, qui luttaient pour la vérité, cette première patrie de l'honnête homme, comme l'a si bien dit Montalembert.

Six éditions prouvèrent à l'auteur qu'on l'avait compris.

Il arrivait d'ailleurs de la *patrie des âmes,* de Rome, et son éditeur crut le moment opportun pour lui demander de parler à la jeunesse française du cœur même de la France, de *Paris et ses monuments.* Paris, il l'aimait en effet, il l'admirait avec mesure, depuis les jeunes années où il y arriva, et ne pouvait le reconnaître sous les traits qu'on prêtait à la capitale de la France, dans certains ateliers d'où on ne sort pas sans avoir besoin de se laver les mains. Dulaure surtout, était pour lui un des écrivains les plus systématiques, les plus irréligieux, les plus dangereux de notre temps. Parti de cette idée que la France était une vieille idiote, esclave et ignorante, rajeunie seulement depuis un siècle, et arrivée, grâce au progrès, à la science et à la liberté, Dulaure avait passé sa vie à compulser les documents de nature à soutenir sa thèse.

Eugène de la Gournerie, sans système, et uniquement préoccupé de ce qu'il regarde comme la vérité, voit dans Paris et ses monuments autre chose que des amas de pierres ; il écoute les voix qui sortent de ces pierres, il s'en fait l'écho, et offre son livre aux esprits studieux et honnêtes, comme il l'était à vingt ans ; il l'offre à tous ceux qui, dans l'art comme dans l'histoire, cherchent surtout des impressions et des souvenirs.

Un tel travail eût assuré sa réputation ; il a été réimprimé bien des fois. Mais, pas plus que Rome chrétienne, il ne put suffire à son cœur. Ce cœur, il devait le donner tout entier à la terre natale ; il le lui donna pendant trente-cinq ans.

Qui ne sait qu'il a été (au vrai sens du mot), comme l'a écrit M. de la Borderie, et avec l'écrivain lui-même, le fondateur de la Revue provinciale la plus ancienne de France, la plus estimée des bons juges, presque la seule qui ait tenu bon au milieu de nos variations, la *Revue de Bretagne et de Vendée ?* Qui ne sait

la part considérable qu'il a prise au monument considérable élevé en 1865 par les écrivains et les artistes bretons les plus distingués à la gloire de notre pays ? Les trois volumes in-folio de la *Bretagne contemporaine* sont une de ses inspirations : sites pittoresques, monuments, costumes, scènes de mœurs, histoire, légendes, traditions et usages; aucun ouvrage ne les avait encore reproduits avec les mêmes dessins splendides, des cartes aussi exactes, et un texte aussi élaboré. Les dessins, faits d'après nature, sont de M. Félix Benoist; le texte est de MM. Aurélien de Courson, Pol de Courcy, Gaultier du Mottay, Sigismond Ropartz, Paul de la Bigne-Villeneuve. M. Arthur de la Borderie se chargea de l'introduction historique; les autres rédacteurs se partagèrent les cinq départements. M. de la Gournerie choisit naturellement la Loire-Inférieure.

Je n'ouvrirai pas un Album qu'on trouve chez nous dans tous les salons; mais à la réunion du Congrès breton, au pays de l'auteur, on me permettra de signaler le point élevé d'où il envisagea son sujet. Ce n'est pas sans regret de ce qui manque à la Loire-Inférieure, et sans porter envie à nos trois départements restés bretons de race et de langue: la presqu'île guérandaise, le bourg de Batz, en particulier, ne peut le consoler. Dans le reste du pays, il cherche en vain le type celtique, si bien conservé en Léon, en Cornouaille, et plus ou moins en Tréguier et en Vannes. Il n'y retrouve pas nos vieux chants populaires nationaux ; le biniou même, dit-il, a disparu. Le seul chant populaire qu'il signale est français; c'est la complainte de la *Mariée,* que la Duchesse Anne de Bretagne avait, dit-on, voulu entendre le jour de ses noces. Par compensation, il remarque chez les habitants de la Haute-Bretagne, au physique et au moral, un ensemble de qualités élevées que soutiennent des mœurs honnêtes et une foi vive.

Là est, comme il le dit très justement, la vraie poésie populaire du pays; la pureté, la dignité morale. Elle lui rappelle un peu les scènes bibliques. En résumé, la qualité qui ressortirait, selon lui, de la biographie nantaise, en appliquant ce qualificatif à tout le département, serait celle que César prêtait déjà à tous les Gaulois, *rem militarem*, une aptitude marquée pour les armes. L'homme, dit-il, en acquiert vite l'intelligence dans cette partie de la Bretagne; on y possède deux qualités essentielles, le courage

et le dévouement; il eût pu citer l'évêque Emilien, le héros, le martyr nantais, conduisant ses compatriotes à la première croisade contre les Sarazins; il cite Clisson, Cambrone, Charrette, La Moricière, Bedeau, Cornulier, Mellinet, et tant d'autres; il s'excuse, le malheureux! de nommer son frère Paul, tué par les Kabyles, son fils Antoine, tombé au combat de Droué, sous les balles des Prussiens.

Eux aussi, auraient pu dire, en marchant à l'ennemi : « si nous mourons en vrais Bretons, en vrais chrétiens, nous ne mourrons jamais trop tôt! »

Un poète grec, Tyrtée, je crois, appelait cela gracieusemement, mais avec moins de profondeur : « Tomber avec beauté. » Les saints Pères de la même langue exprimaient la même idée par le mot charmant ἡδύμορος, « douce mort. » Ce mot convient bien à la fin d'Eugène de la Gournerie.

Par une belle nuit du printemps dernier, il se réveilla poète, et il dicta à la chère compagne d'une vie qui allait s'éteindre pour se rallumer ailleurs, les vers émouvants que voici :

Salut à mes quatre-vingts ans !
Et salut sans vaine tristesse :
Si triste est-elle la vieillesse
Qu'entourent une amie et de joyeux enfants ?
Enfants aimés, doux charme de ma vie,
Que Dieu vous garde un heureux avenir !
Et vous, des vieux parents partis pour la Patrie
Gardez toujours, ô famille chérie,
Le souvenir ! le souvenir !

Mesdames, Messieurs, mes chers amis, la Bretagne est notre famille; elle a entendu cet appel, je viens d'y répondre: oui, nous garderons le souvenir des vieux parents partis pour la Patrie !

BUREAU DU CONGRÈS

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

Mgr l'Evêque de Nantes.
MM. le Préfet de la Loire-Inférieure.
le Marquis de la Ferronnays, député de la Loire-Inférieure.
Lallié, ancien député de la Loire-Inférieure.

PRÉSIDENT DU CONGRÈS ET DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

M. Maillard, maire du Croisic.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de Monti.
Bahezre de Lanlay.
Abadie, médecin-vétérinaire à Nantes.

Secrétaires.

MM. Gaston de la Vieuville.
Tanneguy de Villeféron.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

MM. de la Sicotière, sénateur de l'Orne.
le curé du Croisic.

PRÉSIDENT.

M. Audren de Kerdrel, directeur général de l'Association, Sénateur.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. René Kerviler, ingénieur en chef des Ponts et chaussées.
Lemeignen, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.
L'abbé Robert, prêtre de l'Oratoire de Rennes.
Orieux, agent-voyer en chef honoraire.

Secrétaires.

MM. Joseph de la Nicolière-Teijeiro.
Apuril.
de l'Estourbeillon.
Janniard du Dot.
Ropartz.
Alcide Leroux.



PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 19 septembre, à 3 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. R. OHEIX.

A l'issue de la séance solennelle d'ouverture, les membres de la Section d'Archéologie et d'Histoire se réunissent dans la salle des séances du Congrès, pour arrêter l'ordre de leurs travaux durant le cours de la semaine.

M. le Président donne lecture du programme, qui est ainsi conçu :

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Monuments préhistoriques du département de la Loire-Inférieure ; — statistique et description ; — mesures prises pour leur conservation, efficacité de ces mesures.

2. — Tableau d'ensemble de l'occupation gallo-romaine dans le territoire formant aujourd'hui le département de la Loire-Inférieure. — Monuments gallo-romains récemments découverts ou signalés. — Etude spéciale des voies romaines entre la Vilaine et la Loire.

3. — Monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle existant dans le département de la Loire-Inférieure.

4. — Signaler, décrire, classer les principales fortifications, soit de terre, soit de pierre, existant dans le même département ; rechercher leur origine, leur destination, leur rôle dans les événements militaires et politiques de notre histoire. — Etude spéciale des fossés de Saint-Liphard, des murs de Guérande, du château de Ranrouët.

5. — Faire connaître les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'architecture et à l'art militaire du moyen-âge, en Bretagne.

6. — Décrire les pièces curieuses de mobilier ancien, civil, religieux ou militaire, existant dans le département de la Loire-Inférieure.

7. — Signaler les actes de vandalisme (dans l'ordre artistique, archéologique et historique) commis en Bretagne, notamment dans la Loire-Inférieure. — Signaler les monuments restaurés et le système suivi dans les restaurations.

II. — HISTOIRE

8. — Limites des tribus gauloises et des cités gallo-romaines de la péninsule armoricaine. — Y a-t-il lieu d'attribuer aux Vénètes le territoire situé entre l'embouchure de la Vilaine et celle de la Loire ?

9. — Origines du diocèse de Nantes ; ses plus anciens monastères et ses plus anciennes paroisses. — Liturgie ancienne. — Histoire et culte des saints : documents écrits, usages et traditions populaires.

10. — Histoire, organisation, institutions du pays Nantais aux époques mérovingienne et carlovingienne.

11. — Les invasions normandes en Bretagne, spécialement dans le bassin de la Loire et celui de la Vilaine ; leurs conséquences historiques.

12. — Réorganisation politique et sociale de la Bretagne après l'ère des invasions normandes. — Grandes divisions du duché. — Le comté de Nantes et ses principaux fiefs. — Redevances et usages curieux de la féodalité en Bretagne.

13. — Nantes, Guérande, et la comtesse de Montfort dans la première période de la guerre de la succession de Bretagne au XIVe siècle (1341 à 1343).

14. — Marins et corsaires du comté nantais ; leurs origines, leurs familles, leurs exploits, leur rôle historique.

15. — Biographie des hommes remarquables du comté de Nantes et de la Loire-Inférieure : savants, écrivains, artistes, hommes d'église, hommes de guerre, etc.

16. — Etude des ouvrages récemment publiés et pouvant jeter un jour nouveau sur l'histoire de la Bretagne au moyen-âge.

III. — LITTÉRATURE ET USAGES POPULAIRES

17. — Etude du patois de la Haute-Bretagne et de ses diverses variétés dans le département de la Loire-Inférieure.

18. — Littérature populaire (contes, chansons, proverbes), mœurs et usages des pays nantais et guérandais ; leurs origines, causes de leur disparition.

19. — Mœurs et usages populaires de la Haute-Bretagne au XVIe siècle, d'après les documents et les écrivains de ce temps.

IV. — QUESTIONS SPÉCIALES SUR LE CROISIC ET LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE

20. — Histoire des villes du Croisic, de Guérande et de Saint-Nazaire.

21. — Déterminer, en tenant compte des documents historiques, d'après la nature et l'origine des noms de lieux, la part de l'élément breton et de l'élément français dans la presqu'île guérandaise (pays compris entre la Vilaine, la Loire et le Brivé).

22. — Rapports de la presqu'île guérandaise et du comté Nantais avec les étrangers, notamment avec les Espagnols. — Commerce, influence, établissements des Espagnols en Bretagne.

23. — Mœurs et usages des paludiers ; description et origine des costumes bretons du bourg de Batz.

A la suite de cette lecture plusieurs associés s'inscrivent eux-mêmes, sur divers articles du programme, notamment MM. Kerviler, de la Nicollière, de la Borderie, Orieux, de la Villemarqué, H. de Penanster, Le Meignen, Maillard ; — d'autres par correspondance, comme MM. de l'Estourbeillon, Alcide Leroux, Gaillard (de Plouharnel), H. du Frétay, Viaud-Grandmarais, etc.

Le travail étant distribué par séances, avec faculté de remanier cette distribution pour le cas où certaines séances seraient trop ou trop peu remplies, la question des excursions à effectuer pendant la semaine est mise en discussion.

M. le Président propose de fixer au lendemain, mardi, l'excursion dans le Croisic même.

Cette proposition est adoptée sans discussion.

M. Le Meignen, au nom de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, invite les membres du Congrès à visiter les monuments anciens de la ville de Nantes : le château, la cathédrale et aussi le Musée. La salle des séances de la Société sera ouverte et Messieurs les Membres du Congrès pourront y délibérer s'ils le jugent à propos.

M. le Président remercie M. Le Meignen de son aimable proposition et lui demande d'être auprès de la Société Archéologique l'interprète de la reconnaissance du Congrès.

M. Orieux et *M. Kerviler*, tout en appuyant la proposition de M. Le Meignen (dans ce sens que les monuments Nantais méritent amplement une visite), demandent qu'on n'oublie pas néanmoins les remparts de Guérande, sa Collégiale, les rochers de Cramaguen et les innombrables vestiges du passé laissés dans le pays environnant.

M. de la Borderie fait remarquer qu'il y a une excursion qui s'impose au Congrès. En ce moment une question est agitée dans toutes les sociétés savantes de Bretagne, c'est la question de la Crypte de la cathédrale de Nantes. L'Association Bretonne, qui s'est prononcée sur l'importance et la conservation de ce monument, a été violemment attaquée pour avoir émis à ce sujet un vœu à Pontivy, et attaquée par ceux-là même qui, appelés directement au débat, ont jugé à propos de le fuir. On lui a reproché de s'être prononcée sans avoir visité le monument. L'Association donnerait raison à ce reproche si, aujourd'hui que la chose lui est facile, elle ne procédait pas à cette visite. Il serait peu digne de ceux qui ont émis le vœu de Pontivy de ne pas se rendre à Nantes pour examiner en corps, à la face de tous les contradicteurs qui voudraient se présenter et qui ont été conviés à une discussion courtoise, le monument religieux le plus ancien et assurément un des plus vénérables qui existent en Bretagne, — la conservation de ce monument étant mise en

cause. — *M. de la Borderie* propose donc de se rendre jeudi à Nantes pour étudier les monuments anciens signalés à l'examen de l'Association Bretonne.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité et sans opposition.

Pour donner satisfaction au désir exprimé par MM. Kerviler et Orieux, *M. le Président* propose de consacrer la matinée de samedi à une excursion dans la ville de Guérande.

Cette excursion est votée dans les conditions posées par M. le Président.

Eu égard à la situation de l'établissement où siège le Congrès, loin de la ville du Croisic, et à l'impossibilité où seraient beaucoup de sociétaires de retourner chez eux le soir, après les séances, plusieurs membres proposent de mettre à 2 heures de l'après-midi, ou à 3 heures, les réunions publiques indiquées pour 8 heures.

M. le Président demande aux Croisicais présents s'ils pensent que la fixation de cette nouvelle heure puisse avoir des inconvénients. Après une courte discussion, la proposition de substituer des séances de jour aux séances du soir est mise aux voix et votée à une grande majorité. Les séances publiques auront donc lieu à 3 heures après midi.

La séance est levée à 4 heures du soir.

DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 20 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL

M. de Kerdrel, président, ouvre la séance et donne la parole à *M. René Kerviler*, pour lire un mémoire de *M. le baron Halna du Frétay*.

Dans ce mémoire, qui sera inséré au Bulletin de l'Association, *M. le baron du Frétay* rend compte des fouilles faites par lui dans deux dolmens du Finistère.

Dans l'un des dolmens on a trouvé 43 pointes de flèches en silex, dans l'autre 9, et dans les deux des haches de bronze.

M. Kerviler signale l'importance exceptionnelle des résultats obtenus par M. le baron du Frétay. En effet, les pointes des flèches sont tellement fines qu'il est d'avis qu'on n'a pu obtenir cette perfection qu'en les taillant à l'aide d'un instrument en métal, c'est-à-dire en bronze. Voilà donc l'emploi des silex taillés postérieurs à la connaissance et à l'emploi du bronze. D'un autre côté, ces fouilles ont été faites dans des conditions très sérieuses qui permettent de rejeter absolument, dans le cas présent, les vieilles théories d'introduction et d'infiltration. Il n'y a pas de doute à avoir ici, ces instruments de bronze et de silex sont contemporains et ont été mis ensemble dans ces dolmens.

M. du Frétay est un infatigable chercheur et a déjà un musée de plus de 8000 instruments recueillis dans ses précédentes fouilles.

M. le Président fait observer que l'on peut admettre que ces armes de bronze, trouvées avec des pointes de flèche d'une per-

fection rare, ne l'eussent pas été avec des pointes de flèche d'un travail informe.

M. Kerviler rappelle que ce n'est pas la première fois qu'on a trouvé ensemble bronze et pierres taillées. Déjà M. l'abbé Prigent les avait trouvés ensemble dans les Côtes-du-Nord.

M. P. de Lisle l'admet et remarque, du reste, que l'on croit maintenant qu'un certain nombre de haches elles-mêmes auraient été taillées à l'aide d'un métal.

M. le Président prie M. René Kerviler de transmettre à M. le baron du Frétay les plus vifs remercîments pour son intéressant mémoire, et de l'engager à continuer ses fouilles. Avec celles de M. du Châtellier, elles semblent donner au Finistère le pas sur les autres départements Bretons.

MM. Orieux et *Kerviler* échangent quelques mots sur la présence du fer dans les dolmens; on en a trouvé à plusieurs reprises, mais la présence du fer étant contraire aux théories alors admises, on ne la mentionnait pas. Du reste, il faut observer que le fer s'oxydant rapidement, on n'en retrouve parfois que de faibles traces, alors qu'on retrouve le bronze intact.

M. de la Villemarqué présente aux membres du bureau un celtæ en chloro-mélanite trouvé à Kernours, en Quimperlé.

M. P. de Lisle, qui l'examine, le croit un modèle en petit pour les grandes haches.

M. Kerviler interrogé sur l'usage qu'il attribue à ces objets, dont quelques-uns sont si petits, croit qu'ils servaient à des usages très variables, et qu'autrefois il y avait, comme maintenant, de gros et de petits outils, des haches et des hachettes, des couteaux et des canifs. On a prétendu que les petits servaient d'amulettes ou d'objets votifs. Il devait y en avoir, mais il ne faudrait pas trop généraliser, et certainement il y en avait de petits servant d'instruments, car on en a trouvé d'emmanchés dans les stations lacustres de la Suisse.

La parole est de nouveau donnée à M. Kerviler pour la lecture d'un mémoire de *M. Gaillard,* l'intrépide chercheur de Carnac, mémoire qui sera inséré au Bulletin.

M. le Président signale l'importance tout à fait exceptionnelle des travaux de M. Gaillard qui a déjà formé un musée, effaçant la plupart des collections particulières, et égalant beaucoup de collections publiques.

C'est à lui que les amis des monuments mégalithiques doivent de voir relever pieusement, en ce moment même, ceux de leurs monuments que le temps ou la main des hommes avait renversés.

M. Kerviler signale l'intérêt exceptionnel de ces travaux de restauration des monuments mégalithiques qui s'exécutent actuellement à Carnac et aux environs. Ce travail, que dirige M. l'agent-voyer d'Auray, avec quatre hommes et un matériel insuffisant, avance beaucoup plus qu'on ne le croirait, et déjà un certain nombre de monuments sont relevés. En vingt-quatre heures, ces quatre hommes ont relevé un menhir pesant 10.000 kilos. Tout le terrain acheté par l'Etat, est clos et borné. Lorsqu'il y avait des taillis dans ces terrains ils ont été rasés, en sorte que l'ensemble des monuments apparaît bien mieux qu'autrefois.

M. de la Borderie fait remarquer que ce serait le moment de renouveler le vœu du redressement du menhir géant de Locmariaquer, dont on estime le poids à 200.000 kilos.

MM. Kerviler et *P. de Lisle* donnent divers détails sur lui : les cassures sont franches, et par suite peuvent être réunies. Mais elles sont obliques à l'axe du menhir, et dès lors on serait obligé de mettre à l'intérieur des goujons de métal.

M. Kerviler demande que l'Association vote des éloges à M. Gaillard pour sa persévérance infatigable, et aussi au gouvernement qui a enfin écouté ses vœux et acquis ces terrains, résultat dû, il faut le reconnaître, aux efforts de MM. Henri Martin et de Kerdrel, qui en parlèrent à la tribune.

M. Orieux a la parole et lit un important travail sur la géographie ancienne de la Loire-Inférieure, travail qui réunit de nombreuses observations faites sur les lieux mêmes et des notes prises dans les anciens auteurs. Ce mémoire commence par une savante discussion des connaissances géographiques des anciens, et par l'examen des principaux écrivains qui ont parlé de notre pays. Il passe en revue Pythéas, Polybe, Strabon, César, Ptolémée, etc., etc. Il étudie la question des Samnites, Namnites, Nannètes..., des Venètes sur la Loire et dans la Grande Brière ; en un mot, les plus graves questions de la géographie Armoricaine ancienne pour la partie de la Loire-Inférieure. Il passe également en revue Ratiate, Grannona, Brivates, Corbilo.....

M. Orieux, en ce qui concerne les changements topogra-

phiques, croit, comme M. Kerviler, à un exhaussement dans les temps géologiques, et à un affaissement dans les temps historiques, ainsi qu'on l'admet du reste généralement.

M. Orieux étudie l'organisation romaine en Bretagne, tant civile que militaire. En tout, il cherche la vérité et écarte la légende ; il croit, en définitive, que les Venètes ne dépassaient pas la Vilaine.

M. de la Borderie appuie la thèse de M. Orieux en rappelant, entre autres choses, que dans le Livre des Miracles de Grégoire de Tours, Saint-Nazaire est placé « *in territorio Nannetico.* »

M. le Président félicite M. Orieux du savant travail qu'il vient de communiquer et l'engage à s'étendre au-delà du territoire Nantais, à confronter les résultats de ses laborieuses recherches avec ceux de MM. de la Monneraye et Kerviler.

M. le Président donne lecture de diverses dépêches :

De M. le marquis de la Ferronnays remerciant de l'honneur que lui a fait le Congrès en le choisissant pour Président d'honneur ;

De M. le comte de Rorthays s'excusant ;

De M. Albert Macé s'excusant aussi : il espère cependant pouvoir venir, et en tout cas il envoie un mémoire ;

De M. le Préfet de la Loire-Inférieure qui se met gracieusement à la disposition du Congrès pour toutes les autorisations dont les membres pourraient avoir besoin.

La séance est levée à 11 heures.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 20 Septembre, 3 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL
Secrétaire : M. J.-G. ROPARTZ

La séance est ouverte à deux heures.

La parole est à *M. le vicomte de la Villemarqué,* membre de l'Institut, qui a bien voulu se charger de présenter au Congrès un mémoire de M. le docteur Viaud-Grandmarais, de Nantes, sur les traditions des sorciers de Noirmoutiers. Cette île est si près de la Loire-Inférieure que le bureau a pensé qu'on pouvait étendre, en faveur de notre confrère de Nantes, la question n° 18 du programme : *Littérature populaire (contes, chansons, proverbes), mœurs et usages des pays nantais et guérandais ; leurs origines, causes de leur disparition.*

Après cette lecture, *M. le Président* prie M. de la Villemarqué de porter à M. Viaud-Grandmarais les félicitations et les remerciements du Congrès, et donne la parole à M. A. de la Borderie, sur la même question dix-huitième et sur la dix-neuvième : *Mœurs et usages populaires de la Haute-Bretagne au* XVIe *siècle, d'après les documents et les écrivains de ce temps.*

M. de la Borderie nous fait connaître, d'après Noël du Fail, comment se passait la veillée chez Robin Chevet, entre 1520 et 1530, et comment les habitants de Châteaubourg traitèrent l'*image de saint Roch*. Il donne des détails exacts, recueillis par un notaire du temps, sur la cérémonie du bain forcé, infligé d'ordinaire aux poissonniers qui ont vendu du poisson pendant le carême, quelquefois même aux nouveaux mariés de l'année. Il dit ce qu'étaient *La chevauchée des ânes de Machecoul* (1660), *Les Rosières de Saint-Ydeuc et de Paramé* (1664), *Le chapeau*

de fleurs dû au Seigneur de Tréguil, en Iffendic, près Montfort ; ces deux dernières cérémonies se rattachent à la série des institutions populaires dont l'ensemble est connu sous le nom de *Fête du Printemps.*

M. de la Borderie termine par la lecture d'une chanson populaire, moitié bretonne et moitié française, un vers breton et un vers français alternant régulièrement ; elle a pour titre : *Chanson nouvelle composée en l'honneur de quatre demoiselles.*

A M. de la Borderie succède *M. René Kerviler* (encore un travailleur infatigable et quasi universel), inscrit sur la question quinzième du programme : *Biographie des hommes remarquables de Nantes, de la Loire-Inférieure et de la Bretagne ; savants, artistes, hommes d'église, hommes de guerre, etc.* La très intéressante notice dont il nous donne lecture est extraite d'un ensemble qui pourrait prendre pour titre : *Les poètes de la Société patriotique de Bretagne.* M. Kerviler fait revivre pour nous la silhouette, trop oubliée jusqu'à ce jour, de Michel Morvan, avocat au présidial de Quimper, qui employait les loisirs que lui laissait la jurisprudence à rimer des vers dont quelques-uns sont fort remarquables.

Aux applaudissements publics, *M. le Président* veut joindre son propre témoignage. Il aime à prédire à M. René Kerviler la célébrité, à brève échéance ; le sympathique auteur de tant de travaux biographiques et bibliographiques ne possède-t-il pas déjà un renom littéraire qui depuis longtemps a franchi les bornes de notre Bretagne, pour laquelle il a tant fait et veut faire tant encore ?

Après les communications relatives à l'ordre du jour des prochaines réunions, M. le Président lève la séance à 5 heures.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 21 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL
Secrétaire : M. J.-G. ROPARTZ

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Sur la question onzième du programme : *Les invasions Normandes en Bretagne, spécialement dans le bassin de la Loire et celui de la Vilaine ; leurs conséquences historiques, littéraires et philologiques, M. de la Villemarqué* donne connaissance d'un manuscrit des Eglogues de Virgile, daté de 817 et actuellement en possession de la bibliothèque de la ville de Berne. Ce manuscrit est venu de Bretagne-Armorique, d'un monastère dirigé par Hélocar au temps de Louis le Débonnaire, de la célèbre abbaye de Saint-Méen. *M. de la Villemarqué* pense que le transport de ce manuscrit est dû aux invasions normandes.

M. Gaston Paris a trouvé, à la Bibliothèque de Christiania, des textes absolument incontestables, antérieurs à tout ce que nous avons en Bretagne, relativement à l'origine Bretonne des romans du Cycle de la Table Ronde. Ce sont des poèmes composés sur tous les sujets de ce cycle, avec la forme primitive des noms de lieux et de personnages. *M. de la Villemarqué* pense que ces chants ont été transportés dans le Nord par les captifs, emmenés par les vainqueurs, après les irruptions que les barbares faisaient presque annuellement dans notre pays. Il souhaite de rencontrer en Bretagne un ou plusieurs textes remontant à la même antiquité, et jetant un jour nouveau sur la question intéressante des romans de la Table Ronde.

Une autre conséquence des invasions normandes, dit *M. de Kerdrel*, est le refoulement de la langue Bretonne ; il a trouvé

sur la carte de Cassini un groupe de hameaux dont les noms se terminent tous en *ville ;* au milieu du groupe, l'un des villages porte le nom de Normanville.

M. Orieux fait observer que dans la Loire-Inférieure il y a plusieurs noms de villages qui ont la même terminaison.

Ne faut-il pas distinguer, remarque *M. Janniard du Dot*, les appellations dans la composition desquelles rentre un nom propre, de celles formées du mot *ville* et d'un qualificatif ?

Dans les Côtes-du-Nord, reprend *M. de Kerdrel*, aux environs de Saint-Brieuc, l'état de la langue est actuellement le même qu'autrefois; les terminaisons ou les préfixes des noms de villages le montrent. Dans certaines communes où l'on ne parle pas breton, les noms de villages portent encore la préfixe *ker :* pourquoi ? parce que la langue Bretonne a disparu de ces communes à une époque où le mot *ville* avait déjà la signification de petite cité, agglomération assez considérable, etc. Le mot *ker* signifie au contraire petite localité : on l'a remplacé par le mot *ville*, alors que ce dernier désignait encore un hameau, un village.

M. A. de la Borderie donne communication d'une lettre de M. de Keranflec'h qui croit avoir trouvé la véritable interprétation de l'inscription gravée sur le lec'h du cimetière de Sainte-Tréphine.

Sur la question dix-septième du programme, *M. de la Borderie* donne lecture d'un rapport portant pour titre : *Projet de défense de la langue Bretonne,* signé *Britto.* L'Association envoie ses remerciements au sympathique travailleur qui se cache modestement sous ce pseudonyme.

M. de Kerdrel, obligé de s'absenter, remet la présidence à M. Orieux, vice-président, pour la fin de la séance.

M. René Kerviler complète les intéressantes communications d'hier et dépose sur le bureau trois haches en bronze et une arme dont il ne peut préciser exactement le nom : ces objets ont été trouvés dernièrement dans les dragages de la Vilaine. Il indique l'intérêt d'un mémoire de M. du Frétay, adressé à la Société Polymathique du Morbihan, sur une collection de 8,000 objets de silex trouvés dans une même commune. Le mémoire de M. du Frétay, ou tout au moins le résumé de ce mémoire, sera imprimé à la suite des procès-verbaux du Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, *M. le Président* lève la séance à 10 heures trois quarts.

CINQUIÈME SÉANCE

Mercredi 21 Septembre, 3 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL

M. le Président déclare la séance ouverte et signale divers objets déposés sur le bureau et que l'on pourra venir examiner.

1° Un lot d'objets anciens du pays, bijoux divers, confiés par Madame Person, et parmi lesquels on remarque surtout une couronne en cuivre donnée par Anne de Bretagne.

2° Un lot d'armes anciennes trouvées les unes dans la Vilaine, les autres à Saint-Nazaire, déposé par M. Kerviler.

Il rappelle les deux excursions : 1° à Nantes, le jeudi ; 2° à Guérande, le samedi. Puis il donne la parole à *M. de la Nicollière* pour diverses communications sur l'histoire du Croisic et de ses environs.

Le mémoire de *M. de la Nicollière*, qui sera inséré au Bulletin, nous ramène aux heures tristes de notre histoire, lorsque les malheureux naufragés qui venaient échouer sur nos côtes, loin d'y trouver comme maintenant aide et protection, se voyaient pillés par les habitants des côtes. Il continue par diverses notes historiques concernant le pays et les familles qui l'habitaient autrefois.

M. le Président félicite chaudement M. de la Nicollière pour son intéressant mémoire ; il étudie l'histoire dans ses sources mêmes, manière ingrate et pénible, mais riche en résultats et la seule sérieuse.

La parole est à *M. Le Meignen* qui connaît à fond les chansons

populaires et les noëls. On tend à abandonner maintenant ces vieilles chansons, très populaires autrefois.

Dans un grand nombre de familles, on trouve de volumineux registres consacrés à des copies de ces vieux noëls dont beaucoup étaient déjà imprimés.

M. Le Meignen cite un noël curieux pour l'histoire du pays en ce qu'il semble opposer les gens de Batz, honnêtes et sages, à ceux de Trégaté, vicieux. Nobles, bourgeois et manants vont à Bethléem adorer l'Enfant-Dieu. On y cite des noms qu'il serait curieux de rechercher dans l'histoire locale. Un autre noël du Bourg de Batz renferme aussi des détails très curieux sur toutes les paroisses du pays qui vont également à Bethléem, sauf Piriac cependant ; Trescalan aussi n'a qu'un représentant ; saint Joseph donne à tous du crû de Canarie, mais met à la porte les sergents de La Roche.

M. Le Meignen, abandonnant les noëls et les chansons, lit les curieux renseignements donnés sur le Croisic par un favori de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, qui avait accompagné ce prince dans son voyage de Nantes, vers 1626, et poussé avec lui jusqu'au Croisic. Il décrit cette curieuse entrée sur un cheval muni d'une sorte de selle, mais sans bride, donne des détails sur le mobilier de la chambre du prince, sur le baptême, au Pouliguen, d'un navire, le *Jean-Baptiste,* dont le prince est parrain, et sur son retour par mer à Nantes.

M. le Président en appelle à l'auditoire qui a témoigné par ses applaudissements du plaisir que lui a fait M. Le Meignen, et donne la parole à *M. de la Borderie* qui doit traiter la question de la guerre de succession en Bretagne et de la lutte de Jean de Montfort contre Charles de Blois.

M. de la Borderie donne quelques détails généraux sur cette guerre dans laquelle le pays de Guérande, qui avait été l'apanage propre de Jean de Montfort, lui resta toujours fidèle ; puis il étudie, en particulier, la dernière période de cette longue lutte qui se termine, à la bataille d'Auray (1364), par la défaite et la mort de Charles de Blois.

Il établit la position respective des deux princes, leur caractère, leurs alliés au dehors, leurs partisans dans le pays, et montre que la Bretagne ne fut alors que le champ-clos où les Anglais, partisans de Montfort, venaient lutter contre la France qui sou-

tenait Charles de Blois. Enfin il décrit en détail la suite et le développement stratégique de la bataille d'Auray, pour terminer par le récit ému et émouvant de la mort de Charles de Blois.

Sur cette communication animée du plus beau souffle patriotique, la séance est levée à 5 heures et demie.

SIXIÈME SÉANCE

Vendredi 23 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL
Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON

L'ouverture de la séance a été retardée par la célébration de la messe accoutumée, à l'intention des membres défunts de l'Association.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la question 16 du Programme, *M. le Président* dépouille la correspondance, en déposant sur le bureau les lettres, mémoires et dépêches qui lui ont été adressés, avant et pendant le Congrès, notamment une gracieuse lettre de S. G. Monseigneur l'Evêque de Nantes, exprimant le regret de ne pouvoir célébrer en personne, à raison de nombreuses occupations, la messe du Saint-Esprit ; — et enfin un important travail de M. Arthur du Bois de la Villerabel.

M. de la Borderie demande à faire remarquer que, de son côté, il n'a jamais reçu autant de lettres exprimant le regret des associés que la date reculée du Congrès a empêchés d'y prendre part. Il donne lecture de quelques-unes de ces lettres, d'où il résulte qu'à aucun moment l'Association Bretonne n'a été entourée de plus nombreuses et de plus hautes sympathies : elles l'encouragent dans la poursuite des nobles buts que ses deux sections poursuivent patriotiquement depuis tant d'années.

Le *Secrétaire de la Section Archéologique* dépose sur le bureau de nombreux hommages adressés au Congrès et dont voici la liste : *Le Croisic*, par le Commandeur Macario ; — *La Non-universalité du déluge, réponse aux objections*, par M. Ch. Robert, prêtre de l'Oratoire ; — *Un voyage d'agrément en Italie, en 1618*, par le comte de l'Estourbeillon ; — *Saint Gohard et la Cathédrale de*

Nantes et *la Crypte de la cathédrale de Nantes,* par M. Le Meignen ; — *Collection locale des Cléons,* par M. Félix Chaillou ; — *Observations sur les dolmens à grandes dalles,* par M. Gaillard (de Plouharnel) ; — *La Station Gallo-Romaine de Grannone,* par M. Eugène Orieux ; — *Le Vandalisme au Congrès de Pontivy,* par M. Oheix ; — surtout l'admirable volume publié par M. Prud'homme sous le titre de *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.*

A propos de ce volume, *M. de Penanster* présente sur certains points de l'*Introduction* mise en tête par M. de la Borderie, des critiques résumées dans une *Note* qui sera insérée aux *Mémoires.*

M. Oheix demande la parole pour exprimer, de son côté, une réserve au sujet d'une opinion émise, dans cette même *Introduction,* par M. de la Borderie. Saint Yves était-il du tiers-ordre ? *M. Oheix* essaie de démontrer que s'il est impossible de l'affirmer, il est peut-être abusif de le nier absolument, pour l'unique raison qu'aucun document contemporain n'en fait mention.

M. de la Borderie, mettant en ligne les renseignements nouveaux qu'il a recueillis à ce sujet, établit qu'aucune trace ancienne ne se retrouve, ni dans les vies de saint Yves, ni dans l'Enquête de Canonisation, ni dans son office, ni dans les écrits des auteurs qui ont parlé de lui aux deux premiers siècles qui ont suivi sa mort, de l'entrée de saint Yves parmi les frères du tiers-ordre franciscain. Il s'agit donc là d'une légende, dont le fondement manque absolument.

M. Pitre de Lisle du Dréneuc donne lecture d'un Mémoire sur les *Tombeaux des Ducs de Bretagne de la Maison de Dreux :* on trouvera ce mémoire au Bulletin ; une analyse le gâterait.

M. le Président en remerciant le savant auteur du Mémoire, tient à remercier aussi le non moins savant et zélé conservateur du Musée Archéologique de Nantes de tous les services qu'il rend à l'Histoire et à l'Archéologie bretonnes. M. Pitre de Lisle est un de ces hommes qu'on ne loue pas, qu'on imite... quand on le peut.

La séance est levée à 10 heures et demie.



SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 23 Septembre, 3 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON

M. de la Borderie a la parole sur la question 15 du Programme : *Biographie des hommes remarquables du Comté de Nantes et de la Loire-Inférieure ;* il a choisi le Croisicais Desforges-Maillard, dont les œuvres vont être complètement publiées, dont la vie offre plusieurs épisodes intéressants. Les rapports de Titon du Tillet avec le poète qu'il protégea, dont il avait pour filleul un des enfants, fournissent à l'orateur matière à d'agréables développements. Rien de plus intéressant que le tableau de la vieillesse et de la mort tranquille de Desforges, au milieu de sa famille. Esprit fin et varié, cœur généreux, homme d'honneur et d'indépendance, c'était un digne aïeul de M. le Maire du Croisic, qui fait au Congrès un si aimable accueil.

M. de la Villemarqué revient à la Littérature populaire (question 18 du Programme) comme à son domaine propre. Il commence par la chanson des *Gars de Guérande,* qui lui rappelle les doux souvenirs du vieux collège où l'éminent membre de l'Institut passa quelques années. De là, il remonte aux chansons françaises auxquelles ont fait allusion La Fontaine, Molière, Montaigne, tout d'abord à *Nicolas allant voir Jeanne.* M. Ropartz accompagne sur le piano les paroles de ces naïves (sont-elles si naïves que cela ?) et souvent charmantes chansons.

L'orateur cite des noëls, des souvenirs païens et chrétiens, historiques et légendaires, des adaptations singulières. *Les sabots de la Duchesse Anne* se chantent jusqu'en Lorraine. Il paraît que c'est un Nantais qui a mis dans ce chant la Duchesse Anne à

la place d'une autre. — *La captivité de François I*^{er} fut demandée à M. de la Villemarqué par M. de Châteaubriand.

De plus nombreuses chansons offrent des souvenirs romanesques, comme *A la claire fontaine,* que M. Xavier Marmier a entendu chanter au Canada, et d'autres chants mélancoliques comme la *Rose blanche.* Ce ne sont que des chansons, dit l'orateur, « chansons que tout cela ! » Mais cela sert à entretenir et de bons et de beaux sentiments dans le peuple ; « autant en emporte le vent ? » Non ! le vent n'emporte que la poussière, il n'emporte pas le cœur.

M. Ropartz lit le cantique des *Fileuses de Guérande*, et la séance est levée à 5 heures sur cette gracieuse impression.



HUITIÈME SÉANCE

Samedi 24 Septembre, 3 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LE COMTE DE L'ESTOURBEILLON

Au début de la séance, le secrétaire donne lecture de courts Mémoires reçus depuis la fixation de l'ordre du jour : l'un de *M. Albert Macé* sur le *Siège de Lorient ;* un autre de *M. Keranflec'h* sur le *Lec'h de sainte Triphine.*

M. Maillard donne une nouvelle lecture de son rapport sur le sel et sur la pêche, et fournit à *M. le Président de Kerdrel* l'occasion de défendre l'usage des grands filets préconisés par les Portugais.

M. Huon de Penanster, au nom de la délégation que le Congrès avait chargée de visiter la Crypte de la Cathédrale de Nantes, le Château et le Musée, présente un rapport dont on trouvera le texte aux Mémoires. Ce rapport conclut à ce que le Congrès maintienne purement et simplement le vœu qu'il avait émis l'an dernier à Pontivy, en faveur de la conservation de la Crypte et dans les conditions indiquées par l'architecte du monument.

Ces conclusions, que personne ne contredit, sont adoptées.

M. Alcide Leroux lit des remarques justes et ingénieuses sur la langue populaire parlée dans la Loire-Inférieure. Ce qu'on nomme un *patois,* dit-il, ce n'est pas la corruption de la langue correcte, c'est la sœur ou la mère de l'autre langue. Parfois c'est le vestige, c'est la ruine d'un beau monument linguistique. Dans son étude, qui n'est qu'une partie d'un travail d'ensemble, *M. Leroux* présente des aperçus très nouveaux sur un sujet qui se rattache aux problèmes les plus ardus de la science anthropolo-

gique ; l'orateur, sous une forme parfaite, sait exposer des idées souvent profondes, toujours raisonnables, jamais banales.

M. Oheix lit un court rapport sur l'excursion faite mardi dans la ville du Croisic. Il cite les nombreuses maisons des XVIIe et XVIIIe siècles qui se trouvent le long du quai, l'église de *Notre-Dame de Pitié*, les emplacements d'anciens quartiers.

M. le Président a trouvé sur le bureau et lit un sonnet dont l'auteur (M. Apuril) s'est trahi, si on ne l'a trahi :

Adieux d'un Membre de l'Association Bretonne aux habitants du Croisic.

La science au Croisic a tenu ses assises :
L'utile et l'agréable y règnaient tour à tour ;
Pour les savants travaux, les fines analyses,
On ne pouvait choisir plus propice séjour.

Car nous trouvons ici soldat, marin, poète,
Ingénieur hardi, mathématicien
Qui dans sa main de fer pesant notre planète
Sous le joug du compas courba le méridien.

En cet heureux pays ou mainte femme est belle,
J'ai vu ces fiers profils dont s'inspirait Apelle,
Et je crains pour mon cœur en délaissant ces bords :

Gardez, ô Croisicais, vos coutumes antiques,
Imitez vos aïeux et leurs vertus civiques ;
La Bretagne et la France ont besoin d'hommes forts.

M. le vicomte de Lorgeril, secrétaire général de l'Association, énumère, analyse et résume brièvement les travaux du Congrès. Il fait l'éloge de M. le maire Maillard qui, par son dévouement, comme par son talent, a si bien mérité de l'Association Bretonne. Le Congrès offre à M. Maillard une médaille de vermeil, qui sera en même temps un souvenir offert au Croisic.

M. le Président rend compte de l'excursion à laquelle le Congrès a consacré sa matinée : il dépeint les bizarres rochers de Cramaguen, les remparts de Guérande (si souvent décrits), Notre-Dame-la-Blanche où fut signé le traité de Guérande, enfin la collégiale Saint-Aubin, si intelligemment restaurée, visitée sous la conduite de M. le curé Plormel, auquel le Congrès de Pontivy avait voté des remercîments bien mérités. *M. le Président* déplore l'état où sont laissées les ruines de Notre-Dame-du-Mûrier, et donne en quelques mots le résultat de la visite du Congrès à Batz. Enumérant brièvement les Mémoires dont lecture n'a pu être donnée, l'orateur exprime en terminant, avec la chaleur et l'éloquence qui le distinguent, la reconnaissance de l'Association Bretonne à ceux qui l'ont si bien accueillie.

L'auditoire (qui en jouit mieux que le President ?) a crû chaque jour ; il est rapidement devenu sympathique aux voyageurs en Agriculture et en Archéologie. Quel regret de quitter ces amis d'hier ! — *M. le Président* leur demande de suivre l'Association dans ses Congrès ; il renouvelle son appel aux jeunes pour combler les vides sans cesse renouvelés ; il remercie une fois de plus l'auditoire et les habitants du Croisic, et déclare la session close.

La séance est levée à 5 heures et demie du soir.

MÉMOIRES

✓

ÉTUDE

SUR LA

GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DANS LES CONTRÉES DE LA BASSE-LOIRE

Par M. E. ORIEUX

Agent-Voyer en chef honoraire du département de la Loire-Inférieure

---

I. — De la géographie ancienne

L'étude de la géographie ancienne offre à l'imagination un champ immense, mais dévasté, désert, et dont les ruines sont souvent cachées par la poussière des siècles. Aussi les conséquences que nous tirons de cette étude n'ont pas toujours la certitude que nous croyons y rencontrer. Le temps a modifié les lieux, les évènements ont déplacé les peuples, et notre éloignement des choses ne nous permet pas de les voir avec netteté. De là des mots obscurs, des sens indéterminés, des qualifications équivoques qui font notre désaccord sur bien des points.

Ce désaccord existera toujours pour un certain nombre de lieux et de limites de peuples : il faut en prendre son parti. Lorsque le sens d'un vieil auteur est insuffisamment déterminé, chacun de nous cherche une solution au gré de sa nature et suivant la méthode qu'il préfère : l'un demande le sens des choses

à des indications plus ou moins claires, et l'autre, à des rapprochements de mots plus ou moins ingénieux. Dans ces sortes de cas, nous ne devrions pas être trop affirmatifs : l'édifice que nous élevons manque de base, et si nous l'élevons facilement, il est facile aussi de le détruire.

Sur un certain nombre de points, il me semble que notre désaccord n'est pas toujours de la faute des anciens : nous lisons quelquefois par les yeux des autres, et nous cherchons la valeur d'une raison dans le nombre des auteurs qui l'ont admise ; nous oublions que telle idée émise par un premier écrivain, a été copiée sans examen par un second, puis répétée par un dixième, sans qu'aucun de ceux qui ont suivi le premier ait voulu calculer la valeur de ses arguments.

Notre esprit est fait de telle sorte, on ne saurait le méconnaître, que si nous examinons un vieux texte n'ayant pas toute la clarté désirable, nous cherchons toujours à lui donner un sens conforme à nos vues du moment ; nous sommes de bonne foi et le sens que nous admettons peut être déduit du texte en question. Mais le malheur veut que, dans nos interprétations, dans nos déductions, nous allons toujours plus loin qu'il ne convient de le faire. Ainsi, César a raconté qu'il avait fait construire sur la Loire les navires de guerre destinés à marcher contre les Vénètes ; deux siècles après lui, un auteur, parlant du même fait, semble dire que la flotte de César partit de la Méditerranée ; le sens de Dion Cassius est douteux ; celui de César est fort clair : il faudrait donc s'en tenir à César qui savait ce qu'il disait. Mais non : on perd de vue César ; on discute, on fait de la science sur le mot équivoque de Dion Cassius, et on conclut dans un sens contraire à celui que nous a transmis le témoin des faits.

Une chose bien remarquable et qui a lieu de nous surprendre, c'est l'ignorance des anciens historiens ou géographes au sujet de nos contrées, c'est l'époque tardive à laquelle ils ont connu cette partie de l'Occident que nous habitons. Longtemps avant notre ère, cependant, les Phéniciens parcouraient l'Atlantique ; ils rapportaient l'ambre de la Baltique et l'étain des Sorlingues ; mais ils enveloppaient de mystère leur commerce avec les pays du Nord et du couchant de l'Europe.

Le grec Hérodote (1) ne sait rien de certain de la partie occidentale de l'Europe ; il ne croit pas à l'existence d'un fleuve appelé l'Eridan (2) qui se jette dans la mer du Nord et d'où l'ambre est apporté par les voyageurs ; il ne connaît pas non plus les îles Cassitérides d'où vient l'étain. Il sait que l'Ister (le Danube) prend sa source dans le pays des Celtes ; il croit que ceux-ci sont au delà des Colonnes d'Hercule, et que les derniers peuples après les Celtes sont les Cynètes ou Cynésiens ; aucun témoin oculaire n'a pu lui dire quelle est cette mer qu'on place dans ces contrées (3). Il ne connaît pas la Gaule.

Longtemps avant Hérodote, les Grecs disaient que l'étain était tiré des îles Cassitérides, et bien longtemps encore après lui, la situation de ces îles était encore inconnue. Pomponius Mela les plaçait vis-à-vis les côtes celtiques (4), et Pline en face de la Celtibérie (5) : « Le plomb est appelé par les Grecs *cassitéros,* « dit Pline, et ils ont répandu la fable qu'on le tirait des îles de « l'Océan Atlantique ; on sait présentement que la Lusitanie et « la Gallicie le produisent (6).

Les îles Cassitérides, selon Strabon, étaient au nombre de dix, toutes très rapprochées les unes des autres ; on les trouvait en s'avançant au nord en pleine mer, à partir du port des Artabres (près le cap Finistère, en Espagne). Les Phéniciens de Cadix cachaient soigneusement à tous les autres peuples la route qui y mène. A force d'essayer, les Romains finirent par la découvrir, quoique les îles fussent plus loin que la mer de Bretagne (7).

Ainsi, voilà un pays d'où les Grecs tirent l'étain dès le temps d'Homère, et pendant dix siècles les géographes ignorent sa situation ; on finit par la désigner, d'une manière insuffisante, il est vrai, et Pline, après dix siècles, doute que cette désignation soit exacte. Nous n'avons pas d'idée d'une pareille lenteur dans le progrès des connaissances géographiques.

(1) Né en 484, mort vers 406 avant Jésus-Christ.

(2) Nom donné au Po qui se jette dans l'Adriatique et dont on ne connaissait pas encore la direction.

(3) Liv. II, ch. 33 et liv. IV, ch. 49.

(4) *Géographie*, liv. III, ch. 6.

(5) *Histoire naturelle*, liv. IV, ch. 36.

(6) Ibid., liv. XXIX, ch. 47.

(7) *Géographie,* liv. III, ch. 5, § 11.

Le grec Polybe (1) qui habita longtemps à Rome et voyagea en Gaule, déclare que le pays qui borde l'Océan, à partir des Colonnes d'Hercule, n'a point encore de nom connu, parce que c'est depuis peu qu'on l'a découvert; dans sa jeunesse, il ne connaissait rien de l'espace qui s'étend au nord de la ligne joignant la Narbonnaise au Tanaïs ; il espérait bien dans la suite en apprendre quelque chose, mais il affirme que ceux de l'heure présente qui en parlent ou en écrivent, parlent et écrivent sans savoir et ne peuvent débiter que des fables (2).

Scipion, qui fut son élève, ayant interrogé des Massaliotes et des négociants de Narbonne et de Corbilon, au sujet de la Bretagne, ne put être renseigné sur cette contrée d'une manière satisfaisante. Cependant Pythéas qui vivait plus de 300 ans avant Jésus-Christ, avait visité les contrées du Nord et fait le tour de l'île de Bretagne ; mais nous ne connaissons de lui que les fragments recueillis par Polybe, Strabon et Pline, et les deux premiers de ces écrivains se sont montrés sévères pour l'astronome Marseillais. Les modernes rendent plus de justice aux rares indications qui restent de lui.

Cette excessive lenteur dans la marche de la science géographique nous donnerait à penser que les anciens n'étaient ni astronomes, ni géographes. Il n'en est rien. Et nous allons bien le voir en étudiant les moyens qu'ils employaient vers le commencement de notre ère, pour déterminer la situation d'un lieu en un point quelconque du globe.

En ce temps-là, les astronomes s'inspiraient de la physique, de l'astronomie et des mathématiques dans l'étude des contrées de la terre ; ils avaient une idée assez nette de la disposition et du mouvement apparent du ciel ; ils savaient que la terre était sphérique et ils ne la supposaient plane que pour les yeux (3). Ils savaient trouver, pour chaque lieu, un cercle parallèle à l'équateur et un grand cercle passant par les pôles ; pour déterminer la distance de l'équateur aux pôles, et par conséquent la circonférence entière du méridien terrestre, ils mesuraient la partie habitable de la terre et la comparaient à l'espace céleste

(1) Né en 205, mort vers 125 avant J.-C.

(2) Liv. III, ch. 7. Le Tanaïs, aujourd'hui le Don, prend sa source à 30 lieues au sud de Moscou.

(3) Strabon, l. II, c. 5, § 1er.

correspondant ; ils déduisaient ensuite les autres parties de la terre en les comparant aux autres intervalles célestes (1). Tout en ne connaissant qu'une partie de la terre habitée, ils se rendaient bien compte de la mesure du globe terrestre.

Ce fut l'astronome Eratosthène qui découvrit, vers 250 ans avant Jésus-Christ, le moyen de mesurer un degré du méridien et d'évaluer la grandeur de la terre. Il donnait 252,000 stades aux 360 degrés de la circonférence de l'équateur, et la même mesure au grand cercle qui passe par les pôles (2). Le degré se trouvait ainsi égal à 700 stades, et le stade à 158^{m} 73. Cette longueur de 700 stades servit d'unité à l'astronome Hipparque, vers 130 ans avant Jésus-Christ, pour mesurer les distances sur le méridien de Mèroé ; et de l'équateur à l'île de Rhodes, sur une étendue de 36 degrés, ses indications sont conformes à celles des astronomes modernes (3).

Mais les anciens géographes sont loin d'avoir tous cette précision d'Hipparque ; les moyens dont ils disposaient n'étaient point parfaits, et leur emploi demandait une grande attention. Avec le gnomon observé avec soin à l'équinoxe, ils pouvaient encore assez bien reconnaître les latitudes ; ils pouvaient également les apprécier en observant la longueur du jour au solstice d'été ; ils parvenaient à tracer des cercles parallèles en étudiant les belles constellations du Nord, au moment où une de leurs étoiles rase l'horizon (4). Mais avec les itinéraires et les lignes de navigation dont ils se servaient aussi, ils n'obtenaient que des résultats souvent éloignés de la vérité.

Les anciens n'ont pu employer pour nos contrées que les moyens qu'ils employaient ailleurs : le gnomon, la hauteur des constellations, la durée du jour au solstice d'été, les lignes de navigation et les itinéraires des voyageurs. Ici, nous ne pouvons exiger d'eux plus de précision qu'ils n'en pouvaient mettre là.

(1) Strabon, liv. II, ch. 5, § 4.

(2) Ibid., § 34.

(3) Le degré est de 111^{k} 111, ce qui donne 158^{m} 73 pour le stade imaginé à cette occasion, ou de 158^{m} 76, si l'on adopte 10 002 008 mètres pour le quart du méridien.

Hipparque avait dressé des tables donnant pour tous les lieux de la terre connus de son temps, les différents changements que présente l'état du ciel. (Strabon, liv. II, ch. 5, § 34).

(4) Strabon, liv. II, ch. 5, § 35.

Strabon qui était de Cappadoce en Asie-Mineure, paraît avoir étudié avec soin les géographes qui l'ont précédé ; c'est par lui que nous connaissons la plupart de leurs travaux, et aussi la situation de la science géographique au commencement de l'ère chrétienne. Il a emprunté ses descriptions en partie au souvenir de ses voyages sur terre et sur mer, en partie aux informations orales et aux relations écrites qui lui ont paru mériter créance (1). Il n'avait pas vu nos contrées et n'avait pas visité l'Occident plus loin que la Sardaigne.

Le monde connu par ce géographe avait pour limites, à l'Occident, l'Océan qui baigne les côtes d'Afrique, d'Espagne et d'Irlande ; au levant, le golfe du Gange qui était considéré comme un Océan terminant l'Asie et s'étendant au pôle. Entre ces deux mers, l'Océan Atlantique et le golfe du Gange appelé mer Hyrcanienne, le monde connu de Strabon était borné au sud par la région brûlante, et au nord par la région froide.

II. — De la situation des lieux

Polybe me semble le plus ancien des géographes qui ont dit quelque chose des contrées du nord-ouest de la Gaule. Avant lui, il y a bien Pythéas qui a parlé de l'île de Thulé que quelques-uns s'obstinent à voir sur nos rivages, soit dans la riante Belle-Ile, soit à Ouessant la sombre. Mais la Thulé de Pythéas étant placée aux bornes du monde connu, vers des régions inhabitables, au nord et à huit jours de navigation de la Bretagne, de plus à une latitude telle qu'au solstice d'été le soleil ne s'y couche plus (2), je ne connais absolument que l'Islande qui réponde à la situation de l'île décrite par le voyageur Marseillais, et je ne comprends pas cette persistance à chercher autour de nous la Thulé de cet aventureux navigateur. D'ailleurs la lecture de Strabon, de Pline, de Pomponius Mela, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Polybe, surtout célèbre comme historien, et qui, avons-nous dit, avait voyagé en Occident, cite sur les bords de la Loire une

(1) Strabon, liv. II, ch. 5, § 11.
(2) Pline, liv. II, ch. 17.

place de commerce du nom de Corbilon ; mais la plupart de ces écrits géographiques étant perdus, nous ne savons cela que par Strabon. Or, Corbilon n'existait plus au temps de Strabon, et sur la situation de cette ville disparue, nous ne savons rien de plus que ce qu'il en dit, c'est-à-dire que Corbilon était, au temps de Polybe, une des principales villes de la Gaule et qu'elle était sur la Loire.

Pour stimuler, pour entraîner notre imagination, il n'y a rien qui soit préférable à des indications incomplètes. Aussi, au sujet de ces deux lignes de Strabon, les archéologues ont écrit des volumes ; et depuis Blois jusqu'aux bouches de la Loire, ils ont cherché Corbilon partout où une quasi ressemblance de noms pouvait les autoriser à bâtir un système. Corbon seul, sur la rive gauche du fleuve, un peu en amont de Nantes, semble avoir échappé à leurs investigations. Même les bords de la Loire ne leur ont pas suffi, tant l'homme éprouve le besoin d'affrmer ce qu'il croit entrevoir. Après bien des voyages, nos savants sont allés à Blain, loin, bien loin dans les terres ; puis enfin au bord de l'Océan ; et Corbilon, dans les derniers temps, est devenu un port de mer de la presqu'île Guérandaise, à quatre lieues au delà de l'embouchure du grand fleuve. Est-il donc possible d'affirmer, avec les trois lignes de Strabon, que Corbilon fut ici, que Corbilon fut là, surtout qu'il fut loin du fleuve, qu'il fut sur l'Océan !

Si je devais émettre un avis en ce sujet, si je supposais que ce géographe ait été fixé sur l'emplacement disparu de cet emporium, je dirais volontiers sous la forme dubitative : Strabon employant chacun des chapitres de son livre IV à la description d'une grande division de la Gaule, et parlant de Corbilon au chapitre 2 consacré tout entier à l'Aquitaine, je serais disposé à voir l'emplacement de cette ville sur la rive gauche de la Loire qui appartenait à cette province ; je la placerais, non pas sur le littoral, puisque cela est contraire au texte, ni dans le haut du fleuve qui était moins accessible à la navigation que la partie inférieure, mais bien dans la région maritime du fleuve, comme était sa rivale, Bordeaux, sur la Garonne.

Après Polybe vient Posidonius qui a parlé des femmes Samnites, une centaine d'années avant l'ère chrétienne. Mais c'est encore grâce à Strabon que nous savons ce qu'il en a dit.

Cependant parce que Strabon n'a pas une croyance entière dans le récit fait à ce sujet par Posidonius, des auteurs affirment qu'il ne faut pas attacher d'importance à la situation de l'île des femmes Samnites aux bouches de la Loire ; cette île pouvait être, à leur dire, aussi bien sur la côte du Finistère, ou sur le littoral de la Grande Bretagne, ou même à portée des bords du Rhin.

Dans ce sujet, qui ne manque pas de clarté, je trouve autant d'imagination qu'il en a été dépensé pour l'emplacement de l'île de Thulé.

Je pense que Strabon considérait la situation de l'île des femmes Samnites comme indiscutable.

« Dans l'Océan, dit-il, non pas tout à fait en pleine mer, mais « juste en face de l'embouchure de la Loire, Posidonius nous « signale une île de peu d'étendue qu'habitent soi-disant les « femmes des Samnites. Ces femmes possédées de la fureur « bachique..., etc. »

Dans ce récit, il y a trois propositions qu'il ne faut pas mettre sur le même rang :

1° Dans l'Océan, aux bouches de la Loire, Posidonius signale une île de peu d'étendue ;

2° On dit qu'elle est habitée par les femmes des Samnites ;

3° Voici le récit qu'on fait au sujet de ces femmes.

En premier lieu, Strabon croit évidemment à l'existence de l'île aux lieux mêmes où la place Posidonius ; il est probable qu'il n'en eut pas parlé sans le fait étrange qui s'y rattache ; c'est donc bien dans l'Océan, à portée de l'embouchure de la Loire, qu'il faut aller la chercher.

En second lieu, Strabon n'affirme pas que les femmes Samnites y aient fait leur demeure, mais il admet que cela pouvait être. Or, on sait qu'il relève assez vertement, à chaque fois que l'occasion s'en présente, les erreurs de ses devanciers. S'il n'avait pas vu les Samnites sur la côte voisine, à portée de la petite île, il n'eut pas manqué de faire remarquer qu'il était impossible aux femmes d'avoir commerce avec leurs maris.

Quant, en troisième lieu, à la coutume de ces femmes, à leur devergondage et à leur férocité, qu'importe que cela ne soit pas d'une vérité absolue ? Est-ce que l'exagération du récit peut infirmer l'existence et la situation de l'île ?

Ces Samnites qui habitent le littoral, à l'embouchure de la Loire, et non ailleurs, nous les trouverons plus loin dans les Namnites que la Loire séparait des Pictons, et aussi dans les Samnites dont Ptolémée à précisé la situation entre les Andes et l'Océan, entre la Loire et les Vénètes, et que Marcien d'Héraclée a vus au bord du grand fleuve.

La situation de l'île des femmes Samnites ne devrait pas exiger de grandes recherches. Si nous trouvons une île dans le voisinage de l'embouchure du fleuve et en communication facile avec le littoral, c'est celle-là. Ces deux conditions sont nécessaires.

Nous n'irons pas la demander à la rive gauche de la Loire où l'on affirme, sur la foi de Pline qui ne l'a pas dit, que s'étendaient les îles Vénétiques : là, aucune de nos deux conditions ne serait remplie. D'ailleurs nous serions chez les Pictons.

Si la puissance des vagues n'avait pas modifié notre littoral de la rive droite, nous désignerions, sans hésiter, l'île de Batz, limitée à l'est, par la baie du Pouliguen, et à l'ouest par celle du Croisic ; actuellement il n'y a pas de situation équivalente à celle-là. Mais les tempêtes ont forcé notre rivage à reculer partout où il opposait ses flancs à leurs assauts ; et elles ont diminué l'étendue de ces rochers, de ces îlots qui découvrent encore à la basse-mer en formant comme une ceinture à la belle baie du Pouliguen, de la pointe de Chemoulin à celle de Penchateau (1). Ces îlots et ces rochers sont vraisemblablement les restes d'une île détruite par la mer ; il ne faut pas dix-huit siècles aux flots impétueux pour anéantir une île de peu d'étendue et la transformer en écueil. Peut-être que là est le secret de l'existence des femmes Samnites.

C'est là tout, il me semble, ce que les vieux géographes relatent de nos contrées, *la Loire, Corbilon, l'île des femmes Samnites,* lorsque les Romains s'apprêtent à diriger du côté de la Gaule ces guerres de conquêtes par lesquelles ils avaient déjà soumis une partie du monde. La science géographique va faire de rapides progrès par la guerre ; par la guerre, la civilisation va prendre possession de notre pays, et sous l'égide romaine la Gaule va faire son entrée dans l'Histoire en même temps que la Germanie et la Bretagne.

(1) Les Evens, Les Troves, Baguenaud, Pierre-percée, les Charpentiers.

Les peuples anciens formaient des nations sans nombre : le commerce les mit en contact ; l'intérêt les réunit un moment, et la convoitise finit par les diviser. De là naquirent des luttes où le plus faible fut subjugué par le plus fort, où le plus fort finit par devenir grand au détriment d'un grand nombre. C'est l'histoire du monde !

C'est l'histoire de Rome d'où vint Jules César pour découvrir nos contrées, les surprendre, les dévaster et les asservir à l'empire Romain : ce qu'il fit en 8 ans, de l'an 58 à l'an 50 avant Jésus-Christ.

III. — Vénètes, Samnites et Nannètes

Jules César est le premier historien de notre pays, et on peut le considérer en même temps comme notre premier géographe. Ses lieutenants venaient de soumettre le nord-ouest de la Gaule, lui-même était parti pour l'Italie, et ses troupes étaient campées chez les Carnutes, les Andes et les Turons, lorsque le jeune Crassus, alors en quartier d'hiver du côté d'Angers avec la VIIe légion, envoya deux officiers chez les Vénètes sous le prétexte de leur demander des vivres. Ces deux officiers pouvaient bien être des espions chargés d'étudier le pays ; les Vénètes durent les considérer ainsi, puisqu'ils les retinrent chez eux (1).

Alors les Romains n'avaient guère de renseignements sur nos contrées. César savait que les Vénètes avaient une grande étendue de côtes sur l'Océan, et qu'ils possédaient un grand nombre de vaisseaux ; il croyait que leurs ports étaient en petit nombre ; mais il ne connaissait ni la côte vénétique, ni la mer qui la baigne, ni les îles qui l'avoisinent, ni les fonds où devaient naviguer les vaisseaux romains (2). C'est lui qui le déclare, je crois à sa véracité. Dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules,* César parle une seule fois des Nannètes (3) et il semble les avoir

(1) *Commentaires,* livre III, ch. 7 et 8.

(2) Ibid., ch. 8 et 9.

(3) M. Desjardins a dit *deux fois,* dans sa *Géographie de la Gaule,* parce qu'il croyait avoir vu les Nannètes à la guerre d'Alise ; il n'y a pas vu les Vénètes qui y étaient.

vus parmi les peuples qui bordaient la Manche. « Les Vénètes, « dit-il, s'adjoignent les Osismiens, les Lexoviens, les Nannètes, « les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Menapiens ; ils « mandent des secours de la Bretagne qui est située vis-à-vis « ces contrées. »

Considérons ici que les Vénètes ne cherchèrent des alliés que parmi les nations maritimes, et qu'ils ne songèrent nullement à mettre en avant des troupes de terre pour défendre leur territoire. Si les Nannètes sont placés sur la Loire, ils n'ont point de rapports avec ces nations maritimes qui regardent la Bretagne ; ils se trouvent dans le voisinage des puissantes légions romaines et sur le chemin que celles-ci vont parcourir pour combattre les Vénètes : la plus vulgaire prudence ne commandait-elle pas aux Nannètes de ne point se faire des adversaires des Romains, et de ne point dégarnir leur pays ?

La flotte destinée à agir contre les Vénètes était composée, non pas de bateaux légers destinés à naviguer sur les fleuves, mais de vaisseaux de guerre que César avait fait construire sur la Loire (1), et de plus, de vaisseaux gaulois rassemblés chez les Pictons, les Santons et autres contrées soumises aux Romains. De retour au milieu de l'armée chargée de l'invasion et prête à entrer en campagne, César donna l'ordre à Brutus de partir pour la Vénétie avec la flotte, *dès qu'il le pourrait,* et il s'y rendit lui-même avec les troupes de terre. César y arriva le premier et commença la guerre, une guerre difficile et sans merci ; pendant ce temps-là, la flotte était retenue par les vents contraires, elle naviguait péniblement sur la mer vaste et ouverte, devant une côte où il y avait de grandes marées, de douze heures en douze heures, et dont les ports étaient rares et presque nuls. César l'attendit fort longtemps et les Vénètes l'aperçurent avant lui (2).

Du récit de Jules César, des précautions qu'il prend pour isoler, bloquer, contenir les peuples dont il peut redouter un retour offensif, pendant qu'il doit être aux prises avec les Vénètes ; de la nécessité où il est réduit, après plusieurs engagements sans résultat, d'attendre longtemps l'armée navale que commande

(1) *Vaisseaux longs :* C'est ainsi qu'étaient appelés les vaisseaux de guerre des Grecs et des Romains.

(2) *César,* livre III, ch. 9, 11, 12 et 14.

Brutus ; de ce que l'arrivée de cette flotte est signalée par les Vénètes avant de l'être par les Romains, on peut conclure : que le départ de la flotte romaine est indépendant de celui de l'infanterie ; qu'il n'y eut rien de commun entre la direction suivie par l'une et la route suivie par l'autre ; que toute narration qui fait marcher ensemble ou de conserve la flotte et l'infanterie est contraire au récit du conquérant ; on peut conclure encore qu'entre la situation des Andes, point de départ de l'armée de terre, et celle des Vénètes, son point d'arrivée, il n'y avait pas d'ennemis sur le chemin qu'elle parcourut ; de sorte que, ou les Nannètes n'étaient pas sur le chemin suivi par l'armée romaine, ou c'est par erreur qu'ils sont comptés parmi les alliés des Vénètes ; on peut affirmer que le lieu de l'attaque n'avait rien de commun avec la Loire ; qu'il était au contraire loin, bien loin des bouches du grand fleuve : ce lieu était au bord de l'Océan, admirablement disposé pour la défense et plein de facilité pour la retraite ; il comprenait des presqu'îles qui se transformaient en îles sous l'action des marées ; et des îles importantes étaient à sa portée.

La guerre entreprise par César dans les Gaules les fit connaître au monde civilisé. En ce qui concerne nos contrées, les *Commentaires* du conquérant nomment quelques lieux et s'arrêtent parfois à les décrire, la Vénétie, par exemple ; mais ils ne donnent sur leur situation que des renseignements vagues et insuffisants.

Après César, vient Strabon qui indique plus méthodiquement les emplacements des lieux, mais dont la précision, à ce sujet, laisse encore souvent à désirer. Nous l'avons dit, Strabon n'a jamais visité la Gaule : c'est d'après Polybe qu'il parle de Corbilon sur la Loire ; il parle des femmes Samnites d'après Posidonius. Ce doit être également d'après Polybe qu'il dit que la Loire débouche dans l'Océan, entre les Pictons et les Namnites.

Voici quelques extraits de sa *Géographie :*

« Quant au Liger, c'est entre les Pictons et les Namnites qu'il débouche (1). »

« Il y a sur le littoral les Santons et les Pictons, les premiers, riverains de la Garonne, les autres, riverains du Liger (2)... »

(1) Strabon, *Géographie,* livre IV, ch. 2, § 1.
(2) Ibid., § 2.

« Au nombre des peuples qui appartiennent à la Belgique maritime, sont les Vénètes qui livrèrent à César cette grande bataille navale... Aux Vénètes succèdent les Osismiens ou, comme les nomme Pythéas, les Ostimiens : ce peuple habite une presqu'île qui avance passablement loin dans l'Océan (1). »

Dans les deux premières de ces citations, les limites extrêmes sont nettement déterminées par deux grands fleuves, la Garonne et la Loire ; dans la troisième citation, on ne devine ni le peuple, ni le fleuve qui pouvaient bien borner les Vénètes du côté sud, où nous voyons les Samnites ou Namnites toucher à l'embouchure de la Loire.

Pomponius Mela, qui naquit dans les premières années de notre ère, fait à peine allusion à nos parages : « C'est à l'embouchure de la Garonne, dit-il, que les rivages de la Gaule commencent à s'avancer dans la mer et à décrire cette grande courbe qui s'étend vis-à-vis la côte des Cantabres (en Espagne) depuis le pays des Santons jusqu'à celui des Osismiens. Le milieu de cette côte est habité par d'autres peuples (2). »

Pline, qui vient ensuite, manque de précision, d'ordre et d'étendue au sujet de nos contrées. « La Gaule Lyonnaise, dit-il,
« renferme les Lexoviens, les Vellocasses, les Gallètes, les Vénè-
« tes, les Abrincatuens, les Osismiens ; la Loire, fleuve célèbre ;
« une péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, à partir
« des Osismiens, dont le tour est de 625 mille pas, et dont le
« col a 125 mille pas de large ; au delà de cette péninsule, les
« Nannètes ; dans l'intérieur... les Carnutes..., les Parisiens..., les
« Andegaves..., les Diablintes..., les Rhédons..., les Turons... »

« A l'Aquitaine, dit-il plus loin, appartiennent les Pictons,
« les Santons, les Lémovices... »

« Mers qui baignent la côte... l'Océan Britannique entre le
« Rhin et la Seine ; l'Océan Gaulois entre la Seine et les Pyré-
« nées. Il y a plusieurs îles appartenant aux Vénètes et nommées
« Vénétiques, et dans le golfe d'Aquitaine, l'île d'Uliarus (3). »

Bien plus tard, au IVe siècle, Marcien d'Héraclée, décrivant nos rivages, dit ceci, à la fin de sa description du littoral de

(1) Strabon, *Géographie*, liv. IV, ch. 4, § 1er.
(2) Pomponius Mela, *Géographie*, liv. III, ch. 2.
(3) *Histoire naturelle*, liv. IV, ch. 32 et 33.

l'Aquitaine : « Du Port-Sicor à l'embouchure du fleuve Liger, « à la vérité, là où le fleuve est le plus large, il y a de 155 à 185 « stades ; la nation des Samnites habite les bords du fleuve (1). »

De tout cela, on ne saurait conclure que les Vénètes bordaient la Loire, ni que les Nannètes étaient sur la partie basse du fleuve, ni que Noirmoutiers, en Aquitaine, fut une île Vénétique. Quels sont donc les anciens qui l'ont donné à entendre ? Personne. Mais voici la géographie de Ptolémée où nous allons trouver la précision que nous désirons rencontrer en ces sortes d'ouvrages.

En se servant de la latitude et de la longitude, pour dresser les tables de lieux connus de son temps, Ptolémée a pu, en effet, indiquer leur emplacement avec toute la précision désirable. Mais nous avons vu que les anciens géographes n'avaient pas des données exactes pour tous les lieux qu'ils ont décrits : on ne saurait donc exiger de Ptolémée que ces emplacements soient toujours dans leur vraie situation. Les distances qu'il applique ayant été formées de plusieurs sortes de stades, l'un de 500 au degré, l'autre de 700, on ne saurait non plus chercher à le corriger en substituant un stade à un autre. Il savait évidemment de quelles mesures il se servait, puisqu'il a déclaré qu'il faut connaître les stades employés à calculer les distances pour faire application de la géométrie à la recherche de la situation des lieux. Le corriger sur ce point, c'est croire qu'il s'est trompé par ignorance ; qu'il ne connaissait pas la provenance des stades dont il faisait usage, et que, pour un même pays, il a confondu les uns et les autres. Pour nous, il a exactement appliqué les mesures qu'il avait sous les yeux ; mais ces mesures étaient erronées et parfois incomplètes. Nous croyons qu'il faut voir les erreurs de Ptolémée tout simplement dans l'inexactitude et l'insuffisance des observations, des indications, des renseignements dont il s'est servi.

En ce qui concerne les côtes de l'Atlantique, ce géographe a des différences tantôt en plus, tantôt en moins, qui nous semblent provenir de latitudes mal observées ou de lignes de navigation mal mesurées. Nous donnons ci-après un tableau de ces latitudes et de ces différences.

(1) *Recueil des historiens des Gaules*, par Dom Bouquet, t. I.

INDICATION DES LIEUX	LATITUDES (1)		ARCS de MÉRIDIEN au départ de l'Adour		DIFFÉRENCES	
	Réelles	de Ptolémée	Exacts	D'après Ptolémée	En plus col. 5-4	En moins col. 4-5
1	2	3	4	5	6	7
Embouchure de l'Aturis (Adour)......	43°30	44°45	»	»	»	»
— de la Garuna (Garonne) .	45 35	46 20	2° 5'	1°35'	»	»°30'
— du Canentelus (Charente).	45 57	47 45	2 27	3 »	»°33'	»
Promontoire Pictonium (N.-D. de Mont)	46 50	48 »	3 20	3 15	»	» 5
Portus Secor, Pornic	47 7	48 15	3 37	3 30	»	» 7
Embouchure du Liger (Loire)........	47 15	48 30	3 45	3 45	»	»
— de l'Hérius (la Vilaine) ..	47 30		4 »		» 30	»
— — (à Auray)....	47 33	49 15	4 3	4 30	» 27	»
— — (le Blavet....	47 43		4 13		» 17	»
Port Vidana à l'Odet...............	47 53	49 40	4 23	4 55	» 32	»
Port Vidana à Audierne............	48 2		4 32		» 23	»
Promontoire Gobœum :						
Pris à la pointe du Raz	48 3		4 33		» 27	»
Pris au cap Saint-Mathieu	48 20	49 45	4 50	5 »	» 10	»
Pris au nord du Pge du Four	48 30		5 »		»	»
Vorganium	»	50 10	»	»	»	»

A partir de l'origine, l'Adour, on arrive à la Garonne avec une diflérence de 30 minutes, elle est en moins sur la distance vraie ; à la Charente, la différence est de 33 minutes, et elle est en plus ; à la Loire, il y a accord, c'est-à-dire, que de l'Adour à la Loire, la distance en latitude donnée par Ptolémée est conforme à la réalité.

A partir de la Loire, on trouve de nouvelles différences en se dirigeant vers le nord ; elles sont toutes dans le même sens, en plus, et elles sont fort grandes pour des distances relativement petites.

De la Loire au promontoire Gobée, supposé à la pointe du Raz, la différence est de 27 minutes pour un arc de 48 minutes ; au cap Saint-Mathieu, elle est de 10 minutes pour 75 minutes ;

(1) Le degré représente 111k 111 mètres, et la minute 1852 mètres (c'est le mille marin).

Le stade de 500 au degré est égal à 222m 22 } Différence 63m 49.
Et celui de 700 au degré est égal à 158m 73 }

Les données de la colonne 3 sont prises à la traduction de M. Léon Renier.

et si on place le promontoire à la sortie nord du passage du Four, tout rentre dans l'ordre : les trois points principaux, l'Adour, la Loire et la pointe du Finistère sont à des distances égales sur nos cartes modernes et dans les tables de Ptolémée. Entre l'Adour et la Loire, les lieux intermédiaires sont placés par le géographe en deçà et au-delà de la réalité ; entre la Loire et la pointe du Finistère, les lieux sont tous placés trop au nord, mais dans les différences, les proportions sont inégales.

En nous éloignant du littoral et comparant, par exemple, les Carnutes aux Cénomans, les Vénètes aux Rhedones, on se trouve en présence d'écarts si considérables qu'on ne peut songer à les attribuer, ni à des stades de différentes longueurs, ni aux observations du gnomon, ni à la hauteur des astres sur l'horizon. Des itinéraires défectueux, des renseignements incomplets ont pu seuls donner lieu à de pareilles erreurs.

Il est à remarquer que les latitudes données par Ptolémée sont toujours plus élevées que les latitudes réelles, et que, pour l'embouchure de l'Adour, pour celle de la Loire, et pour la pointe du Finistère l'écart est de 1° 15', entre l'ancien géographe et les modernes. Cette différence uniforme et en plus au sujet des points principaux de notre littoral, semble prouver qu'ils ont été observés au gnomon, soit un peu avant l'équinoxe, soit un peu avant ou après le solstice d'été ; tandis que le grand écart qu'on rencontre dans les points intermédiaires, indiquerait qu'on les a rattachés aux premiers par des lignes de navigation. Ce grand écart, toujours en plus, dans la latitude des points intermédiaires au nord de la Loire, peut trouver son explication dans l'obliquité de la côte du Morbihan et du Finistère : car pour un même arc de méridien, la distance grandit en raison de l'obliquité de la ligne observée ; si les anciens navigateurs n'ont pas apprécié à toute sa valeur l'obliquité de notre littoral comparée à la ligne Nord-Sud, le mathématicien chargé de rapporter à la latitude divers points de la ligne oblique, doit trouver pour ces points des arcs de méridien plus grands que la réalité.

La différence en latitude n'existerait pas pour les points principaux, si les observations en avaient été confiées à de bons opérateurs en possession d'un calendrier exact ; mais elle ne saurait nous étonner : car si on opère avant ou après le midi vrai, on obtient une ombre plus allongée, partant une latitude

plus élevée ; il en est de même si on opère avant ou après le solstice d'été.

Des opérateurs soucieux de bien faire auraient bien trouvé le midi vrai en observant, au gnomon et au milieu du jour, plusieurs hauteurs d'ombre et en prenant la plus courte ; mais dans nos climats brumeux, il n'était pas toujours facile d'opérer le jour même de l'équinoxe.

Ici nous ne sommes point en Egypte où le soleil brillait tous les jours, où l'on avait atteint la plus grande précision dans l'observation des astres, où l'on était en possession du calendrier le plus parfait. Quant aux marins de ce temps là, ils étaient loin de donner des renseignements exacts, puisque, selon Eratosthène, ils mesuraient 4000 stades et même jusqu'à 5000, entre Rhodes et Alexandrie ; tandis que selon la latitude il y en a 3600, et qu'en comptant suivant l'obliquité produite par la différence de longitude, on arrive aux 3750 stades trouvés par cet astronome (1).

Avec Ptolémée nous allons savoir ce que les géographes des deux premiers siècles disaient de nos contrées ; mais nous n'oublierons pas, en l'interrogeant, quel était, en ce temps là, l'état de la science géographique.

Des cartes curieuses ont été dressées, au XVIe siècle, d'après les tables du savant d'Alexandrie (2) ; si on les examine avec la moindre attention, on ne peut pas se tromper sur la situation des lieux qu'il passe en revue. Or, aux bords de la Basse-Loire, nous y voyons, d'un côté, les *Samnites,* sur la rive droite, depuis les Andes jusqu'à l'Océan, entre les Vénètes et le fleuve ; et sur la rive gauche, les *Pictons*, qui s'étendent le long de l'Océan, entre la Loire et les Santons.

Ici, les Samnites de Ptolémée répondent, à n'en pas douter, aux Samnites de Posidonius, à ceux de Marcien, et aux Namnites de Strabon ; quant aux Vénètes, ils sont bien placés, sur la même carte, au nord des Samnites, loin de la Loire, et ils

(1) Strabon, liv. II, ch. 5, § 24.

(2) Nous avons dressé une carte semblable pour une partie de la Gaule, avant de connaître les cartes qui accompagnent les traductions latine et italienne du XVIe siècle. Notre carte est insérée dans les Annales de la Société Académique de 1864.

s'étendent jusqu'aux Osismiens. Mais nous entendons demander s'il n'est pas démontré qu'à l'origine de notre ère, les Nannètes étaient aux lieux-mêmes où nous trouvons les Samnites de Ptolémée, et si les Nannètes de Pline ne doivent pas être confondus avec les Namnites de Strabon. Examinons.

Il est bien certain que Strabon, Posidonius, Ptolémée et Marcien ont placé les Samnites sur la rive droite de la Basse-Loire, et de manière à ne laisser aucun doute sur leur situation, aucune place pour un autre peuple. Mais cette certitude n'existe plus lorsqu'il s'agit des Nannètes de César et de Pline.

Dans César on ne voit rien de plus que ceci : les Vénètes s'adjoignirent les Osismiens, les Lexoviens, les Nannètes, etc., dont les pays étaient placés vis-à-vis de la Bretagne ; et dans Pline, il n'y a autre chose que ceci : les Nannètes étaient en dehors de la péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, chez les Osismiens, et dont le tour est de 625 mille pas et le col de 125 mille. Il faut bien le reconnaître, ces deux textes n'ont rien de précis, et ils ne nous autorisent pas à affirmer que les Nannètes étaient, au temps de ces deux auteurs, sur la rive droite de la Basse-Loire ; l'application exacte de ces deux passages s'étend bien au delà. César, il me semble, nous montre les Nannètes du côté de la Manche, et nous allons voir tout à l'heure Ptolémée exprimer une opinion à peu près semblable ; quant à Pline, il indique leur situation à l'est d'une ligne de 165 kilomètres qui s'étend de la Basse-Loire au fond de la baie Saint-Michel, et il nous permet de les chercher aussi bien dans l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne, que dans la partie *Nord-Est* de la Loire-Inférieure.

Pour placer les Nannètes, dès l'origine de l'ère chrétienne, sur la rive droite de la Basse-Loire, des auteurs invoquent Strabon dont le texte dit *Namnites* et qu'ils traduisent par *Namnètes.* En effet, de Namnites à Namnètes il n'y a qu'un pas et on peut le franchir sans peine.

Mais on invoquerait Strabon avec plus de confiance, il me semble, si l'on voulait chercher à prouver qu'il a écrit Samnites au lieu de Namnites. Il résulte évidemment d'un autre passage de ce géographe, celui qui est relatif à l'île des femmes Samnites, que Strabon a vu les Samnites sur la rive droite de la Basse-Loire, de même qu'un peu plus tard Ptolémée et Marcien les y

ont vus ; pourquoi donc, à la page à côté, aurait-il écrit Namnites pour désigner le peuple de l'embouchure de la Loire?

Si nous lisons Samnites au lieu de Namnites, nous nous trouvons en présence d'une situation simple, logique et vraisemblable ; nous n'avons plus sur la Basse-Loire qu'un seul peuple, les Samnites ; les Samnites font naturellement partie de ces alliés romains que César désigne sans les nommer ; enfin, le conquérant peut aller des Andes chez les Vénètes sans rencontrer d'adversaires, de même que la flotte de Brutus peut se compléter sur la Loire et descendre ce fleuve sans se heurter à aucun ennemi.

Si nous lisons Namnites avec l'intention de traduire Namnètes et d'en déduire Nannètes, nous avons deux peuples dans cette région, les Samnites et les Nannètes ; les Nannètes sont les alliés des Vénètes, et nous sommes obligés de torturer le texte de César, d'inventer des marches et contre-marches compliquées, invraisemblables, impossibles, pour lui permettre d'éviter ces ennemis dont il ne se donne même pas la peine de se préoccuper.

Quant à nous, par l'examen des auteurs anciens, depuis Polybe jusqu'à Ptolémée, jusqu'à Marcien, nous croyons pouvoir conclure que jusqu'au IIIe siècle de notre ère, le peuple qui habitait la rive droite de la Basse-Loire et s'étendait des Andes à l'Océan, était appelé Samnites. Nous ne sommes pas loin du sentiment de Dom Lobineau (1). A partir du IVe siècle, nous lisons comme suit le nom de la ville qui devint Nantes : *Portus Namnetum* sur la carte de Peutinger ; *Namnetum* dans la liste des villes qui suit la Notice des Dignités de l'Empire, et *Namnetas, Namnetica urbs,* dans Grégoire de Tours. Le nom de Nannètes, avec deux *n*, n'a été écrit que par César, Pline et Ptolémée, et ces auteurs l'appliquaient à des contrées qui ne correspondent pas à la Basse-Loire.

Le territoire qui forme actuellement le département de la Loire-Inférieure a donc été pris à deux pays qui étaient appelés, au commencement de l'ère chrétienne, Samnites sur la rive droite du fleuve, Pictons sur la rive gauche. Ce département ne renferme qu'une partie des Pictons ; ceux-ci s'étendaient bien au delà, à l'est et au sud, et comprenaient aussi la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne.

(1) « Les Samnites ont occupé le mesme païs que les Nantois, entre ceux de Vannes et la Loire. » *Histoire de Bretagne,* page 2.

On prétend, mais on ne saurait le prouver, que la Loire-Inférieure embrasse aussi une partie du territoire des Vénètes, c'est-à-dire que les Vénètes descendaient jusqu'au grand fleuve. On peut discuter sur les limites qui séparaient les Samnites des Andes et des Vénètes ; mais on ne peut empêcher les Samnites de s'être étendus jusqu'à l'Océan et d'avoir été placés ainsi entre la Loire et les Vénètes. En effet :

D'après Posidonius, l'île des femmes samnites était dans l'Océan, près de l'embouchure de la Loire : comment donc le littoral voisin eût-il été aux Vénètes ?

D'après Strabon, la Loire se déchargeait dans l'Océan, entre les Pictons et les Namnites : comment l'embouchure du fleuve eût-elle été aux Vénètes ?

D'après Ptolémée, les Samnites occupaient toute la contrée comprise entre les Andes et l'Océan : comment la Grande-Brière eût-elle été aux Vénètes ?

Il n'est pas jusqu'à Marcien qui, au IVe siècle, voyait encore les Samnites dans nos contrées, à l'embouchure et au bord du fleuve.

Qu'après le IIIe siècle de l'ère chrétienne, la Vénétie se soit étendue jusqu'à l'embouchure de la Loire, ce n'est pas l'heure de le discuter. En ce moment nous ne voulons qu'affirmer, après en avoir tiré les preuves des anciens géographes, qu'à l'origine de notre ère, les Samnites ou Namnites s'étendaient depuis les Andes jusqu'à l'Océan, et qu'il n'y avait pas de place sur la Loire pour les Vénètes.

IV. — Les villes et les ports de Ptolémée

Les anciens géographes qui ont décrit la Gaule sont incomplets dans l'énumération des peuples qui l'habitaient. Strabon paraît avoir eu l'intention de les nommer tous ; mais lorsqu'il en est à la partie de l'Aquitaine comprise entre la Loire et la Garonne, il dit qu'il y a quatorze nations et il donne douze noms seulement ; et c'est à peine s'il nomme le quart de celles qui occupaient le pays compris entre la Seine, la Loire et l'Océan, qu'il semble fort peu connaître.

Ptolémée est le seul qui donne les noms de tous les peuples

connus de la Gaule. On dirait qu'il avait sous les yeux les chartes que dressaient les Gouverneurs romains, lorsqu'ils prenaient la direction d'un pays soumis récemment à l'Empire, lesquelles comprenaient les noms et les limites des différents peuples rattachés à la nouvelle province. Or, lorsqu'il parle des Samnites et des Nannètes, il en fait deux peuples bien différents situés à une grande distance l'un de l'autre. D'après lui, en effet, les Nannètes étaient au nord des Cénomans, en dehors de la péninsule armoricaine, et à portée des peuples du littoral de la Manche.

A peine jusqu'ici avons-nous vu paraître dans nos contrées le nom d'une ville gauloise, Corbilon; de ce côté encore, Ptolémée va augmenter la somme de nos connaissances.

Deux villes *gallo-romaines*, s'élevaient dé son temps aux bords de la Loire : l'une, sur la rive droite, à la sortie et à l'*est* de l'Erdre ; l'autre, sur la rive gauche, à la sortie et à l'*ouest* de la Sèvre. Ptolémée n'a pas su le nom de la première, quoique, contre toute vraisemblance, on ait voulu y voir son Condevicum ; mais des découvertes modernes nous ont appris que ses habitants l'appelaient le Port ou le Bourg du Port; à la seconde ville, celle de la rive gauche du fleuve, Ptolémée donne le nom de Ratiate.

Le Bourg du Port, qui fut plus tard le Port des Namnètes, et dont les ruines sont confondues avec celles du vieux Nantes, devait avoir déjà une certaine importance : vers le IIe siècle, les habitants y possédaient une maison de change et un tribunal, et ils reconnaissaient les divinités de l'Empire et le Dieu Voliano (1).

Sur la rive opposée, Ratiate appartenait aux Pictons. Longtemps on a cherché cette cité à l'intérieur du pays de Retz; mais des rapprochements ingénieux portant l'empreinte de la certitude, ont pu lever tous les doutes sur son emplacement : à deux kilomètres de Nantes, séparé de la Loire par la petite île sablonneuse des Chevaliers, le bourg de Rezé recouvre les ruines de Ratiate, ruines qu'on peut encore suivre dans une étendue de deux kilomètres, entre le Port-au-Blé et les Couëts.

En suivant notre littoral, Ptolémée donne la situation des ports Secor et Brivates qu'il y a rencontrés ; mais cette situation est encore l'objet d'une controverse qui doit tenir surtout, il me semble, à un attachement trop absolu au système adopté par

(1) Cela résulte des inscriptions romaines trouvées dans le vieux Nantes.

chacun de nous, dans l'étude de la Géographie ancienne. Ici encore, examinons de près le vieux géographe; il n'est pas inutile de savoir comment il procède dans la description des lieux.

Il divise la Gaule en quatre provinces, et il décrit celles-ci méthodiquement, achevant le tableau de l'une avant de parler de la suivante ; il commence par le littoral et passe ensuite à l'intérieur.

Il décrit le littoral de l'Atlantique en allant du sud au nord, et celui de la Manche, de l'ouest à l'est, sans devier en rien de cette disposition. Il s'attache ensuite à l'intérieur qu'il décrit avec non moins de méthode. De plus, lorsqu'il nomme un lieu, il en indique la latitude et la longitude, en se servant de notre degré ordinaire et de fractions dont la plus petite est égale à 1/12. Ces derniers éléments concordent toujours avec la situation donnée par la description.

Voici ce qu'il dit de la latitude des lieux qui bordent notre Océan :

Dans l'Aquitaine :

Le Promontoire des Pictons.................	48°
Le Port Sécor.............................	48° 15'
L'embouchure du fleuve Liger..............	48° 30'

Dans la Lyonnaise :

Le Port Brivates..........................	48° 45'
L'embouchure du fleuve Hérius.............	49° 15'
Le Port Vidana............................	49° 40'
Le Promontoire Gobæ......................	49° 45'

Au sujet du Port Secor, si Ptolémée avait vu son emplacement à Corsept, sur la Loire, il lui eut donné la latitude du fleuve ; en le plaçant à mi-chemin du promontoire des Pictons et de l'embouchure de la Loire, il le voyait évidemment sur le littoral, au-dessous du fleuve. Si le promontoire des Pictons doit être pris à la pointe des Sables d'Olonne, on peut chercher le Port Secor dans la rivière la Vie, ou dans la baie de Bourgneuf ; si le promontoire est représenté par Notre-Dame de Mont, la baie de Bourgneuf seule convient aux indications du géographe.

Pour nous, nous ne saurions aller chercher Secor au sud de la baie. Nous avons déjà exprimé cet avis que les points secondaires du littoral avaient été rattachés aux points principaux par des itinéraires ou des lignes de navigation ; nous pensons que le Port Secor a été rattaché de cette manière à l'embouchure de la

Loire, et que Ptolémée a remplacé par 1/4 de degré la distance donnée par les documents qu'il avait sous les yeux.

Or, 1/4 de degré égale 28 kilomètres ; seulement par suite de l'obliquité résultant de la différence de longitude des deux lieux, la distance de Port Secor à l'embouchure de la Loire se trouve portée à 33 kilomètres. Quoique ce chiffre de 33 kilomètres représente exactement les données du géographe, il ne doit être considéré que comme approximatif, parce que les bases qui ont servi à l'obtenir s'écartaient souvent de la réalité. Mais la distance de l'embouchure de la Loire au premier port qu'on rencontre au sud de la baie de Bourgneuf, Saint-Gilles, étant de plus de 60 kilomètres, à vol d'oiseau, il y a là un écart trop considérable pour nous donner la tentation d'aller chercher le Port Secor en dehors de la baie de Bourgneuf.

D'un autre côté, cette baie convient seule aux indications de Marcien d'Héraclée qui, quoiqu'on l'ait dit, n'a pas toujours copié servilement Ptolémée. D'après Marcien, en effet, il y a de 290 à 300 stades, c'est-à-dire de 46 à 48 kilomètres, du promontoire des Pictons au Port Secor, et de 155 à 185 stades, soit 25 à 30 kilomètres, de ce port à l'embouchure de la Loire (1). Si Ptolémée place le Port Secor à égale distance du promontoire et du fleuve, on le voit, Marcien le place bien plus près du fleuve, et absolument dans la baie de Bourgneuf. Là, dans cette baie, on peut hésiter entre Pornic et Prigny.

Le vieux bourg de Prigny, où se voient encore la motte et quelques ruines d'un château du moyen-âge, est situé sur un étroit plateau dont le pied bordait la mer avant la formation des alluvions qui le séparent actuellement de la baie ; il domine un vallon dont l'entrée étroite donne passage à un petit ruisseau qui se jette dans la baie, après avoir traversé les marais salants. Le bourg de Prigny avait encore une fabrique d'ancres marines il y a deux ou trois siècles (2).

Le port de Pornic, toujours en activité et parfaitement abrité, semble devoir l'emporter sur le vallon comblé de Prigny. Il est

(1) Autrefois et d'après d'Anville, nous avons donné 147^{m} 35 à la longueur du stade employé par Marcien, c'est le stade de 100 pas romains ; aujourd'hui nous employons le stade géographique de 700 au degré, lequel est égal à 158^{m} 73.

(2) Le musée archéologique de Nantes possède une ancre recueillie à Prigny et transportée au musée par nos soins.

situé à l'embouchure d'un ruisseau, aujourd'hui canalisé, dont les alluvions ont diminué l'importance, et à proximité duquel se trouvent les remarquables ruines *gallo-romaines* d'Arthon. Si on ne peut avoir une certitude complète pour placer à Pornic le Port Sécor, du moins toutes les apparences sont en faveur de de ce lieu.

La désignation par Ptolémée de l'emplacement du port Brivates a beaucoup d'analogie avec celle qu'il donne du Port Secor. Je me représente le géographe au milieu de ses documents, malheureusement disparus, traçant de la Gaule le littoral baigné par l'Atlantique. Il commence à l'Adour et s'élève vers le nord. Arrivé à l'embouchure de la Gironde, il s'écarte une seule fois de sa méthode pour indiquer la source de ce fleuve et la moitié de son cours ; cela fait, il reprend son tracé vers l'Ourse : il a passé devant le promontoire des Pictons, il a marqué le Port Secor, il vient d'indiquer l'embouchure de la Loire ; il continue à s'élever vers le nord : sous la même longitude que l'embouchure du grand fleuve et à un quart de degré plus haut en latitude, dans un enfoncement de la côte, il voit un port Gaulois que ses documents appellent Brivates, et il inscrit ce nom. Plus loin, il rencontre le fleuve Hérius.

Si l'embouchure de l'Hérius doit répondre à Lorient ou à Auray, le Brivates trouve naturellement sa place sur la Vilaine ; mais s'il était démontré que ce dernier fleuve, appelé *Vicinonia* par Grégoire de Tours, dut répondre à l'Hérius de Ptolémée, ainsi que l'affirment des auteurs à cause de la Station Gallo-romaine de Rieux, c'est entre la Vilaine et la Loire qu'il faudrait chercher Brivates dont, sans aucun doute, l'emplacement sera toujours ignoré.

Tout le monde me paraît d'accord sur ce point, que les ports Gaulois étaient bien abrités, qu'ils étaient situés sur des fleuves où au sein d'anses profondes. Or, le littoral de la Loire à la Vilaine, c'est la côte peu abritée devant laquelle passe la grande flotte de Brutus, luttant contre les vents et les flots. On pense, il est vrai, que depuis César, la côte a été soulevée ; on donne même la mesure de ce soulèvement pour la Grande-Brière : ce n'est pas moins de 13 mètres ni plus de 17 mètres (1) ; on croit

(1) Desjardins, *Géographie de la Gaule*, p. 279.

qu'il y a dix-huit siècles, le littoral présentait de merveilleux abris, et qu'il s'ouvrait heureusement pour permettre à l'Océan de baigner une ville puissante dont les traces sont disparues.

En parlant du soulèvement de ces terrains, si on a en vue l'âge tertiaire qui a donné naissance aux calcaires de la Brière, de Cambon et autres lieux du département, il suffit qu'on l'exprime : nous serons d'accord ; seulement il est question, en ce moment, d'un âge qui appartient à l'humanité.

Mais comment prouver ce soulèvement depuis la présence de l'homme en ces contrées ? La plaine basse de Guérande est là, et nous y rencontrons à un, ou deux ou trois mètres au-dessus des hautes-mers, le menhir de Saillé, les ruines gallo-romaines de Congor, de Kerbrenezé, des Maisons-Brulées. La plaine de la Grande-Brière est là, et les ruines de sa vieille forêt sont enfouies dans la tourbe au-dessous du niveau de la mer ; sur les bords de cette plaine, des monuments de pierre et une voie antique sont baignés par les eaux d'hiver ; dans son intérieur, ces mêmes eaux d'hiver recouvrent des monuments de pierre envahis par les alluvions, notamment le menhir du Clos d'Orange, qui est à un kilomètre des rives et s'élève de 1^{m} 30 au-dessus du sol tourbeux ; et à Donges, le grand menhir de la Vacherie effleure les hautes marées de la Loire. Est-ce qu'on a planté ces arbres sous les eaux ? Est-ce que sous les eaux on a construit ces monuments de pierre ? Telle est cependant la conclusion qu'il faudrait tirer d'un soulèvement géologique du sol depuis l'âge des dolmens.

En laissant de côté cette question des mouvements du sol, on pourrait peut-être trouver des arguments pour placer le port Brivates dans les fonds de la baie de Mesquer où des savants ont voulu, contre toute évidence, faire déboucher notre grand fleuve (1) ; et ceux qui ont du penchant pour la similitude des noms, pourraient donner des raisons en faveur de Brévin, que l'on rencontre à un kilomètre au nord du village devenu célèbre de Beslon. Mais Saint-Nazaire ou les bords du Brivet nous éloignent trop de l'emplacement que Ptolémée a indiqué d'après les documents qu'il avait sous les yeux.

Saint-Nazaire, c'est-à-dire l'embouchure de la Loire, ne saurait correspondre à un lieu du littoral que ce géographe a vu à un

(1) Desjardins, *Géographie de la Gaule,* p. 279.

quart de degré au nord ; le Brivet, qui débouche dans la Loire, pourrait bien n'avoir été alors, comme il l'est aujourd'hui, qu'un ruisseau d'une importance trop médiocre pour avoir baigné, vers le haut de son cours, un port gaulois ou gallo-romain.

En ce sujet, une quasi ressemblance de noms ne doit pas être un argument suffisant pour autoriser une affirmation absolue ; le doute me paraît de beaucoup préférable.

V. — De l'occupation romaine.

Il ne faudrait pas juger du nombre des centres habités de nos contrées, par le petit nombre des villes ou des ports que nous ont signalés les premiers géographes. Des ruines répandues sur tous les points du département, de l'Anjou à l'Océan, de la Vilaine au Falleron, attestent que notre pays avait, en ce temps là, un grand nombre de lieux habités.

Il ne faudrait pas non plus mesurer l'étendue de ces ruines pour en déduire les exigences de l'occupation romaine. Le Gaulois, toujours prompt à faire la guerre, ne fut pas moins prompt à adopter l'industrie, la civilisation que lui apportaient ses vainqueurs : si ces nombreuses villas et ces temples nouveaux portent l'empreinte du peuple conquérant, ils n'en sont pas pour cela sortis tous de la main des Romains ; nos ancêtres ont contribué, du moins en partie, à élever ces travaux qui attestent une civilisation avancée ; après avoir reconnu l'avantage des demeures italiennes, ils en ont adopté le modèle pour leurs propres demeures.

Rome n'occupait pas militairement la Gaule. L'armée régulière, formée des légions, des troupes auxiliaires et des corps spéciaux, était réservée pour la défense du territoire et les opérations stratégiques. Nos milices provinciales ou municipales, qui ont survécu au départ des Romains, étaient levées et commandées par les autorités locales ; elles étaient sédentaires et préposées à la garde de la *cité*, c'est-à-dire, du corps de la petite nation ; dans les derniers temps de l'Empire, elle furent placées sous la surveillance d'un curateur délégué par le pouvoir impérial (1) ;

(1) *Géographie de Grégoire de Tours*, au mot *cité*, par Alfred Jacobs.

et « dans les provinces frontières ou dans celles que le voisinage de la mer exposait à des excursions de pirates, elles pouvaient être appelées à la défense du territoire (1). » Dans un danger pressant, des levées en masse pouvaient être ordonnées par les gouverneurs romains.

Tout en respectant les limites et les noms des peuples qu'il avait subjugués, l'Empire partagea la Gaule en grandes provinces, dont il augmenta successivement le nombre et dont il confia l'administration à des magistrats romains *(presides)* relevant de l'Empereur. Ce fut le cas de la Gaule Lyonnaise de laquelle dépendaient nos contrées du nord de la Loire, et aussi de la Gaule Aquitaine d'où relevaient celles du sud. Ces magistrats dressaient, pour leur province, des chartes spéciales, que Ptolémée semble avoir connues, et dont la conservation eut jeté un grand jour sur nos discussions, car elles fixaient les limites et les conditions de l'existence des *cités* (2).

Des légions qui, au temps de Ptolémée, gardaient la Gaule de l'invasion des Barbares, quatre étaient échelonnées le long de la frontière du Rhin (3) ; il n'y en avait point à l'intérieur de la Gaule Aquitaine, ni de la Gaule Lyonnaise, ni de la Gaule Belgique.

Au IIIe siècle, le pouvoir civil fut séparé du pouvoir militaire ; celui-ci fut confié à des généraux *(duces)* ; et les limites des grands commandements militaires cessèrent de coïncider avec celles des provinces soumises aux gouverneurs *(presides)* (4).

La Notice des Dignités de l'Empire, qui est de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve, nous apprend qu'un Duc commandait alors le littoral appartenant aux Armoricains et aux Nerviens, et que ce Duc avait sous sa dépendance un tribun, chef d'une cohorte, et neuf préfets, chefs de la milice. Le pouvoir de ce Duc s'étendait donc sur deux grandes provinces, la Lyonnaise et la Belgique, subdivisées elles-mêmes alors en six gouvernements (5).

Les neuf préfets occupaient avec leurs milices les villes situées

(1) *Manuel des Institutions romaines,* par Bouché Leclercq, p. 324, 325.

(2) Ibid., p. 196. Ce mot de *cité* doit être entendu dans le sens *de territoire, de nation.*

(3) Ptolémée, liv. II, ch. 7.

(4) *Manuel des Institutions romaines,* par Bouché Leclercq, p. 207.

(5) La Lyonnaise était divisée en quatre province, et la Belgique en deux. La 1re Lyonnaise ne faisait pas partie de ce grand commandement.

dans cette grande étendue de littoral, et l'un d'eux était à Grannono ; le tribun était, avec sa cohorte, cantonné à Grannona, sur le rivage où il y avait des Saxons. Je crois que la ville de Grannone où séjournait le préfet était la même que celle où commandait le tribun : s'il y avait eu deux villes de ce nom, celle du tribun, contrairement à l'usage, eut été sans milice ou cette milice eut été sans préfet ; car le tribun ne commandait qu'à la partie de la légion appelée cohorte, et les milices étaient confiées à des préfets.

La recherche de la situation de Grannone a donné lieu à un grand nombre d'écrits. Je pense que les premiers savants qui ont cru la découvrir à Guérande, y ont été conduits par une erreur et se sont inspirés d'une légende ; et que les savants qui sont venus ensuite et en ont parlé dans le même sens, n'ont fait qu'imiter leurs devanciers, sans chercher à remonter aux sources. L'erreur consiste à croire que le *Gravinum* de la carte de Peutinger est placé entre l'embouchure de la Loire et la Vilaine ; la légende dit que des Saxons peuplaient le Croisic dès le v[e] siècle, et qu'ils furent baptisés en ce lieu au vi[e] siècle par saint Félix.

En réalité, le *Gravinum* de la carte de Peutinger est indiqué sur la rive droite de la Seine, au-dessus de *Juliobona* (Lillebonne) ; nous disons sur la rive droite de la Seine et non de la Loire. En second lieu, dans les Saxons de saint Félix, que nous connaissons par l'évêque poète Fortunat, grand ami de l'Hyperbole, il faut voir des restes des invasions barbares, des bandes indisciplinées de payens qui dévastaient les environs de Nantes sur les deux rives du fleuve ; et ces pillards dont il ne faut pas exagérer l'importance, furent baptisés par le grand Evêque dans sa ville épiscopale, et non pas au Croisic à l'extrémité de son diocèse.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit, il y a quelques années, pour établir que Grannone était sur la Manche. Je ne trouve point de raisons pour placer à Guérande cette ville dont la situation est toujours controversée ; et je crois qu'il faut absolument renoncer à la légende des Saxons du Croisic.

Sous la domination romaine, les Gaulois vécurent longtemps paisibles ; ils n'avaient pas le soldat vainqueur sous les yeux ; ils se gardaient eux-mêmes dans leurs villes ; avec leurs milices commandées par des chefs naturels (1), ils veillaient à la garde

(1) Les rois Francs se servirent de ces milices contre leurs ennemis. C'est

de leurs cités ; enfin, les premiers parmi eux parvenaient aux honneurs de l'Empire. Malheureusement le sol était soumis à un impôt foncier que ne connaissait pas l'Italie et qui finit par peser lourdement sur l'habitant de nos campagnes.

La sécurité de la Gaule occidentale ne fut guère troublée que vers le commencement et dans le cours du IVe siècle ; mais elle fut profondément ébranlée à partir de 407, lorsque les barbares envahirent les Gaules et l'île de Bretagne, et que, au rapport de Zozime : « les Armoriques et les peuples des Gaules chassèrent « les magistrats romains et établirent parmi eux un nouveau gou- « vernement (1). » Ce n'est plus comme peuples soumis à l'Empire, c'est comme alliés des Romains qu'à l'appel d'Aetius, les Armoriques prennent part, au milieu du Ve siècle, à cette sanglante bataille de Châlons, où la civilisation faillit disparaître devant la puissante armée d'Attila.

VI. — De quelques limites de peuples.

Jusqu'ici nous voyons assez bien l'emplacement des peuples qui occupaient nos contrées, les Santons, les Pictons, les Andes, les Samnites, les Vénètes, les Osismiens ; mais à l'exception de la Loire, qui séparait les Pictons des Samnites, et de la Gironde, qui bordait les Santons au midi, nous ne découvrons point encore les limites qui séparaient ces divers peuples.

Dans une durée de quatre siècles, les grandes divisions de la Gaule reçurent quelques modifications ; mais il ne paraît pas que les limites des peuples ou *cités* durent subir des changements, ni qu'elles furent différentes, à la fin du IVe siècle, de ce qu'elles étaient aux temps de Strabon et de Ptolémée. Les évêchés de Rennes et de Nantes furent institués dans cet intervalle (2), et

ainsi que celles de Nantes, d'Angers, de Tours et de Poitiers, furent envoyées au temps de la mort de saint Félix, pour s'emparer du territoire de Bourges.

(1) *Histoire romaine,* liv. VI.

(2) Pour Nantes, le premier évêque certain fut Eumerus qui assistait en 374 au Concile de Valence. L'évêché fut vraisemblablement fondé vers la fin du IIIe siècle, D'après l'abbé Travers, *Histoire des Evêques de Nantes,* t. I, p. 39 les évêchés de Nantes et de Rennes relevèrent d'abord de Rouen; je ne veux

ils furent attachés à Tours, le chef-lieu de la 3e Lyonnaise. Or, le gouvernement civil romain n'ayant point touché aux limites des provinces gauloises, et les diocèses religieux formés sous l'Empire ayant adopté les limites des *cités* et les divisions du gouvernement civil (1), on doit trouver les limites des Samnites, au nord, dans celle de l'évêché nantais.

Au sud, ces limites étaient marquées par la Loire, au delà de laquelle se trouvaient les Pictons et l'évêché de Poitiers. Les évêchés adoptèrent, respectèrent les limites des peuples à ce point que Ratiate, située à une demi-lieue de Nantes, sur la rive gauche du fleuve, faisait partie de Poitiers qui en est à quarante lieues ; la rive gauche de la Loire ne fut annexée au diocèse de Nantes qu'au IXe siècle par les conquêtes de Nominoë. Si les Vénètes avaient possédé Guérande, Penestin, la Roche-Bernard, ces lieux là n'auraient point fait partie du diocèse de Nantes, dont ils furent détachés en 1790 ; ils auraient été rattachés à celui de Vannes.

Au couchant, les limites des Samnites s'étendaient jusqu'à l'Océan, ainsi que nous l'avons déjà vu. Au nord nous les verrons sûrement, au IXe siècle, s'étendre jusqu'à la Vilaine, et suivre ce fleuve depuis Fougeray jusqu'à l'Océan ; peut-être allons-nous trouver une indication à leur sujet sous l'épiscopat de saint Félix.

A partir du commencement du Ve siècle et jusque vers la moitié du VIe, l'histoire de notre Armorique est pleine d'évènements confus, et les récits qu'on nous en donne sont souvent contradictoires. Dans la seconde moitié du VIe siècle, saint Félix était évêque de Nantes et son diocèse dépendait des Francs ainsi que celui de Rennes ; Waroch ou Guerech avait hérité du comté de Vannes par son père Malo ou Macliau (2) ; placé à l'avant-garde de l'invasion de l'Armorique par les Bretons, toujours prêt à marcher, à piller, à batailler, Waroch, provoqua ou laissa faire par ses sujets, de nombreuses entreprises sur les pays de Rennes et de Nantes ; et il eut plusieurs engagements avec les Francs, au bord de la Vilaine. Dans une de ces entreprises, l'évêque

pas dire non ; mais je ne puis m'empêcher de faire observer que Rouen appartenait à la Gaule Belgique, au temps de Ptolémée.

(1) Daru, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 123. L'abbé Grégoire, *Etat du diocèse de Nantes*, p. 8 en note.

(2) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, liv. V, ch. 16.

Félix fit reprimander les Bretons par des envoyés ; les Bretons promirent de ne plus recommencer, mais ils ne tinrent pas leurs promesses (1).

Quelques années après la mort de saint Félix, en 590, l'armée de Gontran, roi Franc d'Orléans, venait enfin d'obliger le remuant comte Breton à accepter la paix : « Comme l'armée sortait de « *Bretagne,* dit Grégoire de Tours, les plus forts traversaient le « fleuve, les faibles et les pauvres qui les suivaient, ne purent « passer en même temps. Tandis qu'ils étaient encore sur le « bord de *la Vilaine,* Waroch... envoya son fils Canao avec une « armée... plusieurs furent emportés à la mer par l'impétuosité « du courant (2). »

Il résulte évidemment de ces quelques lignes, que la Vilaine était, en ce temps là, à la limite de la nouvelle Bretagne, d'une Bretagne indépendante, et que, sur la rive gauche si souvent envahie par Waroch, le comte Breton n'était pas chez lui. Il n'est pas dit aussi clairement, ici, malgré les reprimandes de Félix aux Bretons envahisseurs de la rive gauche de la Vilaine, que le diocèse Nantais s'étendait alors jusqu'au fleuve ; mais par le livre des Glorieux Martyrs de Grégoire de Tours, au chapitre des reliques du bienheureux Nazaire, nous voyons déjà que ce diocèse comprenait la partie *sud-est* de la presqu'île guérandaise, et nous le verrons, trois siècles plus tard, comprendre toute la presqu'île. Rien ne fait supposer que, dans cet intervalle, il ait été agrandi aux dépens de la Vénétie ; sans des motifs bien graves, on ne touchait pas aux limites des évêchés, et la rive gauche de la Vilaine ne porte pas l'empreinte de sa dépendance de celui de Vannes.

De sorte que, pour nous, le diocèse de Félix était alors limité par la Vilaine jusqu'à la mer, de la même manière que nous le voyons au IXe siècle, au temps où le diocèse Nantais eut deux évêques, Actard à Nantes, Gislard à Guérande. Nous pensons qu'il en était ainsi de l'ancienne nation des Samnites ou Namnètes dont les limites respectées par les Romains servirent à séparer les diocèses religieux.

On doit trouver de même, sur la rive droite de la Loire, les

(1) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs,* liv. V, ch. 32.
(2) *Ibid.*, liv. X, ch. 9.

limites des Andes et des Samnites dans celles des deux diocèses de Nantes et d'Angers avant 1790 ; elles ne différaient des limites actuelles qu'en ce que les communes de la Cornuaille et de Freigné, qui dépendaient du premier diocèse, ont été rattachées au second.

Au nord, entre la Vilaine, à Fougeray, et les Andes, à Soudan, il n'y a eu d'autre changement, en 1790, que pour les communes de Fercé, Noyal et Villepot, qui ont été incorporées au diocèse de Nantes.

De la situation que nous venons de décrire, à celle qui fait avancer jusqu'à la Loire les limites de la Vénétie, il y a une grande différence.

Je ne sais si on a exagéré la puissance maritime des Vénètes, ce qui ne saurait nous étonner de la part de César ; mais, quelque puissante que soit une nation, il y a toujours des limites à son territoire : et pourquoi pousser ces limites jusqu'à la Loire, si tout nous prouve qu'elles étaient à la Vilaine ?

Je ne sais si les Vénètes ont, en grande quantité, occupé la presqu'île Guérandaise du IVe au VIe siècle ; mais parce que ce peuple, fuyant devant l'invasion Bretonne, aura passé la Vilaine et y aura laissé des vestiges de sa demeure, pourquoi conclure que le pays de Guérande lui appartenait à l'époque de César.

Mais au Ve siècle, les Francs possédaient l'Austrasie ; les Burgondes étaient maîtres de la Bourgogne ; les Visigoths commandaient à la Guyenne ; les Bretons effaçaient de nos contrées les noms des Vénètes, des Osismiens, et bien d'autres noms encore. Cependant, à personne, il ne viendra l'idée d'affirmer que les Francs, les Goths, les Burgondes, les Bretons, habitaient, au Ier siècle, les lieux où nous les trouvons au Ve...! Pour la même raison, l'idée ne saurait nous venir de placer les Vénètes de César sur les rives de la Loire.

Dans cette étude, nous avons demandé toutes nos preuves aux anciens, sans négliger la lecture des modernes. Nous avons cherché à éviter la légende, parfois trop facilement admise par ceux-ci, et l'exagération dont les plus savants n'ont pu réussir à se défendre. Si nous nous sommes trompé, c'est peut-être pour avoir voulu, quoique sans parti pris, interpréter trop directement les écrits des maîtres que nous a légués l'antiquité.

OLIVIER MORVAN

(1754-1794)

Par M. RENÉ KERVILER

Dans une étude fort intéressante qu'il a récemment publiée sur le dernier sénéchal de Corlay (Barthélemy-Pelage GEORGELIN, poète et secrétaire perpétuel de la *Société patriotique* de Bretagne), M. Trévédy a donné de curieux renseignements sur cette académie du dernier siècle, qui avait plus d'un rapport avec notre *Association Bretonne :* mais les papiers de Georgelin, dont s'est servi mon honorable collègue de la Société archéologique du Finistère, avaient été déjà en partie dispersés et présentaient des lacunes regrettables, en sorte que la physionomie de la *Société patriotique* n'a pu encore être mise en pleine lumière. Telle quelle cependant, elle présente un relief déjà bien accusé et d'un puissant intérêt pour les Bretons : j'espère pouvoir ajouter quelques nouveaux traits à cette esquisse et la compléter assez pour engager tous les membres de l'association qui s'occupent de l'histoire littéraire de notre province, à rechercher attentivement et le plus tôt possible (car une foule de papiers précieux se perdent tous les jours), les documents épars dont l'ensemble constituera un jour le tableau achevé. Une des pièces les plus intéressantes, retrouvées par M. Trévédy, est la liste des membres de la *Société patriotique,* telle qu'elle existait en 1784, divisée en ses deux sections ou tribus, la ***tribu des vertus*** et la ***tribu des talents.*** Dans cette dernière, à côté des noms retentissants de Thomas, Necker, La Harpe, Rochon, Ginguené, de Pommereul, Ogée, Bagot, Graslin, etc., je rencontre le nom

beaucoup plus humble d'un avocat de Quimper, Olivier MORVAN, poète à ses heures, qui fut lauréat de l'Académie française en 1787, et qui devait, plus tard, en juin 1794, monter sur l'échafaud dressé par le tribunal révolutionnaire de Brest, avec ses 25 collègues de l'administration centrale du Finistère. La Bretagne a eu en lui, je ne dirai pas son Chénier, mais au moins son Roucher. Or, une heureuse circonstance a mis entre mes mains tous ses papiers littéraires, pieusement conservés par une de ses descendantes, Mlle Adrienne Morvan, fille du général de division du génie, mort à Lorient en 1873, à 87 ans, après avoir pris part à onze campagnes, neuf sièges et plus de cinquante actions de guerre. Dans ces papiers, se trouve une curieuse correspondance au sujet d'une ode que Morvan composa en 1784 en l'honneur de la *Société patriotique* qui venait de l'admettre parmi ses membres, et j'imagine que l'on prendra quelque intérêt dans la connaissance intime du poète avocat, si malheureusement fauché par le tribunal révolutionnaire, et dans un petit voyage autour de la Société qui tenait ses assises, il y a juste cent ans, au château de Keralier, dans la presqu'île de Rhuys.

I

Premières Poésies. — L'Ode sur le jeu.

Descendant d'une ancienne famille de robe, *Olivier-Jean Morvan* naquit à Pont-Croix le 15 mai 1754 et fit de bonnes études au collège de Quimper, où l'on conservait, en 1770, sous des maîtres ecclésiastiques, les traditions de l'ancienne direction des jésuites, dispersés au moment où le futur poète commençait ses classes. Le souvenir du P. Hardouin et du P. Bougeant, tous deux nés à Quimper, y était encore très vivace ; Morvan le rappela plus tard dans une de ses épîtres, et le professeur de rhétorique, l'abbé Noël d'Aulny, en relation

avec le directeur de l'*Année littéraire,* Elie Fréron, encore un Quimpérois, initiait ses élèves à tous les secrets enviés de ceux qu'on appelait alors les nourrissons du Parnasse. Avant de se faire recevoir avocat et de s'inscrire au barreau du présidial, Morvan songea d'abord au séminaire et même au couvent. J'en trouve la preuve dans une épître inédite qu'il adressait vers 1775 à l'un de ses camarades, nommé Migeot, qui venait d'entrer dans les ordres, et j'en extrais tout de suite ce fragment qui donnera une idée de son caractère et de ses sentiments : elle est écrite dans la manière de Gresset et d'une allure assez vive, mais dans le ton de scepticisme religieux qui caractérisait alors la littérature même provinciale :

....

Sortant de philosophie
Où je fus toujours heureux,
D'abord la théologie
Parut sourire à mes vœux ;
Mais mon esprit téméraire
Ne pouvant par ses efforts
Percer l'ombre salutaire
Dont Dieu couvre ses trésors,
Ne pouvant d'aucun mystère
Saisir la sublimité,
Je laissai le séminaire
A sa sainte obscurité.

Depuis, mon cœur en balance
A flotté pendant six mois
Entre Bernard et François (1).
Bernard m'offrait l'opulence
Avec le soucis rongeur ;
François m'offrait l'indigence
Et le solide bonheur :
Mais que l'âme est indécise,
Quand par des vœux solennels
Il faut épouser l'Eglise

(1) C'est-à-dire entre l'ordre des Bernardins et celui des Franciscains.

Et s'attacher aux autels !...
A force d'être agitée
Par une sainte terreur,
Mon âme est précipitée
Dans une triste langueur.
Adieu l'aimable folie
Qui m'accompagnait toujours :
La sombre mélancolie
Vint obscurcir mes beaux jours !
Pour moi, la nature entière
Devint un objet affreux :
Aux rayons de la lumière
A regret j'ouvrois les yeux.
Quand de ses voiles funèbres
La déesse des ténèbres
Venait chasser le soleil,
Quand la nature en silence
Goûtait l'heureuse influence
Des doux pavots du sommeil,
Moi seul assiégé d'alarmes
Sur le trône du repos
Versais des torrents de larmes
Sur l'image de mes maux ;
Et mes pleurs coulaient encore
Quand de son premier rayon
La tendre et fidèle aurore
Venoit dorer l'horizon.

A cette histoire touchante
Je te vois verser des pleurs :
Ton âme compatissante
S'attendrit sur mes malheurs.
Mais de mon sort déplorable
Pourquoi plaindre la rigueur ?
Enfin le ciel favorable
A terminé ma douleur.
Cependant ne va pas croire
Que je suis aux Capucins,
Ou qu'infidèle à la gloire

Je végète aux Bernardins :
Thémis possède mon âme,
Elle a jeté dans mon cœur
Un trait brûlant qui l'enflamme
De la plus sincère ardeur.
Depuis une année entière
J'entends le son de sa voix,
Dans un brillant sanctuaire
Elle me dicte ses lois :
Déjà la faible innocence
Vient implorer ma puissance
Contre ses fiers agresseurs :
Lancé par ma main novice
La foudre de la justice
Terrasse ses oppresseurs....

Voilà donc maître Olivier Morvan, avocat militant au présidial et s'y fixant bientôt définitivement par son mariage avec *Jeanne-Marie Danguy des Déserts,* fille d'un ancien maire de Quimper, député aux Etats de Bretagne en 1775. Mais les causes n'étaient pas très nombreuses et lui laissaient des loisirs pour hanter le Parnasse, comme on disait avec Boileau et Delille, et courtiser la muse. Je ne citerai point, même par extraits, les nombreuses pièces inédites que j'ai rencontrées pour cette époque dans le dossier de Morvan ; tout cela sent trop l'école, et respire une honnête médiocrité : et puis ce style n'est plus de notre temps : la littérature épicée de nos jours n'y trouverait aucun sel : je pourrais y rencontrer, par exemple, un épithalame débutant par ces vers :

Enfin le tendre hyménée
Vous entraîne sous sa loi.
Une épouse bien aimée
Vient de vous donner sa foi.

On y pourrait contempler

.... Ce front que colore
Le rouge de la pudeur ;
Ces lèvres où semble éclore
Le souris de la candeur.

Ame y rime avec *flamme, désirs* avec *plaisirs ;* tout échappé de rhétorique pourrait écrire de ces stances à la douzaine : c'est du poncif du meilleur aloi : mais cela n'est plus de mode. Je choisirai cependant, au milieu de tout ce fatras sans consistance, une adresse à Louis XVI pour lui demander la reconstruction du présidial, de l'hôtel de ville et des prisons de Quimper qui tombaient en ruines. Outre que cette pièce présente un intérêt particulier pour l'histoire locale, il n'est pas mauvais de constater ces protestations de dévouement absolu, de la part d'un futur membre de l'Assemblée départementale de 1793. C'est une épître en grands vers alexandrins, dans le ton noble et soutenu :

Au Roi.

Louis, c'en est donc fait, tu poses le tonnerre
Qui jusqu'au bout du monde a fait mugir la guerre,
L'olive de la paix a brillé dans tes mains :
Quel présage plus beau du bonheur des humains !
Je vois de toutes parts nos cités renaissantes
Relever à ta voix leurs têtes languissantes,
Et Neptune abreuvé du sang des matelots,
Enchaîner la discorde errante sur les flots.
Dans ces jours fortunés où ta main paternelle
Verse à chaque moment quelque faveur nouvelle,
Un doux espoir m'arrache à mon obscurité :
Je viens pour ma patrie implorer ta bonté.
Que ne puis-je, ô grand Roi, te retracer l'image
Du séjour où Thémis nous voit lui rendre hommage (1),
Que je voudrais fixer tes augustes regards
Sur cet affreux réduit croulant de toutes parts,
Réduit où le soleil au haut de sa carrière
Fait luire faiblement un rayon de lumière,
Où ces hommes sacrés, organes de tes lois,
Où Thémis dont le trône est le trône des rois,
Où le lys immortel qui couronne la France,
Offrent à peine aux yeux l'ombre de ta puissance.

(1) Le présidial.

— Ce corps de citoyens créé par tes aïeux (1)
Pour porter à nos rois notre hommage et nos vœux,
Ce corps dont le destin fut toujours d'être utile
Pour tenir ses conseils ne trouve point d'asile.
— Je porte mes regards sur ces lieux pleins d'horreur (2)
Lieux qu'habitent la faim, le crime et la douleur.
C'est peu que tous les maux y déployant leur rage
S'unissent pour venger les lois que l'on outrage.
J'y vois le malheureux aux fers abandonné
S'abreuver à longs traits d'un air empoisonné !...
Parle, on verra bientôt les mains de l'industrie
D'utiles bâtiments embellir ma patrie.
Qu'il sera doux pour toi de combler nos souhaits !
Le règne de Louis est celui des bienfaits,
Tout le bonheur des rois n'est pas dans la victoire
D'augustes monuments parlent mieux de leur gloire.
Que l'un de tes aïeux (3) brille au rang des guerriers,
L'humanité gémit sur ses sanglants lauriers ;
Qu'il prépare un asile aux victimes des armes (4),
Sa bonté nous pénètre et fait couler les larmes.
Princes, par vos exploits vous êtes immortels
Mais c'est par des bienfaits qu'on obtient des autels.

Il y a progrès sensible, on le voit : le vers est sonore et bien frappé : je ne connais pas la date exacte de cette pièce, mais dans une autre épître à *Mgr le Comte de Montmorin, gouverneur pour le roi en Bretagne,* à qui elle fut présentée lors de son voyage à Quimper vers 1784, je vois qu'elle était composée depuis quelque temps déjà :

A Mgr le Comte de Montmorin, commandant pour le roi en Bretagne.

Des rives de la Seine aux bornes de la France
Du plus juste des rois on bénit la puissance ;

(1) L'hôtel de ville.
(2) Les prisons.
(3) Louis XIV.
(4) Les Invalides.

Qu'il est doux d'habiter le fortuné séjour
Où son peuple à l'envi lui prouve son amour !
Si je pleure de joie au seul nom de mon maître,
Paris ! que fais-tu donc quand tu le vois paraître ?
Pour nous, hélas ! jamais sur nos tristes remparts
Louis n'attachera ses augustes regards !
Sans relâche occupé des soins du rang suprême
Il ne peut un moment quitter le diadème :
Mais jaloux d'assurer notre commun bonheur
Sa bonté nous envoie un dieu consolateur :
L'illustre Montmorin, dont la vertu sublime, etc.

Et l'épître se termine ainsi, après un long et pompeux éloge du commandant en chef :

.... L'amour de la patrie
Retraçant nos malheurs à mon âme attendrie,
Je voulais à Louis en offrir le tableau,
Mais le respect toujours arrêta mon pinceau.
Mes vers, ô Montmorin, condamnés au silence
Semblaient pour s'animer attendre ta présence.
Sur le cœur d'un ami tu connais ton pouvoir,
Un seul mot et Bourbon couronne notre espoir.

Aucun de ces vers n'a été publié ; mais ils étaient connus de tout Quimper et des villes voisines, où le moindre bourgeois de bon ton se piquait alors de poésie, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les publications récemment consacrées par M. du Chatellier à Théophile Laënnec, et par M. de Pompery à sa charmante grand'mère Audouyn. Aussi la réputation de Morvan s'étendait-elle au delà de la ville, et j'en trouve la preuve dans cette lettre bizarre qui lui fut écrite du Pont-L'abbé, le 5 octobre 1784, par un avocat nommé Férec, et qui nous offre un trait de mœurs locales fort piquant. Je n'en supprimerai pas un seul mot : ces choses-là veulent garder toute leur saveur :

« Monsieur et cher confrère,

M. La Fourcade, mon beau-frère, se marie dans huit jours à

Mme Veuve Le Gat. Nous désirons tous lui faire un charivari. C'est dans ce païs un divertissement pour les gens de bien : mais il faut une chansonnette et vous êtes l'homme le plus propre à la composer. Bien entendu que la chose sera secrète et pour vous et pour moi.

Voici la matière. La future (qui se nomme *Pélagie)* est une veuve de 30 ans, qui a la vocation la plus décidée pour le mariage : cela fournit beaucoup de généralités vagues. Le futur a 26 ans : il a fait la guerre durant 8 années dans le camp d'Hider-Aly, comme volontaire dans l'Inde. La veuve doit avoir un ajusté blanc pour ses noces : cette couleur, simbole de la virginité, peut faire un contraste avec son état de veuve ; elle a fait 7 enfants : elle en a 5 aujourd'hui. Ce genre, vous le savez, prête à la gaieté, il faut ce qu'on appelle des turlupinades. On désireroit que la chanson fût d'environ 8 couplets et sur un air consacré dans ces occasions-là. Voici la mesure des vers. Il est inutile de vous dire que c'est un couplet d'une pitoïable chanson composée ici : mais la mesure est exacte.

Peuples, faites silence,
Ecoutez mes accens :
De votre impatience
Calmés les mouvemens.
Je chante Rosalie
Et ses divins appas ;
Amis, point de folie
Ou ne chanterai pas.

Ne vous gênez point, mon cher Morvan. En cas que vous aiéz la complaisance de faire quelques couplets, il faut dans ce genre-là des choses gaies, des charades.

Je suis avec le plus sincère et le plus respectueux attachement, Monsieur et ami, — votre très soumis et très affectionné serviteur. — Férec. »

Mais le rôle de ménétrier de charivari ne convenait plus à Morvan, dont le *Mercure* avait récemment accepté une ode, lue solennellement par De Saint-Ange au *Musée de Paris* qui lui avait décerné le titre de correspondant ; et j'imagine qu'il n'eut même pas la tentation d'ébaucher la chanson La Fourcade, car je n'en trouve pas trace dans ses papiers. Pour lui c'eût été désormais déroger.

C'est en 1783 qu'il composa l'*Ode sur le jeu,* qui établit sa réputation au delà des limites de sa province. Un livre du philosophe Dussaulx, intitulé *La passion du jeu* et publié en 1779, lui était tombé sous la main: « En le lisant, écrivait-il à Dussaulx le 7 juillet, j'ai été saisi d'un enthousiasme que je n'avais jamais éprouvé jusqu'ici: la force et la vérité de vos tableaux, l'énergie de votre style, tout m'inspirait des sentiments que je ne saurais exprimer..... » Il les exprima pourtant, car il en fit une ode qu'il adressait au philosophe en le priant de lui en indiquer les points faibles et de la corriger. « Je vous adresse, Monsieur, une espèce d'ode ou un amas de stances que je regarde autant comme votre ouvrage que comme le mien: vous verrez, en effet, que je n'ai fait, pour ainsi dire, que versifier vos propres idées. J'étais rempli de votre livre; je suis donc inexcusable si j'ai fait de mauvais vers...... » Et pour mieux s'attirer les bonnes grâces du traducteur de Juvénal, il avait composé les deux dernières strophes avec son éloge:

O toi, philosophe sublime,
Toi qui, jeune encor, fus victime
D'un fléau terrible aux humains,
Pour peindre ses effets tragiques
Il faut ces crayons énergiques
Que la patrie en pleurs a remis dans tes mains.

Nous voyons les livres futiles
Tomber dans un oubli honteux;
Mais tes écrits toujours utiles
Instruiront nos derniers neveux.
Celui dont l'austère éloquence
Des mœurs attaque la licence,
Est l'ami de l'humanité:
Le temps respecte sa mémoire,
Son nom, sur l'aile de la gloire,
Volera triomphant à l'immortalité.

Dussaulx fut très sensible à cet hommage, et il voua désormais à Morvan une affection qui ne se démentit jamais. Il

lui envoya un exemplaire de sa traduction de Juvénal, prit la peine de corriger deux ou trois fois son ode et de lui donner d'excellents conseils : Morvan avait conservé sur ce sujet toute une correspondance très littéraire dont je n'ai pas le loisir de citer les détails trop techniques, et il gardait précieusement un de ses manuscrits corrigé de la main de Dussaulx. Lorsque l'ode fut à point, Dussaulx s'en fit le patron au *Musée de Paris* et au *Mercure,* et il écrivait à Morvan le 9 janvier 1784 :

Paris, le 9 janvier 1784.

Monsieur, ce fut hier un beau jour pour vous dans le *Musée* de Paris ; votre ode supérieurement lue par M. de Saint-Ange y fut généralement applaudie de strophe en strophe. Ce fut aussi un très beau jour pour moi, puisque je fus chanté par un poëte qui réunissoit tous les suffrages. Ne croyez pas cependant, Monsieur, que j'aye été là pour m'entendre louer en face. Le piége m'avoit été habilement tendu par M. de Saint-Ange : je me figurois qu'il s'agissoit de ses *Métamorphoses,* et je ne me trompois pas : mais votre ode lui étant parvenue pour le *Mercure,* il en voulut donner la fleur à son *Musée.* Au reste, l'assemblée étoit des plus brillantes : il y avoit au moins deux cents personnes. On y a lu bien des pièces ; la vôtre a remporté la palme. Courage, Monsieur, vous êtes né pour aller loin tant en prose qu'en vers ; et cela, parce que indépendamment de votre valeur vous avez beaucoup d'âme et surtout une belle âme : *Pectus est quod disertos facit.* Quatre heures après la lecture de votre belle ode on en parloit encore en sortant ; on en relevoit la noblesse, le nombre, la poésie et l'extrême sensibilité. Quelques uns regrettoient que le jeune poëte fut si éloigné de la capitale : comme s'il étoit interdit aux habitants de Quimper d'avoir du goût et du génie. Enfin, Monsieur, votre triomphe a été complet, et je puis vous dire en conscience que mes entrailles en ont tressailli.

Votre ode ne paroîtra dans le *Mercure* que vers le milieu du mois prochain : je suis persuadé qu'elle se fera lire avec autant de plaisir qu'en ont déjà éprouvé les auditeurs......

DUSAUT. *(sic)*

L'ode de Morvan fut en effet insérée dans le *Mercure* de mai 1784. En voici le début ;

Quel est donc ce monstre perfide
Qui, sous un appât séducteur
Promet de l'or à l'homme avide
Et ne lui vend que le malheur ?
Autour du fantôme sinistre,
L'avarice, assidu ministre,
Veille à la lueur des flambeaux :
Sur ses pas la morne indigence
Dévorant ses maux en silence
Traîne, au sein de l'horreur, ses funèbres flambeaux.

C'est le jeu ! c'est ce Dieu barbare
A qui les aveugles mortels
Dévorés d'une soif avare
En tous lieux dressent des autels !
Jeu cruel, quelle est ta puissance !
L'âge, le sexe, la naissance
Tout est en proie à tes fureurs !
Chaque jour étend ton empire,
Un monde au comble du délire,
Poursuit, l'or à la main, tes coupables faveurs.

Il y a dix strophes sur ce ton : je vous en ferai grâce et me contenterai de citer encore ces quelques vers où Morvan décrivant « les réduits obscurs où le monstre va cacher ses forfaits » représente le joueur « l'œil égaré, le front livide, » en proie à toute la fureur de sa passion :

L'or a brillé, le jeu s'anime :
Chacun dépouille sa victime ;
Les tigres sont moins furieux.
Le hasard est le Dieu suprême :
Sans cesse l'aveugle blasphème
De sa voix sacrilége épouvante les cieux...

Il est difficile de tenir pendant cent vers le souffle égale-

ment puissant, la voix également haute. On peut reprocher à l'ode de Morvan quelques répétitions de mots, en particulier *avarice* et *avare* qui reviennent trop souvent, quelques expressions faibles : mais le ton est en général soutenu et ce premier essai dans le genre lyrique promettait une belle carrière (1).

Le premier résultat fut pour le poète, outre l'amitié de Dussaulx, son admission immédiate dans la *tribu des talents* de la *Société patriotique* de Bretagne. Le secrétaire perpétuel, Georgelin, lui en expédia le brevet au mois d'août 1784, à la suite de sa proclamation dans la séance du 22 avril. Ici je dois ouvrir une parenthèse et présenter cette académie.

II

La Société Patriotique

La Société Patriotique de Bretagne était une académie fondée vers 1780 (2) par M. de Sérent, gouverneur de Rhuys, à l'instigation du sénéchal de Corlay, Georgelin, poète entre ses audiences, qu'il rencontrait souvent au château de Moustouerland en Malguénac, chez M. de Quérangal, dont la fille, la comtesse de Nantois, rimait comme une dixième muse. Son siège principal était au château de Keralier, en Sarzeau, près de Vannes, propriété du comte de Sérent et décoré du titre pompeux de *Temple de la Patrie :* c'est là qu'avaient lieu les réunions mensuelles ou trimestrielles. Agrégée au *Musée de Paris* et admettant parmi ses membres des étrangers

(1) L'ode sur le jeu a été reproduite dans plusieurs ouvrages, en particulier dans les *Notices chronologiques* de Kerdanet sur les écrivains bretons en 1818, et dans la *Muse bretonne* de 1811. La notice de la *Biographie bretonne* sur Morvan, a ignoré la publication dans le *Mercure de France* et dans la *Muse bretonne,* et ne cite que celle de Kerdanet qui aurait publié cette pièce comme inédite. La révélation du talent poétique de Morvan devant le public parisien, a été, dès 1784, cette *ode sur le jeu*, et je citerai encore d'autres publications de notre poète avant l'*Epître aux Muses* que la *Biographie bretonne* donne comme la première en 1786.

(2) M. Trévédy donne l'année 1783 comme date de la fondation. L'académie existait plusieurs années auparavant. Le diplôme de l'abbé Ruffelet daté du 22 avril 1782 en fait foi.

aussi bien que des Bretons, des femmes aussi bien que des hommes, la Société se divisait en deux sections ou tribus : la *tribu des vertus* et la *tribu des talents*, sous la devise, *pour Dieu, pour le roi et pour la patrie,* et chaque section se subdivisait en trois classes. Dans la tribu des vertus, on distinguait la classe des vertus *héroïques,* la classe des vertus *publiques* et la classe des vertus *privées.* Là figuraient le prince Czatoriski, le duc de Charost, le marquis de Toustain, Elie de Beaumont, le doyen de Guémené, le recteur de Sarzeau, M. de Quérangal, l'imprimeur Paul Vatar, le chirurgien Grimaudais, M[mes] de la Bove, Necker, de Coatanscour et une foule d'autres élus, dont il faut lire le dénombrement dans la liste publiée par M. Trévédy. La tribu des talents se subdivisait en classe des talents *sublimes,* classe des talents *utiles,* classe des talents *agréables,* et réunissait Marmontel, d'Alembert, Buffon, Thomas et La Harpe, membres de l'Académie française, Rochon et La Lande, membres de l'Académie des sciences, à côté du contrôleur général Necker, du président de Robien, des médecins de Vannes Goguelin et Aubry, des avocats de Rennes Gerbier, Lanjuinais, Bigot de Préameneu, Gohier, Loriot et Duval, du chanoine Ruffelet, du médecin de Saint-Brieuc Bagot, du jurisconsulte Baudouin de Maisonblanche, du capitaine d'artillerie de Pommereul, des marquis de Molac et de Piré, de Retif de la Bretonne, des bordelais Du Paty et Vergniaud, de Montgolfier, de Pilastre des Roziers, de M[mes] de Genlis, de Nantois, de Beauharnais, de Bourdic, etc.

Le recteur de Sarzeau était *premier pontife du Temple de la Patrie,* et les religieux du couvent voisin de Bernon portaient le titre de *chantres et aumôniers ordinaires du dit Temple,* dont les orateurs s'appelaient *tribuns du peuple.* Tous ces détails vont s'accentuer dans les quelques lettres fort intéressantes que je vais citer : mais il faut d'abord que nous fassions connaissance avec un orateur de la Société dont il sera plusieurs fois question : c'est un collègue de Morvan, un avocat de Quimper, Girard, poète aussi, comme presque tous les avocats de petite ville à cette époque, et plus tard président du comité révolutionnaire et du tribunal de sa ville natale. Il avait été admis vers la fin de 1783 comme auteur d'*Usements locaux* fort estimés, et de l'article *Quimper* dans le *Dictionnaire his-*

torique de Bretagne, et il venait de prononcer à Keralier un ***discours sur l'égoïsme ;*** Georgelin lui avait écrit :

Tu veux détruire l'égoïsme ;
Voici le secret le meilleur
D'obtenir ce succès par ton patriotisme :
Donne au public entier ton esprit et ton cœur.

Je préfère encore les vers de Morvan.

Maintenant que nos personnages sont en présence, je ne crois pouvoir mieux faire que de leur laisser la parole pour voir agir la Société Patriotique par ses membres eux-mêmes. Georgelin ayant prévenu Morvan de la présentation qu'il avait faite pour le proclamer membre de la Société à la séance d'avril et lui demander des nouvelles de Girard qui avait promis un discours, Morvan lui répondit le 5 mai 1784 :

« Monsieur et très honoré confrère, je ne suis que trop excusable de n'avoir pas plus tôt répondu à la lettre que vous m'avez écrite le 15 avril et que je n'ai reçue que le 21. J'étais fort malade. Ma femme qui vient de me donner un second enfant, était encore plus malade que moi : et les cris du marmot qu'elle allaitait, comme elle a allaité son premier, augmentaient encore notre mal. Enfin le père et la mère ne se plaignent plus : le fils aîné, âgé de deux ans, ne crie que de temps en temps et la fille qui vient de naître crie un peu moins le jour que la nuit. Je profite de ce premier moment de calme pour jouir du plaisir de vous écrire.

« M. Girard était plus sérieusement malade que ma famille et moi quand je reçus votre lettre. Son mal a fait trop de progrès, et difficilement il pourra recouvrer la santé. Il est enflé extraordinairement : c'est une hydropisie complète. Quand bien même il eût été en état d'aller faire *les fonctions d'orateur* à votre dernière assemblée, je n'aurais pas pu lui donner des vers de ma façon. Songez qu'un père de famille qui ne fonde toute sa cuisine que sur le maigre casuel de sa misérable plume d'avocat, songez que ce triste rimeur n'a pas toujours le temps d'implorer sire Apollon qui s'effarouche à l'aspect de la Coutume et de l'Ordonnance. Peut-être, hélas ! ne remonterai-je guère monsieur Pégase ! Vous m'annonciez comme certaine ma proclamation à l'assemblée du 22 : je désire que tout le monde ait été

de votre avis pour me donner le titre de bon citoyen. Je crois que ce beau nom doit faire tressaillir les entrailles de tous les Bretons.

« Si j'ai été proclamé, ne craignez pas que je manque de faire des vers pour qui vous savez bien. Chut ! J'ai formé le projet d'une espèce d'ode sur l'établissement de la Société. Je désire pouvoir bien remplir mon objet : mais un premier succès n'est pas toujours garant du second. C'est ici cependant que je voudrais avoir le génie même d'Apollon : car il est bon que vous sachiez que j'aime ma patrie comme un Lacédémonien.

« Autre chose qui vous fera bien du plaisir si elle vous en fait autant qu'à moi. Je projette depuis longtemps un voyage au Guémené pour voir la famille de ma femme. Je tâcherai d'y aller au mois d'août : j'irai vous voir et nous pourrons de compagnie aller au *Temple de la Patrie,* où je me propose de réciter mes vers, si toutefois je les trouve bons. Quel plaisir pour moi de faire connaissance avec tant de personnages distingués par leurs vertus et par leurs talens ! C'est à Keralier que nous parlerons de beaux vers et de belle prose ! Le projet de mon voyage me remplit de joie. Peut-être trouverai-je bien des obstacles, car un pauvre père de famille voit naître à tout instant une foule d'entraves autour de lui. Je désire bien sincèrement que rien ne s'oppose à mon voyage. Vous ne sauriez croire combien je brûle de voir Mme la comtesse de Nantois. Quelle femme, mon cher confrère ! Qu'elle honore la Bretagne ! Quel plaisir de lire ses vers ! Qu'est-ce donc de les entendre quand ils sortent de sa bouche...

« J'ai l'honneur d'être, etc.

OLIVIER MORVAN. »

L'ode fut en effet composée, et toute de verve, car dès le milieu de mai, Morvan en adressait le manuscrit au comte de Sérent. Elle se compose de 22 stances de six vers, et fut publiée au mois de septembre par l'*Année littéraire* qui recueillit cette année les œuvres de plusieurs Quimpérois, car j'y trouve Royou et Girard à côté de leur confrère du barreau du présidial. Je n'en aime pas toutes les idées : pour établir un contraste plus accentué, Morvan s'imagine que les Bretons n'ont été que des barbares jusqu'au temps de la reine Anne qui leur fit connaître les artistes d'Orient, émigrés en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs : puis nouvelle éclipse jusqu'à la fondation de la Société Patriotique ; tout cela est

manifestement exagéré, d'autant plus que Morvan consacre toute la première moitié de son ode à cet exposé de « l'ignorance de la tardive Armorique » et que la Société qui fait l'objet même de la pièce commence à apparaître seulement à la douzième strophe. Mais, en revanche, la versification de cette ode est bien supérieure à celle de tous ses autres ouvrages, et je lui donne même le pas sur celle qui fut distinguée plus tard par l'Académie française. Comme elle intéresse tout spécialement la Bretagne et qu'on peut la considérer à peu près comme inédite, car personne (1) n'a encore eu l'idée d'aller la rechercher dans la collection poudreuse de l'*Année littéraire*, j'en citerai la majeure partie :

Ode sur l'Etablissement de la Société Patriotique en Bretagne.

Prête-moi tes accords, ô divine harmonie !
De tes feux créateurs embrase mon génie ;
Viens, répands sur mes vers tes charmes ravissans :
Guide mon vol sublime au Temple de mémoire ! —
Pour chanter la vertu, ma patrie et sa gloire,
Pourras-tu m'inspirer d'assez nobles accens ?

Assez et trop longtemps sous un joug tyrannique
L'ignorance enchaîna la tardive Armorique
Et loin de nos climats exila les Beaux-Arts :
Assez et trop longtemps les Bretons du vieil âge
Vainqueurs impétueux, affamés de carnage,
Poursuivirent la gloire à travers les hasards.

Des bords de l'Occident aux champs de la Syrie
Portant, au nom du ciel, leur guerrière furie,
Ils brisèrent l'orgueil du terrible Croissant ;
Et Rome, Rome a vu nos aïeux intrépides
Tout à coup arrêtant ses conquêtes rapides,
De l'aigle des Césars balancer l'ascendant....

(1) La *Biographie bretonne* croit qu'elle est en effet inédite.

Je laisse Morvan s'attarder aux Croisades, je cite en passant la strophe à la reine Anne :

Deux fois ton front brillant ceignit le diadème ;
Mais tu ne vis jamais dans ta grandeur suprême
Qu'une carrière immense à ton cœur généreux,
Tes dons allaient chercher la timide indigence ;
Des arts à peine éclos tu cultivas l'enfance :
Ton règne, hélas ! trop court ne fit que des heureux.

Et j'aborde immédiatement le sujet principal :

Bretagne, lève enfin ta tête languissante :
De ta maturité vois l'aurore naissante :
Déjà brille ton front couronné de splendeur.
Ce beau jour qui, comblant ta plus vive espérance,
Vit naître l'héritier du trône de la France,
Ce jour fut dans les cieux marqué pour ta grandeur.

La Société Patriotique avait en effet été, sinon fondée, du moins définitivement établie, à l'époque de la naissance du Dauphin. Je poursuis :

Ce fut alors, Sérent, qu'une vertu sublime
Ralluma dans ton cœur le beau feu qui l'anime.
Tu brulais de servir ta patrie et ton roi.
Alors tu le fondas, cet auguste édifice,
Où les arts réunis par ta main protectrice
Du bonheur des humains font la suprême loi.

Là brille à tes côtés ce corps illustre, antique,
Dont le bras triomphant couvrit notre Armorique.
Le mérite honoré partage tes travaux :
De la naissance obscure à la haute naissance,
Les sublimes talens franchissent la distance :
Où règne la vertu tous les rangs sont égaux.

Volez, ô citoyens, volez dans la carrière.
La gloire en souriant vous ouvre la barrière :
Déjà fuit devant vous le vice audacieux.

Du fond de la Bretagne aux rives de la Seine.
Tous les talens unis par une même chaîne
Sèment de la vertu le germe précieux.

Voici une belle strophe à l'adresse du Marquis de Piré et de ses projets de canaux à travers la Bretagne.

Les fleuves parcourant des routes inconnues
Roulent pompeusement leurs ondes confondues,
Ils achèvent l'hymen si longtemps désiré ;
Bretagne, l'Océan circule dans tes veines !
Voguez, vaisseaux, voguez où règnèrent les plaines,
Que tout vive et s'anime à la voix de *Piré*.

Puis viennent les soldats et les marins :

Et vous, qui des Bourbons soutenez la couronne,
Vous, guerriers généreux, que la gloire environne,
Recevez le seul prix qui flatte la valeur.
Des foudres meurtriers défiant la tempête,
Ceux qui pour la patrie ont exposé leur tête,
Doivent placer leurs noms au Temple de l'honneur.

On y voit ton image, ô Breton magnanime,
Illustre *Du Couëdic,* toi qui ravis l'estime
D'un héros ennemi, rival digne de toi !
La France, Albion même, ont pris soin de ta gloire.
Quand la mort t'arracha des bras de la victoire
Ton cercueil fut baigné des larmes de ton roi....

Ici, les jaloux qui avaient attaqué la fondation de la Société par des pamphlets ou par des satires ne sont pas ménagés :

Ciel ! quels long hurlements ! De la nuit infernale
S'élancent, l'œil en feu, l'Envie et la Cabale.
Craignez, ô citoyens, leurs ténébreux assauts !...
Non, non, ne craignez pas leurs armes impuissantes ;
Foulant d'un pied vainqueur ces hydres expirantes,
Vous saurez étouffer leurs infâmes complots.

Tel au séjour bruyant où grondent les orages,
Elevant un front calme au-dessus des nuages,
Un roc brave la foudre et les vents déchaînés.
Superbe, il brise l'onde à ses pieds blanchissante :
La mer toute en courroux traîne, au loin mugissante,
Les bouillons écumeux de ses flots mutinés.

Tels, le front couronné de la palme civique,
Vainqueurs du noir démon de la haine publique,
Vous verrez chaque jour accroître vos honneurs.
L'Eternel, vous couvrant d'une invincible égide,
Repoussera les traits de l'Envie homicide
Et de vos ennemis confondra les fureurs.

Mais l'éclat de la pourpre a frappé ma paupière....
Temple de la patrie, ouvre ton sanctuaire,
Les rois sur tes autels vont brûler leur encens.
A cet auguste aspect, je m'attendris, j'admire....
Bénissons, ô Français, bénissons un Empire
Où des rois citoyens gouvernent leurs enfants ! (1)

Je laisse à penser quel fut l'enthousiasme du Comte de Sérent en recevant cette ode. Il écrivit aussitôt à Morvan :

« A Keralier, ce 24 may 1784.

« J'étois sur le point, Monsieur, de vous annoncer votre proclamation, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai lu avec admiration la pièce de vers qui y étoit jointe. Le sentiment d'humiliation, que m'a occasionné la strophe où vous voulez bien parler de moi, m'empêcha sans doute d'apercevoir aux premières lectures toutes les beautés de votre ode. Je donnai même la préférence à celle *sur le jeu*, que j'avois lue à la tribune avec un certain enthousiasme, lorsque je vous y proclamai citoyen. Cette ode obtint l'applaudissement de l'assemblée. Je l'avois trouvée si belle, que j'ai bien eu de la peine à adopter votre façon de penser sur celle

(1) *Année littéraire*, 1784. VI, 191 à 202.

que vous venez de m'adresser. Ce n'est que d'aujourd'hui, après plusieurs lectures réfléchies, que je l'ai trouvée véritablement supérieure à sa sœur aînée, pour me servir de votre expression. Je vous avouerai cependant qu'il y a quelques strophes qui m'ont paru énigmatiques, par exemple, celle qui commence ainsi : *Là brille, à tes cotés, ce corps illustre, antique* (1). Je crois qu'en effet il faudra des notes pour le plus grand nombre des lecteurs. Cultivez, Monsieur, un genre de talent pour lequel vous êtes né : n'en faites pas votre unique occupation ; mais délassez-vous de temps en temps avec les Muses. Vous ne pourriez sans ingratitude cesser de leur faire la cour.

« Je garderai volontiers le secret que vous me demandez (2). Le prix que vous attachez à ce service flatte trop mon cœur, pour ne pas le garder scrupuleusement. J'aurai le plaisir de vous posséder et ce sera une faveur dont je vous tiendrai un grand compte.

« Si vous pouviez engager M. Georgelin, votre introducteur dans le *Temple de la Patrie* à y faire le pèlerinage avec vous, vous mettriez le comble à ma satisfaction. La *Société Patriotique Bretonne* est encore plus redevable à M. Georgelin qu'à moi ; lui et M. de Toustain en sont les propagateurs : sans eux le *Temple de la Patrie* n'aurait peut-être renfermé que des citoyens communs : par leurs soins, de grands hommes, des héros de la littérature françoise se font un honneur, j'ai presque dit, une espèce de gloire, d'y occuper des places. M. Georgelin m'est encore cher par d'autres endroits : il est un ami vrai et sincère, et qui voudrait faire l'impossible pour obliger ceux qui ont l'avantage d'obtenir son estime. C'est en un mot, une belle âme. Nous respectons ses talents, mais les qualités du cœur dont nous faisons infiniment plus de cas, nous l'ont rendu infiniment cher. La vôtre, Monsieur, se peint dans vos vers. Vous avez une âme forte et bonne. Je suis touché de l'indisposition de M. *Girard.* Je suis fâché que ce ne soit pas lui qui ait été votre introducteur. Je l'avois prié de nous procurer l'association de quelques-uns de ses concitoyens. Je lui avois même marqué qu'il devoit être assez généreux pour faire le bien pour le mal. Nous avons été enchantés de rendre une justice authentique encore plus à son patriotisme qu'à ses talents. Le plus beau titre qu'il avoit à nous présenter, et contre lequel l'envie et la cabale devoient échouer, c'étoit d'en avoir été la victime dans des temps mal-

(1) Il est certain qu'il règne une certaine obscurité dans ce passage.
(2) D'aller le voir à Keralier à la fin de l'année.

heureux. Nous désirons qu'il se rétablisse et qu'il vienne arborer ici *la fourrure des tribuns du peuple* (1), dont il remplira les fonctions, en le haranguant du haut de la tribune. Ce sera vous, Monsieur, qui remplirez la tâche que nous avions voulu lui imposer, celle d'exciter l'émulation et le patriotisme dans le cœur de quelques-uns de vos concitoyens pour les introduire dans le *Temple de la Patrie,* où vous savez qu'il y a deux portes, celle des talents, et celle des vertus. Nous saisirons la première occasion pour vous envoyer la patente qui constate votre union avec nous. M. Ollivaut nous fait attendre longtemps notre nouveau sceau. Des gravures pour les canaux ont suspendu le travail qu'il avoit commencé pour nous.

« Puisque vous avez dessein, Monsieur, de retoucher votre ode et qu'il s'agit de la *Société Patriotique,* ne pourriez-vous pas y glisser quelque chose sur son union avec le *Musée français* et sur Monsieur et Madame qui, en vertu de cette union, étendent jusqu'à nous leur protection ?

« Puisque vous voulez bien, Monsieur, faire le pèlerinage du *Temple de la Patrie,* il faut que vous soyez l'orateur de la séance où vous paroîtrez. Avec autant de chaleur et de fécondité que vous en avez, la composition d'un discours d'apparat ne doit point vous coûter. Vous avez vu dans la relation de notre fête patriotique du mois de juillet de l'an dernier que l'orateur peut choisir son sujet. La tâche est ordinairement d'une heure. C'est par là que commence la séance. L'orateur, en un mot, est celui qui remplit le personnage le plus important et qui fixe l'attention de l'assemblée et même sa curiosité. Au cas que M. Girard ne se porte pas bien, vous pourrez faire la harangue, ou s'il la faisoit, vous pourriez la faire dans une autre séance. Je ne me réserverai que le plaisir de monter après vous à la tribune, pour y pub'ier seulement notre hommage et notre reconnoissance. Quelques-uns m'ont demandé si vous n'étiez pas originaire de la ville de Hennebond. Tout intéresse dans les hommes de mérite, et vous êtes bien fait, Monsieur, pour exciter la curiosité. En écrivant à M. Georgelin, faites lui part de ce que je vous marque à son sujet.

« Je suis dans les sentiments les plus parfaits, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le comte de Sérent. »

(1) Ceci suppose qu'on haranguait en costume.

Morvan répondit le 7 juin :

« J'aurais eu, Monsieur, l'honneur de vous écrire plus tôt, si je n'avais été absent dernièrement. Je désire que rien ne mette obstacle à mon voyage au *Temple de la Patrie*. La manière obligeante avec laquelle vous m'y invitez est un motif de plus pour m'y engager. Permettez cependant que je n'accepte pas la proposition flatteuse que vous me faites d'être l'*orateur* d'une de vos séances académiques. Il semble que tout conspire pour me priver de cet honneur. Je suis trop dépendant des circonstances pour que je puisse à mon gré m'occuper de littérature. »

Aussi le comte de Sérent n'attendit-il pas son voyage pour lire en séance l'ode adressée à la *Société Patriotique* et pour la faire connaître dans plusieurs Sociétés. Morvan lui écrivait à ce sujet, le 26 juillet, une lettre intéressante, qui achèvera de nous peindre au vif son style et son caractère :

« Vous me permettrez, Monsieur, de vous reprocher deux infidélités : la première, en lisant mon ode malgré la promesse du contraire que vous m'aviez faite ; la seconde, en passant sous silence la strophe qui vous regarde et qui était celle que je comptais déclamer de manière à inspirer aux autres le sentiment dont je suis moi-même pénétré. Vous conviendrez, Monsieur, que ces deux fautes sont bien graves. Malgré votre sagacité reconnue, peut-être n'avez-vous pas prévu les conséquences fâcheuses qu'elles allaient entraîner. Maintenant que vous m'avez privé du plaisir de réciter mon ode, que vous dirai-je quand je me présenterai à votre château pour vous rendre mon hommage ? Vous m'avez dépouillé de mon petit bien ; et je n'aurai jamais le temps ni le loisir de réparer cette perte, avant que j'aie l'honneur de vous voir, puisque je me propose de visiter le *Temple de la Patrie* le jour de la Saint Louis. En conscience, Monsieur, vous m'avez joué là un tour bien sanglant. Mais j'ai l'âme bonne, comme un breton ; et en faveur de votre déclamation, je veux bien vous pardonner. Je vous fais même mes remerciements des éloges multipliés que vous avez prodigués à mes vers. J'ai appris que vous les avez lus dans plusieurs endroits et que *partout on les a trouvés bons*. Surtout, Monsieur, vous les avez déclamés avec tant d'énergie dans votre fête patriotique, que votre déclamation enchanteresse a séduit vos auditeurs. Je dois donc jusqu'ici le premier succès de l'ode à votre éloquence, et je vous pardonne votre

première infidélité, parce qu'elle part d'un excès de zèle qui me fait beaucoup d'honneur. Quant à la seconde infidélité, je me fais, Monsieur, un peu plus de peine à vous la pardonner. Vous avez privé vos auditeurs de la strophe qui les eût flattés le plus : mais je vois le motif qui vous a retenu. En blâmant sur ce point votre sévère modestie, je conviens que je devais m'attendre à une telle réticence de votre part : la marque la plus sûre d'un mérite supérieur est la crainte qu'il a de parler de lui-même, tandis que tout le monde s'obstine à le publier...... »

Il terminait, après une digression assez longue, par ce passage qui nous intéresse particulièrement :

« Voici, Monsieur, une autre grâce que j'ai à vous demander ; et celle-ci vous me l'accorderez sûrement, parce qu'il y va de l'intérêt de mon amour-propre d'auteur et, qui pis est, de poète. Vous saurez donc que j'ai fait plusieurs changements dans mon ode. J'ai le dessein de l'envoyer au rédacteur du *Mercure :* vous ne pouvez donc pas la publier telle qu'elle est, parce que je crois y avoir fait de bons changements : et je me crois d'autant plus obligé de la faire insérer au *Mercure* que votre prophétie s'acccomplit ici de jour en jour. Les épigrammes, les sarcasmes pleuvent de toutes parts sur notre Société Patriotique. Nous sommes déjà *les illustres martyrs* de notre bonne volonté pour le bien public. N'importe ! Tâchons toujours de résister courageusement à tous les hommes croassans, qui crieraient moins fort s'ils avaient l'honneur d'être inscrits au *Temple de la Patrie*. Je ne sais si je m'abuse, Monsieur, mais il me semble avoir donné, dans mon ode une idée assez noble de notre Société. Si elle produit dans tout le royaume le même effet qu'elle a produit sur quelques personnes éclairées auxquelles je l'ai lue, j'ose croire, Monsieur, qu'on sera ému jusqu'au fond des entrailles, et que les méchants n'oseront plus nous traiter de *calottins*. Il faut, si nous le pouvons, arracher leur estime à ceux mêmes qui s'obstineraient à nous la refuser. Que je serais satisfait si cette ode avait le même succès que la première ! Quel pied de nez pour les jaloux ! Quelle vengeance pour notre Société !... Il y a quelques morceaux de sentiment qui *me paraissent d'une grande beauté*. Que de larmes j'ai vu couler au nom de Du Couëdic ! Je m'attendris encore à ce moment.

« Mais je sens que le plaisir de causer avec vous me jette dans la prolixité. Excusez, Monsieur, on ne peut jamais finir quand on parle

à des âmes sensibles et qui portent l'amour du bien public jusqu'à l'enthousiasme. Je n'ai l'honneur de vous connaître encore que par les relations des personnes qui vous ont vu et qui vous adorent, permettez-moi le mot. Quel bonheur si je puis à mon tour vous voir au *Temple de la Patrie!* Peut-être, Monsieur, serai-je accompagné de mon beau-père, M. Des Déserts, ancien maire de Quimper : il a souvent joui du charme de votre conversation, et vous eûtes la bonté de le distinguer dans la foule des députés du Tiers Etat ; vous remarquez le patriotisme partout où il se trouve..... »

Le Comte de Sérent répliqua le 3 août, par une lettre qu'il importe de reproduire à peu près intégralement, car elle renferme un grand nombre de détails curieux sur le régime intérieur de la Société Patriotique :

« ...Je reçois, Monsieur, avec reconnaissance les éloges flatteurs que vous voulez bien me faire. Il est vrai que j'ai lu votre ode ; mais cela ne vous empêchera pas de la relire vous-même. Notre usage est de *lire dans trois séances consécutives* les ouvrages qu'on veut bien nous adresser, de même que nous proclamons par trois fois le Citoyen qui veut bien s'unir à nous. D'ailleurs l'assemblée n'étoit pas assez nombreuse pour qu'une pièce de poésie d'une aussi grande beauté ne dût pas être répétée dans un cercle plus brillant. Quand bien même votre ode seroit imprimée dans le *Mercure,* cela n'empêcheroit pas qu'elle ne fût encore lue dans les deux séances que nous aurons le 19 mars suivant qui sont nos deux prochaines assemblées académiques. La fête de saint Louis n'est qu'un divertissement pour le peuple : si cependant cette époque étoit pour vous la plus commode, nous tiendrions une séance extraordinaire. Si M. Girard n'avoit pas été aussi pressé de s'en retourner, je comptois remettre au jeudi la dernière séance et il auroit eu une trentaine d'auditeurs de plus des villes de Vannes et d'Auray. Le mauvais temps a été la cause du petit nombre de personnes qui ont eu l'avantage de l'entendre. Ceux qui en ont été privés ne se consolent que par l'espoir qu'il nous a donné de faire encore quelque pèlerinage au *Temple de la Patrie.* Ce n'est pas sans regret que je l'ai vu partir : il a un fils qui est bien digne de lui. Je les ai accompagnés le plus loin qu'il m'a été possible et mes yeux ont encore suivi très longtemps leur voiture.

« Renouvelez leur, Monsieur, ma tendre et juste reconnaissance ; je

désirerois qu'à l'invitation de M. Girard vous voulussiez bien être l'*Orateur* de la séance à laquelle vous assisterez. Qui peut mieux que vous rappeler l'auguste fonction des anciens tribuns du peuple Romain et qui mérite plus d'être revêtu de leur décoration (1) ? Nous verrons avec plaisir M. Des Déserts, votre beau-père, et comme bon citoyen et comme bon patriote, nous le prierons d'occuper dans le *Temple de la Patrie* une des places réservées aux *vertus*, tandis que vous y occuperez une de celles destinées aux *talents ;* et dès ce jour nous le comprenons dans l'auguration des citoyens qui doivent être proclamés à la prochaine séance...

« Je n'avois garde, Monsieur, de faire valoir la strophe où vous avez bien voulu parler de moi. Je ne me sentois nullement de force pour prononcer des vers qui louoient dans moi une chose qui ne mérite que l'indulgence et les bontés du public. Non seulement je n'ai point envoyé à l'impression votre ode, et on ne l'auroit pu faire dès que vous vous proposiez d'y joindre des notes : on n'a pas même encore envoyé la relation ou les détails de notre dernière séance (2). Il s'y est trouvé du peuple, mais il ne s'y est trouvé que trente-deux personnes admissibles dans la salle des agapes (3). Le mauvais temps, les chagrins que j'avois dans l'âme, tout nous a contrariés. M. Girard doit vous l'avoir dit. Je suis charmé qu'il ait été content de la manière dont j'ai récité votre ode, et il a vu que les éloges dont j'accompagnois chaque strophe, étoient une production du cœur, que la circonstance enfantoit dans le moment. Mais quand vous relirez votre ode, elle acquerra dans votre bouche cette force de sentiment que les auteurs seuls peuvent donner à leurs ouvrages. Les meilleurs acteurs ne donnoient point aux pièces dramatiques de M. de Voltaire la même âme qu'il leur donnoit lui-même quand il les déclamoit.

« Je suis à Vannes depuis huit jours, et M. le subdélégué me fait remettre dans ce moment le paquet contenant le discours de M. Girard et la lettre qu'il y a jointe, à laquelle je vous prie de trouver bon que je réponde ici sur le champ. Je suis de son avis, je pense que son discours sera mieux placé dans le nouvel ouvrage périodique qui doit paraître à Rennes que dans les *Affiches de Bretagne.* Outre que

(1) Il y avait donc bien un costume.

(2) Il serait curieux de retrouver les relations des séances. Où les imprimait-on ?

(3) Ceci prouve que les séances se terminaient par un banquet. — Voir sur ce sujet la curieuse satire intitulée : *le Baron de Kerker, et son château,* publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* de novembre 1887.

M. Girard est un des souscripteurs, ce discours pourra faire plaisir à l'éditeur, qui dans le commencement ne sera peut-être pas suffisamment pourvu de matières pour remplir ses feuilles. M. Girard sera le maître de choisir, soit à Paris ou en Bretagne, le dépôt auquel il voudra confier son discours. Je me propose d'aller à Nantes pour voir une seconde ascension plus intéressante que la première qui est annoncée dans les *Affiches* pour le courant de ce mois. Les voyageurs aériens devoient s'élever le 11. Le départ est reculé ; c'est une chose à voir dans la vie.

« J'ai l'honneur d'être avec attachement, Monsieur, votre très honoré et obéissant serviteur,

Le Comte DE SÉRENT. »

Peu après avoir adressé son ode au Comte de Sérent, pour en donner la primeur à la Société Patriotique de Bretagne, Morvan l'avait aussi envoyée à Dussaulx en le priant de vouloir bien la patronner près du *Mercure*. Dussaulx n'avait pas les mêmes raisons que le Comte de Sérent de la trouver excellente, et il lui répondit très franchement le 27 août, qu'il n'était pas sans inquiétude sur le sort de cette nouvelle production devant le grand public : son intérêt était surtout local et les Parisiens n'aiment pas qu'on soit obligé de leur expliquer les choses : aussi était-il à craindre que cette pièce n'eût pas autant de succès que la première. « Elle ne saurait se passer de notes, écrivait avec raison Dussaulx : or rien n'est plus triste pour une ode que de ne pas être entendue sans notes. Si vous m'en croyez, vous vous contenterez de la présenter à votre jeune académie, qui serait bien difficile si elle n'en était pas contente. Si vous voulez, néanmoins, avoir les honneurs du *Mercure,* je ne doute point que votre pièce n'y soit admise : mais je suis obligé de vous prévenir que l'on n'y reçoit point de notes lorsqu'il s'agit de vers, à moins que ce ne soit une note unique. — Je suis persuadé, ajoutait-il, que l'ode en question ne diminuerait point l'opinion que l'on a de votre talent, mais je doute qu'elle l'augmentât. Vous avez employé trop d'histoire, ce qui rend votre marche pénible... »

Quelque malsonnant que cela pût être pour l'oreille de Morvan, c'était bien le langage de la raison. Le poète le comprit et il n'insista pas pour ouvrir par violence, au *Mercure,* une

porte dont il était prudent de se réserver l'accès facile pour l'avenir. Il se décida donc à adresser sa pièce à l'*Année littéraire,* où elle parut au mois d'octobre 1784 et où elle a été depuis si bien enterrée que c'est par le plus grand des hasards que nous l'y avons découverte. Elle fut pourtant remarquée lors de sa publication, et un poète de Corlay, nommé Goueffic, qui a été cité par M. Trévédy dans son étude sur Georgelin, lui adressa, au mois de novembre, après l'avoir lue, les vers suivants qui ne se recommandent guère que par leur intention :

O toi, qui charme ta patrie,
Qui ranime nos cœurs au feu de tes rayons,
Et sur les rivages bretons
Appelle les beaux arts, le goût et le génie !
Les cendres de Pindare et celles de Rousseau,
Aux sons sublimes de ta lyre,
Se remuent au fond du tombeau
Et veulent s'échapper du ténébreux Empire.
Aux yeux de la postérité,
Pour éterniser ta conquête
Les muses orneront ta tête
Des fleurs de l'immortalité !

Diverses circonstances empêchèrent Olivier Morvan d'aller au château de Keralier se faire admettre personnellement dans le *Temple de la Patrie.* Il en exprimait vivement ses regrets au comte de Sérent par une lettre du 6 septembre 1784, dans laquelle il proposait la candidature, pour la tribu des talents, de son confrère, l'avocat Quimpérois Royou, dont l'*Année littéraire* venait de publier un éloge en prose accompagné de vers en l'honneur de Madec. Je ne crois pas qu'il ait trouvé davantage, pendant les années suivantes, l'occasion d'aborder la chaire de Keralier, en costume de *tribun du peuple.* Nous laisserons donc là, au moins pendant quelque temps, la Société Patriotique, pour achever de parcourir la carrière poétique de notre avocat, et pour monter de la tribune de la jeune académie bretonne, à celle de la vénérable Académie française.

III

Concours académiques

Au mois d'avril 1785, le prince Léopold de Brunswick, général-major et colonel d'un régiment d'infanterie au service du roi de Prusse, son oncle, était en garnison à Francfort-sur-l'Oder, lorsque survint une inondation torrentielle, occasionnée par la fonte des neiges ; les digues de la rivière furent rompues, et le prince, ayant voulu porter lui-même secours aux inondés, sa barque fut prise dans un tourbillon, chavira, et l'on ne put retrouver son cadavre que six jours après. L'Académie française choisit aussitôt cet acte de dévoûment pour sujet de son prix annuel de poésie ; et Morvan, qui aspirait depuis longtemps à ses couronnes, se mit à l'œuvre pour chanter *Le triomphe de l'humanité dans le dévoûment héroïque du prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick.*

Mais avant d'envoyer son ode au concours de l'Académie, il désirait se faire mieux connaître du public parisien, et, vers le mois de novembre 1785, il obtint, par l'entremise de Dussaulx, l'insertion, dans le *Mercure*, d'une *épître aux Muses,* intitulée : *Début poétique,* qui devait être suivie chaque année de plusieurs autres. Cette épître est écrite d'un style simple et facile : elle est courte et se présente comme une sorte d'invocation générale pour placer toute l'œuvre du poète sous la protection des « savantes Sœurs, nymphes toujours chéries » à qui s'adresse l'hommage de « sa flamme » et de son « ardeur ». C'est probablement ce titre de début poétique qui a fait croire à la *Biographie bretonne* que l'*épître aux Muses* était la première pièce de Morvan. Elle se termine ainsi :

Pour moi, chétif, dont la triste Minerve
Captive, hélas ! aux bords Armoricains,
Ne fut jamais dans ces pays lointains
Dont l'air fécond inspire de la verve,
Muse, je viens, pour la première fois,
A vos chansons unir ma faible voix.

Si vous daignez de vos regards propices
D'un sol ingrat honorer les prémisses
Et pour mes vers implorer Apollon,
Je vous promets (foi de rimeur breton),
Que tous les ans, aux rives de la Seine,
Vous recevrez le tribut de ma veine (1).

Cette promesse, qui ne fut pas tenue, parut téméraire à quelques envieux et je trouve dans les papiers de Morvan une curieuse lettre qui lui fut adressée à ce sujet. Elle est datée d'Abbeville, le 17 février 1786 ; et son orthographe, aussi fantaisiste que son style, ne donne pas une bien haute idée des talents littéraires de son auteur. J'imagine que, malgré l'indication de sa provenance, elle a été écrite par quelque mauvais plaisant de Quimper ; mais puisque Morvan a jugé à propos de la conserver, elle mérite de nous arrêter un instant :

« J'ai vut, Monsieur, dans le Mercure n° 3 votre début poétique. O parbleu, n'avez vous point de honte de vous faire imprimé dans l'agréable passe-temps de la plus part des gens de qualité. A de grâce, réprimez votre audace et aprenez qu'un avocat n'est fait que pour plaider et non pour versifier. Quoique vos vers soient juste, ils sont ennuieux et assomant par leurs sotes expressions. « Foi d'écrivain breton » La belle frase !

Que cette petite leçon, Monsieur, vous serve à l'avenir et vous aprenne à ne pas ennuié le publique. Rentrés en vous même. Si cela est, vous vous dirés ; je ne suis qu'un sot et je mérite bien con me le dise. En atandant que j'aille vous tiré ma petite révérence à Quimper-Corentin, je suis de M. l'avocat le très humble serviteur : Le B. C. C. r. C. s, critique juré, de plus aprouvé.

Je ne paie pas le port de ma lettre, car je sais que quelque malheureux plaideur fera cet office. »

Le critique juré ne se doutait probablement pas, qu'au moment même où il lançait sa boutade, l'Académie française

(1) *Mercure de France,* du samedi 7 janvier 1786, p. 97 à 101.

distinguait l'ode de Morvan sur la mort du duc de Brunswick. Il est vrai que le poète ne fut pas immédiatement nommé. Le concours n'avait pas été exceptionnellement brillant : le prix de poésie ne fut pas décerné, et dans la séance académique de la Saint-Louis 1786, on se contenta de décerner deux mentions honorables aux deux pièces dont on publiait les épigraphes. L'une des deux, rappelant un mot du duc de Brunswick qui avait dit à ceux qui voulaient l'empêcher de monter dans la barque : Ne suis-je pas un homme comme vous ?... portait *Homo suum, humani nihil à me alienum puto*. C'était celle de Morvan. Le concours fut prorogé et le prix réservé pour l'année suivante. Morvan écrivit aussitôt à son ami Dussaulx, en lui demandant le secret, qu'il était l'un des deux lauréats et lui envoya son ode en réclamant ses conseils afin de la rendre digne du prix en 1787. « Si vous pouviez, ajoutait-il, me dire quelques particularités au sujet du concours, et la manière dont l'Académie désirerait que le sujet fut traité, je tâcherais d'en faire mon profit. » Dussaulx lui répondit, le 15 octobre 1786, en lui conseillant de relire Horace et Rousseau :

« .... Pénétrez-vous, lui disait-il, de ces deux grands modèles ; et surtout puisez dans votre cœur les grands sentimens dont vous avez besoin pour traiter votre sujet. J'ignore ce que l'académie a pu reprocher à votre ode ; mais moi, Monsieur, j'y désirerais un peu plus de chaleur, de mouvement, d'invention. Vos strophes sont généralement bien faites : prenez garde qu'il n'y en ait quelques unes de faibles, de communes, c'est-à-dire qui n'ajoutent rien aux autres. Revoyez votre ouvrage de sang froid et vous sentirez mieux que moi ce qui reste à faire... Le bruit a couru que le nouveau roi de Prusse, en montant sur le trône, avait supprimé les *loteries* dans ses états. On m'en a félicité de toutes parts, et quelqu'un de bien instruit m'a certifié que ce prince avait parlé très favorablement de mon ouvrage sur la *Passion du jeu*. Je lui ai écrit sur le champ et je lui ai envoyé mon livre par un ministre de ma connaissance qui partait pour Berlin. Il est vraisemblable que j'aurai une réponse et je vous en ferai part. J'ai mis à la tête de l'exemplaire que j'ai envoyé *votre belle ode* et l'une certainement des meilleures de notre temps : je souhaite que ce prince la lise, mais il a tant d'affaires.

.... Allons, Monsieur, du courage, de la verve et faites-nous une ode ravissante ; une belle ode ne suffirait pas. J'ai l'honneur de vous saluer et de vous embrasser de tout mon cœur. DUSAULX (1). »

Morvan se remit donc au travail, et pendant quelques mois il entretint avec Dussaulx une correspondance active dont voici l'un des témoins, daté du 14 mai 1787.

« Monsieur, lui écrivait-il, j'étais accablé de douleur quand j'ai reçu votre lettre du 26 avril... Mon fils aîné, âgé de cinq ans, aimable enfant qui faisait déjà les délices de la famille, était dans les convulsions de la mort, et expira en effet le jour même que je reçus votre paquet. Nous avons bien de la peine à revènir de ce coup ; mais le tems est un grand consolateur (2).

Je ne saurais assez vous remercier, Monsieur, de la peine que vous avez bien voulu prendre d'examiner et d'apostiller mon ode. Soyez assuré que je ferai mon profit de vos observations : cependant, Monsieur, comme vous me le conseillez, je me hasarderai à obéir quelquefois à ma propre conscience.... »

Et le même courrier emportait une lettre de même facture au littérateur bien connu, Rigoley de Juvigny, conseiller honoraire au Parlement de Metz, et membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, vis-à-vis de qui Dussaulx n'avait pas gardé le secret de Morvan. Celui-ci

(1) C'est par erreur que j'ai lu *Dusaut* au bas d'une lettre précédemment citée. Après vérification minutieuse, il y a bien, comme ici, *Dusaulx*.

(2) Vers la même époque, et un peu auparavant, le 7 janvier 1787, Morvan écrivait à Dubois de Fosseuse, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, en s'excusant du retard de sa réponse : « ...Je sens, Monsieur, que j'ai besoin de votre indulgence et que je ne m'excuserais peut être pas en vous disant que ma femme a été malade, qu'elle est accouchée d'un *troisième enfant* qu'elle nourrit, que je suis moi-même un père nourricier plein d'entrailles, toujours occupé de mes marmots, et partageant tout mon temps entre eux et ma profession peu lucrative... » Cette même lettre m'apprend que Morvan venait d'être nommé *correspondant du Musée de Paris*. — Quant au troisième enfant dont il est ici question, c'est le futur général Morvan, dont je trouve cette curieuse note, au crayon, au bas de l'exemplaire de l'ode à Brunswick, qui était datée de Quimper, le 2 septembre 1787 : « J'avais un an moins 13 jours, et je vais avoir 76 ans tout à l'heure !! Gal Morvan. »

n'en avait pas tenu rancune à son protecteur, et il profitait aussi de ces nouveaux conseils, se disant, après tout, que plus il serait connu de littérateurs de marque, plus il aurait de chances de succès.

Je n'ai pas le loisir de citer ici un grand nombre des strophes de l'ode de Morvan qui a été, du reste, publiée plusieurs fois, soit séparément à Quimper, chez l'imprimeur Derrien, sous le bel habit in-quarto, soit dans divers recueils. J'en rappellerai seulement quelques vers, pour mieux faire apprécier le curieux chapitre d'histoire littéraire qui va suivre. Le début est pompeux, comme il convient au sujet :

Quel bruit, grondant au loin dans l'horreur des ténèbres,
Répété plus affreux par mille échos funèbres,
Aux plaines de La Marche a semé la terreur !
Il renaît donc ce jour, malheureuses contrées,
Qui vit sur vos coteaux les ondes conjurées
Déployer leur fureur. (1)

L'Oder, en mugissant, élancé de sa sourcè,
De ses flots débordés précipite la course ;
Francfort, il va bientôt assaillir tes remparts.
D'un conquérant, suivi de nombreuses cohortes,
Avec moins de péril tu verrais à tes portes
Flotter les étendards....

La description de l'inondation se poursuit alors en tableaux vigoureusement tracés ; je m'arrêterai seulement au passage qui concerne le dévouement même du Prince :

D'un courage héroïque, affrontant la tempête,
Brunswick veut s'élancer... Arrête, Prince, arrête !
Ta vie est-elle à toi ? Les décrets éternels
Qui de tant de vertus enrichirent ton âme,
De tes jours précieux ont destiné la trame
Au bonheur des mortels.

(1) Allusion à une précédente inondation de l'année 1736.

Du sénat suppliant la voix est impuissante ;
De la patrie en pleurs la vue attendrissante,
Les soldats, de Brunswick embrassant les genoux,
Rien ne peut arrêter le Prince magnanime,
Ne suis-je pas (dit-il dans un transport sublime)
Un homme comme vous ?

Il va, sur un esquif défiant les abîmes,
A la mort menaçante arracher ses victimes...
Viens déployer, grand Dieu ! la force de ton bras ;
C'est à toi d'enchaîner les torrents indomptables
Lorsque le fils des Rois, pour sauver ses semblables,
Brave mille trépas !

Les cœurs saisis de crainte ont suivi la nacelle.....

Mais je me laisse entraîner avec le poète et je dois borner mon choix dans ces vers, peut-être un peu trop riches en adjectifs sonores, mais auxquels on ne peut du moins refuser le mouvement : j'en terminerai les citations par ces deux strophes au caractère philosophique, qui sont bien dans l'esprit du temps et qui ne peuvent être appelées hors-d'œuvre, parce qu'elles sont très naturellement amenées par le sujet : Elles s'adressent aux rois :

Dieux mortels ! éteignez les flambeaux de la guerre,
Liguez-vous pour bannir tous les maux de la terre ;
Par le droit des bienfaits régnez sur les humains :
On bénira vos noms du couchant à l'aurore
Tandis que le bonheur ne cessera d'éclore
De vos augustes mains.

Entendez-vous Louis, cet ange tutélaire
D'un peuple fortuné qui le nomme son père,
Appeler sous le dais l'austère Vérité ?
Attentif à sa voix, c'est le ciel qui l'inspire,
Et le plus grand des Rois ne fonde son Empire
Que sur l'humanité....

Et l'ode, qui ne comprend pas moins de 24 strophes, se termine par un éloge du comte d'Artois qui avait envoyé à l'Académie une somme suffisante pour doubler le prix de poésie.

Cependant la Saint-Louis approchait et Morvan comptait bien remporter la couronne. Le 30 août, il reçut de Dussaulx la lettre suivante :

« Paris, 27 août 1787.

« Le prix de Mgr le comte d'Artois, Monsieur, a été adjugé le jour de la Saint-Louis à une *ode qui portait la même épigraphe que la vôtre*. Vous lirez cette ode ; je ne vous en dis pas davantage : j'ignore quel est le mérite de la pièce qui a obtenu le 1er *accessit ;* vous n'avez eu que le *second* et je vous en féliciterais plus volontiers si la palme avait été décernée à un bon ouvrage : Au reste, il est bon que vous sachiez qu'il a été envoyé plus de 80 pièces au concours.

« *Si vous prenez la chose comme il faut, Monsieur, cet événement ne fera qu'augmenter votre émulation car l'essentiel est de mériter les prix, non de les remporter. Je persiste à croire que la première moitié de votre ode est excellente et que la seconde n'est pas dénuée de beautés.*

« Si vous voulez m'en envoyer copie vous me ferez plaisir et je la communiquerai aux amateurs de la belle poésie.

« Quoique vous n'ayez pas remporté le prix, je ne vous en félicite pas moins, Monsieur, de votre succès et je suis avec les sentiments les plus tendres, votre très humble et très obéissant serviteur,

DUSAULX.

« Vous avez été nommé dans la séance publique et on a lu quelques strophes de votre ode. »

La déception de Morvan fut d'autant plus cruelle que la lettre même de Dussaulx laissait voir qu'il avait été sacrifié par quelque intrigue à des rivaux de mérite inférieur. Il voulut en avoir le cœur net, et après avoir remercié son protecteur de toutes les peines qu'il lui avait données, après l'avoir encore prié de lui trouver un éditeur et de faire rectifier l'erreur de la *Gazette de France* qui l'avait appelé dans sa liste

des lauréats, *Moreau avocat à Quimper* (1), il s'adressa au célèbre Linguet pour savoir exactement ce qui s'était passé et pour obtenir vengeance dans les *Annales* du libelliste. De violents soupçons sur l'iniquité du concours lui étaient survenus en lisant des extraits de l'ode couronnée et attribuée à Noël, plus tard inspecteur général de l'instruction publique, alors petit professeur au collège Louis-le-Grand et lauréat de l'Académie en 1786 pour l'Eloge en prose de Gresset. Il y avait reconnu son plan, sa marche, ses mouvements, ses pensées et plusieurs fois ses propres expressions. Il en avait conclu que le lauréat avait pris sa propre épigraphe pour mieux pallier le plagiat et qu'il avait eu communication, au secrétariat de l'Académie, de sa pièce de l'année précédente dont il s'était contenté de changer le rhythme, en ajoutant en tête quelques strophes d'introduction. Le coup avait été fort habilement comploté et la preuve paraissait difficile, puisque rien n'avait été publié de la pièce mentionnée en 1786. Ayant écrit sans succès aux rédacteurs du *Mercure* et du *Journal de Paris*, qui gardèrent prudemment le silence, il porta donc sa plainte à Linguet, lui déclarant que « c'était à la victime de la cabale philosophique à venger les opprimés littéraires. » Quel malheur pour moi, lui disait-il encore, d'être si éloigné de Paris ! « Combien j'ai de peine à m'y faire entendre ! Comme on y traite les provinciaux ! *Tu es refugium meum :* Vengez-moi, Monsieur, je vous en conjure. Jugez mes rivaux et moi : dites lequel est l'élève de Rousseau.... Je me rappelle avoir vu dans vos *Annales* que quelquefois des mains rapaces saisissaient le *Rameau d'or,* et laissaient à d'autres la couronne de laurier. Si cela est arrivé pour des prix modiques, comment aurais-je pu obtenir un prix de mille écus !... » Comparez, Monsieur, ajoutait-il, comparez : « vous verrez dans mon ode une harmonie imitative et descriptive qui est frappante dans presque toutes les strophes. Vous y trouverez, j'espère, beaucoup de sentiment, et la langue de Rousseau, de Racine, de Boileau, et de Linguet, au lieu du jargon philosophique ; vous jugerez lequel a le mieux pris le mètre qui convenait : aucun de mes

(1) *Gazette de France* du 28 août 1787, p. 347. — La lettre de Morvan à Dussaulx est du 3 Septembre.

rivaux semble n'avoir senti qu'il est un mètre particulier pour les odes élégiaques. Le petit vers qui finit ma strophe produit un effet lugubre qui convient bien au sujet. C'est ainsi, Monsieur, que Rousseau, persécuté comme vous par les philosophes, adressait ses plaintes à la postérité dans sa dernière ode. C'est ainsi qu'il a placé le petit vers dans l'ode sur la mort du prince de Conty. C'est ainsi que Malherbe consolait Du Perrier de la mort de sa fille. C'est ainsi qu'Horace déplorait la mort de Quinctitius : ils ont tous employé le petit vers à la fin de la strophe..... Ah ! Monsieur, quel affreux mystère dans tout ceci...! (1) »

Il y avait des larmes dans ce plaidoyer *pro domo sua*, mais les pamphlétaires ne s'attendrissent pas volontiers. Pourtant, Linguet fut touché et répondit à Morvan par une lettre datée de Bruxelles, le 20 octobre, que je citerai tout entière, parce qu'elle contient au sujet du concours de 1787 des détails vraiment fort extraordinaires :

« Je n'ai reçu qu'hier, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré en date du 5 de ce mois, avec l'excellente ode que vous y avez jointe. Je ne puis vous rien dire sur le mérite de celles de vos concurents : je n'en ai lu aucune ; j'ai parlé légèrement sur des extraits que j'en ai vu dans les papier publics. L'entrepôt (*sic*) et les commentaires me sont toujours suspects. Mais j'ai lu et relu la vôtre avec un véritable plaisir. Oui, Monsieur, vous parlez, et très bien, la langue de Racine, de Boileau et de Rousseau. Votre ville jusqu'ici rappeloit l'idée de l'exil, liée, je ne sais pourquoi, à son nom ; je savois que le pédantisme philosophique avoit exilé la poésie de Paris, des musées, etc., mais je ne savois pas qu'elle se fut réfugiée à Quimper.

Je vous en félicite. Je vous exhorte à cultiver un talent si distingué, autant cependant que vos occupations sérieuses n'en souffriront pas ; car, puisque vous êtes père de famille, et que vous avez le cœur tendre, comme je le vois par votre lettre et par votre ode, les muses ne peuvent pas revendiquer de vous la première place, et vous voyez par votre exemple tout récent à quoi sert le talent de nos jours.

L'anecdote que vous me confiez (2) est certainement très singulière ;

(1) Lettre du 5 Octobre 1787 (inédite).
(2) De la similitude des devises et des emprunts faits à son premier ouvrage.

j'y puis répondre par une autre que je tiens de source : c'est que le *couronné* avoit envoié, quoique pour la seconde fois, une très mauvaise ode ; que le secrétaire, en l'annonçant, a fait *aux juges* (1) l'observation que cette pièce étoit puissamment protégée, et qu'il falloit lui adjuger le prix. Quoique les corps n'aient pas de pudeur, l'assemblée en a alors montré un peu : on a dit qu'il falloit donc rajuster la rapsodie avant de la présenter au public ; en effet, les gâcheurs de la compagnie se sont mis à poëtiser et ils ont refait l'ode en question, telle qu'elle a paru. Il est assez probable que c'est par paresse, pour avoir plus tôt fait, qu'ils se sont aidés de la vôtre.

J'éclaircirai cela ; je me procurerai cet enfant fait en commun : ce seroit sans doute le sujet d'une discussion intéressante et même utile ; mais la restriction que vous y mettez quant à ce qui vous regarde personnellement (2) me cause de l'embarras. Je serois au désespoir de vous compromettre. Vous n'avez pas trop de tort de redouter la vengeance et le despotisme de la secte qui vient de vous sacrifier sans vous connoître, et qui pourroit fort bien trouver le moyen de vous chagriner même à Quimper, si elle vous soupçonnoit d'avoir du ressentiment de son iniquité : je ne sais trop comment arranger la satisfaction que vous désirez avec l'incognito que vous souhaitez aussi. J'y réfléchirai. Soyez sûr, dans tous les cas, des ménagements que j'aurai pour votre position, et que je ne vous exposerai en rien.

Vous recevrez, peu de jours après ma lettre, le n° 97 de mes *Annales*, ou du moins l'annonce de ce numéro ; vous y verrez pourquoi la reprise de l'ouvrage même est retardée. Acceptez-le comme un gage de ma reconnoissance du plaisir que m'a fait votre pièce, de ma sensibilité pour la confiance que vous me marquez et des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, LINGUET. » (3).

La réponse de Morvan n'est pas moins intéressante pour l'histoire littéraire ; je n'en supprimerai que les quelques passages insignifiants :

(1) Mots soulignés par Linguet lui-même.

(2) Morvan l'avait prié de ne pas dire que la communication venait de lui.

(3) Papiers de Morvan. Lettre inédite. — On remarquera que Linguet écrit les imparfaits en *oi* et Morvan, à la moderne, en *ai*.

J'ai, comme vous l'avez senti, l'âme d'une grande sensibilité, et de là vient que je ne saurais vous exprimer combien la lettre dont vous avez daigné m'honorer excite envers vous ma juste reconnaissance... L'anecdote que vous m'apprenez, Monsieur, achève de dévoiler le mystère que je n'avais que trop pénétré. Quelle équité dans cet Olympe littéraire ! J'ai d'abord été saisi d'indignation en lisant cet endroit de votre lettre, mais j'ai fini par rire aux larmes de vos *gâcheurs académiques*, suant à grosses gouttes pour replâtrer la rapsodie. Ils n'ont cependant pas osé employer les matériaux dans la forme que j'y avais donnée. Ils ont substitué des vers de huit syllabes aux vers alexandrins. Il était plus facile de s'en tirer ainsi. Ils ont chanté la mort d'un prince comme ils auraient chanté sa naissance ; ils n'ont pas senti qu'il est une manière de former des sons lugubres. Je crois que le défaut de mètre funèbre est une grande faute dans les deux odes préférées. Croiriez-vous, Monsieur, qu'à la séance académique on n'a lu que *quatre* strophes de mon ode et qui encore paraissent avoir été mal lues par... qui sans doute avait épuisé ses entrailles paternelles en lisant l'ode prédestinée.

Je conçois, Monsieur, votre embarras relativement à l'incognito que je vous avais demandé ; mais je vais vous faire un exposé qui vous mettra à l'aise. J'ai dernièrement *obtenu l'agrément de M. le Lieutenant général de police à Paris pour distribuer mon ode*. J'y ai envoyé plus d'une centaine d'exemplaires qui se trouveront dès les premiers jours chez les marchands de nouveautés au Palais Royal. Ainsi, Monsieur, vous pouvez facilement supposer que quelqu'un de vos amis vous aura envoyé mon ode avec les deux autres, car il faut aussi voir l'ode qui a eu la première mention.

Quant à ma réussite au premier concours, il me semble que vous pourriez la démontrer par vous-même et voici comment. Vous vous rappellerez que l'an passé, le *Journal de Paris* annonçait que l'académie, en renvoyant le concours, avait fait une mention de deux odes dont l'une avait pour devise : *homo sum*, et l'autre : *ostendent terris hunc tantum fata*. Ma devise étant encore la même cette année, il me semble qu'on peut dire qu'à coup sûr c'est mon ode qui a aussi été désignée l'an passé parce qu'on n'eut pas manqué d'indiquer autrement les ouvrages, si deux bonnes odes avaient porté la même devise. Vous voyez d'ailleurs combien ma devise est heureuse, elle répond à mon titre et aux dernières paroles de mon héros.

Qui, mieux que vous, Monsieur, sentira la noire perfidie qu'il y a

eue à ne me donner cette année que la seconde mention, tandis que l'an passé j'avais le premier rang ? je sais bien que, puisque les geais m'ont plumé plus que M. Noël, il fallait aussi mettre plus d'intervalle entre la rapsodie et mon ode. Cependant comment M. Noël pouvait-il m'être préféré ; lui qui a fait une douzaine de strophes avant d'entrer en matière ? *Animorum incendia celeriter extinguuntur.* Je crois, Monsieur, que dans un sujet aussi terrible, c'est une faute de goût impardonnable que de dire tout à son aise qu'on va bientôt raconter des choses qui feront trembler. Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué. Le mouvement de la nature est de lancer un cri qui annonce la présence d'un objet affreux. Voilà la vérité et l'enthousiasme.

.....Vous saurez, Monsieur, que j'ai pris la liberté d'adresser mon ode à Mgr le comte d'Artois qui ne m'a pas répondu. Si j'avais su votre anecdote, j'eusse bien pu me dispenser de la démarche que j'ai faite. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Je n'ai pas retrouvé la suite de cette curieuse correspondance qui intéresse à la fois la littérature en elle-même, l'histoire littéraire proprement dite, et celle du caractère intime de notre poète ; mais je puis constater, par une lettre adressée vers la même époque à Georgelin, que Morvan se consola de sa déconvenue académique, en recueillant les témoignages de sympathie que lui prodiguèrent ses compatriotes. Le 7 septembre 1787, la *chambre de lecture* de Quimper se réunit en assemblée extraordinaire, décida qu'elle souscrirait à 100 exemplaires de l'ode couronnée, et délégua deux de ses membres, le Dall de Kéréon, procureur du roi au présidial, et Théophile Marie Laënnec, lieutenant de l'amirauté, avec mission de se rendre chez le poète, « pour le féliciter sur ses talents au nom de la Société ; et lui remettre, sous leurs signatures, une copie de la délibération. » Morvan conserva précieusement dans ses papiers cette copie qui porte encore le sceau de la Chambre de lecture.

Peu après, il recevait d'un de ses admirateurs ce sonnet anonyme signé de trois étoiles :

Froids chantres, taisez-vous : d'une lyre impuissante
Un moment suspendez les sons audacieux.
De Brunswick respectez les cyprès glorieux ;
Il faut, Achille, il faut qu'un Homère te chante.

Morvan peint de l'Oder la rage frémissante :
L'Oder dans chaque vers épouvante mes yeux.
Sa lyre, O Léopold, te met au rang des dieux ;
Je pleure... je bénis ta vertu triomphante.

O Brunswick, que ton nom, cher à l'humanité,
Fera verser de pleurs à la postérité !
Mais, prince, de Morvan ton triomphe est l'ouvrage...

Morvan, de tes censeurs méprise les vains cris.
Du mérite éclatant tu connais le partage...
Tu fus sifflé, Racine, et tu nous attendris.

Un autre, l'abbé Vidal, recteur de Locamand, lui envoyait des corrections à son ode, dans laquelle, à côté de beautés de premier ordre, il avait trouvé quelques négligences ; et tout en lui conseillant de laisser là les muses, parce que sa réputation littéraire était désormais bien établie, et que « son état avait de quoi l'occuper plus utilement, » il parodiait pour lui quatre vers célèbres de Boileau en lui adressant ce quatrain :

En vain contre Brunswick une reine se ligue ;
Quimper pour son héros crie, et siffle la brigue.
L'académie en corps a beau le censurer,
Tout homme, né breton, se plaît à l'admirer.

La pièce la plus curieuse que reçut Morvan fut une longue épître, datée des Champs-Elysées, l'an 3700 de la création, le 22 d'Ethanion, qui était censée lui être adressée par feu Noël Daulny, l'ancien professeur de rhétorique du collège de Quimper et qui émanait sans doute de son successeur. Je ne la citerai pas tout entière, car elle occuperait plusieurs pages à elle seule ; mais elle m'a paru assez originale pour mériter que j'en donne quelques fragments.

Morvan, j'ai lu ton ode, et j'en pleure de joie,
Que de sublimes traits, quel feu, quel sentiment !
Des beaux Esprits français que Charon nous envoie,
Chacun accourt ici m'en faire compliment.

Qu'il est beau, qu'il est doux, même dans ces asyles
De voir de nos amis, de nos chers nourrissons,
Pleins d'ardeur pour la gloire, à nos conseils dociles,
Ainsi par leurs talents honorer nos leçons !
Tu réchauffes mon cœur et ma verve assoupie :
Tu me rappelles ces moments
Où circulait dans tous mes sens
La douce flamme du génie,
Où m'offrant l'image chérie
Et de la gloire et des talents,
Le nom seul d'une académie,
Par de rapides mouvements,
Agitait mon âme ravie.
O de mes jeunes ans, charmes délicieux !
Tu peux, ami de l'harmonie,
Goûter longtemps encor ces plaisirs savoureux...

Que Morvan ne s'inquiète pas du succès de son rival à l'Académie. Brunswick dans les Champs-Elysées a pleuré en entendant lire son ode et les vrais littérateurs n'ont pas ratifié le jugement du Sénat ; ce rival n'a pas reçu, en somme, une récompense digne de la sienne :

Cesse d'envier sa couronne ;
Il n'a reçu que l'or. Qu'il est plus précieux,
Le prix que le public te donne !

Qu'il continue donc de suivre une carrière si bien commencée :

Ne quitte point l'arène ; à de dignes rivaux
Va disputant l'honneur de chanter les héros.
Par tes charmants écrits force la renommée
A répéter le nom de Quimper-Corentin :
Et que la capitale enfin,
A d'injustes mépris souvent accoutumée,
Sache une fois que le destin
Qui donne aux bas-bretons la force et le courage

Ne leur ôte point l'avantage
D'un esprit délicat et fin.

Dissipe cette erreur première
Qui les exclût du sanctuaire
Et du commerce des neuf sœurs...
Que ceints du laurier littéraire
Désormais nos jeunes auteurs
Animés par tes sons enchanteurs
Franchissent l'injuste barrière
Qu'oppose un préjugé vulgaire
Aux nobles élans de leurs cœurs...

L'épître se termine par un envoi en prose qui contient une allusion fort inattendue à la mort du jeune fils du poëte :

« A propos, j'ai vu arriver ici un charmant enfant, beaucoup plus tôt que je ne m'y attendais. J'en ai éprouvé de la peine, quoique cet enfant nous ait dit de votre monde les plus jolies choses de la manière la plus spirituelle. J'en ai fait de vifs reproches aux trois cruelles sœurs. Elles qui savent tous les décrets de notre cour, m'ont assuré que cet enfant reparaîtra bientôt sur la terre et qu'elles avaient ordre de recommencer la trame de ses jours. Cette nouvelle m'a fait vraiment beaucoup de plaisir. J'espère qu'elle vous en fera aussi. Dites en un mot à Madame Morvan et me croyez, aussi parfaitement qu'un mort peut l'être, Monsieur, votre très affectionné serviteur — Feu Noël Daulny, jadis professeur de rhétorique à Quimper. »

Morvan se donna la peine de composer une réponse à feu Noël Daulny et la data de Quimper, séjour des vivants, le 30 Septembre 1787. A qui l'adressa-t-il effectivement ? je n'en sais rien, mais on lira, sans doute avec plaisir, cette spirituelle missive, qu'un de ses anciens professeurs fut chargé de remettre à son véritable destinataire :

« Mon cher maître. Il me serait impossible de vous exprimer combien j'ai été sensible à l'amitié que vous conservez encore pour moi dans le séjour des morts. Je croyais, avec Rousseau notre maître,

Que du tranquille Parnasse
Les habitants renommés
N'y conservent plus leur place
Lorsque leurs yeux sont fermés.

O mon cher professeur, quelle a été ma joie, lorsque j'ai appris par vous que les poètes font usage des dons du Génie, même après qu'ils ont dépouillé l'enveloppe grossière de l'humanité. Oui, mon cher maître, vous errez sous les berceaux de myrthe fleuri et de laurier que fréquentent Horace et Malherbe. Quels plaisirs ! quelles joies ! heureux quiconque se promène avec vous ; mais cependant je suis d'avis que ce bonheur, il faut toujours le reculer autant qu'on peut. Quoique chargé de misères, nous n'aimons pas à déménager de ce maudit univers où fourmillent les sots et les méchants qui du moins ne vous gênent pas là bas.

Excusez-moi, mon maître, de ne pas vous répondre en vers. Les vôtres sont charmants et beaucoup trop fumeux pour mon cerveau : Je ne puis vous payer de la même monnaie : peut-être aussi ai-je quelque reproche à vous faire de ce que vous m'avez pris *sans vers*. Vous avez agi avec une sorte de clandestinité qui, je l'avoue, ne messied pas aux défunts ; mais vous avez tellement déguisé l'écriture de votre secrétaire, l'uniforme de votre messager, que je n'ai pu deviner par quelles mains votre paquet m'est parvenu.

Vous m'avez mis sur les charbons pendant huit jours et vous savez que les poètes vivants n'aiment pas à être en reste avec les cajoleurs qui viennent leur donner de l'encens à trop forte dose. Enfin je viens de prendre mon parti. N'ayant pas pu pénétrer l'obligeant mystère que vous avez imaginé, j'ai cru que je ne pouvais plus surement vous faire parvenir ma réponse qu'en la remettant aux mains d'un ancien professeur qui, comme vous, a bien voulu diriger mes études. Je soupçonne entre nous, mon cher maître, qu'il est un des complices du tour que vous m'avez joué. Je pense même que vous avez eu encore quelques adjoints. Ce n'est pas que chacun de vous en particulier ne soit très exercé en l'art des vers ; mais vous vous êtes tous réunis pour aiguillonner plus sûrement mon amour-propre ; vous avez fait une débauche d'esprit pour mettre cœur au ventre à ma muse. Il est bien cruel que vous ne m'ayez pas dit à qui j'avais affaire : voilà huit jours de perdus à deviner une énigme, dont le mot est cependant, j'en conviens, beaucoup trop flatteur pour moi, ce qui ne laisse pas de me consoler

dans ma perplexité. Vous m'apprenez, mon cher professeur, que Léopold s'est attendri à mes accents; cela ne me surprendrait pas absolument, car il s'est toujours présenté devant moi, quand j'ai osé peindre ses vertus, et il m'a vu arroser de mes larmes chaque vers que j'écrivais. Non, parmi les poètes qui ont chanté *le Marcellus de Germanie,* aucun n'a plus que moi pleuré sur sa tombe. Hélas! je n'ai pu attendrir les Cerbères de l'académie, tandis que j'ai arraché des pleurs aux mânes de Brunswick. Il est vrai que depuis longtemps j'étais voué à la tristesse. J'avais vu descendre au tombeau mon premier né, âgé de 5 ans, aimable enfant, cœur sensible, qui déjà ne pouvait retenir ses larmes à l'aspect des malheureux. O mon cher maître, quel bonheur perdu pour ses semblables. Ce sont là de ces coups que l'on ressent toujours. Vous avez rouvert ma plaie, je vous le pardonne. Le pauvre *Olivier* est remplacé par un *Frédéric* qui est son image vivante, mais encore quelle espérance fonder sur le faible arbrisseau :

A peine les destinées
Nous ont mis dans le berceau
Que le torrent des années
Nous précipite au tombeau.
Mortel, qu'est-ce que ton être ?
Il passe comme l'éclair
Qu'un même instant voit paraître
Et se perdre au sein de l'air.

Je vous cite des vers que je fis en rhétorique quand nous avions le plaisir de vous posséder en ce monde et de vous avoir pour professeur.

Adieu, mon cher maître, je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous voulez bien vous intéresser à mes succès. Hélas je crains fort que vous n'ayez plus de compliments à me faire : permettez que je joigne ici des assurances de respect pour les vivants qui sont dans votre secret. Je me rappelle avoir lu autrefois que Socrate, Numa Pompilius et d'autres vivants avaient communication avec des gens de l'autre monde : aujourd'hui je vois avec plaisir que les morts communiquent aussi avec les esprits de ce monde, j'en suis ravi et je vous assure que les confidents que vous avez choisis ne trouveront jamais de serviteur plus zélé que celui qui a l'honneur d'être, etc., MORVAN. »

Tout cela sort passablement des habitudes de notre littéra-

ture réaliste ; mais n'est-ce pas à la fois fort spirituel et charmant ?

Je terminerai ce chapitre par quelques fragments d'une lettre que Georgelin, le secrétaire de la *Société Patriotique,* adressait à Morvan, de Corlay, le 12 novembre 1787 :

« Monsieur et très honoré confrère, — L'indignation que je partage avec tous vos Lecteurs de l'injustice de l'Académie françoise à l'égard de votre sublime *ode*, m'a fait adresser à M. Linguet ce quatrain vengeur.

A M. MORVAN

Ta muse honore ta Patrie.
Elle te méritait la palme du génie.
Console-toi des torts du *Parnasse français !*
Le public t'a vengé... Quel prix vaut ce succès ?

...Vous et M. Girard, partagerez ma joie de ce que notre lettré commandant, M. le comte de Thyars, promet l'érection de notre société Patriotique en *académie royale,* à Rennes. Je lui ai fait présenter à ce sujet ces vers par M. l'abbé Delisle, son commensal :

La Bretagne admirait *Euclide* en son Rochon,
En la Tourraille *Anacréon,*
Pindare dans Morvan, dans Bourgblanc *Démosthènes,*
Dans Catuellan, Beaucours, l'éloquent *Ciceron ;*
Ton commensal *Virgile* offre en toi son *Mécenes...* »

Pendant ce temps, Girard, Bérardier, le principal du collège Louis-le-Grand, et M. de Silguy, n'épargnaient aucune démarche près des libraires de la Capitale pour prôner l'ode de Morvan et en assurer le débit ; leurs lettres prouvent combien le caractère du poète-avocat était apprécié de tous ses compatriotes. Dussaulx le conjurait de ne pas se décourager et de continuer ses travaux de littérateur dans ses moments de loisir ; mais le temps des loisirs allait cesser : le grondement

des agitations réformistes de 1788 se faisait déjà entendre, présageant les bouleversements révolutionnaires, dont le paisible Morvan allait être lui-même un des acteurs. Nous allons le suivre au milieu de ces agitations pendant les quelques années qui marquèrent la fin de sa trop courte carrière.

IV

La Révolution

Après son échec académique, Morvan s'était promis de ne plus rimer et de rester, suivant le langage du temps, absolument fidèle à Thémis. On sait ce que valent ces serments de poète : autant en emporte le vent. A la première occasion favorable, la muse redevient maîtresse et les serments sont parjurés. Il serait bienséant, à l'aurore de la Révolution, de ne citer de Morvan que des vers patriotiques : nous en récolterons bien quelques-uns à propos de la députation en cour de Kervélégan ; mais la pièce la plus importante est consacrée, sur le ton d'Horace, au vin et à la bonne chère. Nous commencerons donc par le vaudeville, quitte à finir par la tragédie. Nous sommes au printemps de 1788 ; le carême vient de finir, et l'avocat Royou adresse à son collègue une invitation en vers pour un succulent repas pascal :

A ton oreille, à ton palais,
Je veux offrir en abondance
Du vin bien vieux, des vers tout frais !
Je compte sur ton indulgence,
C'est l'apanage du talent.
Il laisse aux sots la suffisance
La morgue et les airs de pédant.

Ne te gêne pas cependant,
Et viens avec pleine licence,
Mon cher, de trouver tout méchant

Morvan répondit :

Serments fallacieux ! Inutile promesse !
N'avais-je pas juré, qu'aux rives du Permesse
On ne me verrait plus sur les pas d'Apollon ?
Las de jouer les Céladon,
J'avais quitté la cour de ces bohémiennes,
Cœurs de Circé, redoutables syrènes,
Dont les accents enivrent la raison,
Qui, nonobstant nos ardeurs éternelles
Bon gré mal gré seront toujours pucelles.
Oui, j'avais tout quitté ; la sévère Thémis
Avait conquis l'empire de mon âme.
Et moi, fier paladin, pour plaire à cette Dame,
J'avais au loin chassé tes chers amis,
Ces gosiers altérés des eaux de l'Hypocrène,
Les Despréaux, les Rousseau, La Fontaine,
Tous gens à pendre et d'un esprit pervers,
Possédés comme toi du démon des beaux vers.
Si quelquefois mon Apollon posthume
Rimait encore, c'était en *ance*, en *ume*,
Je ne rêvais qu'ordonnance et coutume
Tant je craignais de trahir mon serment !
Ta muse a triomphé de ma longue constance ;
Mais que n'ai-je son élégance
Pour répondre au cartel charmant
Dont tu chargeas l'aimable enfant,
Vivant portrait d'une épouse chérie,
Et l'héritier de ton heureux génie ?...
Du vin vieux ! de beaux vers ! Grand Dieu, quelle bombance !
C'est donc ainsi, poète scélérat,
Qu'après quarante jours de jeûne et d'abstinence,
Vous prétendez, vous, juge de prélat,
Nous arracher le fruit de notre pénitence !
Ah ! maudit séducteur, détestable payen.

Je vois que ce fripon d'Horace
T'aura, dans plus d'un entretien,
Inspiré la coupable audace
Qui te rend épicurien !
Hé bien ! de l'ami de Mécène,
Imitons l'exemple fameux,
Que chacun devienne Silène !
Ton vin vieux à flots écumeux,
Bouillonnera de veine en veine,
Comme les sources d'Hypocrène
Inondant le cerveau fumeux
D'un poète inspiré qui fait des vers heureux.

La lyre d'une main, de l'autre une bouteille :
C'était ainsi, qu'en usaient les Chaulieux.
Tantôt leurs vers mélodieux,
Flattaient le cœur et chatouillaient l'oreille,
Et tantôt la liqueur vermeille
Qui cache un feu séditieux,
Dans le temple voluptueux
Faisait naître les ris et les propos joyeux.

Homme pervers ! voilà donc le système
Qu'après le saint temps de Carême
Tu veux faire adopter à Quimper-Corentin !
Pour moi, friand de vers et de bon vin,
J'applaudis de bon cœur à ton noble dessein.
Ami, tout le premier, je serai de la fête.
Pourquoi faut-il, hélas ! que ma triste retraite
Ne puisse t'offrir un festin
Tel que celui que ta muse m'apprête !
Mais il faut subir son destin.
Tu le sais bien, la fortune contraire
D'un froid mortel assiège mon fourneau.
Et puis (pour un rimeur, ô comble de misère !)
Ma cruche au large flanc ne fournit que de l'eau.
Mais loin de moi cette idée importune
Qui peut exciter mon courroux,
J'espère que Dame Fortune
Voudra bien quelque jour me faire les yeux doux.

Dame Fortune s'apprêtait, en effet, à porter Morvan sur le pavois, sinon de la richesse au moins des honneurs : et le poète les accepta sans calculer le péril.

Il ne peut entrer dans le cadre de cette étude de rappeler ici, même sommairement, les événements qui précédèrent la convocation des Etats Généraux de 1789 dans notre province. Ils ont été excellemment décrits par M. Pocquet dans son *Histoire des origines de la révolution en Bretagne* et je les ai moi-même analysés dans mes *Recherches et notices sur les députés bretons en 1789* (1) ; je ne puis que référer à ces deux ouvrages, et dois me contenter de ce qui touche personnellement Olivier Morvan. On sait que le sénéchal de Quimper, Le Goazre de Kervélégan, fut député en Cour vers la fin de l'année 1788 pour réclamer une proportion plus considérable que jadis de l'ordre du tiers aux Etats. A son retour il fut reçu à Quimper avec de grandes démonstrations d'enthousiasme, et Morvan retrouva les accords de sa lyre pour célébrer sa mission dans des strophes qui lui furent chantées dans un banquet donné en son honneur. Je ne les reproduirai pas toutes, car elles sont beaucoup inférieures à celles de ses œuvres précédentes : la dernière suffira pour donner une idée des autres :

La publique allégresse,
D'une commune voix,
Te nomme avec ivresse
Le soutien de nos droits.
Va, fournis ta carrière,
Suis tes nobles élans.
Il n'est plus de barrière
Pour tes rares talents *(bis)*.

Si les vers étaient faibles, l'intention était bonne, et lorsque Kervélégan, nommé député aux Etats Généraux, avisa ses concitoyens de se préparer aux élections qui allaient refondre toutes les administrations locales, il recommanda Morvan à leurs suffrages. L'assemblée électorale se réunit en juin 1790 : commissaire vérificateur pour les pouvoirs de Quimper le

(1) Rennes, Plihon et Hervé, 1er vol. 1888, in-8°.

7 juin, scrutateur le 10, commissaire pour le règlement le 11, Morvan rédigea pour l'assemblée un projet d'*adresse au Roi* qui a été publié dans le procès-verbal et qui le mit en plein relief. Elu d'abord membre du directoire du district de Quimper, le poète avocat ne tarda pas à rencontrer une occasion importante de mettre ses talents en lumière. Une grave discussion s'était élevée, au mois de juin 1790, entre les districts de Quimper et de Brest, pour savoir dans laquelle des deux villes de Quimper, ou de Landerneau, il convenait de placer le chef-lieu du département du Finistère. Les Brestois avaient confié leur défense à Marec, le futur conventionnel, qui publia aussitôt un mémoire concluant en faveur de Landerneau. Les Quimpérois choisirent pour avocat Olivier Morvan qui répliqua par un contre-mémoire intitulé : *Observations du district de Quimper à l'Assemblée Nationale sur l'établissement du chef-lieu du Finistère* (1) et qui fut chargé par ses concitoyens d'aller le porter à Paris aux députés de Bretagne. J'y remarque, entre autres, ce passage fort significatif qui donnera une idée de la prose officielle de Morvan :

« Est-il de l'intérêt général du Royaume et des administrés que le directoire du département soit placé sous les murs de Brest ? Toute la France a été témoin du patriotisme distingué des citoyens et des militaires de cette ville ; nous surtout, nous avons eu l'avantage d'admirer de plus près la conduite noble et courageuse de nos frères et amis de Brest ; nous nous plaisons à rendre un éclatant témoignage à leurs vertus civiques ; mais, nous le demandons aux citoyens de Brest eux-mêmes, la prudence permet-elle d'établir le directoire à quatre lieues de leur ville ? Considérez, Messieurs, que cet arsenal, ce dépôt des plus grandes forces navales du royaume, est entièrement dans la dépendance du pouvoir exécutif. Les ministres, tendant toujours à accroître leur autorité, prodigueraient les faveurs, pour l'affermir, surtout dans les villes les plus importantes. Dans ce moment, sans doute, ils ne trouveraient pas à Brest un seul citoyen qui ne repoussât leurs perfides caresses ; mais les choses peuvent changer ; l'enthousiasme de la liberté peut insensiblement perdre de son énergie et faire enfin place à l'égoïsme. Peut-être, dans la suite, des citoyens dégénérés

(1) *Quimper*, 1790, in-8°.

de la vertu de leurs pères, donneraient-ils au pouvoir ministériel une influence absolue dans la ville de Brest, et la réaction de ce pouvoir, éternel ennemi de la liberté, frapperait sur le directoire, qui sans cesse intimidé par l'appareil de la force, finirait par n'être plus que l'instrument passif du pouvoir arbitraire. C'est aux illustres Français qui ont posé les fondements de la constitution au milieu des foudres du despotisme, c'est à ces conquérants de la liberté que nous demandons si le directoire, ce palladium de la liberté, doit être placé à la bouche du canon dont la mèche, si l'on peut le dire, est dans la main des ministres ?

Les ministres sont responsables ! oui. Mais combien d'hommes qui ne connaissent aucun frein ! (1) »

Cet argument était de nature à faire une vive impression sur les membres de l'assemblée, aussi n'insisterons-nous pas sur les autres, en particulier sur ceux qui étaient tirés du trop grand éloignement de Landerneau et de la position bien centrale de Quimper, entre les deux places de guerre de Lorient et de Brest. La discussion fut vive, mais Morvan l'emporta sur Marec : le chef-lieu fut fixé à Quimper, et les deux antagonistes, en récompense de leurs efforts, furent élus, le 3 août 1790, chacun par leur district respectif, *membres du directoire du département*. Morvan accepta, sans se douter qu'il venait de signer son arrêt de mort.

Pendant trois ans, il resta constamment sur la brèche, apportant tout son concours à l'établissement du nouveau régime, et spécialement chargé de l'administration des biens nationaux et de leur vente, des traitements et pensions ecclésiastiques, des mesures relatives à la suppression des droits féodaux, des affaires commerciales et de l'organisation des municipalités ; vaste besogne au milieu de laquelle il trouvait encore le temps de défendre des prévenus de toute sorte devant le tribunal du district et devant le tribunal criminel du département, car je trouve, dans ses papiers, un nombre considérable de minutes de plaidoyers, tous écrits de sa main et portant des dates qui s'étendent jusqu'au milieu de l'année 1793 (2). Il

(1) Manuscrit original des papiers de Morvan.

(2) L'un d'eux est en faveur d'un certain Mathieu *Bernadotte*, soldat au régi-

eut malheureusement part, avec tous ses collègues, aux mesures violentes et arbitraires que prit le directoire du Finistère en 1791 et en 1792, même avant que les pouvoirs législatifs ne les eussent prescrites, pour établir le schisme religieux par la force et pour faire arrêter, puis incarcérer au château de Brest, les prêtres orthodoxes qui refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. J'ai dit ailleurs que l'évêque intrus Expilly, et son vicaire épiscopal Gomaire, tous les deux membres du directoire du département, avaient été les principaux fauteurs de ces mesures cruelles et dictatoriales qui furent une des causes principales de la guerre civile bientôt allumée dans toute la région (1) : mais si la plus grande part de responsabilité leur incombe en raison même de leur insistance pour les obtenir, et surtout eu égard au caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus et à leur obstination à se déclarer catholiques malgré le pape, il est juste d'en attribuer une à tous leurs collaborateurs.

Au mois de mars 1791, Morvan fut élu, pour prix de son zèle, *juge suppléant au tribunal de Cassation* séant à Paris, mais il refusa cet honneur et j'en trouve les motifs dans cette lettre qu'il adressait, le 2 avril, au juge titulaire :

« Monsieur, les juges suppléans au tribunal de Cassation ayant la liberté de refuser de se rendre à Paris, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me l'écrire le 24 du mois dernier, je prends le parti de rester.

M. l'évêque (Expilly) m'offrait une place dans sa berline, j'aurais encore vu Paris et cette illustre assemblée qui fixe les destins de la France ; les personnes qui s'intéressent le plus à moi, m'engageaient à partir ; mon paquet est dans la valise, je vais voyager dans la plus aimable compagnie.... non, tout-à-coup je change d'avis, je résiste à tous les moyens de séduction et je reste à Quimper.

ment cy devant de la Reyne, accusé de faux et qui fut condamné à 4 ans de fers. — Je rencontre cà et là dans ces plaidoyers des passages admiratifs et respirant l'enthousiasme, à l'occasion des nouvelles jurisprudences adoptées par les assemblées législatives. — Tout cela dans le style ampoulé de l'époque : mais il faudrait une étude complète de ces plaidoyers pour en tirer quelques conclusions intéressantes, et cette étude ne peut entrer dans le cadre de notre notice.

(1) Voir ma notice sur Expilly, dans *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne en 1789,* I, 285, etc.

Ne croyez cependant pas, Monsieur, que ce changement subit n'ait été que l'effet d'une bizarrerie. Non : la dernière partie de votre lettre où vous m'annoncez que mon séjour à Paris doit être très court, de deux à trois mois ; les dépenses inséparables d'un long voyage et de la position nouvelle où j'allais me trouver ; la crainte de mal répondre à la confiance qui m'appelait sur un trop grand théâtre ; une apathie naturelle pour les places éminentes, toujours environnées d'écueils, toutes ces considérations ont prévalu et fixé ma résolution dernière. Une chose me flattera toujours infiniment, Monsieur, c'est l'honneur d'avoir été en concurrence avec vous et d'être votre suppléant. Je suis, etc... »

Au mois d'octobre 1792, le directoire du département du Finistère, constatant que le district de Carhaix n'avait encore fourni aucun état des biens soumis au séquestre, d'après la loi rendue contre les Emigrés, envoya Morvan et Magnan, en qualité de commissaires dans ce district pour dresser l'état de tous ces biens, procéder à la vérification de la caisse du directoire du district et mettre à jour les diverses affaires de son administration fort en retard ; et il leur donna pleins pouvoirs à cet effet, « se référant absolument à leur sagesse et à leur prudence pour les mesures qu'ils croiraient devoir mettre en usage pour l'entière réussite de leur mission. »

A son retour, il eut à s'occuper de nouveau des discussions qui reprenaient très actives au sujet de la translation du chef-lieu du département. Prat, Bergevin et Defosse venaient d'adresser, au nom des Brestois, un mémoire à la Convention Nationale pour représenter que la fixation du chef-lieu à Quimper n'avait été que provisoire et pour demander qu'on le transférât définitivement à Landerneau. Morvan reprit la plume en faveur de Quimper et répliqua vigoureusement aux Brestois. Je ne sais si ce second mémoire fut imprimé : il semble d'après quelques passages du manuscrit, très chargé de ratures, que j'ai sous les yeux, qu'il a dû l'être, mais je n'en ai pas retrouvé d'exemplaires et n'en parlerai, par conséquent, que d'après la minute. J'y remarque en particulier qu'après la dissolution de l'Assemblée Constituante, Brest avait de nouveau réclamé près de l'Assemblée Législative, et que sa dernière adresse à la Convention était la troisième tentative faite au

détriment de Quimper, comme si l'obéissance aux décrets ne devait pas être la première vertu des Républicains. Trois autres districts, ceux de Landerneau, Lesneven et Morlaix, tout l'ancien pays de Léon, s'étaient unis à celui de Brest, et luttaient avec acharnement contre les cinq districts de Cornouailles : Quimper, Quimperlé, Carhaix, Pont-Croix et Châteaulin. Il est vrai, disait Morvan, que la population et les contributions des quatre districts de l'ancien pays de Léon, excèdent celles des cinq autres :

« Mais, qu'en concluez-vous ? Que le chef-lieu doit être plus près de vous ? Nous en tirons une conclusion toute contraire et qui nous paraît plus conforme aux principes d'une saine politique. Les premiers regards d'une sage administration se tournent vers l'agriculture, l'industrie et le commerce ; les voit-elle languir dans quelque partie de son territoire, elle emploie tous les moyens de les ranimer ; plus elle est rapprochée des points qui sollicitent sa surveillance et sa protection, plus elle est à portée de les secourir.

L'administration étant toute paternelle, elle doit porter l'œil du maître sur les parties les plus pauvres et les plus négligées de son domaine. Or, Quimper est vraiment au centre des districts où l'agriculture, l'industrie et le commerce sont dans un état d'abandon et de langueur.

Du reste, ajoutait-il, ce n'est pas le nombre des habitants, mais bien le nombre des districts et des cantons qui doit déterminer la fixation d'un chef-lieu. Serait-il juste de forcer des hommes pauvres qui sont à l'extrémité du département, de faire des dépenses au-dessus de leurs facultés, pour se rendre, quand les circonstances l'exigent, auprès d'une administration placée au sein des cantons les plus fortunés ? La justice ne doit-elle pas être à la même distance des justiciables, et le pauvre ne doit-il même pas la trouver pour ainsi dire à sa porte ?... »

Enfin il insistait encore, sur le nombre considérable d'étrangers compris à Brest, au nombre des électeurs, sur l'intérêt stratégique et sur les dépenses considérables qu'entraînerait le transfert. Son mémoire se terminait par cette apostrophe :

« Vous répétez jusqu'à trois fois que votre volonté invariable est que

le siège de l'administration soit transféré à Landerneau. Et à qui donc dictez-vous cette volonté suprême sinon à la nation elle-même dans la personne de ses représentants ? Votre volonté est donc bien impérieuse puisqu'elle commande aux législateurs ! Cette prétention ne serait que ridicule si on n'y voyait l'arrogance du plus effrayant despotisme. Non ; les rois dans leur toute puissance n'ont jamais parlé un autre langage. Si tel est le ton que prennent les électeurs de Brest avec la convention nationale, comment serait donc traitée l'administration du département si jamais on avait l'impolitique de la placer aux portes de cette ville. »

Pour la troisième fois Morvan gagna son procès ; mais ce fut le dernier ; les temps terribles étaient proches. En vain passait-il ses loisirs à traduire en vers latins l'hymne des Marseillais, en transformant assez originalement sa traduction en un centon composé de plusieurs passages extraits textuellement du livre des Machabées ou de celui de Judith, afin de faire chanter cette strophe dans les fêtes nationales à la place des anciennes hymnes de l'église (1) : En vain continuait-il à donner chaque jour des preuves du patriotisme le plus désintéressé. Il avait, avec tous ses collègues, pris part depuis la fin de l'année 1792 à une lutte acharnée contre la Montagne ; il avait signé cette lettre du 29 décembre dans laquelle l'administration départementale du Finistère répondant aux huit députés du département qui lui avaient représenté la Con-

(1) Voici cette curieuse transformation de la Marseillaise.

Ad arma, cives, ad arma !
Et exite cum impetu :
Ipsi veniunt ad nos,
In multitudine contumaci.
Veniunt in superbiâ
Ut dispendant nos,
Nos et uxores nostras,
Uxores nostras et filios nostros,
Nos vero pugnavimus
Pro legibus nostris.
Ad arma, ad arma !
Exite, exite cum impetu !

(*Machabées*, l. I, ch. III, v. 20 ; *Judith*, ch. XIV, v. 2.)

vention comme « incessamment troublée par les agitations d'une cinquantaine d'hommes pétulants » leur disait : « nos plus grands ennemis sont dans votre sein ; les Marat, les Robespierre, les Danton, etc., voilà les anarchistes, voilà les contre-révolutionnaires ; ils ont le titre de vos collègues ; mais ils sont indignes de l'être, puisqu'ils sont même indignes du nom français. Chassez-les donc, éloignez-les donc au plus tôt, repoussez-les de vos délibérations, vous n'avez rien de commun avec eux, vous ne pouvez respirer le même air que des scélérats » (1). Plus tard il avait voté la levée de 400 hommes, portée le 2 juin à 600, puis le 16 à 4,400, qui devaient se rendre immédiatement à Paris pour délivrer la Convention ; il avait signé l'adresse demandant la réunion à Bourges des députés suppléants. Après la mise hors la loi des Girondins, il avait, toujours avec ses autres collègues de l'administration départementale, envoyé à tous les départements de France une protestation énergique, invité les départements de l'Ouest à former à Laval un comité de résistance, et équipé pour l'armée du Calvados un bataillon que son beau-frère, Danguy des Déserts, avait été chargé d'organiser. Or, tout cela avait été inutile ; l'armée du Calvados avait été battue, les Girondins étaient en fuite et la Montagne victorieuse. Les jours de tous les administrateurs du Finistère étaient comptés.

Le 19 juillet, la Convention, ou plutôt la Montagne, affamée de vengeance, les décrétait d'accusation « pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain et comme coupables d'entreprises contre-révolutionnaires. »

Les administrateurs décrétés avaient donné tant de gages de leur dévouement à la révolution, qu'une condamnation capitale leur semblait invraisemblable. Les uns furent arrêtés et les autres se constituèrent volontairement prisonniers. Parmi ces naïfs sublimes, car je ne puis leur donner d'autre nom, figurent Le Prédour et Morvan, qui, le premier de Châteaulin, le second, de Quimper, au lieu de se cacher prudemment et d'attendre de meilleurs jours, allèrent se jeter bénévolement, à Landerneau, dans les serres implacables du tri-

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 298.

bunal révolutionnaire de Brest. Hélas ! les renseignements qu'ils reçurent à la prison de Landerneau sur les dispositions du farouche président Ragmey et de l'accusateur Donzé-Verteuil (deux noms fort heureusement étrangers à la Bretagne), leur démontrèrent bientôt qu'ils s'étaient bercés d'un fol espoir et que leur sort était, dès avant le jugement, décidé. Plusieurs, pourtant, ne se découragèrent point et Morvan signa avec Bergevin, Le Denmat, Mérienne et Guillier, un mémoire explicatif de leur conduite intitulé : *Aux sociétés populaires et aux citoyens du Finistère* (1), pendant que dix autres de leurs collègues publiaient le *Mémoire des anciens administrateurs du département du Finistère* (2). La Convention elle-même n'avait-elle pas, par un décret daté du 24 mai, mis sous la sauvegarde des bons citoyens et des départements, la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris ? Mais il s'agissait bien du 24 mai ! Le 31 mai l'avait effacé, et vengeance terrible devait être tirée de ceux qui avaient cru devoir déférer à l'invitation du 24. Robespierre et ses amis ne voulurent admettre aucune excuse : l'attitude que l'administration départementale du Finistère avait prise à leur égard datait de beaucoup plus loin et l'on avait résolu de frapper un coup terrible, pour montrer à toutes les administrations départementales de France, par un exemple épouvantable et sanglant, qu'il leur fallait marcher d'accord avec la Montagne ou se voir impitoyablement sacrifiées.

Bientôt les détenus furent transférés au château de Brest, antichambre du tribunal révolutionnaire, là même où ils avaient entassé, deux ans auparavant, les prêtres orthodoxes. Morvan conservait encore une lueur d'espoir : on avait cru savoir que l'accusation serait abandonnée vis-à-vis de quelques-uns des moins compromis, et, pour rassurer sa famille, il écrivait à son beau-frère Danguy des Déserts : « Avant peu, j'aurai le plaisir de t'embrasser, car aucune charge ne pèse sur moi ; mon patriotisme est connu, et je suis certain d'être bientôt mis en liberté (3). »

(1) Landerneau, Turnier, 18 p. in-4°.

(2) Landerneau, Guyon père et fils, 58 p. in-8°. — Et voyez Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 310 à 315.

(3) Le général Morvan, notice biographique, p. 9.

Cependant, les scellés avaient été mis sur tous les papiers des administrateurs, l'acte d'accusation était rédigé, et l'on refusait aux détenus jusqu'à la lumière pour préparer leur défense et la faculté de produire les pièces qu'ils avaient intérêt à faire connaître. Le moment suprême était arrivé et le jugement allait avoir lieu, lorsqu'on fut obligé d'envoyer la guillotine à Morlaix. On attendit qu'elle fût de retour. C'était indiquer d'avance que l'on comptait bien s'en servir pour les administrateurs. Morvan perdit alors tout espoir, et le cœur déchiré par les angoisses que lui causait la pensée de ses enfants, tout à l'heure orphelins (car leur mère était morte en 1787, peu après la naissance de Frédéric), il fit une action que l'on admirerait dans les histoires de l'ancienne Sparte. Il obtint de ses geôliers la permission d'aller embrasser son fils et sa fille, promettant de revenir se livrer à la date fixée.

Je laisserai à l'une de ses petites filles le soin de raconter cette entrevue suprême, dont elle a placé le récit en tête de sa biographie du général Morvan. « L'heure de l'illusion était passée, dit-elle ; on savait qu'une fois le jugement décidé, l'exécution suivrait de près, et cette agonie anticipée avait toute l'horreur d'un double supplice, celui du cœur en même temps que celui du corps. L'enfant qui avait alors sept ans, était resté à Quimper, rue des Gentilshommes, chez les sœurs de son père. Il était atteint de la petite vérole et l'éruption, en lui couvrant le visage et le privant momentanément de la vue, lui déroba le dernier regard de son père. Il entendit seulement les pas agités de ce dernier qui se promenait dans sa chambre, sentit cette main vénérée se poser sur sa tête, et les larmes du condamné tomber sur son front. Ce fut pour Frédéric la bénédiction d'un martyr : et cette scène resta si profondément gravée dans sa mémoire, que dans les derniers jours de sa vieillesse, il avait encore des larmes dans la voix quand il en évoquait le douloureux souvenir... (1) »

Quel tableau dramatique ! Il est rigoureusement vrai. J'ai eu l'honneur de converser à Lorient avec le vieux général dans les derniers temps de sa vie ; et cette visite, qu'il ne put qu'en-

(1) Le général Morvan, *Notice biog.* p. 10.

tendre, lui était présente en 1872 comme en mai 1794... Les derniers actes du drame allaient encore être plus terribles.

Le 30 floréal, an III, veille du jugement, à sept heures du soir, trois copies seulement de l'acte d'accusation qui comprenait dix-sept pages furent notifiées par huissier, non pas aux prisonniers, mais à leurs défenseurs qui coururent en toute hâte au Château et passèrent la nuit à recueillir les notes des détenus : deux cultivateurs, Postic et Derrien, aussi membres du département, mais complètement illettrés, avaient confié la rédaction des leurs à Morvan qui ne s'occupa point seulement de sa défense mais encore de celle de ses deux compagnons les plus abandonnés par le Destin.

Mais qu'était-il besoin de préparer même les éléments d'une défense ? Le tribunal était bien décidé à étouffer la voix des défenseurs.

Le 1er prairial, à six heures du matin, toute la garnison de Brest étant sous les armes, 4000 hommes de troupes étant échelonnés dans les rues que les accusés devaient traverser, et 800 maratistes étant spécialement chargés de la surveillance du cortège, les 30 détenus furent menés du Château à l'ancienne chapelle des Jésuites, où siégeait le farouche tribunal. Au fond du sanctuaire, devant une table surchargée de papiers, étaient assis les juges, coiffés du bonnet rouge, présidés par le franc-comtois Ragmey, qui avait précédemment terrorisé le département du Jura. A gauche de cette table avaient pris place le Belfortais Donzé-Verteuil, ex-abbé défroqué, même, assurait-on, ci-devant soi-disant jésuite, ancien collaborateur de l'*Année littéraire* de Fréron, maintenant accusateur public près le tribunal révolutionnaire, et son substitut Bonnet, jadis procureur au Chatelet, puis secrétaire de Fouquier-Tinville, près de qui il avait appris à expédier sommairement les actes de la prétendue justice populaire. Derrière eux, sur une estrade, étaient les jurés, et en face, sur une autre estrade, les accusés, placés chacun entre deux gendarmes, le sabre au poing, et éloignés de leurs défenseurs qui ne pouvaient communiquer avec eux. Des piquets maratistes gardaient toutes les issues (1).

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 314.

Les deux premiers jours furent consacrés à la lecture d'une foule de pièces dont les défenseurs n'avaient eu aucune connaissance. On appela des témoins à décharge, mais on ne les laissa pas parler : sur l'ordre de Ragmey un gendarme mit la main sur la bouche de l'un d'eux et étouffa sa voix. Le troisième jour, la parole fut accordée aux prétendus défenseurs, mais on usa vis-à-vis d'eux, comme vis-à-vis des témoins, du même système d'intimidation. Riou-Kersalaun et Le Hir étaient pourtant habitués aux procédés expéditifs du tribunal : mais cette fois toute mesure fut dépassée. Riou avait à peine commencé à développer ce thème que les administrateurs n'avaient jamais eu d'autre but que le salut public et n'avaient été animés que de l'amour de la patrie, que Ragmey l'interpella brusquement : — « Avant que tu ailles plus loin, citoyen défenseur, le tribunal a besoin de connaître tes opinions *personnelles* sur les arrêtés de cette administration. » Et comme Riou, stupéfait, ne trouvait pas de réponse : « Le tribunal, cria Ragmey, t'interpelle de t'expliquer et te demande si tu ne regardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que d'après ta réponse, il aura peut-être alors des mesures à prendre à ton égard ! (1) »

Si la défense, ainsi paralysée, fut réduite à n'invoquer que des considérations tirées de la moralité personnelle des accusés, on pense bien que ceux-ci ne trouvèrent pas meilleur accueil dans leurs protestations devant le tribunal. Morvan ayant voulu ajouter quelques détails à ceux que Le Hir avait donnés sur sa vie publique et privée, et protester contre l'absurde accusation d'avoir voulu livrer le port de Brest aux Anglais, Ragmey l'arrêta net, en criant, avec de féroces mouvements d'yeux, qu'il fallait « se renfermer dans les faits de l'accusation, et non divaguer dans des éloges étrangers. » Un peu plus tard, comme Morvan désirait ajouter quelques mots en faveur de Postic et de Derrien, le président lui ferma la bouche par ces mots : « Le tribunal ne vous écoute plus. »

Tout fut inutile. Ragmey résuma les débats, si l'on peut dire qu'il y eût effectivement débats, en aggravant encore l'acte d'accusation, et posa aux jurés les deux questions suivantes :

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 316.

1° Est-il constant qu'il a existé une conspiration contre la liberté du peuple français, tendant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la République, à allumer le feu de la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en les provoquant à la désobéissance à la loi et à la révolte contre l'autorité légitime de la représentation nationale ?

2° Les accusés sont-ils convaincus d'être auteurs ou complices de cette conspiration ?

Le jury répondit : non, pour quatre des accusés à qui il avait été convenu d'avance qu'on ferait grâce ; oui, pour les vingt-six autres.

En conséquence les vingt-six administrateurs : le chevalier de *Kergariou,* ancien maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, leur président ; *Brichet,* leur procureur général syndic ; *Aymez,* leur secrétaire général ; *Morvan, Guillier, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, Le Roux, Le Prédour, Daniel-Kersaux, Expilly,* évêque constitutionnel du Finistère, *Herpeu, Mérienne, Malmanche, Banéat, Lepennec, Le Thoux, Déniel, Moulin, Le Gac, Piclet* et *Le Denmat,* furent condamnés à mort et exécutés *le soir même,* entre six et sept heures, le 3 prairial, an II (22 mai 1794), sur la place du *triomphe du peuple,* aujourd'hui place du château.

« Un crêpe funèbre semblait voiler le tribunal, écrivait quelques jours après l'avocat Le Hir, rendant compte de cette scène sinistre. L'heure des ombres s'approchait et avec elle l'heure dernière : toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit prononcer sur l'honneur et la conscience l'égorgement des vingt-six administrateurs, l'effroi, la désolation fut à son comble. Mon sang était figé. Je ne sais comment je retrouvai ma demeure sur le Pont de Terre. Je m'enfermai pour rendre compte de ce terrible évènement à une femme de grand cœur qui s'intéressait au sort de l'innocence. Je ne m'exprimais que par mots entrecoupés, et ces larmes abondantes n'augmentaient pas mon courage. Un bruit sourd nous fit courir à la fenêtre. Ciel ! C'étaient les vingt-six administrateurs, entassés dans les charettes fatales, en corps de chemise, la tête nue, les cheveux coupés, les mains liées derrière le dos ! O surprise ! O terreur ! Je ne faisais que de les quitter, je ne pouvais penser qu'en si peu d'instants, on eût

pu déployer tant de rage et de célérité ! La force me manqua et ma santé en fut altérée pendant plusieurs mois... »

Par un raffinement inouï de cruauté, et pour rendre plus terrible encore cette boucherie humaine, le bourreau Ance, ce Rochefortais abominable qui se faisait appeler l'Adonis de la guillotine, au lieu de laisser les têtes tomber dans le panier destiné à les recevoir, les rangeait symétriquement sous les yeux de ceux des condamnés qui attendaient leur tour, dans l'espoir que ce spectacle ferait faiblir quelques uns d'entre eux. Mais pas un ne manqua de courage. Expilly, l'évêque schismatique, qui expiait chèrement son ambition coupable et qui s'était écrié peu après le prononcé du jugement : « C'est beaucoup de paraître dans la même journée devant le tribunal des hommes et devant celui de Dieu, » avait été réservé pour le dernier coup. Il leur avait donné à tous l'absolution générale et plusieurs s'étaient confessés directement à lui.

Après un pareil martyre, je n'ai pas le courage d'examiner si Morvan et la plupart de ses collègues n'avaient pas à se reprocher, contre la liberté même et en particulier contre la liberté de conscience, des fautes que l'entraînement des circonstances et les sophismes de rhéteurs ou de sectaires plus coupables qu'eux leur avaient fait commettre. Le sang versé ainsi purifie et réclame le pardon. Mais je ne voudrais par terminer, par une scène aussi lugubre, une étude commencée sous de riantes et poétiques couleurs. Je me transporterai donc à 75 ans plus tard, alors que le fils du condamné, entré à l'école polytechnique en l'an XIII, devenu général de division du génie et Grand officier de la Légion d'honneur, habitait Lorient où il s'était fixé après sa retraite.

Un jour, vers 1867, il fit un voyage à Paris et désira revoir son ancien camarade, le maréchal Vaillant, qui habitait au Corps Législatif. Comme il se présentait au Palais Bourbon, on lui dit que le maréchal partait à cheval avec ses aides de camp pour une promenade militaire et qu'il n'était pas visible. En effet les tambours battaient déjà aux champs pour la sortie. Le visiteur se disposait à se retirer, quand il aperçut le maréchal Vaillant en grand uniforme et entouré de son état-

major, se livrant à une mimique désespérée pour faire taire les tambours. Il avait reconnu Morvan et descendait de cheval pour se jeter dans les bras de son vieux compagnon d'armes.

Ce trait touchant me console des scènes féroces du tribunal révolutionnaire. Et qui sait ? le général n'eut peut-être pas fourni une si noble carrière, s'il n'avait tenu à honneur de montrer à la France que le sang de certains suppliciés fait parfois germer des héros (1).

FIN.

(1) De la même façon un fils de Le Prédour est devenu vice-amiral.

√

LES TOMBEAUX

DES DVCS DE BRETAGNE

DE LA MAISON DE DREUX ET DE MONTFORT

Par M. PITRE DE LISLE DU DRENEUC

Il est à regretter que la Bretagne n'ait pas eu pour les tombeaux de ses Ducs un sanctuaire privilégié, comme Saint-Denis pour les rois de France. Peut-être y verrions-nous encore les héroïques figures de ces princes, reposant sous leurs armures de pierre après avoir si longtemps guerroyé pour l'indépendance de notre pays.

Au lieu de choisir un seul asile pour leur dynastie, il semble au contraire que chacun d'eux ait voulu pour dernière demeure une basilique ou un monastère dont les prières lui seraient plus spécialement consacrées. C'est ainsi que Nantes, Tréguier, Vannes, Redon, Ploërmel et même Saint-Yved de Braine au pays de Soissons, ont reçu tour à tour leurs dépouilles mortelles et cette dispersion a été fatale. Avec la chute de l'indépendance Bretonne, les tombeaux de ses défenseurs ont perdu de leur prestige. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on détrônait brutalement les tombes ducales de leurs places d'honneur en attendant que la Révolution vînt leur porter le dernier coup. C'est une lâcheté de mépriser ce qui faisait la grandeur d'une nation et cela pour flatter un maître nouveau ; mais cette lâcheté a été commise.

Toutefois, malgré les ravages du temps et des hommes, ce qui nous reste est encore assez important pour mériter une description détaillée. Douze ducs de la maison de Dreux et de Montfort ont gouverné la Bretagne; nous possédons encore la moitié des tombeaux de ces princes. Des documents, des inscriptions et surtout les splendides dessins de la collection Gaignières, nous aideront à faire revivre ceux qui ont disparu.

Quant aux monuments qui existent encore, si ces notes peuvent les faire mieux connaître, et surtout aider à leur restauration en indiquant où retrouver les statues, les bases, les épitaphes aujourd'hui bien dispersées, nous ne regretterons pas d'avoir entrepris cette tâche en l'honneur de nos Ducs qui, pendant tant de siècles, ont maintenu la Bretagne libre et chrétienne, si bien que, maintenant encore, elle est une patrie que pas un de ses fils n'aurait le front de renier.

Monument du duc Pierre Ier

I. De la pureté d'expression du tombeau du XIIIe siècle. — II. Pierre Ier, sa mort au retour de la Croisade. — III. Chronique manuscrite de Braine relatant ses funérailles; épitaphe. — IV. Le monument de Pierre de Dreux dessiné par Gaignières; les hermines de son blason sont-elles d'origine Bretonne? — V. L'Eglise abbatiale de Saint-Yved; pillage par l'armée espagnole en 1650; destruction des monuments funéraires pendant la Terreur. — VI. Etat actuel de la sépulture de Pierre Ier; vœu pour qu'une inscription soit placée sur sa tombe.

I

La tombe du premier duc de Bretagne de la maison de Dreux semble bien modeste si on la compare au somptueux mausolée de son dernier descendant; mais, élevée dans les plus belles années de l'art français, elle a dans sa simplicité même, une pureté de sentiment que l'on ne retrouve pas dans le chef-d'œuvre de Michel Colombe.

Il est étrange de voir comme de siècle en siècle et d'un pays à l'autre, on a conçu de façon différente les monuments consacrés aux morts. L'habitation de l'homme, dans l'univers entier, présente moins de variété que son tombeau. Nous le voyons tour à tour, dans ces changements sans nombre, tantôt impérissable comme les blocs de rocher de nos dolmens, ou fragile comme la croix de bois des cimetières chrétiens; écrasant de grandeur comme la pyramide des Pharaons, dressant aux quatre vents du ciel ses angles gigantesques, ou simple comme la tombe d'écorce suspendue aux lianes du Nouveau-Monde; tantôt détruisant la

dernière apparence de l'être et réduisant tout en poussière dans l'urne de la Rome payenne, tantôt, sous les bandelettes de Memphis, gardant après trente siècles le visage de l'homme et jusques au reflet de sa pensée.

De toutes les conceptions destinées à marquer le souvenir de ceux qui ne sont plus, il n'en est peut-être pas une qui ait plus de vérité et qui soit aussi expressive que celle que nous avons sous les yeux. C'est toute la vie du prince que nous trouvons exprimée dans cette statue, couchée sur une châsse de pierre, et l'artiste n'a pas eu besoin pour se faire comprendre de recourir aux emblèmes et aux allégories d'un goût souvent douteux.

Dans le demi-jour d'une église gothique, repose immobile, la face tournée vers le ciel, un chevalier dont les mains sont jointes pour une dernière prière. Comme le bon roi saint Louis, son suzerain et son compagnon, il a les cheveux courts sur le front et retombant en boucles sur le cou ; guerrier, il est vêtu de sa cotte d'armes et sa longue épée est suspendue à sa ceinture ; poète, il garde encore sur ses lèvres un sourire rêveur et comme un reflet d'insouciante jeunesse ; prince du sang royal et duc de Bretagne, il porte à son bouclier l'écusson de Dreux et l'hermine Bretonne ; chrétien, il repose au pied de l'autel du Christ, et deux anges protecteurs veillent à ses côtés.

On dirait que, dans le silence du sanctuaire, il cherche à entendre le bruit lointain de la justice de Dieu, dont le jour terrible approche d'heure en heure. A cet appel il se dressera armé de toutes pièces, présentant au Souverain Juge, pour relever la balance de ses fautes, l'épée qu'il a tant de fois tirée pour sa sainte cause.

II

Pierre I à qui le surnom de Mauclerc (1) et ses démêlés avec les évêques ont laissé, bien à tort, comme un renom de mauvais

(1) Les surnoms étaient fort usités en ce temps dans la maison de Dreux ; c'est ainsi que le pieux et bon duc Robert III, frère de Pierre Mauclerc, porta sa vie durant le surnom désobligeant de *Gaste-bled* pour avoir, étant jeune, endommagé des champs de froment.

croyant, fut au contraire pendant trente années l'héroïque champion de la foi et paya de sa vie son dévouement à la sainte cause. C'est une étrange et sympathique figure que celle de ce prince, malgré son extrême mobilité qui nous empêche de la bien juger. Les hommes de ce temps nous paraissent d'ordinaire comme taillés tout d'une pièce ; c'est une illusion que l'examen dissipe souvent ; ce qui ne varie point chez eux, à travers toutes les vicissitudes de ces époques agitées, c'est la passion ferme et profonde qui domine tout et pousse sans cesse à de grandes actions.

Petit-fils d'un roi de France, Pierre de Dreux, devenu duc de Bretagne, adopta tellement sa nouvelle patrie qu'il guerroya contre son propre pays. Ennemi du jeune Louis IX, il devint le compagnon dévoué du roi saint Louis. Excommunié maintes fois par les évêques, il eut l'insigne honneur d'être chosi par le pape pour diriger l'armée des chrétiens en 1239, et de recevoir de lui les trésors destinés à la Croisade. Homme de guerre et des meilleurs, il fut aussi un des plus lettrés de son siècle, et parmi ses poésies nous retrouvons ces strophes dédiées à Jésus :

Du haut Seigneur de qui j'attends merci
Du haut Seigneur dont sont tuit mi pensé...
Dame dou ciel, qui portastes Jhesu,
Par qui le mont fut tot enluminé,
Deffendez moi que ne soie vaincu
Par l'anemi qui est fel et desvé.

Pierre I accompagna le roi saint Louis à la septième croisade et fut grièvement blessé au combat de la Massoure. Joinville qui le rencontra vers la fin de la bataille, nous le dépeint ainsi. « A « nous vint le Conte Pierre de Bretagne qui venait tout droit de « la Massoure et estait navré d'une espée parmi le visage, si que « le sanc li chéait en la bouche. Sus un bas cheval bien fourni « séait ; ses rènes avait getées sur l'arçon de sa selle et les tenait « à deux mains pour ce que sa gent, qui estaient darières, qui « moult le pressaient, ne le getassent du pas. Bien semblait qu'il « les prisast pou ; car quand il crachait le sanc de sa bouche ; « il disait : Voir pour le chief Dieu, avez veu de ces ribeaux ! »

Après la délivrance du roi, « le samedi devant l'Ascension,

« dit Joinville, le Comte de Flandres et le Comte de Soissons en
« leurs galies montèrent et s'en vindrent en France et en ame-
« nèrent avec eux le bon Comte Perron de Bretaigne, qui estait
« si malade qu'il ne vesqui puis que troiz semaines et mourut
« sur mer. »

La date de sa mort, qui n'a point été indiquée plus exactement, peut être ainsi fixée aux derniers jours de mai de l'an 1250.

Cette date a été donnée de bien des manières, mais aucune de ces variantes n'a une base aussi sûre que celle que nous trouvons dans le récit du sire de Joinville.

III

Les historiens Bretons ne nous ont laissé que peu ou point de renseignements sur les funérailles et le dernier asile de Pierre de Dreux à Saint-Yved de Braine, et c'est là, au pays de Soissons, que nous avons dû les aller chercher.

Au XVIe siècle, un trésorier de l'église de Braine (1), du nom de Mathieu Herbelin, composa une histoire généalogique de la maison de Braine, dont le manuscrit renferme de précieuses indications sur les tombes de Saint-Yved. Voici le passage relatif à Pierre de Dreux.

« Je veuil demonstrer ou son corps est inhumé ; lequel par son testament commanda et baillia charge à Jehan le Conte surnommé le Roux, son filz aysné de conduire et admener son corps après sa mort en l'abbaye Saint-Yved de Brayne et supplia aux exécuteurs (2) dudit testament estre mis au plus près de ses prochains parens, parquoy son corps fust honnestement ensepvely, embaulmé et mis en ung cercueil de plomb, avecques gros dueil pour l'aporter en France en la dicte Eglise Saint-Yved de

(1) Manuscrit appartenant à M. Petit de Champlain ; voir la monographie de l'ancienne abbaye royale Saint-Yved de Braine, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1859.

(2) Les exécuteurs de ce testament furent Renaud, archevêque de Paris et Gautier, prieur du Val Saint-Eloi sous Chaille ; le texte de l'interprétation de ce testament (manuscrit Baluse à la Bibliothèque du roy) montre que Pierre de Dreux fit don aux Croisés des sommes qui lui étaient dues par le roy de France.

Braine, ausquel lieu gist et repose le dict Duc dessoulx une tombe de cuivre moyennement eslevée, en laquelle est emporctraiturée avecques son escusson dudict Dreux et quelques petites parties des herminettes de Bretaigne, comme on peult veoir en icelle sépulture. S'ensuit l'épitaphe qui est à l'entour de la tombe dudit Pierre de Dreux, duc de Bretaigne dict Mauclerc :

Petrus flos commitum Britonnum commes, hic monumentum
Elegit positum juxta monumenta parentum
Largus, magnanimus audendo magna probatus.
Magnatum primus regali flore stirpe creatus
In sancta regine Deo famulando moratus
Vite sublatus rediens jacet hic tumulatus
Celi militia gaudens de milite Christi
Summa letitia comiti comes obtinet isti.
Anno M° CCXXXVIII° (1).

« Aupres des monumens de ces nobles parens esleut icy sa sepulture la fleur des contes de Bretaigne ; c'estoit ung homme libéral, magnanime et de grandz entreprinses ; il fust premier Duc vassal de la couronne de France, lequel apres avoir longtemps demoure en saincte Religion pour mieulx servir à Dieu, après son retour du sainct voiage de Jherusalem paya le deu de nature dont le corps gist icy. Dieu tout puissant qui se resjouit par la victoire de sa passion et de la convertion du pecheur le veuille mectre en gloire perdurable. Il trepassa l'an mil deux cent trente et huict, le cinquiesme jour de juillet (2). »

IV

Le tombeau de Pierre I a été dessiné au XVIIe siècle par M. de Gaignières, cet admirable antiquaire qui, sous le règne de Louis XIV parcourut nos provinces, sauvant de l'oubli et bientôt de la ruine ces précieux souvenirs historiques, dont beaucoup

(1) Il y a là une erreur de douze ans fidèlement reproduite par le traducteur.
(2) Monographie de Saint-Yved, p. 64.

n'existent plus maintenant que dans son immense recueil. C'est là un service assez grand pour que la postérité lui en ait une impérissable reconnaissance, et toutes les sociétés archéologiques de France devraient s'unir dans un commun élan pour élever une statue à celui qui nous a conservé tant de précieux monuments de nos vieilles gloires nationales.

Le dessin de M. de Gaignières (f° 98, de la Collection des Princes du sang, cabinet des Estampes, Bibliothèque Nationale) (1), est bien supérieur à la planche donnée dans Dom Lobineau ; il reproduit l'épitaphe dont les caractères gothiques décoraient le bord de la tombe ; les détails de l'armure, les motifs qui entourent le gisant sont aussi beaucoup mieux traités. Il se peut néanmoins que la planche gravée par N. Pitau pour l'histoire de Bretagne ait été prise sur le dessin de Gaignières, car le sujet est présenté de la même façon, mais le graveur y a ajouté un lourd encadrement qui semble faire partie du tombeau et en dénature tout l'effet. Il a, au contraire, une forme assez particulière, étant beaucoup plus étroit à la base que vers la tête, et cette disposition lui donne quelque chose de svelte, qu'on ne retrouve pas dans les autres mausolées des princes de l'abbaye de Braine.

Le monument de notre duc se composait d'un soubassement peu élevé supportant l'effigie du prince dans une arcature trilobée, posée sur deux petites colonnes. Deux anges gracieusement inclinés, les ailes ouvertes et tenant des encensoirs, remplissent les écoinçons du trilobe qui encadre le gisant. Les pieds du duc sont chaussés de mailles et appuyés sur un chien dont la tête et les membres sont trop trapus pour appartenir à un lévrier. Tout ce travail est en cuivre à grand relief.

Le bouclier posé sur l'épée est couvert des armes de Dreux, échiqueté d'or et d'azur, avec la bordure de gueules comme brisure ; le quart de l'écu est semé d'hermine.

Un curieux problème historique se rattache à cet écusson : les hermines étaient-elles les armes anciennes de Bretagne, ou est-

(1) Le dessin de M. de Gaignières, ou du moins le calque pris à la Bodléienne d'Oxford, porte cette annotation « Tombe de cuivre en relief, à main droite dans la nef de l'Eglise de l'abbaye de Saint-Yved de Braine. Elle est de Pierre de Dreux dit Mauclerc, duc de Bretagne *mort le 22 juin 1250* et autour est écrit : Petrus, etc., » voir l'inscription donnée plus haut.

ce Pierre de Dreux qui nous les a apportées dans une brisure de ses armoiries ?

Bien des plumes ont touché cette énigme sans la percer à jour ; mais si les arguments donnés sont logiques, leur base est peut-être mal fondée.

En effet, les objections à l'origine Bretonne de l'hermine peuvent se résumer ainsi : on ne retrouve point d'hermines sur le tombeau d'Alix de Bretagne, femme de Pierre de Dreux, ni sur les monnaies et sceaux antérieurs à ce duc ; c'est donc à lui que nous devons cet emblème héraldique qui n'était qu'une brisure de ses armes comme signe de juveigneurie, brisure qu'il portait déjà dans son sceau dès 1213, avant son mariage avec la comtesse Alix.

Tels sont les arguments produits par Dom Lobineau et par ceux qui ont suivi son opinion (1).

La première objection, basée sur l'absence d'hermines au tombeau d'Alix, nous semble peu solide. Nous voyons, en effet, la Duchesse toute enveloppée d'hermines héraldiques sur la belle reproduction du dessin de Gaignières, publiée par M. S. Prioux, qui, en 1856, fut chargé par le Ministère de l'Instruction publique, d'étudier à Oxford la collection des monuments Français. Le manteau d'Alix, entr'ouvert de l'épaule jusqu'au bas de la robe, est parsemé d'hermines; leur forme, il est vrai, a été modifiée et rajeunie (2) par le graveur, mais elles sont si nettement indiquées qu'il est impossible que l'érudit correspondant du Ministère ne les ait pas nettement constatées.

Si l'on a mis en doute l'existence des hermines sur le tombeau d'Alix, la faute en est, je crois, à la planche de Dom Jean Chaperon, dans l'*Histoire de Bretagne*. Là, en effet, on ne voit pas trace d'hermines; mais on n'y voit pas non plus les 30 écussons de Pierre de Dreux où elles auraient dû figurer dans le franc canton. Telle est l'exactitude de Jean Chaperon.

(1) Voir la belle étude de M. S. de la Nicollière sur l'Hermine. *Revue de Bretagne*, tome X, 1871.

(2) Pour éclaircir ce fait, je me suis adressé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford et le Directeur m'a fort obligeamment remis un calque d'une partie du dessin original de Gaignières. J'avoue que sur ce croquis je ne saurais être aussi affirmatif que M. S. Prioux; mais il a eu l'original en entier sous les yeux et il a été mieux à même que moi de l'étudier.

Quant à l'absence d'hermines sur les monnaies ou sceaux de la Bretagne au XIIe siècle et au commencement du XIIIe, comme elles n'y sont pas remplacées par un autre signe héraldique, ce n'est là qu'une preuve négative dont on ne peut tirer grand parti. Le fait du reste est très controversé par les numismatistes.

On objecte que le canton d'hermines n'était qu'une brisure dans le blason de Pierre de Dreux et que cette place eût été trop peu honorable pour y mettre les armes de l'héritière de Bretagne.

Je le pense bien ainsi, et je trouve ce dire fort judicieux ; mais il repose sur deux erreurs.

Première erreur. Le soi disant canton d'hermines est en réalité un franc-quartier, et il est facile de remarquer que sur le bouclier de Pierre de Dreux il prend juste la moitié de la largeur de l'écu. Or, la différence est grande entre le *canton,* qui n'est qu'une simple brisure et le *franc-quartier* qui est le quart de l'écu comme dans les armes en alliance, et n'a jamais été considéré comme brisure de juveigneurie.

Seconde erreur. Pierre Mauclerc, « pour se distinguer de ses autres frères, aurait brisé les armes de Dreux ou de Braine d'un cartier d'hermines, comme on le voit sur son sceau de l'acte de

On pourra objecter que l'effigie de la duchesse Alix se trouvant sur la même tombe que celle d'Yolande, sa fille, morte en 1271, ces deux statues ont peut-être été faites en même temps. Nous prions d'examiner dans Gaignières la différence très sensible que présentent les deux statues ; elles ne sont pas à la même échelle et les draperies, les émaux du fond, les ornements et les socles qui supportent les pieds sont de style très différent.

Viollet Le Duc, si bon juge sur ce point, attribuait au vêtement d'Alix une date de quarante années antérieure à celle du vêtement d'Yolande. « On peut admettre, dit-il, que la statue d'Alix ait été faite après sa mort, ainsi que la plaque sur laquelle elle est fixée, car l'ornementation émaillée de cette plaque est évidemment plus ancienne que celle d'Yolande, et qu'après la mort de celle-ci, les deux plaques furent encadrées d'un même socle. (Viollet Le Duc, *Dict. d'architecture,* t. IX, p. 63.)

L'exactitude des planches de l'*Histoire de Bretagne* (D. Lobineau et D. Morice) est encore là en défaut. Jean Chaperon fait reposer les pieds des deux princesses sur des socles pareils, tandis que celui d'Alix est un demi-cercle terminé à la base par une sorte de mamelon saillant, et celui d'Yolande un pentagone plat extérieurement, avec trois écussons. On ne retrouve plus les armoiries, si bien données dans Gaignières, à la bordure du monument tel qu'il est figuré par dom Jean Chaperon.

1213, avant qu'il eut effectivement épousé Alix. » Il eût été facile d'éclaircir ce fait avec les monuments du temps.

Pour reconnaître ce qui est brisure dans l'écusson de Pierre de Dreux, il faut d'abord bien établir quelles étaient les armes de son père. Robert II, père de Pierre Mauclerc, avait son écusson « *aux armes de Dreux, échiquetées d'or et d'azur* (1), » et c'est ainsi que nous le retrouvons sur son tombeau où ses deux écus portent l'échiqueté *sans aucune bordure.*

Pierre de Dreux, deuxième fils de ce Robert, brisa les armes de son père d'une bordure de gueules (le même fait s'est renouvelé pour un Robert, deuxième fils également de Jean, l'aîné de Pierre de Dreux, qui brisa de même l'échiqueté d'une bordure engrelée.)

Donc Pierre de Dreux ayant déjà une marque très apparente de juveigneurie sur son blason, n'avait aucune nécessité d'y ajouter une seconde brisure, et surtout d'y mettre un franc-quartier qui n'a jamais été une brisure de cadet.

Quant à ce fait qu'il se servit en 1213 d'un cachet au quartier d'hermines, bien qu'il ne fût pas effectivement marié avec Alix, c'est là un argument qui pèse plus qu'il n'est gros. C'est comme duc de Bretagne que Pierre I signait, en 1213, cet acte d'hommage à Philippe-Auguste et il n'était duc que par son alliance avec Alix. Quant à l'épouser *effectivement* alors, le cas était difficile puisqu'elle n'avait guère que onze ans. Il portait cependant les armes de l'héritière de Bretagne, mais dans un quartier seulement de l'écu au lieu de la moitié (2).

Donc les hermines sont bien à nous ; toutes les subtilités ne changeront rien à la tradition recueillie par nos plus vieux historiens et aux documents, tels que le *Chronicon Briocense* qui dit, en parlant du petit-fils de Pierre de Dreux « *plena arma Britanniæ, id est herminas plenas assumpsit.* » Ce n'est point un prince français qui nous les a apportées dans un coin de son écusson ; elles étaient nos armes avant lui et le seront toujours.

(1) Jardel, dans l'histoire du duché de Valois, par Carlier.

(2) Peut-être pour indiquer par cette nuance qu'il n'était qu'à demi marié ou que son alliance avec la Bretagne n'était que temporaire, car il devait cesser d'être duc à la majorité de son fils.

V

L'église royale de l'abbaye de Saint-Yved, une des plus considérables de l'ordre des Prémontrés, fut fondée par Robert de Dreux, frère de Louis VII et aïeul de notre duc Pierre Ier. Commencés en 1180, les travaux furent menés assez promptement pour permettre de la consacrer dès 1216. Elle appartient pleinement au style ogival, et, malgré l'époque de transition où elle a été élevée, on ne retrouve pas trace de tâtonnements dans sa construction. Son plan, très particulier comme disposition du transept et de l'abside, a servi de type à bon nombre d'églises du XIIIe siècle.

Elle est extrêmement belle et d'une sévérité grandiose qui s'accorde bien avec les tombes princières qu'elle était destinée à abriter.

C'est un des côtés merveilleux de notre art français, je parle de celui d'autrefois, d'avoir su donner à chaque monument le caractère juste qui convient à sa destination. On l'a souvent remarqué, cette justesse d'expression se retrouve jusque dans les nuances qui séparent des édifices d'un même genre. Ainsi Reims, la cathédrale des grands jours du couronnement, a un aspect joyeux avec les milles dentelures de sa façade et ses grands porches, ouverts comme pour un jour de fête ; Saint-Denis, au contraire, nous impressionne d'un sentiment grave, mais profondément religieux, comme il sied au dernier asile de nos rois très chrétiens ; la Sainte Chapelle « sereine et élevée comme l'âme de saint Louis, » nous transporte au ciel et l'on verrait sans surprise les anges venir s'y agenouiller.

Cette harmonie entre l'œuvre et le but est comme le rythme, tour à tour joyeux ou triste, héroïque ou rêveur, qu'un grand maître sait varier suivant les motifs de sa composition. — Aujourd'hui, hélas, on nous joue tout sur le même air : église de ville ou de campagne, chapelle de château ou de couvent, tout (1)

(1) Il y a sûrement de belles exceptions et les plus difficiles en citeraient bien quelques-unes ; elles servent à confirmer la règle.

est sur ce faux air gothique qui vous prend sur les nerfs, comme ces chansons qui ont trop couru les rues.

Il y avait juste quatre cents ans que le duc Pierre reposait sous les belles voûtes de l'abbaye, lorsque l'armée espagnole, sous le commandement de l'archiduc Léopold, occupa le pays environnant. Le 28 août 1650, l'abbaye fut prise et saccagée ; on brisa une partie des tombes et le feu fut même mis aux bâtiments.

Cet horrible pillage dura trois semaines !

Il est difficile maintenant de connaître toute l'étendue de ces dévastations ; un manuscrit du siècle dernier, contenant le récit des événements de 1650, nous aurait donné des détails précieux ; il a malheureusement disparu.

Cependant, même après ce désastre, l'abbaye possédait encore un grand nombre de ses riches mausolées et entre autres celui de Pierre de Dreux ; à la fin du XVII[e] siècle, M. de Gaignières put y recueillir les dessins de ses tombes princières. Plus tard, vers 1730, Dom B. de Montfaucon fit graver dans ses *Monuments de la Monarchie française* la série des tombes de la maison de Braine et de Roucy, ainsi que l'effigie de notre duc.

La Révolution fut plus impitoyable que les brutes soudards Espagnols : elle détruisit tout. C'est une chose inconcevable qu'un pays ait dans son sein des ennemis plus acharnés mille fois que ne le seraient ses plus mortels adversaires. Avec la passion idiote de l'égalité on en vient à haïr follement tout ce qui est grand, et si la Révolution a eu ce qu'elle appelle ses grands hommes, c'est qu'elle les créait à sa taille, tout exprès pour les jeter dans la boue.

Le 7 octobre 1792, nous apprend M. S. Prioux dans sa monographie de Saint-Yved, le Conseil général de la commune autorisa la vente des métaux provenant des tombes de l'abbaye. Cette mesure, ayant révolté les habitants, le Conseil dut prendre un nouvel arrêté.

On vendit les trésors historiques et religieux du monastère comme on le faisait alors, c'est-à-dire comme un voleur qui se défait à bas prix de ce qu'il vient de dérober. Une chaire fut vendue trente sous, et la bibliothèque du couvent adjugée pour 26 livres !

Que de riches patrimoines ont passé au même taux dans les

mains des soi-disant *acquéreurs*, honteux complices de ces spoliations, dont les descendants s'acquittent envers la noblesse en lui vouant une implacable haine !

VI

Avec le retour de la monarchie, un temps vint où, plus soucieux de nos chefs-d'œuvre, on songea à restaurer l'église Saint-Yved, devenue église paroissiale. M. l'abbé Beaucamp, curé-doyen de Braine, obtint du roi les fonds nécessaires pour commencer les travaux de restauration. La Révolution de 1830 vint tout arrêter. « Pour acquitter les dettes faites sous l'ancienne administration, l'architecte fit démolir une partie de la nef et le portail qui avaient fait l'admiration de tant de siècles et dont il ne reste plus aujourd'hui que les fondations (1). »

Lorsque je visitai l'abbaye de Saint-Yved de Braine, je fus frappé de ce désaccord entre la hauteur des voûtes et le peu de développement de la nef. Mais ce défaut, causé par les mutilations de nos modernes Vandales, s'oublie vite devant la rare pureté de ligne de cette belle nef.

M. le Curé de Saint-Yved, à qui j'avais exposé le but de mes recherches, me conduisit vers le transept et là, à quelques pieds du premier pilier de la tour centrale, il me montra la place où gisent encore les restes mortels de Pierre de Dreux. — En effet, par une rencontre providentielle, les sépultures n'ont pas été détruites pendant la Révolution et voici comment : suivant l'usage du temps, on convertit l'église en écurie pour la cavalerie ; afin de préparer la place aux animaux, on enleva la base des tombes et les dalles, de sorte que rien n'indiquait plus aux violateurs l'endroit où elles se trouvaient.

Plus tard, lors de la restauration de l'église Saint-Yved, des recherches faites avec un soin infini amenèrent la découverte des châsses et des sépultures ; le tout fut consigné dans un procès-verbal signé du recteur, du maire et de plusieurs témoins (2).

(1) S. Prioux, Monographie de Saint-Yved de Braine.

(2) Extrait du procès-verbal des fouilles de 1826.

L'an 1826..., nous curé doyen de Braine...... nous avons invité M. le Maire de

Ainsi, comme il en avait exprimé le désir sur ce vaisseau qui le ramenait mourant de ses blessures reçues à la Massoure, Pierre Mauclerc repose là, près de son frère Robert III, dont la tombe placée devant le maître autel est dans l'axe de la grande nef, à son point de naissance le plus près du transept ; celle de Pierre Ier placée à droite, lui est parallèle et se trouve juste à trois mètres au nord du grand pilier sud-ouest qui supporte la coupole.

En voyant cette place nue qui recouvre le corps de notre Pierre de Dreux, sans que rien ne rappelle son souvenir, je me demandais si la Bretagne ne songerait pas un jour à rendre plus d'honneur à ce duc qui, pendant vingt-cinq années, fut à la tête de notre nation. Il serait facile de faire tout au moins graver sur la pierre l'inscription qui entourait jadis son tombeau, et je suis certain qu'en présentant ce vœu à notre prochain Congrès Breton, il sera sûrement exaucé.

TOMBEAU DU DUC JEAN I

L'abbaye de Prières; état actuel du Tombeau de Jean I. — Le monument du duc en 1386. — 1re et 2e Transformation ; la nouvelle église abbatiale. — La Terreur. — Restauration de la chapelle de Prières ; procès-verbal des découvertes faites en 1842.

L'ancienne abbaye de Prières, où sont encore les restes mortels de notre duc Jean Ier, est située tout à l'embouchure de la Vilaine, en face des grandes roches noires qui bordent les eaux sombres

la ville de Braine à se transporter aussi sur les lieux pour constater avec nous les faits. Etant arrivés, nous avons scrupuleusement examiné les tombes et avons trouvé à huit ou dix pieds de distance la forme d'un corps ; on remarquait distinctement que les pieds avaient été mis du côté de l'autel et la tête vers les marches du sanctuaire ; en poursuivant nos recherches, nous avons trouvé dans chaque tombe quelques parties du crâne, une partie de la mâchoire supérieure et inférieure, des côtes, une partie des femurs et autres ossements dont il était facile de déterminer à quelle partie du corps ils appartenaient.

De tout ce que ci-dessus, etc. Signé : Beaucamp, curé doyen de Braine, Masure, maire, etc.

Cette copie nous a été obligeamment remise *in extenso,* par M. Em. Collet, secrétaire de la Mairie de Soissons.

du fleuve. La tour carrée du monastère et les bois qui l'entourent se détachent seuls sur ce paysage morne et décoloré, bien différent des sites merveilleux que nos moines savaient si bien choisir, pour aider leur pensée à s'élever vers le ciel. Mais peut-être aussi ne l'ont-ils pas choisi ; du moins une tradition rapporte que le duc Jean Le Roux leur avait concédé ces terrains en dédommagement de Sucinio où ils avaient d'abord projeté de s'établir.

Maintenant, pour arriver à l'abbaye, on suit au-dessous du bourg de Billiers, un petit chemin resserré entre les murs de l'enclos et un étier de marais salants ; puis on arrive devant un large porche que la bienveillance des propriétaires laisse facilement franchir aux visiteurs. Dans le parc, gracieusement tracé et planté de beaux arbres, se trouve une chapelle dont les proportions grandioses surprennent tout d'abord : on dirait la travée d'une cathédrale, abandonnée et restée inachevée. C'est qu'en effet cette chapelle est la seule partie restée debout du somptueux édifice élevé en 1716, sous l'abbé dom Melchior de Sérent.

Il est curieux de voir qu'un fait si facile à constater ait donné lieu jusqu'ici à des interprétations contradictoires et erronées. Cayot-Delandre et d'autres archéologues, ont tour à tour voulu voir dans ce monument une construction nouvelle de 1842, ou les restes de l'ancienne sacristie. En réalité, la chapelle actuelle de Prières est formée du transept nord de l'église abbatiale dont Olivier de Lourme fut l'architecte. On a clos ce transept par un mur droit, décoré d'un fronton et de pilastres doriques pris dans les démolitions. Cette restauration fut terminée le 21 décembre 1842 et le travail de raccord y est parfaitement apparent.

Cette constatation, qu'il m'a été facile de faire, grâce aux plans de l'abbaye déposés à la bibliothèque nationale, était utile pour le sujet qui nous occupe ; car c'est dans cette partie de la chapelle, devant l'autel, du côté de l'épître, que fut déposé jadis le tombeau de Jean I.

Aujourd'hui, en pénétrant dans cette courte nef, on trouve quatre pierres tombales rangées devant le maître-autel. La première est celle de Jean I. Nous n'avons pas ici à nous occuper des trois autres, les savantes notices de M. l'abbé Piederrière (1) les ont suffisamment fait connaître.

(1) Voir Société Polymatique du Morbihan, 1862-1863.

Sous cette première tombe, près du mur droit de la chapelle, on a déposé, en 1842, les restes du duc Jean I et d'Isabelle de Castille, veuve de Jean III. Ces ossements sont renfermés dans une pierre de crazannes, qui mesure quatre pieds de long et un pied de large. Deux compartiments, creusés dans cette pierre, contiennent : le premier, les restes de Jean Le Roux ; l'autre, ceux de la duchesse Isabelle. Cette châsse grossière date de la reconstruction de 1726. Vers 1843, le propriétaire de l'abbaye fit poser la dalle que nous voyons actuellement ; c'est une pierre de calcaire blanc de $1^{m}80$, sur $0^{m}90^{c}$, bordée en mosaïque de marbre noir. Deux plaques de marbre de même couleur y sont incrustées et indiquent par leur position la place des ossements qu'elles recouvrent.

La première, la plus rapprochée de l'autel, est celle de Jean I ; on y lit l'inscription suivante gravée en lettres d'or :

CI GIST. JEAN.I
DUC DE BRETAGNE. — FONDATEUR. — DE L'ABBAYE DE PRIÈRES
— EN 1250 — || MORT EN 1286.

— Voyons par quelle suite de transformations le tombeau du compagnon de saint Louis est devenu ce mausolée qui semble plutôt fait pour abriter les mânes d'un simple marguillier.

1re PÉRIODE : *Du* XIIIe *siècle au* XVIIe *siècle.*

Jean I mourut au château de l'Isle le 8 octobre 1286. Suivant ses dernières volontés, son corps fut déposé dans l'église de l'abbaye de Prières, fondée par Blanche de Champagne, son épouse, et dont il était le premier bienfaiteur. L'épitaphe suivante fut gravée sur une plaque de marbre blanc placée devant son tombeau.

Hic jacet in annis dux quinquaginta Britonnis
Dextera robusta, fuit ejus forma venusta
Hec loca fundavit, prudens hostes superavit
Pervigil cura juste dupplans dua jura.
Hic fidei cultor, scelerum justissimus ultor
Pauperis et miseri custos, defensio cleri,
Pacificans gentem, domuit quemque tumentem
Anno milleno, bis c, sex octuageno
Sub dena luce citra solemnia Luce
Migravit iste, tecum sit sine fine.

Cette inscription se trouve reproduite dans un ancien manuscrit de l'église de Nantes et nous a été ainsi conservée. Nous la trouvons dans dom Morice (Preuves t. 1, C. 1078) et dans le recueil d'inscriptions funéraires de P.-M. Fournier (2e partie p. 9) ; mais la copie du *véridique* lapidaire est un tissu de fautes de latin complètement incompréhensible.

Le monument élevé à Jean I devait se composer d'un socle et d'une statue couchée. Sans doute, les angles de ce mausolée maltraitaient cruellement les religieux pendant leurs processions. Toutefois, tant que les Bernardins furent peu nombreux au monastère, ils supportèrent tant bien que mal le contact de leur dur compagnon. Mais, à la fin du XVIIe siècle, leur nombre s'était élevé à soixante et la place manquait dans l'étroite nef gothique.

2e PÉRIODE : *Du commencement du* XVIIIe *siècle à la reconstruction de 1726.*

Donc, au commencement du siècle dernier, les religieux de Prières trouvant que la tombe du souverain fondateur de l'abbaye gênait les cérémonies du culte, jugèrent à propos de la faire démolir. Ce peu de respect et cette ingratitude envers le duc, leur bienfaiteur, n'indignent pas du tout dom Lobineau (1) ; il dit simplement : « Le tombeau de la duchesse, aussi bien que celui de Jean le Roux ont été démolis pour la commodité des religieux. »

On ne peut confondre cette seconde phase du tombeau ducal avec la translation qui eut lieu quelques années plus tard, lors de la reconstruction de l'église. Lobineau écrivait en 1707, et le marché passé avec l'architecte est du 29 mai 1715.

Quelle fut la forme du tombeau pendant ce laps de temps ? Nous n'avons aucun indice pour le savoir. Peut-être se borna-t-on à enfouir la statue en la retournant, de façon à conserver la base du tombeau formant dalle, au niveau du sol ; c'est du moins ce qui se pratiqua vers le même temps, à l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, pour le tombeau de Jeanne de Bretagne,

(1) Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'avant l'impression, le texte de l'*histoire* de Lobineau avait à subir la censure des supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, qui n'étaient point Bretons, et avaient sans doute à cœur de ne pas attaquer des confrères.

fille de Jean IV. L'inscription que nous avons donnée précédemment fut conservée, pendant cette période, puisque nous la trouvons traduite dans l'histoire de Bretagne. (D. L., page 277).

3e PÉRIODE : *L'église de dom Melchior de Sérent de 1716 à 1792.*

Les arceaux gothiques du vieux moustier breton ne devaient pas abriter longtemps la tombe ruinée de leur fondateur. Nous voyons que par un marché passé le 15 mai 1715 entre dom Melchior de Sérent, abbé de Prières, et Olivier de Lourme, architecte Vannetais, l'église abbatiale du XIIIe siècle devait être détruite. On éleva un somptueux édifice dans le style du temps, c'est-à-dire froid et régulier comme un palais. La sève de l'art national et chrétien était alors épuisée ; on empruntait aux ordres grecs leurs lignes rigides, accommodées à la française. Ainsi, de nos jours, voyons-nous s'élever ces pâles copies de nos églises gothiques qui rappellent nos siècles de foi comme les figurants de théâtre ressemblant aux chevaliers du moyen-âge. Ce *temple* chrétien fut achevé en 1726 ; j'en ai trouvé le plan au cabinet des estampes. (*Topographie de la France,* Morbihan, t. I).

Lorsque les travaux furent terminés, les religieux transportèrent dans la nouvelle église ce qui restait des ossements de Jean I et d'Isabelle de Champagne. Par une combinaison économique, ils réunirent dans la même pierre, à double cavité, les ossements du duc et de la femme de son petit-fils. Une seule épitaphe servit à désigner cet incestueux rapprochement :

Hic jacet :
Illustris Britanniæ princeps
Johannes dictus Rufus
Vir decorus facie, dextera robustissimus
Inimicis formidandus
Religionis amator, scelerum vendex œquissimus
Cleri pauperumque defensor
Cœnobii hujus fundator & præcipuus benefactor
Qui obiit die VIII *mensis Octobris*
Anno reparatæ salutis humanæ M.CC.LXXXVI
Marmore sub eodem
Requiescunt ossa D. Isabellis de Castillâ

Uxoris quondam Seren. principis
Johannis hujus nominis III. *Ducis Britanniæ*
Luce obiit die XXIV *mensis julii*
Anno M.CCC.XXVIII. * *Requiescant in pace. Amen.*

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la révolution.

4e Période : *De la révolution Française à l'état actuel du tombeau.*

A première vue, l'œuvre de destruction de cette époque semble accomplie par des bandes de forcenés sans frein ni loi. En l'étudiant de plus près, on y retrouve un enchaînement de mesures administratives ; la légalité partout : l'infamie agissant au nom de la loi.

Ainsi on procéda méthodiquement pour Prières : 1° du 11 au 13 avril 1790, visite des directeurs de la Roche-Bernard. 2° du 4 au 20 août 1791, second inventaire de l'abbaye. Puis la position de Prières est jugée favorable pour la défense des côtes. Enfin, en avril 1792, des soulèvements ayant eu lieu dans l'Ouest, on envoya un détachement de cavalerie occuper l'abbaye.

L'église servit d'écurie et de grenier à foin, les tombeaux et les dalles furent en partie brisés sous les pieds des chevaux ou le marteau des démolisseurs.

En 1837, le propriétaire de Prières mit en adjudication, chez Me Carrié, notaire à Nantes, les matériaux provenant de la démolition de l'église conventuelle. Puis, en 1841, le recteur de Billiers fut appelé pour constater la découverte du tombeau de Jean I. Voici le procès-verbal tel qu'il existe actuellement :

« Je soussigné, recteur de la paroisse de Billiers, déclare que, mandé par M. J.-Bte L. M., propriétaire de Prières, me suis transporté, ce 23 septembre 1841, sur les quatre heures de l'après-midi, sur les lieux de l'ancienne abbaye. J'y ai vu une pierre de crasanne longue de 1 mètre 33 centimètres, large de 33 centimètres, qu'on venait de découvrir dans le chœur de l'église en démolition et au milieu des décombres.

« Cette pierre se trouvait du côté de l'évangile, était recouverte par le pavé et les morceaux de marbre d'une épitaphe brisée, en 1793, par les soldats alors en garnison à l'abbaye.

HIC JAC...............
ILLUSTRIS BRITA.............
JOHANNE ....
VIR DECORUS FAC............
INIMIC..................
RELIGIONIS AMATOR..........
CLERI PAU ....
CŒNOBII HUJUS FUND ....
QUI OBIIT..............
ANNO REPARA...............
....
REQUIESCUNT ....

« Les morceaux qui recouvraient la pierre de crasanne ont été levés devant nous et nous avons vu qu'elle se composait de deux compartiments creusés qui renfermaient chacun les ossements incomplets d'un individu.

« Après l'avoir recouverte, nous l'avons fait enlever et mettre en sûreté *ainsi que les débris de l'épitaphe*, afin de déposer le tout, plus tard, dans la nouvelle chapelle de la maison quand elle sera finie.

« Le tout pour servir ce que de droit. Fait en triple expédition, à Prières, ce 23 septembre 1841.

« Guyot, desservant de Billiers. »

M. l'abbé Piederrière, qui a reproduit ce texte, ajoute en note, à propos de l'épithète *Robustissimus* donnée à Jean I dans son épitaphe : « Le crâne et le tibia ainsi que d'autres fragments des restes de Jean I, trouvés dans la circonstance dont il est question, surprirent les assistants par leur ampleur fort peu ordinaire. »

Lorsque la restauration de la chapelle de Prières fut terminée, on plaça les sépultures dans l'ordre suivant, mentionné dans un deuxième procès-verbal du 21 décembre 1842. « Nous certifions que tous ces restes ont été placés dans la chapelle comme il suit : 1° Ceux du Duc fondateur, et d'Isabelle de Castille, du côté de l'évangile, dans la même pierre creusée dans laquelle on les avait trouvés et de la même manière, c'est à dire les ossements de Jean I, au haut et près de l'autel, ceux d'Isabelle à l'opposé, dans l'autre compartiment de la dite pierre. »

« En foi de quoi nous avons signé : Guyot, recteur de Billiers,... Dom Louis Morel, prêtre, ancien et dernier religieux de Prières. »

Ces différentes transformations du tombeau de Jean I ont dû laisser quelques traces et peut-être ces notes aideront-elles à les faire retrouver.

De petits chapiteaux gothiques, que j'ai découverts dans un enclos, derrière le chœur de la chapelle, servaient peut-être à soutenir la table de ce tombeau ; telle était du moins la forme de ces monuments à l'époque où l'on a élevé celui-ci. Ces chapiteaux sont décorés de feuillages de chêne et réunis deux à deux. Ils semblent si bien faits pour cette destination que l'on a placé dessus dernièrement l'énorme table en pierre qui servait autrefois à déposer les poissons destinés à la provision du couvent. Cette pierre, de 2 m 70 sur 1 m 25, était jadis à la porte du monastère et les formes de soles qui y sont tracées servaient à donner la mesure des poissons qui pouvaient figurer sur la table des religieux. Les plus petits étaient seuls admis à cet honneur, si l'on en croit la tradition.

Quoiqu'il en soit de ces chapiteaux et de leur usage supposé, des recherches qu'il serait facile de faire, mettraient certainement à jour de nouveaux restes de ce monument. La place est libre devant la chapelle. En ayant sous les yeux notre plan de 1715, il serait facile de chercher dans le chœur, devant l'Epître, à l'endroit où fut déposé, en 1716, le tombeau du duc.

La première église ayant été détruite pour faire servir les matériaux à la nouvelle construction, il est probable que, suivant l'usage du temps, le sanctuaire n'aura pas changé de place.

L'ancienne épitaphe se retrouverait peut-être ; les moines guidés par cet esprit d'économie qui leur fit réunir en une même tombe les dépouilles de Jean I et d'Isabelle de Castille, ont bien pu utiliser le dessous de cette plaque pour une autre inscription.

En résumé, la tombe de Jean I existe encore, sous une forme bien dégénérée il est vrai. Mais la dépouille mortelle du vieux duc, malgré tant de vicissitudes et de révolutions, est restée là, au lieu qu'il avait choisi.

En six siècles, de 1286 à nos jours, elle a reçu trois formes

différentes ; trois épitaphes ont été successivement placées sur ses restes, et sans doute, des recherches bien dirigées nous donneraient des fragments importants de ce mausolée et des inscriptions qui l'accompagnaient.

Il semble bien étonnant qu'une découverte aussi importante que celle de l'épitaphe du tombeau de Jean I, découverte faite de nos jours et minutieusement consignée dans le procès-verbal de 1841, n'ait abouti, en définitive, qu'à la destruction ou à la perte de cette pierre. Une table de 4 pieds de haut ne s'égare pas aisément, et nous souhaitons que de nouvelles recherches la mettent désormais en sûreté (1).

TOMBEAU DU DUC JEAN II

Sur une grande feuille de vélin, déposée aux archives de Nantes, on lit ces mots :

« Je Jehan, duc de Bretaigne, comte de Richemond, sain et en « bon estat de corps et de pensée, la merci Nostre Seigneur,... « comme je ey fondé la meson de N. D. des Carmes de Ploërmel « en l'honneur de Dieu,... se il avient que je muirs au reaume « de France ou en celui d'Angleterre, ou ailleurs par de cà les « mongs, je eslis ma sepulture en l'église de la dite maison... « Donné et fait au mois de septembre en l'an de grâce 1302. »

Trois ans après avoir dicté ce testament, dans lequel il semblait pressentir qu'il mourrait loin de sa Bretagne, Jean II escortait, à Lyon, le premier pape d'Avignon, Bertrand de Goth. Tour à tour, avec le roi de France, les comtes d'Anjou et d'Evreux, il tenait le cordon du palefroi de Clément VI, lorsqu'à la descente de l'église Saint-Just où la cérémonie du couronnement s'était faite, une muraille à demi-ruinée s'abattit sous le poids des curieux et tomba sur le cortège. Le roi Philippe fut blessé, et notre Duc, retiré mourant de dessous les décombres, expira quatre jours après.

(1) Le Musée archéologique de Nantes possède les fragments d'une très belle pierre tombale de l'abbaye de Prières, celle de l'abbé Jean Raoul, mort en 1439. Elle a été donnée au Musée par M. Le Masne, en 1849. Peut-être l'inscription de Jean I a-t-elle été également placée dans quelque musée ou collection particulière ?

Les seigneurs bretons qui l'accompagnaient ramenèrent son corps au lieu désigné pour sa sépulture; les dépenses de ce triste voyage et le détail des comptes pour les funérailles et l'érection du tombeau nous ont été en partie conservés (1).

Jean II aimait tout particulièrement ce couvent des Carmes; il avait ramené de la dernière croisade deux religieux de cet Ordre; ce sont les premiers qu'on ait vus en France, et ils portaient alors le costume oriental, rayé de larges bandes bleues et blanches.

Le Prieuré qui leur servait de couvent devint bientôt insuffisant et « *le Duc leur fit bastir*, dit un manuscrit du XVIe siècle, *un beau et somptueux monastère, avecque une grande et magnifique église.* » C'est dans le chœur de cette nouvelle construction que l'on déposa le corps du pieux fondateur. Une châsse de plomb en forme de bière fut recouverte au niveau du sol par un socle en pierre. Un tailleur d'imaiges, dont le nom est resté inconnu, sculpta dans l'albâtre l'effigie du prince, tête nue, l'épée au côté, véritable chef-d'œuvre que les siècles nous ont heureusement conservé. Sur le tombeau on plaça l'épitaphe suivante :

CY GIST JEAN, JADIS DVC DE BRETAGNE
QVI TRÉPASSA A LYON SVR LE RHOSNE
LE JEVDI ES OCTAVES DE LA SAINT MARTIN D'HIVER
L'AN 1305
PRIEZ DIEV POVR L'AME DE LVI.

Le tombeau du duc Jean II était protégé par une grille fabriquée à Vannes, par un orfèvre appelé Pierre Le Bordiec, ou Le Bourdieuc, son prix représentait près de 4,000 francs d'aujourd'hui. Voici l'ordonnance de paiement délivrée le 6 juin 1318, par l'un des exécuteurs testamentaires du duc Jean II : « A son « cher ami, André Bonin, ou à son lieutenant, à Nantes, Aubery « de Baudement, salut et amour. *Pierre Le Bourdieuc,* de Vennes, « a fait mises et doit ancor faire *pour une graille de fer à la tombe* « *Monseigneur le duc Jehan,* dou commandement de ses execu- « teurs. Si vous mande et pri que vous à iceluy Pierre ou à

(1) M. de la Borderie a publié les parties les plus intéressantes de ces mémoires.

« son commandement, portant ceste letre, bailliez et delivrez « senz delay et prestement *quarante livres pour ladite besoigne* « *faire*... Doné tesmoin mon seau, le mardy avant la Penthe- « couste, l'an de grace M. CCC. et diz et oict. » — La Pentecôte, en 1318, tombait le 11 juin. Le 28 du même mois, l'artiste donnait quittance de la somme : « Sachent touz que *ge Pierre Le Bordiec*, « de Vennes, ay eu et receu de André Bonin, du commandement « de monsour Aubery de Baudement, *pour l'evre de la graille* « *de Ploarmel, quarante libvres monnoie corante*, et me en tens « (tiens) pour bien payé. Donné tesmoing mon seel, le judy en « la vigille saint Pere et saint Poul, l'an mil tres cenz et dez « et oict. » Titres du château de Nantes, ancien Inventaire Q. F. 11. — (Communiqué par M. A. de la Borderie.)

D'après les tables de M. Leber. (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 90-91), 10 livres, en 1318, repondaient à 978 fr. de nos jours ; 40 livres, par conséquent, à 3912 fr.

Dans cette nef, élevée sous les plus belles années de l'art chrétien, au milieu de ce chœur dont les grilles ouvragées dessinaient des réseaux d'ombre et de lumière, la blanche image de ce chevalier, étendu, les mains jointes, sur un lit de marbre noir, semblait reposer dans une éternelle prière.

2e Période.

Rien ne troubla ce religieux sommeil pendant près de trois cents ans. A deux reprises, en 1346 et 1487, Ploërmel fut enlevé d'assaut et saccagé. Le couvent des Carmes resta debout au milieu de ces désastres ; il fallut la rage impie d'un huguenot pour détruire ce sanctuaire vénéré. Pendant les guerres de la ligue, un protestant, le seigneur du Crévy, persuada au gouverneur militaire de la ville de faire démolir l'abbaye de N.-D. Il donna comme prétexte à cet acte de vandalisme, la nécessité de dégager les fortifications ; puis, au grand scandale des habitants, on procéda à la démolition.

Les Carmes se réfugièrent au prieuré Saint-Nicolas, où ils transportèrent les restes de Jean II et de Jean III. Le procès-verbal de cette translation nous a été conservé et j'en dois

la copie à l'obligeance de notre excellent confrère, M. le C[te] E. de Bréhier (1).

De ce document il ressort : 1° que les restes de Jean II furent réunis à ceux de Jean III lors de la translation au prieuré de Saint-Nicolas. 2° que la base du tombeau de Jean II, qui seule restait debout, fut transportée dans l'église du dit prieuré, l'autre ayant été détruite par les démolisseurs. Cette base avait perdu les statuettes qui occupaient les arcatures latérales, comme nous le voyons par la gravure donnée dans Dom Lobineau.

Le tombeau ainsi modifié, resta en cet état au Prieuré de Ploërmel, de 1593 à 1618, date de la reconstruction du monastère.

A cette époque, les Carmes voyant que les habitants de Ploërmel voulaient appeler, dans le couvent, des religieux de l'Observance, résolurent de s'emparer des bâtiments inachevés sans attendre qu'on leur donnât des remplaçants. Pour cela, ils entrèrent, à l'aide d'échelles, dans la maison abbatiale, brisèrent les portes et firent élever à la hâte des murs pour s'enclore et se retrancher. Cette énergique prise de possession ne leur servit à rien ; les Pères de l'Observance furent installés le 2 mars 1418 par le Provincial de Rennes. « Les corps des Ducs « furent rapportés, dit un manuscrit des archives de Rennes, « et placés, en leur premier lieu, sous l'un des sépulcres, parce « que l'autre avait été rompu à la démolition du couvent. »

Dix-neuf ans après cette restauration, on s'aperçut que le tombeau de nos Ducs *gênait les cérémonies du culte ;* une nuit, on fit enlever sans pompe le monument du fondateur et on le relégua dans un coin du chœur. Ce fait est consigné dans un procès-verbal en date du 15 mars 1647.

Malgré les très vives réclamations soulevées par cette insulte à la mémoire de nos souverains, le tombeau de Jean II resta à cette place jusqu'en 1793. A partir de cette date, il subit le même sort que celui de Jean III, et nous décrirons à l'article consacré à ce prince, la restauration des deux tombeaux dans l'église de Ploërmel.

---

(1) Ce procès-verbal, en date du 21 juin 1593, a d'ailleurs été publié *in extenso* par feu M. Ropartz, en 1861, dans sa *Notice sur la ville de Ploërmel*, p. 47-53.

NOTE SUR UNE CHANSON BRETONNE

DU

DIALECTE DE BATZ

PAR

M. PITRE DE LISLE DU DRENEUC

A M. DE LA VILLEMARQUÉ

En présentant à l'illustre auteur du recueil du *Barzaz-Breiz* cette modeste chanson de nos villages de Batz, je tiens à placer ici, pour rehausser cette faible offrande, les pages qu'un de nos grands écrivains a consacrées à l'œuvre de M. de la Villemarqué.

L'enthousiasme si vif, et si franchement exprimé par George Sand pour l'œuvre de notre barde, est un témoignage précieux, et nous sommes heureux de le reproduire ici. — Dans ses causeries artistiques et littéraires qui ont pour titre : *Promenades autour d'un village,* George Sand s'exprime ainsi :

« Une seule province de France est à la hauteur, dans sa « poésie, de ce que le génie des plus grands poètes et celui « des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous « voulons parler de la Bretagne.

« Quiconque a lu le *Barzaz-Breiz,* recueilli et traduit par

« M. de la Villemarqué, doit être persuadé avec moi, c'est-à-dire « pénétré intimement de ce que j'avance. Le tribut de Nomenoë « est un poème de cent quarante vers, plus grand que l'Iliade, « plus complet, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre « sorti de l'esprit humain. La peste d'Elliant, les Nains, Lez « Breiz et vingt autres diamants de ce recueil breton attestent « la richesse la plus complète à laquelle puisse prétendre une « littérature lyrique. Il est même fort étrange que cette littéra- « ture, révélée à la nôtre par une publication qui est dans toutes « les mains depuis plusieurs années, n'y ait pas fait une révo- « lution. Vraiment nous n'avons pas assez fêté notre Bretagne, « et il y a encore des lettrés qui n'ont pas lu les chants sublimes « devant lesquels, convenons-en, nous sommes comme des nains « devant des géants. Singulières vicissitudes que subissent le « beau et le vrai dans l'histoire de l'art !

« Qu'est-ce donc que cette race armoricaine qui s'est nourrie, « depuis le druidisme jusqu'à la chouanerie, d'une telle moëlle ? « Nous la savions bien forte et fière, mais pas grande à ce point « avant qu'elle eût chanté à nos oreilles. Génie épique, dramati- « que, amoureux, guerrier, tendre, triste, sombre, moqueur, naïf, « tout est là ! Et au-dessus de ce monde de l'action et de la pensée, « plane le rêve : les sylphes, les gnomes, les djinns de l'Orient, « tous les fantômes, tous les génies de la mythologie païenne et « chrétienne voltigent sur ces têtes exaltées et puissantes.

« En vérité, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait « rencontrer un Breton sans lui ôter son chapeau (1). »

C'est avec une légitime fierté que nous transcrivons cet hommage rendu à notre vieille poésie Bretonne et au maître qui l'a fait sortir du néant pour lui donner une gloire impérissable.

(1) *Promenades autour d'un village*, Paris, 1866, p. 206. J'ai retrouvé dans le Berry, continue l'auteur, « plusieurs romances et ballades exactement tra- « duites, en vers naïfs et bien berrichons, des textes bretons publiés par M. de « la Villemarqué. Revendiquerons-nous la propriété de ces créations, et dirons- « nous qu'elles ont été traduites du berrichon en langue Bretonne ? Non. — « Elles portent clairement leur brevet d'origine en tête. Le texte dit : *En reve- « nant de Nantes*, etc.

« Et ailleurs : *Ma famille de Nantes*, etc.

« Le Berry a sa musique, mais il n'a pas sa littérature, ou bien elle s'est « perdue comme aurait pu se perdre la poésie Bretonne, si M. de la Villemarqué « ne l'eût recueillie à temps. »

Certes, les strophes que je reproduis ici n'ont aucun droit de cité dans la riche collection de nos chants nationaux ; elles ont seulement le mérite de leur extrême rareté, car c'est le seul chant en dialecte breton du bourg de Batz qui nous ait été conservé. C'est donc à titre de rareté que je transcris ici cette chanson, recueillie, il y a quinze ans, sur la plage de la Govelle et qui me fut chantée par une fillette de Keralan (1).

RONDE DES FILLES DE LA PRESQU'ILE DE BATZ

Er merc'het a Kervalek
Zo ho vel er spinack,
Er spinack lir a lir
Er spinack, lir a la

Er merc'het a Germouzen
Zo koet ha pe me bihen,
Pe me bihen, lir a lir
Pe me bihen, lir a la

Er merc'het a Rofia
E zo koet ha koet ha mad

Er merc'het a Tregate.
E zo koet ha koet o ve

Er merc'het a Bennastel
D'ez dent es vil ar rastel.

Comme on le voit, c'est une sorte de ronde où les noms des hameaux de la presqu'île de Batz sont passés en revue, et tout

(1) Pendant le Congrès du Croisic, M. de la Villemarqué a bien voulu rechercher cette chanson que nous lui avions signalée, et une femme des villages de Batz la lui a chantée telle que nous la transcrivons ici.

l'art du poète consiste à appliquer aux filles de l'endroit quelque épithète satirique qui vient rimer avec le nom de leur village. Rofia est seul mieux traité, sans doute parce que c'était le berceau de l'auteur.

A coup sûr, si M. de la Villemarqué n'avait eu à glaner que dans les champs de la presqu'île de Batz, ses poèmes n'auraient pas l'honneur d'être comparés et préférés par un écrivain de génie aux chefs-d'œuvre du divin Homère.

Le Croisic, 23 septembre 1887.

DE L'ÉTUDE DES DOLMENS

AINSI QUE DE TOUS LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

par leur construction

Par M. GAILLARD, DE PLOUHARNEL (MORBIHAN)

Depuis une cinquantaine d'années, les recherches et les études au sujet de nos divers monuments mégalithiques, ont pris un essor très marqué. Les résultats en ont été exposés, appréciés, discutés dans nos meilleures sociétés savantes, et la science, il faut bien le reconnaître, y a acquis de grands progrès. Bien des questions qui restaient sans solution, ou qui n'en avaient obtenu que par la légende et l'erreur, se sont élucidées ; notamment pour les dolmens. Est-ce à dire que ce lointain mystérieux, sans histoire et sans tradition, soit suffisamment défini ? Les dolmens qu'on a spécialement remarqués, sont-ils complètement décrits ? N'y a-t-il pas d'autres monuments contemporains, encore plus nombreux et variés, à étudier ? Les études, jusqu'à ce jour, ont-elles pris une voie rationnelle, et les résultats en sont-ils assez matériellement acquis ? Telles sont les diverses questions dont je me propose d'entretenir l'Association Bretonne.

C'est pour la première fois que je développe, dans cette réunion, le fruit de mon expérience, et c'est ce qui justifie la bienveillance que je réclame des maîtres en science que je sais appartenir à cette savante compagnie.

Autant par situation que par prudence, je ne puis fournir ici que des observations matérielles, résultats acquis par de longues et nombreuses explorations. Ce n'est donc pas un exposé théorique que je présente ; simple et modeste fouilleur, mon rôle se

borne à réunir des matériaux pour les soumettre aux conclusions de mes maîtres en science. Mes observations n'ont de valeur que parce que n'étant pas fictives ou hypothétiques, elles se démontrent par la vue, elles ne sont pas théoriques mais bien matérielles. En ceci, ces observations peuvent évidemment varier, même de beaucoup, sur ce qui a été émis ou écrit sur le même sujet.

En principe, et avant les nombreuses explorations qui se sont succédé sous les auspices de beaucoup de sociétés et dûes aussi à l'initiative privée, il existait et il était admis de nombreuses erreurs. Les dolmens, d'abord monuments druidiques, autels des sacrifices, puis monuments celtiques, avaient donné lieu à des conclusions erronées. Ils ne devaient contenir nul métal. Les fouilles des Dolmens de Rondossac, à Plouharnel, en 1849, eurent d'autant plus de retentissement, qu'elles donnèrent la preuve du contraire par l'existence des deux brassarts en or qui y furent recueillis. Si l'erreur se propage avec facilité, il est loin d'en être de même pour la combattre et la détruire. Il y avait là une preuve matérielle, il est vrai, mais il en sortit les diverses théories de l'introduction et de la pénétration. Il a fallu de nombreuses autres preuves, de multiples résultats acquis dans d'autres dolmens, pour démontrer qu'en effet il pouvait y avoir de l'or natif dans quelques dolmens, mais à l'exclusion de tout autre métal.

La finale de ces conclusions n'était pas plus fondée que les précédentes ; il fallut bien le reconnaître encore, car certains dolmens fournirent du bronze. Il en résulta cette autre hypothèse : que ces monuments appartenaient à la dernière période, à ce qu'on a appelé l'époque de transition, de la pierre polie au bronze. On crut en administrer la preuve en objectant que des dolmens, contrairement aux autres, avaient leurs parois, non point de grandes pierres, mais en maçonnerie sèche, ce qui semblait indiquer l'abandon de la tradition primitive.

Puis les fouilles multiples qui ont suivi ont démontré que ce qu'on est convenu d'appeler le mobilier des dolmens est très variable. Les uns contiennent beaucoup de haches, les autres beaucoup de silex ; quelques-uns fournissent de nombreux et variés spécimens de céramique, tandis qu'on recueille dans d'autres des armes (pointes de flèche), des ornements (grains de

collier), et ces divers objets quelquefois à l'exclusion les uns des autres.

Par ce que je viens d'exposer, il est facile, je crois, de conclure que l'étude des dolmens, entreprise comme on l'a fait jusqu'ici, uniquement par les objets recueillis, est complètement insuffisante, et que, si elle peut amener des résultats satisfaisants parfois, elle ne permet pas de doter la science de progrès entièrement fondés, irrécusables parce qu'ils sont matériellement démontrés. Les objections d'introduction et de pénétration peuvent toujours subsister. Des erreurs peuvent se produire encore, et il m'est facile d'en citer un exemple par ce qu'on a dit des dolmens de transition à bronze et à parois de maçonnerie sèche, alors qu'on oubliait trop facilement que les dolmens de Saint-Michel à Carnac, de Tumiac à Arzon, et de Crubelz à Belz, sont ainsi construits, et qu'il n'a pu venir à l'esprit de personne qu'ils appartinssent à l'époque de la transition. Ce ne sont nullement des dolmens à bronze.

Scientifiquement, si les progrès sont lents, c'est que pour les acquérir il faut leur donner des bases indiscutables ; s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, il faut s'assurer de la solidité du terrain sur lequel on s'engage. Or, nous sommes ici dans les plus mystérieux sentiers.

Je l'ai dit, les divers objets que nous fournissent les dolmens étant variés, et ayant pu y figurer par circonstance, ne nous donnent pas cette complète certitude qui est indispensable pour assurer le progrès des études. Ils sont d'une grande utilité comme appréciation générale, mais c'est tout ce qu'on peut en retirer, et, assurément, il y a de meilleures assises à fournir aux recherches scientifiques.

S'il est vrai que quelquefois on trouve des dolmens inviolés à l'intérieur et des objets plus ou moins en place, ces occasions sont très rares ; mais ce qui se rencontre bien plus fréquemment, ce qu'on peut observer sérieusement parce qu'il n'y a rien été changé, n'est-ce pas la construction, le mode même d'érection de ces monuments ? N'est-ce pas encore la forme, la situation, la composition de leurs tumuli ; les dispositions ou les indications extérieures des monuments ; la façon dont ils étaient groupés ou même reliés entre eux ? Logiquement, je crois ne pas mal juger en affirmant qu'on eut dû commencer par là.

Et que de définitions n'avons-nous pas à trouver de prime abord ? A-t-on jamais expliqué pourquoi certains dolmens ont des cabinets latéraux, tandis que d'autres n'en ont pas ? De même a-t-on bien remarqué si ces cabinets furent édifiés avant ou après le reste du monument ? Quel rôle jouaient ces différentes annexes dans les groupes des dolmens ? Pourquoi en existe-t-il avec de larges dalles recouvrant parfois l'aire entière de la chambre ? Certes, il y a dans cet ordre d'idées, de nombreux, de bien intéressants travaux à faire ; mais je prétends encore que là est le vrai progrès à acquérir, car peut-on définir un édifice sans examiner, sans en étudier la construction ?

N'oublions pas que l'étude de tous les autres monuments contemporains, cromlechs, enceintes, alignements, doit forcément suivre cette voie. Nous sommes actuellement, il faut bien l'avouer, dans les ténèbres de l'ignorance sur ces diverses érections de menhirs, et cela pourquoi : parce que ces monuments ne contiennent pas ou fort peu de mobilier, qu'on en a fait l'étude par ces objets et qu'on n'a pu aboutir à une solution vraie et scientifiquement acceptable.

Depuis plusieurs années je me suis spécialement attaché à diriger mes recherches et mes fouilles par l'étude de la construction des monuments ; les premiers résultats ont été obtenus des dolmens. Non seulement j'y ai relevé des observations absolument nouvelles, mais j'en ai retiré le profit d'objets remarquables recueillis.

Au Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences, à Nancy, en 1886, j'ai fourni un mémoire à ce sujet, dont je me fais un vrai plaisir d'adresser plusieurs exemplaires à l'Association Bretonne. Dans le dolmen de Kervilor, à la Trinité, nous trouvâmes, *sous* un grand dallage, des armes, des ornements, de la céramique entière ; la construction de ce dolmen était toute particulière et elle me fit le qualifier de double-étage.

Que mon appellation ait été juste ou non, là n'est pas la question véritable, mais elle est toute entière dans l'existence matérielle des objets recueillis et de la construction.

La controverse est nécessaire, indispensable dans les questions scientifiques. Le champ doit être des plus librement ouvert aux discussions courtoises, et j'en suis tellement persuadé que je recherche ou je provoque au besoin, moi-même, cette controverse.

Simple fouilleur, présentant ou exposant des faits matériels acquis, je demande qu'on me signale d'autres faits opposés, matériels aussi.

Les fouilles de Kervilor ont eu, pour conséquence, des études suivies dans la région que j'explore et dans les dolmens à cabinets et à grands dallages. Leurs résultats sont consignés en trois points dans le mémoire fourni à Nancy :

1° Les dolmens dont l'aire est garnie d'un grand dallage d'une ou plusieurs grandes pierres n'ont pas de cabinets latéraux et réciproquement, ceux qui ont des cabinets latéraux, n'ont pas de grands dallages.

2° Quand il y a sur le même tertre plusieurs dolmens groupés, il n'en existe qu'un seul dont l'aire soit garnie de grandes dalles ou à cabinet latéral.

3° Quand, dans un groupe de dolmens parallèles sur le même tertre, il y en a un à grand dallage, il est situé à gauche des autres ; s'il y en a un à cabinet latéral, il est à droite.

Je serai particulièrement reconnaissant aux membres de l'Association Bretonne qui voudraient bien s'assurer dans leur région si ces observations existent aussi et me le faire savoir. Particulièrement il me paraîtrait intéressant de connaître les faits opposés existant.

Je dois avouer que je possède déjà plusieurs notes à ce sujet, conformes à ce que j'ai signalé. Laissant ce qui touche à ce pays de côté, je citerai seulement pour l'étranger.

Les travaux et les études de M. Anderson, du musée d'Edimbourg, exposés dans son ouvrage : *Scotland in pagan times,* à partir de la page 225 et dont les détails et les dessins sont conformes à mes observations, sans qu'elles aient été relevées au cours des travaux.

Le rapport de M. Lukis sur les fouilles du dolmen de Dehus, à Guernesey (*Bulletin de 1849. — Royal archeological institute of Great Britain and Ireland (London),* et *Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère,* 1886. 2me fascicule, page 7. — Morlaix, imprimerie Chevalier, 1887.)

C'est également dans le même ordre d'idées que, poussant mes observations plus loin, j'ai fourni, cette année, pour le 22 septembre, à Toulouse, au Congrès de l'Association Française, un mémoire nouveau :

Des menhirs isolés, des talus et de leur concordance avec les dolmens.

Comptant sur toute la courtoise bienveillance de l'Association Bretonne, je m'empresserai de lui en développer les termes, à sa prochaine réunion, en y ajoutant les faits nouveaux acquis. Par déférence et par convenance, ma communication n'ayant pas été produite encore à Toulouse, alors qu'elle est annoncée, je ne puis la fournir ici.

Mais il m'est permis de dire qu'elle n'est que le prélude des études les plus sérieuses sur les menhirs, études appuyées sur des faits matériels. Il est plus que probable que ces travaux, comprenant toutes les réunions de pierres levées en cromlechs, en enceintes, en alignements, c'est-à-dire ce qui n'a encore été scientifiquement défini dans nos monuments étudiés par leur construction, donneront lieu à plusieurs mémoires et il me sera toujours agréable d'en soumettre au moins partie à l'Association Bretonne, avec plans et dessins.

PROJET DE DÉFENSE

DE LA

LANGUE BRETONNE

Ce serait faire injure aux membres de l'Association Bretonne que d'entreprendre de les convaincre de l'intérêt capital qu'il y a à défendre la langue nationale de la Bretagne, aujourd'hui, plus que jamais, sérieusement menacée. Sans m'arrêter à montrer que le maintien et le développement du sentiment national breton sont, en partie, liés au sort de la langue, je me contenterai de faire remarquer que la question n'est pas moins importante au point de vue du développement intellectuel des populations rurales de notre pays. Je ne crains pas d'affirmer, sans crainte d'être démenti par les gens compétents, que le français, tel que l'ont appris la plupart des enfants qui ont fréquenté l'école, n'est pas pour eux un sérieux instrument de culture intellectuelle : ils peuvent causer français pour leurs affaires, ils ne le savent pas, pas plus que le garçon d'hôtel allemand que l'on rencontre dans tous les grands hôtels d'Europe ne sait le français ou l'anglais qu'il parle couramment. — J'ai connu un élève d'un des plus grands établissements de Paris, ayant eu une gouvernante allemande, parlant l'allemand sans difficulté, et incapable d'expliquer deux phrases d'un auteur facile. C'est une vérité reconnue depuis longtemps chez les Anglais que la langue maternelle, la langue nationale, est l'instrument le mieux approprié au développement moral et intellectuel du peuple ; à tel point qu'ils ont permis aux Irlandais l'enseignement du

gaëlique ; que dis-je, permis ? Les Irlandais se montrant peu disposés à profiter de cette faveur, ils les y ont encouragés. Cette année même, bon nombre d'instituteurs ont pris le diplôme pour l'enseignement du gaëlique. L'Ecosse jouit de la même liberté et en profite : dans les îles Hébrides, notamment, l'enseignement primaire est en gaëlique. Le pays de Galles s'émeut aussi : la Société des *Cymmrodorion* de Londres a posé à tous les instituteurs et institutrices du pays deux ou trois questions qui reviennent, en somme, à demander s'il est utile d'enseigner le gallois dans les écoles. La majorité s'est prononcée pour l'enseignement du gallois, en donnant, en général, d'excellentes raisons à l'appui. M. Powel a, d'ailleurs, on peut dire, épuisé le sujet dans un admirable discours que la société des Cymmrodorion a fait imprimer.

La situation, en Bretagne, est bien autrement difficile que dans les pays celtiques d'Angleterre. Tout d'abord il est inutile de compter sur le concours de l'Etat. Si on peut espérer gagner à la cause de l'enseignement du breton quelques membres éminents de l'Université (j'en suis sûr pour quelques-uns), ce serait faire preuve d'une grande naïveté que d'essayer de faire entrer cette idée dans le cerveau de nos instituteurs et inspecteurs primaires, tel qu'on le pétrit dans nos écoles normales. Le cas de M. Chabanneau, tout récemment, est caractéristique. M. Chabanneau, savant de grande valeur, professeur de langues romanes à la Faculté des Lettres de Montpellier, se mit en tête, dans l'intérêt des instituteurs, de faire sur les patois du midi un cours *gratuit* à l'Ecole normale de Montpellier ; il se proposait notamment de montrer aux instituteurs comment ils pouvaient se servir du patois pour enseigner le français. Il se heurta, de la part de la direction et des professeurs de l'Ecole normale, à une opposition furieuse, qui ne tomba que sur des ordres formels venus de Paris. Il est fort heureusement possible, en dehors de tout enseignement officiel, de pousser à l'étude d'une langue indigène et de lui insuffler assez de vie pour résister à toutes les attaques. Le pays de Galles nous en offre un exemple. Le Gallois, sans être enseigné dans les écoles de l'Etat, est resté la langue littéraire ; c'est la langue de la chaire, des livres, des journaux ; l'anglais n'est que la langue des affaires. La production littéraire est incomparablement plus forte en ce pays qu'en aucune pro-

vince de France : il y a des revues galloises qui tirent à plus de 40,000 exemplaires. Le nombre des livres gallois qui paraît chaque année est très considérable. L'admirable patriotisme des Gallois ne suffirait pas à expliquer ce phénomène unique en Europe. C'est qu'en réalité le Gallois est enseigné : *il l'est à l'église*. Dans toutes les nombreuses chapelles du pays de Galles, il existe ce qu'on appelle *l'école du dimanche*. Tous les dimanches, les enfants appartenant à la chapelle se réunissent, sous la direction du pasteur et d'un certain nombre de notables, pour apprendre à lire la Bible en gallois. On peut affirmer qu'au début les petits Gallois ne comprennent pas la moitié des mots de ce texte, dont la langue est d'une grande pureté. Peu à peu, ils viennent à en être maîtres et par contre-coup ils sont tout préparés à la lecture des chefs-d'œuvre de leur riche littérature et de leurs nombreux journaux. Beaucoup deviennent eux-mêmes des poètes et des littérateurs. Il n'y a pas de pays en Europe, au témoignage de l'illustre savant allemand Schuchardt, où il y ait, parmi le peuple, plus de gens en état de parler et d'écrire correctement leur langue. Les paysans ne se servent guère que du gallois dans leurs correspondances. L'honneur de la conservation du Gallois revient donc en grande partie au clergé. Je voudrais voir le nôtre, si patriote, si devoué au bien de la Bretagne, mériter un aussi magnifique éloge. Les difficultés sont grandes, assurément. Notre littérature est pauvre en ouvrages d'instruction ; la langue n'a pas été cultivée comme en Gallois, elle a perdu une bonne partie de son riche vocabulaire et de ses moyens de composition et de dérivation, tandis que le Galles, à tous ces points de vue, défie toute comparaison avec les langues de l'Europe les mieux douées. On peut commencer modestement par le *catéchisme*. Que les petits Bretons apprennent, à l'église, à le lire couramment, et ils seront vite en état de s'intéresser aux ouvrages écrits en breton. Pourquoi ne pas leur donner, à côté du catéchisme, un Nouveau-Testament ? La bibliothèque classique bretonne, en dehors des livres de piété, est à créer. Il leur faudrait une histoire de Bretagne avant tout, une géographie, etc., etç. Il existe, pour le dialecte de Vannes, un bon livre d'une excellente lecture pour nos paysans : le *Livre du làboureur,* de l'abbé Guillôme. Il a, je crois, été traduit en dialecte de Cornouailles. Il ne faut pas se montrer trop puriste au début ; il faudrait cependant

préférer les mots bretons qui existent aux mots français. Du moment qu'on enseignerait la lecture du catéchisme, rien n'empêcherait d'en réviser la rédaction, de le purger des mots français inutiles qui le déshonorent, quitte à expliquer aux enfants le sens des mots d'un usage rare. Le catéchisme et le Nouveau-Testament pourraient jouer, chez nous, le rôle de la Bible dans le pays de Galles. Il serait surtout d'une importance capitale de redonner de la vie à certains préfixes ou suffixes, conservés dans certaines formes, mais qui ne servent plus à la composition : on verrait bien vite ainsi le matériel de la langue s'enrichir et se développer de jour en jour. Le sort du breton est entre les mains du clergé ; s'il se dérobe à cette tâche, il encourra une terrible responsabilité ; s'il l'accepte résolûment, il aura acquis des droits à la reconnaissance éternelle de tous les Bretons.

BRITTO.

QUIMPER ET LOCTUDY

Par M. TRÉVÉDY

Ancien Président du Tribunal civil de Quimper

Il y a quelques années on ambitionna pour Quimper un Lycée ; et aucun sacrifice ne parut payer trop cher la satisfaction de ce *besoin* nouveau. A mesure que la construction a monté, l'enthousiasme a baissé. Le Lycée est construit : on trouve qu'il a coûté trop cher (et les contribuables sont de cet avis) ; et on lui reproche de ne pas mériter le nom de monument. Palladio, Philibert Delorme, M. Garnier avaient épuisé leur art dans l'ornementation de leurs façades. L'architecte parisien du Lycée de Quimper a fait autrement. — A-t-il cru mieux faire ? Il s'est abstenu de faire une façade ; et la porte principale du Lycée a été nommée très drôlement, mais bien justement, « la porte d'un escalier de service. » Mais cela ne nous regarde pas : ce qui nous importe, c'est ce qui suit.

Sur la place, devant l'ancien collège, s'élevait la chapelle avec une élégante façade italienne, admirée de Cambry et recommandée par M. Pol de Courcy. On aurait voulu, dit-on, la jeter par terre et en construire une autre : toutefois, — heureusement pour les contribuables et pour l'art — elle est restée debout. — Mais le Lycée l'a *coupée en deux,* à peu près par la moitié ; je veux dire que la moitié de la façade de la chapelle disparaît masquée par la construction nouvelle.

C'est affreux, et les gens de goût qui passent là se détournent pour ne pas voir. — C'est du pur Vandalisme ! L'opinion, là-dessus, est unanime. C'est au point que personne n'ose plus assumer la responsabilité de cette incroyable maladresse.

Au début, les défenseurs quand même du Lycée disaient avec aisance : « On ne pouvait faire autrement. » Si ! et la preuve, la voici : Un *premier* plan, approuvé par le Conseil municipal, accotait le Lycée à la chapelle, mais toutefois sans la masquer. J'étais voisin du collège, je fus averti, j'avisai la Société Archéologique. A l'unanimité elle sollicita la modification du plan. Sa requête, présentée par son président, fut accueillie ; et deux de nos confrères qui virent le *second* plan purent nous rapporter que toute satisfaction nous était donnée. Nous nous reposions sur cette assurance, lorsque je vis un jour commencer l'exécution d'un *troisième* plan, le pire des trois.

Est-il démontré que ce plan définitivement exécuté ne s'imposait pas nécessairement ?...

Aujourd'hui la thèse change et on dit, en désespoir de cause : « C'est du Ministère que l'ordre est venu de construire à cette place. » Le *Ministère*, mot commode et qui sauvegarde de toutes les responsabilités personnelles ; mauvaise raison qui ne donnera pas le change. La responsabilité de cet acte de Vandalisme reste à l'architecte dont le nom brille en lettres d'or sur une table de marbre à l'entrée du Lycée. Un architecte qui a le respect de l'art et le souci de sa renommée, quand on vient lui donner un pareil ordre n'a qu'un parti à prendre : se retirer.

Il n'est pas possible que l'architecte, en revoyant l'œuvre qu'il a exécutée ne se frappe pas la poitrine en faisant son *meâ culpâ.* Serait-ce pour le consoler que le Ministère l'a chargé de la réparation de l'église romane de Loctudy ?

Le *Bulletin Monumental,* publié sous les auspices de la Société Française d'Archéologie, a publié récemment un article à ce sujet. Il a pour auteur M. du Châtellier, voisin de Loctudy, et témoin oculaire de ce qu'il raconte.

Avez-vous lu cet article très court, mais très substantiel et très instructif ?... Si vous ne l'avez pas lu, le voici, résumé en deux mots.

M. du Châtellier rappelle à M. l'Inspecteur général des Monuments historiques un détail assez piquant. Il y a quelques années,

Henri Martin visitait l'église de Loctudy avec l'Inspecteur et M. du Châtellier : il était question de la réparation de l'église, et l'historien se tournant vers l'Inspecteur lui dit : « Il faut ici un architecte doublé d'un artiste. »

Or, M. du Châtellier révèle à M. l'Inspecteur général une chose surprenante, et le supplie d'intervenir au lieu de l'architecte artiste que réclamait Henri Martin. Savez-vous par qui les travaux si délicats de la réparation sont exécutés ?... Par un conducteur des Ponts-et-Chaussées ! Homme entre tous habile en son art, je le veux bien, mais enfin qui n'est ni *architecte,* ni *artiste,* et qui ne donne à la surveillance des travaux que ses moments de loisir.

Et, remarquez-le, l'architecte étranger ne pouvait espérer d'être suppléé par un architecte. Pourquoi ? C'est bien simple. Offrir cette mission utile mais subalterne à un architecte ayant fait ses preuves et qui pouvait prétendre à l'honneur de présenter le plan, eut été une plaisanterie que l'architecte ne pouvait se permettre.

Qui pourrait nier que l'absence de l'architecte sur les lieux a ses inconvénients ? Ainsi, on a dit à Quimper qu'un enfeu du XIIIe siècle, dont la conservation avait été recommandée par l'architecte, a cependant été détruit sans pitié. Je ne garantis pas le fait : mais en voici un autre que M. l'abbé Abgrall, architecte de talent, a révélé à la Société Archéologique du Finistère : » Dans le transept nord, après avoir enlevé les enduits « qui couvraient le mur à l'intérieur, on a retrouvé le cintre « d'une fenêtre primitive qui montait presque à la voûte. Mais « c'était trop tard, semble-t-il, car la fenêtre qu'on a faite en face, « dans le transept sud, est placée à un niveau beaucoup plus « bas, et même l'architecte a aggravé sa faute en lui faisant un « pendant à la même hauteur dans la branche du nord, malgré « la présence du cintre primitif qui reste là comme un témoin « accusateur. »

Nul doute que l'architecte, s'il eût été sur les lieux, n'eût reconnu la défectuosité de son plan, et ne fut revenu au plan du constructeur de l'église. M. l'abbé Abgrall a formulé d'autres critiques graves et sérieuses sur lesquelles je n'insisterai pas. Il me suffit de vous avoir montré par un fait combien l'absence de l'architecte est préjudiciable à la bonne exécution des réparations.

Donc le mal, c'est l'absence de l'architecte. Comment y parer ?

En revenant aux errements anciens ; en confiant les réparations aux architectes du pays ayant fait leurs preuves, et qui peuvent eux-mêmes, sans déplacements onéreux, surveiller l'exécution de leurs plans.

Il y aurait à cela tout avantage : 1° Nos architectes n'auront pas comme les architectes parisiens le parti pris de faire du neuf : chargés d'une réparation, ils ne feront pas une *reconstruction ;* ils ne dépasseront pas systématiquement leurs devis. 2° Dépensant beaucoup moins, ils coûteront moins cher, puisqu'ils ne réclameront pas de frais de transport qui équivalent quelquefois, avec les honoraires, au prix même des travaux.

Il suivra de là que si les réparations coûtent moins cher, la somme allouée au budget sera répartie sur un plus grand nombre de monuments. Cet avantage, par le temps qui court, n'est pas à dédaigner.

Toutefois, ce remède si simple (si vous me permettez cette expression vulgaire), nous ne le tenons pas. La preuve c'est ce qui se passe à l'autre bout du Finistère, à Sizun. Il y a là une porte triomphale à l'entrée du cimetière, connue sous le nom d'*Arc* de Sizun : elle est presque unique dans le département.

La route, nouvellement tracée, passait à travers l'*Arc*. Le Conseil général en approuvant le tracé n'y avait pas pris garde ! Le Conseil municipal, mieux inspiré, veut conserver son monument. Il faut le déplacer. La commune, qui n'est pas riche (elle a bâti une école monumentale) vote, au mois d'octobre 1884, une somme de 1200 francs pour l'exécution de ce travail. Cette somme est juste suffisante, parce que M. Bigot, architecte diocésain, surveillera le travail, par amour de l'art.

La préfecture approuve la délibération de la commune ; mais à une condition, pourtant, c'est que l'architecte étranger, constructeur du Lycée, sera chargé du déplacement de l'*Arc*. En bon Français, c'est dire à la Commune : « Ouvrez de nouveau votre bourse. » Il est clair, en effet, que les 1200 francs représentent la dépense à faire ; et si M. Bigot, partant de Quimper, ne réclame même pas ses frais de transport, l'architecte, venant de Paris, réclamera frais et honoraires !...

Beaucoup croient, et je suis avec eux, que lorsqu'un département possède l'architecte qui a bâti les flèches de Saint-Corentin, en économisant quelques centaines de francs sur son devis, il

n'a nul besoin de recourir à l'architecte étranger qui, dépassant toutes les prévisions de son devis, a masqué la chapelle du collège.

Ce qui se passe dans le Finistère se fait ailleurs ; il faut donc émettre une conclusion générale. Ma conclusion, la voici : — Dans l'intérêt de l'économie du travail, qui permettra de réparer et de conserver un plus grand nombre de monuments, j'émets le *vœu* que ***les réparations des Monuments reconnus historiques soient, comme auparavant, confiées à des architectes demeurant sur les lieux et pouvant eux-mêmes surveiller l'exécution des travaux qu'ils auront ordonnés.***

NOTE

SUR L'INSCRIPTION DU LECH DE SAINTE TRIFINE

Par M. DE KERANFLEC'H-KERNEZNE

Le lech de sainte Trifine, canton de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord), est connu depuis plus de deux siècles des archéologues bretons.

En 1670, le bénédictin anonyme, auteur de l'*Histoire* (inédite) de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys (*Mss. de la Bibliothèque Nationale*, *Fonds Saint-Germain Français*, N° 922), après enquête faite sur les lieux avec le concours de son confrère, D. Antoine Sainctoire, prieur de Saint-Gildas-des-Bois, s'exprime ainsi dans sa curieuse description du monument, publiée, pour la première fois, par M. de la Borderie, dans le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne* (VI[e] vol. p. 343) :

« Dans la paroisse de Bothoa, diocèse de Cornouaille, il y a une trève, ou fillette, qui porte de temps immémorial le nom de sainte Triphine... Elle est située au milieu d'un assez bon bourg, dont les maisons entourent presque le cimetière... Dans ce cimetière, du costé méridional de l'église, il y a une pierre grise et dure (1) de prodigieuse grosseur, en forme de pyramide, de la hauteur de 12 pieds et taillée en 18 pans (2), sur laquelle, du costé vers l'église, sont gravées certaines lettres fort anciennes et inconnues... Les habitants tiennent, *par tradition*, que, où est placée cette pierre, est l'endroit même ou Commorre attrapa Triphine lorsqu'elle fuyait ayant apperçu qu'il estoit entré en sa fureur et où il la tua et où saint Gildas la ressuscita... et où

(1) Granit.
(2) Plus exactement dix-huit cannelures.

enfin elle fut enterrée et mise dans un caveau couvert de sa tombe a 5 ou 6 pieds de la grosse pierre. Audessus de laquelle pierre il y a une croix de tuffeau quarrée (1) ; au bout qui est tourné vers le midi y est gravée une face couchée ayant le front vers le levant et le menton vers l'occident ; à l'autre bout, du costé du nord est gravée une face pleine et droite ; et au bout qui fait le haut de la croix est gravée la forme d'un enfant qui porte une couronne sur la teste. D'où l'on pourrait inférer que la première représente Trifine, la deuxième saint Gildas qui la ressuscita et la troisième saint Trémeur. Ils croyent, de plus, que depuis l'érection de cette grosse pierre, leur église fut bastie sous le nom de sainte Triphine...

« Le laps du temps, qui efface la mémoire des plus saintes et insignes actions, avoit aussy presque englouty le tombeau de sainte Triphine, qui estoit caché dans le cimetière sous un tas de cailloux et de terre rapportée, sur lesquels estoient crues des ronces, orties et halliers, assez proche de la grosse pierre. Mais il pleut à Dieu le descouvrir, environ l'an 1570, en ceste façon. Un des habitants de la paroisse, par un mouvement interieur, se mist à défrischer ce lieu, luy faschant que cet amas de pierres et de halliers occupast ainsy une partie du cimetière.

« Il ne travailla pas beaucoup qu'il ne trouvast une pierre verte et dure eslevée de quatre doigts de fleur de terre, de 5 à 6 pieds de longueur et 2 1/2 de largeur, un peu eslevée en son milieu et rabattue par ses costez, plus large par la tête et retrécie par les pieds (2), en la forme de tombeau ; ladite pierre estant armée (ou mieux, entourée) de cinq gros hémisphères de pierre blanche (3), deux desquels qui sont à costé de la teste, estant plus gros que les deux autres qui sont a costé des pieds ; audessous desquels, en esgalle distance, est le cinquiesme demi-globe, plus gros que les quatre autres et lequel on a creusé depuis pour servir de benistier. Entre les deux demi-globes qui sont aux coings de la teste de la tombe, il y a une fenestre (4) de pierre de taille

(1) Evidemment d'une époque relativement récente, le tuffeau n'étant pas employé en Bretagne au temps d'usage des lechs.

(2) Forme et dimensions des couvercles de cercueils en pierre antérieurs au XII[e] siècle.

(3) Granit.

(4) Une trappe.

par laquelle on entre dans le caveau qui est couvert de ladite pierre tombale, dans lequel on a trouvé trois testes (1) et quelques ossements qu'ils tiennent estre de sainte Triphine et de saint Trémeur (2).

« L'invention du tombeau environné de cinq hémisphères, fut cause que les paroissiens, l'an 1577, prirent résolution de bastir la chapelle qui se voie a présent construite sur ledit tombeau ; et comme leur église estoit dédiée a sainte Triphine ils firent bénir la chapelle sous le nom de saint Trémeur. Et, laissant au dehors, du costé d'occident, cette grosse pierre, ils enfermèrent dans ladite chapelle le caveau et tous ses ornements. »

Avant la construction récente du charmant écrin de granit, style XIII[e] siècle, que le bon goût et la dévotion des autorités locales ont substitué au grossier édicule en bois du XVI[e] siècle, la disposition des lieux n'avait pas changé depuis la visite des deux bénédictins, sauf la croix aux trois têtes, sans doute détruite en 93, et le couvercle qui ne recouvre plus la fosse aujourd'hui béante, et l'ouverture en pierre de taille entre les deux hémisphères et la tête, supprimée évidemment comme inutile pour y donner accès.

En revanche on voit, à quelques pas de la chapelle, un cercueil en granit, omis dans l'enquête de 1670, accompagné d'une petite colonne octogonale en pierre de taille excavée en bénitier a son sommet, toujours vénéré des habitants du pays comme tombeau de sainte Trifine et qui peut bien avoir été extrait à une époque inconnue de la fosse en question.

Ce monument est, peut-être, le spécimen le plus complet que nous possédions des sépultures bretonnes de grands personnages du V[e] au X[e] siècle.

La pyramide quadrangulaire cannelée du chevet et les cinq pierres hémisphériques entourant la tombe ne laissent aucun doute à cet égard. Ce sont bien là les pierres funéraires chrétiennes, connues sous le nom de lechs, communes aux deux branches kymrique et gaëlique de la grande famille celtique.

L'inscription, dont jusqu'ici la lecture et l'interprétation sont

(1) Que rappelaient sans doute celles figurée sur la croix en tuffeau posée au sommet de la grosse pierre en forme de pyramide.

(2) Trois têtes pour deux personnes !

restés des problèmes à résoudre, vient, de son côté, confirmer pleinement cette attribution.

Après les auteurs de *l'Histoire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys*, au XVIIe siècle, tous ceux qui en ont parlé l'ont déclarée indéchiffrable (1).

J'y avais moi-même à peu près renoncé quand, il y a quelques jours, un rayon de soleil d'une obliquité convenable, dont je n'avais pas été favorisé lors de mes précédentes visites, m'a permis, je crois, d'en saisir enfin d'une manière satisfaisante, les traits, dont j'ai l'honneur de soumettre un calque d'estampage à l'appréciation du Congrès.

On y reconnaît à première vue les formes paléographiques des écritures demi-onciales et minuscules du VIIe au Xe siècle, caractérisées surtout par l'absence de majuscules.

La première ligne ne présente aucune difficulté. C'est le mot CRUX, formule initiale de style relevée depuis longtemps dans les inscriptions des monuments analogues de Locoal-Mendon (CROUXPROSTLON), de Kervili, en Languidic (CRAXHARENBILI) et de Langonbrach (2) (Morbihan) (3).

Des sept lettres de la seconde, cinq, les 1re, 3me, 4me, 6me et 7me (I...IH....EL) se lisent aussi couramment.

La deuxième, bien que plus informe, ne peut non plus, il me semble, être prise que pour une R plus fermée que celle de la première ligne ; la seule lettre en approchant dans les alphabets européens connus étant l'N, dont la forme constante, dans les inscriptions bretonnes antérieures à l'époque romane, ressemblant à un H, majuscule romaine à traverse horizontale ou légèrement oblique, ne pouvant, en aucune façon se retrouver ici.

Reste la cinquième. Il me semble difficile d'y voir autre chose qu'un A de notre alphabet demi-oncial dont elle présente le galbe général ; le trait vertical au centre qui pourrait en faire une M, si la traverse inférieure n'existait pas, étant assez peu marquée pour permettre de n'y voir qu'un simple défaut dans la pierre.

On lit ainsi IRIHAEL, dont le facies breton archaïque saute aux yeux.

(1) Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, art. Triphine. Freminville, *Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 342.

(2) CROXBRIT.

(3) Voir *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, vol. VI, p. 329.

Est-ce un seul mot, un nom propre dans lequel entre le mot Haël si fréquent en composition dans les documents bretons des premiers siècles, Judic-haël, Argant-haël, Jut-haël, Ret-haël, etc., ou bien une réunion de plusieurs mots faisant un sens grammatical ?

Que le nom soit IRIHAEL ou HAEL, peut-on l'identifier avec un personnage historique ?

Quels rapports peut-il avoir avec sainte Trifine, saint Trémeur ou Conomor ?

A défaut de temps et de documents suffisants pour répondre à ces questions, je me borne aujourd'hui à les soumettre aux lumières philologiques et historiques de mes confrères de l'Association Bretonne.

Le Quélénec, 18 septembre 1887.



UN LITTÉRATEUR VANNETAIS INCONNU

ET

UN DÉBAT LITTÉRAIRE

Au XVIIIe siècle

Le débat littéraire dont nous voulons faire connaître l'histoire nous est révélé par un manuscrit formant un cahier de dix-neuf pages in-8°. Il comprend quatre lettres, deux écrites par un Père de la Compagnie de Jésus, Antoine de Montigny, à M. B***, et deux réponses adressées au P. de Montigny par son correspondant. Ce dernier, dont nous n'avons pu découvrir le nom, occupait un poste important dans l'administration des finances. Quant au P. de Montigny, il était né à Vannes, le 9 décembre 1694. Fils de noble homme Antoine de Montigny de Marsé, greffier de l'Amirauté du diocèse de Vannes, plus tard (1719) greffier au bureau des fermes de la province de Bretagne, et de Renée Fouillezen, il fut baptisé le 15 dans l'église de Saint-Pierre de Vannes, et eut pour parrain Antoine-Hervy, chevalier, président du bureau des finances et chambre des domaines de Bretagne, trésorier de France et grand voyer (1).

Il y a lieu de croire qu'Antoine de Montigny fit ses études dans le collège des PP. Jésuites de Vannes où ses jeunes frères, Laurent-René et Charles-Anne, furent aussi instruits (2). Il entra dans la Compagnie de Jésus. En 1744, il était procureur du

(1) Registres de la paroisse de Saint-Pierre de Vannes, 1694. *(Archives de la mairie de Vannes).*

(2) Le 19 février 1712, Laurent-René et Charles-Anne de Montigny, élèves de philosophie, soutinrent, en exercices publics, douze thèses de logique. — Pancarte in-4°, imprimée à Vannes, 1712, chez la veuve de Guillaume Le Sieur, imprimeur du collège. *(Archives départementales du Morbihan.)*

collège des Jésuites de Paris (1). La *Bibliographie* (2) des PP. de Backer et Sommervogel nous apprend, sans préciser les dates, qu'il fut préfet du collège de Tours, employé dans les missions et enfin procureur-général de la province de France. Il occupait ces fonctions au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus et il fut cité, à ce titre, devant les commissaires du Parlement pour rendre compte des biens des Jésuites. Il se retira ensuite en Bretagne, au château du Pou, en Guidel, chez sa nièce Anne-Elisabeth de Montigny, fille de Laurent-René et de Charlotte-Corentine Robin de Kernombre, mariée depuis le 1er août 1757 (3) à Charles-Auguste Carré, seigneur de Luzançay et du Pou, commissaire de la marine du Roi.

« Là, dit l'éditeur de la *Vie du Père Jean Eudes,* il occupa ses loisirs à la composition d'ouvrages en faveur de la religion, qu'il voyoit attaquée, dès lors, avec tant de fureur par l'impiété et le philosophisme. Effrayé des ravages que devoient produire ces funestes doctrines, tout à la fois antichrétiennes et antisociales, le P. de Montigny entretenoit souvent sa famille des malheurs et des châtiments qu'attireroit sur notre patrie ce déluge d'erreurs si pernicieuses. « La main de Dieu, répétoit-il, s'appesantira « sur la France : je ne le verrai pas ; mais vous en serez les « témoins. Puissiez-vous ne pas en être les victimes. »

Les ouvrages composés par le P. de Montigny sont les suivants :

1° Vie du P. Jean Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la Congrégation de Jésus et de Marie, et de l'ordre de Notre-

(1) La sentence rendue, le 20 mai 1744, par Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, pour fixer les. armes de la ville de Lorient, fait connaître que la requête des Maire et Echevins de la ville de Lorient avait été présentée à d'Hozier par « le P. Antoine de Montigny, procureur du collège des Jésuites de Paris. » *(Délibération de l'assemblée de ville de Lorient, tenue le 29 septembre 1744).*

(2) *Bibliographie : 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours ; 2° des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet,* par Augustin de Backer, de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration d'Aloïs de Backer et de Charles Sommervogel, de la même Compagnie. 2 vol. in-4°. Nouvelle édition 1872. Liège, L. Grandmont-Donders. Ce précieux recueil, tiré à 200 exemplaires, n'a pas été mis dans le commerce. La notice du P. de Montigny se trouve dans le tome II, col. 1360 et 1361.

(3) Registres paroissiaux de Lorient, année 1757. (*Archives de la mairie de Lorient.*)

Dame de Charité, ouvrage posthume du Père de Montigny, de la Compagnie de Jésus, revu et publié par un prêtre du clergé de Paris. Paris, Adrien Le Clère et Cie, 1827, in-12, p. XXIII-466; ibid., id., 1845, in-12. — Suivant l'éditeur, cet ouvrage paraît avoir été écrit vers 1765. Le manuscrit original a été reproduit presque littéralement par l'éditeur qui s'est contenté de modifier sur quelques points le style, de supprimer quelques digressions trop longues et d'adoucir certains passages « dont le ton sent un peu l'amertume, lorsqu'il s'agit de la congrégation à laquelle avait appartenu le P. Eudes. »

2° *Traité de la vérité de la religion chrétienne, approuvé par les docteurs de Sorbonne.* — Nous ignorons la date de cet ouvrage qui, suivant l'éditeur de la *Vie du P. Eudes*, formait deux volumes, et était le premier et le plus important travail du P. de Montigny.

3° *Traité sur la soumission aux décisions de l'Eglise.* — « Je crois, dit la *Bibliographie* des PP. de Backer et Sommervogel, que cet ouvrage a été imprimé vers 1733. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* rapportent en 1733, p. 42, que le Père de Montigni, Jésuite, distribuait à Tours une brochure in-12 intitulée « *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Eglise.* » Elles ajoutent en 1734, p. 84, qu'elle fut condamnée au feu par arrêt du Parlement de Paris. »

4° *Mémoire pour les Jésuites de France condamnés solidairement par une sentence des juges et consuls de Paris du 30 janvier 1760 à païer la somme de 300,000 l., due en vertu d'une lettre de change tirée par le P. La Valette, supérieur des missions aux Iles du Vent,* in-8°, 116 p.

5° *Sermons et notes sur divers sujets.*

6° *Réfutation des allégations de la Cadière contre le P. Girard.*

7° *Prix proposé dans la* « Gazette » *du 19 juillet 1782, n° 58, par la classe de philosophie spéculative de Berlin pour l'année 1783 :* « Déterminer quelle est la meilleure manière de rappeler à la raison les nations, tant sauvages que policées qui sont livrées à l'erreur et aux superstitions de tout genre. » In-8°, 67 p.

Le manuscrit inscrit sous le n° 6 a été brûlé ; les manuscrits portant les nos 4, 5 et 7 sont conservés à la bibliothèque de l'Ecole Sainte-Geneviève à Paris (1).

(1) Renseignement communiqué par le P. Sommervogel.

Dans un dossier de pièces relatives au P. de Montigny, dossier formé par un prêtre dont nous ne saurions trop louer la profonde érudition et l'inépuisable complaisance, nous avons trouvé une copie autographe, malheureusement incomplète, du « *Mémoire pour les Jésuites de France,* etc. » Le P. de Montigny, qui avait été chargé de passer à la Martinique, en qualité de visiteur, avec tous les pouvoirs nécessaires pour régler les affaires de la mission et qui ne put donner suite à ce projet, y expose avec la plus grande clarté les causes de la ruine du P. La Valette, et les efforts de la Compagnie pour remplir les obligations qu'il avait contractées. La seconde partie du mémoire est consacrée à l'examen et à la discussion des motifs de la sentence des Juges Consuls : l'auteur démontre que la solidarité établie par le jugement entre tous les Jésuites de France pour le règlement des dettes de la mission de la Martinique est contraire aux dispositions de l'ordonnance concernant les Sociétés et aux conditions d'existence et de fonctionnement de l'Institut des Jésuites.

Pour le concours ouvert par l'Académie de Berlin, le P. de Montigny répond que la meilleure, l'unique manière de rappeler à la raison les nations livrées à l'erreur et aux superstitions de tout genre est « de les engager à s'instruire des vérités que propose la religion chrétienne *catholique*, et à pratiquer les devoirs qu'elle impose. » L'un des manuscrits que nous avons sous les yeux est incomplet et ne contient que treize feuillets avec quelques ratures. Le second qui comprend 55 pages in-8°, paraît être une copie définitive ; les marges sont surchargées de citations latines ; la démonstration est excellente : le style du mémoire ne mérite pas le même éloge (1).

L'éditeur de la *Vie du P. Eudes* cite encore un volume contenant des *Dissertations et examen de quelques faits rapportés par les historiens sacrés,* — des *Controverses sur quelques passages difficiles des livres saints, et Explication de ces mêmes passages*(2).

A cette liste déjà longue, il convient d'ajouter le manuscrit que nous publions, intitulé : *Vers présentés à l'Académie fran-*

(1) Nous avons lieu de croire que ce mémoire fut transmis à la classe de philosophie spéculative de Berlin. Le dossier dans lequel nous avons trouvé ces pièces renferme, en effet, le brouillon d'une lettre d'envoi adressée au roi de Prusse par le P. de Montigny à l'appui de son travail.

(2) Préface de l'éditeur, édition de 1827, *passim*.

çoise. Jugemens de quelques académiciens. Critique de ces jugemens. Mais bien que Moufle, *ex quæstor primarius ærarii bellici,* déclare dans son *très humble remerciement au merveilleux poète de 88 ans* que les vers du P. de Montigny sont dignes de ceux de Catulle, que Tibulle les aimerait et pourrait en être jaloux, les *Vers pour servir de pendant à l'éloge de Voltaire qui remportera le prix de l'Académie en 1779,* les vers adressés à un « Pétrarque nouveau », le *Véritable Janséniste dévoilé* et quelques vers latins (1) ne nous semblent pas devoir assurer aux œuvres poétiques du pieux Jésuite une place dans l'*Anthologie des poètes bretons.*

Nous n'avons pu découvrir aucun détail au sujet du séjour du P. de Montigny au château du Pou. Nous savons seulement, par une requête adressée, le 13 août 1773, à Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bacquencourt, intendant de Bretagne, que le P. de Montigny fut atteint en 1772-1773 de quatre maladies dangereuses, et que ses ressources se composaient d'une pension de quatre cents francs accordée par le Roi depuis 1762.

Antoine de Montigny mourut au château du Pou, le 24 juillet 1783, et non le 7 mai 1782, comme l'indiquent l'éditeur de la *Vie du P. Eudes* et la *Bibliographie.* Il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière de la paroisse de Guidel (2).

Si l'éditeur de la *Vie du P. Eudes* a pu, à bon droit, se plaindre parfois du style « sec et diffus » du P. de Montigny, nous croyons qu'une telle critique ne saurait, sans injustice, s'appliquer au manuscrit que nous reproduisons. L'érudition y est aimable, l'observation juste accompagnée de traits piquants. Ce n'est pas sans surprise que l'on apprend par la date des lettres qu'Antoine de Montigny, à l'heure où il écrivait cette spirituelle causerie, était âgé de quatre-vingt-deux ans, et l'on est tenté de redire avec l'enthousiaste admirateur de ses œuvres poétiques :

Flore Juventutis micat os pernobile. Nusquam,
Crede mihi, senium mente nec ore refers.

(1) Les pièces citées dans ce paragraphe font partie d'une collection appartenant à un prêtre du diocèse de Vannes.

(2) Registres de la paroisse de Guidel, 1783. (*Greffe du tribunal civil de Lorient.*)

Vers présentés a l'Académie françoise. — Jugemens de quelques académiciens. — Critique de ces jugemens.

*Lettre à M. B***, du 1 avril 1777, à Paris.*

Monsieur, j'ai une affaire ici, dont vous me pourrez tirer plus aisément que personne. Il ne s'agit ni de sollicitations auprès des ministres, ni de grâces à demander à MM. les fermiers généraux. Douze millions, qu'ils viennent de prester au Roi, les mettent peut-être de trop mauvaise humeur pour qu'on soit bien venu à leur demander des grâces ; c'est vous, Monsieur, à qui j'en demande une, et je compte trop sur votre amitié, pour ne pas me promettre de l'obtenir. Voici l'affaire dont il s'agit.

Une jeune personne de ma connaissance, qui commence à dessiner assés proprement, a formé le projet d'un tableau où elle se représente elle-même appelant un serin qu'elle a élevé. Ce petit oiseau vole à elle, elle le reçoit sur un doigt qu'elle lui présente, elle l'approche de sa bouche, et les ailes encore épanouies, comme s'il avait peur de ne se pas assés soutenir dans cette posture, il lui becquète les lèvres. C'est dans cette attitude qu'elle se représente avec son oiseau : au haut du tableau elle veut placer deux petits Amours, qui en orneront les deux côtés et qui laisseront pendre une chaîne de fleurs en demi-cercle, dont le milieu descendra sur la main qui porte l'oiseau, en sorte qu'elle en touche les pieds.

La demoiselle a fait confidence de son projet ; peut-être a-t-elle montré ce qu'elle en a déjà exécuté ; et elle a témoigné qu'elle souhaiteroit avoir un vers ou deux, pour mettre au bas de son tableau, vers qui exprimassent les sentimens que l'attitude de l'oiseau lui suppose. Sur cela, deux ou trois jeunes gens de sa connoissance, encore la tête embarrassée des fumées de l'Hippocrène, ont eu la politesse de lui en présenter, tant bons que mauvais, françois et latins ! Les voici tels qu'on me les a communiqués ; du moins voici ceux qui m'ont paru les meilleurs :

L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour.

Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.

.... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

Ces vers, comme vous le voyez, décèlent de nouveaux débarqués du collège. Or il s'agit d'en choisir un, et on a voulu que je décidasse de la préférence. J'ai eu beau répondre, à l'imitation du berger de Virgile en pareil cas :

Sunt oblita mihi nunc carmina : si qua canendi
Ars quondàm fuerat, totam ætas abstulit artem.

Au lieu d'agréer mes excuses, la persécution en a été plus vive. J'ai encore appelé Virgile à mon secours, en disant de la meilleure foi du monde à ces poètes rivaux :

Et palmâ tu dignus, et hic, et reddere quisquis
Picturâ innocuos aut carmine doctus Amores.

Virgile m'a mal servi, et nous aurions échoué l'un et l'autre, si je ne m'étois avisé d'un stratagème qui du moins a suspendu leurs efforts, et qui me réussira, si vous le voulez ; je leur ai donc dit :

« Mais vous n'y pensez pas,

Non nostrum inter vos tantam componere litem.

« Quoi, un homme de province, pour décider de vers dont
« M. de la Harpe pourroit galantiser son *Mercure*? C'est trop
« avilir le Parnasse. Il faut avoir recours à Paris : c'est là où sont
« séans les tribunaux qui jugent des choses de goust. Il est vrai
« que leur jurisprudence varie souvent, qu'elle se contredit même
« quelquefois. Moiennant finances exactement payées dans les
« bureaux et à leurs protecteurs, critiques amères ou louanges
« excessives sont distribuées à qui plaît ou ne plaît pas : mais
« après tout ils ont acheté le droit exclusif de mettre le prix aux
« denrées, fruits de l'esprit, et je suis trop bon citoyen pour
« frauder des droits si légitimement acquis. Croyez-moi, adres-
« sons-nous à Paris. Sans procéder en règle par devant quel-
« qu'un de ces tribunaux, avec lesquels je n'ai aucun rapport,

« il me reste encore un ami à Paris, qui trop ami lui-même de « la paix et de son repos pour avoir jamais aspiré à une place « d'Aristarque, a tout le mérite qu'il faut pour en faire les fonc- « tions; s'il n'est pas juge en titre, c'est un très bon avocat con- « sultant. Je me charge de l'instruction du procès : je la lui « enverrai, je le prierai de nous envoyer son délibéré, et je vous « en ferai part. »

On s'est rendu à ma proposition, et je m'acquitte de ce que j'ai promis. Vous sentés bien que cet ami qui me reste à Paris, cet avocat consultant dont les décisions valent des arrests, c'est vous-même, Monsieur. Ainsi, jugez, délibérez, donnez votre avis et tirez-moi de presse, car on me menace d'en revenir à moi, si Paris ne parle point.

Or, voici les deux points sur lesquels on demande une décision. Comme ces vers présentent tous la même idée, il paroît qu'il y en a un dont les autres ne sont que la traduction ou une imitation.

1° Lequel de tous ces vers est l'original, ou en a le plus l'air et la façon ?

2° Lequel de ces trois vers est le meilleur, ou convient le mieux au tableau, et conséquemment mérite la préférence ?

Ces questions sont simples. Un coup d'œil sur les pièces produites au procès vous suffira pour décider. Si vous voulez bien joindre à votre décision les raisons qui vous auront déterminé, je ne doute pas que votre jugement ne mette les parties d'accord, et ne me procure un repos, dont, à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans, j'ai plus besoin que jamais.

J'ai l'honneur d'être, etc. (A. de Montigny.)

Réponse à cette lettre.

Cet ami à qui j'avais adressé cette lettre à Paris me répondit vers le 15 d'avril 1777, et voici ce qu'il me dit au sujet de la décision que je lui demandois :

« Au lieu de juger moi-même, j'ai cru mieux faire en priant « M. Beauzée, l'un des quarante de l'Académie Françoise, — qui « vous respecte (ainsi que madame son épouse) infiniment, et « qui par parenthèse vient d'obtenir du Roi 3000 l. de pension,

« — de proposer à MM. ses confrères le jugement dont il s'agit.
« Ils s'en sont défendus pendant deux assemblées. A la fin ils
« ont prononcé.

« Voici les vers ; vous avez dans l'esprit le sujet du tableau.

1er vers. — *L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour.*

« La pluralité des voix a été pour ce vers.

2e vers. — *Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.*

« M. le duc de Nivernois a donné sa voix pour ce vers, en
« ajoutant que le *benè* DETINET ne lui paroissoit pas assés bon
« latin.

3e vers. — .... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Ces vers ont eu des partisans.

« Au surplus, ces Messieurs ont dit qu'ils ne jugeoient pas
« des choses de goust... M. de Lille, traducteur en vers des
« Géorgiques de Virgile, s'est contenté de dire : *ut pictura poesis ;*
« ce qui suivant moi ne veut rien dire.

« Un autre Académicien a dit qu'il préféreroit ce vers de
« Catulle dans sa pièce *de Passere :*

Ad solam Dominam usque pipilabat

« en changeant *usque pipilabat* en *usque pipilabo.* »

Réponse à M. B. et examen des jugemens de MM. de l'Académie, 21 avril 1777.

Monsieur, permettez-moi de me plaindre à vous-même que vous m'avez manqué. Je vous avais choisi pour arbitre dans un différend littéraire, que vous pouviez terminer mieux qu'un autre. Pourquoi votre excessive modestie vous a-t-elle fait me refuser

une décision, à laquelle toutes les parties auraient si volontiers souscrit? Vous avez donné occasion de porter l'affaire à un tribunal, que je respecte infiniment. *Sed adhuc sub judice lis est*. On a rapporté le procès, on a été aux avis ; mais on n'a rien décidé, et je demandois une décision. Je n'en suis pas moins obligé à M. Beauzée votre ami d'avoir bien voulu se charger d'une cause qui devient pour ainsi dire la mienne, et de l'avoir portée à un tribunal aussi respectable. Je vous prie, Monsieur, de lui en faire mes très-humbles remerciemens, et de l'assurer de toute la part que je prends à la nouvelle marque d'estime que le Roi vient de lui donner. J'en félicite également madame son épouse, à qui je vous prie aussi de présenter mes respects et tous les sentiments de reconnaissance que j'ai de son souvenir. Je vous en dirois davantage pour elle, si vous me l'aviez fait connoître par le nom qu'elle portoit avant son mariage.

M. Beauzée auroit mis le comble à la grâce qu'il m'a faite, à votre considération, si, à votre défaut, il avoit joint aux divers sentimens de Messieurs de l'Académie sa propre décision. Au reste, je ne l'en tiens pas quitte, et j'espère qu'il l'accordera moins à mes sollicitations qu'à l'amitié qu'il a pour vous ; c'est à vous à l'en presser, et je vous prie d'avoir la bonté de le faire, si vous continuez à me refuser la vôtre.

J'en viens aux divers sentimens de Messieurs de l'Académie. Une pareille discussion nous amusera peut-être l'un et l'autre.

Ce vers françois,

(1er vers) *L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour*, »

a eu, dites-vous, « la pluralité des voix. » Je n'en suis pas surpris ; c'est des trois vers le plus simple, le plus naturel, celui qui paroît être venu le premier à l'esprit. Ordinairement les idées se présentent, ou plutôt se rendent sensibles, sous les termes de la langue qu'on sçait le mieux et qu'on est le plus dans l'habitude de parler. Tout cela donne à ce vers un air d'original, dont les vers latins ne paroissent que des traductions ou des copies.

(2e vers). Ce premier vers latin

Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas,

« a eu le suffrage de monsieur le duc de Nivernois. » Je reconnois là la finesse et la délicatesse de son goust. C'est celui, en effet, qui me paroît exprimer le mieux toute l'action et les sentimens qu'on a prétendu présenter dans le tableau. Ces mots : *celeres, benè,* font sentir parfaitement toute la satisfaction et le tendre attachement de ce petit oiseau.

Mais je ne trouve pas sa critique sur le mot *detinet* bien fondée. Les meilleurs auteurs de la belle latinité ont employé ce mot dans le même sens qu'il a dans ce vers. Cic. ad Attic. *Consilium tuum etsi non in longinquum tempus differs, tamen suspensum me detines.* Terentius in Eunuch. *Detines te fortassè, tu prosecturus alio fueras.* Plin. Epist. 124. *Mox cum e Siciliâ rediens, in Icari insulâ ventis detinerer.* Ces autorités me paroissent décisives.

(3e vers) .... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Ce vers a eu des partisans. » Cela ne me surprend point. Outre qu'il exprime assés bien toute l'action présentée dans le tableau, sa marche noble et pompeuse a dû être du goust de nos dramatiques : mais il a selon moi moins de précision, de légèreté, de cette tendre délicatesse, de ce naturel simple et ingénu, qui font le mérite de pareilles productions.

« M. de Lille s'est contenté de dire : *Ut pictura poesis.* » Il auroit fallu saisir l'air et le ton avec lesquels il a prononcé, pour que je pusse juger de son sentiment. Si le dessin du tableau lui a paru avoir quelque agrément, les vers sont assurément de son goust : il n'aura été embarrassé que du choix. Si l'ordonnance du tableau ne lui plaît pas, les vers ont également le malheur de lui déplaire. Peut-être y auroit-il un milieu à prendre, qui après tout ne seroit rien moins que flatteur pour les auteurs dont je vous ai mis la cause entre les mains, non plus que pour la jeune personne qui a imaginé le dessein du tableau. Ce milieu serait de penser que M. de Lille a jugé que des bagatelles, telles que cette peinture et cette poésie, en valent si peu la peine, qu'elles ne méritoient pas d'occuper un moment l'attention de Messieurs ses confrères, et qu'une séance emploiée à un pareil examen ne valoit pas les jetons qu'on y

distribue. Quoiqu'il en soit, j'aurois souhaité que le traducteur des *Géorgiques,* que j'estime beaucoup, eût daigné s'expliquer plus nettement.

Pour l'Académicien qui a dit « qu'il préféreroit pour le sujet « du tableau ce vers de Catulle, *de Passere* :

Ad solam dominam usque pipilabat,

« en changeant *pipilabat* en *pipilabo,* » je ne suis point du tout de son avis, et voici mes raisons :

1° *Pipilabo* ne présente point une idée gracieuse. Car, dites-moi, je vous prie, si les cris ou le piaillement d'un moineau flatte beaucoup l'oreille.

2° Il s'agit ici d'un vers qui puisse exprimer l'action et les sentimens d'un serin représenté dans le tableau. Or certainement rien ne fait soupçonner qu'un serin si reconnaissant des soins qu'on a pris de son éducation, les veuille payer par une aussi mauvaise musique. Il n'y a qu'un effronté moineau qui puisse pousser l'inconsidération jusqu'à promettre à sa maîtresse de piailler à ses oreilles jusqu'à extinction de vie ou de voix ; il est vrai qu'une galanterie de cette espèce est réservée pour elle seule, mais ne s'en lasseroit-elle pas bien vite ?

Ad solam dominam usque pipilabat.

3° Ce vers de Catulle est mauvais à mon gré, surtout quand il est détaché du reste de la pièce dont il fait partie. Je n'ai point ici de Catulle, mais dans ma jeunesse je l'ai lu et relu, et je me rappelle encore le premier vers de ce petit poème :

Passer, deliciæ meæ puellæ.

Ma pauvre mémoire ne m'en fournit pas la suite. Quoiqu'il en soit, je crois que la seule réputation de Catulle fait tout le mérite de ce vers. Peut-être encore, si l'on veut, parce qu'il nous a conservé le *mot* qui dans la langue latine exprime le cri du moineau, peut-il paraître de quelque prix à nos grammairiens. Mais il n'a ni la légèreté, ni le nombre, ni la cadence de celui que je viens de citer ; et c'est cependant cette légèreté, ce

nombre, cette cadence, qui réunis font principalement le mérite de cette espèce de vers.

4° L'élision de *dominam* avec *usque* rend la marche de ce vers pesante. Qu'on le compare avec le premier, quelle différence !... *Solam* a encore l'air de ces *mots de remplissage,* trop ordinaires chez les poètes grecs, comme chez nos poètes françois pour les aider à placer une rime nécessaire à l'oreille, inutile à la pensée : mots qu'on ne souffre point dans les inscriptions et dans tout ce qui approche de ce genre de composition.

Enfin, Messieurs de l'Académie ont conclu par dire « qu'au surplus ils ne jugeoient pas des choses de goust. » Voilà un aveu tout nouveau, et auquel auroient sans doute refusé de souscrire ceux de leurs prédécesseurs, qui par ordre du cardinal de Richelieu, leur protecteur, firent autrefois la critique du *Cid.* Et n'est-ce donc pas le goust vrai ou prétendu dont ces Messieurs, lorsqu'ils n'étoient encore qu'aspirans à l'immortalité, se sont efforcés de faire preuve, qui leur a fait donner séance parmi les Quarante ? J'en appelle, quoiqu'en pût dire Fréron, à M. de la Harpe et à son aristarcisme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. (A. DE MONTIGNY.)

Mon ami de Paris et monsieur Beauzée ne se sont point apparemment rencontrés depuis l'envoi de mes observations sur les jugemens de Messieurs de l'Académie. Du moins mon ami ne m'en parle-t-il point dans la réponse qu'il m'a faite. Si dans la suite il était encore question de ce différend littéraire à l'Académie, je finirai la relation d'une aventure, à laquelle je ne me serois jamais attendu, par rendre compte de ce qui se sera dit dans ce respectable tribunal. En attendant, je vais donner l'extrait de la réponse de mon ami à ma lettre du 21 avril en copiant ce qu'il me marque sur cet objet.

Réponse de M. B. 1 mai 1777.

« Pourquoi ne trouvez-vous pas bon qu'on vous laisse le juge-
« ment d'une cause, sur laquelle vous êtes en état de prononcer
« mieux que tout autre ? Vous sentez qu'il m'en coûteroit trop

« de vous rien refuser : ainsi puisque vous le voulez absolument, « voici ce que je pense.

« Après avoir joint mon avis à celui de la plupart de Messieurs « de l'Académie pour le vers françois, je donnerois le prix pour « le latin à ce premier vers :

Fecit amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.

« et je le préférerois par la raison qu'il n'est guère d'usage dans « une courte inscription de faire une coupure de vers. Au reste « je trouve le sentiment bien exprimé dans le

.... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Vos citations justifient parfaitement la bonne latinité de « *detinet*, contre l'avis du très célèbre Académicien. Je me rappelle aussi le vers d'Horace de l'une de ses Epîtres, dans « laquelle il donne les raisons de son estime pour le chantre « de Troie :

Cur ita crediderim, nisi quod te detinet, audi.

« Je ne pense pas que M. de Lille ait dit malicieusement : *Ut « pictura poesis.* Horace même n'en a traité que pour faire sentir « la différence des goûts, et M. de Lille n'a pas employé le ton « mystérieux. C'est mon petit avis, puisque vous exigez que je « m'en explique.

« Pour ce qui est du sentiment de l'Académicien, qui a dit que « sa compagnie jugeoit mal ou ne jugeoit pas des choses de « goust (ce qui revient au même), je suis de son avis ; et il fait « voir par son vers de Catulle, mal choisi et mal appliqué, que « la poésie n'est guère de sa compétence.

« Je suis charmé, Monsieur, de voir combien vous faites « mentir le proverbe qui dit :

Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt. »

« Je suis également charmé de cette légèreté et gaîté de style, « toujours les mêmes chez vous, et dont je sens la perte chez « moi chaque jour. *Si in bicipiti somniasse Parnasso memini,* « j'ajouterois volontiers : *S'il m'en souvient, il ne m'en souvient* « *guères,* si ce n'est pour entendre encore ce que je lis. Pour « vous, dont l'esprit conserve tous les agrémens, il ne vous « manque que des livres pour l'entretenir et vous occuper. Je « vous prie, Monsieur et très respectable ami, de m'indiquer « ceux que vous souhaiteriez de préférence, vous me ferez le « plaisir le plus sensible, etc. »

Pour copie conforme :

ALBERT MAÇÉ.

DU LANGAGE POPULAIRE

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par M. Alcide Leroux

Le langage populaire d'un pays, c'est la langue parlée par la majorité de la population de ce pays ; et comme la majorité de la population se compose d'individus à l'esprit plus ou moins inculte, le langage populaire est la langue du peuple, et généralement la langue des paysans.

Cette langue, qu'on l'appelle patois ou langue proprement dite, est généralement peu considérée de la classe qui ne la parle pas, et même de celle qui la parle ; elle est souvent regardée par le vulgaire comme une corruption, une altération de la langue correcte, et comme telle, rejetée pour être vouée à l'oubli.

Cependant, en réalité, la langue populaire n'est point d'ordinaire une corruption de la langue correcte du pays. Elle est, le plus souvent au moins, une langue sœur ou mère de cette langue correcte ; souvent aussi elle est cette langue elle-même prise à une époque plus ancienne, et non encore formée ou cultivée. Elle n'est pas une altération ; c'est la langue moderne qui est une transformation.

Aussi, pour le philologue, la langue populaire est-elle digne de respect, est-elle digne d'être étudiée, dans sa prononciation, dans sa grammaire, dans son vocabulaire ! L'examen de ses règles de syntaxe et de prononciation jette souvent une vive lumière

sur la structure et le mécanisme de la langue moderne. Tels sont les patois du Berry, de la Vendée et de la Haute-Bretagne.

Si la langue populaire ne se relie intimement à aucune langue correcte, à aucune langue écrite proprement dite, elle est beaucoup plus intéressante encore. Elle est un vestige d'une langue qui va mourir, un monument encore vivant que la génération actuelle voit debout et dont les générations suivantes ne verront plus que les ruines ; elle est une forme de la pensée humaine qui va tomber dant le néant, tel est le breton de Kervalé et de plusieurs autres villages de la commune de Batz.

Or si, sortant des généralités pour arriver à l'application, nous nous demandons quel est le langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure, quel est le langage parlé par les populations indigènes fixées depuis longtemps sur le sol, parlé principalement par les habitants de la campagne agglomérés, nous trouvons qu'il se divise en trois types bien distincts : 1° le patois de la Haute-Bretagne ; 2° le patois de la Vendée ; 3° le breton de Batz.

Le patois de la Vendée et le patois de la Haute-Bretagne dérivent du latin, autant au moins et plus peut-être que le français ; on pourrait donc les réunir dans un même paragraphe. Quant au breton du pays de Batz, il forme une langue tellement distincte du français, il se rattache si intimement à la langue celtique, qu'il exigerait presque un paragraphe à part. Quoi qu'il ne soit parlé que par un petit nombre d'habitants, sa présence, sa persistance dans la contrée est si remarquable, sa vitalité est si frappante, son apparition si ancienne, si inexpliquée, qu'il serait digne de former le sujet d'un chapitre spécial.

Mais avant d'entrer dans l'examen quelque peu détaillé de la question, avant d'étudier le langage populaire, ou les différentes langues populaires du département de la Loire-Inférieure à l'époque actuelle, il est indispensable de remonter à l'origine et de rechercher avec méthode quelles ont été depuis les temps historiques les différentes langues parlées sur le sol du département que nous habitons. Rien n'est inutile, ou plutôt tout est précieux dans les études philologiques. Les langues s'enchaînent les unes aux autres ; elles ont des rapports singulièrement étroits ; aucune ne meurt sans laisser quelques-uns de ses fragments dans l'histoire du langage, et dans la langue qui vient

la remplacer. Ces fragments entassés forment des couches successives, étagées comme les couches géologiques, au moyen desquelles on peut reconstituer les idiomes et refaire l'édifice des langues humaines.

Cette étude est donc bien intéressante. Malheureusement elle est aussi fort difficile ; et nous l'avouons, elle serait bien au-dessus de nos forces, si notre but était de trancher les questions et de donner la solution raisonnée des différents points de discussion que soulèvera cette vaste matière à peine explorée. Mais notre intention n'est guère que de signaler et d'enregistrer des faits, de fournir des matériaux aux savants ; personne par conséquent ne pourrait trouver notre entreprise tout à fait téméraire.

Nous traiterons donc successivement du langage populaire de la Loire-Inférieure dans le passé, et du langage populaire à l'époque actuelle.

CHAPITRE Ier

Du langage populaire dans le passé.

---

§ 1. — *Avant l'invasion romaine.*

Si nous remontons jusqu'aux époques les plus reculées de notre histoire, jusqu'aux siècles qui ont précédé l'invasion de notre sol par les Romains, nous voyons notre territoire habité au nord par les *Rhédons,* au sud par les *Namnètes,* plus au sud encore, c'est-à-dire sur la rive gauche de la Loire, par les *Pictons ;* enfin, à l'ouest, peut-être dans une faible partie, par les *Venètes.*

Quelle langue parlaient ces peuplades ? Evidemment la langue celtique, c'est-à-dire la langue de toutes ces races qui avaient peuplé la presque totalité de l'Europe avant les Germains, et qui a continué d'occuper une grande partie du territoire après l'arrivée de ceux-ci. Seulement les Rhédons et les Namnètes

devaient parler le dialecte gaulois, qui n'était sans doute qu'un rameau, une variété de la langue celtique. Ce dialecte a aujourd'hui complètement disparu ; mais, malgré les éléments insuffisants qui nous ont été transmis, il est permis de le faire rentrer dans la langue celtique, comme l'espèce dans le genre.

La langue celtique elle-même, quoique défigurée, ou tout au moins transformée, s'est conservée très reconnaissable dans la langue celto-bretonne, la langue galloise et la langue irlandaise.

Si le dialecte gaulois avait moins complètement disparu, nous reconnaîtrions, sans doute, dans les noms qui désignent encore nos fleuves, nos rivières, nos villes, la langue de nos ancêtres. En effet, les témoins les plus irrécusables, les plus indestructibles du langage d'un peuple quel qu'il soit, et mieux encore des différentes langues qui ont été parlées sur un territoire déterminé, ce ne sont pas les monuments, ni les médailles ; ce sont ordinairement les *noms de lieux*. Les monuments sont détruits par le fer et par le feu ; les populations sont décimées, anéanties, ou leur langue se fond dans la langue du vainqueur ; n'importe, il est une chose que le feu, que la volonté du vainqueur même ne détruira pas ; c'est le nom d'une montagne, le nom d'une rivière, d'un golfe, d'un village. Sans y penser, à son insu même, le vainqueur appellera tel fleuve ou telle colline du même nom que le vaincu, et ce nom se transmettra de race en race pendant des milliers d'années. Ainsi faisons-nous en Afrique et au Tonkin ; ainsi faisaient les Romains.

Nous n'en voulons pour preuve que le nom de notre fleuve, le mot Loire, qui n'est que la transformation du mot *Liger,* en grec Λειγερ, qui est évidemment le même mot que celui dont se servaient les Gaulois pour désigner le même cours d'eau. Il est même vraisemblable que le mot *Leger* (Legher) désignait un cours d'eau en général, car nous retrouvons encore le même mot, presque identique, à Saint-Brieuc et à Lannion pour désigner deux cours d'eau ou deux estuaires d'une moindre importance.

Dans ce mot, également, nous avons la preuve que le celtique et le gaulois étaient deux langues, absolument de même famille et se confondant souvent l'une avec l'autre.

Que d'autres mots, que d'autres noms doivent remonter à une origine aussi lointaine ! les mots *Gaule, gaulois, bretons ;* la plu-

part des noms de bourgs et de villages dont nous ne pouvons plus comprendre le sens devaient avoir leur raison d'être et leur explication dans la langue gauloise ou celtique. Seulement, ces langues sont trop loin de nous ; ou bien l'usage a trop défiguré le mot à expliquer, pour qu'il nous soit souvent possible d'en retrouver la signification et l'origine. Il n'en est pas ainsi des noms celto-bretons des villages de la Bretagne bretonnante, et même de la Haute-Bretagne, noms dont l'origine et l'étymologie sont beaucoup plus faciles à reconnaître et se retrouvent sans aucun doute possible dans le breton actuel.

§ 2. — *Epoque gallo-romaine et siècles qui ont suivi.*

Si nous nous demandons quelle a été, à l'époque gallo-romaine, la langue parlée par les populations indigènes du département de la Loire-Inférieure, quelle sera la réponse ? A ne consulter que l'état de choses actuel, nous serions tentés de dire : « Les Romains, en s'emparant du sol, imposèrent partout, sinon en quelques années, du moins en un siècle ou deux, leur religion, leur langue et leurs mœurs. Donc les populations de la Loire-Inférieure acceptèrent, comme les autres peuplades des Gaules, la langue des vainqueurs. D'ailleurs, la langue que parle encore la population, et qui n'est pas le français correct, dérive du latin directement. Or, à quelle époque ce patois, venu du latin, aurait-il pénétré dans la langue des populations si ce n'est à l'époque gallo-romaine ? »

Cette réponse pourrait paraître séduisante, et de fait, elle aurait sa gravité, si nous ne constations, dans le département de la Loire-Inférieure, un fait indéniable et d'une extrême importance. Si nous prenons les uns après les autres les noms de villages, quelquefois les noms de communes de toute une partie du département ; si nous prenons même quelquefois les noms des champs, nous sommes immédiatement frappés du caractère celto-breton d'un grand nombre d'entre eux. Ces noms s'appliquent généralement à des villages fort anciens. Ils n'ont dans leurs consonnances et dans leurs étymologies aucun point d'attache avec la langue française, tandis qu'ils trahissent à ces deux points de vue leur origine bretonne. Ces noms ne sont plus du gaulois ; non, ils sont du celto-breton assez pur, à tel point qu'on les croi-

rait pris dans un recueil de noms de villages de la Bretagne bretonnante. Nous ne voulons point faire une énumération complète de ces noms de villages ; cependant nous devons donner des exemples. Ce ne sera pas difficile. Nous relevons au hasard : en Pierric, *Triguel ;* en Derval, *Rohel ;* en Masssérac, *Pembu, Brecihan, Penhoët ;* en Guemené, *Guemené, Penfao, Coifou, Triguel, le Bot ;* en Conquereuil, *le Rancouët, Coiveix ;* en Marsac, *Treveleuc*, en Lusangé, *Couétoux ;* en Vay, *Bourruen, Bedaudu ;* en Nozay, *Coibrac, le Bé, Ligou ;* en Abbaretz, *Limaro, Tilly, Jaheu ;* en Saffré, *la Guerlais, la Grehondais, Caharel, Lantillou, le Boguel ;* en Nort, *Couëtzic, Pourru, Languin ;* en Blain, *Mespras, Magouet, Couemen ;* en Plessé, *Penfou,* etc.

Comme on le voit, nous procédons sans ordre et nous en passons ; nous croyons que si la recherche était faite avec soin, on trouverait, dans la Loire-Inférieure, plusieurs centaines de noms de villages absolument bretons, et plus de mille noms de champs et de lieux-dits aussi bretons. Dira-t-on que ces noms bretons sont l'effet du hasard ? qu'ils ont été appliqués sans intention, sans signification, par une population qui n'en connaissait pas le sens ? Non, évidemment. Ces noms ont été donnés par des habitants qui les puisaient dans leur langue. Et comme ces noms sont celto-bretons, et que le celto-breton n'existe dans notre pays que depuis l'invasion romaine, il en faut conclure que le pays où on les rencontre a été habité par une population parlant la langue celto-bretonne.

Mais, nous l'avons dit : ce n'est pas le département entier de la Loire-Inférieure qui présente cette curieuse particularité ; ce n'est guère que le nord-ouest du département. Sur la rive gauche de la Loire, on chercherait en vain un certain nombre de noms celto-bretons. S'il s'en rencontrait quelques-uns, il faudrait, croyons-nous, les considérer comme des vestiges de la langue gauloise, conservés à travers les siècles qui ont vu l'occupation romaine, ou comme des importations accidentelles et fort rares d'un nom de lieu d'un pays dans un autre.

Ce n'est même pas tout le territoire situé sur la rive droite de la Loire qui se trouve ainsi semé de villages portant des noms bretons. La ligne formant la limite du territoire offrant des noms de lieux-dits bretons n'est pas facile à déterminer ; et quand on se croit sur une commune absolument dépourvue de

noms bretons, il se trouve qu'on en rencontre encore un ou deux qui paraissent comme égarés parmi les noms français. Il ne pouvait en être autrement, puisque l'envahissement de la langue française ou du patois de Haute-Bretagne, a dû forcément produire une sorte de travail de dégradation lente sur la frontière du pays bretonnant, et qu'il devait toujours exister une zône dans laquelle la langue celto-bretonne et la langue française étaient simultanément en usage, ainsi que cela a encore lieu de nos jours sur la limite du pays bretonnant. C'est par suite du même principe qu'il est facile de constater que les noms bretons sont plus fréquents et plus reconnaissables à mesure que l'on s'avance vers l'ouest, c'est-à-dire que l'on s'éloigne du pays gallo.

Nous le répétons, la limite séparative du pays où l'on rencontre les noms de villages bretons et de celui où l'on n'en rencontre plus, ou presque plus, est difficile à déterminer. Toutefois elle pourrait être assez exactement représentée par une ligne passant à l'est des communes de Sion, Jans, Treffieuc, Abbaretz, Nort, Héric, Bouvron, Pontchâteau, Besné, Montoir, etc.

Par une coïncidence étrange et pleine d'enseignements, cette ligne se confond à très peu près avec celle qui limite à l'est le pays des frairies, et à l'ouest, celui où l'on n'en trouve pas. Tout le monde sait, en Bretagne, ce que sont les frairies, véritables divisions territoriales (sol et habitants) sous le patronage d'un saint, édifiées sur les ruines des anciens clans bretons et conservées jusqu'à nos jours. On le voit, tout concorde et se corrobore. Là où existent les villages portant des noms bretons, existaient précisément les clans bretons, c'est-à-dire des groupements de population rappelant plus ou moins l'organisation des tribus celtiques, organisation que le joug romain n'avait pu briser.

Il est donc certain qu'on a parlé breton dans le département de la Loire-Inférieure, ou plus exactement dans une partie de ce département, avant la fin de l'occupation romaine. Il est certain aussi qu'on a dû y parler breton après cette occupation, c'est-à-dire pendant une partie du moyen-âge.

Mais voici une question qui se pose. Jusqu'à quelle époque a-t-on parlé breton ?

Et, d'abord, la langue celto-bretonne a-t-elle disparu brusquement, ou bien a-t-elle reculé graduellement, perdant chaque

année, chaque jour, un peu de terrain, devant la langue du pays gallo ?

C'est cette dernière solution que l'on serait tenté d'adopter si l'on se contentait d'un léger examen. En effet, il semble tout naturel d'admettre qu'un langage, qui n'est parlé que par une minorité, une minorité constamment en communication avec des concitoyens ou des voisins parlant une autre langue, doit promptement être absorbé, anéanti. Il n'en est rien. Soit à cause du tempérament du peuple qui parle une langue, soit à cause de certaines circonstances multiples, complexes, difficiles à déterminer, il arrive parfois que cette langue résiste admirablement à l'envahissement des langues voisines. Le breton est précisément une langue extrêmement vivace et rebelle à tous les moyens de destruction.

La langue parlée par les Goths, la langue parlée par les peuples qui occupèrent la Normandie ont disparu et c'est à peine si la ligne séparative du breton et du gallo recule d'une lieue en cent ans. Il n'est donc pas surprenant que la population de l'ouest du département de la Loire-Inférieure ait continué à parler son ancienne langue pendant plusieurs siècles.

Et pourtant cette langue a disparu. Au xe et au xie siècle, ainsi qu'il est formellement établi, on parle le roman dans le pays dont nous nous occupons. Le breton y est inconnu, comme aujourd'hui, sauf dans une partie assez restreinte où il subsiste encore et dont nous parlerons ultérieurement. A quelle époque et comment s'est opérée cette transformation, cette destruction locale de la langue celto-bretonne ?

Pour opérer cette destruction, il a fallu un événement d'une importance extrême, une sorte de catastrophe nationale, un de ces bouleversements qui jettent la terreur et le désarroi dans un peuple, font un grand nombre de victimes et contraignent les survivants à fuir et à s'expatrier. Or, quel événement remarquons-nous pendant tout le moyen-âge qui ait pu produire un pareil résultat plus vraisemblablement que les invasions normandes? Cette guerre de pirates et de brigands, qui a désolé pendant plus de quarante ans notre pays, et décimé ou dispersé nos ancêtres, n'a-t-elle pas dû produire des effets terribles au point de vue où nous nous plaçons? Evidemment les populations, la partie la plus faible surtout de la population, les femmes et les enfants fuyant

devant les massacres, durent chercher un refuge loin des bords de la Loire et de la Vilaine, c'est-à-dire vers le pays situé au nord-est, vers la Mayenne et l'Anjou. Les Normands furent exterminés dans une bataille mémorable aux environs de Questembert, et les populations situées au-delà furent épargnées ; mais la Haute-Bretagne avait été écrasée, dispersée. Quand les habitants revinrent, ils avaient appris la langue de ceux qui leur avaient donné l'hospitalité ; des mariages avaient sans doute été contractés, et les enfants qui en naquirent parlèrent le français d'alors et non le breton. Ainsi disparut la langue que nous avaient léguée nos aïeux et qui serait encore la nôtre sans les invasions normandes.

Toutefois la langue celto-bretonne ne disparut pas complètement du comté nantais ; elle se conserva sur un territoire assez étendu. Il nous reste à expliquer ce fait.

§ 3. — *Depuis la fin des invasions normandes jusqu'à nos jours.*

Nous venons de dire que, d'après toutes les observations faites sur les lieux mêmes, la langue bretonne, à partir des invasions normandes, cessa d'être parlée sur le territoire actuel de la Loire-Inférieure, ainsi que dans tout le pays appelé aujourd'hui Haute-Bretagne. Toutefois, elle ne disparut pas complètement. On nous croira sans peine, puisqu'aujourd'hui encore la moitié des habitants d'une commune de la Loire-Inférieure parle ou du moins entend encore la langue bretonne, et que dans un certain village, cette langue est encore la langue maternelle des enfants.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons avancé et démontré que la langue bretonne avait été longtemps la langue de tous les habitants de l'ouest du département ; nous tirions cette conclusion de ce fait que, dans cette partie du département, un grand nombre de noms de lieux sont bretons. Or, il est une petite contrée formant le territoire de dix communes au moins, dans laquelle aujourd'hui encore, non-seulement on rencontre des noms de villages bretons, mais où presque tous les noms de lieux-dits sont bretons. Nous voulons parler des communes d'Assérac, Mesquer, Saint-Molf, Trescalan, Piriac, la Turballe, Guérande, le Croisic, Batz, le Pouliguen. Prenez un à un les noms de hameaux, de

villages, même les noms de champs, de marais salants, vous verrez que tous ou presque tous sont puisés dans la langue bretonne. Il y a plus : ce ne sont pas seulement les noms de villages, mais les noms de famille, les noms patronymiques qui sont bretons ; or, ces noms n'existent que depuis les Croisades. Donc on parlait encore breton dans tout ce pays à cette époque.

Qu'est-ce à dire? La réponse est toute simple ; c'est que les habitants de cette contrée ont parlé breton jusqu'à un temps relativement rapproché du nôtre. En effet, s'il n'en était ainsi, on ne s'expliquerait pas que des gens attachés à un territoire parlant français fussent allés chercher en Basse-Bretagne les noms de leurs hameaux et de leurs champs. Si cette population n'eût pas parlé breton après les invasions normandes, non-seulement des noms puisés dans la langue française auraient été donnés aux villages construits ou aux champs enclos depuis cette époque, mais les noms bretons existant auparavant auraient disparu, en grande partie du moins, comme cela a eu lieu dans le reste de la Haute-Bretagne. C'est dans sa langue, et non dans une langue étrangère, que l'habitant des campagnes va chercher les dénominations dont il appelle sa chaumière ou le champ qu'il cultive. Donc on a parlé breton à Mesquer, à Batz, à Guérande, depuis les invasions normandes et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

Il est un autre fait sur lequel nous croyons pouvoir baser cette opinion. Si l'habitant des campagnes d'Assérac, de Guérande et de Batz, n'eût pas parlé breton au XV[e] et au XVI[e] siècle, par exemple, il eût parlé le vieux français et il le parlerait encore comme l'habitant de Guémené-Penfao ou de Pontchâteau ; il parlerait le patois du pays gallo ; du moins il en aurait l'accent. Or il n'en est point ainsi. L'habitant d'Assérac, de Batz, comme celui de Pénestin, comme l'habitant de Quimper ou de Vannes qui a appris le français, n'a point de patois se rattachant à un dialecte du vieux français. L'habitant de ces communes parle le français actuel ; il peut faire des fautes, mais il n'a pas de patois. Sa prononciation est mêlée d'accent breton et d'accent vendéen ; elle se sépare complètement de la prononciation des pays de la Mée et de la Haute-Bretagne. Cependant tout le monde sait combien un patois est vivace ; combien l'accent en est difficile à

détruire, non-seulement dans un individu, mais dans une race, dans une série de générations.

D'ailleurs nous sommes en mesure de prouver que, dans une commune déterminée où les habitants de la moitié de la commune, les habitants du bourg notamment, ne savent plus un mot de breton, dans la commune de Batz, non-seulement les noms étaient bretons, mais ils s'écrivaient encore précédés de l'article breton *er*. A Batz, au XVII[e] siècle, on écrivait encore sur les registres paroissiaux, *er Bihan* au lieu de Le Bihan, *er Bras* au lieu de Le Bras. Qu'en conclure? c'est qu'on parlait breton à Batz, au *bourg* de Batz à cette époque; c'est que l'on comprenait le sens de ces expressions *er Bras, er Bihan,* comme nous comprenons celles-ci : le Grand, le Petit.

Le fait est donc prouvé pour la commune de Batz. Le breton y était la langue dominante, la langue usuelle. Si ceci est prouvé pour Batz, on ne refusera pas d'admettre que le même fait est vraisemblable pour les communes limitrophes, et que la présence des noms de lieux et des noms de personnes conservés en breton, indique que la langue bretonne a été fort longtemps la langue de cette contrée.

Il est fort intéressant de signaler ce fait, il serait non moins intéressant de l'expliquer. Hélas ! l'explication, comme celle de beaucoup de faits importants, n'est pas facile.

Et d'abord, ce fait particulier doit-il être attribué à une cause unique et bien déterminée? Les habitants du Canada parlent français parce qu'ils sont les fils d'une race de colons français, race implantée, d'un bloc pour ainsi dire, au milieu d'un territoire occupé en grande partie par des races parlant une autre langue. En a-t-il été ainsi des habitants de la presqu'île guérandaise ? Ce coin de terre a-t-il été occupé par une race bretonne, arrivée là avec sa langue et ses mœurs, et occupé par une race seulement ?

Cela n'est pas invraisemblable, en tout cas il faut commencer par reconnaître que, malgré les objections que l'on a pu faire, malgré les faits invoqués et tirés de l'histoire, le fond de la population de Batz et des communes que nous avons citées est breton. Il faut admettre cela avant tout, et l'on est bien obligé de l'admettre.

Mais la fameuse théorie en vigueur au moins pour Batz et ses

villages? Mais la colonie Saxonne? Mais les textes, le vénérable texte : *In littore Saxonico,* qu'en faites-vous? Nous n'en faisons rien ; nous ne l'attaquons point. Nous irons même jusqu'à dire qu'il renferme une vérité. Qu'au IIIe ou au IVe siècle ce pays ait été occupé en partie par des Saxons (nous disons en partie), nous ne le nions pas. Les Saxons sont venus se mêler à une population existante, ou bien ils ont été absorbés par des milliers de nouveaux venus, et ont ainsi perdu leur homogénéité. Il faut bien avouer cela ; la population de Batz est d'origine bretonne, pourquoi? On va dire que nous faisons une pétition de principe ; mais, parce qu'elle parle breton au milieu d'une population parlant français. Comment se figurer des Saxons venant parler le breton et le parlant encore au milieu d'une population parlant le français? Ce serait bien le phénomène le plus étrange qu'on ait jamais eu à signaler (1).

(1) L'objection que l'on voudrait tirer, contre la thèse de M. Alcide Leroux, de la présence d'une colonie saxonne au Croisic ou à Guérande, n'a aucune base, car l'existence de cette prétendue colonie n'a aucune preuve. On a répété maintes fois que Fortunat (VIe siècle) parle de Saxons établis au Croisic : c'est entièrement inexact. D'après Fortunat, il existait dans le diocèse de saint Félix, c'est-à-dire dans le diocèse de Nantes, des Saxons païens que saint Félix convertit et baptisa : mais rien, dans les vers de Fortunat, ne permet de fixer le lieu occupé par ces Saxons, et l'on n'y trouve ni le nom du Croisic (qui ne paraît dans l'histoire que bien plus tard) ni aucune allusion topographique qui se puisse rapporter à la situation de cette ville. — Quant au chapitre XXXVI de la *Notice des dignités de l'empire d'Occident,* on y rencontre bien la mention d'un lieu appelé *Grannona in littore Saxonico,* que beaucoup d'auteurs bretons ont pris pour Guérande. Cette opinion n'est plus guère soutenable, non parce que le nom primitif de Guérande aurait été *Aula Quiriaca*, cette assertion de la *Chronique de Nantes,* prise en ce sens, est certainement inexacte ; mais parce que le nom de Guérande, qui était authentiquement *Wen-ran* au IXe siècle d'après le Cartulaire de Redon, aurait eu au Ve siècle (époque de la *Notice)* la forme, non de *Grannona,* mais de *Vindoranna,* comme M. Loth le démontre dans sa dissertation *De vocis Aremoricæ forma et significatione* (Rennes, 1883, p. 47). Aussi les commentateurs les plus autorisés de la *Notice de l'Empire*, entre autres d'Anville et Bœcking, ne voient point Guérande dans *Grannona* ; ils établissent en outre que le *littus Saxonicum* de la *Notice* (qui existait et dans la Gaule et dans l'île de Bretagne) n'avait pas reçu ce nom parce qu'il s'y était établi des colonies saxonnes, mais seulement parce qu'il était le but habituel des flottes des pirates saxons, qui tous les ans venaient du Nord porter leurs ravages sur le double littoral de l'île de Bretagne et de la Gaule. La plupart des commentateurs de la *Notice* croient qu'en Gaule ce nom de *littus Saxonicum* s'appliquait aux côtes de la Manche qui regardent la Bretagne insulaire, non à

Donc, à Batz et dans le territoire environnant, depuis les derniers temps de l'occupation romaine jusqu'aux temps modernes, on a parlé breton, en tout cas on n'a parlé ni saxon ni français. Donc la population est en totalité ou presque en totalité d'origine celto-bretonne.

L'histoire est-elle opposée à cette assertion, que nous basons principalement sur la langue du pays ? Loin de là ! D'abord, si nous admettons l'opinion si hardie, mais si bien soutenue par MM. de Kersabiec, Kerviler et G. Blanchard, sur le territoire occupé par les Venètes à l'époque de la conquête romaine et sur le lieu où s'engagea la suprême bataille qui décima ce petit peuple de héros, nous admettons par là même que la presqu'île guérandaise était alors habitée par une des tribus les plus forte-

celles de l'Océan qui avoisinent l'embouchure de la Loire ; voir, entre autres, Bœcking, *Notit. dignitat. in partibus Occidentis*, p. 106, 108, 547 et suiv., 825, 836. Mais quelque place qu'on assigne à ce *littus*, et quand même on le mettrait sur la côte de la presqu'île guérandaise, du moment où ce nom n'implique point l'existence de colonies saxonnes, il n'y a là pour la thèse de M. Alcide Leroux aucune difficulté.

En revanche, je ne puis admettre l'argument tiré par M. Leroux de la prétendue existence ou extension des Vénètes gaulois dans la presqu'île guérandaise, d'abord parce que je ne trouve nullement solides les arguments dont on prétend appuyer cette extension des Vénètes au delà de la Vilaine ; — puis parce que M. Loth a démontré d'une manière certaine que le « gaulois, » c'est-à-dire le dialecte celtique parlé en Gaule avant l'émigration des Bretons insulaires en Armorique, n'entre pour rien dans la formation du breton continental, — lequel procède exclusivement du breton insulaire apporté en Armorique par les émigrés (voir Loth, l'*Emigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle*, Paris, 1883, p. 85-86 et 92) : ce qui est vrai du breton de Batz, comme des autres dialectes du breton armoricain.

En fait, c'est au IXe siècle seulement, par les textes du Cartulaire de Redon, que se manifeste l'existence de la langue bretonne dans la presqu'île guérandaise et la *bretonisation* de tout ce territoire. Cette bretonisation semble même dès lors assez complète pour qu'on soit tenté d'y voir un fait ancien, produit par l'établissement en ce lieu d'une colonie bretonne portée là au VIe siècle ou dès la fin du Ve ; mais on peut aussi (et c'est là l'opinion la plus sûre) y reconnaître un résultat de l'action patriotique de Nominoë et de saint Convoïon, grâce à laquelle, depuis environ l'an 830, la colonisation bretonne reprit sa marche en avant, partant de Vannes pour atteindre la Vilaine, et ensuite débordant au-delà de Redon entre cette rivière et le cours de la Loire. Mais de toute façon (à mes yeux du moins) le dialecte breton de Batz n'a pour aïeule que la langue bretonne de l'île et ne doit rien au gaulois.

A. DE LA B.

CHAPITRE II

Du langage populaire dans la Loire-Inférieure à l'époque actuelle

On dit et on croit généralement que le français est parlé dans toute la Loire-Inférieure ; on fait seulement cette réserve que le français qui est parlé par les habitants de la campagne est un français corrompu, c'est-à-dire mêlé de locutions, de mots et de prononciations qui se sont introduites dans la langue par suite de l'ignorance de ceux qui la parlent.

Il faut rétablir la vérité. D'abord il est inexact qu'on parle français dans toute la Loire-Inférieure, puisque la moitié des habitants d'une commune entend encore le breton.

En second lieu, le français que l'on parle dans la Loire-Inférieure est, en général et en principe, non pas du français corrompu, mais du vieux français. Ce français, dès qu'on l'examine, se divise manifestement en deux patois bien distincts qui ne sont eux-mêmes que deux dialectes du vieux français, celui du Poitou et celui de la Haute-Bretagne.

§ 1. — *Le patois de la Vendée ou du Poitou.*

Nous ne voulons point entreprendre une dissertation sur ce patois, non plus que sur celui de la Haute-Bretagne. Nous voulons simplement indiquer sommairement la ligne qui sépare les deux contrées du département où ces deux patois sont en usage.

Ce qui caractérise surtout le patois de la Vendée, c'est la prononciation de l'*é* fermé à la fin des mots, la prononciation de la nasale *an, en,* la forme du pronom de la première personne.

L'*é* fermé se prononce très ouvert et presqu'avec le son de la diphthongue *aï ; an* prend un son beaucoup plus nasal qu'en français et se prononce presque *in ;* enfin le pronom *je* est

exprimé par *i* ou *io*. Le pronom démonstratif *ce* est exprimé par *tio* ou *tchio*.

Ainsi un Vendéen dira : « *Tchio grin gas n'a rin fait tote la matinaï, io ai travaillaï tot le tin* », pour : « Ce grand gars n'a rien fait toute la matinée, moi j'ai travaillé tout le temps. » En un mot, le patois de la Vendée a des rapports avec l'italien ; et il en a beaucoup plus que les autres patois de l'ouest de la France.

Or, bien qu'il ne soit pas facile de déterminer la ligne séparative entre le patois de la Haute-Bretagne et celui de la Vendée, il est cependant constant que cette ligne existe. Et comme il arrive d'ordinaire, c'est un cours d'eau, et le cours d'eau le plus important de la région qui établit cette séparation ; c'est la Loire. Dès qu'on a traversé le fleuve, aussi bien à Mauves qu'à Cordemais, on sent disparaître l'accent que nous avons appelé accent du patois de la Mée. Il faut dire que sur le bord même du fleuve, le patois de la Mée et celui de la Vendée se dessinent mal. Grâce à la navigation et aux relations multiples et variées qui s'établissent le long d'un fleuve entre le navigateur et l'habitant de la rive, celui-ci perd son dialecte propre. Ainsi est-il arrivé sur les deux bords de la Loire. Les habitants des rives parlent presque le français correct ou du moins n'ont plus guère de patois, surtout dans les bourgs ; mais, dès que vous pénétrez dans les terres, vous sentez poindre l'accent propre à chaque contrée. Pour les habitants de la rive gauche le fait se manifeste presque immédiatement ; il va en s'accentuant, et enfin à Machecoul et à Legé, on parle comme à Challans et dans le marais de la Vendée.

§ 2. — *Patois de la Haute-Bretagne ou, plus exactement, du pays de la Mée.*

Le patois de la Haute-Bretagne, ou plus exactement cette variété du patois gallo que nous avons appelée le *patois du pays de la Mée,* forme le fond de la langue populaire dans le département de la Loire-Inférieure. C'est ce patois qui est parlé sur toute la rive droite de la Loire (en exceptant toutefois la presqu'île guérandaise), de Saint-Lyphard à Maumusson et de Carquefou à Rougé. Tout en considérant même la Loire comme

formant la séparation entre le patois de la Haute-Bretagne et le patois de la Vendée, nous sommes obligés de reconnaître que le premier a prédominé sur le second et peut-être un peu dépassé la Loire en déformant la langue usitée sur la rive gauche. Ainsi, tandis que le patois de la Vendée ne se révèle point sur la rive droite du fleuve, nous croyons au contraire que le patois du pays de la Mée a un peu empiété sur le terrain de son voisin. Cela se manifeste surtout dans les communes de Saint-Brévin, de Saint-Michel et de Saint-Père en Retz, où nous avons retrouvé la prononciation en *é-ou* des syllabes écrites *eau*. On croit bien sentir cependant, dans la prononciation de Guérande et même jusqu'à Pénestin une réminiscence de la prononciation vendéenne, des nasales *on*, se rapprochant du son *an ;* mais cette sorte de reflet d'un patois sur l'autre a dû être la conséquence des relations par mer et non d'un mélange de population.

Quoiqu'il en soit, le patois du pays de la Mée, si curieux quoique si méconnu, patois que nous avons cherché à faire connaître et à fixer dans une note lue au Congrès de l'Association Bretonne de Saint-Malo (1), ce patois est la langue de plus des deux tiers de la population rurale de la Loire-Inférieure.

Nous ne nous évertuerons pas à rechercher son origine, ni ses rapports avec le vieux français ; nous croyons cependant qu'il est d'un âge très respectable, qu'il doit se rapprocher beaucoup du français du XIVe siècle, c'est-à-dire de la langue usitée à cette époque, même parmi les gens distingués.

Nous avons parlé ailleurs de la conformité, si remarquable dans une foule de cas, entre l'orthographe encore en usage et la prononciation du patois du pays de la Mée, prononciation qui distingue à peu près sans exception les voyelles *o, au, eau*, les nasales *an* et *en*, que les lettrés prononcent absolument de la même manière ; nous n'y reviendrons pas. Nous voudrions plutôt dire un mot de ses différentes variétés et indiquer sommairement les divisions territoriales qui y correspondent.

Il est très difficile d'assigner une place bien déterminée à chaque variété : telle prononciation, par exemple, sera commune à dix cantons, telle autre à cinq seulement des mêmes cantons ;

(1) Voyez : *Marche du Patois actuel dans l'ancien pays de la Mée*, par Alcide Leroux. — En vente à Paris, chez Emile Lechevalier, quai des Grands-Augustins, 39.

tel canton aura sur un point la même prononciation que le canton qui le joint à gauche, et sur un autre point la même prononciation que le canton qui le borne à droite. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'être complet, mais seulement de donner des indications générales destinées plutôt à servir de jalons qu'à faire connaître en détail comment se prononce dans chaque commune chaque syllabe ou comment se conjugue chaque verbe.

Au point de vue de la prononciation, il y a certaines syllabes qui se prononcent partout de la même manière ou à peu près ; mais il en est d'autres qui se prononcent tout à fait différemment, suivant les contrées.

La nasale *an* (*an* en français) se prononce ăn-oŭ sur toute la rive droite en général ; mais elle prend un peu le son de *in* dans la partie occidentale en approchant de la mer.

La diphthongue *ai* se prononce presque partout ăï.

La diphthongue *oi* se prononce aussi ăï dans tout le pays de la Mée sauf dans le bassin de l'Erdre où elle se prononce *ê*. Boire, foire, *bêre, fêre* ; moi, toi, *mê, tê.*

La diphthongue *au* se prononce partout ă-oŭ ; nous croyons qu'il n'y a pas d'exception.

La diphthongue en *eau* est celle dont la prononciation présente le plus de variété. Dans le bassin du Don, elle se prononce ĭ-ă-oŭ, en faisant l'accent tonique sur l'ă et en prononçant à peine l'*e* qui devient un *i*, puis en faisant à peine entendre l'*u* qui prend le son de *ou*.

Dans le bassin de l'Isac, l'accent tonique est sur l'*é* qui se prononce é, et les lettres *a* et *u* prennent le son de *ou;* on prononce ĕ-oŭ.

Dans le bassin de l'Erdre l'*e* prend le son de l'*ê* ouvert ; et l'on prononce ê-oŭ. Château, manteau, se prononcent châ-tê-oŭ, man-tê-oŭ.

Enfin, à l'ouest de l'Isac et jusqu'à la presqu'île guérandaise, la diphthongue *eau* se prononce *ê* ; l'*e* seul reste avec le son de l'*ê* ouvert et les deux autres voyelles tombent.

Dans le bassin de l'Erdre, *ou* se prononce *o* ; *to, soche.*

On pourrait multiplier les exemples.

Il faudrait surtout insister sur la conjugaison des verbes, mais le travail serait si long, qu'il deviendrait peut-être fastidieux. Nous y renonçons pour l'instant. Nous ferons seulement remar-

quer que la forme du pronom de la première personne est toujours *je,* au singulier comme au pluriel.

La première personne du passé défini est toujours en *is*, et en *imes*. J'achet*is*, j'achet*imes ;* sauf dans le bassin de l'Isac, où l'on dit j'achet*is,* j'ache*titions,* je vi*tions*.

Dans quelques communes du même pays et peut-être autrefois dans toutes, l'imparfait était en *âs*. J'all*as,* je ven*as*.

C'est le vocabulaire des mots spéciaux au département de la Loire-Inférieure qui serait surtout intéressant à faire pour chaque partie de ce pays. Chaque canton, chaque commune aurait certainement son nombre de mots spéciaux. Rien n'est étonnant comme la variété que présentent ces mots, le plus souvent conservés du vieux français et quelquefois formé avec une facilité qui n'a son explication que dans les lois qui président au développement du langage.

§ 3. — *Du langage populaire dans la presqu'île guérandaise.*

Il nous reste à parler du langage de ce coin étroit, mais si intéressant de la Loire-Inférieure, qu'on a appelé la presqu'île guérandaise ; coin de terre, en effet, qui a une physionomie si particulière qu'en y arrivant, on se croit brusquement transporté à 20 ou 30 lieues de là, sur quelque côte du Morbihan ou du Finistère.

On sait pourquoi on l'a appelée presqu'île ; c'est que, à une époque sur laquelle les historiens et les géologues ne s'accordent pas, mais à une époque qui ne semble pas bien éloignée de nous encore, les eaux de la Loire ou plutôt de la mer remontant par l'estuaire du Brivet remplissaient la vaste dépression nommée aujourd'hui la Grande-Brière, s'étendaient jusqu'à Herbignac, entourant presque en entier ce territoire assez restreint et en faisaient une véritable presqu'île. Il n'est donc pas étonnant que cette contrée ait été occupée par des races distinctes des races environnantes, à des époques différentes ; il n'est pas étonnant que ces races aient conservé des mœurs et une langue que leurs voisins avaient depuis longtemps perdues.

Nous avons dit que dans la plus grande partie de la presqu'île guérandaise, c'est-à-dire dans les communes d'Assérac, Saint-

Molf, Mesquer, la Turballe, Guérande, Piriac, etc., les habitants, même les habitants de la campagne, même les cultivateurs, parlent le français, non plus le français du XIV[e] siècle, non plus le patois, mais le vrai français, avec quelques fautes, avec quelques corruptions sans doute, mais le français actuel; tout au plus ont-ils un accent rappelant le bas-breton et, un peu peut-être, certaines inflexions de voix appartenant au patois de la rive gauche de la Loire.

Il faut remarquer encore que les habitants de la presqu'île guérandaise, surtout dans les petits centres de population, parlent le français non comme les habitants des villes, mais comme les Bas-Bretons qui ont appris le français. Ils ont des tournures de phrases, des locutions, qui rappellent les tournures de phrases bretonnes. Ils emploient le mot *avec* par exemple, à chaque instant dans le sens de *à* ou *ab*. L'*arbre a été brisé* avec *le vent. J'ai demandé cela* avec *lui.*

Ils emploient fréquemment ces phrases. *Mon bâton est avec moi,* pour : *J'ai mon bâton. — La fièvre est* avec *lui.*

Ils confondent *porter* avec *envoyer*, etc.

Ils ont dans la langue même un certain nombre de mots absolument bretons.

Nous ne voulons pas dire que tout le monde parle ainsi dans la presqu'île guérandaise. Dans la ville de Guérande par exemple, où la connaissance et l'usage de la vraie langue française sont très répandus, il sera difficile de reconnaître les traces de la langue bretonne ; mais à Piriac, à Mesquer, à Saint-Molf et si l'on va plus loin, à Pénestin, on trouvera de nombreux exemples du fait que nous avançons.

Nous l'avons dit, cela prouve jusqu'à l'évidence qu'on a parlé le breton fort tard dans cette contrée. Le fait d'ailleurs ne s'établit pas seulement par induction ; il est constant. On parlait breton à Piriac il y a cent ans, et l'on parle encore breton aujourd'hui dans quatre villages de la commune de Batz.

§ 4. — *Du breton de Batz.*

Ce n'est pas dans un simple alinéa, c'est dans un long chapitre, c'est dans un volume, et avec une compétence que nous

sommes loin d'avoir, hélas ! qu'il faudrait traiter du breton de Batz. Monument encore debout mais qui s'écroule, antiquité encore vivante et qui va mourir, vestige de la langue de nos pères encore subsistant chez nous à 40 kilomètres du pays breton, le breton de Batz est intéressant comme un portrait d'aïeul que l'on vient de retrouver sous la poussière.

Heureusement pour nous, nous n'avons pas à faire ce livre sur la langue de Batz ; il a été fait. Un homme de notre pays, M. Léon Bureau, trop modeste peut-être, mais admirablement doué, a communiqué des notes qui se trouvent analysées tout au long dans le *Bulletin de l'Association bretonne*. Nous renvoyons donc à ce mémoire tous ceux qui voudraient prendre une connaissance détaillée des particularités qui distinguent le breton de Batz.

Le fonds du breton de Batz est évidemment le dialecte du Morbihan ; ce dialecte a dû être en effet la langue de toute la presqu'île guérandaise. Cependant, quand on l'examine de près, le breton de Batz a une foule de formes, de désinences qui accusent une infusion de breton du Léon. Les terminaisons du pluriel en *eo* par exemple, sont bien plus loin de la forme du pluriel de Vannes que de celles de Lannion et de Châteaulin. N'est-ce pas là une conséquence toute naturelle de l'influence qu'exerça sur le breton de Batz, l'arrivée de la colonie fondée par les moines de Landevenec, à qui nous devons sans doute l'établissement des marais salants. C'est là un fait qui confirme l'histoire, comme l'effet justifie la cause.

Il faut dès ici réfuter une erreur. On dit assez généralement que le breton de Batz est un patois informe mêlé de breton et de français ; il n'en est rien. Le breton de Batz est bien du breton ; il est plus loin de la langue primitive qu'aucun des autres dialectes, il faut en convenir ; mais c'est bien du breton, du breton qu'avec un peu d'attention et d'intelligence, comprendrait un habitant de Carhaix ou de Plougastel.

Une autre erreur consiste à dire que le breton de Batz est mort, ou à peu près ; qu'une demi-douzaine de vieillards au plus le connaissent encore et ne le parlent même pas. Or il est certain, et nous l'avons constaté par nous-même, que dans quatre villages de la commune de Batz, les personnes de 40 ans connaissent toutes le breton. Ces villages sont Kervalé, Kermoisan, Trégaté et Roffiac. Dans les trois premiers villages, les

personnes au-dessous de 20 ans en général ne sauraient plus entretenir une conversation, mais beaucoup parmi elles comprendraient encore. Quant au village de Roffiac, nous le mettons tout à fait à part. Là nous avons entendu des enfants de 8 à 10 ans, parler breton en jouant dans la rue ; le breton était leur langue maternelle.

Tout compte fait, nous croyons que tous les habitants de Roffiac, connaissent le breton et le parlent ; que dans les trois autres villages, la moitié de la population l'entend et que toutes les personnes au-dessus de 40 ans pourraient le parler. Cela porte le nombre des personnes parlant le breton dans la commune de Batz à 1,500 au moins. C'est consolant : nous qui vivons, nous ne verrons point mourir la vielle langue celtique dans notre cher département. Tant que nous vivrons, nous pourrons chez nous venir entendre les échos mâles et sonores de la langue des vieux Celtes, de la langue de Merlin et d'Arthur. En l'entendant nos cœurs battront, car ils entendront, comme dit M. de la Villemarqué, la langue des saints et des héros dont l'ombre plane encore sur notre Bretagne à jamais aimée de ses enfants.

BRONZES ET SILEX

RÉUNIS

DANS LES DEUX TUMULUS ACCOLÉS DE KERVINI

EN POULLAN (Finistère)

PAR

M. le Baron HALNA DU FRÉTAY

Lorsque l'on quitte la chaussée du bras de mer qui forme un des ports de Douarnenez, on passe à Pouldavid dont la traduction en langue Celte rappelle la légende qui veut voir sous cette vallée couverte d'eau les restes de la ville d'Is et le tombeau de la fille du roi Grallon.

En continuant vers Pontcroix, la route a une pente toujours ascendante de cinq kilomètres environ. Arrivé à ce point et sur le territoire de la commune de Poullan, il faut quitter la route et monter encore assez longtemps ; on arrive enfin sur un grand plateau qui forme le sommet de la montagne.

C'est au centre de ce plateau que j'ai trouvé masqués par des landes de vigoureuse végétation les deux tumulus contenant chacun un dolmen sépulcral et séparés par une distance de quinze mètres seulement.

Quel emplacement bien choisi et quelle vue splendide, on

dirait une intention : il fallait, après la mort, que les deux chefs, dormant dans leurs cryptes souterraines, puissent encore surveiller leur immense pays de chasse et de pêche, les campements divers de leurs tribus, et les 246 monuments mégalithiques, aujourd'hui tous fouillés ou en ruines, que l'on peut compter sur ce côté de la baie de Douarnenez.

On domine, en effet, tous les environs, et le panorama est magnifique, s'étendant sur toute la baie de Douarnenez, toute la chaîne des montagnes de Menezc'hom avec la vue des clochers des paroisses de Confort, Meïlars, Mahalou, Pontcroix, Plouhinec, Poullan, Beuzec, Ploaré, Locronan, Ploëven, Plomodiern, Plonevez-Porzay.

L'emplacement choisi porte les noms de montagne et champ du Castel (en traduction française), dépendances des villages de Coz-Feuntun et de Kervini en Poullan.

J'ai commencé le 18 août 1887 par le tumulus le plus au sud, les deux se trouvant par leur section centrale sur la ligne parfaite du nord au sud. J'ai attaqué à la fois ses deux extrémités de l'axe de l'est à l'ouest.

J'ai rencontré très vite le galgal, la couche de terre ne dépassant pas 1^m 35 d'épaisseur sur le dessus du tumulus qui a en tout un diamètre de douze mètres.

Le galgal avait 8 mètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur. A l'extrémité ouest du galgal et la base légèrement enfouie dans le galgal, je signale d'abord un menhir de 2 mètres de hauteur au-dessus du sol, et, entre ce menhir et le dolmen, un demi cromlec'h, chaque pierre de un mètre de hauteur environ au-dessus du sol, toutes ayant une face concave tournée vers le dolmen.

Le côté est n'offrait, à l'extérieur du galgal ni à l'intérieur, aucune particularité, et l'entrée était évidemment de ce côté.

Le dolmen se composait sur le dessus de deux tables.

L'une à l'est de 2^m 20 de large sur 2^m 70 de long, l'autre à l'ouest accolée de 2^m 10 de large sur 0^m 80 de long dans la direction en longueur de la crypte du dolmen de l'est à l'ouest.

Le dolmen forme un rectangle parfait avec ses quatre côtés en maçonnerie sèche supportant les deux tables.

Les dimensions de la crypte sont, à l'intérieur :

Longueur.............	3m 20
Largeur...............	1m 20
Hauteur..............	1m 20

Le pavé repose sur le roc inégal, parfaitement nettoyé, avec toutes les cavités bouchées ensuite par un pavé rudimentaire, mais comblant parfaitement tous les interstices pour former un pavé d'apparence régulière.

Le plan inférieur du pavé de la crypte se trouve être, par suite des indications précédentes, à 2m 10 en contre-bas du sol environnant et je résume les mesures comme suit :

Epaisseur du pavé..........................	0m 20
Vide intérieur...............................	1m 20
Epaisseur de la table du dolmen...............	0m 40
Le dessus de cette table a en contre-bas du sol..	0m 30
TOTAL..................	2m 10

Dès que la maçonnerie du côté est a été enlevée, j'ai pu constater que rien n'avait été dérangé à une époque antérieure et que la sépulture n'avait jamais été violée. Il y avait une hauteur de 0m 10 environ de la terre noire des dolmens, grasse au toucher, couvrant tout le fond de la crypte avec surface légèrement ondulée.

Il n'y avait pas d'urnes, et j'ai eu bien vite la certitude que les cendres avaient été renfermées dans un sarcophage en bois, qui contenait aussi deux haches en bronze entières, dont je donne le dessin et l'échelle de dimension ; on dirait, à part le peu d'épaisseur, l'imitation des haches en pierre. Il y avait encore au même endroit une épée en bronze brisée à l'époque de la sépulture, et 9 pointes de flèche à ailerons en silex.

Ce sarcophage avait été posé primitivement à environ 0m 50 de la porte, autant qu'il était possible d'en juger, car le bois était en complète décomposition ; j'ai pu cependant en conserver quelques morceaux de petites dimensions.

Le peu d'épaisseur des haches en cuivre et leur forme pour-

raient indiquer, je crois, que l'âge de ce dolmen doit remonter au début de l'âge de bronze où le métal était encore bien rare.

M. René Kerviler, l'éminent savant, nous donne cet âge exact dans sa brochure le *Chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire* C'est le VIIe siècle avant notre ère.

Les investigations les plus minutieuses n'ont pu faire découvrir, au milieu des cendres et du charbon, aucun débris de poteries ou d'ossements. Je n'y ai trouvé épars, dans l'intérieur de la crypte, que onze éclats de silex ou de quartz.

Le surlendemain, 20 août 1887, j'attaquais le second tumulus par une section du centre vers l'est.

Les dimensions extérieures du tumulus étaient les mêmes, sauf un peu plus de hauteur ; en effet, le premier avait été un peu gratté, et dans celui-ci le galgal de 2 mètres de profondeur était couvert d'une couche de terre mêlée de pierres de un mètre environ d'épaisseur.

Le centre de ma section est m'a fait arriver au centre même de la porte composée d'une seule pierre de 0m 20 d'épaisseur, s'appliquant parfaitement aux bords des piliers et à la face inférieure de la table, mais que j'ai pu faire tourner très facilement avec un levier et tourner de côté.

Cette dalle debout fermait hermétiquement l'entrée, étant plus grande que l'ouverture et engagée sous la dalle supérieure qui la débordait.

J'ai pu constater aussitôt que la crypte formait un rectangle parfait aux grandes pierres, piliers, tables, supports monolithes d'énormes dimensions, brutes à l'extérieur, à faces lisses à l'intérieur et régularisées à leurs points de jonction, de façon qu'il n'y avait d'aucun côté aucun interstice, ni intervalle entre les piliers, ni entre ceux-ci et la table, en sorte que le dolmen était admirablement fermé et formait un sarcophage parfait, ayant les dimensions suivantes à l'intérieur.

Longueur..............	2m 80
Largeur...............	1m 38
Hauteur...............	1m 23

Une seule table, parfaitement de niveau, le couvrait ; dimensions :

Longueur	3^m 30
Largeur	2^m 18
Epaisseur	0^m 35

Au sud, 2 supports, l'un, le plus à l'est, de 1 mètre de largeur, l'autre de 1^m 80.

Au nord, 2 supports, l'un, le plus à l'est, de 2^m 40, l'autre de 0^m 40.

A l'ouest un support.

Le pavé était posé sur fond de sable pur sans aucune trace de terre végétale, et se composait de dalles de 0^m 40 de côté en moyenne, parfaitement juxtaposées.

Comme dans l'autre tumulus, j'ai pu voir qu'il ne pouvait y avoir jamais eu aucune violation de cette sépulture, et que tout le fond du dolmen était couvert, comme le précédent, de la terre noire des dolmens, grasse au toucher.

La surface était aussi légèrement ondulée, mais d'épaisseur moindre ; je l'ai calculée à sept centimètres et j'ai mesuré au-dessus un vide de 1^m 16 entre ce dépôt de cendres et le dessous de la dalle supérieure.

Je suis certain, du reste, qu'il n'est tombé dans aucun des deux dolmen un seul grain de la terre avoisinante ; le dépôt dans les deux était noir et compact, et l'espace au-dessus était absolument vide de tout détritus.

Ce dépôt contenait, dans la partie est, près de la porte, un sarcophage en bois décomposé dont je n'ai pu conserver que quelques menus morceaux.

Il contenait plusieurs objets en bronze dont je donne le dessin et l'échelle de proportion :

1 large épée,
1 lance de forte dimension,
1 poignard entier,

et un autre poignard également en bronze, mais en morceaux presque détruits par le temps.

Il y avait en même temps, mêlées aux bronzes dans la cendre, 43 pointes de flèche à ailerons en silex.

Ces pointes sont d'une similitude absolue avec celles du pre-

mier tumulus ; elles sont toutes d'une finesse extrême et d'une perfection de travail remarquable.

Je rappelle à ce sujet ce que j'ai dit dans ma précédente brochure, remise dernièrement à la Société Polymathique du Morbihan et faisant, à l'occasion de ma récente découverte d'une station dans le Finistère, avec gisement de silex et quartzite et silex taillés quaternaires, l'historique complet de la pierre taillée, depuis ses débuts jusqu'à notre ère, avec preuves à l'appui, puisque je peux montrer dans les galeries de ma collection huit mille silex types.

Je ne croyais pas qu'il fût possible de tailler la pointe de flèche à ailerons avec des poinçons en silex dont je peux montrer tous les spécimens de toutes tailles, et j'ajoutais que ces flèches étaient contemporaines du bronze et taillées avec des poinçons en métal.

La découverte de tant de pointes de flèches à ailerons si parfaites avec les bronzes dans deux dolmens fermés, prouve bien que mon assertion était fondée, et si on s'est servi en même temps du bronze et du silex, il est permis de penser que l'un a bien pu servir à fabriquer l'autre. Je peux montrer du reste le poinçon en bronze.

Je n'ai pas trouvé dans les cendres le moindre débris de poteries ou d'ossements ; j'y ai relevé seulement 15 éclats de silex ou de quartz jetés dans les parties diverses de la crypte.

Il n'y avait absolument rien entre le dallage et le sol nettoyé dans les deux tumulus, et dans ce deuxième dolmen, comme dans le premier, la crypte était souterraine, le dessus de la dalle supérieure étant de quelques centimètres au-dessous du niveau du sol environnant.

C'est ce qui avait trompé, il y a déjà longtemps, pour ce deuxième tumulus, un premier chercheur inexpérimenté. Il avait fait un puits circulaire au centre du tumulus, mais la situation de la crypte dans le sous-sol l'avait trompé, et trouvant à la base du tumulus cette immense dalle, formant la partie supérieure du dolmen, il avait pris cette table pour un rocher.

En conclusion, la similitude des objets trouvés, leur situation au même endroit bien déterminé à l'entrée est des deux cryptes, indiquent deux époques peu éloignées pour ces deux dolmens ; mais malgré la perfection du travail du deuxième dolmen, beaucoup penseront comme moi que le premier dolmen, maçonné des

4 côtés, est postérieur à celui que j'ai fouillé en dernier et que j'appelle le second ; et il faut, je crois, fixer l'âge de ces deux dolmens entre le IVe et le VIIe siècle avant notre ère ; les deux appartenant du reste certainement au même siècle.

Tous les objets dont je parle dans cette note sont visibles dans la galerie du château du Vieux-Chatel pour toute personne qui désirerait en prendre connaissance.

J'ai donné à M. René Kerviler, à mon récent passage à Saint-Nazaire, une des pointes de flèches trouvées dans ces dolmens, et il m'a offert, bien gracieusement, étant donnée l'impossibilité où je me trouvais de me rendre au Croisic pour le 19, d'abord de lire mon rapport sur cette découverte, et ensuite de présenter ma candidature à l'Association Bretonne.

Je suis on ne peut plus heureux d'avoir, dans cette circonstance, un interprète aussi compétent et je le prie d'agréer mes plus sincères remerciements.

Je joins à ce mémoire :

1° Les trois plans du premier tumulus.

2° Les deux plans du deuxième tumulus.

3° Les croquis à l'échelle de 0^m 20 par mètre, des six armes en cuivre.

4° La photographie grandeur naturelle de deux des pointes de flèche à ailerons, la plus grande et la plus petite, et de huit des silex taillés trouvés dans les mêmes sarcophages.

NOTE

SUR L'INTRODUCTION A L'ENQUÊTE DE CANONISATION

DE SAINT YVES

Par M. H. DE PENANSTER

Puisqu'il est question au § 16 du Programme des *Ouvrages récemment publiés* et pouvant jeter un jour nouveau sur l'histoire de Bretagne, — ce qui ne peut manquer de comprendre, au premier rang, les *Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*, récemment édités par M. Prud'homme, — je demanderai la permission de présenter quelques brèves observations sur l'*Introduction* qui précède *l'Enquête de canonisation*.

Je sais bien qu'il n'est pas prudent de prendre à partie les savants ; mais les gens simples ont de ces audaces inconscientes, et j'en profite pour faire comme eux.

J'ai toujours cru qu'il était difficile de bien écrire l'histoire de certaines contrées de notre Bretagne, sans en connaître la langue et s'être approprié le génie de leurs populations.

C'est pour cela que j'appelle de tous mes vœux la création d'une *chaire de langue celtique*, et j'espère qu'on y arrivera.

En parcourant la très savante *Introduction* écrite en tête du magnifique volume édité par notre collègue M. Prud'homme, j'ai trouvé avec surprise notre vaillant ami et docteur ès-chartes, M. de la Borderie, en tête-à-tête avec des mots étranges et presque sibyllins, qu'il cherchait, — comme l'avaient déjà fait ses devanciers, — à expliquer.

Je me suis dit, en lisant ces digressions : comme voilà des historiens qui se cassent la tête pour expliquer peu de chose !

En effet, le premier paysan breton venu les aurait si facilement tirés d'embarras, s'ils s'étaient adressés à lui !

Je lis, en effet, ceci à l'endroit où l'auteur discute les témoignages relatifs à la famille de saint Yves :

« Comment s'appelait cet aïeul ? La réponse n'est pas facile, « non parce qu'il n'a pas de nom dans l'histoire, mais parce qu'il « en a trop. *Son nom,* pourtant, n'est venu jusqu'à nous que « par la 8e déposition de l'Enquête, où un brave Trégorois, « Hamon Nicolas, nous montre le Saint souriant et impassible, « alors que Guillaume de Tournemine l'accablait de reproches, « l'appelant rustre, coquin, gueux. Encore bien, dit le témoin, « qu'il fût de race noble, fils d'un damoiseau appelé Haelori, « fils lui-même du seigneur Ganaret de Kermartin.

« *Ganaret* n'est guère un nom breton ni même d'aucune « nation ; il y a là sans doute une faute du copiste, d'autant que « le Rapport des cardinaux écrit : *Trancoeti* au lieu de *Gana-* « *reti.* Les Bollandistes portent *Savaici*, Surius a imprimé *Can-* « *cieti*, Ropartz propose *Tancreti,* et *Savaici* au lieu de *Tanoici,* « forme latine des noms *Tanoic* ou *Tancrède :* mais Tancrède « est normand et non breton. Nous tenons pour *Trancoët,* forme « bretonne acceptable, etc. »

Vous et moi, qui sommes sans préjugés, nous eussions sans hésitation traduit ainsi ce passage : « Fils lui-même d'un seigneur né à Kermartin. »

Et, en effet, *Ganet,* que n'a pas su traduire en latin le clerc étranger au pays, est le mot usuel, encore employé de nos jours, pour indiquer l'endroit précis de la naissance.

C'est, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit, l'expression absolument consacrée.

Or, le témoin en question, voulant bien déterminer par le terme même de son langage d'où était le père d'Yves Helori, entendait spécifier que celui-ci était bien le fils du seigneur né à Kermartin.

M. de la Borderie m'objecte : que faites-vous alors du nom de famille ?

Ganaret ou Ganet n'était nullement un nom propre. La coutume en Bretagne étant de substituer, dans la vie ordinaire, le plus souvent le nom du lieu qu'on habite à celui de la famille.

Et voilà toute cette discussion entre Ganaret, Trancoeti, Savaici, Cancieti, Tancreti, Tanoici, bien simplifiée, avouez-le.

Un peu plus loin nous nous heurtons à un certain Rivallon, beau-frère de saint Yves, dont le nom, très répandu, ainsi que l'atteste l'Enquête, se trouve accolé à un nom baroque qui attire à nouveau l'attention des érudits.

« Saint Yves vint à Tréguer, lisons-nous, trouver un bourgeois « appelé Rivallon Traquin (ou Tranquic) qui avait épousé sa « sœur. Il dit à Traquin: « Achetez mon cheval. » Ce bourgeois « se moqua de lui : « Etes-vous fou de vouloir vendre votre « cheval pour donner aux pauvres, etc. »

Eh bien ! il y a un usage constant qui prévaut encore de nos jours et qui fait que dès que dans une petite ville (et Tréguier l'était bien) plusieurs personnes portent le même nom, on a l'habitude de les distinguer entre elles par une appellation qui caractérise ou la personne, ou l'endroit où elle demeure. Or ce Rivallon demeurait probablement au bas de la cité, très escarpée, comme vous le savez; d'où l'appellation de Rivallon traou ker : Rivoal du bas de la ville.

Il y a aussi, — et je reconnais qu'il fait bon effet dans le tableau, très réussi et très original, où se trouve mis en scène Rivallon, ce jongleur de Pipriac, — une certaine Panthoada, *dont la lecture* (je fais le savant) donne lieu à controverse.

Eh ! bien, je ne suis là-dessus ni de l'avis de M. de la Borderie, ni de celui de M. Tempier, ni même de celui de M. Loth. Cette fameuse Panthoada, que l'oreille du scribe, peu faite aux consonnances de notre langue, a si barbarement dénommée, devait tout simplement s'appeler Fantou... Françoise. Il aura mis Panthou, et comme il ne se rendait pas compte de la signification du nom, il s'est contenté, comme il s'agissait d'une femme, de le mettre en latin, au féminin, d'où Pantoa-Panthoada.

Au reste, l'Enquête est remplie, sous le rapport des noms propres, de telles énormités ou de tels travestissements, qu'il faudrait une autre enquête pour en venir à bout. Et cela se comprend d'autant mieux que la plupart des témoignages ont dû être faits en langue bretonne, et traduit en mauvais latin par des clercs du diocèse de Limoges, fort ignorants mêmes de nos coutumes et de nos mœurs.

Mais je m'arrête ici, car l'heure presse et je ne veux pas abuser de votre attention bienveillante.

EXCURSION A NANTES

CRYPTE DE SAINT-GOHARD

Rapport présenté au Congrès, par M. HUON DE PENANSTER, Sénateur

Nantes faisait partie des excursions projetées pendant notre séjour au Croisic. Lors du dernier Congrès de Pontivy, nous avions pris l'engagement de nous y rendre ; et, d'ailleurs, nous aurions eu bien mauvaise grâce à refuser l'invitation si pressante que nous adressaient la Société Archéologique de la Loire-Inférieure (qui se réclame comme notre fille aînée) et son excellent président, M. Le Meignen.

Malheureusement, on ne peut pas toujours ce qu'on désire le plus, et nos moments, ici, étaient comptés. Il y avait une difficulté très sérieuse pour nous : nous ne voulions pas vous priver, Mesdames et Messieurs, d'une de ces réunions de l'après-midi, que vous suivez avec un intérêt et une bienveillance croissants.

C'est alors (sans vouloir remonter au fameux jugement de Salomon), que le bureau de l'Association décida que, pour la circonstance, il se couperait en deux.

Plusieurs de mes collègues et moi avons donc été chargés de la délicate mission de nous en aller vers la *grande ville,* et de vous parler (pour me servir des expressions de Pic de la Mirandole) : « *De omni re scibili et quibusdam aliis.* »

Un matin, dès l'aube, nous prenons le train, et, sans éprouver le plus petit accident, nous arrivons dans la capitale des Namnètes ; l'honorable M. Le Meignen et quelques-uns de ses collègues nous attendaient à la gare ; c'est vous dire l'accueil aimable que nous avons trouvé à notre arrivée.

Après une visite au musée, qui renferme une si précieuse collection d'antiquités et qui a la très bonne fortune d'avoir à sa tête, comme directeur, un de nos plus distingués amis, M. Pitre de Lisle du Dréneuc, si bien connu et si bien apprécié de tous ici, nous allons, accompagnés d'un archéologue émérite, M. le Préfet de la Loire-Inférieure, visiter le vieux et magnifique château des Ducs de Bretagne.... Mais vous le connaissez mieux que moi et je n'abuserai pas de vos moments, en le décrivant ici.

Permettez-moi, cependant, en passant, d'exprimer le regret que ce chef-d'œuvre d'architecture ne soit pas affecté à une autre destination. Ah ! combien il siérait mieux d'y voir un musée qu'un ratelier d'armes de guerre !

Il y a là des salles historiques (entre autres celle où Henri IV signa l'édit de Nantes), qu'on ne peut voir ; occupées qu'elles sont, par l'autorité militaire, qui serait très satisfaite d'être logée ailleurs, j'en suis convaincu.

Devisant de toutes ces choses avec M. le Préfet, qui semblait heureux de faire trêve un instant à la politique et nous parlait d'art en véritable artiste, nous arrivâmes à la porte Saint-Pierre.

Là, nous pûmes voir d'énormes blocs de pierres romaines, parmi lesquels plusieurs stèles funéraires, trouvées dans les substructions.

Félicitons, en passant, M. Le Gendre, l'habile architecte, qui n'est pas un inconnu pour l'Association Bretonne, du zèle qu'il apporte à toutes choses, et encore plus dès qu'il s'agit de sauvegarder nos anciens monuments.

De la porte Saint-Pierre pour pénétrer dans la cathédrale, il n'y a qu'un pas.... Nous le faisons.... et aucun de vous ne voudra croire, que nous l'ayons fait sans y penser.

C'est là que nous avons pu nous rendre compte du bel effet produit par ces grandes voûtes élevées au-dessus de nos têtes, et admirer à loisir les remarquables travaux de restauration qui touchent aujourd'hui à leur fin. La cathédrale de Nantes est appelée à être un de nos plus beaux édifices religieux : le nom de l'honorable M. Sauvageot, qui dirige les travaux actuels, y restera attaché, et ce sera justice.

Vous connaissez tous aussi les monuments funéraires qu'elle renferme et les grands souvenirs qui les protègent.... L'histoire ne se proscrit pas ! Nous nous trouvions en trop bonne, et trop

savante compagnie pour n'en pas profiter, aussi nous ne voulûmes pas différer plus longtemps notre visite obligée à la fameuse crypte de Saint-Gohard.

.... Je vous vois sourire.... laissez-moi vous dire que c'était là, de notre part, un sentiment de curiosité bien naturel, et il ne nous est pas venu un instant à l'esprit de n'y pas céder.

Cependant, je dois avouer que nous nous sommes approchés de cette enceinte, plusieurs fois séculaire, avec toute la prudence et toute la circonspection que commandaient les abords d'une place si vivement assiégée, si ardemment défendue !

Mais, après tout, nous n'avions point à prendre part dans la lutte qui se poursuit autour de cet antique sanctuaire !

La crypte venait d'être complètement déblayée : elle se présentait tout entière à l'œil du visiteur, qui pouvait ainsi, pour la première fois, l'embrasser dans son étendue et admirer ses moindres détails.

Nous en profitons pour nous faire rendre compte de toutes les particularités si intéressantes de cette précieuse découverte. Nous avons là, sous nos pieds, la plus ancienne crypte connue en Bretagne ; le souvenir des martyrs qui arrosèrent ce sol de leur sang s'y rattache avec une saisissante obstination. Nous venions de lire le récit si palpitant de ces faits, conservés et dans nos vieilles annales, et dans la tradition : témoins muets du passé, ces murailles et ces tronçons de colonnes semblaient protester contre les *nouveaux* saxons qui avaient voulu les détruire.

Levant les yeux vers les voûtes profondes du moderne édifice bâti sur les ruines sacrées de cet asile des premiers chrétiens, je me demandais pourquoi l'un détruirait l'autre ? Vous ne m'en voudrez pas, mais je n'ai pu me défendre de réclamer justice pour que la vieille crypte restaurée retrouvât aussi ses voûtes !

Il faut qu'en venant chercher là ces grands souvenirs du passé, le fidèle, le penseur, l'artiste, puissent, renouant la chaîne des temps, vivre un instant de la vie des premiers fidèles qui vinrent prier ici !

Oui, il faut rendre ses voûtes à ce dernier débris de l'antique basilique, il faut, non seulement conserver avec un respect qui s'impose ce qui reste, mais relever ce qui a été détruit.

Vous aussi, Mesdames et Messieurs, vous voudrez tous vous

associer au vœu exprimé l'an dernier au Congrès de Pontivy, et réclamer comme l'Association Bretonne :

— La crypte tout entière, la crypte avec ses voûtes !

— On dit que, parmi les détracteurs actuels de leur restauration, il s'en trouve quelques-uns qui ont jadis partagé notre manière de voir à ce sujet : qui depuis ?.....

— La porte de Saint-Pierre, dont je regagnais le seuil, me remit en mémoire l'épisode du Prince des apôtres, qui lui aussi eut son jour de défaillance ; mais il sut le réparer : j'espère que ces adversaires de la crypte, mieux éclairés, l'imiteront.

Hélas ! le temps se passait, et il nous fallut, à regret, regagner *le Dragon de feu* qui allait nous enlever ; nous avions à peine dit adieu à nos amis, que déjà le *Monstre,* fuyant le long des rives du fleuve, nous entraînait.

L'accueil aimable que vous voulez bien nous faire à notre retour ici, nous prouve que vous ne nous avez pas gardé rancune de cette courte absence.

Merci donc à vous tous.

QUELQUES VIEILLES CROYANCES

ET

COUTUMES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

Par M. le Dr VIAUD-GRAND-MARAIS

Professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous m'avez demandé des détails sur les *sorciers* de l'île de Noirmoutier, l'ancienne île d'Her ou Hério ; permettez-moi, en vous les adressant, d'y joindre un mot sur les *toucheurs* et les *rebouteurs*, et aussi sur les *Voués à saint Jean,* quoiqu'ils n'aient rien de commun avec les uns et les autres, sinon de remonter à une grande antiquité.

Si l'île d'Yeu (*Insula Oya,* île d'Oys), avec son port breton, ses villages à noms commençant par *Ker* et ses monuments mégalithiques, est armoricaine, du moins, dans sa partie nord (ou *Fouras,* par opposition au sud de l'île, ou *Creuzland*), Noirmoutier, quoique plus septentrional, n'a plus rien de *breton ;* ses menhirs et ses dolmens sont frustres ou ont été brisés pour construire des murs en pierres sèches, et les étymologies de ses noms de lieux sont en général latines.

Des deux races de l'île, celle du sud-est, ou de Barbâtre (*Barbarum atrium*), a conservé l'empreinte des auxiliaires de race gothique, établis dans ce point par Honorius; celle du nord-

est gallo-romaine et provient de colons de la côte voisine, mélangés avec les restes de la population primitive après le départ des moines de Saint-Filbert. Les cultivateurs portent encore le nom de *colons*, et le régime d'après lequel ils tiennent les terres porte celui de *colonage*.

Il y a deux expressions locales qui fournissent de précieux indices dans les recherches des faits anciens : les *lieux hantés* et les *ébraillards*.

Les *lieux hantés* sont des pierres celtiques, telles que la *pierre à la payenne*, le *dolmen de l'Herbaudière*, ou certains chemins creux, où l'on a en général planté, à cause de cela, des croix : (*La croix du cheminet*, près de la Mnisière, la *croix des sorts*, etc.) Ils passent pour être *fréquentés* ou avoir été fréquentés par les mauvais esprits, qui apparaissent la nuit sous diverses formes et en particulier sous celle de taureaux noirs.

Les *ébraillards* sont des âmes en peine qui reviennent la nuit pour demander des prières, parce qu'elles ont été séparées de leur corps par mort violente. Les cris poussés par ces malheureux, au moment de leur mort, se sont transmis ainsi, dit-on, d'âge en âge, et l'on croit les entendre quand le vent souffle en tempête et pendant les longues nuits d'hiver (1). Partout où des *ébraillards* m'ont été signalés, j'ai retrouvé un fait se rapportant à la période révolutionnaire, et je ne crois pas qu'on puisse en attribuer à des faits remontant plus haut.

I

Les Sorciers.

Les sorciers ont longtemps formé, à Noirmoutier, une caste redoutée, mais traitée en parias. A l'époque actuelle, beaucoup de personnes ne se laisseraient pas toucher par un prétendu sorcier sans lui rendre la pareille, et, à sa vue, elles ferment la main gauche, le pouce placé sous les autres doigts, en

(1) Cf le vieux poème gallois : « *Les plaintes de Myrdhin au tombeau* », et le roman français : le *Brait* de Merlin.

disant : *Je te redoute.* Elles se figurent conjurer ainsi les sorts pouvant leur être jetés et éviter l'influence du mauvais œil.

Un de mes amis, mort depuis une vingtaine d'années, M. Impost, archéologue, naturaliste, poète, mais surtout homme de bien et aimé de tous, avait su conquérir la confiance de ces *déshérités,* et c'est à lui que je dois une partie de ce que j'écris à leur sujet.

La croyance aux sorciers diminue chaque jour. Ils n'exploitent plus guère la terreur qui régnait autour d'eux, et, d'autre part, ils sont moins tenus à l'écart. Plusieurs sont parvenus à une modeste aisance, et des personnes de leur nom ont été élevées à la prêtrise. Encore quelques années et la grande houle, qui passe sur le monde moderne, aura tout effacé.

On ne devient pas sorcier ; on naît tel, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins bizarre dans cette croyance. La sorcellerie est l'apanage de certaines familles, ne s'alliant guère qu'entre elles. Si l'on cherche les étymologies de leurs noms, on y trouve des traces des anciennes divinations, celtique, romaine, scandinave ; de cette dernière surtout. La racine gothique qui exprime le mot corbeau se voit dans un de ces noms.

On retrouve l'oiseau fatidique sous la forme latine dans la *pointe du Corbeau,* vis-à-vis la pointe de Devin ou du Devin, le *pont de la Corbe* (*corva*), *l'anse de la Corbière.*

Jeter des maléfices, prédire l'avenir, faire connaître les choses cachées ou futures, découvrir des trésors, guérir, par des moyens connus d'eux seuls : telle est la puissance attribuée aux sorciers de Noirmoutier.

Un moyen de conjurer leurs sorts, quand on pense qu'une maladie provient de l'un d'eux, consiste à faire bouillir un foie ou un cœur de veau transpercé de nombreuses aiguilles. Quand les bulles montent avec bruit à la surface du liquide, le coupable arrive, malgré lui, chez l'individu ensorcelé, qui le force à détourner son maléfice. Je pourrais, à ce sujet, raconter une curieuse histoire, ne datant que hier.

On dit des sorciers, et eux-mêmes l'ont raconté à M. Impost, comme une absurdité qu'on fait circuler sur leur compte, que, le samedi soir, ils allaient autrefois faire le Sabbat dans un endroit, près la pointe de Devin, et appelé encore le *pré des sorciers.* C'est là qu'avait lieu leur assemblée générale. Tous ceux qui en faisaient

partie s'y rendaient par le pont de la *Corbe,* en poussant de grands cris et portant du bois, des poêles et des chaudrons. Malheur au pauvre paysan qui se trouvait sur leur passage ! S'il n'avait pas la précaution de se signer, et de mettre une motte de terre sur sa tête, il devenait leur victime et était ensorcelé.

Dans cette réunion, on discutait les intérêts de la communauté, à la lueur de feux allumés ; on prenait part à un banquet commun, dont les viandes avaient été cuites dans des vases particuliers. Puis, on se livrait à la danse, au milieu de cris forcenés, et l'assemblée se séparait quand l'aube commençait à poindre. Alors, une barque, dans laquelle on n'apercevait personne, s'approchait du rivage ; une voix en sortait et criait : *Embarque ! embarque ; allons en Gallouay !* Puis la barque mystérieuse s'éloignait, tellement chargée qu'elle paraissait près de couler bas.

Ne doit-on pas voir, dans ce récit, les traces d'un culte antique ? Et nos sorciers ne seraient-ils pas les descendants directs des Devins gaulois ? (1)

II

Les Toucheurs.

Les toucheurs sont des individus qui passent pour guérir les douleurs, les affections articulaires et autres maladies par leur simple attouchement, accompagné parfois d'un signe de croix ou d'une prière, plus rarement d'une formule magique. Ils ont confiance dans leur pouvoir et l'un d'eux auquel j'avais fait une autoplastie assez compliquée de la face, avait entrepris de me traiter en confrère et de me guérir par son toucher d'un gonflement douloureux d'une articulation. J'ai eu toutes les peines du monde à me débarrasser de cette manière d'exprimer sa reconnaissance. Les toucheurs sont, en général, les derniers nés d'une nombreuse famille, un septième garçon, par exemple, et les paysans considèrent cette faveur comme étant accordée aux

(1) Cf le texte de Procope au sujet du vaisseau fantôme qui emportait les âmes des Armoricains au-delà de l'océan.

nombreuses familles, parce que la loi du mariage y a été fidèlement respectée. Le pouvoir, une fois entré dans une maison, se transmet de père en fils.

Une variété de toucheurs, assez curieuse, est le *toucheur d'écrouelles* : c'est un spécialiste, et tout le monde n'arrive pas à son degré de puissance. Malgré les protestations de l'autorité ecclésiastique, il opère la veille des grandes fêtes, et seulement ces jours-là. Il touche les malades après avoir placé, sur une table, deux cierges allumés, et récité une prière. C'est un thaumaturge en chambre, bon à classer près les guérisseurs de venins, dont j'ai raconté ailleurs l'histoire. La veille de l'Assomption, de longues files de charrettes de toutes formes traversent le Gois à mer basse et amènent du continent de pauvres infirmes offrant des maladies des os, des articulations ou des ganglions du cou. Pendant plusieurs années, on voit revenir à la même époque les mêmes personnes, avec les mêmes misères et une confiance toujours aussi vive.

III

Les Rebouteurs.

Avec les rebouteurs, nous retombons dans la vie réelle. Ce sont des empiriques ayant appris de leurs parents à reconnaître et à réduire, tant bien que mal, les fractures et les luxations. Ils laissent, sous ce rapport, peu à faire aux médecins de la localité, qu'on ne prie d'intervenir que lorsqu'il est bien constaté que l'empirique est impuissant et qu'il est trop tard pour faire quelque chose de sérieux. Les boiteux et les déhanchés sont malheureusement nombreux dans l'île, mais probablement par causes multiples.

Le pouvoir du rebouteur n'a rien de surnaturel ; il se transmet dans la famille comme tout autre métier manuel. Les rebouteurs ne réclament pas d'honoraires, mais la plupart des cultivateurs leur donnent, après la moisson, une sorte de *boisselage ;* c'est un abonnement payable en blé.

IV

Les Voués à saint Jean.

Sous le nom de *Confrères de saint Jean,* de *Voués à saint Jean,* on désigne une sorte d'association d'hommes, liés par un vœu commun, qu'ils ont fait ou que l'on a fait pour eux, dès leur enfance, au saint précurseur du Sauveur.

Ils n'ont rien de commun avec les catégories précédentes et s'il en est parlé ici, c'est à cause de l'antiquité de leur association et de certaines coutumes qui pourraient bien remonter au-delà du christianisme.

Les voués à saint Jean se recrutent dans le peuple, dans les villages surtout, et comptant parmi les meilleurs habitants de l'île.

Le confrère de saint Jean le devient parce que ses parents faisaient partie de l'Association, ou bien parce qu'il a été *voué* par eux, soit en danger de mort, soit pour éviter le sort d'un autre membre de sa famille, atteint de méningite, d'épilepsie ou de faiblesse d'esprit.

Le lieu de la réunion est l'église actuelle du village de l'Epine, qu'a sans doute précédé une chapelle devant être bâtie sur la hauteur appelée Dune ou Pé (*Podium*) de Saint-Jean.

Jusqu'à la première communion de l'enfant, les parents se chargent de remplir les obligations annuelles du vœu fait pour lui ; plus tard il les remplira lui-même. Les uns et les autres y sont fort exacts.

J'ai connu à l'hôpital un nonagénaire, qui, ne pouvant plus aller jusqu'à l'Epine, faisait ses dévotions à la chapelle de l'établissement, et malgré son âge avancé et l'état de sa santé, observait rigoureusement son jeûne, quoiqu'on pût lui dire.

Le vœu consiste à jeûner de la façon la plus sévère, la veille de la saint Jean ou du solstice d'été; à s'abstenir de tout ce qui a vie. La nourriture se borne à du pain, du lait, de l'eau et quelques farineux. Le lendemain, au lever du soleil, les confrères se dirigent de toutes les parties de l'île vers l'Epine, en récitant

pieusement leur chapelet. Ils évitent toute distraction et ne parlent à personne en chemin. Arrivés à l'église, ils se mettent à genoux devant l'autel de Saint-Jean, récitent cinq *Pater* et cinq *Ave* et autant d'actes de contrition, puis l'hymne de saint Jean, ou toute autre prière à leur patron, s'ils ne la savent pas. Ils entendent une messe dite spécialement pour eux, puis vont à l'offrande, où chacun donne suivant ses moyens. L'offrande, quelle qu'elle soit, se fait toujours en nombre impair, ce qui semble rappeler une pratique antérieure à l'arrivée des premiers apôtres de l'île.

Ce vœu, pour la vie, fait pour un autre et fidèlement tenu par celui-ci, est assez singulier ; mais dans l'île on a coutume de tenir ses promesses et de regarder comme siennes celles faites par les parents ; aussi n'existe-t-il pas d'écrits pour les terres données à bail.

Les paysans prétendent que le jour de saint Jean, le soleil fait trois petits sauts, *qu'il danse,* à son lever, et les marins se signent au moment où il émerge au-dessus des flots. Des feux sont allumés le soir, dans les villages ; mais cette antique coutume n'est pas propre à l'île. Il semble que ces feux allumés autrefois en l'honneur du soleil, et brillant à tous les points de l'horizon, soient une sorte d'hommage rendu au créateur et souverain maître de toutes choses, qui a fait l'astre du jour pour entretenir la vie à la surface du globe et pour nous distribuer sa douce lumière et sa bienfaisante chaleur.

La Lande-Saint-Joseph (Noirmoutier), Juillet 1887.

LA POÉSIE POPULAIRE

DANS

LA HAUTE-BRETAGNE (1)

Par M. le V[te] H. DE LA VILLEMARQUÉ

Dans le rude hiver de 1829, les élèves du collège de Guérande dansaient, pour se réchauffer, la chanson suivante, sur les *Prisonniers Guérandais,* chanson tout à fait de circonstance :

Digue don don don,
Sont les gas de Guérande ; *(bis)*
Digue don don don,
Qui sont de francs lurons ; *(bis)*

Digue don don don,
Ils sont bien vingt ou trente, *(bis)*
Digue don don don,
Tous les trente en prison. *(bis)*

Digue don don don,
Le plus jeune des trente *(bis)*
Digue don don don,
A dit une chanson. *(bis)*

(1) Réponse à la question 18e du Congrès breton du Croisic : « *Littérature populaire des pays nantais et guérandais.* »

Digue don don don,
Tout' les dames de la ville, (*bis*)
Digue don don don,
Sont accourues au son. (*bis*)

Les dames de la ville n'accoururent point au son de la chanson des jeunes collégiens prisonniers dont

Les pas ébranlant les arches colossales
Troublaient les morts couchés sous le pavé des salles,

comme dans la ronde du sabbat de Victor Hugo.

Mais d'autres morts et des plus illustres n'auraient point été indifférents à leurs ébats. L'un deux (ce n'était pas le premier venu, il s'appelait Michel de Montaigne), n'avait-il pas dit : « La poësie populaire et purement naturelle a des naifuetez et graces par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaicte selon l'art, comme il se void ès Villanelles de Gascongne et aux chansons qu'on nous rapporte de nations qui n'ont cognoissance d'aucune science ni mesme d'écriture. » (*Essais*, éd. de 1635, t. I, ch. XLIV, p. 531.) De cette poésie populaire, qu'il est le premier à qualifier de la sorte, il cite un exemple, pris chez les sauvages, la *Couleuvre*.

Un autre poète, qui a été peut-être le plus original que la France ait jamais eu, préférait la chanson : *J'aime mieux ma mie !* à la poésie médiocre « qui s'arrèste entre-deux, » selon l'expression de Montaigne, lui trouvant un certain tour « non pédantesque, non fratesque, non pleidéresque, » tout différent du style alambiqué à la mode parmi les beaux esprits de son temps.

Un troisième, qui ne le cédait pas à Molière, savait une foule de chansons du peuple et y prenait « un plaisir extrême, » comme à *Peau d'Ane,* entr'autres la chanson de Nicolas, allant voir Jeanne, dont nous avons encore les paroles et même l'air :

Nicolas va voir Jeanne.
— Hé, Jeanne, dormez-vous ?
— Je ne dors ny ne veille
Et ne pense point à vous :

Vous y perdez vos pas,
Nicolas,
Sont tous pas perdus pour vous.

— Adieu, cruelle Jeanne,
Si vous ne m'aimez pas,
Je monte sur mon âne
Pour galoper au trépas.
— Courez, ne bronchez pas,
Nicolas,
Surtout n'en revenez pas.

Nicolas luy dit : *folle!*
Elle l'appella *fou.*
A ces douces paroles
Il lui veut tâter le poul.
— Vous y perdez vos pas,
Nicolas,
Sont tous pas perdus pour vous.

— Ma foy, dit-il, je grille
Et meurs pour vos yeux doux. »
Jeanne avec sa béquille
Pensa l'assommer de coups :
— Vous y perdez vos pas,
Nicolas,
Sont tous pas perdus pour vous.

(*Brunettes ou petits airs tendres,* avec la musique, recueillis et mis en ordre, par Christophe Balard, Paris, 1703, 3 vol. in-16, t. I, p. 200).

Lafontaine trouvait peu convenable que le Meunier de sa fable (Livre III, f. 1) n'imitât pas Nicolas :

Nicolas, au rebours, car, quand il va voir Jeanne,
Il monte sur sa bête, *et la chanson le dit,*

Peut-être fredonnait-il cette chanson en composant son apologue? Si M. Joseph Ropartz, lauréat du Conservatoire, voulait bien nous en jouer l'air ?

Les vers sont enfants de la lyre,
Il faut les chanter non les lire (1).

Goûter la saveur des poésies populaires, leur style simple et naïf, succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque, selon la définition de Montaigne, auquel il faut toujours revenir, n'est pas le plus difficile ; les classer, voilà la grande affaire. M. Jean-Jacques Ampère (en 1852) a proposé un modèle de classement aux membres du Comité des Travaux historiques ; on le suivra pour répondre à la question du Congrès : nous allons donc donner quelques specimen des chansons de la Haute-Bretagne, particulièrement dans la presqu'île guérandaise, nous bornant au genre religieux, historique, romanesque, professionnel, badin.

I

A la première catégorie appartiennent naturellement les prières, les légendes de saints, les cantiques, surtout les Noëls. Il y en a un charmant, publié par M. Jérôme Bugeaud (*Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest,* avec les airs originaux, 2 vol. in-8°. Niort, Clouzot, 1866). Mais l'auteur me fait l'effet d'avoir habillé en bergères des demoiselles parlant patois :

Y a-t-un abre on les fouras
Qui passe les crêtes daux chagnes,
Queme les vergnes et les fragnes
Passont l'aronde et les garats...

Notre Segnur on est le tronc,
Les apôtres on sont les branches ;
Chaque onge de ses alles blanches
Fait daux feilles autour de son front.

(1) Sur l'invitation de M. le Président, M. Ropartz se met au piano et soulève les applaudissements de l'auditoire. Il obtient le même succès avec d'autres airs.

Il me semble entendre un écho de presbytère et non de chaumière : cela sent plus l'encens que la fleur sauvage. C'est le contraire dans le joli Noël suivant, que les fileuses chantent dans la presqu'île de Guérande et que M. Yves Ropartz a recueilli de leur bouche :

Quand la Vierge vint à la messe,
Le jour de la Chandelou,
All' print sa piou belle robe,
Qu'était de cinq cents coulous.
  Noël, Noë, Noë, Noël, Noë, Noë.

All' print sa piou belle robe,
Qu'était de cinq cents coulous ;
La ceinture d'or qui la serre
Faisait bien dix mille tours.

All' s'en va cheuz sa voisine :
— Voul'ous venir quanté (avec) nous ? »

Dans l' chemin par où qu'ell' passe,
Les bussons fiorissaient tous.

Le roussignol, sur sa branche,
Chantait ses airs les plus doux ;

Quand all' fu' dans l' cimetière,
Les quioches sonnaient tertous.

Quand all' fu' dedans l'éguise,
L'éguise reluisait tout.

Le pret' qui disait la messe,
En a oubelié ses mouts.

— Qué qu'y a dans cette éguise
Qui me fait oubelier tout ?

— C'est Madeleine et Marie
La mer' de Notre-Seignour. »

Qu'all' nous mène en paradis
Et nous y mène tertous !

Ce chemin, où les buissons fleurissent sur le passage de la sainte Vierge, me rappelle la chanson de la mariée provençale :

Los carieros douïon flouri,
Tant bella nobio baï sourti !
Douïon flouri, douïon grana,
Tant bella nobio baï passa !

Les chemins devraient fleurir,
Si belle épouse va sortir !
Devraient fleurir, devraient grainer,
Si belle épouse va passer !

II

Les souvenirs historiques, chantés assez communément en Basse-Bretagne, sont restés moins enracinés dans les mémoires du pays gallo, par la raison qu'ici, en général, le peuple sait lire et écrire et qu'il chante moins qu'il ne lit. « Les chansons historiques, a dit un de nos maîtres et confrères, M. de la Sicotière, sont extrêmement rares dans notre ancienne poésie populaire ; c'est seulement en Bretagne qu'un esprit national et un idiôme spécial les avaient multipliées et les ont conservées (1). » Cependant, sans parler des *Sabots de la Duchesse Anne,* gracieux écho de la Lorraine, arrangé et naturalisé chez nous, il nous reste une complainte historique sur la captivité de François Ier, que M. de Châteaubriand savait par cœur et qu'il aimait à fredonner :

(1) La légende de Marie Anson (1881).

Quand le Roi départit de France,
Vive le roi !
A la male heure il départit.
Vive Louis !
A la male heure il départit. (*bis*)

Il départit jour de dimanche,
Vive le roi !
Et jour de lundi il fut pris.
Vive Louis !
Et jour de lundi il fut pris. (*bis*)

— Retire-toi, grand roi de France,
Vive le roi !
Retire-toi, ou tu es pris.
Vive Louis !

— Je ne suis pas le roi de France,
Vive le roi !
Vous ne savez pas qui je suis ;
Vive Louis !

Je suis un pauvre gentilhomme
Vive le roi !
Qui va de pays en pays ;
Vive Louis !

En demandant la caristade,
Vive le roi !
Un petit morceau de pain bis.
Vive Louis ! »

Le soldat qui bien le regarde,
Vive le roi !
Sourit aux paroles qu'il dit.
Vive Louis !

A mis la main sous sa cuirasse,
Vive le roi !

Découvre les trois fleurs de lys.
Vive Louis !

V'la qu'on le prend, v'la qu'on l'emmène,
Vive le roi !
Tout droit au château de Madrid.
Vive Louis !

V'la qu'on le met dans une chambre,
Vive le roi !
Où on ne voyait, jour ni nuit,
Vive Louis !

Que par une petite fenêtre
Vive le roi !
Qui était au pied de son lit.
Vive Louis !

A regardé par la fenêtre,
Vive le roi !
A vu un postillon venir.
Vive Louis !

— Beau postillon qui portes lettre,
Vive le roi !
Que dit-on du roi dans Paris ?
Vive Louis !

— S'il est mort y aura grand guerre,
Vive le roi !
S'il est pris y aura encore pis.
Vive Louis !

— Beau postillon qui portes lettre,
Vive le roi !
Retourne-t-en vite à Paris.
Vive Louis !

Va-t-en dire à mes gentilshommes,
Vive le roi !
Qu'ils viennent vite ici me qu'ri.
Vive Louis !

S'il manque de l'argent en France,
Vive le roi !
On en trouv'ra à Saint-Denis.
Vive Louis !

Que l'on fonde croix et lanternes,
Vive le roi !
Jusqu'aux dorures du lambris.
Vive Louis !

Cette leçon, qui diffère peu de celle que M. Le Roux de Lincy a tirée de la *Fleur des chansons* (XVI-s^e), l'illustre auteur des *Martyrs* la tenait de sa mère. Il se demandait même si la fameuse *Chanson de Roland,* qu'il croyait originaire des marches de Bretagne, n'avait pas été transmise de bouche en bouche, de la même manière, avec force modifications et altérations, comme tant d'autres.

III

Les chansons romanesques qu'on entend journellement dans la Bretagne française sont à l'infini. Après une visite qu'il fit, en 1840, à Guérande, M. Alfred de Courcy écrivait pour les *Français peints par eux-mêmes,* et avec ce charme qui lui est particulier : « Le soir, sur les carrefours et les places, les artisans, les ouvrières, les servantes, s'égayent en dansant à la voix des rondes dont le répertoire est extrêmement varié. Nous avons retenu l'une d'elles, qui nous a paru empreinte d'une mélancolie naïve et touchante. » Et il donne, avec la musique, la chanson de la *claire fontaine,* que M. X. Marmier a entendue au Canada, et qui a été si souvent publiée depuis. Singulière destinée ! Après avoir exprimé les regrets de l'amie de *Pierre,* lequel « s'en est allé en guerre »

« pour un bouquet de rose qu'on lui a refusé, » la complainte finit par exprimer des regrets politiques ! On la modifia de la façon suivante après 1830, aux environs de Nantes :

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.

Le mien il est bien triste,
Car il est affligé :

Je pleure Charles *disse*
Qui vient de s'embarquer (1).

Ainsi les chansons populaires reprennent racine et se rajeunissent, en se transformant, au gré des opinions courantes.

Dans l'île de Ré, l'amie de Pierre est la *belle Françoise*. La douleur qu'elle a de le perdre lui coûte la vie : elle se jette à la mer, après son départ pour la guerre :

C'est la belle Françoise,
Allons gai !
C'est la belle Françoise
De Saint-Martin de Ré (2)
Digue don ma dondaine,
De Saint-Martin de Ré
Digue don ma dondé.

Un soir je fus la voire,
Allons gai !
Un soir je fus la voire,
Bien tard après souper ;
Digue don ma dondaine
Bien tard après souper,
Digue don ma dondé.

(1) Jérôme Bugeaud, t. II, p. 141.

(2) On dit, par erreur, Saint-Martin *d'Auray*, ville où il n'y a pas de paroisse sous l'invocation du saint.

Je la trouvai seulette,
        Allons gai !
Je la trouvai seulette
Sur son lit à pleurer,
Digue don ma dondaine
Sur son lit à pleurer,
Digue don ma dondé.

— Qu'avez-vous, bell' Françoise,
        Allons gai !
Qu'avez-vous, bell' Françoise,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Digue don ma dondaine,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Digue don ma dondé.

— Ah ! j'ai ouï dir', mon Pierre,
        Allons gai !
Ah ! j'ai ouï dir', mon Pierre,
Qu' vous alliez nous quitter.
Digue don ma dondaine,
Qu' vous alliez nous quitter.
Digue don ma dondé.

— Ceux qui vous l'ont dit, belle,
        Allons gai !
Ceux qui vous l'ont dit, belle,
Ont dit la vérité.
Digue don ma dondaine,
Ont dit la vérité.
Digue don ma dondé.

Pliez-moi mes chemises,
        Allons gai !
Pliez-moi mes chemises
Et mes mouchoirs de nez,
Digue don ma dondaine,
Et mes mouchoirs de nez
Digue don ma dondé.

Et venez me conduire
Allons gai !
Et venez me conduire
Jusqu'au bord de la baie,
Digue don ma dondaine,
Jusqu'au bord de la baie. »
Digue don ma dondé.

Tant qu'elle put le voire,
Allons gai !
Tant qu'elle put le voire,
Longtemps l'a regardé,
Digue don ma dondaine,
Longtemps l'a regardé.
Digue don ma dondé.

Dès qu'ell' n'a pu le voire,
Allons gai !
Dès qu'ell' n'a pu le voire,
Dans la mer s'est jetée,
Digue don ma dondaine,
Dans la mer s'est jetée.
Digue don ma dondé.

— Mange, beau poisson, mange,
Allons gai !
Mange, beau poisson, mange,
Tu as un bon manger,
Digue don ma dondaine,
Tu as un bon manger.
Digue don ma dondé.

Tu manges la plus belle
Allons gai !
Tu manges la plus belle,
Qu'il y ait dans l'évêché,
Digue don ma dondaine,
Qu'il y ait dans l'évêché,
Digue don ma dondé.

Cette fin est tout à fait dramatique : le trait du poisson mangeant le cœur de la plus belle jeune fille, se retrouve en Grèce où c'est un aigle qu'on prie de manger la tête d'un brave. (Fauriel, chants populaires de la Grèce moderne, t. I, p. 37).

Quelquefois une moralité relève la chanson romanesque, et en fait une leçon à l'adresse des amoureux : témoin le chevalier *Piarre,* à qui sa bonne amie Jeanne réserve une place à ses côtés, mais non plus au pied du lit, sur le bout du banc :

En chevauchant mes chevaux rouges,
Laire laire laire loure ma lan laire,
En chevauchant mes chevaux rouges,
J'entends le rossignol chanter.

Qui me disait dans son languaige :
Tu ris quand tu devras pieurer.

De la mort de ta pauver' Jeanne
Qu'on est à c' t'heure à enterrer :

— T'en as menti, maudite langue,
Car j'étas hier au sa au' lé (au soir avec elle)

Où c' qu'al' filait sa quenouillette
Su' l' billot dans l' coin du fouyer. »

Là, quand je fus dedans les landes,
Je sentis les cloches hober ; (sonner)

Et quand je fus dans le ceum'tarre
J'entendis les prêtres hucher ;

Et quand je fus dedans l'église,
Je vis un corps qui repeusait.

Je daubis du pied dans la chasse :
— Reveill'ous, Jeanne, s'ous dormez.

— Non, je ne dors ni ne sommeille ;
Je sis dans l'enfer à brûler.

Auprès de moi reste une place,
C'est pour vous, Piar', qu'on l'a gardée.

— Ha, dites moi plus tôt, ma Jeanne,
Comment fair' pour n'y point aller ?

— Il faut aller à la grand-messe
Et aux vêpres sans y manquer ;

Faut point aller aux fileries,
Comm' vous aviez d'accoutumé ;

Ne faut point embrasser les filles
Sur l'bout du coffre au pied du lect (lit).

Le docteur Roulin, bibliothécaire de l'Institut, recueillit cette chanson dans la Loire-Inférieure, et la communiqua à M. J.-J. Ampère qui l'a publiée. (Instructions, p. 36).

Une chanson romanesque plus développée et qui offre des traits d'une étrange beauté, digne même de ce qu'il y a de plus beau dans la poésie du moyen-âge, comme s'exprime sans aucune exagération M. de la Sicotière, est la ballade de *Marie Anson*, entendue par notre éminent confrère à Alençon, et sur laquelle il a fait une étude très remarquable. Est-elle venue jusqu'en Bretagne ? Peut-être ; car plusieurs détails existent dans des ballades en langue bretonne. Malheureusement nous n'avons rien à comparer à la pièce publiée par le digne président de la Société archéologique de l'Orne.

IV

La catégorie de chansons qui se rapportent aux diverses professions des habitants de la Loire-Inférieure réclamerait en première ligne celle que les paludiers avaient coutume de chanter au bourg de Batz, le jour des noces, la fameuse *chanson de la mariée ;* mais, hélas ! ce n'est plus qu'un souvenir : *Nous n'irons plus au bal !*

En revanche, les mariniers du Croisic chantent toujours, la rame à la main :

Tire, tire, marinier, tire
Tire, va donc, sur nos avirons ! etc.

Ils ont même pris aux habitants de la Rochelle le merveilleux bâtiment, armé par les Rochelloises, et ils se demandent si la *brunette* qui pleurait dans les hautbans n'était pas leur payse :

Sont les fill's de la Rochelle
Qui ont armé un bâtiment, (*bis*)
Pour aller faire la course
Dedans les mers du Levant.
Et lon lon la je n'ai pas de maîtresse,
Je passe mon temps fort joliment.

Pour aller faire la course
Dedans les mers du Levant ; (*bis*)
La coque en est en bois rouge,
Travaillé fort proprement.
Et lon lon la, etc.

La coque en est en bois rouge,
Travaillé fort proprement ; (*bis*)
La grand'vergue est en ivoire,
Les poulies en diamant.
Et lon lon la, etc.

La grand'vergue est en ivoire,
Les poulies en diamant, (*bis*)
La grand'voile est en dentelle,
La misaine en satin blanc.
Et lon lon la, etc.

La grand'voile est en dentelle,
La misaine en satin blanc, (*bis*)
Les cordages du navire
Sont tous fil d'or et d'argent.
Et lon lon la, etc.

Les cordages du navire
Sont tous fil d'or et d'argent, *(bis)*
Et la cale est toute pleine,
Toute pleine de vin blanc.
Et lon lon la, etc.

Et la cale est toute pleine,
Toute pleine de vin blanc, *(bis)*
Et l'capitain' du navire
Est le roi des bons enfants.
Et lon lon la, etc.

Hier faisant ma promenade
Dessus le gaillard d'avant, *(bis)*
J'aperçus une brunette
Qui pleurait dans les hauts-bancs.
Et lon lon la, etc.

J'aperçus une brunette,
Qui pleurait dans les hauts-bancs, *(bis)*
Je lui dis : genti brunette
Qu'avez-vous à pleurer tant.
Et lon lon la, etc.

Je lui dis : genti brunette
Qu'avez-vous à pleurer tant, *(bis)*
Av' vous perdu père ou mère,
Ou quelqu'un de vos parents ?
Et lon lon la, etc.

Av' vous perdu père ou mère,
Ou quelqu'un de vos parents? *(bis)*
— J' nai perdu père ni mère,
Ni aucun de mes parents.
Et lon lon la, etc.

J' n'ai perdu père ni mère,
Ni aucun de mes parents, *(bis)*

Je pleure ma rose blanche,
Qui s'en fut la voile au vent.
Et lon lon la, etc.

Je pleure ma blanche rose,
Qui s'en fut la voile au vent, (*bis*)
Ell' s'en alla vent arrière,
R'viendra-t-elle en louvoyant ?
Et lon lon la, je n'ai pas de maîtresse,
Je passe mon temps fort joliment.

V

Restent les chansons badines, soit qu'on les danse en rond, soit qu'on les chante en marche, soit même qu'on les mime comme font les enfants. Ceux-ci, aux yeux de M. de Châteaubriand, sont les conservateurs les plus sincères qu'il y ait de cette classe de chants populaires : il avait gardé, jusque dans sa vieillesse, le souvenir des rondes mimées, jeux-partis, débats, disputes, dialogues enjoués, légèrement gouailleurs, auxquels il prit part à Plancoët, quand il était petit. Si Plancoët n'est pas dans la presqu'île guérandaise, il est dans le pays où M. Alcide Le Roux pourait retrouver, avec sa science remarquable d'investigation, les traces d'un patois gallo. N'est-ce pas à une de ses variétés qu'appartient la marche suivante qui nous a été communiquée, comme la *belle Françoise,* par M. le comte de Monti ? Elle porte le cachet du canton, quel qu'il soit, d'où elle provient : c'est l'extrême limite du territoire où l'on parle la langue bretonne et où l'on cultive le lin, et de celui où le patois gallo est en usage. Les Gallos jettent ce refrain à la tête des Bretons des linières, qui ne les comprennent pas :

Houpe ! Houpe ! Gens de linières,
Vous ne m'entendez guères ;
Houpe ! Houpe ! Gens de linières,
Vous ne m'entendez pas.

La ronde, qui est une vraie pastourelle, a cela de caracté-

ristique qu'elle forme une tirade de douze vers monorimes de douze pieds :

Quand j'étais tout petit, tout petit garcionnia,
On m'envoyait aux landes, pour garder les igna.

Houpe ! Houpe ! Gens de linières,
Vous ne m'entendez guères ;
Houpe ! Houpe ! Gens de linières,
Vous ne m'entendez pas.

On m'envoyait aux landes, pour garder les igna ;
Le loup il est venu, qu'a mangé le plus bia.
Houpe ! Houpe ! etc.

Le loup il est venu, qu'a mangé le plus bia,
N'a laissé que la quiou, pour mettre à mon chapia.
Houpe ! Houpe ! etc.

N'a laissé que la quiou, pour mettre à mon chapia,
Et un bout de la *guette,* pour faire un chalumia.
Houpe ! Houpe ! etc.

Et un bout de la *guette,* pour faire un chalumia,
Pour fair' danser les filles, à ce printemps nouvia.
Houpe ! Houpe ! etc.

Pour fair' danser les filles, à ce printemps nouvia,
Là haut sur la coudrette, là haut sur le cotia.
Houpe ! Houpe ! etc.

Une version de la même ronde, dont je dois une copie à l'obligeance de M. Luzel, qui l'a entendue chanter à Dinan, à des soldats en marche, est ainsi conçue :

Quand j'étais chez mon père,
Tout petit pastouriau,
J'allais dans la bruyère
Pour garder son troupiau.

Le loup il est venu
Qu'a mangé le plus biau.
S'il était moins goulu
Il m'eût laissé la piau,

Pour faire un' carmagnole
Pour mettre sur mon diau ;
Le gros os de la cuisse
Pour fair' un chalumiau.

Pour fair' danser les filles,
Le soir au bord de l'iau.

Il est à remarquer que le distique primitif en vers monorimes en *ia*, de douze syllabes, est ici changé en quatrain où les rimes se croisent régulièrement, à la façon moderne ; dans le premier, en *ère* ; en *iau* et par simple assonance, dans les suivants. Quant au sens il est identique, sauf l'explication du vieux mot *guette* (la guêtre du mouton) rendu par « le gros os de la cuisse. » Mais les soldats ne comprenaient plus le refrain : au lieu « des gens de linières, » des cultivateurs du lin, ils croyaient avoir affaire à un certain *Jean de Linière,* et chantaient :

Eh ! ioup ! eh ! ioup ! Jean de Linière,
Vous ne m'entendez guère,
Eh ! ioup ! eh ! ioup ! Jean de Linière,
Vous ne m'entendez pas.

Ajoutons que la rime en *a,* dans ce refrain, n'a plus la même raison d'être que dans l'autre, où elle est forcément amenée par toute une tirade en *ia,* qu'on a changée en *iau,* comme *bia* en *biau, chalumia* en *chalumiau,* etc.

Il y aurait à faire bien d'autres observations au sujet du dialecte, ou même du français de ces chansonnettes ; je les laisse à nôtre confrère M. Alcide Le Roux.

Mais je ne puis me dispenser de dire un mot des rondes en langue bretonne, composées dans la péninsule guérandaise et dont j'ai recueilli quelques couplets au bourg de Batz, les pre-

miers très probablement qui l'aient jamais été. Quoiqu'il faille aujourd'hui donner les noms de tous les *Fanch* ou *Fanchic,* de tous les chanteurs ou chanteuses à qui l'on a eu affaire, je tairai celui de la personne respectable dont je suis l'obligé, grâce à l'intervention de M. Pitre de Lisle du Dréneuc.

« Il y a quarante ans, me disait-elle, — en dialecte cornouaillais et non vannetais, — gardant les vaches avec des petites paysannes de mon âge, l'idée me vint de faire une chanson sur les filles des cinq villages du pays où le breton se parle encore ; je pris donc la main à deux d'entre elles, et les autres ayant formé le rond, nous nous mîmes à danser cette ronde dont les paroles, qui sont de ma façon, et qu'on chante toujours, furent improvisées sur un vieux air connu de chacune de nous. »

Er merc'het a Gervalek
Zo ho voll er spinaek ;
Er spinaek, lir ha lir !
Er spinaek, lir ha la !

Er merc'het a Germouzen
Zo koet, ha pe me bihen ;
Pe me bihen, lir ha lir !
Pe me bihen, lir ha la !

Er merc'het a Roffiat
E zo koet, ha koet ha mad ;
Ha koet ha mad, lir ha lir !
Ha koet ha mad, lir ha la !

Er merc'het a Dregate
E zo koet, ha koet e ve ;
Ha koet e ve, lir ha lir !
Ha koet e ve, lir ha la !

Er merc'het a Benhastel
D'he zo dent 'vel eur rastel ;
'Vel eur rastel, lir ha lir !
'Vel eur rastel, lir ha la !

Les filles de Kervalé
Sont toutes [des roses] garnies d'épines,
Garnies d'épines, lir ha lir !
Garnies d'épines, lir ha la !

Les filles de Kermoisan
Sont jolies, quand elles sont petites,
Quand elles sont petites, lir ha lir !
Quand elles sont petites, lir ha la !

Les filles de Roffiac
Sont jolies, et jolies et bonnes,
Et jolies et bonnes, lir ha lir !
Et jolies et bonnes, lir ha la !

Les filles de Trégaté
Sont jolies et jolies seront,
Et jolies seront, lir ha lir !
Et jolies seront, lir ha la !

Les filles de Pencastel
Ont les dents comme un rateau ;
Comme un rateau, lir ha lir !
Comme un rateau, lir ha la !

La grâce malicieuse de ces gais couplets peut se passer de commentaire ; on devine à quel village appartenait leur auteur. Son dialecte, comme je l'ai dit, est celui de Cornouaille, particulièrement des bords de l'Ellé, où les paludiers du bourg de Batz viennent vendre leur sel ; les seuls mots qu'on n'y entendrait pas sont *voll* pour *holl* « tout », *spinaek* pour *spernek* « épinaie », *me* pour *maint* « sont », *koet* pour *koant* « jolies, cointes, » qui ont perdu la nasale. Je renvoie, du reste, à l'excellent travail fait par M. Emile Ernault sur de très précieuses notes prises par M. Léon Bureau dans le pays bretonnant de la Loire-Inférieure (1). Quel dommage qu'on n'y trouve aucune chanson populaire en langue bretonne !

(1) Le breton de Batz. *Bull. de l'Association bretonne*, t. II, p. 212, année 1883.

A l'époque où vivait Des Forges Maillard on eut pu en recueillir beaucoup ; c'est lui qui a publié la ronde française des filles du Croisic :

Goëlan, goëlan, goëlan gris,
Ramène nos amants, ramène nos maris.

C'est aussi lui qui nous a fait connaître l'admirable prière que les femmes des marins chantaient en balayant la poussière de la chapelle de Saint-Goustan, et la jetant dans les airs, pour se rendre les vents et le ciel favorables. Brizeux devait l'immortaliser :

« Allez contre les vents, allez, sainte poussière !
Je suis une chrétienne et ne suis point sorcière ;
Aux regards de la lampe où j'allumais le feu,
Ma main vous recueillit dans la maison de Dieu.

« J'ai pour vous des vieux saints essuyé les statues,
Leurs bannières de soie aux piliers suspendues,
Et les sombres tombeaux que les fils laissent seuls,
Mais que vous revêtez avec vos blancs linceuls.

« Allez contre les vents, allez, sainte poussière !
Née aux pieds des chrétiens, vous n'êtes point grossière ;
Des marches du portail aux marches de l'autel,
Je croyais m'avancer par un chemin du ciel.

« Car sur vous ont marché les diacres, les prêtres,
Les pèlerins vivants et les morts nos ancêtres ;
Fleurs des bois, grains d'encens, reliques des parvis,
Demain vous me rendrez mon époux et mes fils ! »

Comme elle se taisait, voici venir vers elle
Quatre pêcheurs sortant pieds nus de la chapelle ;
La vieille tout en pleurs tomba sur ses genoux,
Criant : « Je savais bien, moi, qu'ils reviendraient tous ! »
Et du sable et de l'algue écartant les souillures,
Heureuse, elle embrassait toutes ces chevelures !

On demande à quoi servent les chansons? Quand elles ne serviraient qu'à inspirer de pareils accents, elles auraient leur utilité ; mais elles en ont une autre, et pour la trouver il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à Tyrtée ; si ses hymnes guerriers menaient les Grecs au combat, nos pères ne chantaient-ils pas, au moment d'engager la lutte, et la victoire n'était-elle pas souvent le résultat de leurs chansons ?

En résumé, sans être une « arche d'alliance, » sans être une « arche sainte, » la « gardienne du temple des souvenirs nationaux, » un « archange ailé, » comme l'a dit avec un peu d'emphase Adam Mickiéwiçz, ce barde du sang des aigles et des Tartares, — race pourvue de chevaux et d'ailes, selon l'expression de Châteaubriand, — la poésie populaire a des armes, et les peuples lui ont plus d'une fois emprunté ces armes pour gagner des batailles.

V

ATTAQUE DES ANGLAIS

CONTRE LA VILLE DE LORIENT

PILLAGE DE QUIBERON

(Octobre 1746).

MESSIEURS,

L'année dernière, au cours d'une séance à laquelle j'eus le regret de ne pouvoir assister, M. Arthur de la Borderie vous signala une relation de l'attaque de Lorient, écrite par le célèbre philosophe et historien David Hume, relation jusque-là non connue en France et renfermant de précieux renseignements sur les détails de l'expédition et les causes de la retraite des assaillants.

Le singulier dénouement de cette attaque était resté un problème à éclaircir. « Sur cet évènement, disait M. de la Borderie, on ne connaissait jusqu'à ce moment en France que des récits d'origine française ; il lui sembla nécessaire d'interroger aussi les Anglais, non pour préférer leur témoignage à celui des Français, mais pour compléter, contrôler, éclairer ces deux ordres de témoignages l'un par l'autre : procédé constant de l'histoire sérieuse, de la critique historique. » — L'insertion de la lettre de David Hume à son frère et de son mémoire détaillé dans le Bulletin archéologique de l'Association bretonne vous a permis de vous rendre compte de l'importance et de l'intérêt de ces documents. M'inspirant à mon tour des considérations qui avaient

guidé M. de la Borderie, j'ai cru qu'il ne serait peut-être pas inutile de joindre quelques dépositions de témoins oculaires, ou tout au moins de contemporains, aux témoignages déjà recueillis et examinés par vous. C'est dans ce but que j'ai réuni les courtes notes que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

I

Beaucoup mieux que moi, Messieurs, vous savez quels précieux renseignements peuvent fournir pour l'histoire de notre province les registres de baptêmes, mariages et sépultures de nos paroisses. La plupart des prêtres bretons avaient l'habitude d'y inscrire les évènements dont ils avaient été les témoins, ou les faits qui leur avaient été signalés. Guerres, émeutes, naufrages, disettes, épidémies, orages, tout ce qui pouvait intéresser les fidèles confiés à leurs soins, était raconté et transcrit par eux ; les registres des baptêmes, mariages et sépultures étaient, en quelque sorte, les annales de la paroisse.

C'est dans un de ces registres, — nul de vous ne l'ignore, — que M. l'abbé Marot découvrit l'intéressante « relation du siège de Lorient en 1746 » publiée en 1860 dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, pages 5, 6 et suivantes. La paroisse de Pleucadeuc, administrée par Jérôme Hervoët, auteur de cette relation, est située à une assez grande distance de Lorient. Mais le recteur de Pleucadeuc ayant visité, comme il le déclare dans son récit, la place de Lorient après le siège, et ayant constaté les dégâts causés par l'artillerie des Anglais, avait jugé utile « de mettre ici cette description pour servir dans la suite des « temps de mémoire curieux à ceux qui la voudront lire. » Il y avait lieu de supposer que cet exemple n'avait pas été isolé et que plusieurs prêtres bretons avaient, eux aussi, consigné sur leurs registres le souvenir de l'expédition anglaise.

Cette supposition était fondée. Dans son remarquable inventaire des archives communales du Morbihan, dont le tome 1er (Lorient-Ploërmel) est seul achevé, l'érudit archiviste dont la perte a été si vivement regrettée par les historiens et les archéologues, M. Rosenzweig avait signalé et recueilli un certain nombre de ces relations.

A Riantec, sur le registre de 1746, une courte note signale « l'année où les Anglais descendirent au Pouldu en Plœmeur, attaquèrent Lorient et brûlèrent Quiberon. » De même, à Camors (1) : « L'année 1746, les Anglais descendirent au Pouldu et attaquèrent Lorient ; ils brûlèrent Quiberon et firent mille impertinences. » A Palais (Belle-Isle-en-mer) (2), le recteur de Saint-Gérand, Jean-Marie Choblet, donne des renseignements plus précis.

« Le dernier jour de septembre, écrit-il, les Anglais parurent à la hauteur de Belle-Isle, au nombre de cinquante-quatre voiles. Ils firent descente à la côte du Pouldu, près Lorient, le premier octobre, et s'enfuirent le dix, sans avoir rien fait.... Le douzième octobre, quatre vaisseaux anglais, échappés de leur flotte, poursuivirent un navire du Roi français de 70 canons qui fut obligé de faire côte au Port-Maria de Quiberon, après avoir refusé l'abri de la citadelle (de Belle-Isle) ; le vaisseau, nommé l'*Ardent*, et le capitaine, M. de Sainte-Colombe. Il fut canonné depuis midi jusqu'à la nuit, s'étant défendu jusqu'à la fin. On lui avait donné, par grâce singulière, 89 marins de Belle-Isle qui sortirent sains et saufs du combat (3).... Le treizième octobre, la flotte anglaise passa devant Belle-Isle sans faire aucune hostilité, partie du côté de la grande côte, et l'autre passa devant la citadelle, ce qui donna l'alerte à tout le pays. Le vent était Nord-Ouest et favorable pour les Couraux, vers où elle parut aller ; c'était une feinte. Elle entra le même jour dans la baie de Quiberon où elle n'a fait que côtoyer tout le temps jusqu'au 15 qu'elle prit Quiberon par la falaise. Elle entra par les Cardinaux et sortit par le

(1) E. suppl. 358. — Inventaire, t. Ier.

(2) E. suppl. 106. — Inventaire, t. Ier p. 19.

(3) Un certain nombre de malades du vaisseau l'*Ardent* furent débarqués à Quiberon et y restèrent pendant la durée du séjour des Anglais (déposition de Jacquette Stephan, femme de Guillaume le Toullec, tailleur, reçue par Gilles Yves du Menez de Lezurec, conseiller du Roi, sénéchal et premier magistrat de la juridiction d'Auray. (*Archives dép. du Morbihan*, B. 1998). Le général Saint-Clair écrivit à Deschamps, commandant le Port-Louis, qu'il pouvait envoyer chercher à Quiberon « quelques matelots malades provenant du vaisseau l'*Ardent* que leur état ne permettait pas de traiter comme prisonniers de guerre. » Deschamps envoya quatre chaloupes avec le Sr Bourhis, écrivain de la marine (Lettre du cte de Maurepas à Camus de Pontcarré, intendant de Bretagne, Fontainebleau, 21 octobre 1746.) *Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1082).

même lieu, le 28 octobre, vers les 5 à 6 heures du soir. — 16 octobre 1746. Ce jour, délibération de paroisse pour déposer à la citadelle les ornements et autres effets de l'église ; *item* de changer l'argent en papier.... Le 19, Houat fut sommé de se rendre, et se rendit du 20 au 21. »

Le registre de Calan, trêve de Lanvaudan, pour 1746, renferme quelques détails sur l'attaque de Lorient et confirme la relation anglaise au point de vue du petit nombre de victimes dans les rangs des assaillants :

« En cette présente année, le 1er jour d'octobre, les Anglois firent une descente en ce pays, près la barrière du Pouldu, en un certain endroit nommé le Loch ou autrement, selon le langage des habitants de cet endroit, le Louch ; ils étoient au nombre de 48 voiles ; ils mirent pied à terre environ 6 à 7,000 hommes ; M. de Saint-Clair en étoit le commandant, et si, au lieu de s'amuser, de piller les bourgs de Guidel et de Plœmeur et les campagnes d'ailleurs, ils étoient venus directement à Lorient, ils y auroient entré de plein-pied sans aucune résistance, d'autant que cette ville ne s'attendoit pas à cette descente inopinée. Ils vinrent se retrancher près le moulin à vent des Montagnes, à un bon quart de lieue de la ville, où ils posèrent quatre canons avec un mortier. Le vendredi suivant, ils commencèrent de grand matin à tirer fortement du canon et à jeter plusieurs bombes dans la ville qui ne réussirent pas et ne firent point dommage, à l'exception de deux jeunes hommes de la paroisse de Plouay qui furent emportés par un boulet de canon, étant à prier Dieu sur la croix de la Mission. Mais, n'ayant pu réussir ni par le canon ni par les bombes, et craignant un grand nombre de peuple qui s'étoit assemblé dans la ville, ils laissèrent là leurs quatre canons et le mortier, et se retirèrent dans leurs bâtiments avec fort peu de pertes. »

David Hume, dans sa lettre à son frère, dit (p. 150) que le général Saint-Clair et l'amiral Lestock craignaient, quand la première capitulation fut proposée, « que s'ils accordaient des conditions et stipulaient une forte rançon, le bon peuple d'Angleterre, qui aime la bataille, ne s'empressât de dire qu'on avait trafiqué de la gloire de nos armes moyennant finances. » Le

récit du recteur de Lanvaudan montre, qu'à côté de ce souci des chefs, le désir du pillage fut la principale préoccupation des soldats.

Le recteur de Noyal-Pontivy (1), raconte en ces termes l'expédition anglaise :

« En la présente année (1746), une escadre angloise mit à terre à l'endroit nommé le Pouldu, dans la paroisse de Plemeur, pour se rendre maître de Lorient. Toutes les paroisses furent convoquées au son du tocsin, pour la défense du Port-Louis et de Lorient. Les Anglois furent obligés de se retirer après environ neuf jours et avec perte ; leur général se nommoit M. de Saint-Clair. »

La note suivante, sans signature, est inscrite sur le registre de Remungol (2) :

« Le second octobre, jour de la fête du Rosaire, il vint un ordre de la part du commandant du Port-Louis, à toute la province, de se rendre au Port-Louis pour se deffendre de l'ennemy qui s'étoit campé au Pouldu, à dessein de piller L'Orient. Dans l'espace de vingt-quatre heures, il se rendit un nombre à l'infini de combattants, tant des troupes régulières que des campagnes, sans compter ceux qui vinrent les aider plus tard, rapport à leur éloignement. On commença à faire feu le 6e jour ; l'ennemy décampa à la faveur de la nuit ; il y en eut beaucoup de tués ; nous ne perdîmes dans cette conjoncture que douze hommes. Comme l'ennemy ne s'étoit pas fort éloigné, on resta à luy garder le passage, et on le tint en embuscade jusqu'à ce qu'il n'eût fui ; il se retira à Quiberon et y fit un grand ravage, sans cependant faire mal à personne ; ce qui fut cause qu'il vint des troupes pour l'empêcher d'avancer plus loin. Enfin il se retira le 29e du même mois, après avoir pillé les églises voisines de Lorient. »

Mathurin Talhouet, recteur de Plaudren, écrit (3) :

« L'an de grâce mil sept cent quarante six, le second jour d'octobre, commença à Plaudren la mission donnée à laditte

(1) E. suppl. 1018. — Registre de 1746.
(2) E. supp. 999. — Registre de 1746.
(3) Archiv. comm. de Plaudren. — Registre de 1746.

paroisse de la libéralité de monsieur l'abbé Castello, ancien recteur de laditte paroisse et chanoine honoraire de Vannes (1). Le démon, qui avoit fait naître jusque là tant d'obstacles à cette mission, voulut encore faire une dernière tentative pour faire échouer cette œuvre de piété qui devait faire sortir tant d'âmes de ses liens. A cinq heures et demie du matin, la grande cloche commença à sonner pour l'ouverture de la mission, et, à sept heures du matin du même jour, on sonna le tocsin contre les Anglois qui étoient descendus au Pouldu, entre Plœmeur et Guidel. Cet accident pensa tout déconcerter, mais on prit cœur contre fortune. Plusieurs furent d'avis de remettre la mission à un autre temps, mais enfin le supérieur de la mission (2) jugea qu'il falloit continuer cette mission, du moins pendant huit jours, et fit une exhortation au général de la paroisse, à la fin de la grand'messe, pour les exhorter à combattre généreusement contre les Anglois, tandis que lui et les autres messieurs qu'il avoit appellé feroient la guerre aux princes des ténèbres : le mardi au soir et le mercredi matin, tout le monde étoit de retour, ce qui engagea à continuer toujours la mission. »

A la fin du registre des sépultures de 1785, pour la paroisse de Saint-Goustan, aujourd'hui Saint-Gildas de Rhuys, on lit la note suivante, sur les îles de Houat et Hœdic qui faisaient partie de cette paroisse :

« En 1746, Houat et Hœdic furent prises par les Anglois. Ils minèrent et firent sauter les forts que Louis XIII et Louis XIV y avoient fait construire ; ils en prirent tous les bestiaux pour approvisionner leur flotte, le bois et la paille des couvertures de quelques maisons pour en faire du feu, brûlèrent aussi quelques cabanes. A Hœdic, il n'étoit resté qu'une vieille femme aveugle

(1) Jean-Joseph Boutouillic, sieur de Castello, prêtre du diocèse de Vannes, licencié *in utroque jure*, avocat au Parlement de Bretagne, recteur de Plaudren, 1716-1719, fut pourvu d'un canonicat sur brevet royal du 10 mars 1718, et résigna, pour cause d'infirmité, entre les mains du Souverain Pontife, le 6 novembre 1741. (*Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, par l'abbé Luco, pp. 57 et 487).

(2) Joseph Benoit, originaire de Langon, recteur de Moréac.

dont les Anglois eurent grand soin, et deux hommes qui étoient canonniers du château. A Houat, il étoit resté douze hommes qui furent quelques temps cachés dans des cavernes ou grottes. Tous les autres habitants de ces deux îles s'étoient retirés avec leurs prêtres, les uns en Rhuis, les autres au pays de Retz, ou vers le Croisic, d'autres enfin à Carnac, et chacun resta dans son asile jusqu'à la paix. »

Le recteur de Saint-Gérand, dans la relation citée plus haut, estime que la flotte anglaise fit une simple feinte en semblant prendre la direction des Couraux (bras de mer séparant Groix du continent), après avoir levé le siège de Lorient. Un contemporain, Cillart de Kerampoul (1), recteur de Grandchamp, dit, au contraire, que les Anglais firent une tentative de débarquement sur la côte de Plouhinec. « La côte, écrivait-il (2), depuis la barre d'Etel jusqu'au château de Kersau est si escarpée qu'elle se défend par elle-même. Les Anglois ayant, en 1746, tenté une descente, furent contraints de faire voile ailleurs, se ressouvenant aussi de l'échec qu'ils y eurent anciennement. »

Le même écrivain nous fournit les détails suivants sur le pillage de la presqu'île de Quiberon, signalé en deux lignes dans la relation de Pontvallon-Hervoët (p. 10), dans celle de Lemoué (pp. 111 et 112), et complètement passé sous silence par l'historien anglais.

« Le général Sainclair *(sic)*, écrit Cillart de Kerampoul (3), y descendit le 15 octobre 1746, à la tête de 6.000 anglais, les habitants et les gardes-côtes fuyants, précédés de leurs bestiaux et chargés de leurs récoltes. Pendant huit jours qu'ils y séjournèrent, ils y commirent pour 30.000 l. de dommages ; ils mirent le feu au prieuré de Saint-Clément (prieuré en commende, dépen-

(1) Claude-Vincent Cillart, sieur de Kerampoul, né à Sarzeau, le 10 août 1686, recteur d'Arradon, 1711-1721, de Noyal-Pontivy, 1721-1732, de Grandchamp, 1732-1749, mort à Locminé, le 27 avril 1749. Cillart est l'auteur d'un *Dictionnaire Français-Breton,* de la traduction bretonne des Stations de la Passion, du P. Parvilliers, et d'un pouillé inédit, *Notice de tous les Bénéfices du diocèse de Vannes en Bretagne.*

(2) *Notice de tous les bénéfices,* etc., v° Plouhinec. *Archives départementales du Morbihan.* Série I.

(3) *Notice,* etc., v° Quiberon.

dant de Saint-Gildas), à onze hameaux qui contenaient 200 ménages ; brûlèrent barques, filets, presses, emportèrent trois cloches et beaucoup de bestiaux. Ils brisèrent le tabernacle et quelques images, enlevèrent les serrures des armoires de la sacristie et ne trouvèrent pas le saint Ciboire plein d'hosties et l'argenterie qu'on avait cachés dans le lambris où l'on voyait une portière à charnière et loquet. On fit à Port-Louis et à Lorient la sourde oreille aux cris redoublés du commandant, qui avertit à propos et qui fut laissé sans secours. » Cillart raconte que les Anglais se fortifièrent si bien en 24 heures, dans le lieu où, après leur départ, fut élevé le fort Penthièvre, « que quinze mille hommes de troupes régulières auraient eu du travail à les forcer. »

Citons encore, pour épuiser la série des renseignements donnés par les registres paroissiaux, les lignes suivantes inscrites au-dessous de l'acte nº 613 du registre de Saint-Patern, de Vannes, pour l'année 1746 (1) :

« La flotte anglaise, après avoir tenté inutilement de prendre Lorient, s'est retirée, le septième du même mois, et s'est embarquée pour aller à Quiberon qu'ils ont pris ; et, après avoir brûlé douze villages, s'est rembarquée pour aller sur les côtes de Sarzeau, où elle n'a point descendu, et s'est rembarquée absolument le 28 du même mois. »

II

La correspondance de l'intendant de Bretagne avec la Cour prouve que depuis un an, on prévoyait une attaque des Anglais. A chaque prise faite par les vaisseaux du Roi, l'amirauté de Vannes interrogeait l'équipage pour connaître les préparatifs de la marine anglaise. Ainsi, le 19 septembre 1746 (2), le lieutenant de l'amirauté, dressant l'état des marchandises contenues à bord

(1) Archives municipales de Vannes.

(2) Archives départementales du Morbihan. Liasses de l'Amirauté de Vannes.

du vaisseau anglais *the Duke,* pris et amené en rade de Port-Louis par l'*Aurore,* commandant Duvigneau, et le *Castor*, commandé par le chevalier de Saliers, lieutenant de vaisseau, demandait au mousse Cocqueren « s'il avoit connoissance qu'il se fit en Angleterre quelque armement contre la France », et notait dans son procès-verbal « que le mousse n'avait vu que deux vaisseaux de guerre sortant de la Tamise. » Mais il semble résulter des documents que nous avons consultés, qu'aucun préparatif n'avait été fait pour repousser les assaillants. « Deux jours après ces lettres (les lettres adressées par Deschamps, commandant du Port-Louis, à la date du 30 septembre), écrivait Houvet (1), commissaire des guerres, au comte d'Argenson, il arriva au Port-Louis et à Lorient une multitude innombrable de gens, tant des milices bourgeoises que des gardes-côtes, et presque tous les hommes des paroisses de l'intérieur de la province de quinze lieues à la ronde, qui furent mandés par le sieur Senant, sénéchal de Vannes... la plupart étaient sans armes et sans commandans. » Les recteurs de Remungol et de Plaudren nous ont signalé l'appel adressé à leurs paroissiens ; la ville de Josselin fit partir pour Lorient deux détachements de sa milice bourgeoise (2) ; la petite ville de Rohan expédia des troupes commandées par n. h. Paul Amprou (3) ; des escadrons du régiment de Royal-dragons partirent de Concarneau pour Lorient, sous le commandement du capitaine de Kerleau. Les villes de la région firent des avances pour la nourriture des troupes. Les états de créances présentés à l'intendance signalent : pour Pontivy, 200 livres pour solde d'achat de bœufs et 236 livres 3 sols 6 deniers pour pain ; pour Quimperlé, une fourniture de pain s'élevant à 4.594 livres 5 sols ; pour Plœmeur (cantonnements de Locqueltas, Larmor et environs), des achats de bœufs pour 1963 livres 10 sols ; pour Port-Louis, une fourniture de pain s'élevant à 400 livres, et une somme de 2895 livres pour vin et eau-de-vie ; pour Concarneau, six tonneaux de froment évalués à

(1) Archives dép. d'Ille-et-Vilaine. — C, 1082.

(2) E. suppl. 526. BB. 2.

(3) E. suppl. 738. Dans l'acte de baptême de Yves-Jean Amprou (17 mars 1747), le recteur indique que l'enfant était fils de n. h. Paul Amprou qui « l'année précédente commandait en chef les troupes de Rohan à la descente des Anglais à Lorient. »

1.200 livres. A Lorient, les fournitures faites du 2 au 15 octobre comprennent 80.081 livres de pain, 574 livres de biscuit, 325 pintes de vin, 56 pintes d'eau-de-vie, 233 livres 12 onces de fromage, etc. (1).

A Vannes, l'arrivée des Anglais sous les murs de Lorient fut signalée le 1er octobre, par une lettre du 30 septembre, adressée par le commandant de Port-Louis à la communauté de Vannes et transmise à cette dernière par M. de Kercado Le Verger. Cette lettre était ainsi conçue :

« DE PAR LE ROY.

« Nous, lieutenant du roy, commandant au gouvernement du Port-Louis, suivant les ordres à nous laissés de M. le comte de Volvire, commandant en Bretagne, ordonnons au receu du présent, aux trois cents hommes de la milice bourgeoise de la ville de Vannes destinés à marcher au premier ordre de se rendre de jour ou de nuit avec leurs officiers avec armes et bagages au receu du présent de partir pour se rendre au Port-Louis, prions Mrs les Offrs de fairo toute diligence.

Au Port-Louis, 30 septembre 1746.

(Signé) DESCHAMPS (2). »

Comme les hommes n'étaient pas armés, la communauté, sur la proposition de M. de Kercado, décida qu'on prendrait des armes chez les sieurs Lejeune, Guihue et autres « dont la communauté répondra et en fera payer la valeur sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant. »

Le lendemain, M. du Bodan, syndic, fit connaître que M. de Vincennes, chargé des ordres du Roy, avait ordonné le rassemblement et l'envoi au Port-Louis avec armes et bagages, « de toutes les troupes de gardes-côtes et de milice bourgeoise. » Le même jour, la communauté, réunie sous la présidence de Jacques-Jean Augustin Senant, écuyer, seigneur des Gravelles, premier président et sénéchal de Vannes, étudia les mesures à prendre pour éviter une surprise. Un poste fut établi à la porte Saint-

(1) Archives dép. d'Ille-et-Vilaine. C. 1082 et 1083.
(2) Archiv. municip. de Vannes. Reg. des délib. de la communauté de ville.

Vincent ; un autre, muni d'un canon, fut installé à la Chevinnière (1), et confié à des bourgeois qui devaient être relevés de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures. M. Desalleurs fut chargé de faire le recensement des grains existant dans la ville. La réquisition des armes, de la poudre et des balles fut ordonnée. Un service de courriers, avec un relai à deux lieues de Vannes, fut organisé entre Vannes et Auray. MM. du Bodan et Colas reçurent mission de fournir du grain aux boulangers, aux prix fixés par le dernier apprécis.

Le 4 octobre, sur ordre du comte de Volvire, 21 harnois chargés de 14.000 livres de pain, sont expédiés au Port-Louis. Le commandant Deschamps est prié de transmettre 4 milliers de poudre et des balles pour mettre en état de défense Quiberon, que le sénéchal d'Auray croit menacé. Un courrier part pour communiquer ces renseignements aux gardes-côtes de la presqu'île de Rhuys.

Deux jours plus tard, le syndic de Sarzeau, Brenugat, demande de la poudre et des balles ; la communauté lui fait délivrer deux barils de poudre : chacun de 250 livres, et 300 livres de balles, le tout prélevé sur les envois de Port-Louis. Le comte de Rochefort, chargé des ordres du comte de Volvire, fait appel aux habitants prêts à marcher pour défendre la côte de Rhuys et demande des munitions, des vivres et un emplacement pour ses troupes. La communauté met à sa disposition le cloître des Cordeliers et les classes du collège des PP. Jésuites, en réservant seulement la classe de théologie et celle de troisième.

Dans la soirée, on expédie au syndic de Sarzeau 2,727 livres de pain, 941 livres de viande et des munitions. Un envoi de poudre et de balles destiné à être reparti entre les départements de Kervoyal, Billiers et Pénerf est adressé à l'abbaye de Prières. Le lendemain, on fait conduire à Port-Louis 3,204 livres de pain. Le 6 octobre, nouvel envoi de 5,556 livres de pain à Port-Louis ; le 9, 5,092 livres. On fournit de la poudre et des balles à Port-Navalo et 4,379 livres de pain à Sarzeau.

Le 16 octobre, le comte de Volvire donne ordre de mettre l'embargo sur tous les navires étrangers se trouvant dans le golfe,

(1) La Chevinnière, dite aussi maison du diable, domine l'entrée du port, sur la route de Conleau.

de confisquer leurs voiles et de les mettre en lieu sûr. Le 17, le sénéchal Senant se rend à Auray et a une conférence avec le duc de Rohan au sujet de Port-Navalo et de Locmariaquer qui sont presque complètement abandonnés. MM. du Bodan, Le Mière et des Ruisseaux sont chargés de visiter ces postes. Des munitions sont expédiées à M. Dibart, commandant de Sucinio ; quelques jours plus tard, après la retraite définitive des Anglais, le subdélégué Morice autorisait la vente, à raison de 9 deniers le pain, des pains avariés qui n'avaient pu être utilisés à Sarzeau. Pendant la durée du séjour des Anglais, les avances faites par la ville de Vannes pour fourniture de pain à Port-Louis, à Auray, au camp de Carnac, à Sarzeau et à Belle-Isle s'étaient élevées à la somme de 14,947 livres 1 sol 9 deniers.

III

La plupart des relations que nous avons citées semblent indiquer que les îles de Houat et d'Hœdic furent occupées sans résistance. Daniel Hume écrit à son frère : « L'amiral a débarqué quelques marins et a pris possession des deux îles d'Houat et d'Hœdic où se trouvent des petits forts. Le gouverneur d'un de ces petits forts, quand il se rendit, confia sa bourse à l'officier de marine qui commandait le détachement, en le priant d'en avoir soin et de la sauver du pillage. Cette bourse contenait dix sous, six *pence* de notre monnaie. » En traduisant ce passage, M. Carron ajoutait en note : « Sans compter, peut-être, ce qu'on y avait pris. » M. Carron ne se trompait pas : l'officier chargé du commandement de Hœdic fut victime des pillards, après avoir été abandonné par les habitants, et Houat fut défendu jusqu'au dernier moment.

Le capitaine Beauvais, commandant le fort de Houat, répondait en ces termes à la demande d'explication qui lui avait été transmise par M. Védier, ordonnateur des guerres en Bretagne, sur l'ordre de Mgr le comte d'Argenson (1) :

« Les troupes de l'île avaient été réduites à 35 hommes par le Cte de Saint-Cernin. L'officier anglais descendit dans l'île avec

(1) Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine. C. 1083.

son drapeau, pour sommer celui qui y commandoit de se rendre, qu'il sortiroit avec les honneurs de la guerre, que sinon il seroit passé au fil de l'épée, luy et son détachement ; que c'étoit les derniers ordres de l'amiral Lestoc ; l'officier luy répondit qu'il ne se rendroit malgré ses menaces que par la force des armes ; il manda la même chose à l'amiral Lestoc. Le lendemain, quatre vaisseaux s'approchèrent à la portée du canon qui battirent la tour pendant très longtems, auxquels il répondit le plus qu'il put et se défendit tant et si longtemps que les canoniers l'abandonnèrent, consistant en deux paysans qui mouroient de peur, dont l'un étoit manchot. Sur ces entrefaites, 1,500 hommes descendirent par le bout de l'isle et 2.500 qui étoient près de débarquer avec des canons à terre ; ce fort ne consiste que dans une simple tour entourée de petits fossés de six pieds de profondeur jusqu'à la hauteur des murailles, six canons si rouillés et si mal en ordre que les Anglois dirent qu'ils n'auroient pas voulu y mettre le feu, étant hors d'état par la vétusté de pouvoir s'en servir. Ils réitérèrent leurs menaces de ne rien épargner, disant que c'étoit les derniers ordres de l'amiral. L'officier répondit à la 1re sommation qu'il était surprenant qu'on voulût agir de même, que ce n'étoient pas là les lois de la guerre ; ils répondirent que les combats de mer étoient différens de ceux de terre, mais toutes les vues d'intimider ne servirent de rien parce qu'il ne s'est rendu qu'à la force des armes, et même l'officier anglais qui remit les prisonniers à Quiberon, dit à M. de Lesquin, qui commandait les gardes côtes, que si les officiers ne s'étoient pas rendus après avoir si longtemps résisté, qu'ils auroient été passés au fil de l'épée avec leur détachement ; que c'étoient leurs ordres et qu'ils auroient été exécutés. Et il tint ce discours en l'absence des officiers à qui M. de Lesquin l'a redit depuis. »

Joseph Quereu, sieur de Chapelle, lieutenant du bataillon de Mayenne, commandant l'île d'Hœdic, écrivait le 5 novembre 1746 (1), qu'il avait été sommé de se rendre six jours avant l'attaque et qu'il fut attaqué le 24 octobre par quatre vaisseaux de 90 pièces, tandis qu'il n'avait pour leur répondre que quatre canons de 8 et vingt hommes. Le comte de Saint-Cevaize, gou-

(2) Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine. l. c.

verneur de Belle-Ile, lui avait promis des renforts qui n'arrivèrent pas et quatre affûts pour monter deux pièces de 12 et deux de 8. Abandonné par les habitants, assailli par 2.000 hommes de la flotte anglaise, Quereu dut se rendre. Sur sa demande, on lui promit qu'on ne ferait pas de tort à l'église et qu'on ne pillerait pas le village. On lui a enlevé 50 pistoles.

Il nous reste à faire connaître les dégâts causés à Quiberon par les Anglais, dégâts que la relation de Cillart évaluait à 30.000 livres et que le tableau officiel, transmis à l'intendant de Bretagne, porte à un chiffre beaucoup plus élevé.

Le presbytère, où le recteur Joseph Bourdat resta jusqu'à la dernière extrémité, fut pillé ; sa bibliothèque fut brûlée, les meubles et la boiseries furent brisés, ses pertes dépassaient 3.000 livres. Celles de Th. Pinto, curé de Saint-Pierre et de G. Oliviéro, curé de Quiberon, atteignirent le chiffre de 1.600 livres. 155 maisons et 82 étables, évaluées 65.170 livres, furent brûlées ; les maisons et magasins du port subirent des pertes estimées 27.800 livres. Quatorze chasse-marées, de grands bateaux de pêche, comme le Saint-Louis (50 tonneaux), le *Saint-Pierre* (35 tonneaux), la *Marie-Françoise* (18 tonneaux), furent emmenés par les Anglais, qui détruisirent les presses et s'emparèrent de 40 filets à sardines. Ils pillèrent l'église, les chapelles de Saint-Julien, Lotivy, Saint-Pierre, Saint-Clément ; ils enlevèrent toutes les cloches, sauf une ; ils causèrent dans les villages non brûlés des dégâts s'élevant à environ 60.000 livres et tuèrent ou emmenèrent 1.142 moutons, 48 vaches, 44 génisses, 117 porcs, 3 chevaux, 2 bœufs, etc. En résumé, les déprédations commises par eux dans la presqu'île dépassèrent 400.000 livres.

Quelque incomplets que soient ces renseignements, j'ai pensé qu'ils méritaient de vous être communiqués. Je serai trop heureux s'ils peuvent offrir quelque intérêt aux membres de l'Association Bretonne.

ALBERT MACÉ.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA BATAILLE DE SAINT-CAST

A Monsieur le Président de l'Association Bretonne.

Saint-Cast, près Matignon, 10 septembre 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En parcourant les Archives d'Ille-et-Vilaine, j'ai mis la main sur une lettre ou plutôt un mémoire écrit par Rioust des Villaudrains à un de ses amis, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Brieuc. Je crois cette pièce inédite, c'est pourquoi je me permets de vous adresser la copie que j'en ai prise, en vous priant d'en donner connaissance à l'Association Bretonne, si vous croyez que cette lecture puisse l'intéresser.

Cette pièce renferme plus de détails que le récit publié dans les Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord (1858) ; et plusieurs des détails communs aux deux récits sont reproduits *seulement dans les notes* dans cette publication : ce qui me ferait penser que la rédaction du Mémoire publié par la Société Archéologique est postérieure à celle de la lettre que je vous adresse. Enfin, cette lettre, écrite à un ami qui appuyait la demande d'anoblissement de Rioust, doit présenter un haut degré de véracité ; c'est, du reste, ce qui est démontré par la lettre de l'Intendant dont je vous envoie aussi la copie.

Je vous laisse absolument juge du mérite de cette petite communication ; faites ce que bon vous semblera de mon travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

GASTON DE LA VIEUXVILLE.

Lettre de M. Rioust des Villes-Audrains à M. Perroud, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées (1).

A Quintin, 17 juillet 1778.

Monsieur et cher ami, mon affaire du Guildo a fait tant de bruit dans la province, et vous m'avez dit l'avoir entendu prôner si souvent que vous devriez la savoir par cœur; mais tout s'oublie, je vais donc vous en faire le plus court récit.

Le jeudi 7e septembre 1758, apprès midi, un parti de dragons anglois, allant du camp de Saint-Briac au Guildo pour en sonder le gué, rencontra M. de la Choue de la Metrie qui s'éloignait à cheval de sa maison. Il est pris, mené au Guildo, interrogé sur les distances de Lamballe et de Saint-Brieuc; les officiers anglois interrogent également les Carmes du Guildo. Les ennemis déclarent qu'ils passeront le lendemain et s'avanceront vers Lamballe et Saint-Brieuc. Ce parti de dragons, après avoir sondé le gué du Guildo, retourna au camp de Saint-Briac; dans le chemin, M. de la Choue s'échappa à la faveur de la nuit qui approchoit. Il se rendit au village de Sainte-Brigitte, entre le Guildo et Matignon. L'abbé Felin, chanoine de Matignon et chapelain de Sainte-Brigitte, y était allé coucher, afin d'y dire la messe le lendemain 8 septembre, fête de la Vierge. Il apprend de M. de la Choue le projet des Anglois de passer le Guildo le lendemain. L'abbé Felin part dans la nuit pour revenir à Matignon; il arrive chez moi, me raconte ce qu'il vient d'apprendre, j'en avertis mes voisins. On s'assemble devant ma maison, je propose et engage à aller au Guildo empêcher les ennemis de passer, on acquiesce à ma prière, nous partons. En allant, je détachois de mes braves Matignonnois pour aller dans les métairies avertir leurs camarades, tellement que notre troupe augmentoit en approchant, et rendue au Guildo elle pouvoit monter à 60 ou 80 hommes. Ayant posté mes compatriotes dans les jardins et dans les maisons du port, que vous connaissez, je passay seul de l'autre

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, liasse C, 2255.

côté du Guildo pour voir si l'ennemi approchoit. L'ayant découvert, je revins promptement annoncer son arrivée. Il parut vers huit ou neuf heures du matin, vendredi 8 septembre; le feu commença de part et d'autre.

Dans l'après-midi du 8, les ennemis amenèrent trois pièces de canon, dont ils foudroyoient le Guildo; ils voulurent faire passer leurs dragons par un gué près de Quatrevaux; un homme que j'avois posté sur une hauteur m'en avertit. J'y courus avec vingt hommes, et les repoussai. Les ennemis forcèrent deux fois les Carmes du Guildo à venir sur le bord du gué me prier de les laisser passer, pour me parler de la part du général anglois. Mais je pensai que c'était plutôt pour se faire montrer le gué, et tiray sur les disciples de saint Hélie, quoiqu'ils me proposassent, en me nommant, un pourpaler de la part du général anglois.

Je jouois un rôle dans ce moment! Les ennemis se présentèrent en colonne plusieurs fois jusque sur le bord du gué, puis se replioient et se rangeoient depuis la grève jusqu'au vieux château, et nous faisaient un feu de rempart très violent. Enfin, nous arrêtâmes l'armée angloise, composée de treize mille hommes, depuis le vendredi matin 8 jusqu'au samedi au soir 9.

Ils commencèrent à passer le gué vers quatre heures et demie ou cinq heures du soir. Ils campèrent au dessus du Guildo, du côté de Matignon. J'avois envoyé plusieurs exprès à Mr le duc d'Aiguillon pour lui apprendre ce qui se passoit, et j'avois écrit à Mr de Balleroy, qui reçut ma lettre au château de la Latte le vendredi au soir.

MM. le cher de Prémorvant et de la Ville-au-Compte, qui étaient à la chasse, entendirent le bruit et y accoururent dans l'après-midi du vendredi 8; Galiot, brigadier de maréchaussée, nous joignit aussi le même jour avec quelques jeunes gens. Le lendemain samedi, M. de la Lande de la Planche vint aussi au Guildo; ces messieurs s'y comportèrent on ne peut mieux.

Revenu chez moi le samedi au soir, il n'étoit plus temps de rien sauver; quatre grenadiers françois vinrent dans la nuit me dire que Mr de Balleroy étoit en dehors de Matignon et demandoit à me parler. J'y courus, ce général entre dans la ville, je lui en fais voir les avenues et ce qu'il désire. Pendant ce temps (c'est le dimanche matin), quelques dragons envoyés en avant revinrent annoncer à M. de Balleroy l'approche de l'armée ennemie; je

monte dans la tour de ma maison, M. de Balleroy et, je crois, M. de Marbœuf y montent avec moi ; nous découvrons à un demi quart de lieu de Matignon, les ennemis marchant sur deux colonnes prenant Matignon des deux côtés. En descendant de la tour, M. de Balleroy me dit heureusement : *Retirez-vous avec nous*, quand nous reviendrons nous pourrions vous trouver pendu. — Je suivis ce conseil. J'abandonnoy ma maison, d'où je n'emportois que mon habit et mon fusil.

L'armée angloise arrive. Le général s'arrête chez moi, y établit son quartier, demande où j'étois, en promettant de me faire pendre. Je rends avec joie ce témoignage à Mr de Balleroy : je lui dois la vie.

Je me retire avec M. de Balleroy, je joignis M. le duc d'Aiguillon à St-Potant, où s'assembloit notre armée. Le général, après avoir pris de moi les éclaircissements qu'il désiroit sur l'affaire du Guildo, me remit à M. de Broc ; je passoi la nuit avec lui au quartier-général ; je traçay un plan des chemins et lieux remarquables depuis St-Potant jusqu'à St-Cast.

Le lendemain 11 (1), je marchay dans la colonne de M. de Broc et je combattis volontairement à St-Cast. Après la bataille j'amenai M. le duc d'Aigùillon coucher chez moi, il remplaça le le général Bligh qui y avoit passé le dimanche et la nuit. Il n'y restoit ni provisions ni meubles qui pusssent être enlevés ; les dehors étoient également ravagés, près de deux mille gerbes de froment brûlées, neuf à dix mille pieds d'arbres en pépinière, tous à transplanter, coupés ras la terre. Enfin je fus obligé d'emprunter chez les habitans de Matignon, qui étoient revenus et qui avoient caché leurs effets, un dedans de lit et du linge pour coucher notre général.

Aux Etats de 1758, qui suivirent la bataille de St-Cast, MM. le cher de Prémorvant, de la Ville-au-Compte et de la Lande (comme ayant été à la défense du passage du Guildo) furent inscrits parmi les volontaires qui avoient combattu à St-Cast. M. de la Lande eut une pension ; M. de la Ville-au-Compte eut trois mille livres de dédomagement, sa maison qui est au-delà du Guildo ayant été pillée. Mr le cher de Prémorvant n'eut rien et, je crois, ne demanda rien ; Galiot fut fait exempt.

(1) Lundi 11 septembre 1758, jour du combat de Saint-Cast.

Nous n'étions que trois bourgeois volontaires au combat de St-Cast, savoir M. Bauvais, M. de Vaucouleurs, et moi Rioust des Villes-Audrains. M. Bauvais fut tué, M. de Vaucouleurs demanda des lettres de noblesse, qu'il obtint sans difficulté ; je pouvois prétendre à la même grâce, ayant combattu volontairement à St-Cast comme M. de Vaucouleurs, et de plus ayant défendu le passage du Guildo (sans parler du ravage de ma maison) ; mais désirant de servir, je préféray demander une lieutenance de cavalerie ; elle me fut promise, comme le prouve une lettre de M. le duc d'Aiguillon que j'ai fait passer à M. l'Intendant. J'ai de plus envoyé à M. l'Intendant une requête des notables de Matignon, juges, recteur, curé, par laquelle ils attestent que c'est sous mes ordres et sous ma conduite que les habitants de Matignon sont allés au Guildo, où ils ont arrêté l'armée angloise pendant deux jours ; une lettre de M. Védier, ancien commissaire-général de la province, qui me donne des louanges que je ne puis répéter ; une attestation du greffe des Etats, qui prouve que je suis employé (1) parmi les volontaires de St-Cast. J'ai vu, quoique avec peine, que le subdélégué de Lamballe doit avoir reçu les attestations suivantes : une de l'abbé Felin, chanoine de Matignon et chapelain de Ste-Brigitte ; une du ch[er] de Prémorvant ; une de Desfontaines-Compère, à qui je prêtay un fusil pour venir au Guildo ; une de M. de la Guérais, capitaine garde-côte de St-Cast ; une des habitants du Guildo ; une des notables du bourg de St-Cast ; une des Carmes ou du prieur qui étoit dans ce temps au Guildo ; une de Galiot, qui ridiculement veut se donner la gloire de cette affaire : il est vrai qu'étant envoyé avec quelques jeunes gens de Lamballe par M. le duc (2) pour tâcher de lui donner des nouvelles des ennemis, il arriva au Guildo le vendredi matin ; mais nous y étions déjà le vendredi matin : il s'y comporta fort bien, ainsi que les trois gentilshommes que j'ai nommés en différens temps.

Mais ce qu'il y a de plus singulier en ceci, c'est qu'un nommé Rebillard, un des plus pauvres hommes de Matignon, celui qui avoit présenté à M. l'Intendant une requête si impertinente contre un ingénieur de la province dans laquelle il disoit : *Une espèce d'ingénieur nommé....* croiriez-vous que cet homme, s'étant mis

(1) C'est-à-dire inscrit.
(2) Le duc d'Aiguillon.

en tête que je dois toucher une grosse somme de dédomagement dont je veux frustrer les habitants de Matignon, cabale contre moi, veut se donner tout l'honneur de cette affaire du Guildo, se met à la tête de tout, a fait signer une requête par ses camarades, etc. ? Il est vrai que Rebillard vint au Guildo comme les autres, qu'il s'y présenta bien, mais il n'en est pas moins vrai que sans moi personne n'y seroit allé, que je suis l'auteur de cette opposition (1). Je n'ai pas besoin de prouver que j'ai combattu volontairement à Saint-Cast, les registres des Etats en font foi. Le ravage de ma maison est connu. Après cela, je suis encore à solliciter une récompense.

Je ne demande point de dédomagement, je puis m'en passer ; mais croyant avoir mérité des lettres d'anoblissement, j'ai pris la liberté de les solliciter auprès d'un ministre qui veut faire le bien. Je les désire pour l'avancement de mes enfants.

Mgr le prince de Montbarrey (2) est trop clairvoyant pour ne pas sentir l'importance de ce que j'ai fait, et trop juste pour ne pas me récompenser. Je ne doute point que M. l'Intendant me rende justice si on lui présente les pièces qui ont été envoyés à son subdélégué. Jointes à celles que j'ai moi-même fait passer à M. l'Intendant, elles forment une suite de preuves incontestables.

Avouez, cher ami, qu'il est malheureux, après bientôt vingt ans, d'être obligé de prouver une action qui m'a tant fait d'honneur dans le temps, et d'être encore incertain si j'en seray récompensé.

Voilà, cher ami, où en est mon affaire. Je suis tout à vous.

RIOUST DES VILLES-AUDRAINS.

(Pris sur l'original).

(1) C'est-à-dire de la résistance opposée aux Anglais au Guildo.

(2) Léonor de Saint-Maurice, prince de Montbarrey, né à Besançon en 1732, mort en 1796 ; ministre de la guerre sous le roi Louis XVI, du 27 septembre 1777 au 18 décembre 1780.

Réponse de l'Intendant à une lettre du prince de Montbarrey demandant des renseignements sur la conduite de Rioust des Villes-Audrains.

1er août 1779.

Conformément à la lettre dont vous m'avez honoré le 7 avril 1778, j'ai fait prendre des éclaircissements sur les faits contenus dans le mémoire par lequel le Sr Rioust des Villes-Audrains demande des lettres d'anoblissement, en considération des services qu'il prétend avoir rendus à l'Etat. Il résulte de ce que j'ai recueilli à ce sujet que, lors de la descente des Anglais en 1758, il se mit effectivement à la tête de plusieurs volontaires de Matignon, à qui il prêta des armes et donna des munitions, et qu'il les conduisit au Guildo, où animés par l'exemple de leur chef ils s'opposèrent avec succès au passage de l'ennemi ; qu'en outre il se retrouva comme volontaire à l'affaire de Saint-Cast, où il se comporta avec distinction, et que sa maison, qu'il avoit abandonnée, fut entièrement ravagée par les Anglois. — Des deux volontaires du même canton (MM. de Beauvais et de Vaucouleurs) qui combattirent avec lui à Saint-Cast, l'un fut tué et l'autre obtint des lettres de noblesse. Il [M. Rioust des Villes-Audrains] pouvait prétendre à l'avantage de ce dernier ; mais, jeune et plein d'ardeur, il préféra demander à M. le duc d'Aiguillon une lieutenance de cavalerie. Cet ancien commandant la lui promit, ainsi que le montre la lettre ci-jointe qu'il lui écrivit alors ; mais il est à présumer qu'il ne put la lui procurer, car il l'a en vain attendue pendant plusieurs années. A cette lettre de M. le duc d'Aiguillon j'en ajoute une autre de M. Védier, alors subdélégué-général et commissaire des guerres en Bretagne, qui rend témoignage de la bravoure du sr Rioust.

Comme tous ces éclaircissements concourent à démontrer qu'il mérite en effet les lettres d'annoblissement qu'il réclame à titre de récompense, je pense, Monsieur, qu'il est d'autant plus convenable de les lui accorder qu'il est d'une famille distinguée et que sa fortune, qui est de 5 à 6,000 livres de rente, le mettra en état de soutenir cette qualité. — Je suis avec respect...

(Pris sur la minute).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

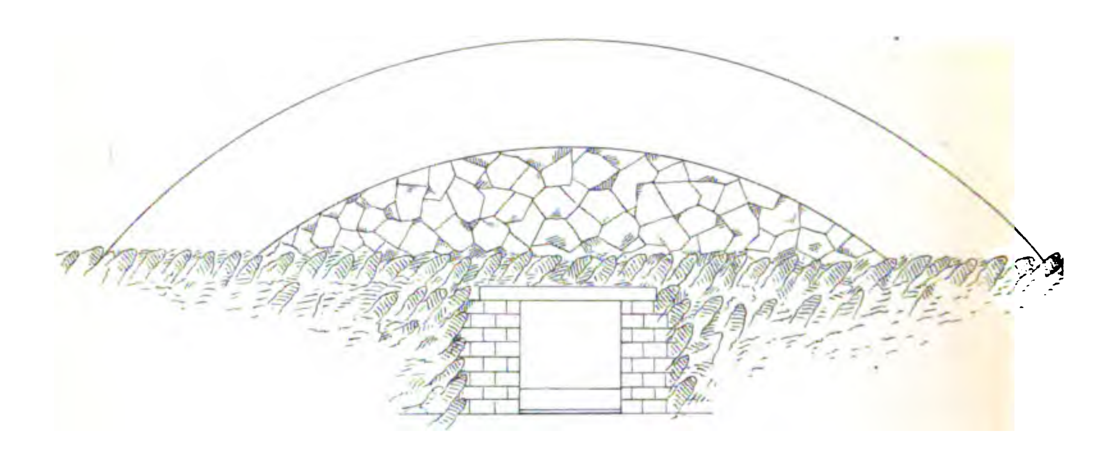
DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

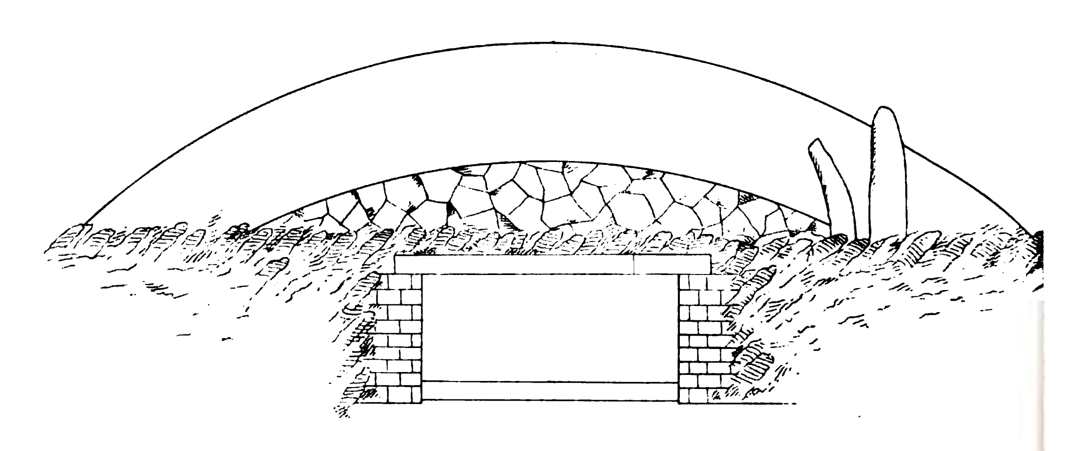


889. — *Saint-Brieuc, Typ. L. et R. Prud'homme*

Croquis de la coupe dans l'axe du Nord au Sud
du 1er Tumulus

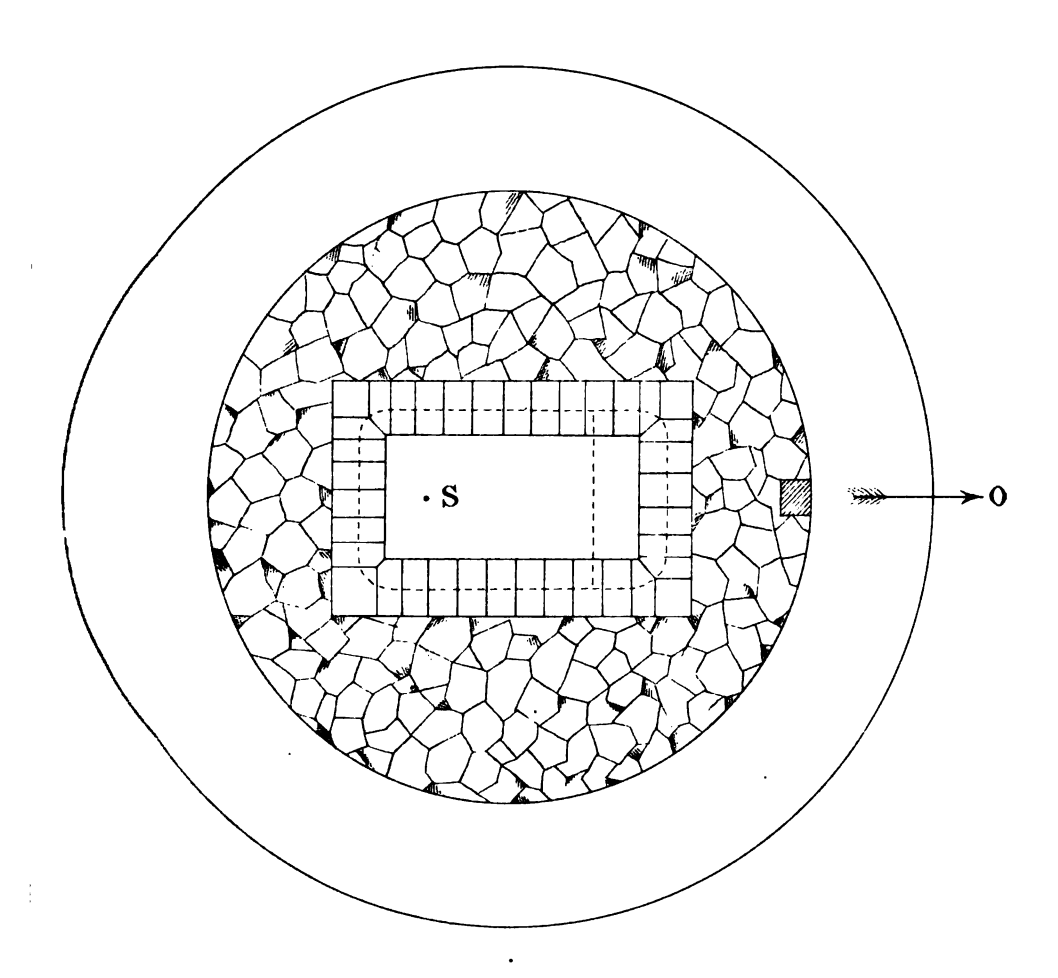


Croquis de la coupe dans l'axe de l'Est à l'Ouest
du 1er Tumulus



Echelle de 0,01 par mètre

Croquis du plan horizontal à la base du 1er Tumulus



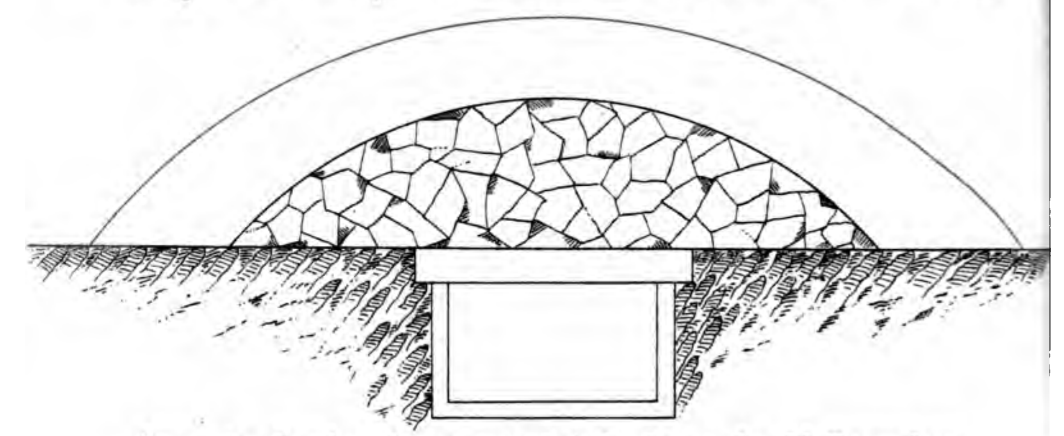
Le sarcophage en bois était au point **S** — *Le pointillé indique l'emplacement sur la maçonnerie, des deux tables couvrant le dolmen.*

Echelle de 0,01 par mètre

Lith. L. & R. Prud'homme, St. Brieuc.

Pl. III

Croquis de la coupe dans l'axe de l'Est à l'Ouest du 2e Tumulus

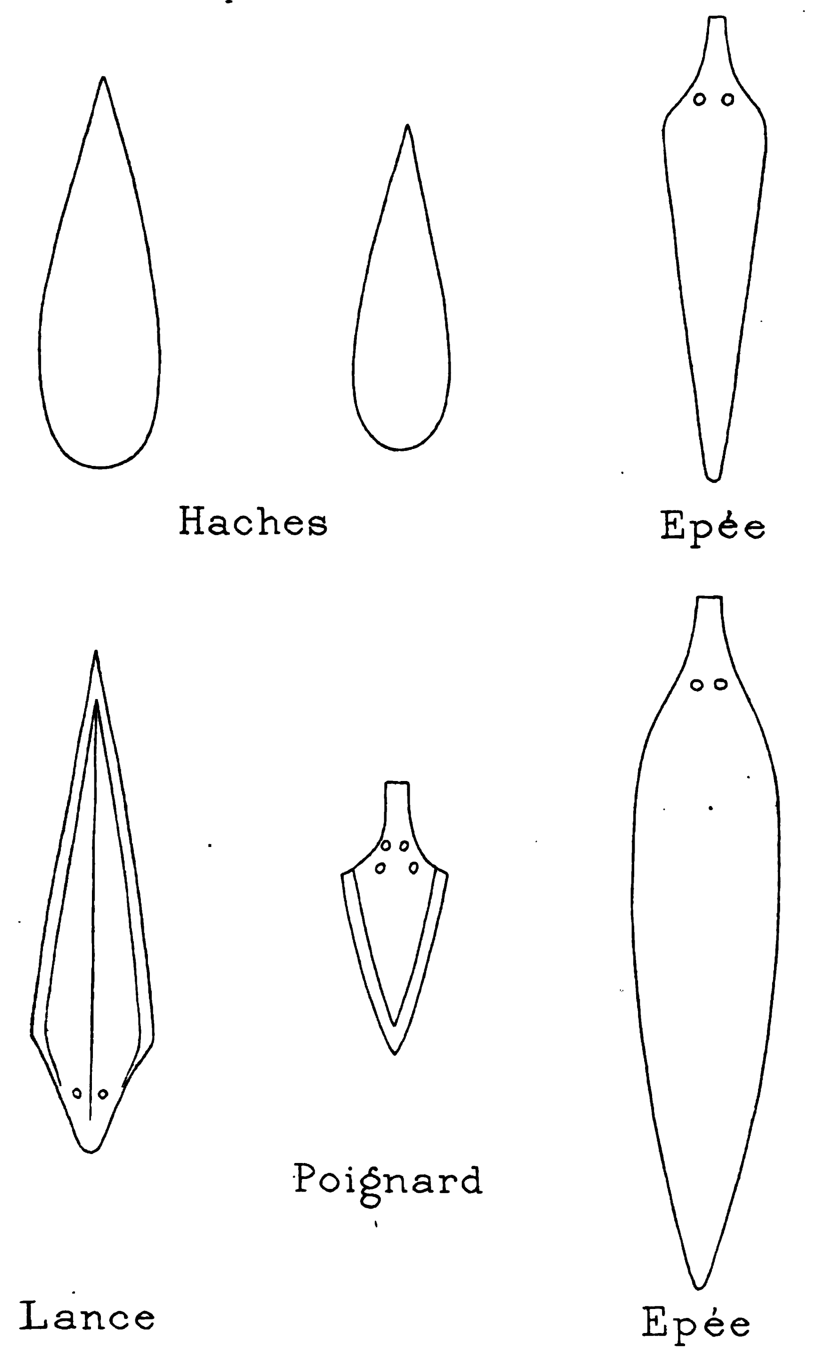


Croquis du plan horizontal à la base du 2e Tumulus

Le sarcophage en bois était au point S — *Le pointillé indique la place de la table couvrant le dolmen.*

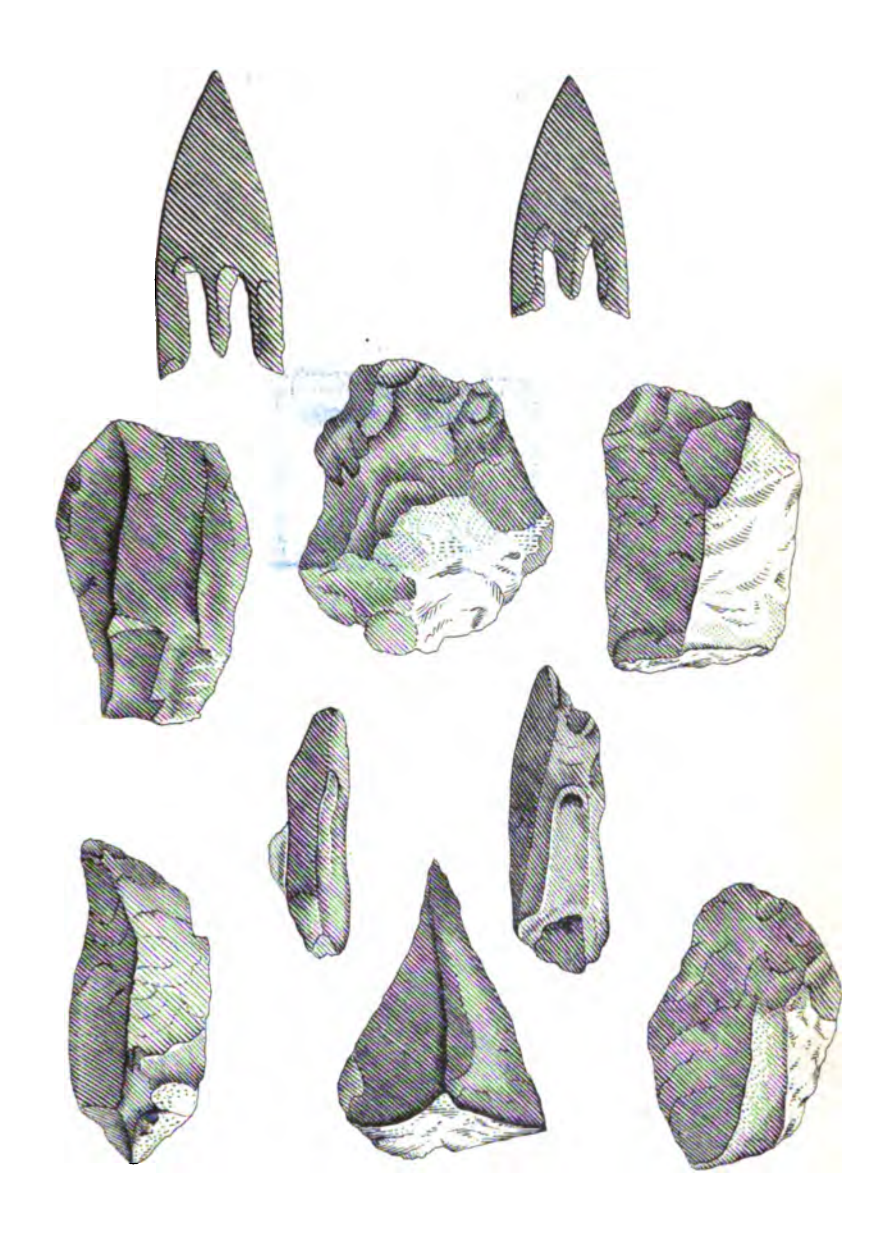
Echelle de 0,01 par mètre

Echelle de 0,20 par mètre.



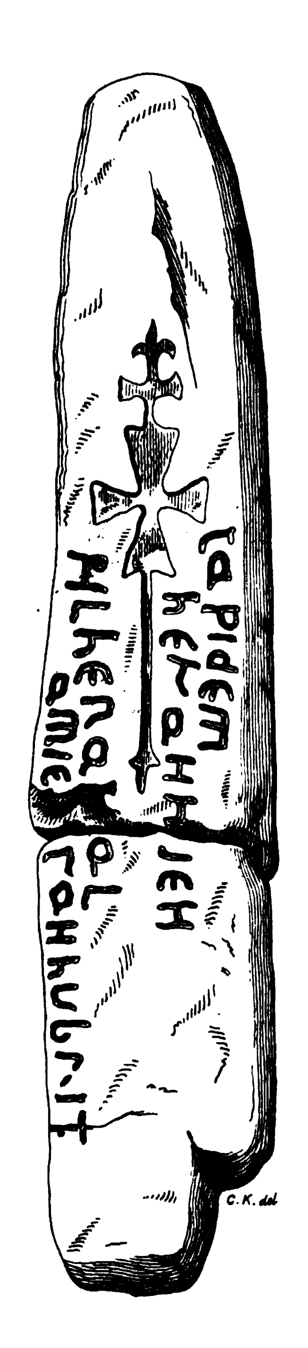
Lith. L. & R. Prud'homme, S. Brieuc.

Pointes de flèches à ailerons
et Silex taillés



Grandeur naturelle

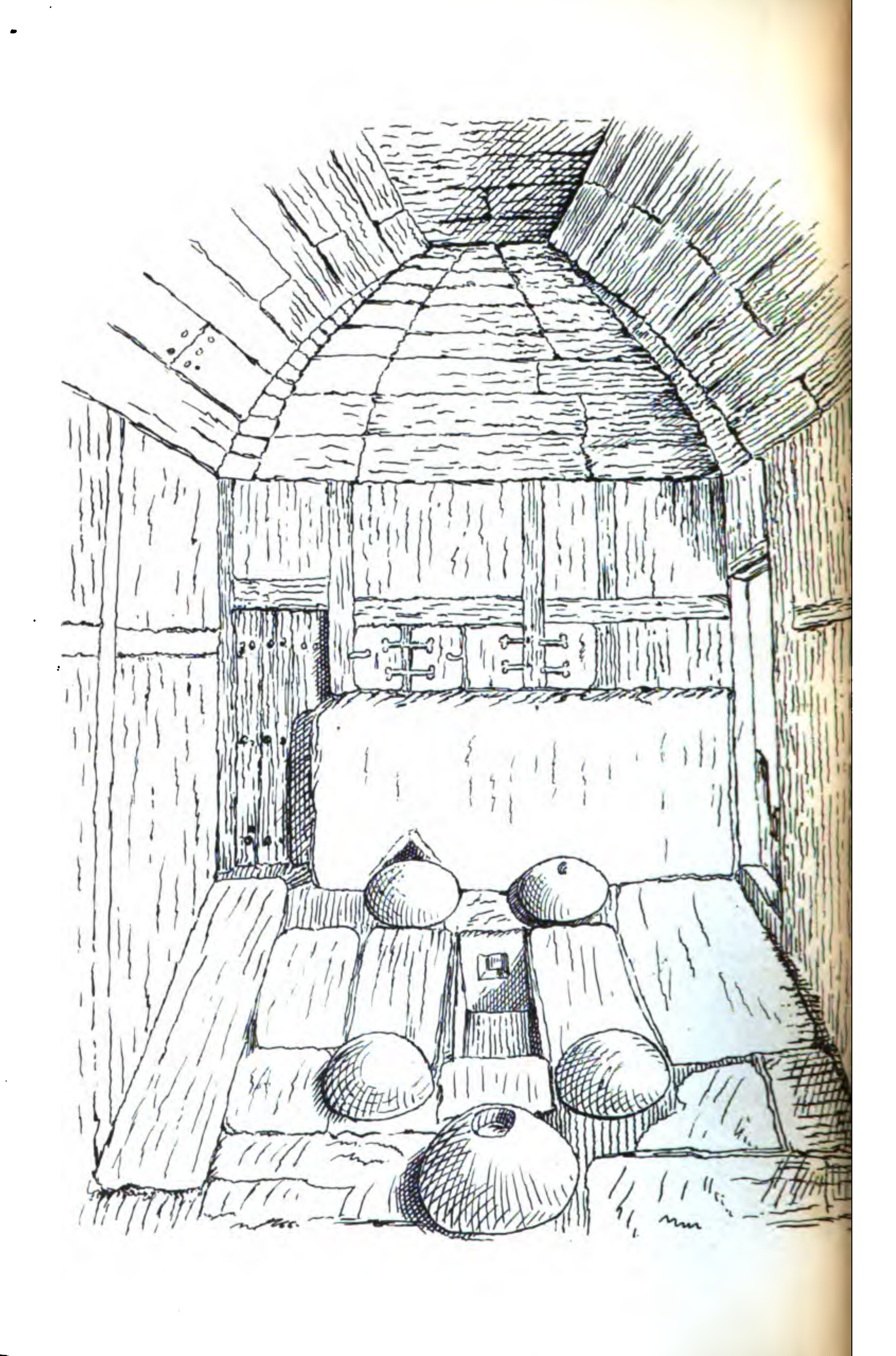
Lith. L. & R. Prud'homme, St Brieuc.



LECH DE CRAC'H

(Musée de Vannes)

Lith. L. & R. Prud'homme





LITH. L. & R. PRUD'HOMME, St BRIEUC.

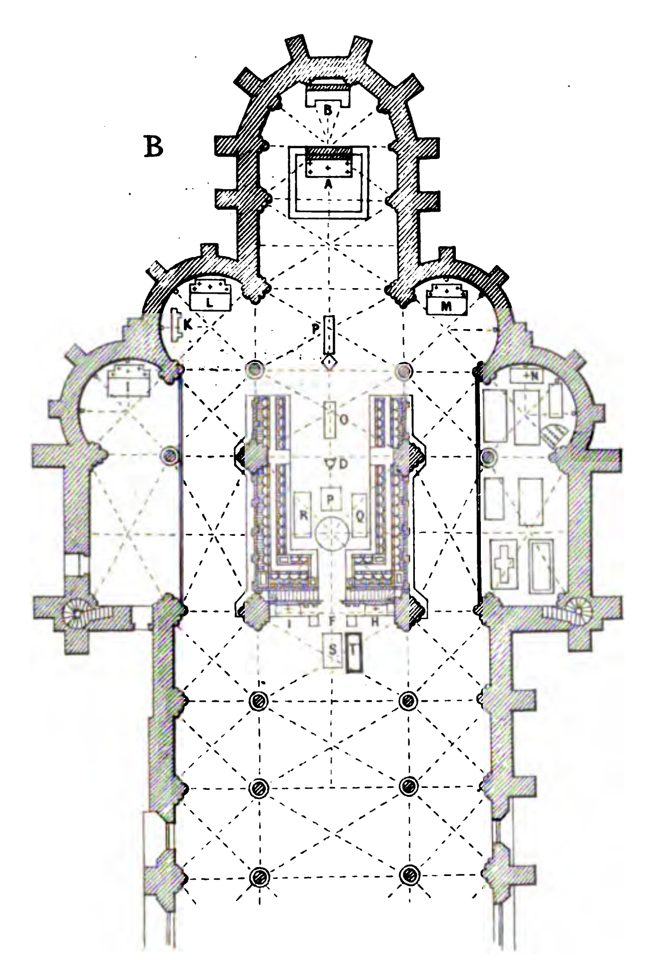




A



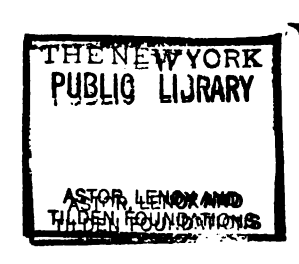
B



A *Tombeau de ROBERT II, père de Pierre de Dreux. L'écusson est sans brisure, tandis que celui de Pierre de Dreux est brisé d'une bordure de gueules en signe de juveigneurie. Dessin de Gaignières, d'après la reproduction de M. S. Prioux. Monographie de S.t Yved.*

B *Plan de l'église abbatiale de S.t Yved de Braine, d'après le Moniteur des Architectes;* en **T**, *la sépulture de Pierre I.*

Lith. L & R. Prud'homme, S.Brieuc


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



ALIX DE BRETAGNE	YOLANDE DE BRETAGNE
Femme de PIERRE I	leur fille

Photographie de la Reproduction du Dessin de Gaignières, publiée par M. S. Prioux, dans la Monographie de Saint-Yved-de-Braine.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

Trente-et-unième Congrès, tenu à Saint-Pol-de-Léon

DU 10 AU 15 SEPTEMBRE 1888

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE R. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE.
1890

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

Trente-et-unième Congrès, tenu à Saint-Pol-de-Léon

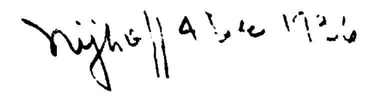
DU 10 AU 15 SEPTEMBRE 1888

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. & R. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE.
1889

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES



OUVERTURE DU TRENTE-ET-UNIÈME CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

DISCOURS *prononcé par M. le Vicomte* H. DE LA VILLEMARQUÉ, *membre de l'Institut, Directeur de la Section d'Archéologie, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Saint-Pol-de-Léon, le 10 septembre 1888.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a bien des années qu'à Paris, dans une réunion de Bretons, Brizeux, un des fondateurs de l'Association Bretonne, consultait des amis sur un chant nouveau qui devait devenir notre chant national. L'un d'eux écoutait pensif ; il était de Léon, remarque le poète.

Quand arriva le couplet :

O Breiz-izel ! O kaera bro !
Koad enn he c'hreiz, mor enn he zro !
« Bretagne, ô pays, notre amour !
Des bois sont au milieu, la mer est à l'entour, »

le Léonard ne put contenir son émotion :

Si la fenêtre était ouverte, cria Pol,
Mon cœur n'y tiendrait plus, et je prendrais mon vol.

Messieurs, ce que M. le baron Pol de Courcy eût voulu faire dans sa jeunesse, l'Association Bretonne le fait aujourd'hui ; elle a pris son vol vers Saint-Pol-de-Léon.

Nous sommes heureux de retrouver ici, toujours jeune et vaillant, notre excellent ami.

Nous sommes fiers aussi de l'hospitalité qui nous a été offerte si gracieusement, si simplement, par l'arrière-petit-fils d'un Maréchal de France. Que M. le maire de Saint-Pol-de-Léon, que M. le comte Alain de Guébriant reçoive les remerciements des Archéologues Bretons.

Ce n'est pas, au reste, la première fois que notre Association visite cette ville ; le cher doyen de nos antiquaires voulut bien, en 1850, nous servir ici de guide, et son savoir, comme son esprit, sa verve et son cœur seront encore au service de nos explorateurs. Déjà, samedi dernier, à Lesneven, il guidait, quoique absent, plusieurs d'entre nous, et, à la belle cérémonie du Folgoët, la monographie de la collégiale, écrite sous son inspiration, par son frère Henry, instruisait, édifiait, charmait tout le monde.

« La plume féconde d'Henry, toujours au service d'une bonne pensée ou d'une œuvre pieuse, » a écrit M. Alfred de Courcy, — qui est, comme ses deux frères, l'honneur de la Bretagne, — voulut assister un ancien condisciple de Saint-Pol-de-Léon, devenu curé de Notre-Dame du Folgoët. Il aida l'abbé Lahaye à remettre en honneur le pèlerinage local ainsi qu'à restaurer cette merveille de l'art si admirée universellement.

En conviant tous les fidèles à la cérémonie qui vient d'avoir lieu, le nouvel Évêque de Quimper et de Léon, un vrai don de Dieu ! (1) ne pouvait manquer de s'autoriser des noms qu'on aime le plus dans notre pays.

Mais pourquoi n'est-il pas ici ?

Il nous aurait dit comment son appel a été entendu, comment les splendeurs du couronnement de la Mère de Dieu ont surpassé les plus belles cérémonies du même genre.

Simples Archéologues, Messieurs, race pédestre, nous saluons de loin Notre-Dame du Folgoët, en reprenant notre bâton. Si le chemin est rude, nous nous reposerons au bord de quelque fon-

(1) Allusion au nom du baptême de Mgr Lamarche, *Théodore*, qui signifie littéralement : don de Dieu.

taine, comme le *pauvre fou du bois ;* comme lui, nous y tremperons notre morceau de pain, en chantant, non sans nous agenouiller aussi, et sans faire le signe du chrétien, car nous sommes Bretons.

DISCOURS *prononcé par M. le Baron* POL DE COURCY, *Président d'honneur de la Section archéologique, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Saint-Pol-de-Léon, le 10 septembre 1888.*

MESSIEURS,

Invité, en ma qualité de doyen des membres de l'Association Bretonne, dont j'ai l'honneur de faire partie depuis sa fondation en 1843, à souhaiter la bienvenue aux nombreux collègues qui nous apportent, des différentes parties de la province, leur concours éclairé, je suis heureux de joindre ma voix à celles plus éloquentes que vous venez d'entendre. Je ne m'étendrai pas sur le programme de la section d'Agriculture, il n'est pas de ma compétence, et d'autres membres, plus autorisés, vous en ont entretenus.

Permettez-moi de vous expliquer seulement que le but des Archéologues, en se réunissant périodiquement dans une ville différente, est d'échanger entre eux et devant un public d'élite, comme celui qui remplit cet auditoire, le résultat de leurs recherches scientifiques, d'amener la discussion sur l'interprétation de quelque texte relatif à nos origines nationales ou à l'âge de nos monuments, et d'appeler l'attention de l'autorité sur la conservation de ces monuments, l'une des gloires de la Patrie...

La Patrie, Messieurs, est peut-être plus chère aux antiquaires qu'à ses autres enfants, mais ils n'attachent pas à ce mot *Patrie*

le même sens, et au lieu de l'étendre ils le restreignent. Pour eux, la Patrie est moins la France en général que leur province en particulier, c'est surtout leur clocher, c'est-à-dire leur ville ou leur paroisse. Aussi, comme ils en connaissent bien l'origine, les développements successifs, et les événements, petits ou grands, dont elle a été le théâtre ! Comme ils savent l'étymologie de ses rues, de ses places, de ses carrefours et de ses vieilles maisons, et les anecdotes historiques ou les traditions qu'elles rappellent !

De même que le lierre s'attache aux parois des vieilles murailles, l'antiquaire s'attache où il est né ; et l'inscription qu'il déchiffre sur une pierre moussue, et les fragments de mosaïques brisées, et les tessons de poteries romaines, et les têtes de statues qui n'ont plus de nez, et les médailles frustes dont il restitue l'exergue, tout cela est d'un grand intérêt pour lui.

Je m'honore d'appartenir à cette catégorie d'hommes dont je viens d'esquisser le portrait, mais ayant publié, depuis 30 ans, les monographies, que tout le monde a lues, des monuments de Saint Pol et de sa banlieue, je laisserai à de plus jeunes le soin de rectifier et de compléter la description que j'ai donnée des principales curiosités du Finistère. Elles se raréfient chaque jour, et la liste des églises, des chapelles, des manoirs que j'ai vu détruire ou mutiler depuis un demi-siècle et remplacer par des constructions banales, serait longue à dresser.

Conservateur avant tout, et ennemi des novalités architecturales et autres, nous ne cesserons de protester contre la tendance déplorable qui porte à changer le mobilier artistique des églises et abattre l'église elle-même pour la reconstruire en style néo-gothique, n'appartenant à aucune époque. Restons convaincus et efforçons-nous de convaincre que les objets anciens consacrés au culte, tels que vases sacrés, reliquaires, flambeaux, croix, ornements, bannières, autels, rétables, statues, etc., ont pour eux une présomption de convenance religieuse qu'il est toujours fâcheux de modifier. Est-ce qu'un vieux soldat mutilé, ou sur le front duquel le temps et la guerre ont imprimé de nobles cicatrices, ne vous paraît pas plus digne d'intérêt qu'un jeune *gommeux* au gilet en cœur ?

Il en est de même de nos anciens monuments qui sont notre patrimoine à tous. C'est donc un motif suffisant pour que chacun défende leur existence et s'applique à prolonger leur durée.

« Aux siècles, aux révolutions qui dévastent du moins avec grandeur, dit Victor Hugo, est venue s'adjoindre la nuée des architectes d'école, patentés, jurés, assermentés ; dégradant avec le discernement et le choix du mauvais goût ; ajustant sur les blessures de l'architecture gothique leurs rubans de marbre, leurs pompons de métal ; véritable lèpre d'oves, de volutes, d'entournements, de draperies, de guirlandes, de franges, de flammes de pierres, de nuages de bronze, d'amours replets, de chérubins bouffis...

« C'est le coup de pied de l'âne au lion mourant. C'est le chêne qui se couronne et qui, pour comble, est piqué, mordu, déchiqueté par les chenilles (1). »

Rappelons, en terminant, aux Conseils de Fabrique, aux Conseils municipaux et surtout aux architectes, que leur consigne, dont ils ne s'écartent que trop souvent, devrait être celle des dentistes :

N'arrachez pas, guérissez.

(1) Victor Hugo : *Notre-Dame de Paris,* liv. III.

BUREAU DU CONGRÈS

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.
MM. le Préfet du Finistère.
le Comte Alain de Guébriant, maire de Saint-Pol.
Soubigou, sénateur.
Rousseau, Président du Conseil Général.

PRÉSIDENT.

M. le Vicomte de Kermenguy, député.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le Curé-Archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.
le Vicomte de Saint-Luc, député.
de Kerjégu, Conseiller Général.

SECTION D'AGRICULTURE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

MM. le Comte de Champagny.
Paul du Laz.

PRÉSIDENT.

M. le Comte de Kersauson, député.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le Marquis de Lescoët.
Bahezre de Lanlay.
Cudennec.
Fallague, maire de Roscoff.
H. de Kéranflec'h.

Secrétaires.

MM. Georges de Kermadec.
le vicomte de Kermoysan.
Tanneguy de Villeféron.
Guézennec, de Ploujean.
Yves Pouliquen.
Cail, maire de Plouzévédé.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

MM. le baron Pol de Courcy.
l'abbé Quidellec, principal du Collège de Saint-Pol.

PRÉSIDENT.

M. Audren de Kerdrel.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Félix Robiou, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.
l'abbé Guillotin de Corson, chanoine de Rennes.
H. de Keranflec'h.
l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes.

SECRÉTAIRES.

MM. le Comte Régis de l'Estourbeillon.
A. Apuril.
Le Grand, professeur au collège de Saint-Pol.
Eugène d'Herbais.
Eugène Coroller.

PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 10 septembre, 2 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

A l'issue de la séance d'inauguration, les membres de la Section d'Archéologie se réunissent, comme de coutume, pour répartir entre les divers jours de la semaine les travaux annoncés et les séances elles-mêmes.

Comme de coutume aussi, chaque jour il y aura deux séances : une le matin, réservées aux membres de la Section, pour les études et les discussions les plus abstraites ; une le soir, ouverte au public, pour les lectures les moins arides.

La journée du jeudi 13 septembre est réservée pour une excursion durant laquelle seront visités les châteaux de Kerouzéré, Kergournadec'h, Kerjean et Kéruzoret, avec l'église de Lambader.

M. le Président donne lecture du programme, distribué depuis plusieurs semaines aux membres de l'Association :

PROGRAMME DES QUESTIONS PROPOSÉES

Pour le Congrès de Saint-Pol-de-Léon.

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — La science ethnographique contemporaine permet-elle de déterminer par quel peuple — ou quels peuples — ont été élevés les monuments mégalithiques ?

2. — Existe-t-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne ? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère (1).

3. — Quelles sont les particularités récemment observées dans certains monuments celtiques de la Bretagne, notamment dans ceux du pays de Léon ? Quelles inductions en peut-on tirer, au double point de vue de la chronologie et de l'ethnographie ?

4. — Signaler et décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de terre, soit de pierre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les évènements politiques et militaires de notre histoire.

5. — Etudier, caractériser, classer les porches des églises du Léon et de la Cornouaille.

6. — Monographies des églises les plus curieuses existant dans ces deux diocèses.

7. — Signaler et décrire les monuments du département du Finistère qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

II. — HISTOIRE

8. — Examen des points controversés de la géographie de la péninsule Armorique aux époques gauloise et gallo-romaine, spécialement en ce qui touche le territoire compris sous les anciens évêchés de Cornouaille et de Léon.

9. — Présenter au Congrès un estampage soigneusement fait de l'inscription de la borne de Kerscao.

10. — Origine des évêchés de Cornouaille et de Léon : peut-on la rapporter à une époque antérieure aux émigrations des Bretons insulaires en Armorique ?

11. — Histoire de l'établissement des Bretons insulaires dans le pays de Léon et dans la Cornouaille. — Examen des documents sur lesquels repose cette histoire. — Opinions diverses sur l'époque du roi Gradlon et sur celle du comte Even.

(1) La carte de *la Gaule anté-historique*, publiée en 1875 par la commission de la topographie de la Gaule, ne mentionne en Basse-Bretagne qu'une station de ce genre, celle de Roc'h-Toul, près du moulin de Luzec, en Guiclan, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère).

12. — L'organisation primitive des Bretons émigrés en Armorique, et le machtiern breton au IXe siècle.

13. — Recueillir les traditions orales concernant les saints de Bretagne sur lesquels il n'existe pas de documents écrits.

14. — Géographie féodale du Léon et de la Cornouaille, d'après les documents historiques. — Acquisition du comté de Léon au XIIIe siècle par le duc de Bretagne.

15. — Recueillir et présenter au Congrès des documents nouveaux : 1° sur l'histoire du commerce, de la marine et de l'industrie, — 2° sur l'état de l'agriculture et la condition des populations rurales en Bretagne, spécialement en Léon et en Cornouaille, pendant la durée du moyen-âge et jusqu'à 1789.

16. — Présenter des documents sur l'organisation civile des paroisses de Bretagne au moyen-âge et jusqu'au XVIIe siècle *exclusivement*.

17. — Quelles sont les villes de Bretagne, spécialement en Cornouaille et en Léon, qui ont eu des institutions municipales avant le XVIe siècle ? Quelles sont celles qui en ont eu au XVIe ? Organisation et fonctionnement de ces institutions d'après les documents authentiques.

18. — Guerre de Blois et de Montfort dans la Cornouaille et dans le Léon. — Eclaircissements sur la bataille de Morlaix.

19. — Attaque des Anglais contre la Bretagne, en particulier contre le pays de Léon, pendant les trois derniers siècles.

III. – PHILOLOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE

20. — Esquisser l'histoire littéraire du Léon et de la Cornouaille ; étudier les principaux écrivains de ces deux pays.

21. — Quels poètes a produits la Basse-Bretagne, particulièrement le pays de Léon, et quelles poésies ont ils laissées *par écrit* en langue bretonne, avant la renaissance littéraire contemporaine ?

22. — Littérature et usages populaires de la Basse-Bretagne. — Même question pour la Haute-Bretagne.

NOTA. — En dehors du programme ci-dessus, toute question relative

à l'histoire ou à l'archéologie de la Bretagne peut être traitée au Congrès : 1° avec l'approbation préalable du bureau de la classe d'Archéologie ; 2° sous la réserve portée en l'article 7 des Statuts de l'Association Bretonne, ainsi conçu : *Toute discussion sur la religion ou sur la politique est interdite dans les réunions de l'Association Bretonne.*

Peu de travaux ont été envoyés à l'avance et beaucoup de membres n'ont pu arriver pour prendre part à la première séance du Congrès. La réunion se borne donc à régler l'ordre du jour des séances du mardi 11, pour le soir et le matin.

La séance est levée à 3 heures.

DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 11 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. LE COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

Au début de la séance la parole est donnée à *M. l'abbé France*, curé-doyen de Lannion, pour une lecture relative à la question 2e du Programme : « *Existe-t-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne ? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère.* »

Les lecteurs trouveront parmi les travaux insérés au *Bulletin* les notes très intéressantes recueillies à cet égard par M. l'abbé France et nous craindrions, en les analysant, de les déflorer.

M. Pol de Courcy communique ensuite au Congrès une notice se rapportant à la même question du Programme et concernant d'intéressantes découvertes faites tout récemment par *M. A. de Kerdrel de Keruzoret ;* il termine en entretenant l'assemblée des curieux objets préhistoriques réunis chez M. le docteur Le Hir, à Morlaix.

A propos de cette communication, *M. Félix Robiou* dit qu'il ne croit pas qu'on ait jamais trouvé une construction en maçonnerie de l'époque gallo-romaine contenant des objets préhistoriques.

M. l'abbé Tanguy, recteur de Plougoulm, expose qu'on a trouvé à Locquirec un monument formé tout simplement de quatre pierres naturelles dans lequel reposaient des soldats gallo-romains ayant encore des médailles dans la bouche, ce qui prouvent qu'ils étaient payens.

M. Cornu, ancien percepteur, pense qu'on ne peut attribuer

à ce monument une origine gallo-romaine et qu'il n'a été élevé que pour recevoir de simples naufragés.

M. le recteur de Plougoulm répond que le monument dont il parle, et qui a été découvert en 1840, est bien différent des tombes auxquelles fait allusion M. Cornu, et qui n'ont été trouvées qu'en 1878. Ayant ajouté que les casques des soldats romains en question devaient exister encore chez quelque habitant de la contrée, *M. le Président de Kerdrel* prie M. l'abbé Tanguy de vouloir bien rechercher ces casques.

M. de la Villemarqué demande à M. l'abbé Tanguy, dont le zèle est si connu, de voulcir bien rechercher aussi les livres, poésies et autres objets ayant appartenu à M. l'abbé Clec'h, un dévoué ecclésiastique qui a suivi longtemps avec un soin jaloux toutes les découvertes de la région et qui, travailleur infatigable, à dû laisser d'intéressants travaux.

M. l'abbé Robert communique une note de *M. Halna du Fretay,* relative à la question 2e du Programme et envoyée par M. René Kerviler.

M. de Kerdrel fait observer qu'un objet trouvé dans un monument ancien ne peut pas toujours servir à dater le monument, et même bien souvent ne peut donner d'indications sûres.

M. Pol de Courcy a la parole sur la question 5e du Programme : « *Étudier, caractériser et classer les porches des églises du Léon et de la Cornouaille.* »

L'orateur expose avec une grande compétence les inconvénients qu'il y a à supprimer et détruire les porches, et proteste, avec énergie, contre la suppression du porche de l'église de Plouénan.

M. l'abbé Tanguy se joint à M. de Courcy pour protester contre ces destructions.

La parole est ensuite donnée à *M. Trévédy* pour la lecture d'un mémoire relatif à la question 15e du Programme, concernant : « *L'histoire du commerce, de la marine et de l'industrie en Bretagne avant 1789.* » Après avoir exposé toute une série de curieux détails sur la pêche côtière en Bretagne aux différentes époques de l'histoire, il rappelle que la sardine, qui fait vivre, chaque année, des milliers de pêcheurs sur nos côtes, n'était point comprise, jadis, parmi les poissons royaux. Il cite à cet égard un curieux aveu du XIIe siècle rendu au baron de Pont-l'Abbé et

transcrit en 1840 par des notaires royaux qui, ne comprenant pas ce qu'ils écrivaient, l'ont émaillé des plus incroyables fautes.

M. l'abbé Robert donne lecture de plusieurs lettres fort curieuses se rapportant à l'histoire de Roscoff, au point de vue de la pêche : ces lettres seront insérées au *Bulletin*.

M. Arthur de la Borderie donne ensuite lecture d'un très intéressant mémoire relatif à la question 19e du Programme : « *Attaque des Anglais contre la Bretagne, en particulier contre le pays de Léon, pendant les trois derniers siècles,* » que les lecteurs trouveront parmi les travaux du *Bulletin*, et la séance est levée à 10 heures un quart.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 11 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

M. le vicomte de la Villemarqué a la parole sur la question 21e du Programme : « *Poètes de la Basse-Bretagne et du Léon.* » L'orateur commence par saluer deux Léonais : saint Pol qui a donné son nom à la ville qui reçoit en ce moment le Congrès, et saint Hervé, son disciple, auteur du chant du Paradis. Il raconte la vie de saint Pol, son débarquement en Armorique, son entrevue avec le comte Withur, son parent, qu'il va voir dans l'île de Batz et qu'il trouve occupé à copier de sa main la vie des quatre évangélistes. Il entre dans d'intéressants détails biographiques, rapportés par le légendaire, sur le saint qui restaure un vieil oppidum (c'est l'emplacement de Saint-Pol-de-Léon), et s'y fixe, fondant à la fois la ville et l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

Puis, abordant l'histoire de saint Hervé, il le montre aveugle, doué d'une très grande intelligence et formé à la poésie par son père et sa mère, poètes tous deux. Il est l'auteur du chant du Paradis, et l'on raconte qu'à son lit de mort, l'évêque de Léon était près de lui, l'entretenant du ciel ; mais le saint ne l'écoutait pas, car un ange absorbait son attention, en lui chantant le cantique du Paradis. Quelques instants après, il allait terminer dans le ciel le chant commencé sur la terre.

De tout temps le Léon fut une terre poétique ; c'est de Saint-Pol que semblent venir les chansons de la Table Ronde, et M. Paulin Paris a publié, dans la *Romania,* un curieux récit du Pardon de Saint-Pol au XIIe siècle.

Ici l'orateur fait une allusion à Brizeux ; il désire, comme lui,

que les Bretons restent Bretons de langue et de mœurs, ce qui ne les empêchera nullement d'être très bons Français ; il a parlé du fond du cœur et s'estimera heureux s'il laisse au cœur de ses auditeurs quelques souvenirs.

M. le Président exprime à M. de la Villemarqué ses remerciements pour son intéressante et sympathique communication ; ensuite il donne la parole à M. de la Borderie pour traiter la 20e question, « *Histoire littéraire du Léon et de la Cornouaille.* »

M. de la Borderie s'excuse de ramener ses auditeurs du ciel sur la terre, en les entretenant de comédies dont l'auteur est un Jésuite et un Breton.

Le Père Bougeant (1690-1743), né à Quimper, a laissé des œuvres sérieuses : l'histoire des guerres qui ont précédé le traité de Westphalie, ouvrage complété par l'histoire du traité de Westphalie lui-même.

Il est aussi l'auteur d'un curieux ouvrage sur le langage des bêtes, spirituel, mais hardi badinage, qui le fit envoyer en disgrâce à La Flèche.

Enfin, et l'orateur va insister tout particulièrement sur ce détail, il prit une part active aux attaques contre les jansénistes et les convulsionnaires. A cet égard, il y a lieu de remarquer que les Jésuites, que l'on représente toujours comme les ennemis acharnés de la liberté humaine, furent, au contraire, dans cette lutte, les adversaires des jansénistes et les défenseurs du libre arbitre. Ils combattirent la doctrine janséniste par la science, la raison, et aussi par le ridicule, et c'est dans cette phase de la lutte qu'intervint le Père Bougeant.

Il est, en effet, l'auteur de trois comédies sur ce sujet :

1° *La Femme-docteur ou la Théologie tombée en quenouille.*

2° *Le Saint déniché ou la Boutique des marchands de miracles.*

3° *Les Quakers Bretons.*

La première est dirigée contre les femmes qui avaient pris part à la querelle religieuse. Elle eut beaucoup de succès, et 25 ou 30 éditions de 1730 à 1732.

Les deux autres sont dirigées contre les prétendus miracles des convulsionnaires, partisans du célèbre diacre Pâris.

M. de la Borderie lit de longs et amusants passages des deux premières pièces, dans lesquelles l'auteur, avec une verve réelle

et beaucoup d'esprit, montre ce qu'il y avait de ridicule dans toutes ces discussions et dans les scènes des convulsionnaires qui passionnèrent tant alors l'opinion publique.

Il conclut en disant que les Jésuites, après avoir employé pour la défense de la foi la science et la théologie, surent faire servir au même but l'arme du ridicule : nouveau service rendu à la religion et à la patrie, que toutes ces discussions ne faisaient qu'amoindrir.

M. le Président remercie M. de la Borderie de son intéressante communication. Les applaudissements de l'auditoire lui prouvent combien il l'a intéressé ; il sait, toujours avec à propos, mêler sa note gaie et spirituelle à ses absorbants travaux sur l'histoire du pays, et se délasser lui-même en amusant les autres.

La séance est levée à 10 heures et demie.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 12 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. LE COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

La séance est inaugurée par la lecture d'un important mémoire de *M. Félix Robiou,* relatif à la première question du Programme : « *La science ethnographique contemporaine permet-elle de déterminer par quel peuple — ou quels peuples — ont été élevés les monuments mégalithiques.* » Nous renvoyons nos confrères à la IIe partie du *Bulletin* pour la lecture de cet intéressant travail.

Une longue discussion s'élève sur ce sujet. *M. de Keranflec'h* croit que la nature du sol a dû influer sur la construction des dolmens ; suivant le système de Fergusson, on peut expliquer l'absence de dolmens dans certains pays, par l'absence de matériaux.

M. de la Villemarqué demande de quel Fergusson il s'agit, et s'il est question de sir Samuel Fergusson ?

M. Robiou répond qu'il s'agit de l'auteur traduit par M. l'abbé Hamard.

M. de la Villemarqué dit que cet auteur n'a aucune autorité.

M. de la Borderie trouve ce jugement trop sévère.

M. de Kerdrel expose que le Fergusson, cité par M. Robiou, a dressé une statistique très complète des monuments mégalithiques, qui rend aux savants et aux chercheurs les plus signalés services. Il est certain, ajoute-t-il, qu'on ne pourra mener à bien l'étude de ces monuments que par comparaison ; c'est là la thèse de M. Robiou, dont le mémoire est à tant de titres si intéressant. Ce sont ces travaux qui, plus que tous autres, sont susceptibles de jeter de vives lumières sur les questions ethnographiques.

M. Trévédy rappelle que parfois des matériaux provenant de localités différentes sont employés dans la construction du même dolmen. C'est ainsi qu'on a pu étudier dernièrement, en Rosporden, un dolmen dont le sommet était formé avec une grande pierre amenée d'Elliant, tandis que les bases se composaient de pierres plates (platines) prises sur les lieux.

M. Gaston de la Vieuxville expose qu'il a voulu rechercher par lui-même s'il n'existait pas dans les anciens registres paroissiaux de Cléder ou de l'Ile de Batz, quelques traces de la descente des Anglais à Cléder, dont M. de la Borderie avait entretenu la veille le Congrès, notamment quelque mention de sépulture des soldats tués sur la côte, lors de l'engagement. Notre confrère a eu le regret de constater *de visu* qu'il n'en existait aucune.

M. de la Borderie rend hommage au zèle de M. de la Vieuxville et lui adresse tous ses remerciements. Il croit que les recherches doivent être faites surtout dans les localités témoins de l'engagement, en particulier à Cléder et à Plougoulm.

M. Trévédy entretient ensuite le Congrès de ses études et découvertes sur les *Anguipèdes*. Ces monuments représentent généralement un monstre ayant le corps et la tête d'un homme, mais dont les pieds, enroulés sur eux-mêmes, se terminent par deux têtes de serpents. Ce monstre soutient un cavalier dont le cheval, toujours tourné vers la droite, se cabre au-dessus de la tête de l'anguipède. Sur vingt-sept monuments de ce genre, tous ont le même caractère et sont tournés dans le même sens. Le cavalier représenté a toujours l'aspect d'un triomphateur. *M. Trévédy* estime que ces monuments ne peuvent être regardés comme la représentation d'un mythe solaire. Tout récemment un de ces groupes a été trouvé à Saint-Mathieu, en Plouaret (C.-du-N.); mais il est assez barbare d'exécution. On y va pour obtenir la guérison des rhumatismes. *M. Trévédy* croit que d'autres groupes de ce genre, encore ignorés jusqu'à présent, doivent exister en Bretagne et invite les Archéologues à seconder ses recherches à cet égard.

M. de la Villemarqué communique une note de M. de Blois relative au tumulus de la Lande de *Saint-Bernac'h*, en Arzanno (Finistère).

« J'ai vu sur la terre de Kervégant, située paroisse d'Arzanno et Pont-Scorff, dit M. de Blois, un monceau de petites pierres,

placé dans une lande dite de *Saint-Bernard*, sur lequel les paysans qui étaient attaqués de la fièvre allaient jeter une pierre pour contribuer, disaient-ils, à bâtir une chapelle en ce lieu à saint Bernard, et obtenir par ce moyen leur guérison. Ils prétendaient qu'il y avait eu autrefois, en cet endroit, une chapelle dédiée à ce saint, mais il n'en paraissait absolument aucun vestige, ni même aucune apparence de fondements. Ils tenaient ce lieu pour sacré et plusieurs d'entre eux s'y réunissaient les dimanches et fêtes, pendant la Révolution, sous la conduite d'un cultivateur qui se disait *inspiré* et qui refusait d'aller à l'église, même après que le culte fut rétabli. Ces gens formèrent pendant quelque temps une secte à part.

« Les pierres amoncelées en ce lieu, ce nom de *Bernard,* et la manière de former le monceau, semblent indiquer des idées antérieures au culte de ce saint et dont on n'a cru pouvoir détourner les cultivateurs qu'en y attachant son idée. » (1).

M. de Kerdrel, directeur de l'Association se trouvant obligé de se rendre à la Section d'Agriculture de l'Association Bretonne à neuf heures et demie, M. Félix Robiou prend sa place à la Présidence.

M. A. de la Borderie entretient l'assemblée des origines non apostoliques des diocèses de Léon et Cornouaille, et captive longtemps l'auditoire par l'intérêt de cet intéressant mémoire, qui sera inséré au *Bulletin.*

La séance est ensuite levée à onze heures.

(1) Comme confirmation de l'hypothèse de M. DE BLOIS, se rappeler le verset 8 du chap. XXVI des Proverbes : « Sicut qui mittit *lapidem* in *acervum* Mercurii ; » pour l'étymologie de Bernard (lisez BERN ART), Voy. le Catholicon au mot BERN, gal. monceau, lat. acervus, cumulus, et la *Revue celtique,* au mot gaulois ART, en latin *lapidem*, pierre, dans l'inscription bilingue de Todi. (Vol. VIII, p. 126).

Ce court article de feu M. de Blois, figure comme annotation inédite au mot *Bern* dans le Dictionnaire de Dom Le Pelletier.

CINQUIÈME SÉANCE

Mercredi 12 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Robert Oheix, secrétaire général de la section d'Archéologie, pour lire un mémoire de *M. Le Grand*, professeur au collège de Saint-Pol, sous ce titre : *Notes historiques sur l'ancien collège de Saint-Pol-de-Léon.*

Cet intéressant travail, qui sera inséré au Bulletin de l'Association, vient bien à son heure, au moment où la ville et le collège de Saint-Pol donnent l'hospitalité à l'Association Bretonne.

Le travail de M. Le Grand, qui s'appuie lui-même sur un travail plus ancien de M. l'abbé Picart, est divisé en deux parties : 1° Histoire du collège ; 2° Détails sur le régime des études et la force des classes, sur les programmes suivis, etc.

Les premières années sont difficiles, par suite de l'insuffisance des revenus, si bien que Mgr de Rieux crut résoudre la difficulté en mettant le collège entre les mains des Jésuites. Mais ce changement de direction excita des mécontentements, et on dut y renoncer. C'était un collège d'externes : l'on voit que l'on désirait y établir en principe l'instruction gratuite, aussitôt que les ressources seraient suffisantes. Le collège eut ses années brillantes et compta jusqu'à 400 élèves ; il déclinait quand Mgr de La Marche en fit le premier collège de Bretagne.

M. le Président remercie M. Oheix de son intéressante lecture et constate avec plaisir que M. Le Grand, une des récentes recrues de l'Association Bretonne, prend tout d'abord une part active à ses travaux.

La parole est ensuite donnée à *M. le comte Louis de Saisy* qui lit une traduction rimée du *Clerc de Rohan,* l'une des plus curieuses pièces du poétique recueil du *Barzas-Breiz* de M. de la Villemarqué.

M. le Président remercie M. de Saisy de son intéressante communication : sa traduction, qui est presque littérale, présentait une très grande difficulté d'adaptation, mais l'auteur est un habitué des tournois poétiques, et voilà bien longtemps déjà qu'il a communiqué à l'Association Bretonne ses premiers travaux ; aussi a-t-il su rendre, d'une façon saisissante, la naïveté et l'originalité du poëme primitif.

La parole est à *M. le comte de l'Estourbeillon* sur la question 13e du Programme : « *Traditions orales sur les saints Bretons.* »

L'orateur lit de très intéressantes notes recueillies en Pierric sur saint Gwennolé, fondateur de Landévennec ; en Avessac, sur saint Riom, moine de Redon ; en divers lieux, sur saint Melaine, saint Nicolas et autres.

Il nous reporte à la période de notre histoire, si triste et si troublée par les incursions incessantes des pirates Normands, lorsque la population fuyait devant eux emportant ses richesses. Les moines, eux aussi, fuyaient emportant leurs objets les plus chers et, dans cette époque de foi, c'était les reliques de leurs saints. Les moines de Landévennec passèrent par Pierric en emportant les ossements de leur saint fondateur, et plusieurs légendes ont conservé ce souvenir dans le pays ; mais ce n'était qu'une étape de leur voyage. Partout ce fait se produisit et c'est ainsi que l'on retrouve, au centre de la France, des reliques de nos Saints Bretons.

M. Robiou, professeur à la faculté de Rennes, dit qu'un fait historique vient ici corroborer la légende ; la paroisse de Pierric fut donnée à l'abbaye de Landévennec et ce fait lui semble prouver sa véracité.

M. le Président remercie M. de l'Estourbeillon de ses curieuses recherches, fort utiles, car à défaut de l'histoire écrite, il faut s'adresser à la légende qui contient toujours quelque parcelle de vérité, et peut éclairer des points obscurs.

M. de la Borderie a la parole sur la même question et raconte, d'après des documents inédits de date quasi-contemporaine (IXe siècle), la fondation du prieuré de Léhon, près Dinan.

Six moines, hâves et misérables, se présentent à Nominoë qui leur promet une fondation importante s'ils se procurent la relique d'un saint.

Les moines partent et vont à l'île, actuellement anglaise mais alors purement bretonne de Serk, chercher les reliques de saint Magloire, ancien évêque de Dol. Animés des intentions les plus pieuses, ils dérobent ces reliques, s'enfuient, et poursuivis par les moines qu'ils avaient volés, ils s'adressent à saint Magloire lui-même, qui se prononce en leur faveur et égare les poursuivants. Il y a, sur tout leur voyage, de curieux détails. Enfin ils arrivent à Léhon et se mettent en mesure de construire l'église et le monastère. La ville gallo-romaine de Corseul leur fournit des matériaux, et plusieurs fois le saint fait des miracles en leur faveur. Enfin, l'église est bâtie ; elle dure deux siècles, puis les Normands la ruinent. L'abbé de Marmoutier, dont dépendait Léhon, la fait reconstruire et elle dure jusqu'à la révolution qui la ruine de nouveau. Il y a quelques années encore, elle était abandonnée et sans toit, quand M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Léhon, songea à utiliser ses solides murailles, et aidé du frère Vincent-de-Paul, de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, entreprit les travaux qu'il continue toujours et saura mener à bonne fin.

Il faut citer M. l'abbé Fouéré-Macé comme exemple, car il a, par sa courageuse initiative, bien mérité de tous les amis de la religion et de l'art chrétien.

M. le Président remercie M. de la Borderie qui fouille incessamment l'histoire pour en retrouver les bases solides et sérieuses, et s'associe aux éloges qui ont été donnés à M. l'abbé Fouéré-Macé.

La séance est levée à dix heures et demie.



SIXIÈME SÉANCE

Vendredi 14 septembre, 9 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

M. de la Borderie a la parole pour traiter la 10e question du Programme : « *Origine des Evêchés de Léon et Cornouaille.* »

L'orateur traite la question de main de maître, et son œuvre, dès qu'il l'aura rédigée, sera insérée dans notre *Bulletin*. Les sources, particulièrement les Vies et légendes anciennes de tous les saints de la Cornouaille et du Léon antérieurs au IXe siècle, sont examinées successivement ; tous les éléments qu'elles fournissent sont appréciés à leur juste valeur à l'aide d'une critique sûre, et s'étayant les uns les autres, arrivent à former un ensemble de preuves historiques. Les évêques se classent, et le roi Grallon lui-même, qu'un critique récent rejetait au VIIIe siècle, garde son ancienneté entre les Ve et VIe siècle.

M. l'abbé Duchesne, confirmant de la haute valeur de ses recherches personnelles les recherches de M. de la Borderie, expose que de l'étude très approfondie des listes épiscopales, il résulte pour lui qu'elles ne peuvent être admises comme un renseignement complètement sûr. Dans presque toutes, on peut constater l'omission d'évêques dont l'existence est certaine.

Dès lors, comment se baser sur elles pour des calculs de date ?

Pour la question de l'époque où vécut saint Patrice, il ne peut se prononcer. Il y a, en effet, contradiction entre les documents irlandais qui célèbrent saint Patrice sans citer Palladius, et les documents romains qui citent, au contraire, Palladius, et non saint Patrice.

M. Robiou donne à cet égard quelques détails, et rattache saint

Patrice au ve siècle. Après quoi, il signale, près de Saint-Pol, un dolmen qu'il serait très intéressant de visiter, car, par suite de certains détails spéciaux de construction, on ne lui connaît pas de similaires. Il demande donc qu'on aille le visiter.

Vu le peu de temps dont on dispose, la question est réservée ; on espère toutefois que quelques membres de l'Association pourront le visiter et rendre compte en séance du résultat de leur examen.

La séance est levée à 11 heures.



SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 14 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

M. le comte de l'Estourbeillon a la parole pour lire un mémoire de M. Pitre de Lisle sur les tombeaux des ducs de Bretagne Arthur II et Jean de Monfort. Ce mémoire sera inséré à la IIe partie du *Bulletin*.

L'auteur y donne de très curieux détails sur le tombeau d'Arthur II, que M. Galles parvint à sauver au moment où il allait probablement servir à macadamiser une route. Quant à Jean de Montfort, il avait été inhumé à Sainte-Croix de Quimperlé : la révolution ruina l'abbaye et l'église et avait fait perdre les traces du tombeau, lorsqu'en 1883, M. le vicomte de la Villemarqué, sur des avis qui lui furent donnés, fit faire des recherches et fut assez heureux pour le reconnaître et le déblayer.

Pour Charles de Blois, tué à Auray, 1364, il fut inhumé d'abord aux Cordeliers de Guingamp, puis à Grâces.

M. le Président remercie M. de l'Estourbeillon de s'être fait le lecteur bienveillant de M. de Lisle, dont on regrette l'absence.

La parole est à *M. Le Cerf* qui lit un mémoire sur les fouilles opérées par lui en deux endroits, en la commune de Saint-Connec.

Ce mémoire sera inséré à la IIe partie du *Bulletin*. La première fouille avait lieu dans un tumulus. On y a trouvé divers objets : un anneau en or, un en cuivre rouge, un en fer oxydé et plusieurs urnes. La seconde était dans un regard situé en plein talus près du tumulus fouillé. On y a trouvé un souterrain qui paraît avoir eu trois destinations : 1° chambre funéraire ; 2° silos ou caves ; 3° habitation souterraine.

M. le Président remercie M. Le Cerf de son intéressante lecture, et se félicite d'avoir acquis un collaborateur aussi actif et

aussi zélé. Puis il donne la parole à M. le comte de l'Estourbeillon pour lire un mémoire de *M. de Réals* sur la reconstruction de l'église de Lambader.

Elle semble avoir été construite, d'après la légende, à la suite d'un miracle analogue à celui dont fut le héros le sire du Garo, fondateur, à cette occasion, de la chapelle de Béléan, près Vannes.

Celle de Lambader tombait en ruines quand elle fut démolie en 1837. Les travaux de reconstruction furent terminés en 1874 pour l'église, en 1881 pour la flèche du clocher. On admire, dans cette église, un magnifique jubé en bois, donné en 1481 par Marc de Troérin et Isabeau de Kermellec, sa femme, et on y voit de nombreux débris d'un calvaire qui devait être important. Quant au clocher, élevé de 57 mètres, il est entièrement à jour, de telle sorte que du bas on voit tout l'intérieur et la pierre du sommet, et c'est certainement l'un des plus beaux du Finistère.

M. le Président remercie M. de l'Estourbeillon de la lecture qu'il vient de faire, mais à cause de nombreux détails que M. de Réals a omis par modestie, il se croit obligé de compléter la notice par des renseignements personnels :

La reconstruction de l'église fut entreprise sur l'initiative de M. de Réals (qui fournit pour cela une somme très importante) et de M. le recteur de Plouvorn, et menée à bonne fin grâce aux sacrifices que s'imposa la population qui fit tous les transports de matériaux nécessaires.

Les travaux furent dirigés avec beaucoup d'habileté par un simple maçon, ancien ouvrier du génie qui, à la fin, ne demanda que 180 francs d'honoraires. Le désintéressement de tant de personnes honore tout le pays qui lui a dû la restitution d'un de ses plus beaux monuments.

M. de la Borderie a la parole sur la 2e question du Programme : « *Histoire littéraire du Léon et de la Cornouaille.* »

L'orateur, qui a su précédemment intéresser son auditoire avec les comédies du P. Bougeant, lui offre cette fois un sujet tout différent : il analyse, en effet, un mystère écrit en breton sur la vie et l'histoire de saint Patrice, archevêque d'Irlande.

Cette œuvre, l'une des plus naïves du théâtre breton, comprend 3 actes et 3,000 vers. Elle commence par des détails sur les parents du saint, leur mariage, la naissance de Patrice, puis leur entrée à tous deux en religion dans deux ordres différents.

Abordant ensuite la vie du saint lui-même, qui était alors jeune encore, elle le montre grandissant en vertu, expose les craintes du démon qui reçoit autorité sur lui et le condamne à garder des troupeaux. Dieu lui envoie pour le protéger Victor, qui, négligeant le mandat divin et trouvant bon qu'il soit éprouvé, est le premier à le tenter et veut l'entraîner au jeu et à la danse, ce qui donne lieu à des scènes fortement originales.

Le deuxième acte finit également par une curieuse scène de diablerie.

Le troisième acte comprend les pérégrinations du saint en Europe, et son arrivée à Rome où on le sacre évêque d'Irlande. Il se rend dans ce pays, qu'il évangélise, et y meurt dans la grotte célèbre, connue depuis sous le nom de Purgatoire de saint Patrice.

M. le Président remercie M. de la Borderie de son intéressante communication et l'engage à continuer ses curieuses recherches si intéressantes pour notre histoire hagiographique.

La séance est levée à 10 heures et demie.



HUITIÈME SÉANCE

Samedi 15 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

La parole est à *M. de Keranflec'h* pour quelques renseignements complémentaires sur le mémoire lu la veille par M. Le Cerf.

Il donne des détails sur un important ouvrage militaire qui couronne la colline au bas de laquelle se trouvent le tumulus et le souterrain fouillés.

Il croit que c'est un castrum stativum du temps des Césars.

M. Robiou prend part à la discussion : il lui semble impossible qu'il soit de cette époque ; car on ne trouve pas de *castra stativa* du temps des Césars. Il explique : 1° qu'il n'y avait pas de troupes romaines en Gaule du temps des Césars ; 2° que, sauf des cas exceptionnels, les légions romaines ne se recrutaient pas en Italie. Ce pourrait être un camp de l'époque de la conquête.

Quel qu'il soit, dit *M. de Keranflec'h,* ce camp présente une disposition anormale, et inexpliquée. Le grand fossé se trouve à l'intérieur, alors que toujours et rationnellement il est à l'extérieur. On pourrait peut-être l'attribuer à l'époque des Bagaudes, ou bien des révoltés intelligents auraient suivi les principes de la castramétation romaine. A cet égard, du reste, M. de Keranflec'h fournit un renseignement curieux, puisé dans César lui-même, qui, à l'occasion du camp de Quintus Cicéron, ce qui se rapporte à l'an 56, dit formellement que cette imitation existait déjà à cette époque chez les Gaulois, qui, instruits par des prisonniers, savaient former des camps, et faute d'outils, coupaient la terre avec leurs épées, et l'emportaient dans leurs sayettes.

M. le Président remercie MM. de Keranflec'h et Robiou de leurs très intéressantes communications, et expose la situation pour la borne de Kerscao. Il a lu jadis l'inscription portée sur cette borne, et a donné le relevé à M. de la Monneraye. Aujourd'hui, la borne s'est effritée, et il ne peut plus lire complètement. Il lui faudrait donc se reporter aux notes fournies à M. de la Monneraye qui les a utilisées dans son important ouvrage sur la géographie armoricaine.

Reprenant la discussion sur l'ouvrage militaire au sujet duquel M. de Keranflec'h a fourni des explications, *M. Petiton-Saint-Mars* lui demande s'il peut donner quelques détails sur ce fossé à disposition particulière ?

M. de Keranflec'h explique qu'il y a deux camps : le petit a ses défenses comme les défenses ordinaires ; c'est le grand qui présente cette disposition bizarre du fossé qu'il ne peut expliquer.

M. de la Borderie a la parole pour donner quelques détails sur une bataille qui se donna à Morlaix le 30 septembre 1342, et dans laquelle les partisans de Charles de Blois furent battus. Son mémoire sera inséré au *Bulletin*. Sa communication est doublement intéressante en ce que cette bataille était presque entièrement ignorée des écrivains bretons. M. de la Borderie, avec sa science d'investigation ordinaire, est allé demander des renseignements aux écrivains anglais.

Montfort était prisonnier, et les partisans de Charles de Blois redoublaient d'efforts, pensant avoir facilement raison d'une femme et d'un enfant. Mais l'Angleterre soutenait activement Montfort, et trois expéditions anglaises débarquèrent près de Brest.

La première, commandée par Gauthier de Manny (ou Masny), que l'on écrit à tort Mauny, le confondant avec un des Mauny bretons, fait lever le siège d'Auray.

La seconde, commandée par le comte de Northampton, fait lever le siège de Brest, s'empare de Goy-la-Forêt, et vient assiéger Morlaix. Charles de Blois avait reformé son armée et vint présenter la bataille avec 3.000 gens d'armes, 1.500 Génois et de nombreuses troupes des communes, 20.000, dit-on. Mais il fut battu, et la victoire des Anglais assura pendant tout le reste de la guerre la domination de Montfort sur le pays de Léon.

C'est à cette époque que le roi d'Angleterre, agissant comme

un propriétaire en Bretagne, donna à Tanneguy du Chastel la seigneurie de Coetars (anciennement Coetgars), en Plouarzel, donation confirmée à ses descendants en 1510, par le roi de France.

Cette confirmation est fort curieuse en ce que le roi de France, descendant des rois qui avaient soutenu Charles de Blois, mais en même temps mari d'Anne de Bretagne, qui descendait de Montfort, et par elle propriétaire du duché de Bretagne, y agit en prince Breton, et y parle de Charles de Blois et de ses complices qui y disputait le trône à son aîné et féal ancêtre, Jean de Montfort.

M. le Président remercie M. de la Borderie de sa communication. C'est encore là une des découvertes historiques auxquelles il a habitué ses auditeurs, qui lui permettront de renouveler la face de l'histoire de Bretagne.

M. de Courcy dit qu'en effet cette bataille lui était inconnue.

Après les questions sérieuses, les délassements artistiques viennent reposer l'esprit. *M. l'abbé Lazennec* fait entendre diverses mélodies bretonnes, entre autres *les deux Bretagnes... La patrie est où sont les dieux,* chante, de son côté, *M. le Président de Kerdrel,* et la séance est levée sous cette patriotique et musicale impression.



NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 15 septembre, 1 heure et demie du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL.
Secrétaire : M. ARTHUR APURIL.

M. Gaston de la Vieuxville a la parole pour lire le compte-rendu de la charmante excursion faite le jeudi par les membres de l'Association Bretonne aux châteaux de Kerjean, Kerouzéré, Maillé, Kergournadec'h, Kérusoret, et aux églises de Sibiril, Saint-Vougay, Lambader.

M. le Président, après avoir rendu hommage à la fidélité du compte-rendu, signale quelques détails complémentaires, puis revient à la question de la borne de Kerscao.

Il y a M. I. P., dit-il, et cette lettre I semble inexplicable.

M. Robiou expose que ce peut être une lettre commencée à tort par l'ouvrier qui l'aura laissée sans la terminer, mais sans la marteler. Un cas pareil s'est déjà présenté et mettait tous les archéologues aux abois, quand cette interprétation fut donnée, admise, et dès lors l'inscription se trouva parfaitement claire et d'accord avec les faits.

M. Oheix a la parole pour demander à M. de Courcy, qu'à son intéressante monographie de la cathédrale de Léon et des travaux qui y ont été exécutés jusqu'en 1864, il ajoute un supplément donnant l'historique de la cathédrale et des travaux exécutés de 1864 à 1888. Ce vœu est adopté à l'unanimité et sera transmis à M. de Courcy par M. de Kerdrel.

M. de la Villemarqué expose, de la part de M. l'abbé Abgrall, auquel on doit le moulage de la borne de Kerscao, que, d'accord avec tous les archéologues sur la lecture des premières lignes, il hésite sur les trois dernières.

M. de la Borderie a la parole pour donner lecture de deux chansons françaises des Côtes-du-Nord, qui lui ont été remises par M. Oheix. La première a pour objet la mort du connétable de Bourbon, à Rome, 1527 ; la seconde, la prise de Rio de Janeiro, par Duguay Trouin, en 1711. Il en cite également une autre très curieuse qui date de 1659. L'auteur est le Père Alexandre, religieux Carme de Ploërmel, et elle est dirigée contre le Père Sulpice, procureur du couvent, qui, d'après la chanson, aurait quelque peu négligé le bien-être de ses moines et les travaux de l'église, pour s'occuper du commerce des porcs. Le P. Alexandre est aussi connu par un itinéraire de Bretagne, en vers.

M. le Président remercie M. de la Borderie de sa communication qui prouve encore une fois la variété de ses recherches.

M. de la Villemarqué demande la parole et s'informe si quelqu'un, dans l'assistance, connaît une chanson en breton sur la mort de Duguay Trouin. Il en possède quelques vers seulement et la recherche depuis longtemps. Malheureusement, personne ne la connaît.

M. le Président adresse de sincères remerciements aux auditeurs assidus de la classe d'Archéologie, et un appel chaleureux pour que tous, connaissant maintenant l'Association Bretonne, lui apportent leurs concours actif. Ainsi son influence grandira, et elle pourra rendre des services sérieux à l'agriculture bretonne et à l'étude de l'histoire de notre pays, qu'elle contribuera de la sorte à faire aimer. C'est une association en dehors de toute politique, et librement ouverte à tous.

La séance est close sur ces patriotiques paroles, qui, il faut l'espérer, trouveront un écho dans le pays.



MÉMOIRES

RAPPORT

SUR L'EXCURSION DU 13 SEPTEMBRE 1888

PAR

M. Gaston de la VIEUXVILLE

Messieurs,

Il est une tradition à laquelle ne déroge jamais l'Association Bretonne, c'est de réserver un des jours du Congrès, pour visiter les principaux monuments présentant un intérêt archéologique qui se trouvent dans les environs de la ville où l'Association tient ses assises annuelles. Notre excursion a été, cette année, particulièrement intéressante ; nous avons vu de véritables merveilles archéologiques et artistiques, capables de donner pleine satisfaction aux plus difficiles ; puis nous avons eu la bonne fortune d'être dirigés dans notre expédition par un vrai savant, M. P. de Courcy, vaillant parmi les plus vaillants, et jeune parmi les plus jeunes, qui nous a présenté avec autant de science que d'humour tous les monuments comme de vieilles connaissances.

Après avoir salué dans l'église de Sibiril le beau tombeau de Jean de Kerouzéré (xve siècle), nous sommes arrivés au château de ce nom, splendide monument des xve et xvie siècles, dans un état de conservation parfait, grâce aux travaux intelligents de son propriétaire, M. du Rusquec, qui comprend, en homme de goût, la tâche imposée à l'heureux propriétaire de cette richesse artistique. Avec un tel homme, il est à peine besoin de signaler avec quelle bonne grâce il a reçu les visiteurs, tenant à leur montrer lui-même son trésor dans les moindres détails.

Notre seconde visite a été pour le château de Kergournadec'h ; malheureusement il n'est pas dans le même état que le précédent : ce n'est plus qu'une vaste ruine. Ce château, malgré ses apparences féodales, a cependant été construit en 1630. Ce qui nous explique le style adopté, c'est qu'il a été rebâti sur le modèle d'une ancienne forteresse dont on tenait ainsi à perpétuer le souvenir. Quatre grosses tours sont seules assez bien conservées et permettent de juger de l'effet que devait produire cette pseudo-forteresse, lorsqu'elle était intacte. Son propriétaire était le sire de Rosmadec dont le frère fut décapité à Paris pour avoir servi de second, dans un duel, à Montmorency-Boutteville.

Ici une agréable surprise nous était réservée par M. de Guébriant, propriétaire de ces ruines; des provisions nous avaient précédés à la maison du régisseur, et un couvert, élégamment dressé, attendait les excursionnistes. Que l'aimable châtelain reçoive l'expression de notre gratitude pour ce procédé si gracieux !

Notre troisième étape a été au château de Maillé. Là, comme ailleurs, nous avons eu une cordiale réception de la part du propriétaire, M. le baron Dain.

Le château se divise en deux parties, dont la plus intéressante se compose d'un pavillon. La façade sud de ce pavillon est formée par trois rangs superposés de colonnes d'ordres dorique, ionique et corinthien. Signalons, du côté nord, une tourelle d'angle en encorbellement. L'ornementation est des plus riches, et ce pavillon constitue un très joli échantillon de l'architecture du XVIIe siècle.

La partie la plus ordinaire et la plus ancienne, M. de Kerdrel la fait remonter au XVIe siècle. Quant à la présence d'un seul pavillon, M. Oheix ne serait pas éloigné de penser qu'on peut expliquer cette anomalie, par ce fait qu'ayant voulu reconstruire le château, on s'est arrêté, une fois une aile édifiée, pour des motifs que nous ne pouvons connaître.

Dans un des appartements du château nous avons remarqué un beau bahut du XVIIe siècle, où l'on voit un saint Yves sculpté sur le vantail du milieu.

Après avoir dit adieu au château de Maillé, nous nous sommes mis en route pour l'église de Saint-Vougay. Ce qui tout d'abord a frappé nos regards, c'est la présence, près de la porte de l'église,

d'une pierre tombale (XVI[e] siècle) sur laquelle est sculpté un chevalier. Ce monument serait beaucoup mieux à sa place dans l'enfeu qui occupe le côté de l'Evangile.

Les paléographes, MM. de la Borderie, l'abbé Duchesne, etc., ont pu consulter le missel connu sous le nom de *Missel de Saint-Vougay,* et ont profité de l'occasion pour relever plusieurs erreurs de lecture commises par le R. Dom Plaine.

De là, nous nous sommes acheminés vers un château qui jouit légitimement d'une grande réputation et qu'on a cru pouvoir appeler le *Versailles de la Bretagne.* Il s'agit du château de Kerjean, habité actuellement par la famille de Coatgoureden, qui nous fit, avec une bonne grâce parfaite, les honneurs de cette demeure vraiment seigneuriale.

Bâti par les Barbier, Kerjean est une œuvre extraordinaire, tout à la fois château et forteresse. C'est un vaste édifice composé d'un corps de logis principal flanqué de deux ailes. A l'extrémité de l'aile droite, est une chapelle actuellement abandonnée. Le château est bâti au milieu d'une enceinte carrée, formée par une large muraille munie de tours aux quatre angles et entourée de larges fossés. Tout cela fait de Kerjean un château hors de pair. Nous ne pouvons résister au désir de signaler un charmant petit édicule qui se trouve dans la cour : c'est le puits formé par trois colonnes corinthiennes qui supportent un dôme surmonté d'une lanterne appartenant au style toscan.

Poursuivant notre excursion, nous arrivons à la chapelle de Lambader, ancienne commanderie de Templiers. Son clocher ressemble à celui du Creizker : c'est dire qu'on peut le compter parmi les plus jolis de la Bretagne. La chapelle menaçait de tomber en ruines, quand deux hommes de dévouement, M. de Réals et le recteur de la paroisse, s'attelèrent, en 1874, à la rude besogne de réédifier cette église avec les modestes ressources de la commune de Plouvorn. Leurs efforts ont été couronnés d'un succès éclatant, et aujourd'hui on peut admirer Lambader sans se douter, qu'il y a peu d'années, cet édifice se trouvait dans le plus pitoyable état.

A l'intérieur de cette chapelle on voit un fort beau jubé du XV[e] siècle (1481), en bois, travaillé à jour avec une délicatesse remarquable.

Notre excursion devait se terminer au château de Kérusoret,

habité par M. de Kerdrel, neveu de notre savant directeur. Un parc, fort bien dessiné, entoure ce joli manoir, qui comprend des parties appartenant à diverses époques (xve au xviie siècles). Kérusoret, réparé avec goût, permet de voir ce qu'était jadis un beau manoir breton. Dans le salon nous pûmes admirer un cabinet en ébène du xviie siècle ; ce meuble, digne du musée de Cluny, est orné de nombreuses sculptures représentant les scènes d'*Ariane,* roman de Desmarets (1).

On nous fit passer ensuite dans la salle à manger où un buffet était dressé à l'intention des visiteurs, qui ont gardé le meilleur souvenir de la cordiale réception qui leur a été faite par les châtelains du Kérusoret.

Une dernière et bien agréable surprise nous était réservée à Kérusoret. Nous la devons à un homme d'une grande intelligence et d'un grand cœur, bien connu de toutes les populations maritimes, et que je tiens à saluer ici respectueusement en leur nom : j'ai nommé M. A. de Courcy. Ne pouvant assister au Congrès de Saint-Pol, il a voulu, néanmoins, y prendre part et nous témoigner tout l'intérêt qu'il portait à nos travaux. Dans ce but il a adressé à notre directeur des vers charmants, que M. de Kerdrel a bien voulu nous lire avec son talent si apprécié de tous. Il est à regretter que le caractère intime de ce morceau si délicat ne permette pas de l'insérer à notre Bulletin, c'est une perle dont nous aurions aimé à l'enrichir.

Tel est, Messieurs, le tableau fidèle de notre excursion ; en vous en rendant compte, mon but a été de laisser à notre Bulletin une simple trace de la charmante promenade que nous avons faite dans le beau pays de Léon ; aussi je n'ai point insisté sur la description des monuments, je me suis borné à indiquer ceux que nous avons visités. Qu'aurais-je pu, en effet, ajouter aux descriptions savantes et spirituelles que des archéologues, MM. de Courcy, Palustre, etc., connus de tous, ont données de ces monuments, dont les beautés resteront toujours vivantes dans notre mémoire.

(1) Cet ouvrage a été édité en 1639, avec figures gravées par Bosse, d'après Claude Vignon. V. Brunet, *Manuel du libraire*, et Michaud, *Biographie*. Art. Desmarets.

ANNEXE AU RAPPORT SUR L'EXCURSION

VENTE DE TERRES TITRÉES EN BRETAGNE (1)

DE PAR LE ROY,

Et Nosseigneurs de Parlement en la 3me, Chambre des Enquestes.

On fait à ſçavoir pour la troiſieme fois à tous qu'il appartiendra, qu'en conſéquence de l'abandonnement fait par Meſſire Donatien de Maillé, Chevalier, Comte de Maillé, Marquis de Carman, ancien Banneret de Bretagne ; à ſes créanciers de tous ſes biens. par contrat paſſé devant le Chanteur & ſon Confrere Notaires au Châtelet de Paris, le 8. Juin 1736. & jours ſuivans, contenant l'abandonnement des terres de Carman & de Maillé ſiſes en Bretagne, pour être venduës & ajugées en l'Étude dudit Me. le Chanteur Notaire, ſur

(1) Ce document a été fourni par M. le comte R. de l'Estourbeillon, qui l'a découvert, à Clermont-Ferrand, dans un lot de vieux papiers. Il nous a semblé intéressant de le joindre en annexe au Rapport de M. de la ieuxville, le château de Maillé ayant été visité par le Congrès breton le 13 septembre 1888.

trois affiches & publications en la maniere ordinaire, & des Arrefts rendus par Noffeigneurs les Commiffaires du Confeil les 2. Mars, 11. May & 13. Juillet 1737. & par Noffeigneurs de Parlement en la troifiéme Chambre des Enqueftes, le 4. Decembre 1738. 5. 9. Mars, 4. Avril 1739. & autres jours, & encore de celui rendu le 30. Janvier 1747. par lequel l'adjudication des terres ci-après faite en la direction à Meffire Guy-Augufte de Rohan Chabot a été déclarée nulle, & il a été ordonné qu'il feroit procedé à une nouvelle adjudication en la maniere accoûtumée, & à la requête de Me. Jean Philippe le Grand ancien Avocat au Parlement, demeurant ruë de la Calande, de Me. Jean Rotiou Avocat, demeurant auffi à Paris Cloître Ste. Oportune, & du fieur Jofeph Poixallole Marchand, demeurant ruë aux Fers., créanciers, Syndics & Directeurs des droits des autres créanciers dudit fieur Donatien de Maillé, Marquis de Carman, pour lefquels domicile eft élû en la maifon de Me. Pierre Bridou Procureur au Parlement de Paris, y demeurant ruë de la Tixeranderie, Paroiffe faint Jean en Gréve, il fera le Samedy premier Avril 1747. trois heures de relevée en l'affemblée defdits fieurs Directeurs & Créanciers, qui fera tenuë en l'Etude dudit Me. le Chanteur Notaire, demeurant à Paris, ruë faint Antoine près les Filles de fainte Marie, procedé à la vente & adjudication en la maniere accoûtumée aux plus offrans & derniers encheriffeurs.

Premierement, de la Terre & Seigneurie de Maillé, autrefois dite Seizploé érigéé en Comté depuis plus de 200. ans, laquelle confifte,

En un Château ſitué au milieu d'un grand Bois entourré de belles avenuës de tous côtés, avec un ſuperbe Mail qui traverſe l'Eſplanade qui eſt devant ledit Château.

Un grand Pavillon double bâti à l'imperiale avec un Donjon au-deſſus, une Manſarde attenant le Pavillon, une Longere au bout de la Manſarde où il y a un grand appartement, tant au rez de Chauſſée juſqu'au premier étage, & une belle Chapelle au bout du premier étage, Cuiſine & Office de 80. pieds de longueur ſur 12. de largeur.

Deux Pavillons donnant ſur la Douve du Château de Chacune, 18. pieds en quarré, ſervans d'Ecuries & Greniers au-deſſus, & autre Ecurie de 90. pieds de longueur.

Grande Cour de 50. pieds en quarré avec deux belles entrées garnies de grilles & portes de fer.

Remiſe à Caroſſe, belle Chambre au bout, une Forge, un Bucher,

Avenuë qui conduit audit Château de 2200. pieds de longueur ſur 40. pieds de largeur.

Jardin potager.

Soixante journaux de Prairies.

Parc entourré de foſſés, dans lequel il y a deux Bois taillis, & le reſte en Bois de haute futaye, percé de très-belles allées, les unes en maronniers, les autres en ſapins, châtaigniers, chênes, haitre, ormes & frêne.

L'on compte dans le Parc & dans les allées du Bois environ 12000. pieds d'arbres que l'on eſtime l'un dans l'autre 9. livres piece, ce qui fait une ſomme de 108000. livres, ſans compter une infinité de petits arbres.

La coupe des Bois taillis du Parc peut valoir 13. à 1400. liv. tous les ſept ans.

Plus des Metairies & Fermes dépendantes de ladite Terre, Greffes, Chefs-rentes & autres dépendances.

Les droits & devoirs des Foires dans les Villages de Lanhouarneau & de Lochriſt pour la part qui en appartient ou doit appartenir audit Seigneur, Comte de Maillé, & le Courtil où ſont ſituées les Fourches patibulaires de Maillé.

Les droits de poids & balances & de meſurages de ſel & charbon de ſaint Paul de Leon au Port de Rocoff & Bourg de Pampoul, relevant de M. l'Evêque de Leon & chargés envers lui de differens droits ſolidairement avec le proprietaire de la terre de Querinſnel, & le ſieur Marquis de Chaſtel comme proprietaire des trois quarts des lots & ventes de ſaint Paul du Minihy.

SECONDEMENT, la Terre & Seigneurie de la Marche, Metairies & droits en dépendans.

Préeminences, droits de Bancs & Accoudoirs & honorifiques tels qu'ils appartiennent audit Seigneur, Marquis de Carman, Rabines & Décorations, Haute, Moyenne & Baſſe Juſtice, Dixmes, Redevances d'hommes, ſujets, corvées & rachats, proprieté des Charges de Judicature qui ſe vendent au profit du Seigneur, terres arables & non arables, Bois taillis, &c. Et généralement toutes les appartenances & dépendances deſdites terres de Maillé & de la Marche, ainſi que ledit Seigneur, Marquis de Carman & ſes auteurs en ont joüi ou dû joüir, ſans que le plus ou le moins exprimé ou non exprimé puiſſe tirer à conſéquence.

Leſdites terres ſituées en Baſſe-Bretagne & affer-

mées près de 10000. liv. par an, ſans y comprendre la vente des Offices & pluſieurs redevances, en paille, foin & avoine, que la plûpart des Fermiers ſont obligés de payer au terme de leurs Baux, ils sont même obligés de voiturer le tout dans le Château.

Les Fermiers ſont encore chargez par les Baux d'entretenir leurs Fermes de couvertures & de menuës réparations, ils doivent planter chaque année un certain nombre d'arbres au tour de leurs Metairies.

Au renouvellement de chaque bail il eſt d'uſage que les Fermiers payent une année d'avance qui n'eſt point comptée ſur le prix du bail, & que l'on appelle commiſſion.

Sans que les déclarations ci-deſſus puiſſent tirer à conſequence pour le plus ou le moins de meſure, & étenduë du Fief, & enfin ſans que l'adjudicataire en puiſſe tirer aucun avantage contre leſdits ſieurs Directeurs.

S'obligent leſdits ſieurs Directeurs de faire faire toutes les réparations des Metairies ſuivant le procès-verbal qu'ils en ont fait dreſſer, & l'adjudication faite d'icelles au rabais.

Pour joüir par les adjudicataires deſdites terres, droits Seigneuriaux, honorifiques, prééminences, prérogatives, fruits, profits, revenuës, émolumens & autres droits, ainſi que ledit Seigneur ou ſes Auteurs en ont joüi ou dû joüir ni plus ni moins, leſdits ſieurs Directeurs n'entendant vendre que leſdites terres de Maillé & de la Marche & leurs dépendances ſeulement, du jour de St. Michel dernier 1746. & payer les interêts dudit prix à compter dudit jour de St. Michel dernier.

Pourront être vendus ſéparement deſdites terres, s'il eſt ainſi jugé à propos, les droits de poids & balances & de meſurage de ſel & charbon des Ville de ſaint Paul de Leon, Port de Roſcoff & Bourg de Pampoul qui faiſoient anciennement partie de la terre de Queriſnel, & qui en ont été démembrés.

CHARGES.

A la charge. 1°. De faire aux Seigneurs, de qui leſdits biens relevent les foi & hommage, & de leur payer tous les droits & devoirs qui pourront leur être dûs, ſur leſdites terres & autres terres, heritages & fiefs en dépendans, francs & quittes du paſſé juſqu'au jour & terme de l'adjudication.

2°. De prendre les biens dans l'état auquel ils ſe trouveront au jour de l'adjudication, & d'acquitter toutes les charges réelles & fonciéres dont ils peuvent être chargés, exprimées ou non exprimées, ſans pouvoir prétendre aucun recours de garantie, indemnité, diminution ſur le prix de ſon adjudication, ni aucune action généralement quelconque, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit contre leſdits ſieurs Directeurs, ſoit contre les créanciers, & ne pourront les adjudicataires deſdites terres prétendre qu'il leur ait été vendu autre choſe que leſdites terres de Maillé & de la Marche, dans l'état auquel elles ſeront, lors de l'adjudication & leurs dépendances ſeulement ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt les droits de poids

& balances, mesurages de sel & charbon, & sera tenu l'adjudicataire pour raison desdits droits d'acquitter les charges particulieres dont lesdits droits sont chargés.

3°. Pourront les adjudicataires desdites terres faire faire un appropriement à leurs frais & dépens desdites terres & biens suivant l'usage du pays, lequel ils seront tenus de mettre à fin dans huit mois du jour du contrat de vente qui leur aura été passé.

4°. Un an après la perfection dudit appropriement ils seront tenus de consigner entre les mains dudit Me. le Chanteur le prix de leur acquisition en especes sonantes, & non autrement sous quelque pretexte que ce puisse être, Edits & Déclarations contraires, & néanmoins payeront l'interêt du prix de leur acquisition dudit jour de St. Michel dernier sur le pied du denier vingt jusqu'au jour de la consignation, pour être les deniers provenans desdits biens distribués par ordre de privilege & hypotheque, ainsi qu'il appartiendra.

5°. Les sieurs Directeurs formeront opposition pour tous les créanciers audit appropriement, & cependant s'il en survenoit de la part de quelque créancier, l'adjudicataire sera tenu de les dénoncer dans huitaine ausdits sieurs Directeurs au domicile par eux élû, à l'effet de se pourvoir pour en obtenir la main levée & la radiation. En tout évenement, les adjudicataires ne seront tenus que des frais d'un simple appropriement, & s'il y a des frais extraordinaires, ils en seront acquittés sur le prix de leur adjudication.

6°. Les oppositions que les créanciers dudit sieur Marquis de Carman, ses Fermiers, Officiers des terres ou autres, pourroient former, les frais desdites oppo-

fitions, & ceux qu'elles pourroient occafionner, feront à la charge de ceux qui les auront formé.

7°. Faute par les adjudicataires, huitaine après les vingt mois ci-deffus fixés pour ledit appropriement, de configner ès mains dudit le Chanteur Notaire, le prix de leurs acquifitions, lefdits fieurs Directeurs pourront fans aucune fommation préalable, & fans qu'il foit befoin d'aucune formalité, affignation ni jugement, faire afficher & vendre fur eux à leur folle enchere les biens par eux acquis.

8°. Et encore à la charge de payer auffi en efpeces fonantes, & non autrement les frais des affiches, placards, publications, adjudications de toutes les remifes & fignifications d'icelles, vacations du Notaire & du Procureur, du contrat ou des contrats qui feront faits & paffés aux adjudicataires & géneralement de tous ceux qui feront faits pour parvenir à ladite adjudication, même ceux faits pour parvenir à l'adjudication faite à M. de Rohan Chabot, & ceux de la préfente affiche, & des remifes & frais qui feront faits pour parvénir à une nouvelle adjudication, de fournir aux Procureurs dudit fieur de Carman & de la Direction, une expedition dudit ou defdits contrats. & une copie fignée de leur Procureur de la Sentence d'appropriement, le tout à leurs frais & fans aucune diminution du prix principal de l'adjudication.

9°. De laiffer joüir les Locataires ou Fermiers qui ont des Baux des lieux qu'ils occupent, ou qu'ils tiennent à ferme jufqu'à la fin & des baux à féages, à rentes convenancieres & à domaines congéables, fi mieux ils n'aiment indemnifer lefdits Fermiers &

Locataires, & de continuer les Officiers des Juſtices, & en cas de changement ou de remerciment de leur rembourſer les deniers qu'ils juſtifieront avoir payé par forme de finance ou autrement, de telle façon que leſd. ſieurs Directeurs ne puiſſent être aucunement inquietés, pourſuivis ni récherchés à ce ſujet.

10°. De payer par chacun deſd. adjudicataires au Receveur des Conſignations de la Cour les droits qui lui feront dûs pour raiſon deſd. acquiſitions & ventes, auſſi ſans aucune diminution du prix principal deſdites adjudications.

11°. Perſonne ne ſera reçû à encherir que par le miniſtere d'un Procureur au Parlement, fondé de pouvoir, ainſi qu'il ſe fait pour les ventes en Juſtice, chez lequel il ſera tenu d'élire domicile, lequel ne pourra point être revoqué & ſubſiſtera toûjours juſqu'à l'actuel payement & conſignation.

Et outre aux charges énoncées dans les affiches cidevant publiées, moyennant la ſomme de 100000. liv. pour leſdites Terres & Comté de Maillé & de la Marche, y compris les droits de poids & balances, meſurage de Sel & Charbon ci-deſſus exprimés, ſur la miſe à prix faite par leſdits ſieurs Directeurs.

Et ſera la préſente ſignifiée aux Procureurs dudit Seigneur, Marquis de Carman, de ſes créanciers & parties intereſſées qui ont conſtitué Procureur ſeulement, affichée à Paris & dans les differens lieux où ſont ſituées leſd. terres de Maillé & de la Marche, Fiefs & Heritages en dépendans dans les Villes de Rennes & de Nantes, & dans tous les endroits ordinaires & accoutumés. publiées auſſi aux Paroiſſes à

l'iſſûë des Meſſes de Paroiſſes, comme auſſi au Parc civil du Châtelet de Paris, & en la direction, & par-tout où beſoin ſera, par tous Huiſſiers ſur ce requis, à ce que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance.

S'adreſſer à Paris à Me. LE CHANTEUR *Notaire, ruë Saint Antoine près les Filles de Sainte Marie. Ou à Me.* BRIDOU *Procureur au Parlement, ruë de la Tixeranderie, à côté de celle des Coquilles.*

[AU DOS EST ÉCRIT :]

L'an Mil ſept cens quarante ſept, le dimanche dix-neufieme jour de Mars, depuis les onze heures du Matin juſqu'a Midy, je ſouſſigné Jacques Bruné Trompette Juré de la Ville & Communauté de Rennes, y demeurant ruë de la Poiſſonnerie Paroiſſe de Touſſaint; certifie & atteſte à tous quil appartiendra, qu'a la Requeſte de Maitre Jan Philippe le Grand, ancien Avocat au Parlement, demeurant à Paris, ruë de la Calande, Maitre Jan Rotiou auſſy Avocat demeurant à Paris Cloitre Saint Oportune, & du ſieur Joſeph Poixalolle Marchand à Paris y demeurant ruë aux Fers, creanciers, Sindics & Directeurs des droits des autres, creanciers de Meſſire Donatien de Maillé, Chevalier, Comte de Maille, Marquis de Carman, pour leſquels domicille eſt elû en la Maiſon de Maitre Pierre Bridou leur Procureur au Parlement de Paris, y demeurant ruë de la Tixeranderie, Paroiſſe de ſaint Jan en Greue, après auoir ſonné trois fois de ma trompette aux Carrefours & Places publiques de cette Ville de Rennes, ains les portes & principalles entrées du Palais, de l'auditoire de la ſenechauſſée & ſiege preſi-

dial, & autres endroits ordinaires pour les publications de Juſtice, même à l'iſſüe des grandes Meſſes des Paroiſſes, jay lû & publie à haute & intelligible voix pour la troizieme fois le placart imprimé dont un exemplaire eſt de l'autre part, par moy affiché le jour dhier, auxdits lieux & endroits, & après la lecture & publication dudit placart, jay auſſi à haute et intelligible voix donné aſſignation à tous ceux ou celles qui voudront ſe rendre adjudicataires, jointement ou ſeparement des Terres & ſeigneuries de Maillé & de la Marche, appartenances & dependances, & des droits de poids, Balances & Meſurage de ſel des Villes de ſaint Paul de Leon, port de Roſcoff & Bourg de Pampoul, au deſſus de l'enchere de Cent mille liures faite par leſdits ſieurs Directeurs & creanciers dudit Meſſire Donatien de Maillé, Comte de Maillé, Marquis de Carman, à comparoitre le ſamedy premier auril Mil ſept cens quarante ſept, trois heures de relleuée en l'aſſemblée deſdit ſieurs Directeurs & creanciers dudit ſieur de Maillé de Carman qui ſera tenüe en l'etude de Maitre le Chanteur Notaire au Chaſtelet de Paris, y demeurant ruë Saint Antoine, près les Filles de Sainte Marie, & à ce que perſonne n'en pretende cauſe d'ignorance, jay fait & redigé mon procés verbal enuiron midy, ledit jour de dimanche dixneufieme de Mars, Mil ſept cens quarante ſept. Signé Jacques Bruné, Controllé à Rennes le 20. Mars 1747, par J. Cochet qui à marqué recû douze ſols.

Pour ampliation BRUNÉ.

Vaccation trois heure quatre sols façon du procès verbal formulle & Controlle outre *(signé :)* BRUNÉ.

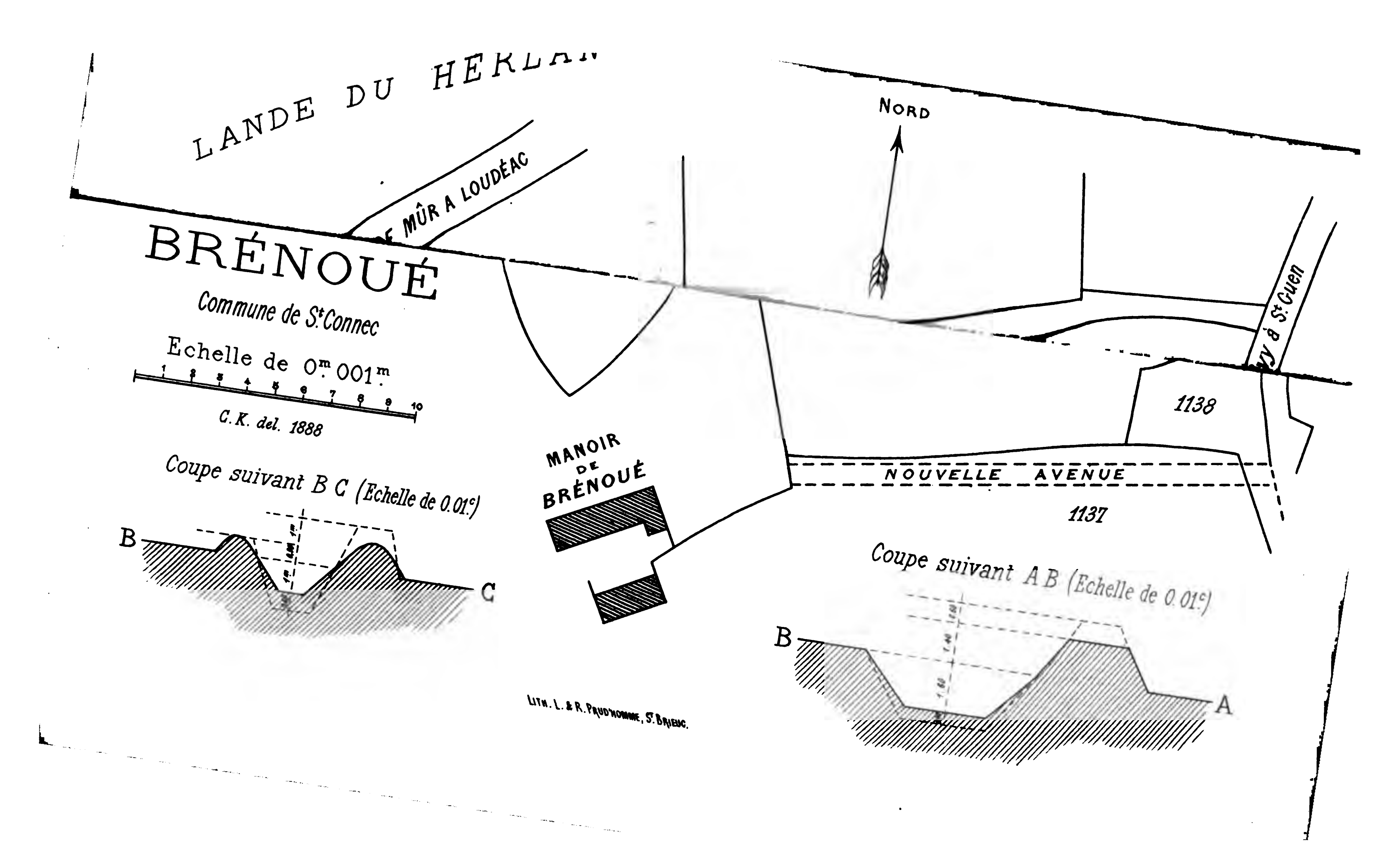
CAMP DE BRÉNOUÉ

NOTE

Par M. DE KERANFLEC'H-KERNEZNE

En montant, dans la direction du nord, le versant méridional de la grande colline de Brénoué, dont le plateau supérieur était, il y a encore quelques années, et est encore, en majeure partie, occupé par la vaste lande dite du *Herlan* (169 mètres d'altitude), d'où la vue embrasse le bassin du Blavet à plus de 20 kilomètres de distance ; à 500 mètres à peine du curieux tumulus funéraire si bien exploré et décrit par notre confrère M. René Le Cerf, on trouve, près de l'intersection de l'ancien grand-chemin de Mûr à Loudéac, et du chemin moderne d'intérêt commun de Pontivy à Saint-Guen, un ouvrage militaire dont l'existence a échappé aux savantes recherches de M. Gaultier du Mottay et des autres auteurs ayant écrit sur les antiquités des Côtes-du-Nord.

C'est d'abord une enceinte en quadrilatère, entourée d'un vallum avec fossé extérieur, comblé seulement sur la face sud regardant la déclivité du terrain, de 88 mètres de longueur sur 66 mètres de largeur, de dehors en dehors, dont la forme géométrique, la situation élevée, l'exposition au haut d'une pente légèrement inclinée au sud, commandant au loin le pays et à l'abri des vents du nord, si redoutés des hommes du midi, suggère à première vue l'idée d'un ouvrage élevé par les troupes des Césars. Comme on l'a souvent observé ailleurs,


LANDE DU HERLAN
MÛR A LOUDÉAC
BRÉNOUÉ
Commune de St Connec
Echelle de 0m 001m
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
C.K. del. 1888
Coupe suivant B C (Echelle de 0.01c)
B
C
NORD
MANOIR DE BRÉNOUÉ
Lith. L. & R. Prud'homme, St Brieuc.
à St Guen
1138
NOUVELLE AVENUE
1137
Coupe suivant A B (Echelle de 0.01c)
B
A

les constructeurs ont donné intentionnellement au rempart et au fossé de la face nord, appuyée à la crête du plateau, occupant le sommet de la montagne, d'où l'attaque était plus aisée, des dimensions (4 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur de vallum, — 6 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur de fossé) se réduisant graduellement dans les parties des remparts regardant le bas du coteau où l'assaut présentait naturellement plus de difficulté. A l'angle sud-est (P) un saillant, de 10 mètres de diamètre environ, paraît indiquer une tour, ou peut-être la butte prétorienne sur laquelle était établie la tente du commandant, afin de mieux surveiller l'ensemble du campement à l'intérieur et à l'extérieur (1).

Ce sont bien les caractères des camps romains, permanents *(castra stativa)* ou d'hivernage *(castra hiberna)* décrits par M. de Caumont d'après les auteurs anciens (2).

Les données fournies avec une précision remarquable par Polybe et Hygin sur la castramétation aux IIe et Ier siècles avant notre ère, établissant que les camps consulaires, pour deux légions d'un effectif de 9.600 hommes chacune, 19.200 hommes en tout, devaient avoir une superficie intérieure de 29 hectares, il fallait, pour une seule légion, un camp de 14 hectares 50 ares, pour une cohorte (10e de légion), 1 hectare 45 ares, pour un manipule (un tiers de cohorte), de 290 hommes y compris ses auxiliaires et une décurie de cavaliers, 48 ares, et même moins, l'effectif de cette fraction constituée ne comportant ni état-major d'officiers supérieurs et généraux, ni les vastes places réservées aux marchés et dépôts d'approvisionnement et de matériel nécessaires dans les campements de légions entières, équivalant aux divisions des armées modernes.

Les 33 ares de superficie de ce petit camp devaient largement suffire aux deux centuries d'un manipule, avec deux centurions, deux lieutenants et deux vexillaires (porte-enseignes) pour officiers.

Il est renfermé dans une seconde enceinte de forme moins

(1) Une fouille exécutée sur ce point depuis le Congrès de Saint-Pol, par M. Le Cerf, a amené la découverte de briques et de maçonnerie attestant l'existence d'une construction dont la forme n'a pu être déterminée.

(2) Caumont. *Cours d'antiquités monumentales*, 2e partie.

régulière et beaucoup plus vaste, dont une petite portion au sud a été détruite par les défrichements, entourant une superficie d'environ 5 hectares 75 ares, suffisant au campement de quatre cohortes de 420 hommes, avec quatre turmes de cavalerie de 30 chevaux, soit, 540 légionnaires doublés d'autant de soldats auxiliaires, en tout 1080 hommes.

La première enceinte ne serait alors que le prétoire, renfermant les tentes de l'état-major et sa garde prétorienne.

Mais, outre qu'aucun texte n'apprend que cette partie des campements romains ait jamais été séparée du reste par un rempart muni de fossé, un examen attentif de la structure de la grande enceinte ne permet pas d'admettre cette hypothèse. En effet, si cette dernière eût été établie pour la défense de son intérieur, et des troupes l'occupant, d'une attaque venant du dehors, ses défenses eussent été nécessairement tournées vers l'extérieur. Or c'est le contraire qu'elles présentent. Elles se composent d'un vallum de force médiocre, d'environ 2 mètres de large et de 1^{m} 50 d'élévation moyenne, un simple parapet, et d'un fossé, d'environ 1^{m} 50 de profondeur avec un épaulement d'environ 50 centimètres de hauteur placés, non en dehors de l'enceinte, mais, au contraire, à l'intérieur et, par conséquent, ne pouvant faire obstacle qu'à un ennemi venant du dedans.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'une ligne de circonvallation moins compliquée, la place à investir étant de minime dimension, mais tout à fait analogue aux fortifications élevées par César autour d'Alésia. Les Commentaires (1) les décrivent ainsi :

« César régla de la manière suivante son plan de fortification. Il fit creuser un fossé dont les côtés étaient à pic et dont la profondeur égalait la largeur. Le reste des fortifications fut établi à 400 pieds (116 mètres) de ce fossé (2). Il laissait de l'espace afin que les ennemis ne pussent point, pendant la nuit, attaquer nos ouvrages à l'improviste, ni lancer une grêle de traits sur les nôtres ; car on avait été obligé de donner à l'ouvrage un trop grand développement pour qu'il fût aisé de le couronner de soldats complètement. Dans cet espace, César fit ouvrir deux

(1) De Bello Gallico, lib. VI, c. 62.
(2) Pieds romains de 29 centimètres.

fossés de 15 pieds (4m 35) de large sur autant de profondeur. Celui qui était *intérieur,* creusé dans la plaine et dans un terrain bas, fut rempli d'eau dérivée du fleuve (1). Derrière ces fossés, il éleva une terrasse et un rempart de 12 pieds de haut (3m 40) ; il y ajouta un parapet et des créneaux, et, à la jonction du parapet et du rempart, une palissade de grosses pièces de bois, pour en rendre l'abord difficile. »

De plus, une seconde ligne de contrevallation avec fossé à l'*extérieur* enveloppa la précédente, afin de la mettre à l'abri des attaques d'une armée de secours venant tenter de rompre la ligne d'investissement.

C'est absolument le système d'investissement de Brénoué, sauf le premier fossé intérieur, inutile contre une aussi petite place, et la contrevallation extérieure également sans objet quand il n'existait pas à portée des assiégés de force en état de les secourir.

On dût commencer à ouvrir la tranchée vers le point O à 160 mètres du corps de la place, hors de la portée des projectiles de ses défenseurs, à l'endroit le plus bas du terrain, afin de permettre aux travailleurs de piocher en montant et de couper le plus tôt possible les communications avec la fontaine existant en T (*voir la planche*). Une fois une première section ouverte à pic à 1m 50 de profondeur, avec un épaulement de 0m 50 seulement sur le bord faisant face à la place assiégée, il était facile de pousser deux cheminements à droite et à gauche en se rapprochant graduellement de la place, jetant le déblai à droite et à gauche, et de fermer l'enceinte, probablement en K, où une rampe couverte par l'épaulement du bord intérieur du fossé permettait aux troupes assiégeantes de descendre dans la tranchée et d'en sortir pour couronner le parapet extérieur du vallum d'un rang de soldats tirant par dessus un premier rang défendant l'épaulement intérieur du fossé contre les tentatives de sortie de l'assiégé, sans grande chance de succès pour une garnison aussi peu nombreuse, dont tout l'espoir était dans la force de ses fortifications, et qui devait nécessairement capituler à bout de vivres, dans un temps plus ou moins court, suivant ses approvisionnements, même sans aucun assaut.

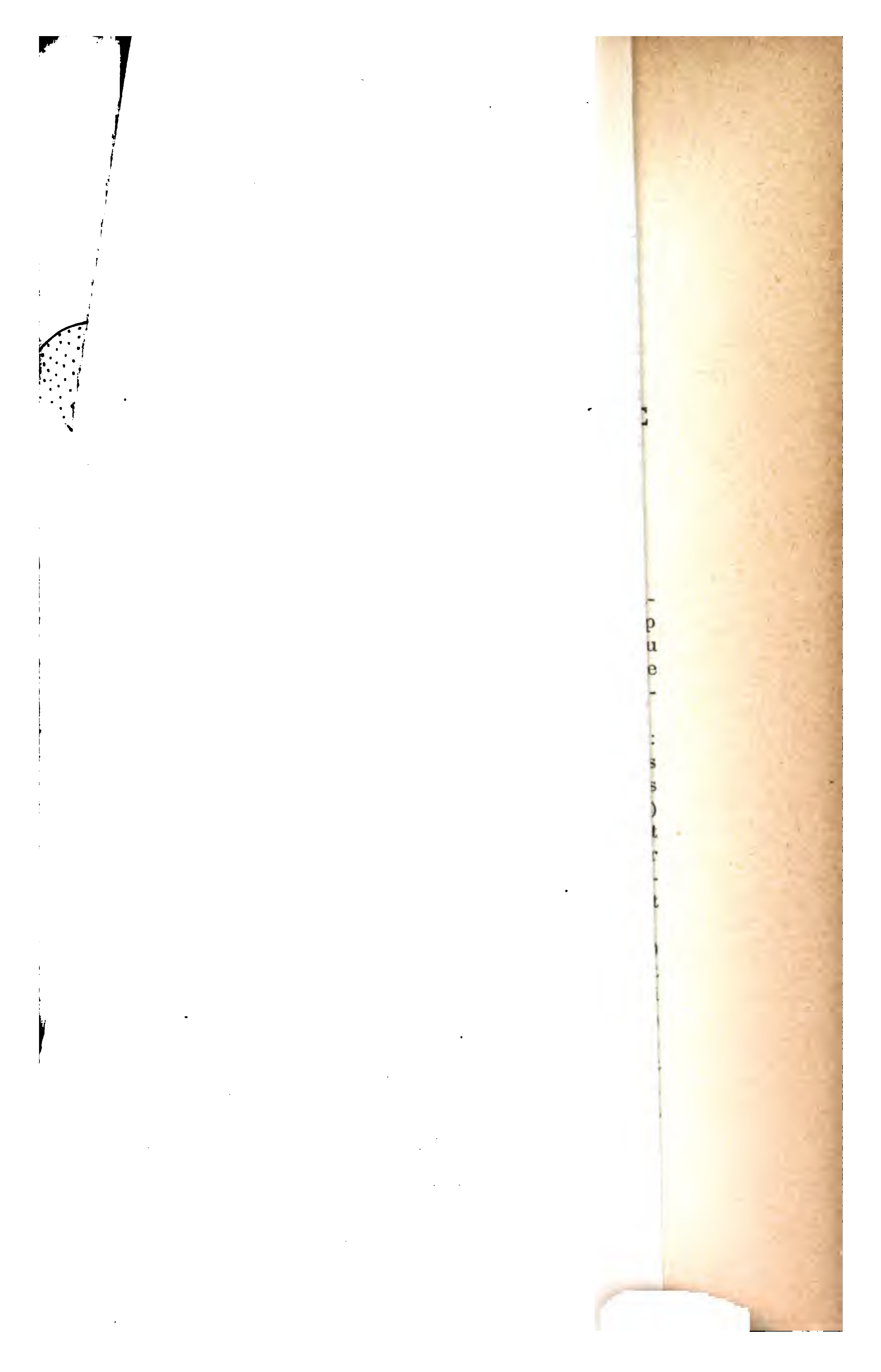
(1) Ici pas d'inondation possible faute de cours d'eau.

On peut supposer sans invraisemblance que ce petit poste, perdu dans nos montagnes loin des grands centres de l'occupation romaine, aurait été assiégé du temps même de César, par des Gaulois soulevés contre la domination étrangère (1), qu'il eut plusieurs fois à combattre, et que ses Commentaires nous montrent instruits par ses exemples et les leçons de ses propres soldats prisonniers dans l'art de la défense et de l'attaque des places (2). Les cendres du tumulus de Motennec-Guen pourraient bien être alors, comme l'a pensé M. Le Cerf, celles des chefs morts en combattant et inhumés après le combat au pied de ce coteau réchauffé par le soleil du midi, suivant leurs rites nationaux, par les vaincus ou les vainqueurs, également respectueux du culte des morts (3).

(1) Ou bien que, après avoir été pris par les Gaulois, il aurait été assiégé par les troupes romaines, dont une petite enceinte que l'on voit sur la lande à huit cent mètres de distance à l'ouest, peut être le campement défendu par une simple fortification passagère.

(2) Ab hac spe (pacis) repulsi Nervii vallo pedum XI et fossa pedum XV hiberna (castra) cingunt. Hæc et superiorum annorum consuetudine *a nostris cognoverant ;* et quosdam nacti captivos ab his docebantur. — *César*, *De Bello Gallico*, lib. V, chap. XLII.

(3) On sait que, par suite de leur croyance à l'immortalité des âmes ne s'élevant pas jusqu'à la conception de l'immatérialité absolue, la plupart des anciens, et les Romains en particulier, choisissaient les sites les mieux exposés pour la sépulture des restes de leurs morts et les entouraient des aliments et des objets dont ils avaient usé pendant leur vie terrestre.



C
per
pat
par
eut
mo
sol
pla
bie
mc
co
na
du

(
les
hu
un
(
hil
co
Go
(
s'é
an
po
de

LE TUMULUS DE MOTENNEC-GUEN

ET LE

SOUTERRAIN DE BERNOUË

Par M. LE CERF

Au carrefour des chemins vicinaux qui mènent l'un de Saint-Guen à Pontivy, l'autre de Mûr à Saint-Connec, dans un champ désigné sous le nom de Motennec-Guen, au sommet d'un coteau en pente douce qui forme un des contreforts de la colline de Bernouë, se trouve une petite butte élevée d'un mètre et s'étendant sur une largeur d'environ 40 mètres en chaque sens.

A cette butte la tradition rattache diverses légendes confuses : là se trouvait la demeure des Korrigans (*bihan dû*), les petits hommes noirs, d'une force herculéenne ; on les voyait autrefois descendre dans le pré de Bernouë (à 200 mètres vers l'ouest) pour y faire leurs rondes infernales ; malheur à qui les écoutait et se mêlait à leur danse ; s'il perdait son sabot, il devenait leur proie, à moins qu'échappant à leur vigilance il ne reprît sa chaussure lorsque le tour de ronde le ramenait au point où il l'avait perdue.

Suivant d'autres, Motennec-Guen (la petite butte blanche) recélait l'entrée d'un souterrain : mais quel souterrain ? Il faut renoncer à énumérer toutes les directions que la légende lui attribuait ; les plus audacieux le faisaient partir de la Motte (en Saint-Connec), passer par Bernouë et aboutir au Quellennec (en Saint-Gilles-Vieux-Marché) ; d'autres, plus réservés, disaient que Motennec-Guen renfermait une tour ou une masure, qu'un escalier y était caché et formait l'entrée d'un souterrain menant

à un vieux château qui aurait existé dans la prairie de Bernouë. D'autres, d'accord avec les précédents sur la destination de Motennec-Guen, faisaient aboutir le souterrain au manoir actuel de Bernouë ou à une enceinte fortifiée qui se trouve un peu plus loin, presqu'au sommet de la colline. A l'appui de ces dires, on montrait une excavation dans un fossé à moitié chemin de Motennec-Guen à Bernouë; on affirmait que là se trouvait soit l'issue du souterrain soit un regard pour l'aérer.

M. de Keranflec'h nous a assuré que les documents écrits ne mentionnent pas l'existence d'une forteresse féodale dans ces parages, et que l'enceinte fortifiée présente tous les caractères d'un camp Romain ; d'un autre côté, l'inspection des lieux et de sérieux témoignages ont démontré que le château de Bernouë n'a pas été déplacé ; une de ses ailes subsiste seulement. Le corps de logis principal, aspecté au midi, s'étendait à l'équerre du bâtiment actuel, son ancienne cuisine, et avait dû être bâti au XIVe siècle, à en juger d'après les restes d'une cheminée qui se trouvent encore dans le pignon sud du manoir ; enfin les ruines dans la prairie étaient celles de la métairie du château et non du château lui-même.

Le souterrain nous a paru problématique; nous avons cependant voulu vérifier.

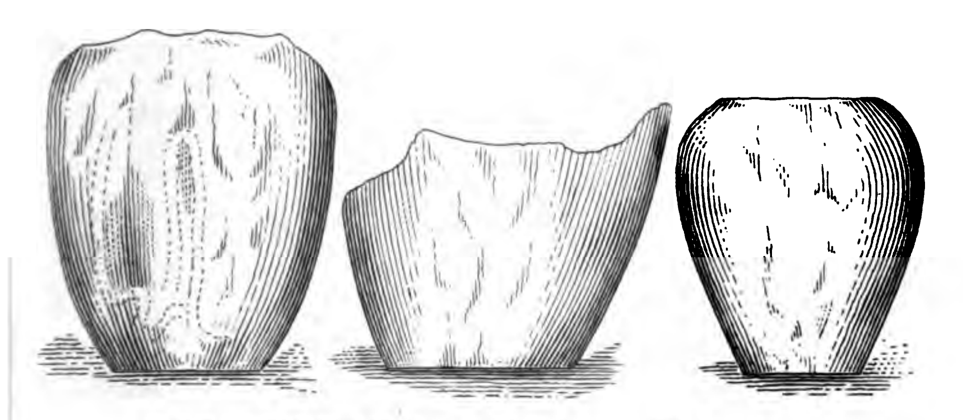
Nos fouilles ont porté sur deux points simultanément : Motennec-Guen et le prétendu regard dans le fossé à mi-chemin de Motennec-Guen à Bernouë.

Avant tout travail, l'inspection du sol nous a fait penser que Motennec-Guen devait être une sépulture ; la terre semblait avoir été grattée tout autour pour former la butte ; le tumulus se trouve dans un champ cultivé depuis un temps immémorial ; pour arriver à la culture, on avait dû diminuer la hauteur du monticule et répandre peu à peu les terres alentour.

L'hypothèse d'une sépulture était contredite par la tradition relative au souterrain, et les premières fouilles, faites au regard, semblèrent donner raison à la tradition. Sur la face nord du fossé se trouvait une excavation d'un pied environ ; en regardant par ce trou, la vue se perdait dans un creux qui paraissait profond, on croyait voir une dalle supportant les terres (c'était une racine) et au-delà la profondeur d'un souterrain. Au dire des habitants, on avait beau boucher le trou en réparant le fossé, les terres



MOTENNEC-GUEN – Aspect des fouilles



MOTENNEC-GUEN — Poteries

CAVERNES DE BERNOUË

Echelle de 0,01^{c} p^{r} 1 mètre

Lith. L. & R. Prud'homme, St Brieuc.

glissaient peu à peu, et l'excavation persistait. On démolit le fossé : un peu au-dessous du niveau du sol naturel, on trouva une terre meuble, argileuse ; en la retirant on constata l'existence d'une voûte creusée dans le tuf schisteux qui est appelé *cosse* dans le langage local. Mais la suite du travail vint démentir les premières prévisions, la terre meuble cessait à quatre pieds de profondeur, et dans le fond se trouvaient des ossements. Les voisins accoururent et commencèrent à donner des renseignements ; presque tous disaient : « Vous avez trouvé Cadoux. » Chacun racontait à sa manière l'histoire de Cadoux ; tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'elle date de la Révolution. On y a mêlé l'histoire d'un fou qui s'est pendu à peu de distance vers la même époque, mais, renseignements pris, le pendu a été inhumé dans le cimetière de Saint-Connec, et des récits relatifs à Cadoux les faits se dégagent comme suit : Un soir, une troupe irrégulière vint frapper à la porte de Bernouë et força le métayer à sortir avec son domestique ; elle le mena dans un verger voisin et le somma de creuser aux environs une fosse pour inhumer le cadavre d'un homme qu'elle venait d'exécuter sommairement. Cet homme était Cadoux, tenancier d'une maison sise au bourg de Saint-Guen, si riche qu'il aurait pu couvrir d'écus le sol de la route entre sa maison et l'église de Saint-Guen ; l'église est très proche, et la route était étroite ; la maison, bâtie par la famille Le Texier de Kermau au XVIIe siècle, existe encore. Le cadavre avait la figure voilée d'un mouchoir ; le fermier de Bernouë procéda à l'inhumation et garda le secret ; la veuve de son petit-fils nous a donné ces détails. Le crâne retrouvé portait au côté gauche, depuis la tempe jusqu'au-delà de l'oreille, la trace d'un violent coup de sabre ou autre instrument très tranchant qui avait produit une lésion profonde verticalement. Nous avons fait porter les ossements dans l'ossuaire de Saint-Connec ; puis on a continué les fouilles. Après plusieurs essais sur divers points, elles ont amené la découverte d'un souterrain que nous décrirons plus tard.

Malgré l'unanimité avec laquelle les voisins ont attribué à Cadoux les ossements trouvés sous le fossé, l'identité du défunt ne nous paraît pas établie positivement ; des personnes à même d'être bien informées disent que Cadoux aurait été fusillé et enterré sur un autre point de Bernouë ; or, le crâne exhumé porte la trace d'un coup de sabre qui a dû déterminer la mort ;

il est vrai que les boutons et la pipe, trouvés avec les ossements, datent d'un siècle environ, et que la tradition n'a conservé souvenir d'aucune autre disparition dans ce quartier. L'entrée étroite de la fosse, dissimulée dans les racines au pied d'un talus, indique bien qu'on a voulu cacher la sépulture. Il y a eu, à la fin de la Révolution, un combat dans la lande du Herlan, à 1 kilomètre vers l'ouest ; mais dans cette bataille, connue de tout le monde, il y eut plusieurs morts, et on n'aurait pas pris de telles précautions pour cacher le corps de l'un d'entre eux.

Quant aux circonstances qui ont amené la mort de Cadoux, divers récits circulent ; le plus répandu est certainement faux : à la fin de la Révolution, des gens sans aveu, qui avaient servi soit dans l'armée républicaine, soit dans celle de Cadoudal, furent licenciés et se trouvèrent sans moyens d'existence ; ils formèrent des bandes de pillards et parcoururent le pays en vivant de vols et de rapines. Une de ces bandes, passant à Saint-Guen, aurait reçu de la femme Cadoux douze livres pour assassiner son mari. Ce récit populaire ne repose sur aucune donnée sérieuse ; nous l'avons référé parce qu'il est assez connu dans le pays et qu'il a été rapporté dernièrement par les journaux ; une autre version, émanant de sources plus autorisées, nous paraît seule admissible : elle est d'accord avec la tradition populaire pour dire que les époux Cadoux vivaient en mauvaise intelligence, mais elle se borne à constater ce fait et à ajouter que les contemporains accusaient la femme Cadoux d'avoir aidé à découvrir son mari. Une troupe de chouans, plus ou moins irrégulière, commandée par un Vannetais, faisait une reconnaissance en dehors de sa circonscription ; passant aux environs de Saint-Guen, elle apprit que deux prêtres venaient d'être découverts et fusillés sur place. Trompé par de fausses indications, le chef de la troupe crut reconnaître en Cadoux le dénonciateur des prêtres et l'arrêta pour le mener dans la forêt de Quénécan, où se trouvait Cadoudal ; arrivé à Bernouë, il fit, pour un motif resté inconnu, procéder à l'exécution de son prisonnier. Les royalistes étaient organisés par régions, et chaque chef avait la police de son territoire ; le chef de Saint-Guen, informé du fait, s'en plaignit à Cadoudal, et celui-ci punit ou blâma tout au moins le coupable, tant pour avoir commis un meurtre que pour avoir agi sans preuves suffisantes et sans consulter le chef de la région.

Pendant qu'on exhumait les restes de Cadoux, des fouilles étaient faites à Motennec-Guen, et amenaient la découverte d'urnes funéraires. Après la terre végétale, à 50 centimètres de profondeur, on commença à trouver des grains de bois carbonisés et quelques petits fragments d'ossements; il n'était pas douteux qu'on rencontrait uniquement de la terre rapportée, argile et tuf remué. A un mètre, c'est-à-dire au niveau naturel du sol environnant, on a trouvé une enceinte formée de cailloux de grès quartzeux ; il semble que ce soit une construction hâtive, faite sans mortier, on voit un peu partout les traces de feu ; c'était sans doute un revêtement de maçonnerie qui s'est éboulé et qui soutenait des terres rapportées ; en enlevant les pierres, on a trouvé, sous les plus centrales, une couche de cendre et de charbon, indiquant que le foyer s'étendait jusque-là.

Cette muraille enfermait un espace carré, arrondi aux angles, mesurant 3 mètres de large sur 4 de long ; un pan de mur, partant du côté est, et s'étendant sur moitié de la largeur, divisait l'enceinte en deux parts presque égales ; celle au nord était creusée dans toute l'épaisseur de la couche végétale et à 30 centimètres dans la couche de tuf au-dessous ; la partie sud formait un plan incliné, menant du sol naturel à l'autre partie. En examinant avec soin les couches du terrain, on pouvait se rendre compte du travail : on avait creusé une fosse de 3 mètres sur 4, avec plan incliné, pour y accéder vers le midi ; puis cette fosse avait été entourée de murets pour soutenir les terres tout autour et abriter contre les vents le foyer qu'on voulait établir ; cela fait, on avait allumé un bûcher, brûlé des corps, et après avoir recueilli les cendres humaines, on avait rejeté, sur le sol environnant, les cendres de bois, puis on avait bien nettoyé le fond du foyer et on y avait déposé les urnes funéraires ; enfin sur le tout une butte de terre avait été élevée.

Le 7 août nous avons commencé par trouver dans le coin nord-est, sur une pierre extérieure du muret inclinée vers l'ouest, un vase en terre cuite mesurant 25 centimètres sur 25 ; les parois du vase étaient doubles sur certains points, mais les poteries étaient tellement fêlées et décomposées, la terre y adhérait si solidement qu'on a pu recueillir seulement des débris sans pouvoir reconstituer exactement les dimensions; un fragment correspondant à un tiers environ de la circonférence permet d'affirmer

que le vase ressemblait à un pot de fleurs. Il contenait des cendres et des ossements calcinés.

Le lendemain on a trouvé deux urnes plus petites, en forme de marmite, posées à 30 centimètres l'une de l'autre au milieu du foyer ; elles renfermaient des cendres et des ossements ; puis entre ces urnes et celle trouvée la veille, un bloc d'ossements calcinés d'un volume sensiblement égal à celui des urnes.

Le 9 on découvrait à 80 centimètres au sud-est de la première urne (trouvée le 7) une urne ayant un col de 15 centimètres de diamètre et 5 d'élévation ; elle était toute brisée ; l'extérieur et une partie de l'intérieur étaient enduits d'une couleur rouge qui déteignait à l'eau. Elle contenait de la terre à laquelle il semble que d'autres éléments aient dû être mélangés ; une analyse chimique pourra éclaircir ce point. Entre cette urne et celle découverte le 7, on trouva trois anneaux : l'un, de 4 centimètres de diamètre, se compose d'une tresse en filigrane d'or serrée entre deux cercles de même métal, l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur ; le second anneau est en cuivre épais de 8 millimètres, son diamètre intérieur est de 15 millimètres ; le troisième est en fer tout déformé par la rouille, son diamètre extérieur est de 4 centimètres. En dégageant un peu plus loin le terrain, on trouva, à 50 centimètres seulement de profondeur et à 80 centimètres à l'est de la première urne, les débris d'un vase sans autre trace.

Le 11 août on trouva, vers le centre, au pied du massif ouest de maçonnerie, une urne couchée, l'ouverture vers le nord, et, à plat devant son ouverture, un cercle de cuivre entièrement oxydé ; il avait 15 centimètres de diamètre, il était creusé tout autour en dehors, et semblait avoir servi à garnir l'orifice d'un vase ou de tout autre objet dont les bords auraient été repliés en dedans pour enserrer l'orifice ; ce pourrait être aussi un collier.

Le 13 on trouva, presque au même endroit, deux boules de cuivre montées sur un pivôt de fer, puis deux ovales, l'un en fer, l'autre en cuivre, incrustés l'un dans l'autre, et des débris de tige de fer qui nous ont fait supposer que nous nous trouvions en présence d'une boucle et de son ardillon ; le tout était tellement oxydé que le contact du moindre instrument le faisait éclater et tomber en poussière. A côté de ces débris de métaux était une masse noirâtre qui nous a paru provenir de cuir décomposé, puis, sous les pierres du muret intérieur, les débris

d'une urne à col large, comme celle du 9 août, et un cercle de bois paraissant être un fragment d'écuelle et renfermant une pâte blanchâtre. Enfin, dans le coin sud-est, à l'extérieur du muret, il y avait un massif de sable de granit (il n'existe de gisements granitiques qu'à 12 kilomètres de là), quelques petits fragments de pierre de même nature, et, parmi ce sable, des morceaux de fer tout déformés et décomposés.

M. de Keranflec'h a relevé le plan et la coupe du monument, et a photographié les murets au moment où on les avait dégagés de tous côtés, sans les entamer : les fouilles au centre avaient été poussées jusqu'au solide, point où se trouvaient les urnes ; l'une d'elles s'aperçoit dans une cavité, sous le massif de maçonnerie à l'ouest, c'est le vase découvert le 11 août, posé sur un de ses côtés, l'ouverture tournée vers le nord. Le point d'où a a été prise la photographie est situé au sud-est du tumulus.

MM. le comte de Boisboissel et Depoin ont bien voulu nous fournir des renseignements qui permettent de classer en trois catégories les vases découverts à Motennec-Guen :

1° L'urne découverte la première serait gauloise, elle est faite de terre brune et grossière ; la plus petite des urnes trouvée au centre serait aussi gauloise, mais d'une époque plus récente.

2° Les vases peints en rouge, qui ne contiennent pas d'ossements, sont de la terre de Samos et datent probablement du IIIe siècle de notre ère ; le fond d'un des vases brisés est marqué d'un λ (lambda grec), ce qui permet de l'attribuer à la période gallo-romaine.

3° Une urne pleine de cendres (la seconde de celles trouvées au centre) est ornée de sujets peints difficiles à distinguer d'une façon précise, mais assez visibles pour qu'on puisse affirmer qu'ils reproduisent absolument le genre des scènes qui ornent les vases étrusques du musée de Naples.

Les autres objets trouvés à côté des urnes pourront-ils servir à déterminer l'époque de la sépulture ?

Le seul parfaitement conservé est l'anneau d'or de 4 centimètres de diamètre, il est trop large pour une bague, trop étroit pour un bracelet.

Les deux anneaux, l'un en fer, l'autre en cuivre, paraissent être des bagues.

Le cercle de cuivre, mesurant 15 centimètres de diamètre,

paraît avoir recouvert le bord d'un vase ou de tout autre objet dont il devait protéger l'orifice contre les chocs, comme les plaques d'étain qui garnissent l'ouverture des pots à tabac. Ou bien c'était un collier, et l'entaille qui l'entoure était remplie par les attaches des pendentifs.

L'ovale de cuivre plaqué sur un ovale de fer nous a paru provenir d'une grosse boucle, d'autant plus qu'il était accompagné de fragments de tiges de fer qui auraient pu former l'ardillon. Etait-ce l'attache d'un ceinturon ou baudrier ? était-ce l'attache d'un vêtement ? était-ce une partie d'un harnachement de cheval ?

Les deux boucles de cuivre fixées sur un pivôt pouvaient garnir la base d'une pique ou former des ornements en pendentifs.

Somme toute nous rencontrons :

1° Des poteries d'origines diverses, toutes antérieures au IVe siècle.

2° Des ossements calcinés.

3° Des objets en or, cuivre et fer.

Le monument paraît donc appartenir à la période gallo-romaine.

D'un autre côté les murets de la sépulture dénotent un travail fait à la hâte et portent la trace certaine d'une crémation exécutée sur place ; il semble qu'on ait fait au plus vite les premiers préparatifs, comme si on craignait d'être dérangé dans le travail, on était pressé d'enfouir les cendres, on n'a rien mis pour protéger les urnes ; le seul travail qui ait dû demander du temps, c'est le tertre qu'on a élevé au-dessus ; et, comme les urnes étaient au-dessous du niveau du sol, on aurait pu sans inconvénient suspendre ce travail ou le laisser incomplet. Cela n'indiquerait-il pas que le monument a été élevé par une armée restée maîtresse du terrain mais craignant un retour offensif ?

Un point nous a paru particulièrement bizarre : l'enceinte murée renfermait les ossements de trois personnes, dont deux contenues dans des urnes en forme de pot au feu, puis un vase à col large et quelques débris de cuivre ; en dehors de l'enceinte, sur une des pierres qui en formaient la base, on a trouvé une urne en forme de pot de fleurs, pleine d'ossements, et à côté un vase à col pareil à celui de l'intérieur. Les deux vases à col ne contiennent pas d'ossements, il paraît qu'ils devaient renfermer des liquides ou de la farine, soit pour apaiser les divinités

infernales, soit pour assurer aux morts quelques provisions au jour de la résurrection. Dans tous les cas, il est évident que les provisions avaient été faites à part pour chacune des catégories de morts séparées déjà par le muret, il semble donc qu'on ait inhumé sous le même tumulus deux sortes de personnages.

L'urne posée à l'extérieur est double, elle est accompagnée d'un vase à col, on trouve un peu plus loin les débris d'un autre vase qui peut-être contenait un liquide, puis trois anneaux, l'un en or, l'autre en cuivre, le troisième en fer ; il semble que l'urne ainsi entourée ait été l'objet de plus de soins que les autres, et, chose bizarre, elle et ses accessoires se trouvent hors de l'enceinte. Les ossements qu'elle renferme seraient-ils ceux d'un chef allié ou ennemi, auquel les Romains ont voulu rendre hommage ? ou bien encore l'enceinte de pierres figurait-elle le retranchement où avait eu lieu le combat et a-t-on posé les urnes aux points qui figuraient ceux où les guerriers avaient reçu la mort ? L'urne extérieure paraît être de forme gauloise ; au contraire les urnes intérieures se rapprochent des types romains. Les urnes sans ossements qui accompagnent chaque groupe sont à peu près pareilles, elles indiquent qu'on a rendu le même hommage aux défunts des deux groupes.

Après avoir recueilli les objets découverts et quelques échantillons, nous avons fait remettre en place les déblais de la butte, en ayant soin de les rejeter doucement et d'examiner s'ils ne contenaient point quelque chose d'intéressant échappé aux premières investigations ; on a retrouvé ainsi quelques débris de poteries sans valeur.

Nous avons repris les fouilles sur l'autre point du souterrain, interrompues par la découverte des ossements du prétendu Cadoux. De nouveaux renseignements nous avaient été fournis dans l'intervalle. Les témoins avaient causé entre eux et tâché de mettre d'accord leurs souvenirs ; le cadavre de Cadoux les déroutait ; ils finirent par se rappeler à peu près la direction du souterrain et nous donnèrent pour jalons un poirier dans le fossé nord du champ (parc quilis, n° 1130 du cadastre) et une brèche au coin sud-est. On nous affirmait que, il y a quarante et quelques années, le cheval d'un fermier de Lanrivault s'était embourbé dans cette pièce de terre, et, qu'après l'avoir dégagé, on avait constaté que le sol avait cédé sous son poids et s'était effondré

dans un souterrain ; en se glissant sur la pente des terres éboulées, des enfants étaient entrés dans ce souterrain et l'avaient parcouru jusqu'à une certaine distance ; deux hommes âgés nous dirent qu'ils étaient parmi ces enfants, l'un d'eux était fils du fermier. Malgré notre répugnance à croire aux souterrains, objet le plus commun, et généralement le moins justifié des légendes populaires, la persistance des témoignages et l'honorabilité des témoins, dont plusieurs nous étaient personnellement connus, nous engagèrent à continuer nos explorations ; nous fimes pratiquer sur une longueur de 10 mètres une tranchée perpendiculaire à la direction indiquée ; nous trouvâmes jusqu'à 40 centimètres une couche d'argile mêlée de terre végétale, puis, au-dessous, un banc très dense et très dur de tuf schisteux ; ce sol est certainement assez solide pour qu'on puisse y creuser des cavernes et il suffit de laisser au plafond une certaine épaisseur et une forme un peu cintrée pour qu'il supporte aisément un poids considérable ; d'ailleurs nous avions remarqué dans la fosse de Cadoux un plafond de ce genre, et nous commençâmes à penser que cette sépulture avait bien pu être faite dans une partie du vieux souterrain bouchée depuis longtemps ; les légendes qui s'y rattachaient écartaient la crainte des explorations ; d'un autre côté, il était facile, au milieu d'un massif de tuf compacte qui aurait dérouté les sondages, d'enlever la partie supérieure des déblais rapportés dans le souterrain, sous le fossé, et d'y creuser rapidement une tombe.

Notre tranchée ouverte au milieu du champ ne donna aucun résultat ; nous prîmes le parti de sonder avec une barre de fer, et sur l'indication de la sonde on constata une solution dans la couche de tuf ; on déblaya. Nous avions trouvé une des crevasses du souterrain. En enlevant la terre meuble, on rencontrait, à partir de 50 centimètres sous sol, des parois de tuf compacte et ces parois s'arrondissant vers le sommet annonçaient la base d'une voûte défoncée accidentellement. A 2^{m} 20, nous avons trouvé le solide, la coupe était analogue à celle des égouts de grandes villes ; la base avait 40 centimètres, puis les côtés s'évasaient jusqu'à mi-hauteur et le sommet se reformait en manière de voûte. Le couloir que nous venions de découvrir avait 90 centimètres de long, il s'élargissait brusquement au nord et au sud, ou plutôt reliait entre elles deux chambres mesu-

rant à la base 1m 10 en moyenne ; le sol du couloir était à peu près de niveau avec la chambre sud, il était de 50 centimètres plus élevé que la chambre nord ; au midi le sol était couvert de cendres, de fragments de charbon, de morceaux de terre cuite ou du moins ayant subi l'action du feu ; il y avait aussi quelques instruments en silex et une plaque de granit.

La largeur de la chambre sud variait de 1m 10 à 1m 30 ; le plafond était effondré ; la chambre nord avait conservé son plafond, elle mesurait 4m 10 de long ; sa largeur variait d'un mètre à 1m 15 ; elle se terminait par un couloir d'un mètre de long pris dans la partie est de sa paroi du fond ; ce couloir aboutissait à une petite ouverture haute d'un mètre, large de 20 centimètres à la base, 50 centimètres au milieu ; celle-ci donnait accès à une troisième pièce analogue aux précédentes, longue de 3m 60 et large presque partout de 1m 15 ; le plafond de cette pièce avait été effondré et c'est dans sa partie supérieure qu'on avait trouvé les restes de Cadoux. Le fond se terminait en forme de four, un peu équarri à la base ; tout autour se trouvait le tuf compacte sans aucune trace d'excavation. Le sol de cette pièce était de 10 centimètres plus élevé que celui de la précédente, et la baie qui y donnait accès avait pour base un seuil taillé dans le roc présentant une hauteur de 30 centimètres d'un côté et 40 centimètres de l'autre.

Après avoir déblayé les deux chambres nord, nous sommes revenus à la chambre sud dont nous avions seulement découvert une partie ; le sol suivait une pente ascendante, très faible au commencement et augmentant peu à peu. La largeur était de 1m 20, la paroi est, après une partie droite de 1m 20, décrivait une courbe vers le levant sur une longueur de 1m 55 ; la paroi ouest se développait en ligne droite sur une longueur de 2m 25, le reste de la paroi était occupé par une ouverture de 1m 15 qui donnait accès à une espèce de four circulaire d'un mètre de diamètre ; après cette ouverture, un pilier de 55 centimètres venait former l'encoignure d'un couloir de 75 centimètres de large sur 1m 20 de long ; ce couloir menait à une nouvelle chambre sise au sud est et dont le sol en pente montait vers l'extérieur et aboutissait finalement au niveau du sol.

C'est seulement dans cette dernière partie du souterrain qu'on a trouvé divers objets, débris d'urnes de diverses natures, silex, cendres, bobines.

Quelle a été la destination de ce souterrain? Tout d'abord nous avons écarté l'idée d'une voie secrète donnant issue à une place forte; ni la longueur ni la disposition des lieux ne rendaient cette explication admissible, elle n'avait pour elle qu'une tradition locale accompagnée de variantes contradictoires; trois autres affectations nous paraissaient possibles, ce seraient : des chambres funéraires — des silos ou caves creusées pour renfermer des provisions — une habitation souterraine.

La disposition des cavernes paraît bien correspondre à la destination de chambres funéraires, mais cette destination nous semble contredite par le fait que, dans les chambres les plus éloignées, aucun objet n'annonce une sépulture, au lieu que les chambres voisines de l'entrée renfermaient quelques cendres, des charbons, les débris de plusieurs urnes qui remontent à l'époque gauloise et une petite urne en forme de pot au feu mesurant 4 centimètres de haut sur 7 centimètres de large; cette urne contient des cendres très noires. Ici nous n'avons pas trouvé, comme à Motennec-Guen, des fragments d'ossements; les cendres sont fines; la crémation n'a pas été faite sur place, et elle a été plus complète qu'à Motennec-Guen; nous inclinons à penser que ces urnes avaient été déposées primitivement ailleurs, les familles qui les conservaient auront été obligées de quitter brusquement le pays à la suite de quelque fait de guerre, et elles ont utilisé l'entrée du souterrain pour y cacher leurs urnes, puis elles ont comblé avec de la terre les chambres auxquelles elles avaient confié ce dépôt, sans se préoccuper des autres chambres dont l'entrée s'est ainsi trouvée interceptée. Ces dernières chambres ont été ensuite comblées lorsque la terre a été mise en culture et que le soc de la charrue, défonçant chaque année le sol plus profondément, a fini par attaquer la clef de voûte et amener des effondrements partiels; les voisins affirment, comme nous l'avons dit, qu'au commencement du siècle actuel il y avait encore des cavités ouvertes.

Non loin des urnes se trouvaient des silex, une plaque de granit et quelques débris de grosses briques romaines, puis des bobines perforées, en terre cuite, qui peuvent provenir de dévidoirs antiques ou de colliers. Tous ces objets ont-ils la même provenance? ou bien ont-ils été déposés successivement par les habitants qui se sont succédé dans le pays? Cette dernière hypo-

thèse nous paraît très admissible, ces cavernes sont sans doute restées ouvertes pendant longtemps, et les objets qui avaient servi aux premiers habitants ont dû être enlevés par une suite de visiteurs ; cependant quelques fragments ont pu passer inaperçus et parvenir jusqu'à nous.

Nous avons dit que, suivant la légende locale, la butte de Motennec-Guen cachait l'entrée de la demeure souterraine des Korrigans, race naine et d'une longévité excessive. Nous pensons qu'en règle générale, toute légende est la transformation en fable d'une tradition locale reposant sur des faits exacts à l'origine, mais dénaturés en passant de bouche en bouche ; de la légende des Korrigans nous croyons pouvoir dégager l'existence d'une tradition suivant laquelle :

1° Dans le pays, il y eut autrefois des hommes d'une longévité qui ne se rencontre plus dans les temps modernes ;

2° Ces hommes étaient petits ;

3° Ils habitaient des cavernes qu'ils creusaient sous terre ;

4° L'entrée de leur caverne se trouvait sous une butte, autrement dit ils employaient les déblais de leur souterrain à former une butte dans laquelle ils ménageaient l'entrée de leur demeure.

La décroissance de la longévité est un fait notoire, par conséquent dire que les anciens habitants du pays avaient une existence bien plus longue que la nôtre, c'est dire que ces habitants vivaient à une époque très reculée.

La tradition veut que ces hommes primitifs fussent des nains, cette idée ne vient-elle pas de l'exiguité des ouvertures de leur demeure ? On a pris, depuis des siècles, l'habitude de faire des portes d'une hauteur proportionnée à la taille des habitants, l'imagination populaire n'aurait-elle pas pris pour mesure de la taille des habitants les portes qu'on voit encore dans le souterrain, sans s'inquiéter de savoir si on se pliait pour y passer ?

Les châteaux de la légende, creusés sous terre, correspondent bien aux cavernes que nous avons découvertes creusées dans le tuf schisteux ; aussi nous serions tentés de croire que les cavernes avaient été creusées dans des temps fort anciens pour servir d'habitations, et qu'ensuite, à une époque, voisine ou contemporaine de l'occupation romaine, on a utilisé les chambres les plus proches de l'entrée pour y déposer des urnes funéraires.

ORIGINE DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

LETTRE

de M. le baron HALNA DU FRETAY *à M.* RENÉ KERVILER

Vieux Chatel, par Châteaulin, 27 août 1888.

MON CHER CONFRÈRE,

Ne pouvant, malgré mon vif désir, me trouver le 10 septembre à Saint-Pol-de-Léon, pour la réunion du Congrès, je vous adresse ma réponse aux deux premières questions du Programme, en vous priant de lire ma lettre et d'ajouter, que si je n'en dis pas plus long, cette fois, je prépare à l'appui de mon opinion sur la première question, deux mémoires que je complète à chaque moment par suite de mes fouilles, et qui pourront paraître l'année prochaine, dès que j'aurais terminé les études préparatoires et réuni les preuves à l'appui.

Les monuments mégalithiques ne sont pas très anciens. J'ai trouvé dans un grand nombre de dolmens l'or, le bronze, le fer. On ne peut donc pas les faire remonter à plus de 6 ou 7 siècles avant notre ère. J'ai trouvé notamment à l'intérieur de beaucoup de monuments, des socs de charrue, des pics, faucilles, pinces et marteaux de fondeur, etc..., en fer ; et bien d'autres, certainement moins bien fabriqués ou plus exposés, ne se sont pas conservés jusqu'à nos jours.

Voilà donc un outillage complet, presque parfait, et l'on comprend comment ces peuples pouvaient, dans notre dur sol breton, enfouir à 80 centimètres ou 1 mètre au-dessous du sol les supports des tables.

Ce n'est pas avec des silex ou autres pierres emmanchées ou des andouillers de cerfs, qu'ils pouvaient faire une pareille besogne. Ils n'ont pu se servir de ces instruments primitifs que dans des sols plus faciles et pour des travaux moins considérables.

Les dolmens sont donc d'une époque relativement peu éloignée, et il est prouvé que les pointes de flèches à ailerons, les pointes de lances et couteaux en silex, et même les scies en silex très soignées, les haches en pierre, etc.., ont continué à servir pendant cette période.

Dans d'autres dolmens on n'a pas trouvé de métaux, mais des pierres admirablement travaillées : haches, grains de collier, etc. Ces dolmens, dont la base est au niveau du sol simplement gratté, appartiennent à l'époque précédente. Mais je ne crois pas qu'on puisse donner à cette période une durée plus longue qu'à celle des métaux, ce qui mettrait l'âge du premier dolmen au XIV[e] siècle avant notre ère.

Si des pierres grossièrement taillées ou de simples galets de la mer sont aussi trouvés, et quelquefois en grand nombre, dans les derniers dolmens, il faut admettre que ce sont des ex-voto fabriqués ou cherchés, pour la circonstance, ou des objets que l'on avait en service, faute d'autres. La fronde était très employée, et quand on n'avait pas de pierres de fronde, taillées en silex, quartz, schiste, grès, on employait les galets de la mer.

Les dolmens non couverts de tumulus ont été ainsi construits avec intention, sans idée de les recouvrir. Ils sont beaucoup plus élevés que les autres au-dessus du sol et ils sont de la dernière époque.

Les menhirs sont contemporains des dolmens et ce ne sont pas des sépultures.

La coutume des tumulus en terre et des galgals est très antérieure à celle des dolmens, qui ont tous recouvert des morts. Ce ne sont pas des autels, pas plus que certaines roches usées à leur surface supérieure, ou creusées, qui sont simplement des meules pour très grandes molettes ou des mortiers fixes.

Je ne connais qu'une station considérable de la pierre taillée

en Basse-Bretagne, avec gisement de silex et de quartzite ; celle de Guengat, Finistère, que j'ai découverte et que je décris dans le mémoire que fait paraître, sous peu de jours, la Société Polymathique du Morbihan.

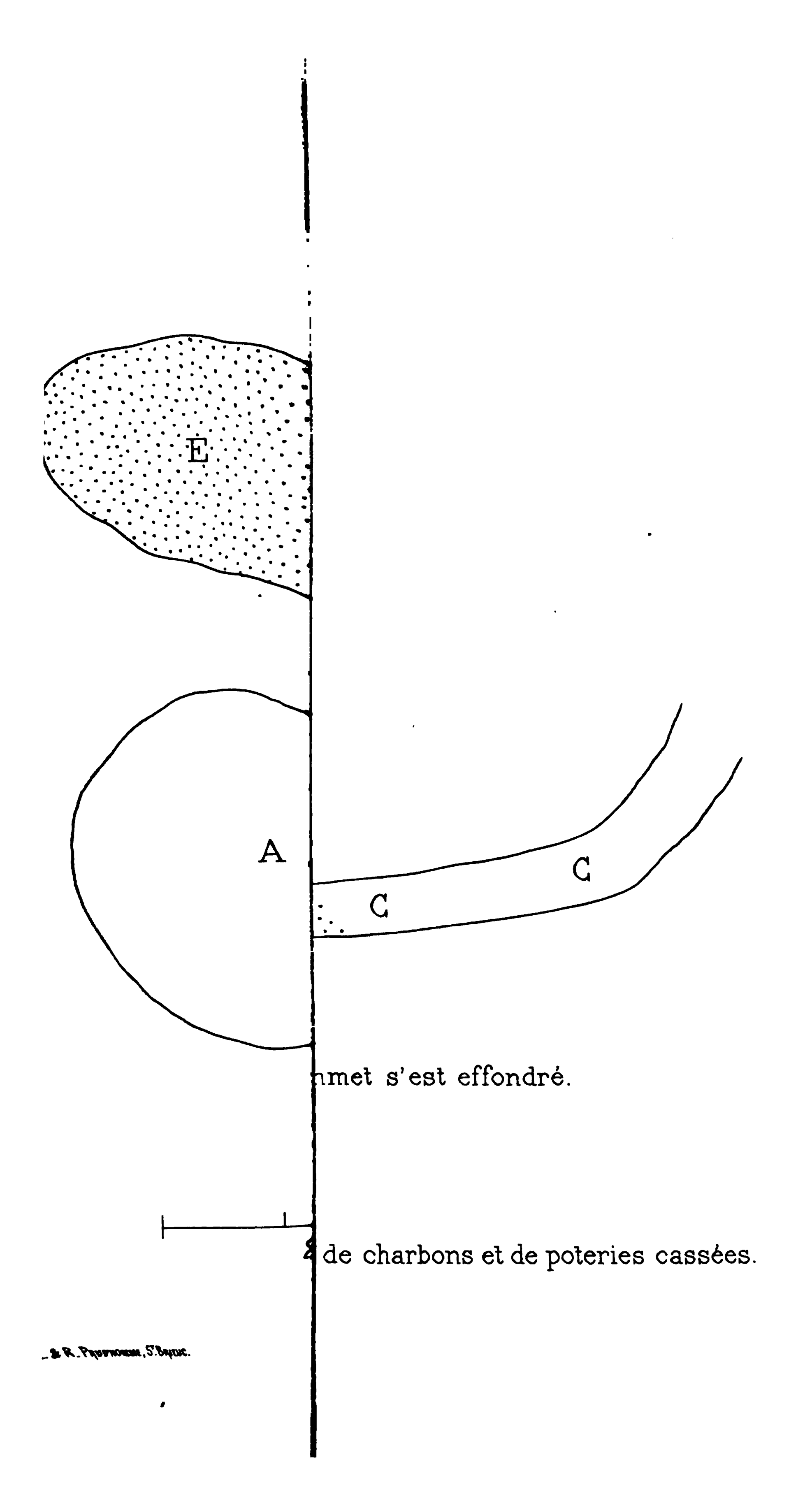
La plus rapprochée est celle de la Ganterie, à la limite d'Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord.

Je ne crois pas qu'on puisse qualifier de station, une localité où l'on a trouvé 250 à 300 silex taillés, et même plus sans gisement.

J'ai fait plusieurs trouvailles de ce genre.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Baron HALNA DU FRETAY.


E
A
C
C
nmet s'est effondré.
de charbons et de poteries cassées.

LE SOUTERRAIN DE RUGÉRÉ [1]

EN PLOUVORN

NOTE

De M. le Comte DE KERDREL

Dans le courant de l'hiver très pluvieux de 1873, les fermes de Rugéré virent, avec étonnement, disparaître subitement une mare voisine de leur habitation. Les eaux, en creusant le sol, s'étaient échappées par une ouverture assez grande pour qu'un homme pût y descendre. On pénétra ainsi dans une chambre souterraine, dont la voûte était ronde, presque régulière, creusée dans un schiste bleu, mesurant 3 mètres de diamètre à la base, sur 2^m 40 de hauteur. — A l'est, une sorte de couloir, où l'on devait s'engager en rampant, conduisait à une seconde chambre, plus petite, plus régulièrement creusée que la première, affectant toujours à son sommet la forme d'une calotte sphérique. Dans la partie du couloir qui reliait ces deux chambres, existait une niche, évidemment destinée à recevoir des vases ou des urnes ; puis la galerie se continuait en se relevant pendant sept mètres environ. C'était l'accès du souterrain.

Lors de la première exploration, nul objet ne fut découvert sur le sol, qui était d'une propreté minutieuse, et le monument ne semblait avoir subi aucune profanation.

Dans une des murailles de la première chambre, une ouverture

(1) Le Dr Le Hir écrit Buzéré.

en forme de porte était bouchée par de la terre glaise, c'est de ce côté que les explorateurs dirigèrent leurs recherches et découvrirent que cette terre était mêlée de charbon de bois, de briques canelées, de quelques ossements, de fers oxydés semblant être des extrémités de lames ; enfin, d'urnes brisées. Les fragments de ces poteries étaient assez considérables pour qu'on ait pu reconstituer deux vases presque entiers, l'un en terre rouge, l'autre en terre noire, vernissés tous les deux. Ils doivent exister encore dans le musée particulier du docteur Le Hir, qui dirigea pendant plusieurs semaines les fouilles du souterrain, et dont nous avons été assez heureux pour recueillir les premières impressions.

Il considérait cette crypte comme une sépulture gallo-romaine, le mode d'inhumation ne pouvant pas être antérieur à l'invasion romaine, ni postérieur à l'ère chrétienne.

Evidemment les sépultures avaient été violées, puisque les tessons de poterie, les ossements, des charbons ont été trouvés pêle-mêle dans la terre rapportée. Etait-ce pour enlever les matières précieuses renfermées dans les urnes, ou dérober à des ennemis les ossements des ancêtres ? Toutes les conjectures sont permises, et aucune ne peut avoir de solution certaine.

Dans le mot de Rugéré, le savant docteur avait découvert avec satisfaction deux lettres du mot *Run* qui indique en breton presque toujours un souterrain.

Nous lui abandonnons la responsabilité de cette opinion.

STATIONS

DE L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

NOTE

De M. l'abbé FRANCE

On se demande s'il y a plusieurs fabriques de pointes de silex en Bretagne. D'abord il est assez difficile de déterminer ce qui caractérise ces sortes d'établissements, qui devaient être bien primitifs, comme les instruments qu'ils fabriquaient. Comme ils dénotaient déjà une certaine importance, soit à cause de l'agglomération des ouvriers, du site ou du bois nécessaire, il ne faut pas s'étonner d'y voir, dans la suite, des centres celto-romains, des voies romaines, des lieux de sépulture, et plus tard, enfin, des habitations et des forteresses ou castella remplacés par des châteaux au moyen-âge. On peut y rencontrer, par hasard, des dépôts d'instruments perfectionnés, et à leur défaut des débris de la pierre travaillée, ou encore les instruments qui ont servi à les mettre en œuvre. Je n'ai visité aucun établissement authentique de ce genre ; cependant j'ose hasarder l'existence de ces fabriques dans trois points des Côtes-du-Nord, dont le dernier m'a été signalé par mon ami, M. l'abbé le Bourdellès, recteur de Rospez, près de Lannion. Le premier, que j'ai attentivement étudié il y a quelques années, est à Castelmeur, propriété de M. le comte de Kerguézec, et le second au-dessous de la chapelle de Liscorno, dans la commune de Lannebert, non loin du Leff,

qui sépare cette commune de celle de Gommenec'h, toutes deux dans le canton de Lanvollon.

A Castelmeur, M. de Kerguézec ayant creusé des fondations pour clore sa propriété, perça un peu profondément dans l'argile ou terre jaune, et mit à découvert une grande quantité de morceaux de silex éclatés de toutes les grandeurs. Sur l'observation que je lui en fis, il prétendit qu'il y avait eu là une fabrique de pierres à fusil. Je le crus d'abord. Cependant, à force de considérer le sol remué, je crus que ce terrain remontait à une époque bien plus ancienne que celle de l'invention de nos fusils. Il n'y a pas sur cette grève, située à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Plougrescant, à l'entrée de la rivière de Tréguier, un seul caillou de silex. On a dû par conséquent les y apporter, des couches crayeuses où ils se rencontrent en général. Ce sont des débris travaillés certainement par la main des hommes et non des éclats occasionnés, comme le disait un de nos amis, par le soleil d'Afrique et transportés comme lest sur nos côtes de Bretagne.

Il y a une voie romaine qui se rend de Tréguier à cette pointe, comme nous le voyons dans l'ouvrage de notre regretté maître, M. Gaultier du Mottay, et l'on peut s'en convaincre en examinant la grande quantité de pierres plates et de briques à rebords qu'on y trouve partout. Le mot castel indique assez qu'il y avait là un oppidum romain et plus tard une petite forteresse pour la défense de cette côte. Je n'ai pas eu le temps de m'y transporter pour prendre des échantillons, mais il est très facile de s'en procurer.

J'ai moins étudié Liscorno, n'y ayant passé que rapidement. J'ai pu cependant recueillir quelques éclats d'un silex jaunâtre dont deux seulement me sont restés ; l'un est triangulaire, c'est la pointe d'une flèche non achevée et l'autre a la forme d'une lame arquée. Je les ai détachés il y a déjà plusieurs années de la partie inférieure d'un talus mis à nu quand on a creusé la route qui mène au moulin de Prat. Un tronçon de voie romaine devait se détacher de la grande voie de Lanvollon à Pontrieux, pour communiquer, par les grosses pierres jetées à distance dans la rivière, avec les communes voisines qui, à cette époque, devaient avoir des stations de populations primitives. D'ailleurs, à quelques pas de là est l'imposante agglomération de Liscorno que

défendent les belles ruines du château de Coëtmen. Il y avait là un oppidum, comme on peut le voir par le grand nombre de canaux d'irrigations et de substructions romaines qu'on y a découvertes depuis déjà longtemps, et la féodalité l'a fortifié par ces donjons formidables qui ne font plus peur à personne, mais pourraient encore servir de points de stratégie qui ne seraient pas à dédaigner.

A Pen-ar-feunteun, dans la commune de Rospez, on a une vue superbe. Le Mené-Bré et les monticules qui lui servent de cadre et semblent s'en détacher, le magnifique bassin du Guindy et la vallée du Léguer, puis les belles campagnes de Tréguier !

Il y avait là, auprès de cette fontaine intarrissable, une gentilhommière qui a remplacé une petite forteresse. Il n'en reste aujourd'hui qu'une pauvre maison, plusieurs fois rebâtie et, dans les murs, des pierres travaillées avec deux restes de tourelles aux deux extrémités d'une courtine recouverte de larges dalles. C'est la ferme de Pen-ar-feunteun. Au nord et au sud de cette ferme se trouvent deux champs labourés, communiquant par un chemin creux. Dans les talus d'un de ces champs, M. l'abbé le Bourdellès, recteur de Rospez, a découvert une urne en terre grossière surmontée d'une pierre plate renfermant de la cendre et des os calcinés mêlés avec beaucoup de terre, puis deux poignards en bronze tellement oxidés qu'on a eu mille peines à les reconstituer. Tout autour il y avait plusieurs éclats de silex d'un travail déjà bien avancé. Ces objets sont conservés au musée du Petit Séminaire de Tréguier. Les jours derniers, j'ai voulu visiter cette ferme, ce chemin et ces champs, parce que l'on m'avait dit qu'on y découvrait encore journellement de ces débris de silex. Le long du talus en terre brûlée comme de la cendre, on voit, en effet, émerger certaines pointes à peine perceptibles ; ce sont des éclats de silex de toute dimension ; de temps en temps même on trouve des percuteurs ou nucleus, puis des silex non entamés de la grosseur d'une pomme de terre ordinaire. J'en ai apporté quelques échantillons que je vous mets sous les yeux. Dans un des champs fraîchement travaillés, on trouve, à la surface, de ces mêmes éclats de silex de toutes les formes. Impossible d'en trouver dans les autres chemins ni dans les champs voisins. Pen-ar-feunteun est situé assez près de la grande voie romaine de Tréguier à Lannion, mais comme nous

l'avons dit, il devait y avoir là un tronçon pour relier cette voie avec la côte.

Faut-il voir à Pen-ar-feunteun un établissement dans le genre de ceux dont il est question dans votre Programme ?

Pour moi, je le crois, d'après ces explications que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre. Je serais tenté d'en dire autant de Castelmeur, en Plougrescant et de Liscorno, en Lannebert. Ce n'est que mon humble avis ; des fouilles mieux dirigées pourront le corroborer plus tard. Dans le cas d'une décision contraire, il resterait à déterminer ce que signifie la présence de ces vieux débris dans les localités que je viens de signaler ce que ne manquera pas, sans doute, de faire votre Association qui a déjà jeté tant de lumières sur les pages bien négligées de notre histoire nationale.

ITINÉRAIRE

DES

MOINES DE LANDÉVENNEC

Fuyant les invasions normandes

NOTES

Lues au Congrès de l'Association Bretonne

Par M. le Comte R. DE L'ESTOURBEILLON

MESDAMES, MESSIEURS,

En venant répondre à la question 13e du Programme de ce Congrès, relative aux traditions orales concernant les saints peu connus ou inconnus de la Bretagne, nous n'avons point la prétention de traiter, comme il le faudrait, devant vous, ce sujet si vaste qui appellerait une compétence toute particulière. Malgré les progrès de certaines idées modernes, nos campagnes fourmillent encore de pieuses légendes, de saintes traditions, et l'historien qui se laisserait tenter par cette noble tâche, devrait consacrer une bonne partie de son existence à parcourir nos fermes et nos villages, à explorer nos landes, pour en obtenir un recueil de souvenirs à peu près complet.

Aujourd'hui le champ de nos investigations est au contraire

fort restreint, et nous voulons seulement faire connaître quelques traditions orales relatives à des saints bretons, à des saints cornouaillais, dont le culte et la mémoire se sont perpétués dans nos pays gallos des environs de Redon, comme un devoir de pieuse reconnaissance envers ces premiers bienfaiteurs de la Patrie.

Jadis, a dit un poète du pays de Vannes,

Hon diskoarn a hoanté konzeu
A lar d'emb e Breih hur tadeu.

« Nos oreilles étaient avides d'écouter la parole de nos pères en Bretagne. »

C'est ainsi qu'avant les mille préoccupations futiles de notre époque se conservaient les traditions en Armorique. C'est ainsi, que dans les veillées ou les fileries des chaumières des bords du Don, de la Chère ou de la Vilaine, s'est perpétuée la mémoire des saints bretons dont nous voulons rappeler le souvenir.

Au cours de nos dernières recherches, une des traditions qui nous parut présenter le plus d'intérêt, fut sans contredit une légende concernant l'un des plus grands saints et des plus célèbres bienfaiteurs de la Basse-Bretagne, saint *Gwennolé*, le fondateur de l'antique abbaye de Landévennec, l'ami du roi Gradlon, dont la ville de Quimper est toujours fière de voir la statue décorer le porche de sa belle cathédrale. Cette légende, sur laquelle M. l'abbé Roussel, curé du Landreau (Loire-Inférieure), avait déjà bien voulu nous communiquer d'intéressantes notes recueillies par M. l'abbé Picou, prêtre du Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine), que nous avons en grande partie utilisées dans ce mémoire, a pour objet : ***Le transport des Reliques du Saint lors des invasions normandes, et l'Itinéraire suivi par les moines de Landévennec fuyant les pirates avec leur précieux fardeau.***

Notre intention n'est point, assurément, de faire passer aujourd'hui sous vos yeux cette suite d'étapes douloureuses que les héroïques religieux durent accomplir alors, de Landévennec au pays des Cénomans, puis jusqu'à Montreuil-sur-Mer, au milieu d'un pays, pour eux totalement inconnu, et souvent à travers des forêts impénétrables. Outre qu'il serait fort difficile d'établir à première vue d'une manière rigoureusement histo-

rique, le véritable tracé de ces longues pérégrinations, le temps, ce fuyard indocile qui nous échappe toujours alors qu'on en a le plus besoin, ne nous a point encore permis de retrouver tous les jalons nécessaires qui nous auraient mis à même de vous en faire connaître les détails exacts ou les dramatiques péripéties. Mais à l'aide des souvenirs que nous avons recueillis, nous essayerons seulement de planter le premier de ces jalons, comptant, à l'occasion, sur le concours toujours si bienveillant de nos confrères de l'Association Bretonne, pour résoudre complètement, à l'avenir, s'il est possible, cette intéressante question.

A quelle époque les moines de Landévennec quittèrent-ils leur monastère pour fuir les invasions normandes ? Il est vraisemblable qu'aux IXe et Xe siècles, dans ces temps de perpétuels qui-vive, les pauvres religieux durent subir bien des alertes et se mettre plus d'une fois en mesure de pourvoir à leur propre sûreté. Mais de l'aveu de tous les auteurs anciens, les incursions normandes qui signalèrent les débuts du Xe siècle (920-921), furent sans contredit les plus terribles et forcèrent alors les moines de l'abbaye, non plus seulement à se défendre ou se refugier aux environs, mais encore à fuir véritablement leur monastère pour échapper aux massacres et surtout pour préserver leurs reliques et leurs précieux trésors.

C'est donc de cette fuite des moines de Landévennec, vers 920, pour sauver les restes de saint Gwennolé que nous nous occuperons spécialement ici, en prenant comme point de départ, outre les récits des principaux historiens bretons, une curieuse tradition du pays de *Pierric,* paroisse du diocèse de Nantes, que nous avons entendu plusieurs fois rapporter nous-même par des habitants de la contrée et sur laquelle MM. les abbés Picou et Roussel nous ont fourni de précieux détails.

Vers 496, saint Gwennolé devenu abbé du monastère de Landévennec qu'il venait de fonder, vécut dans cette solitude en pratiquant les conseils et les préceptes évangéliques, avec la plus grande ferveur, et y mourut en 550, plein de mérites devant Dieu et devant les hommes, à l'âge de 85 ans. Son corps, inhumé dans l'ancienne église de son abbaye, au lieu que l'on a appelé depuis le *Penity* (lieu de Pénitence), et où se trouvait la maison abbatiale, fut ensuite transféré dans la nouvelle église de la même abbaye, soumise à la règle de saint Benoît par Louis le

Débonnaire, roi de France, en 818. Il y resta jusqu'au temps des invasions et des ravages des Danois, Saxons et hommes du Nord, connus sous le nom générique de Normands. *Il en fut alors enlevé et transféré successivement en divers lieux où il fit des miracles et dont il devint le patron.* (DOM LOBINEAU. Vie des Saints de Bretagne).

Les incursions et les ravages des Normands eurent lieu sur la fin du IXe siècle, surtout de 878 à 891 et au début du Xe, principalement de 918 à 921. Jusqu'alors les côtes de l'évêché de Vannes et tout l'évêché de Nantes avaient le plus souffert de leurs déprédations. Mais à cette dernière époque (918-921), une bande de compagnons du fameux Roll ou Rollon, chef de ces brigands, s'établit par le meurtre et l'incendie jusque dans l'évêché de Quimper où se trouvait l'abbaye de Landévennec. Bientôt de nouvelles nuées de barbares envahirent la Bretagne par terre et par mer; et une telle épouvante se répandit dans le pays, que chefs, magistrats, comtes, seigneurs, prirent la fuite. En même temps, les moines quittèrent leurs monastères, emportant les reliques de leurs saints et les objets les plus précieux de leurs églises.

Ecoutons, sur ce lamentable sujet, l'un des historiens les plus érudits et les plus judicieux de la Bretagne :

« La mort d'Allain le Grand (*Allan Re-bras*), qui arriva en 907, fut pour la Bretagne le signal d'effroyables désastres. A cette nouvelle, les Normands dont les incursions avaient cessé depuis 891, accoururent de nouveau et leur fureur, dit la *Chronique de Nantes*, recommença à bouillonner. De toutes les invasions, celle-là fut la plus terrible. Devant elle, la Bretagne trembla d'épouvante..... Villes, églises, châteaux, monastères, tout fut livré aux flammes. Les comtes, les seigneurs, saisis de terreur, cherchèrent un refuge en France, en Bourgogne, en Aquitaine... De leur côté, *les moines quittèrent le pays, emportant les reliques de leurs églises qu'ils voulaient dérober à la profanation des Normands*. Le corps de saint Magloire fut transporté à Paris ; celui de saint Corentin à Marmoutiers, *celui de saint Gwennolé à Montreuil-sur-Mer.* » (AURÉLIEN DE COURSON. Edition du Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. — Prolégomènes).

Aussi bien, est-ce tout ce que nous dit l'histoire ; mais nous remarquerons toutefois, que ces textes divers viennent confirmer

pleinement la tradition et les souvenirs que nous allons rapporter ici et qui n'en sont d'ailleurs que le développement naturel.

Voici du reste cette vieille tradition de la paroisse de Pierric, débarrassée de ses circonstances erronées ou invraisemblables et soutenue par des inductions et des déductions sérieuses. « Nous l'avons recueillie nous-même, dit M. l'abbé Picou, dans ses notes, de plusieurs familles fort honorables et très anciennes, dont les membres sont d'accord sur ses divers points. L'une de ces familles remonte à plusieurs siècles. L'autre est mentionnée il y a plus de 700 ans, dans une charte de 1148, de l'abbaye de Redon. Elle résidait alors à Pierric, appelé alors *Pirric.* »

« Saint Guingalois, disent nos paysans (en latin *sanctus Winwaloëus* ou *Guingaloëus*), a passé par Pierric, non pendant sa vie, mais après sa mort. Son corps renfermé dans une châsse très lourde et porté par des hommes tout noirs, vint du côté du soleil couchant et traversa la paroisse en suivant à peu près une ancienne route qui côtoyait la rive gauche de la Chère, à une demie lieue ou trois quarts de lieue de ses bords. Ceci se passait dans la saison d'été, car les arbres étaient entièrement feuillés et il faisait très chaud. Le corps arriva avec de grandes fatigues pour les porteurs, à une suite de rochers élevés et de difficile accès, situés sur le territoire de Pierric, loin de toute habitation et de toute eau potable. Les bons moines qui le portaient éprouvèrent un besoin pressant de se désaltérer, et, ne le pouvant faire, le religieux qui dirigeait la marche, un *Saint,* pria saint Guingalois d'obtenir du bon Dieu qu'il leur procurât de l'eau, et aussitôt après, animé de la foi la plus vive, il frappa le rocher de son pied qui, en s'enfonçant, forma un *pas* profond, un creux, d'où sortit une eau claire et fraîche qui permit aux porteurs et à ceux qui les accompagnaient d'étancher leur soif. Il n'y avait alors qu'une *chapelle* à Pierric, dont une grande partie du territoire était en landes et en bois ; mais plus tard on y bâtit une église, à laquelle on donna saint *Guingâ* ou *Guingalois* pour patron, en mémoire du miracle qui avait eu lieu aux rochers de Pengré (1), dont le creux, devenu une petite fontaine, avait pris le nom de *Fontaine du Pas de Saint* ou plutôt de *Pas de Saint* qu'il porte encore aujourd'hui. »

(1) Jusqu'au IXe siècle, *Pen-creac'h,* le sommet du coteau.

Or, quelle est de nos jours la topographie du théâtre de cette pieuse légende. — A 1,200 mètres environ au sud du bourg de Pierric, non loin du village de Geston et de la ferme de la Houssaye, se trouve un champ nommé le *Champ de Pengré* ou *Pigré*. Dans ce champ, on voit une masse de rochers plus longue que large, formant une crête de chaque côté de laquelle le terrain subit une déclivité sensible : au nord, vers le ruisseau du Pas-Guillaume qui coule à un kilomètre, et au midi, vers celui de la Renouillère qui coule à deux kilomètres des rochers précités. Une partie de ces rochers, légèrement déprimée, présente, dans une cavité, un *pas* parfaitement moulé, de grande dimension, qui présente toutes les parties d'un pied dont la direction est orientée vers le bourg de Pierric. Cette cavité, qui peut avoir de 20 à 25 centimètres de profondeur, contient toujours de l'eau, même à l'époque des plus grandes sécheresses, et cette eau épuisée est immédiatement remplacée. C'est cette cavité qu'on appelle dans le pays et dans toutes les paroisses voisines, la *Fontaine du Pas de Saint,* ou tout simplement et plus souvent *le Pas de Saint,* ce qui indique clairement qu'il ne faut pas l'attribuer à saint Gwennolé en personne, comme plusieurs le font par erreur, mais bien au religieux inconnu que le P. abbé de Landévennec avait choisi parmi ses moines comme le plus digne de remplir cette pieuse mission, au *Saint,* en un mot, qui dirigeait le transport des reliques de saint Gwennolé.

Après cela, que peut-on opposer de sérieux à la légende traditionnelle et aux notions historiques rapportées ci-dessus. Quelles objections fondées peut-on leur adresser ?

Les incursions et ravages des Normands aux IXe et Xe siècles sont un drame lugubre, mais un fait historique.

Les moines de Landévennec furent bien inspirés en enlevant les restes de saint Gwennolé, leur saint fondateur et patron, leur plus précieux trésor, et la preuve en est que quelques années plus tard, les Normands pillèrent leur monastère et firent prisonnier leur abbé (l'abbé Jean), ceci est encore de l'histoire.

Celle-ci constate en outre que le corps de saint Gwennolé fut porté à Montreuil-sur-Mer, et qu'*en un grand nombre de localités où il passa, il obtint des miracles et en devint le* PATRON.

Par ailleurs, qu'étaient ces hommes tout noirs qui le portaient,

sinon des moines de l'abbaye de Landévennec, c'est-à-dire des Bénédictins, dont les vêtements étaient noirs.

De plus, les moines porteurs du corps de saint Gwennolé, ont dû traverser le territoire de Pierric, car il se trouvait sur le parcours qu'il était rationnel de suivre pour se rendre à la destination qu'ils se proposaient. S'il y a eu des écarts, ils ont été nécessités par la crainte de la rencontre des Normands qui parcouraient tout le pays, ou par les difficultés naturelles du sol.

Le Cartulaire de l'abbaye de Redon fait plusieurs fois mention dans ses actes d'un chemin public (*via publica),* parallèle à la rive gauche de la Chère, qui franchissait la Vilaine à Beslé, où ses vestiges connus encore sous le nom de *Chemin de la Duchesse Anne* ou *de Richebourg,* existent encore, et qui se dirigeait vers Châteaubriant.

Le rocher de Pengré ou Pigré existe encore intact, et la fontaine ou petit réservoir nommée : *Le Pas du Saint,* existe aussi, et probablement telle qu'elle a été formée, sauf peut-être quelques modifications occasionnées par le contact de l'eau ou quelques pieux larcins. Quant au rocher, il serait aussi difficile aujourd'hui, qu'il l'était il y a mille ans, de franchir cette crête rocheuse avec la charge d'un lourd fardeau qui demanderait à être porté avec précaution et respect.

En outre, pourquoi ce nom de *Pas de Saint ?* Pourquoi les pèlerinages des fidèles à *ce lieu* plutôt qu'à un autre, et cela de temps *immémorial,* s'il ne s'y est rien passé d'extraordinaire, rien de miraculeux ? Et cette direction du *Pas* vers le bourg de Pierric, n'est-elle pas elle-même un indice en faveur de notre thèse ?

Enfin la paroisse de Pierric, érigée vers le XIIe siècle, a, comme celle de Batz, saint Gwennolé pour *Patron.* Aucune autre paroisse du diocèse de Nantes, aucune du diocèse de Rennes, limitrophe dans toute son étendue méridionale de celui de Nantes, ne jouit de ce patronage. Et pourtant, l'histoire qui fait connaître l'origine du patronage de la paroisse de Batz, reste muette sur l'origine de celui de Pierric. Le prieuré de Batz fut fondé en l'an 945, par le duc de Bretagne, Alain Barbe-Torte, qui le donna à Jean, abbé de Landévennec, et celui-ci, naturellement, plaça l'église sous le patronage de saint Gwennolé. Pourquoi donc aurait-on donné à Pierric, pour *Patron,* un *saint inconnu* dans le pays, si quelque prodige le concernant ne s'y

était opéré ? N'oublions pas aussi, comme nous l'avons déjà dit, que le corps de saint Gwennolé enlevé de Landévennec fut, d'après l'*Histoire*, transporté successivement en divers lieux où il opéra des miracles et dont le saint devint le *Patron*. Et, si tant de saints, tant de héros de la vieille Armorique furent jadis choisis par nos ancêtres comme protecteurs et comme modèles, ce ne fut point sans motifs sérieux. Leurs mérites, leur renom ou leurs labeurs quotidiens, avaient produit de trop merveilleuses moissons, pour qu'on oubliât d'honorer leurs fatigues et leurs peines, et chacun se fit dès lors un impérieux devoir de conserver le souvenir de ces véritables bienfaiteurs de la Patrie.

Dans le même diocèse, on peut citer du reste un autre fait du même genre. Si l'on admet l'origine surnaturelle de la fontaine dite : *de Sainte-Marie,* située sur les coteaux occupés actuellement à Nantes par la *rue du Calvaire,* et accordée, dit la tradition, à la prière d'Alain Barbe-Torte, alors que ses guerriers mouraient de soif, pendant leur lutte contre les Normands en 938, pourquoi n'accorderait-on pas la même origine à celle de *Pigré* ou du *Pas du Saint* demandée par le religieux, le *Saint,* qui dirigeait le transport des reliques de saint Gwennolé ?

En résumé, il nous semble acquis, d'après les faits et les traditions populaires ci-dessus cités, que les reliques de saint Gwennolé ont dû reposer sur le sol de la paroisse de *Pierric* et que l'on peut regarder cette modeste paroisse comme une des haltes presque certaines du grand voyage des moines de Landévennec. — Si nous ignorons encore quels autres points de la Bretagne, de Landévennec à Beslé, eurent l'honneur de voir passer l'humble troupe monastique ou de lui donner asile, nous demeurons du moins convaincus, qu'à partir de Beslé, elle dût suivre l'antique grand chemin (*via publica*), encore aujourd'hui pavé en partie, qui sous le nom de *chemin de Richebourg* ou de la *Duchesse Anne,* passe près Trenon et à Tremé en Beslé, au Gué-Colin, à Lanviais *(Lan-via),* à Geston aux Queux en Pierric, à la Venourais (*Veneria*), Saint-Clair, Quibut en Derval, au Carrefour, au Drul en Luzanger, puis gagne à Domnèche l'importante voie romaine de Blain à Beré par Saint-Aubin-des-Châteaux.

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que non seulement la paroisse de Pierric est pénétrée d'une foi profonde en cette tradition séculaire, mais les paroisses voisines ou situées aux

environs de ce parcours en conservent également le souvenir. — De nombreuses frairies en Massérac, Avessac, Guémé, Conquereuil, Luzanger, ont pour *Patrons* de saints moines de l'antique abbaye du roi Gradlon. Ici c'est la frairie de *Conq* en la paroisse de Massérac, sous le patronage de *saint Rioc;* là, les frairies de *Penhoët* et de *Gavresac* en la paroisse d'Avessac, sous les patronages respectifs de *saint Walay* et de *saint Martin d'Armorique*. Comment la réputation de sainteté des fils de saint Gwennolé serait-elle parvenue dans ces régions assez éloignées de la Cornouaille, comment le souvenir de ces bons saints, sur lesquels il ne nous reste pour ainsi dire aucuns documents écrits, aurait-il pu demeurer jusqu'à nous, si leurs vertus n'avaient été précisément divulguées par les pieux religieux, continuateurs de leurs traditions.

Bien plus, il n'y a pas jusqu'à une frairie de la paroisse de Derval, limitrophe de celle de Pierric, la frairie de *Nillac,* qui ne s'honore toujours d'aller prier au pied de la croix de *saint Guingalois* (saint Gwennolé), qui la protège du coin de l'un de ses carrefours.

Saint Guingalois,
Du fond des bois,
Veille sur nous
Et sur nos toits,

chantent encore les petits pastours de Luzanger ou de Derval en gardant leurs bestiaux.

L'histoire, la tradition, comme la topographie locale sont donc également d'accord sur ces faits. Puissent les recherches futures de nos confrères de Bretagne apporter à notre *Itinéraire* de nouveaux et intéressants jalons !

LA RESTAURATION

DE

LAMBADER

LETTRE

De M. le Vicomte DE RÉALS *à M. le Vicomte* DE LA VILLEMARQUÉ, *Directeur*

Troërin, le 3 septembre 1888.

MONSIEUR,

L'excursion archéologique, à laquelle vous devez consacrer une des journées du Congrès, vous conduira peut-être dans le voisinage de Plouvorn, et dans ce but je désire appeler votre attention sur notre ancienne chapelle de Lambader et son beau clocher, que nous regardons dans le pays comme digne d'intéresser le touriste. Que cette prétention soit fondée ou non, vous trouverez sans doute légitime que, administrateur de la commune de Plouvorn depuis de longues années, je tienne à effacer la mauvaise impression que peut laisser aux étrangers les reproches un peu vifs adressés par M. de Courcy, dans son excellent *Itinéraire de Nantes à Brest,* à nos bons plouvorniens et à l'administration municipale de cette époque.

L'église priorale de Lambader, pourvue de huit arcades élégantes dans chacun de ses bas-côtés, est surmontée d'un clocher très beau, qui a beaucoup de ressemblance avec celui du Creisker à Saint-Pol-de-Léon. C'est une tour carrée, ornée d'une balustrade légère et surmontée d'une flèche élevée, de forme prismatique hexagonale, flanquée de 4 clochetons. La hauteur totale du clocher est de 57 mètres; il est absolument creux dans l'intérieur, et du sol on peut voir la pierre terminale ; l'escalier est à vis dans l'un des piliers.

Classée comme monument historique au commencement de ce siècle, la tour de Lambader dut être démolie en 1842, par mesure de sécurité publique. Un des clochetons était déjà tombé ; la flèche elle-même était penchée et menaçait ruine. Pendant de longues années ses débris restèrent épars sur le sol ; la chapelle, toute lézardée et mal entretenue, ne semblait plus devoir résister longtemps aux outrages du temps, et le monument allait disparaître, lorsqu'en 1873, sur une demande du Conseil municipal que je présidais, l'évêque de Quimper, Mgr Nouvel, autorisa la reconstruction de l'édifice. Grâce à la pieuse générosité du clergé paroissial de Plouvorn et de ses habitants, tant châtelains que cultivateurs, grâce aussi à celle des nombreux prêtres nés dans la commune qui, à l'appel du recteur, M. Hillard, envoyèrent tous, sans exception, de belles offrandes, cette reconstruction a pu se faire presque uniquement au moyen de dons; et à part la restauration de la flèche, la fabrique n'y a contribué que pour une part très minime. Aussi les travaux, commencés en 1875, n'ont été terminés qu'en 1877 pour la chapelle et la base de la tour, et en 1881 pour la flèche (1).

La légende de Lambader est un peu obscure ; d'après la tra-

(1) Un membre du Congrès, frappé du prix minime pour lequel j'ai pu faire mettre en ordre les pierres éparses du clocher, a demandé, je crois, l'inscription de cette particularité au procès-verbal de la séance de vendredi. Le prix de 180 francs que j'ai indiqué ne concerne que la flèche. Au moment de la démolition, en 1842, les pierres de cette flèche avaient été rangées par assises de 1m 20 de hauteur. Mais, depuis cette époque, les assises avaient été renversées et les pierres de tailles avaient été dispersées sur tous les points du petit bois qui entoure la chapelle. L'architecte regardait comme impossible de remettre ces pierres en ordre et jugeait qu'elles n'étaient utilisables que comme moëllons. C'est ce travail de mise en ordre et de rangement par assises pour *la flèche seulement* que j'ai fait faire pour le prix de 180 francs.

dition populaire la plus accréditée, un seigneur breton, captif des Sarrasins, délivré par l'intercession de la sainte Vierge, aurait élevé la chapelle au lieu où il se trouva miraculeusement transporté sans savoir comment. Des chaînes, que l'on voit encore suspendues des deux côtés du chœur seraient celles du captif reconnaissant. D'après Fréminville, Lambader a été le siège d'une ancienne commanderie de Templiers. Il est en cela d'accord avec la tradition populaire qui rapporte que le prieuré de Lambader était autrefois occupé par des moines rouges. En effet, la chapelle n'était pas isolée, mais se rattachait, comme toutes les commanderies de templiers, à un ensemble de constructions dont les vestiges se retrouvent même aujourd'hui. C'est ainsi que, du côté ouest, une grande galerie, formant une voûte sous laquelle passait la route de Landivisiau à Saint-Pol-de-Léon et reliant la chapelle à une maison actuellement démolie, existait encore au commencement de ce siècle. Du côté nord, une deuxième galerie reliait aussi la tour avec une maison d'un style particulier, habitée maintenant par le sacristain. Cette deuxième galerie, qui n'a été détruite qu'en 1842, était terminée par deux anges avec exergue. Tout semble donc attribuer à Lambader une origine très ancienne. La dernière reconstruction en a fourni des preuves certaines. J'ai eu la direction de tous les travaux de Lambader ; j'ai ainsi suivi la démolition jour par jour et j'ai constaté que la chapelle était à sa quatrième reconstruction partielle ou totale. Dans les murs se trouvaient employés, comme moëllons, des fragments de pierres taillées pour former des pleins cintres du style roman grossier ; tandis qu'à côté se voyaient d'autres fragments du style gothique. Ni les uns, ni les autres de ces fragments n'avaient de rapport avec la chapelle que je faisais démolir ; ils appartenaient à un édifice plus ancien encore. Dans deux autels en Kersanton, qui sont adossés aux piliers mitoyens de droite et de gauche de la nef, les ouvriers ont mis à découvert des ossements, et des pierres sur lesquelles étaient gravées, à l'un des autels la date de 1500, à l'autre celle de 1300. Enfin, dans les papiers de la famille de Troërin, famille fondue dans la maison de Réals, nous trouvons un acte de 1534 par lequel le seigneur de Troërin, à l'occasion d'une reconstruction du pignon sud de l'église, donne au prieur de Lambader un champ sis au terroir de Kerguidal. L'acte n'indique pas à quel ordre appartenait le

prieur de Lambader. En reconnaissance de ce don, le dit prieur reconnut au seigneur de Troërin le droit à trois tombes dans la chapelle, plus le droit à la troisième arcade, plus le droit de placer ses armes dans trois endroits différents de l'église. Diverses tombes ont été découvertes pendant la démolition ; mais aucune inscription n'a permis de reconnaître quels étaient les personnages que recouvraient ces sépultures.

Dans l'intérieur de l'église, on remarque un jubé en bois de chêne, travaillé à jour, ainsi que la rampe de son escalier tournant qui est très admirée. C'est un réseau de sculptures et de fines dentelures du plus bel effet. Les motifs multiples de ce jubé sont du style flamboyant et ils reproduisent le dessin de la maîtresse vitre. D'après les titres des Troërin, ce jubé fut donné à l'église en 1481, par Marc de Troërin, époux d'Isabeau de Kermellec ; les armes du donateur sont soutenues par un ange formant l'un des pendentifs du jubé du côté du chœur ; elles sont aussi reproduites, ainsi que celles de sa femme, au dessus de la porte du milieu.

Le corps du jubé qui fait face à l'autel, est orné de douze statues représentant les apôtres ; sur la face opposée on remarque principalement un pélican qui, suivant l'allégorie connue, se perce le flanc ; et, enfin, en forme de pendentifs, des anges portant les attributs de la passion.

A côté de la porte sud, la famille de Kerdrel a fait placer en 1876 un bénitier en Kersanton d'un joli travail : il porte les armes de la famille.

Dans le fond de la chapelle on a recueilli une trentaine de statues en pierres de taille qui doivent être les débris d'un ancien calvaire. Plusieurs de ces statues ont beaucoup d'expression dans la physionomie ; malheureusement presque toutes ont été mutilées pendant la révolution. Elles ressemblent comme travail aux statues du calvaire de Guimiliau et doivent être de la même époque.

Les pèlerins ne quittent jamais Lambader sans aller boire à la fontaine sise à deux mètres du pignon sud (1). La source, qui alimente cette fontaine, est située sous le maître-autel.

(1) J'avais fait remarquer à M. de Kerdrel que la fontaine située au pignon sud de l'église prenait sa source sous l'autel même et que cette circonstance

Tels sont, Monsieur, les quelques renseignements que je puis fournir sûr la chapelle de Lambader. Je serais heureux s'ils pouvaient vous être de quelque utilité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Vicomte DE RÉALS.

avait beaucoup augmenté la difficulté du travail, les fondations de la moitié du bas-côté sud et celle des piliers concernant cette partie de la chapelle ayant dû être descendues au-dessous du niveau de la source, en sorte que les fondations avaient une profondeur au-dessous de la terre à peu égale à la hauteur des murs au dessus du sol. M. de Kerdrel a paru comprendre que les fondations de toute la chapelle et des piliers étaient aussi profondes, tandis que mon observation ne concernait que le tiers de la construction, du côté de l'autel.

(*Les notes sont extraites d'une lettre de* M. LE VICOMTE DE RÉALS, *datée du* 18 *septembre* 1888).

L'AUTEL DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

A MORLAIX

LETTRE

A M. TRÉVÉDY, *par M. l'abbé* SÉRÉZEN

Morlaix, 11 septembre 1888.

MON BON MONSIEUR TRÉVÉDY,

Ayant eu le plaisir et l'honneur de vous saluer lundi dernier à votre passage par Morlaix, et sachant, par ailleurs, combien vous vous occupez d'archéologie, permettez-moi de vous communiquer un document curieux et probablement inconnu, relatif aux deux anges adorateurs qui sont sur le maître-autel de Saint-Martin de Morlaix. Il y a trente-six ans que je connais Morlaix ; et hier seulement j'ai su, par un homme très instruit, très sérieux et très considéré, l'origine et la provenance de ces deux belles statues que l'on dit supérieures à celles d'Etex qui sont à la Madeleine, à Paris.

C'est une légende qui repose sur la foi d'un témoin oculaire, et que je confie à votre discrétion pour en parler au Congrès de l'Association Bretonne, si vous le jugez à propos ; car il y a peut-être des descendants des deux hommes qui ont apporté à

Saint-Martin de Morlaix les deux dites statues. Voici donc ce que j'ai appris hier matin de M. Jean-Louis Nicolas, vrai artiste et esprit cultivé, quoique simple peintre et vitrier, qui a travaillé peu ou beaucoup à la plupart des églises du Finistère.

Vers 1789, deux navigateurs de Morlaix parcouraient, en corsaires, la Méditerranée, quand tout-à-coup ils rencontrèrent un petit navire qui sortait de l'Italie. L'attaquer et s'en rendre maîtres, ce fut bientôt fait. Mais quel désappointement, quand ils ne trouvèrent dans ce navire que deux grosses caisses où étaient renfermées deux statues d'anges adorateurs à la destination de la Cathédrale de *Séville*, en Espagne. Les deux navigateurs étaient sur le point de les jeter à l'eau pour s'en débarrasser, quand le capitaine, appelé Kerdaniel, de Morlaix, dit à son second, appelé Pinchon, aussi de Morlaix : — Gardons ces deux statues et apportons-les au pays, j'ai à Saint-Martin de Morlaix un ami de collège qui bâtit une église ; ces deux statues lui feront plaisir ; je les lui donnerai pour son maître-autel. — Ce qui fut dit, fut fait.

Les deux statues arrivèrent au port de Morlaix ; et quand on débarqua la première caisse, le navire s'inclina au point de faire craindre un naufrage pour la seconde caisse ; mais sur le quai de Léon se trouvait un fort-à-bras, qui était vicaire de M. Expilly, et qui aida à sauver la seconde statue. Elles furent donc placées à Saint-Martin, et elles y restèrent jusqu'à ce que les églises fussent fermées par la Terreur. Alors l'église de Saint-Martin servit d'écurie pour les chevaux et les bœufs qu'on envoyait à Brest. Un soir donc, un bœuf entrant en fureur attaqua un des anges, le renversa, lui brisa un doigt du pied et endommagea les jambes ; alors on retira les deux anges et on les cacha derrière un tas de bois dans la propriété du Portzmeur, voisine de l'église, et appartenant à M. Dauménil ; ils y restèrent jusqu'à l'ouverture des églises après la Terreur ; et ces statues, remises à leur place, y font encore l'admiration des connaisseurs. A une époque où l'on n'appréciait pas beaucoup les beaux-arts, une de ces statues fut estimée 3,000 francs, et l'autre 2,000 francs.

Tels sont les renseignements que M. Jean-Louis Nicolas, de Morlaix, m'a donnés hier de vive voix, pendant que j'en prenais note, et qu'il m'a affirmé tenir d'une ouvrière de grande probité, qui travaillait chez M. Bourdoulous, maître-tailleur en Saint-Melaine, que j'ai beaucoup connu et dont la fille, Mme veuve Lagré,

a la bonté de soigner un des autels de ma jolie petite église. Cette ouvrière était présente quand on débarqua sur le quai de Léon les deux statues. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette affaire, c'est que ces deux statues étaient destinées primitivement à la cathédrale de Séville en Espagne, qui vient de crouler tout dernièrement.

Mon bon Monsieur Trévédy, je profite de cette occasion pour vous prier de vouloir bien agréer les meilleurs souvenirs avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

J. SÉRÉZEN,

Recteur de Saint-Melaine, Morlaix.

ROSCOFF EN 1776

LETTRES

Communiquées par M. ROBERT, *prêtre de l'Oratoire de Rennes* (1)

Lettre de Turgot à M. de la Bove. — (Originale.)

REMIS A M. LE PORT
26 avril 1776.

A Versailles, le 22 avril 1776.

On m'assure, Monsieur, que plusieurs matelots anglais, qui étoient dans l'usage de s'approvisionner au port de Roscoff, des thés que nous tirons de la Chine, commencent à s'en éloigner, parce que le curé de Roscoff a voulu les assujetir à ne pas manger de viande pendant le carême et les jours maigres ; que M. l'Evesque de Saint-Pol-de-Léon instruit du préjudice, que le zèle indiscret de ce curé portoit au commerce, a levé la deffense de faire gras ; mais que ces matelots n'en sont que plus gênés, parce que les cuisinières sont exhortées depuis, par leurs confesseurs, à ne pas faire cuire de viande les vendredy et samedy. Je vous prie de vérifier si les matelots, qui abordent à ce port, éprouvent effectivement de semblables difficultés et de me faire part, le plus promptement qu'il vous sera possible, de ce que vous aurez appris. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : TURGOT.

(1) Archives départementales, C : 86. — Année 1776.

M. le Subdélégué
à Saint-Pol-de-Léon.

A Rennes, le 28 avril 1776.

M. le Controleur général me marque, M. qu'il est instruit que plusieurs matelots anglais..... (la suite est mot pour mot la lettre de Turgot. L'auteur avait d'abord écrit en parlant du recteur de Roscoff : « le zele indiscret de ce *curé* » — comme avait écrit Turgot. Il a rayé ce mot et remplacé par « *recteur.* »)

Subdivision de Saint-Paul-de-Léon

M. le Port, 15 may 1776. 13 may 1776.

Monseigneur,

D'après les informations que j'ai faites, touchant les prétendûes defenses ou exhortations sécrètes du curé de Roscoff, aux aubergistes de l'endroit, de ne fournir point de viandes, pendant le carême et les jours maigres, aux Anglois qui sont dans l'usage de fréquenter ce port, en raison du commerce des thés et eaux-de-vie, il m'a paru que tout se réduisait à la cause d'un seul commerçant de cette nation (le s^r^ Biggs), lequel, en qualité de pensionnaire, a véritablement dû éprouver auprès de son maître de pension, françois d'origine et catholique, le refus de lui faire apprêter et servir de viandes, dans les divers tems prohibés par la réligion de l'Etat. Mais, à l'égard des aubergistes, dont le nombre est fort considérable au port de Roscoff, et n'est constamment devenû tel, que depuis la grande affluence des trafiquans anglois, je n'avois oüi jusqu'à cette heure aucune plainte de leur délicatesse sur ce point, et je dois ajoûter, qu'ils y auroient trouvé fort peu leur compte, par la concurrence d'aubergistes anglois, et il y en a toûjours eû quelques-uns. Enfin, car l'on se doit à la vérité, les notables du lieu m'ont nouvellement assuré, que le commerce des thés et eaux-de-vie y reprenoit tous les jours de nouvelles forces, depuis le ralentissement momentané dont on s'étoit apperçu d'abord, mais qui avoit son

unique cause, soit en le déplacement en d'autres parts du Roïaume de certains magasiniers anglois, soit par leur r'entrée chez eux et dans leur païs. L'opinion publique est mesme ici, que la seule maison Joucault fait sortir, tous les ans pour plusieurs millions d'effet, et le grand et solide moyen de constater le cours de ce commerce, depuis son introduction au port de Roscoff, seroit celui, si facile, de compulser les Registres des Déclarations, pour la partie des eaux-de-vie, qui ne passe pas pour la moindre. Si vous m'en donné l'ordre, ce sera une facilité de plus, d'instruire la réligion de Monseigneur le Controleur-Général et la vôtre.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très soûmis serviteur,

KERNOTER-LECOAT.

MONUMENTS

DES DUCS DE BRETAGNE

LE TOMBEAU D'ARTHUR II

De la tombe d'Artus ils feraient une borne !

BRIZEUX.

Le duc Arthur II « fut un bon Prince, bening, gracieux, homme de justice et droiturier... Il mourut en un petit chasteau maintenant ruiné, lequel s'appelle l'Isle, situé sur la rivière de Villaigne, au-dessus de la bourgade de la Roche-Bernard... Et fut ensepvely à Vannes en l'église des Cordeliers. » C'est en effet dans ce couvent fondé par Jean I en 1260, et augmenté par le duc Arthur II, que fut érigé le tombeau de ce prince ; mais il est fort malaisé de savoir aujourd'hui s'il y a été réellement enseveli. L'incertitude sur un point aussi important paraît bizarre ; elle est cependant très réelle et en voici la cause : Les dépouilles mortelles d'Arthur II ont été partagées entre le couvent des Carmes de Ploërmel et celui des Cordeliers de Vannes. Or, jusqu'au XVIII[e] siècle, on avait généralement admis que son corps était à Vannes et ses entrailles à Ploërmel : Dom Lobineau place au contraire la sépulture principale à Ploërmel (où Arthur II n'a pas de monument), et ses entrailles aux Cordeliers de Vannes.

Cette assertion, qui contredit l'opinion émise par les autres historiens, semble peu d'accord avec les faits. On lisait en effet

sur le monument d'Arthur II, dans l'église des Cordeliers de Vannes, cette inscription : « *cy gist le large prince le duc Arthur.* » Puis, est-il vraisemblable que l'on ait élevé un tombeau avec l'effigie du prince sans que son corps y ait été déposé, tandis qu'à Ploërmel, où il aurait été enterré d'après dom Lobineau, rien n'indiquerait sa présence. Il semble plus rationnel d'admettre, comme on l'a fait, que le cœur seulement d'Arthur II fut placé dans le tombeau de son père. C'est ainsi que plus tard la Duchesse Anne voulut que son cœur fût déposé dans le mausolée de François II son père. De même aussi, le corps de du Guesclin eut son tombeau à Saint-Denis avec ceux de nos rois, tandis que son cœur fut donné à Dinan. Mais dans l'un et l'autre cas on n'a point construit de tombeau sur ces simples reliques, réservant cette manifestation extérieure pour le lieu où le corps était enterré.

Quoiqu'il en soit et malgré toutes ces considérations, l'opinion de dom Lobineau est tellement précise que, si elle ne parvient à nous convaincre, elle suffit du moins pour nous laisser fort indécis.

Voici du reste le passage entier auquel je fais allusion. « Arthus II mourut en son chasteau de l'Isle, au-dessus de la Roche-Bernard, le 27 Août 1312. Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes et son corps aux Carmes de Ploërmel. On lui dressa un tombeau dans cette première église avec une épitaphe où l'on semble insinuer que tout son corps était là, ce qui donna lieu à quelques auteurs de dire qu'il aurait été enterré dans l'église des Cordeliers de Vannes. »

Ainsi le clairvoyant historien semble prévoir les causes d'incertitude que nous signalons. Quant à Dom Morice, il se contente, suivant sa coutume, de reproduire le texte de son devancier sans même oser changer une expression impropre : « Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes et son corps aux Carmes de Ploërmel », puis il ajoute : « Le tombeau qu'on lui dressa n'est pas dans cette église (Ploërmel) mais dans la première et son épitaphe a jeté quelques auteurs dans l'erreur. »

L'inscription qui fut, sans aucun doute, placée jadis à Ploërmel sur les restes de ce prince, trancherait toute difficulté. Mais elle ne nous a pas été conservée. La seule épitaphe que j'ai pu relever est celle ci :

Cy dedans gist le
corps et est ensepulturé
Artus second du nom
Duc de Bretagne
MCCCXIII

Plaque de marbre noir Cordeliers de Nantes (pour Vannes)

Ce document est bien formel, malgré l'erreur du copiste qui a mis Nantes pour Vannes. Le désaccord même entre la date de 1313 et celle de 1312 donnée par Dom Lobineau, serait une preuve en sa faveur, car nous retrouvons la date de 1313 dans un ancien obitier de Vannes. « Anno 1313 obuit clarissimus princeps Arturus secvndus. » Malheureusement, toute la force du document s'anéantit devant le nom du transcripteur. C'est en effet dans le recueil manuscrit de Fournier, déposé à la Bibliothèque publique de Nantes, que se trouve cette inscription. Or, l'ingénieur Fournier était doué d'un esprit beaucoup trop inventif pour que l'on puisse invoquer son témoignage et nous ne donnons ici son texte que pour *mémoire*.

Les bâtiments conventuels des Cordeliers occupaient un terrain jadis situé en dehors de l'enceinte de Vannes, où se trouve maintenant la rue nommée Saint-François, du nom le plus généralement donné au couvent des Cordeliers.

Sur la page d'un registre d'inventaire déposé aux Archives départmentales de Vannes se trouvent les curieux renseignements qui suivent et que nous transcrivons sur le texte publié en 1869 par M. Guyot Jomard (1) : « Des papiers qui se sont trouvés dans les archives et autres endroits du couvent de Saint-François de Vannes, duquel couvent on a trouvé la description qui suit dans un ancien livre, en partie délié, où il y a plusieurs autres particu-

(1) Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan, 1869, p. 14.

larités tant du dit couvent que d'autres lieux. » Suit la description en latin. En voici la traduction, aussi littérale que possible : «... Le couvent de Vannes a été bâti sur un terrain antique et incliné jadis en dehors des murs de cette ville par le seremissime prince Jean I, duc de Bretagne Armorique ; il fut agrandi par Arthur II fils de Jean II. » Devenu duc en 1305, il mourut en 1312. Son tombeau a été placé au milieu du chœur. »

« Dans un ancien obitier est écrit ce qui suit : Anno 1313 obiit clarissimus princeps Arturus secundus, dux Britannie, in suo castello Insulensi prope oppidum de la Roche-Bernard, fuit sepultus in choro Sancti Francisci Venetensis. » Ce qui suit était escrit sur son tombeau.

Cy gist le large prince le duc Arthur de Bretagne, fieuls du bon duc Jean II, lequel mourut à Lyon, au couronnement du pape Clément V, l'an de grâce 1305, qui fut fieuls de madame Beatrix fille au roi d'Angleterre Henri 3eme, qui trépassa au chateau de l'Isle lès la Rochebernard, le XXIIIJ jour du mois d'Août, surveille de la décollation de saint Jean Baptiste l'an de grâce MCCCXII....

SA VIE ET LE SERVIGE VOLENTIERS NOS VOS RECOTERRAGES E LES BONNES TECHES, SI JE POIEIE, MES CESTE TOMBE NE PEUT PAS COMPRENDRE IÇY. IL FUT ENSEPULTURÉ AVEC GRANDE FESTE E GRAND COMPAGNIE DE LA NOBLESSE DE LA DUCHÉ, ET MOULT NOUS HENOURA, PRIE DIEU QUE SON HERME SET EN REPOS...

Le couvent des Cordeliers, ruiné pendant la Révolution, a été absolument rasé en 1808 et il n'en reste aucune trace.

Le tombeau d'Arthur II, ou du moins sa statue, fut retrouvée et transportée plus tard à la Préfecture par les soins de M. Lorois, Préfet du Morbihan. En 1848, on eut la barbarie de prendre ces beaux marbres et de les jeter sur la grande route d'Auray où ils devaient servir de matériaux pour construire le pont du Pargo. C'est sans doute le souvenir de cet acte de vandalime qui a arraché à Brizeux le cri d'indignation que nous avons pris pour épigraphe : *de la tombe d'Artus, ils feraient une borne !*

Par bonheur, ces précieux débris furent aperçus par M. Galles, qui les obtint de l'ingénieur chargé des travaux. Peu après, en

1849, M. le baron de Wismes, de qui je tiens le récit de ces faits, les vit dans la collection de M. Galles avec la statue de Jean de Malestroit (1) et de Jeanne du Périer sa femme. Comme tous les archéologues vannetais, M. Galles avait cet admirable désintéressement qui a fait du Musée de Vannes un merveilleux trésor. Les restes de ces statues passèrent donc de sa collection dans la tour du connétable. Maintenant, en attendant la réorganisation du Musée, ils sont provisoirement déposés dans l'ancienne Halle de cette ville.

Les débris de la statue d'Arthur II se composent de deux (2) grandes parties donnant le buste et la taille jusqu'au dessus des genoux ; leur longueur totale est de $1^{m}15$; une sorte de baudrier traverse la poitrine ; l'épée est passée dans une ceinture ornée de coulants ajourés au centre.

Notre planche, exécutee sur une photographie que nous avons fait faire, grâce à l'autorisation bienveillante de M. le Directeur du Musée, reproduit parfaitement le bouclier du prince. On voit que les hermines y remplissent presque tout le chef de l'écu, sauf sur les côtés où apparaissent deux pièces de l'échiqueté de Dreux, mais fort allongées et semblables à des billettes.

(1) Les seigneurs de Malestroit avaient contribué très largement à la fondation du Couvent des Cordeliers.

(2) M. l'abbé Le Mené, directeur du Musée, pense que la partie supérieure du buste est peut-être d'une autre statue.

TOMBEAU DU DUC JEAN III

La mort de Jean III fut le signal de si terribles événements que la Bretagne n'eut guère le loisir de songer à construire un monument à la mémoire de ce prince. Ogée avance cependant que Montfort « lui fit ériger un magnifique tombeau de marbre aux Carmes de Ploërmel. » Rien de plus douteux que cette assertion ; de 1341 à 1345, date de sa mort, Montfort fut presque toujours captif, et ses quelques mois de liberté furent si activement employés en guerres, voyages et démarches de toutes sortes, qu'il n'eut certes pas un moment pour s'occuper du tombeau de Jean III. D'ailleurs, comment aurait-il pensé à rendre cet hommage à son prédécesseur sans savoir s'il lui succéderait jamais.

Un autre motif qui me fait rejeter cette assertion, c'est que le style des statues de Jean II et de Jean III est beaucoup trop différent pour qu'il n'y ait eu, entre la date de leur exécution, que le court espace de temps qui s'est écoulé entre la mort de ces deux princes.

Ce ne fut donc au plus tôt que sous le règne de Jean IV, longtemps après la mort du duc Jean III, que l'on put faire exécuter son tombeau. Il était mort dans la ville de Caen, au retour d'une expédition dans les Flandres, où il avait été rejoindre Philippe de Valois. Son corps fut solennellement ramené en Bretagne et déposé dans le chœur de l'église des Carmes de Ploërmel, en face du maître-autel et à la suite de celui de Jean II, c'est-à-dire plus éloigné dudit maître-autel que celui de son aïeul.

Ce monastère, qui comptait parmi ses fondateurs Jean I et plusieurs de ses descendants, avait une grande importance. L'église conventuelle, d'après la description d'Ogée, avait la forme d'un tau, était vaste et fort magnifique. « Au grand autel étaient quatre colonnes de cuivre, avec de petits anges, et une crosse pendante dans laquelle on déposait la sainte Hostie. »

Cette église « aussi belle que les cathédrales de la Province » fut complètement détruite pendant la Ligue. En 1593, les Huguenots, à l'instigation d'un seigneur du Crevy qui désirait s'affranchir d'une rente annuelle au monastère, décidèrent que les bâtiments abbatiaux nuisaient à la défense de Ploërmel. Les Carmes avaient eux-mêmes commencé à détruire les parties de leur établissement qui pouvaient compromettre la sûreté de la ville, mais ce sacrifice fut inutile ; on procéda militairement à la destruction de l'église et du couvent, et les huguenots déployèrent en cette occasion un zèle véritablement impie.

Les Carmes se retirèrent dans la ville de Ploërmel, au prieuré de Saint-Nicolas, qui se trouvait à l'espace occupé actuellement par l'Hôtel-de-Ville. Le procès-verbal relatant la translation des tombes de nos ducs, a été conservé dans la collection des Blancs-Manteaux (1). On y voit ce qui suit : « Le mardy 21e jour de juing l'an 1593...., en compagnie et présence des dits prieur et religieux des Carmes etc.... nous nous sommes transportés audit lieu et endroit où estait le dict couvent, et dans la grande nef de l'église, vers le haut d'icelle, avons veu et trouvé un tombeau assis sur une voute faicte en pierres, qui est le sépulchre de l'un des dicts seigneurs ducs, *à sçavoir Jehan troisième de ce nom, ainsi qu'il apparaissait encore par l'escrit et épitaphe* estant à l'entour du dict tombeau de marbre noir ; Et ayant faict découvrir et fouir sous le dict tombeau, entrez en iceluy par la descente et entrée d'iceluy, avons veu et trouvé une longue châsse de plomb en forme carrée ; Et la dicte châsse tirée hors et faicte ouvrir avons veu les os du corps y étant tout entier et la tête avec des cheveux de couleur jaune ; et apparaissaient encore dans la dicte châsse grandes quantités du baume du dict corps.

Ce faict a été faict ouverture de l'autre voulte et sépulchre estant au-dessus du précédant (Jean II).

Occasion de quoy les dicts ossements ont été mins dans l'autre châsse avec ceux dudict duc Jean (second pour 3me) et portée solennellement dans le chœur du dict Prieuré Saint-Nicolas auquel lieu et endroit la dite châsse et ossements des dicts deux seigneurs Ducs ont été enterrés, et faict dresser le tombeau du

(1) Il a été publié par M. S. Ropartz dans sa Notice sur Ploërmel. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1864.

dict marbre noir et sur iceluy mins le portroict des dits deux Ducs de marbre blanc, en bosse avec leurs écussons et armoeries, comme ils étaient de paravant au dit couvent. »

Cette relation a un intérêt tout particulier, car elle va nous permettre de retrouver avec certitude le tombeau de Jean III. Pour cela, il nous faut d'abord rectifier une attribution erronée qui depuis quarante ans a été rééditée dans tant de guides, de notices et de catalogues, qu'elle est aujourd'hui reçue sans conteste. Or, il est malaisé de faire rentrer dans l'ombre une erreur qui s'étale ainsi au grand jour depuis un si long temps.

Nous avons à Nantes un tombeau de marbre noir provenant de l'enclos des Carmes de Ploërmel, où il a toujours été connu sous le nom de tombeau de Jean II. De fait, sa ressemblance avec la tombe de Jean II sur la planche des Bénédictins est suffisante pour qu'on ait admis cette attribution.

En examinant de près ce monument, je fus frappé de certains détails qui, au lieu de se rattacher comme style à la date de la mort de Jean II (commencement du XIV[e] siècle), me semblaient au contraire beaucoup plus voisins du XV[e] siècle. Ainsi, les chapiteaux des colonnettes sont peu évasés au sommet, et rattachés par une bague anguleuse qui, au lieu de pourtourner leur base, s'écarte de chaque côté et vient en pénétration se fondre dans la partie unie de la pierre. Les socles qui soutenaient les statues ont des moulures prismatiques encore plus rapprochées du style flamboyant. Tous ces indices nous portèrent à lui assigner comme date plutôt la fin du XIV[e] siècle que le commencement. Ce n'est donc pas là le tombeau de Jean II, mais bien celui de Jean III, dont l'époque s'accorde mieux avec le caractère architectural de ce monument. Reste à prouver notre assertion par des documents.

Dans le procès-verbal de 1593, que nous venons de citer, on voit que les témoins n'ont retrouvé qu'un des tombeaux « en marbre noir et portant l'épitaphe de Jehan troisième. » La destruction du tombeau de Jean II s'explique aisément par ce passage d'Ogée qui nous montre les soldats anglais ruinant les mausolées des Ducs : « En descendant la charpente de l'église, ils prenaient plaisir à jeter dessus les plus grosses pièces de bois et les plus grosses pierres lors de la démolition des murs. » Aussi, lorsque les Carmes eurent transporté au Prieuré Saint-Nicolas les débris

de ces monuments, ils relevèrent seulement « le dict tombeau de marbre noir et sur iceluy, mirent le portraict des dicts deux Ducs de marbre blanc et en bosse. »

En 1601, grâce à la générosité de Henri IV, on put restaurer l'ancien sanctuaire des Carmes, qui avait été si endommagé « qu'il ne restait que les seules arcades de l'église, y ayant des boulevarts et esperons jusques au milieu de la dite église. »

Plus tard, « le second jour de mars de l'an 1618... les corps « des Ducs furent rapportés et placés en leur premier lieu dans « l'un des sépulchres, parce que l'autre avait été rompu à la « démolition du couvent. »

C'est pourquoi, lorsque Dom Chaperon vint dessiner les mausolées de Jean II et de Jean III pour l'*Histoire de Bretagne,* il ne trouva qu'un seul tombeau qu'il répéta deux fois, d'abord avec la statue de Jean II, puis avec celle de Jean III.

Le tombeau ducal du Musée de Nantes ne peut donc être que celui de Jean III, puisqu'il est le seul à avoir résisté à la destruction de 1593, comme l'attestent tant de témoignages.

Il convient donc de lui restituer sans tarder son véritable titre.

Au XVII[e] siècle, après la restauration de la tombe des Ducs, les religieux composèrent deux longues épitaphes qui nous ont été conservées dans le *Dictionnaire de Bretagne :*

Passant, tu vois ici les tombeaux magnifiques
De deux et souverains ducs des peuples armoriques.
Princes, lorsqu'ils vivaient, puissants et valeureux,
Issus du sang royal des vieux comtes de Dreux.
Le premier assista saint Louis, roi de France,
Aux pays d'outremer contre la mécréance

De la race ottomane, et fut au Mont Carmel
D'où les Carmes premiers vinrent à Ploërmel,
Amenés par ce bon et dévot prince
Désireux d'établir cet ordre en la province :
Et après qu'il les eut logés commodément,
En ce couvent par lui bâti superbement
Au voyage qu'il fit à Lyon, sur le Rhône,
Où Clément V reçut la papale couronne ;
Là, par un grand malheur, ce bon duc trépassa
Par la chute d'un mur qui, tout son corps froissa.
Sa dépouille mortelle est sous ce marbre enclose :
Plaise à Dieu qu'à jamais son âme au ciel repose.

L'autre, de qui tu vois l'effigie marberine
Portant un écusson semé de mainte hermine,
C'est Jean, tiers de ce nom, et fils du duc Artus
Et qui, sage, unissant les royales vertus
Et la dévotion de son aïeul et père,
Fut plein d'un saint amour pour ce monastère.
En retournant de Flandre, ou contre les Anglois
L'avait mené le roi Philippe-de-Valois
Il se vit investi d'une prouance maladie
Qui le fit trépasser à Caen, en Normandie.
Ici, près son aïeul, sont inhumés ses os,
Son âme vive au ciel en éternel repos.

En 1793, le couvent fut détruit et les tombes de nouveau saccagées.

Sous la Restauration, le Conseil général du Morbihan fit élever, dans le transept, du côté de l'épître de l'église Saint-Armel, un édifice d'assez mauvais goût sur lequel furent placées les deux statues. Au lieu de restaurer la base du tombeau de Jean III, dont les débris étaient réunis dans le cloître des Carmes, on construisit un lourd soubassement de marbre surmonté d'une urne du style le plus lamentable. Les deux statues furent placées sur ce mausolée avec cette inscription :

« De tous temps la fidélité Bretonne rendit hommage à ses souverains. »

La statue de Jean III (1) est fort belle, l'artiste lui a donné les traits d'un jeune homme de 25 ans, bien que le Duc eût à sa mort plus du double de cet âge.

Les cheveux longs sont entourés sur le front d'une mince couronne de pierreries. Les hermines qui décorent sa cotte d'armes sont du plus délicieux modèle ; elles n'ont pont la rigidité ordinaire de cet emblême héraldique, mais elles sont légèrement florencées. Au côté gauche est l'épée ; à droite une petite dague.

La longueur totale de cette statue est de 1m 95.

Le dais en marbre blanc qui surmonte la tête des gisants est décoré de trois arcatures trilobées dont les gables sont bordés de petits crochets. L'ensemble de cet édicule se rapproche trop du style du xve siècle pour que l'on puisse l'attribuer à Jean II; il devait donc appartenir au tombeau de Jean III. Sur la partie postérieure de ce dais est sculpté un petit bas relief représentant le couronnement de la Vierge ; sa largeur est de 60 centimètres et son élévation de 37 centimètres.

Les pieds du Duc Jean III reposent sur deux lions qui se battent ; peut-être l'un de ces lions figure-t-il un léopard.

Il y a une quinzaine d'années, on déplaçait de nouveau ce monument pour le mettre dans un coin sombre, tout au bas de l'église, où il est fort difficile de le voir (2). Lorsque je fis part au recteur de mon étonnement en voyant déloger ces tombes princières, comme s'il se fût agi d'un simple confessionnal, il me fut répondu que ce tombeau n'avait pas l'intérêt que je lui supposais, *parce que les corps ne s'y trouvaient plus !*

La base du tombeau de Jean III que possède le Musée archéologique de Nantes, a été restauré ou plutôt remonté par les soins de M. Bourgerel. — Les catalogues indiquent, par erreur, comme provenance de ce tombeau le château de la Biliais en Saint-

(1) Le frère Martial, de l'Institut de Ploërmel, a bien voulu nous prêter son habile concours pour photographier les deux statues de Jean II et de Jean III, entreprise fort difficile à cause du manque de clarté dans cette partie de l'église.

(2) Depuis peu on a de nouveau changé de place ces statues, mais pour les mettre plus près du chœur, dans une meilleure place.

Etienne de Montluc. Je crois devoir donner sur ce point les explications qui me furent transmises par M. L. de la Biliais :

« En 1838 ou 39, ma belle-sœur, M[lle] de la Boëssière, qui « habitait le château de Malleville près Ploërmel, tenta d'obtenir « pour le musée de peinture de Nantes les statues qui gisaient « pêle-mêle dans la cour des Carmes de Ploërmel. Après bien « des pourparlers, elle obtint seulement la base du tombeau qui « avait supporté les statues de Jean II et Jean III. Je fis alors « part du résultat de ses démarches au Directeur du Musée, et « voilà comment ce tombeau est venu des Carmes de Ploërmel « directement à Nantes par mon intermédiaire, mais sans qu'il « ait jamais eu rien de commun avec le château de la Biliais.

« Recevez, etc.

« L. DE LA BILIAIS père.

« Château de la Biliais, 18 mai 1876. »

En 1879, de nouvelles recherches dans le cloître des Carmes de Ploërmel me firent retrouver un beau fragment du tombeau de Jean III, que le supérieur voulut bien me céder.

LE TOMBEAU DE JEHAN DE MONTFORT

Jean de Montfort a souvent été placé au rang de nos Ducs avec le titre de Jean IV, et ce n'est que justice. Si l'histoire oublie les prétendants, oublieux eux-mêmes de leurs droits, qui n'ont pas eu le courage d'exposer leur vie pour conquérir la place où la naissance les appelait, en revanche, elle a toujours compté avec honneur ceux qui ont cru leur cause assez juste pour en appeler au jugement de Dieu. Affirmer au prix de son sang le droit héréditaire à la couronne, c'est la première vertu que l'on attende d'un prince, et comment pourrait-il y faillir lorsque tant de ses sujets ont le cœur assez haut pour courir avec lui les mêmes périls sans avoir les mêmes devoirs.

L'inviolable fidélité de nos races royales à ce grand principe était la force des Etats ; jamais elle ne s'est montrée avec plus d'éclat que dans cette merveilleuse guerre de Blois et de Montfort.

Malgré notre vif désir de rendre à l'héroïque figure de Montfort un dernier hommage en retraçant ici son tombeau, nous aurions eu de la peine à nous acquitter de cette tâche sans la belle découverte de M. de la Villemarqué.

Le tombeau de Jean de Montfort est très peu connu et à peine trouvons-nous des renseignements biens certains sur le premier lieu de sa sépulture. Nos chroniqueurs entraînés par les péripéties de la lutte sanglante qu'ils avaient à décrire, ont laissé le *Captif* dormir son dernier sommeil, pour suivre pas à pas son fils et l'héroïque Jeanne de Flandres. De son tombeau il ne nous reste pas même un dessin. M. de Gaignières, qui nous a conservé de si beaux monuments de nos Ducs, a négligé la simple tombe de bronze et la grande pierre ornée d'une croix en relief sous laquelle reposait Jean de Montfort.

Il appartenait à M. de la Villemarqué de soulever le voile qui depuis cinq siècles couvrait les restes du héros Breton.

Grâce aux documents historiques analysés par M. de la Ville-

marqué, on peut suivre la trame, malheureusement incomplète que nous donnent les renseignements écrits. Le Chronicon Briocense dit que Montfort « *ab hac vita migravit guerra nondum finita et fuit sepultus in monasterio Sanctæ crucis de Kimperleio ab inde fuit exhumatus et delatus pene fratres Prædicatores ejusdem urbis.* » Dom Lobineau traduit et complète un peu cette note et Dom Morice ne fait que transcrire, suivant sa coutume, le texte de son prédécesseur.

Pierre Lebaud était moins affirmatif au sujet du dépôt du corps de Montfort en l'église Sainte-Croix ; il dit seulement qu' « il fut ensepvely au couvent des Jacobins ou Dominicains de Kimperlé. »

Yves Pinsart, prieur de ce couvent en 1643, rapporte qu'avant 1592, on voyait dans le cœur de l'église « un cénotaphe ou fausse châsse couverte de drap d'or à fleurs de velours noir. » A la fin du siècle dernier, Ogée décrit ainsi le monument de Montfort : « Un tombeau de bronze, recouvert d'une pierre « tombale marquée d'une simple croix en relief. » Puis, arrive avec la Révolution, la ruine et le pillage de nos édifices religieux, des témoins de nos vieilles gloires nationales.

On pouvait croire que toute trace du monument de Montfort était à jamais effacée, lorsqu'à la fin de 1883, M. de la Villemarqué fut averti que l'on venait de découvrir, sur l'emplacement même de l'ancien couvent des Dominicains, les restes d'un tombeau. L'éminent Président de la Société archéologique du Finistère (1), put constater que cette tombe se trouvait juste au point donné, sur le plan de l'abbaye des Dominicains, comme étant la place de l'église principale. Elle se composait de trois muraillements en gros moëllons cimentés par du mortier ; le quatrième côté et le couvercle du tombeau manquaient. Le fond était garni par un dallage en pierres, que l'auteur de la Notice regarde comme caractéristique de la première moitié du XIVe siècle.

Les ossements retrouvés dans ce caveau funéraire se composent d'un crâne de fortes dimensions, des tibias et de fragments d'humérus et de cubitus. Au rapport de M. le docteur Martin,

(1) Le Tombeau de Jean de Montfort, par M. le vicomte de la Villemarqué. Quimper, 1884.

appelé à les examiner, ces ossements devaient appartenir à un homme de taille élevée, 1m 77 environ. Auprès se trouvaient quelques ossements de plus faibles dimensions, que M. de la Villemarqué pense pouvoir être attribués à la Duchesse de Montfort.

Vers 1635, le prieur avait composé une épitaphe dont voici les deux derniers vers (1) :

Uxor cum nato rem perficit, ossa que chari hic
Conjugis ad medium majoris collocat aræ.

Espérons que de nouvelles recherches feront retrouver, sinon la tombe de bronze qui a dû disparaître trop facilement, du moins la grande pierre ornée d'une croix en relief avec l'inscription : « Hic jacet Iohannes Dux Britanniæ et comes Montfortis. » Peut-être quelque jour se montrera-t-elle à l'heureux chercheur qui a su découvrir sur nos landes Bretonnes les fleurs d'or du *Barzaz-Breiz.*

(1) Voir la Notice de M. de la Villemarqué : *Tombeau de Jean de Montfort*, in-8°. Quimper, 1884.

MONUMENT DE CHARLES DE BLOIS

La mort tragique du Comte de Penthièvre à la Bataille d'Auray a été maintes fois racontée par les chroniqueurs et les poètes, mais jamais avec un aussi merveilleux talent que dans la guerre de Blois et de Montfort de M. de la Borderie (1). C'est là plus qu'un récit, plus que de l'histoire, c'est la lutte même qui se déroule sous vos yeux. Sur ce champ de bataille, si mal connu jusqu'ici, on revoit les positions tour à tour enlevées et reprises, la chevalerie française se ruant follement, avec cette ardeur ambitieuse, qui vint se briser contre l'habile stratégie des partisans de Montfort. Près de vous passent tour à tour les grandes figures de Duguesclin et de Robert Knole, de Jean IV et de Charles de Blois.

Après cette dernière bataille, qui décida du sort de la Bretagne et sauva peut-être son indépendance, le comte de Montfort fit transporter avec respect le corps de son rival au Couvent des Cordeliers de Guingamp, où le peuple vint en foule rendre hommage à sa pieuse mémoire.

Lorsque, au temps de la Ligue, le couvent des Cordeliers fut en partie détruit par les troupes du prince de Dombes, on transféra les restes de Charles de Blois à l'église de Notre-Dame de Grâces, située à peu de distance de Guingamp, où nous les retrouvons encore aujourd'hui.

Les ossements du Bienheureux Charles sont placés près de la balustrade du chœur, du côté de l'Evangile. Le reliquaire est posé sur un socle élevé, en bois de chêne rehaussé d'or ; il se compose de trois arcatures d'un style néo-gothique assez pitoyable. On y voit un ossement long de 35 centimètres environ, enveloppé d'une étoffe de soie rose bien fanée et ornée de passementeries d'argent. Dessus est posé un papier où l'on entrevoit les mots CAROL DUX, en caractères d'une écriture peu ancienne.

(1) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1887.

Sur un des côtés de l'édicule est une large plaque de cuivre portant un écusson en couleur, à mi-partie au premier palé d'argent et de gueules... qui est de Chastillon au deuxième de Bretagne plein. On y lit l'inscription suivante :

Cy dessous reposent les restes de très haut, très puissant et très excellent prince Charles de Chastillon, duc de Blois, duc de Bretagne, tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre MCCCLXIV après une guerre de 23 ans et s'être trouvé à 18 batailles contre le comte de Montfort oncle et cousin germain de Jeanne de Bretagne son épouse.

Comme on le voit, le monument de Charles de Blois n'est plus un tombeau, c'est un reliquaire, aussi bien ce prince était-il un saint plutôt qu'un Duc de Bretagne.

TOMBEAU DU DUC JEAN IV LE CONQUÉRANT

I

Jean IV, qui occupa pendant près d'un demi-siècle le théâtre de l'histoire, n'avait que trois ans lorsqu'il fut présenté aux guerriers de son parti pour remplacer son père, prisonnier au Louvre. Cette scène a une grandeur étrange. Que pouvait ce faible enfant pour conquérir la Bretagne et lutter contre la France. Il n'avait ni le prestige d'un chef, ni l'énergie d'un homme ; mais il était pour les siens cette chose sainte et sacrée qui bravait alors tous les obstacles : le Droit. « Véez-ci mon petit enfant qui sera, se Dieu plaist son restorier, » avait dit Jeanne de Flandre ; et il plut à Dieu ainsi, pour faire triompher le faible et avec lui la cause Bretonne.

Jean IV, vers la fin de son long règne, avait dicté un testament où se peignent les irrésolutions de son caractère.

« Nous Jehan Duc de Bretaigne, comte de Montfort et de
« Richemont...., recommandons notre âme à Dieu.... et nostre
« corps à la sépulture de la Sainte Eglise. Laquelle sepulture
« avons autrefois esleue et encore elisons au Moustier de N. D.
« de Prières.... au cas que (nos Executeurs ci dessoubz nommez)
« verront que nous serions mielx ailleurs, nous voulons estre
« mis en sépulture en nostre chapelle de Saint Michel d'Auray
« ou en l'Eglise cathédrale de Nantes..., le XXI jour d'octobre
« l'an MCCCLXXXV. » (Archives de la Loire-Inf., série E, N° 24).

Le 26 octobre 1399, il dictait de son lit de mort, au château de Nantes, un codicille où il exprimait définitivement le choix du lieu de sa sépulture, « en l'église cathédrale Saint-Père de Nantes. » V. Dom Morice, Preuves, T. II, c. 699.

Jean IV mourut le jour des Morts de l'an 1399 et fut enterré

le lendemain, 3 novembre, dans la cathédrale de Nantes. Son tombeau était placé au devant du grand autel, juste au centre du transept roman, formé par les quatre piles qui soutenaient le vieux clocher de Saint-Pierre, par conséquent, au milieu même du transept moderne.

La date de l'érection du tombeau de Jean IV ne nous a pas été conservée. Je crois cependant pouvoir l'établir à l'aide du document suivant. C'est un sauf conduit du roi d'Angleterre pour les maîtres d'œuvre chargés d'achever ce travail à la cathédrale de Nantes. Cette pièce a en outre l'avantage de nous faire connaître les noms des artistes anglais qui exécutèrent ce tombeau :

Sauf-conduit pour les ouvriers qui ont fait le tombeau du duc de Bretagne.

« Rex universis et singulis Admirallis, etc. Sciatis quod nos ad supplicationem carrissimæ consortis nostræ, que ad quamdam tumbam alabaustri quam pro Duce Britanniæ defuncto, quondam viro suo fieri fecit, in bargea de Seynt Nicholas de Nantes in Britannia, una cum tribus ligeorum nostrorum Anglicorum, qui eamdem tumbam operati fuerunt, videlicet Thoma Colyn, Thoma Holewell, et Thoma Poppehowe, ad tumbam predictam in Ecclesia de Nantes assidendum et ponendum, ad præsens ordinavit mittendum suscepimus in salvum et securum conductum Johannem Guychard, mercatorem, magistrum bargeæ prædictæ, ac decem servitores suos marinarios, in comitiva sua ad Britanniam transeundo, et exinde in Regnum nostrum Angliæ redeundo, etc. Usque festum Nativitatis Johannis Baptistæ proximo futurum duraturas. Teste Rege 23 die Februarii. (Rymer VIII, p. 510. Dom Morice, *Preuves*, t. 2, c. 816).

Comme on le voit par ce texte, la duchesse de Bretagne était remariée au roi d'Angleterre Henri IV lorsqu'elle fit exécuter le monument du feu Duc, son premier époux. Or, son mariage a été célébré à Londres le 7 février 1403. Quatre mois après, une provocation des Anglais ralluma contre eux la vieille haine de Clisson, alors tuteur du jeune Duc. Après avoir battu les navires Anglais dans un combat près de Roscoff, les Bretons ravagèrent Jersey et Guernesey, puis vinrent descendre à Plymouth qu'ils brûlèrent.

Ces événements retardèrent l'exécution du tombeau, qui ne fut achevé qu'en 1408, c'est-à-dire neuf années après la mort du Duc.

Cette date, bien différente de celles qui ont été hasardées jusqu'ici, nous est donnée par un savant archéologue anglais, Sr Albert Hartshorne, qui a publié, cette année même, une très intéressante notice sur les statues tombales en albâtre : *On the monuments and effigies in St Wary's church. Exeter 1888.*

Il distingue, à propos du monument de notre Duc, deux sortes d'albâtres : l'albâtre antique, *a carbonate of lime,* et l'albâtre anglais, beaucoup plus tendre et facile à tailler, qui n'est qu'un gypse ou sulfate de chaux. C'est probablement dans cette substance très usitée en Angleterre pendant tout le moyen-âge, que les sculpteurs anglais taillèrent la belle statue de Jean IV.

Ce tombeau se composait d'un soubassement en marbre blanc supportant la statue du Duc. La base était décorée de cinq niches sur les grandes faces et de deux sur les petits côtés. Ces niches sont surmontées de 3 galbes très aigus et ornés de trilobes et de crochets. La gravure de Dom Chaperon a un peu faussé cette architecture, assez médiocre déjà, et que le dessin de Gaignières nous fait suffisamment connaître.

Le gisant sculpté dans l'albâtre est un magnifique guerrier, tel qu'on aime à se représenter Jean le Conquérant.La tête est coiffée d'un heaume pointu qui descend sur la nuque et que l'on nommait alors le petit bacinet pour le distinguer du grand bacinet à visière, nouvellement employé dans l'équipement de guerre. Il est entouré d'une couronne. Un camail de mailles qui couvre les épaules, encapuchonne la tête et cache le contour de la figure. Deux longues moustaches retombent sur ce camail et donnent un aspect martial au visage du Conquérant.

Jean IV porte autour du cou le collier de l'ordre de l'Hermine qu'il avait fondé. Une dague est passée dans sa ceinture de chevalerie qui est fort épaisse ; au côté gauche est une courte épée dont la guiche remonte en diagonale au-dessus de la ceinture.

Les bras sont recouverts de brassarts, coudières et canons ; les jambes protégées par des cuissarts, grèves et solerets, pièces d'armures fort nouvelles à la fin du XIVe siècle. Sous ses pieds est un chien qui tient en sa bouche une banderole avec la devise : *à ma vie.*

La tête du Duc repose sur un casque placé de travers et surmonté de deux longues cornes entre lesquelles passe un lion. On retrouve des heaumes de ce type étrange sur les sceaux du XIVe siècle.

La planche des Bénédictins, assez belle comme gravure, est défectueuse comme exactitude. Ainsi le dessinateur n'a pas compris que le haubergeon du Duc était recouvert du pourpoint collant et sans manches dont on se servait à cette époque ; il l'a prise pour une cuirasse, qui ne fut en usage que cent ans plus tard. Il a figuré autour du heaume une frange qui ressemble à des cheveux et dénature la physionomie du prince. Les détails du soubassement sont également très fantaisistes. (1)

Le dessin de Gaignières est bien plus archéologique. D'abord, au lieu de prendre le gisant de profil il l'a donné de face, ce qui permet de voir tout l'ensemble du personnage. Puis, toutes les pièces d'armures sont plus fidèlement exécutées. Les motifs du soubassement, dessinés au trait, font mieux comprendre l'architecture compliquée de cet édicule. Enfin, par les teintes de son lavis, il indique la couleur noire de la table de marbre sur laquelle devait admirablement se détacher la statue d'albâtre du vieux Duc.

II

Elle devait être splendide ainsi cette statue du Conquérant, armé de toutes pièces et reposant comme sous un arc de triomphe entre les larges cintres du vieux chœur roman. Et cependant,

(1) Montfaucon a donné (T. 2. pl. 33) un Jean IV en pied, l'épée à la main, et qui n'est autre que la statue de ce tombeau. Il a placé près de lui ce curieux casque à grandes cornes, dont nous avons parlé plus haut.

avant que la rage stupide des révolutionnaires vînt arracher le héros Breton de sa couche de marbre, il eut à subir bien des mutilations.

Ces actes de vandalisme sont trop fréquents à partir du XVIIe siècle pour que nous nous ne retrouvions pas là un parti pris de rabaisser et de détruire les souvenirs de notre ancienne patrie. Sous Louis XIV, le choc avait été rude entre l'indépendance Bretonne et l'empiètement des nouveaux maîtres manquant à leurs promesses. On chercha à étouffer le sentiment national, et par une sorte de basse courtisanerie pour le pouvoir, on mit à profit toutes les occasions d'effacer ce qui pouvait nous rappeler des temps plus glorieux de notre indépendance.

C'est ainsi que peu à peu on laissa mutiler, avec une inepte inertie les traits de marbre du vieux Duc. « Les livres de chœur « à couvercles de bois, armez de fermoirs de cuivre à gros clous « que l'on met dessus cette figure (disait Dom Lobineau en 1707), « ont entièrement effacé tous les traits du visage. Tout ce que « l'on y voit de reste est une fort grande moustache pendante, « avec un air martial qui devait assez convenir au Duc Jean IV « surnommé avec raison le Vaillant ou le Conqnérant. »

La négligence brutale qui transformait en lutrin la tombe de Jean IV, vainqueur de la France et de Duguesclin, prit bientôt de plus alarmantes proportions. En 1733, pour dégager le chœur de la cathédrale, on détruisit les tombes des évêques Henri de Bourbon et Pierre du Chaffaut. On avait commencé à saccager le tombeau du Duc Jean IV ; il avait été ouvert et pillé par des manœuvres (1), lorsque le substitut général intervint pour arrêter ces méfaits. Après des pourparlers avec la Cour, le tombeau fut déplacé et posé dans le sens de sa longueur derrière le maître-autel.

Il est curieux de suivre cette modification sur le vieux plan retrouvé par M. S. de la Nicollière et que nous donnons ici d'après sa notice. On voit que l'église romane, qui devait permettre aux fidèles d'approcher jusqu'au rond-point du chœur et de suivre de partout les cérémonies du culte, avait été depuis profondément altérée. En effet, on avait construit, entre les piles romanes, des cloisons de pierre qui prolongeaient le chœur à

(1) N. Travers.

travers le transept jusqu'à la nef et formaient ainsi une sorte d'église close dans la cathédrale même. De cette façon, les assistants placés dans la nef actuelle, ne voyaient que le mur de cette seconde église ; ceux qui se trouvaient bien juste dans l'axe de la nef pouvaient entrevoir, tout à l'extrémité de l'abside, le grand autel au fond du chœur.

Cette disposition extrêmement défavorable n'avait été usitée jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, que pour les monastères et les couvents, et encore, les murailles étaient-elles remplacées par d'élégantes galeries qui ne séparaient pas ainsi les fidèles des officiants. Peut-être ici fut-on forcé d'adopter ce parti pour pouvoir continuer les cérémonies pendant que l'on construisait les bâtiments nouveaux.

A l'époque du remaniement qui nous occupe, en l'année 1733, on démolit les murailles de chaque côté du transept et l'on changea complètement la distribution du chœur ; c'est-à-dire que les stalles qui se trouvaient en avant du grand autel furent rejetées derrière, dans l'hémicycle de l'abside ; l'autel, qui alors touchait le fond de l'abside, fut au contraire reporté en avant des stalles, juste à la place où se trouvait le tombeau de Jean IV.

« L'énorme pierre de 7 pieds de long sur 4 de large, qui cou-
« vrait le caveau ducal au-dessous du soubassement, a existé
« jusqu'à notre époque, où tout le monde pouvait le voir, à
« l'endroit où les carreaux noirs et blancs interrompaient leur
« symétrie. Elle était même légèrement recouverte par la der-
« nière des marches derrière l'autel, et c'est sur cette pierre
« que les chanoines se rendant à leurs stalles au chœur, accom-
« plissaient leur salutation à l'autel. » Note communiquée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.

Pendant la Révolution, la cathédrale fut brutalement saccagée, puis, en l'an IV, louée par la ville à raison de 500 fr. par mois pour servir de dépôt au matériel de l'artillerie. Plus tard on la rouvrit pour les *fêtes décadaires*.

Les Archives de la période révolutionnaire ne nous apprennent pas comment et à quelle date le plus précieux monument de

notre ville fut livré au pillage, les tombeaux et les ornements violés et volés et la belle statue de notre Duc anéantie.

Actuellement (1888), on vient de niveler pour l'achèvement de la cathédrale, le vieux chœur roman de Saint-Pierre et la partie comprise entre les deux transepts. Ce travail a dégagé les derniers restes du monument de Jean IV. Ils consistaient en « un « caveau en partie engagé sur le grand autel, mesurant de lon- « gueur 2m 28, de largeur 1m 14, et de profondeur au-dessous « du dallage des nefs, 74 centimètres. A cette hauteur, il avait « été remanié et ne mesurait plus de largeur par la tête que « 92 centimètres, les parpaings en tuffeaux de 30 centimètres « d'épaisseur ayant été inclinés chacun de 11 centimètres. Le « petit côté du caveau dépassait de 20 centimètres vers l'ouest, « l'axe traversal du bras de la croix. » A. Legendre, *Bulletin* Société archéologique de Nantes, 1888, p. 39 (1).

Il est triste de penser qu'il ne nous reste rien du monument de notre vaillant Duc. Mais un mausolée de marbre, la statue et les ornements qui l'entouraient ne peuvent guère avoir été anéantis si complètement. Peut-être quelque jour pourra-t-on retrouver au moins des fragments de ce tombeau dont les moindres détails seraient facilement reconnaissables, et le nivellement projeté du jardin de l'Evêché amènera sans doute d'heureuses découvertes.

(1) Ce caveau était recouvert par trois dalles en micaschiste.

LE TOMBEAU DU DUC JEAN V

« Jean V qu'on appella le Bon Duc Jehan de Bretaigne, dit d'Argentré, décéda sur les deux heures après minuict, vingt huictième jour d'aoust (1442) (1), en la maison de la Tousche, *près Nantes,* avec grand regret de ses subjects qu'il avait maintenus en paix. »

Le manoir de la Tousche, auquel se rattache ce souvenir historique, existe encore, non plus près de Nantes comme autrefois, c'est-à-dire à un demi-quart de lieue de l'enceinte fortifiée, mais bien dans la ville même, à quelques pas de cette longue rue Voltaire qui tombe à la place Graslin. Il nous a été conservé par un homme de goût et sa restauration est due à un des plus habiles maîtres qui aient manié de notre temps le vieux style national.

C'est aujourd'hui le seul édifice de ce style que nous ayons à Nantes. Il se trouve juste en face de la belle construction de M. Thomas Dobrée, véritable chef-d'œuvre d'une époque où l'inspiration du passé remplace avantageusement le goût moderne. Ce palais aux murailles dorées, découpées de baies en granit bleu, semble taillé comme un bijou dans nos rudes pierres de Bretagne. C'est bien une œuvre à part et qui contraste, trop énergiquement au goût de bien des gens, avec les combinaisons frelatées du gothique moderne. On y retrouve ce soin consciencieux, cet amour de la sincérité qui lui donnent le même charme qu'aux œuvres d'autrefois.

Du manoir de la Tousche, le corps du Duc fut transporté au château de la Tour-Neuve. La *mise* touchant le fait de l'enterrement du Duc (2) nous a conservé à ce sujet les indications que voici :

(1) Le XXVIII[e] jour d'aoust 1442, *Chronicon Brit.*
(2) Archives de la Loire-Inf. Dom Lobineau. P. T. 2. C. 1110.

A Pierre Mourandière qui fust au chateau de la Tour Neuve et y veilla avec la vraye croix de Saint-Pierre le temps que le corps y fust .... L. »

Au curé de Sainte Radégonde (1) de Nantes, pour avoir présenté le corps .... »

Au collège de Nantes qui fut en procession quérir le corps au chateau de la Tour Neuve .... »

A XVI Bacheliers du dit collège qui tout le temps de XVI jours, entre l'enterrement et le service, chantèrent au lutrin .... »

Aux maczons qui furent prins et contraints à faire hastivement la fosse où fut le Duc ensepulturé au cueur de Saint-Père de Nantes.. »

A Jehan Durand pour CXXXI de bray pour la chasse de sap. »

Aux charpentiers, pour une table avec ses bruchets sur quoi fut le corps du Duc, avec son habit roïal, à la vue de tous venans au château de la Tour Neuve................ »

Compte de Jehan, Trésorier de Monseigneur le Duc du 19 Août 1341 au 1er Septembre 1344.

D'après ses dernières volontés, Jean V devait être enterré dans la cathédrale de Tréguier. En 1421, il avait dicté le vœu suivant : « De notre propre mouvement, et la très singulière « dévotion que nous portons au très glorieux Monseigneur « saint Yves, duquel le corps gist en l'église de Treguier, nous « avons eleu et choisi notre sépulture et encore de présent « (sous le bon plaisir de Dieu), la choisissons et élisons dans « la dite église. »

Il s'éleva au sujet de cette sépulture une violente contestation. Les tombeaux de nos Ducs, traités avec tant de dédain deux siècles plus tard, étaient alors l'objet d'ardentes convoitises.

A peine Jean V avait-il rendu le dernier soupir, qu'arrivaient à Nantes trois Procureurs du Chapitre de Tréguier chargés de réclamer la dépouille mortelle du prince ; c'étaient Jean de Nandillac, Jean Gaedon et Robert Cador (2). Ils entrent dans la

(1) Le château était en la paroisse Sainte-Radegonde.

(2) Voir dans la Bibliothèque Bretonne, 1851, N° 2, le récit de ce débat par M. A. Barthélemy, que nous abrégeons dans les lignes suivantes.

cathédrale, escortés d'un notaire, et trouvant le doyen Raoul de la Moussaye, ils entament aussitôt la lecture de leur cédule. Mais celui-ci les interrompt brusquement et les laisse-là, objectant que le Chapitre seul a droit d'écouter leur requête.

Nos Trégorrois reprennent leur promenade dans la cathédrale, cherchant un auditeur plus bénévole ou mieux fondé. En faisant le tour de l'église, ils rencontrent un officiant qui leur apprend que juste en ce moment une assemblée Capitulaire se tient dans la Bibliothèque du Chapitre. Aussitôt Nandillac court frapper à cette porte, et remet à l'archidiacre Pierre Boyneau la signification dont il était porteur. Puis ils rentrent tous trois dans la cathédrale, où l'on célébrait la grand'messe, et lisent à haute voix leur réclamation.

Sans paraître en tenir aucun compte, l'évêque Jean de Malestroit fait continuer les préparatifs de la cérémonie funèbre. Le lendemain, il officiait solennellement pour le repos de l'âme du feu Duc, lorsque l'infatigable Nandillac pénètre dans le chœur, et élevant la voix, s'oppose au nom de Tréguier à ce que le corps de Jean V soit enseveli dans la cathédrale de Nantes.

Le débat devient tumultueux ; la foule, assemblée pour la cérémonie, mêle sa voix à cette étrange dispute ; enfin l'évêque de Saint-Brieuc intervient et obtient un sursis. On invoqua d'abord la saison trop chaude pour permettre de transférer le corps à Tréguier.

Pour rassurer le Chapitre de cette ville, le nouveau Duc prit l'engagement suivant :

« FRANÇOIS par la grâce de Dieu duc de Bretagne, etc.., comme nostre très redouté seigneur et père, que Dieu pardoint, eust esleu et ordonné estre inhumé en l'église cathédrale de Tréguier... et soit que ainsi, après le cas advenu du deceds de nostre père, par la grande chaleur de temps qui faisait et autres inconvénients, nous et aulcuns de l'église de Tréguier ayons fait mettre en dépôt le dict corps en l'église de Nantes, en attendant que après le démoliment de sa chair les os fussent portés en la dite église de Tréguier. Scavoir faisons.... aux gens de la dite église de Tréguier que le plus tôt que se pourra, ferons porter à celui lieu les ossements de notre très redouté seigneur et père. »

qu'une table de marbre blanc, placée autrefois dans la cathédrale de Nantes, rappelant que le duc Jean V y a été enseveli.

L'AN MIIII^e XLII LE 29e JOUR D'AOUST
FUT ENSEPULTURÉ CÉANS LE CORPS DE NOSTRE
SEIGNEUR JEAN V, DUC DE BRETAIGNE, LEQUEL
FUT TRANSPORTÉ DANS L'EGLISE DE TREGUIER
L'AN DU SEIGNEUR MIIII^e L

Bien que ce texte soit emprunté à l'Histoire lapidaire de Nantes, par Fournier (p. 13), recueil suspect à si bon droit, nous avons cependant quelque confiance dans la véracité de cette pièce, à cause même de l'erreur qu'elle contient. La date de 1450, mise pour 1451, tient à ce que l'année, au xve siècle, commençait à Pâques. Le transport des restes du Duc eut lieu en réalité au commencement de 1451 et par conséquent en 1450 pour l'époque. Fournier, qui pillait ses inscriptions dans nos historiens n'eût sûrement pas coupé l'année à Pâques, comme on le faisait au xve siècle.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

V

LES ANGUIPÈDES BRETONS

Par M. J. TRÉVÉDY

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER (RETRAITÉ D'OFFICE)

Vice-président de la Société archéologique du Finistère

J'annonçais le dessein de signaler à l'*Association Bretonne* les ANGUIPÈDES BRETONS... Le mot *Anguipèdes* a presque fait scandale.

— *Anguipèdes*... Quel singulier mot !

— Il n'est pas de mon invention... Aimez-vous mieux qu'au lieu de parler latin nous parlions grec, et que nous disions *Ophiopodes*.

— *Ophiopodes* est plus sonore ; mais c'est toujours le même sens littéral : *hommes à pieds de serpents*, mais les serpents n'eurent jamais de pieds, même en sculpture.

— Aussi par *Anguipède* et *Ophiopode* n'entend-on pas *homme à pieds de serpents ;* mais *homme dont les jambes sont des serpents :* ce qui n'est pas la même chose.

C'est ce que vous allez voir.

I

Le cavalier et l'anguipède. — Tel est le titre donné à de mystérieuses sculptures qui viennent de faire leur apparition dans le monde de la science. En 1879, 23 seulement étaient signalées ; en 1882, 31 ; en 1885, 41. A ce nombre, j'en ai ajouté 3, signalées

en Basse-Bretagne. Nous voilà à 44 ; et, je l'espère bien, nous n'en resterons pas là.

Ces sculptures varient de dimension et sont plus ou moins parfaites d'exécution ; mais toutes comprennent un cavalier, un cheval, un géant *anguipède*, c'est-à-dire un monstre, par devant homme le plus souvent, femme quelquefois, rampant sous les pieds du cheval, et dont les cuisses se continuent en serpents. Je ne dis pas, remarquez-le, finissent en queues de serpents, comme la sirène finit en queue de poisson. Les serpents qui continuent les cuisses de l'anguipède se terminent d'ordinaire par deux têtes, en sorte que l'anguipède a trois têtes, la tête humaine en avant et par derrière deux têtes de serpents.

L'anguipède est donc l'assemblage d'un homme par devant et de deux serpents par derrière.

La plupart de ces sculptures étaient connues dans les lieux où nous les trouvons : on peut s'étonner qu'elles n'aient pas été depuis longtemps signalées, car leur étrangeté même aurait dû assurer leur notoriété ; mais, comme nous le verrons, les mutilations qu'elles ont subies sont telles que des yeux non avertis devaient presque fatalement méconnaître l'anguipède.

Si l'on veut prendre une idée générale de ces sculptures, on ne pourra mieux faire que de recourir aux documents suivants :

Le Monument de Merten, notice par M. Prost, président de la Société des Antiquaires de France. *(Revue archéologique,* 1879, p. 1 à 20, 65 à 83.)

Le Monument de Portieux, notice par M. Voulot, conservateur du Musée d'Epinal. (*Revue archéologique,* 1880, p. 112 à 116, 291 à 298. 1881, p. 104 à 112) (1).

Les Monuments de Merten et de Haddernheim, par M. Prost.

Ce dernier travail a suivi et mentionne la description que j'ai donnée, en 1886, des trois groupes Bretons. Cette description a fait l'objet de deux mémoires publiés au *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.* Je ne me permets pas de recommander la lecture de ces mémoires. Au contraire, j'avertis qu'ils contiennent des inexactitudes que je corrigerai plus loin.

Les 41 monuments de ce genre, signalés avant 1886, étaient

(1) A la fin de ce troisième article, M. Voulot annonce une suite qui n'a pas paru.

ainsi répartis : 19 sur les deux versants des Vosges, notamment à Merten (près de Metz), Hommert (Meurthe) et Portieux (Vosges). — Une vingtaine dans les vallées du Rhin et de ses affluents, un à Cussy, entre Autun et Beaune, un à la Jonchère, en Auvergne.

La plupart représentent le cavalier au quart ou au cinquième de la grandeur naturelle. Les plus grands sont ceux que j'ai nommés : celui de Portieux mesure 1m 07 de haut ; celui de Hommert, 1m 10 ; celui de Merten, 1m 50 ; celui de la Jonchère, 1m 60 de long.

La plupart reposent ou ont dû reposer sur des colonnes de diverses hauteurs, quelquefois très ornementées (1). C'est ainsi que le groupe de Merten, le plus artistique de tous, devait être élevé à plus de 11 mètres de terre.

II

On pouvait croire ces monuments à peu près localisés dans la région du Rhin et de la Sarre, lorsque survint l'apparition simultanée de nos trois groupes bretons. Cette apparition « oblige, dit M. Prost, à modifier les conséquences qu'on avait tirées » de l'agglomération des groupes au voisinage du Rhin.

C'est en ce sens qu'elle fut « un événement ». Je puis répéter le mot sans scrupule, puisque l'honneur de la découverte ne me revient pas. Il est tout entier à mes trois confrères de la Société Archéologique du Finistère, MM. Guépin, Roussin, Luzel, archiviste du Finistère, vice-président de la Société, et aujourd'hui conservateur du Musée archéologique du Finistère. Je ne suis que l'éditeur, le *metteur en scène*... à Saint-Pol, j'oserais presque dire le *Bazvalan* des groupes signalés par mes confrères.

Je ne diminuerai en rien la gratitude qui leur est due en disant que d'autres *trouveurs* vont les suivre. Je ne puis croire, en effet, que dans notre ancienne province, il n'y ait pas d'autres

(1) Il ne faut pas prendre le mot *colonnes* au sens propre. Il s'agit ici ou de soubassements composés en général de deux étages, quadrangulaires ou polygonaux (comme à Merten), ou de piliers très trapus portant une large stèle (comme à Portieux).

sculptures analogues ; et j'espère que, l'éveil une fois donné, on va les signaler, comme en quelques jours mes confrères m'en ont signalé trois : deux tout près de Quimper, et la troisième à Plouaret (Côtes-du-Nord).

Le premier groupe a été signalé au village de Guélen, commune de Briec, à neuf kilomètres de Quimper ;

Le second, devant les restes de l'abbaye royale de Kerlot (1), aujourd'hui métairie, commune de Plomelin, à six kilomètres de la même ville ;

Le troisième, sur l'ancien placitre de la chapelle aujourd'hui ruinée de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord).

On peut voir aujourd'hui le groupe de Guélen dans la cour du Musée départemental d'archéologie, à Quimper. J'ai été assez heureux pour l'acquérir et en faire don au Musée.

Le groupe de Kerlot a été apporté par son heureux propriétaire, M. Roussin, au château de Keraval (commune de Plomelin). Il fait très bonne figure sur son socle de granit brut, et ne dépare pas le beau parc de cette aimable demeure.

Enfin il ne dépendra pas de M. le Maire de Plouaret que le groupe de Saint-Mathieu, dressé un jour sur la place de cette ville, ne pose, comme le sphinx antique, des énigmes aux passants (2).

Mais tout lecteur ne peut aller jusqu'à ces groupes. Qu'ils viennent donc jusqu'au lecteur. Essayons une description exacte et claire de chacun d'eux.

(1) Abbaye de Cisterciennes, fondée en 1626 par Pierre de Jégado, pour sa sœur Elisabeth, qui en fut la première abbesse : celle-ci mourut peu après, suivie de près par son frère ; et les héritiers collatéraux s'emparèrent des titres et des biens de l'abbaye, et envahirent les bâtiments. L'abbesse nommée après Elisabeth de Jégado acquit, en 1667, le manoir de l'*Ile* ou de Kerlot, sur le quai de Quimper, et s'y établit avec ses religieuses. Il faut lire ce curieux débat dans le mémoire publié par M. le chanoine Peyron. *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère,* 1889.

(2) En ce moment il y a procès entre la commune et un habitant à propos du placitre de Saint-Mathieu ; le groupe suivra le sort du placitre ; mais, si la commune perd son procès, il faut espérer qu'elle obtiendra la cession amiable de la statue.

III

A quoi tient une découverte archéologique !... Le groupe de Guélen était de temps immémorial au bord d'un chemin rural à l'entrée du village. Des milliers de personnes l'ont vu, pas une n'a songé à le signaler.

Par bonheur, au mois de juin 1885, notre compatriote M. Guépin, mon ami et mon confrère à la Société Archéologique du Finistère, va pour affaires à Guélen. Au moment du départ, il voit près d'un talus un *rocher* de forme bizarre, il approche, il reconnaît le débris d'une statue équestre renversée : le soir même, il m'avertit de sa trouvaille, et, le lendemain, nous sommes à Guélen.

Au premier coup d'œil nous avons la même pensée : sauver ce débris qui, comme le reste, sera employé un jour au pavage du chemin. Comment ? En le déposant au Musée archéologique. La propriétaire de Guélen entre dans cette pensée ; et nous prenons sur nous de lui promettre qu'une inscription consacrera *in perpetuum* son titre de donatrice.

Cette personne est une paysanne fort intelligente et qui, sans y prétendre, mérite le titre de paléographe : elle lit l'écriture du XVIe siècle. Elle nous ouvre un tiroir où se trouve, dit-elle, un titre de cette époque mentionnant le *cheval de pierre*. Nous cherchons en vain le précieux parchemin : il a dû servir de couverture à un livre de classe. Mais nous trouvons une déclaration de 1698 qui nous apprend que Guélen relevait du marquisat de la Roche de Laz... Nous chercherons aux archives du Finistère.

Avant de rentrer chez moi je passe aux archives. Désappointement ! Les archives possèdent à peine une vingtaine de pièces du marquisat de la Roche... Il faudra chercher ailleurs.

M. Luzel écoute avec intérêt et non sans surprise la description du groupe de Guélen ; et, le lendemain, nous sommes au village. M. Luzel n'est pas moins frappé que nous du caractère étrange de la sculpture.

La propriétaire nous avait promis de rendre la statue à Quimper après les travaux de la fenaison. C'est trop longtemps attendre :

le plus simple, et, comme vous verrez, le plus sûr, c'est d'aller la chercher. Je pars pour Guélen afin de surveiller l'enlèvement et le transport de *notre* statue.

Le bloc pèse plus de 1.200 kilogrammes ; mais des cultivateurs qui travaillent aux champs voisins nous viennent en aide. Ils le relèvent, non sans peine : encore quelques efforts et l'anguipède reposera sur le camion.

A ce moment, le mari de la propriétaire intervient : il ne se contente pas, comme sa femme, d'une inscription en lettres d'or... Ancien magistrat, je n'irai pas soutenir la validité du don fait par la femme. Je n'ai pas mission d'acheter pour la Société Archéologique... Reviendrai-je donc à Quimper sans la statue ? Assurément non ! — Le marché est bientôt conclu. La statue, désormais *mienne,* est poussée sur le camion, et quelques heures après, l'anguipède faisait son entrée à Quimper.

Le jour même, la statue était dressée dans la cour du Musée départemental d'archéologie ; et, le lendemain, on procédait à sa *toilette.*

Voici ce que nous avons appris à Guélen et ce que nous a révélé l'examen de la sculpture.

Ce groupe reposait autrefois sur une base formée de quelques quartiers de granit à peine dégrossis. Sauf le buste et les parties postérieures de l'anguipède, la queue et les jambes du cheval, le groupe était intact en 1830. Un peu après, un arbre abattu sans précaution jeta la sculpture sur le sol et la brisa. Les fragments détachés servirent à paver le chemin, et le reste demeura couché sur la terre où nous l'avons relevé.

Il manque aujourd'hui le buste entier du cavalier, la tête et le col du cheval ; c'est-à-dire presque la moitié. Diminué ainsi de poids et de dimensions, le fragment qui nous reste pèse, je l'ai dit, plus de 1.200 kilogrammes. Il mesure 1^{m} 35 de haut, sur 1^{m} 25 de long. Entier, il ne pouvait avoir moins de 2 mètres de haut, sur 1^{m} 65 de long. C'est, je crois, le plus grand de tous les groupes signalés jusqu'ici.



FIG. 1. — GROUPE DE GUÉLEN (restitution). Les parties ombrées figurent ce qui reste. Le cavalier est imité des groupes de Portieux et de Kerlot.

L'anguipède est masculin : il est brisé au-dessus des reins : il rampe sur les cuisses qui se terminent en deux serpents. Chacun d'eux forme une courbe régulière, qui supporte les pieds du cavalier et le ventre du cheval. Leurs extrémités se redressent et atteignaient sans doute les jambes de derrière du cheval.

Le cheval se cabre : il est presque *assis sur sa queue.* Il est soutenu sous le poitrail par une sorte de pilier. Les pieds de devant ne devaient pas comme ailleurs reposer sur les épaules ou sur la tête de l'anguipède.

Dans le derrière du cheval se voit une profonde *mortaise*, destinée sans doute à recevoir un crampon de fer qui retenait la queue.

Le cavalier a les jambes nues, bien que les doigts des pieds n'apparaissent plus ; derrière et sous les cuisses se voit un pan de vêtement. La hauteur de la main est indiquée par la bride figurée sur le cou du cheval ; elle est presque horizontale mais non *tendue* (1).

L'auguipède se tourne vers la droite. Le cheval qu'il soutient de ses replis marche vers la droite ; et le cavalier portant la jambe gauche en avant de la jambe droite, *range* le cheval à droite.

Cette sculpture a un caractère artistique qui n'échappera à personne (2). Le mouvement du cheval tournant à droite est très heureusement indiqué : les jambes du cavalier sont bien modelées. L'auteur de ce groupe savait tenir le ciseau.

Voilà ce que nous avons pu reconnaître, lorsqu'une première *toilette* eût débarrassé la statue de la mousse qui faisait au cheval comme un *long poil d'hiver*... Mais si nous pouvions voir le monument tel qu'il était avant 1830 ! Cherchons des témoins...

Il m'en est indiqué un et bien informé, le vénérable curé d'une paroisse voisine de Quimper, presque octogénaire et né dans un village limitrophe de Guélen (3).

M. Penareun, dans ses jeux d'enfant, a souvent passé avec ses camarades à travers les replis des serpents (4). Mais quand je

(1) On peut se demander si l'espèce de renflement dans lequel j'ai cru voir la bride n'est pas un ornement en forme de collier.

(2) Le cheval est un peu *court ;* le corps de l'anguipède est trop *plat ;* l'artiste a été gêné par l'insuffisance du bloc qu'il taillait.

(3) Cette indication me fut donnée par Mgr Nouvel, évêque de Quimper, de sainte mémoire, qui prenait un vif intérêt à cette découverte. — Mgr Nouvel me disait : « Hâtez-vous, M. Penareun ne vous attendra pas longtemps. » Le respectable curé est mort en janvier 1886, avant que j'aie pu faire imprimer les renseignements qu'il m'avait donnés.

(4) L'évidement est de 43 centimètres en hauteur et 35 en largeur.

l'interroge sur l'*homme serpent,* il me répond tout surpris *qu'il ne l'a jamais vu.* Le monstre, sans buste et sans ses extrémités inférieures était, en effet, méconnaissable. Dans les replis des serpents les enfants ne voyaient qu'une figure analogue à un cerceau ou à un cor de chasse. — « Si nous avions vu là des serpents, dit M. Penareun, nous n'aurions pas osé passer à travers. »

M. Penareun ajoute ce qui suit : « Le cavalier était trapu, dans la force de l'âge. La tête était forte, barbue et nue ; le corps était nu ; mais les épaules étaient couvertes d'un petit manteau retombant par derrière jusque sur le dos du cheval ; le bras gauche était collé au corps, la main tenant la bride. »

J'appelle l'attention sur le bras droit. M. Penareun répond : « Si le bras avait été levé, comme pour frapper, je m'en souviendrais bien ; puisque je ne m'en souviens pas, il faut que le bras ait été rapproché du corps à peu près comme le bras gauche. »

De ce que M. Penareun ne se souvient pas d'avoir vu le bras droit levé, je tire une autre conclusion : c'est qu'il ne l'a pas vu du tout. — Nous verrons bientôt mes raisons.

IV

Une double surprise m'attendait :

J'avais prié un de nos confrères, M. Roussin, peintre habile et fin connaisseur, de visiter le groupe installé au musée et de m'en dire son avis. Il vient ; il m'apprend qu'il possède à son domaine de Kerlot, un *frère de mon Cavalier ;* et il m'emmène à Kerlot.

Là, je vois un groupe qui est la copie ou l'imitation de celui de Guélen, bien qu'un peu moins grand et de moins fière tournure ; il est plus fruste que celui de Guélen ; mais heureusement moins mutilé.

Il manque la tête de l'anguipède, le cou, les jambes et la queue du cheval, la tête et le bras droit du cavalier. Tel qu'il est, ce second groupe nous permet de *restituer* plus d'une partie de celui de Guélen.

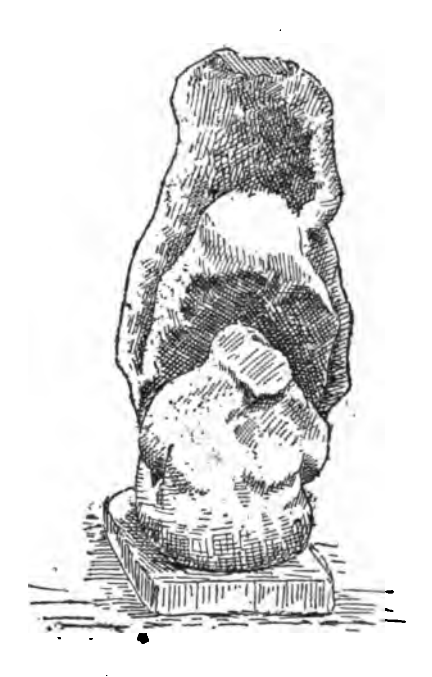


FIG. 2. — GROUPE DE KERLOT (d'après le dessin de M. Roussin).

Le groupe de Kerlot mesure 1ᵐ 39 de hauteur, de la base aux épaules du cavalier (la base étant de 15 centimètres d'épaisseur). Il mesure 1ᵐ 20 de la poitrine de l'anguipède à la croupe du cheval. Le cheval a 1ᵐ 20 de long. Le diamètre de l'ouverture des replis de l'anguipède est de 20 centimètres.

L'anguipède est-il masculin ou féminin ? Tout considéré, le corps semble celui d'un homme : on croit même reconnaître sous le cou quelques *rugosités* qui pourraient figurer la barbe. — Mais une particularité à remarquer et certaine, c'est que les extrémités inférieures de l'anguipède collées au ventre du cheval sont *bifurquées* comme la nageoire caudale des poissons, comme la queue des sirènes (1). Les deux bras se portent en arrière ; les

(1) Une tête de serpent trouvée auprès du groupe avait été attribuée à ce groupe ; mais l'erreur est certaine : elle provient probablement d'une gargouille.

avant-bras ne se voient plus. Les courbes des serpents servent de supports au cheval et d'*étriers* au cavalier.

Le cheval est cabré comme celui de Guélen. Ses pieds de devant ne reposaient pas sur les épaules de l'anguipède, puisque les sabots n'apparaissent pas sur ces épaules.

Le cavalier a le bras gauche collé au corps : la main tient la bride. L'épaule droite étant un peu plus relevée semble indiquer que le bras droit était levé. Les jambes sont lourdement sculptées : on les dirait ainsi que les pieds enfermés dans des bas. Sur le dos descend une sorte de manteau. Des côtés, il retombe en *jupe* sur les cuisses du cavalier ; par derrière il retombe sur le dos du cheval. Le cavalier range le cheval à droite, la jambe gauche étant de 10 centimètres en avant de la jambe droite.

L'anguipède, le cheval et le cavalier sont, comme à Guélen, tournés vers la droite.

Comme on le voit, cette inspection du groupe de Kerlot permet de dire que, dans le groupe de Guélen, les pieds du cheval ne reposaient pas sur les épaules de l'anguipède, et *peut-être* que le cavalier levait le bras droit qui aura été brisé, et que M. Penareun n'aura pas vu (1).

V

Ce n'est pas tout.

M. Luzel s'intéressait autant que personne à cette découverte. Au retour d'un court voyage dans l'arrondissement de Lannion, il me signala une sculpture informe, mais qu'il croyait analogue aux deux autres, au village de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord) (2).

(1) Je dis : *peut-être*. Il se peut, en effet, que le sculpteur en surélevant *un peu* l'épaule droite du cavalier, ait voulu marquer le mouvement de conversion à droite. — C'est pourquoi, dans la *restitution*, le bras droit a été figuré *collé au corps*.

(2) Vous chercheriez en vain Saint-Mathieu et sa chapelle en ruines sur la carte de l'Etat-Major. Ce village est situé sur l'ancienne route de Loguivy-Plougras à Lannion, à 500 mètres de l'angle que cette route forme avec l'ancienne route de Plounevez-Moëdec à Plouaret, dans le voisinage du château de Guernanchanay. En partant de Plouaret, il faut traverser la voie ferrée sur le passage à niveau un peu au-dessus de la gare. Saint-Mathieu est à environ trois kilomètres.

J'ai voulu voir et j'ai vu.

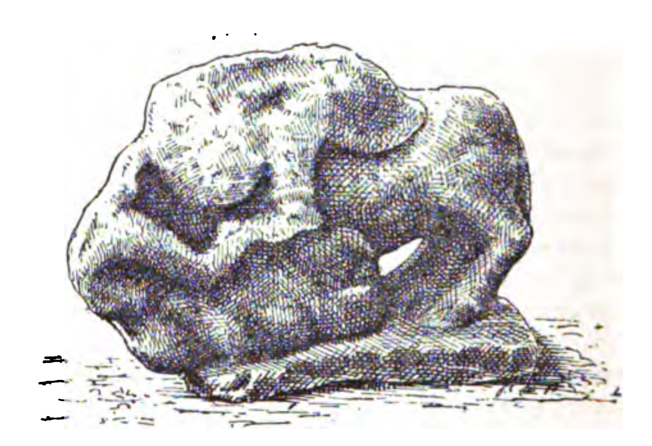


Fig. 3. — GROUPE DE SAINT-MATHIEU vu du côté gauche (d'après une photographie).

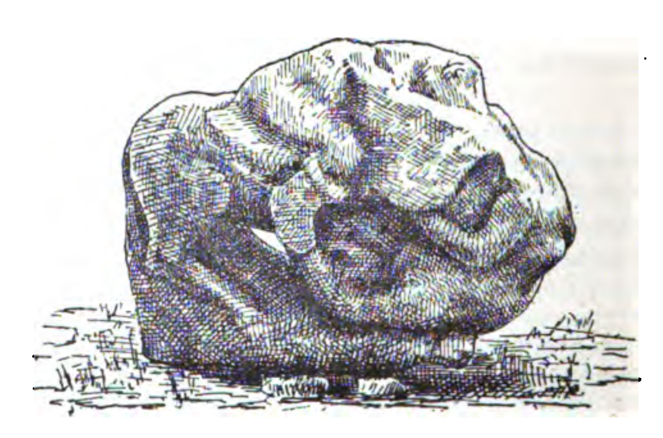


Fig. 4. — LE MÊME vu du côté droit.

Ce troisième groupe est de moindres dimensions que les deux premiers, et, comme eux, il est mutilé. Le cavalier est brisé au-dessus des reins. Le cheval n'a plus ni tête ni cou. L'angui-

pède est sans tête. Mais cette sculpture informe mérite cependant l'examen.

Ses dimensions principales sont de 1m 33 de longueur de la poitrine de l'anguipède à la queue du cheval ; et de 88 centimètres de la base aux reins du cavalier. Le groupe intact devait avoir environ 1m 38 de hauteur.

L'anguipède est certainement *féminin*. Les formes du torse bien développées et modelées avec plus d'art que le reste ne permettent pas le doute. Le monstre rampe sur les cuisses. Les bras sont rejetés en arrière, la main gauche saisit le pied du cavalier, la main droite l'épaule du cheval. Les serpents qui prolongent les cuisses soutiennent les pieds du cavalier, s'enroulent sous le cheval et semblent se terminer par deux petites têtes.

Le cheval, massif comme les deux précédents, ne se cabre pas, il galope ; les sabots de devant reposent sur les épaules de l'anguipède, le ventre sur les derniers replis des serpents. La queue n'est pas détachée de la croupe.

Les cuisses du cavalier sont cachées par un pan de vêtement. Un manteau tombant des épaules expliquerait ce détail. Les genoux sont nus. Les pieds sont chaussés de bottines ou *caliges* montant à mi-jambe.

Le mouvement à droite est bien nettement indiqué. L'anguipède et le cheval marchent vers la droite. Le cavalier *range* le cheval à droite ; la jambe droite est de 8 centimètres en arrière de la jambe gauche. C'est pourquoi, si la main gauche de l'anguipède peut soutenir le pied gauche du cavalier, la main droite ne peut atteindre le pied droit.

J'insiste sur ce point. Le groupe de Guélen semble le modèle et celui de Kerlot la copie ou l'imitation. Mais celui de Saint-Mathieu est absolument différent : l'anguipède, le cheval ni le cavalier ne ressemblent à ceux de Guélen et Kerlot ; et pourtant, à Saint-Mathieu comme à Guélen et à Kerlot, il y a accord sur ce point : *le mouvement à droite.*

VI

Ces trois sculptures ont encore d'autres caractères communs.

1° L'anguipède est un *géant :* même quand il est femme, comme

à Saint-Mathieu, il est notablement plus grand que le cavalier, c'est-à-dire d'une taille surhumaine.

2° Ces groupes sont nés à peu près sur place. A Guélen, il ne fait de doute pour personne que le bloc formant le groupe n'ait été pris sur les lieux mêmes : *à deux* champs de distance, une carrière fournit des blocs énormes de granit absolument semblable.

Kerlot est entouré de plusieurs carrières de granits divers. Un entrepreneur expert m'a indiqué la carrière d'où est venue la statue : cette carrière est à 1.200 mètres du village.

A Saint-Mathieu, le sol est semé de gros galets d'une roche analogue à celle que le sculpteur a employée ; et au besoin il aurait pu avoir recours à une des carrières voisines où se taillent des blocs bien plus grands.

3° Les trois groupes se trouvent aux abords de voies romaines.

Aucun doute que la voie sortant de Quimper vers le nord ne se bifurquât au lieu dit *le Penity,* à deux kilomètres de Guélen. La branche de droite conduisait à Briec et Carhaix : la branche de gauche courait vers Pleyben en passant devant l'entrée actuelle de Guélen, à 200 mètres de la statue.

Non loin de Kerlot, au lieu de *Bel-Air*, était un établissement romain important. De ce point on pouvait suivre, il y a peu d'années, une vieille grande route que le plan cadastral figure, que la culture a coupée en plusieurs endroits, mais qui se reconnaît encore. On la nomme le *chemin du roi Gradlon,* expression qui en Cornouaille signale les voies romaines. Elle passe à 300 mètres de Kerlot.

Enfin, à peu de distance de Saint-Mathieu, au voisinage du château de Guernanchanay, pas un voyageur qui ne soit frappé de l'aspect presque monumental que garde la route aujourd'hui déclassée de Plouaret à Plonevez-Moëdec. C'est l'ancienne voie de Coz-Yeaudet à Carhaix. Elle passe à douze ou quinze cents mètres de Saint-Mathieu (1).

(1) Cette voie a été relevée par M. Gaultier du Mottay, de savante mémoire. Un peu plus loin on la nomme encore aujourd'hui *Pavé d'ir* (pavé d'acier), nom significatif. Elle coupe au-delà de Plonevez la grande voie de Guingamp à Morlaix, que M. du Mottay a laissée à étudier. Aux parages où nous sommes l'étude sera facile et je la ferai. Les paysans appellent encore cette voie *Hend Coz Roman* (la vieille voie romaine). Son tracé est supérieur au tracé adopté au dernier siècle par le duc d'Aiguillon.

4° Il paraît que la plupart des sculptures analogues trouvées dans les provinces Rhénanes étaient non loin de fleuves ou de rivières, et à l'approche de *gués*. Il en est autrement de nos trois groupes bretons. Guélen et Kerlot sont sur des plateaux élevés, à trois kilomètres de l'Odet, qui passe à Quimper ; et le cours d'eau qui coule au fond de la vallée voisine de Saint-Mathieu ne mérite pas le nom de rivière (1).

5° Le volume et le poids de ces trois groupes ne permettent pas de croire qu'ils aient autrefois été élevés sur des *colonnes*, quelques trapues qu'on les suppose.

VII

Que représentent ces groupes ? Est-ce une lutte ? Est-ce un triomphe ?

M. Prost a pu reconstituer le groupe de Merten. Il a montré le cheval cabré, le cavalier élevant le bras droit dans un mouvement violent ; une des têtes postérieures de l'anguipède ouvrant une gueule menaçante qui contraste avec la résignation empreinte sur le visage humain de l'anguipède. Dans cette restitution le cavalier est un triomphateur, soit ! mais qui n'est pas assuré de sa victoire puisqu'il semble combattre encore ; l'anguipède est un vaincu ; mais un vaincu qui semble essayer une dernière résistance.

Dans nos trois groupes bretons rien de semblable. Nous ne pouvons voir en eux que ce que M. Voulot a vu à Portieux « un cavalier assis tranquillement, » sûr de son cheval auquel il rend les rênes, et sûr aussi de l'anguipède, dont les replis lui servent d'étriers.

(1) Je dois dire que, d'après la tradition, la statue déplacée avec la chapelle de Saint-Mathieu il y a environ trois siècles, était auparavant presque au bord du ruisseau. — Il ne faut pas que la première syllabe du mot *Guélen* fasse illusion. Le mot semble employé pour *Quelen* ou *Kelen* (houx). Un aveu de 1681 écrit « *Guellen* autrefois *Guellan* », mot dont la décomposition donne *Guel-lan* (bonne lande).



FIG. 5. — GROUPE DE PORTIEUX (d'après le dessin publié dans la *Revue Archéologique* 1880.)

Si le cheval se cabre ce n'est pas qu'il résiste, puisqu'il obéit au mouvement qu'indique le cavalier ; nous ne voyons pas les têtes humaines des anguipèdes et nous ne savons pas si ces têtes exprimaient la résignation, comme à Portieux et à Merten. Mais ce que nous voyons dans nos trois groupes, c'est que les anguipèdes portent complaisamment le cheval et le cavalier ; à Kerlot et à Saint-Mathieu les serpents semblent exciter le cheval, comme à Portieux, mais ne les menacent pas, comme dans la restitution du groupe de Merten.

Ainsi l'anguipède est un vaincu et qui accepte la sujétion du vainqueur ! Entre eux deux l'entente est parfaite. La preuve, c'est le mouvement sur la droite auquel tous les deux coopèrent.

Je dis plus : c'est, semble-t-il, de l'anguipède que vient la direction. Il guide le cavalier. Voyez plutôt :

Le cavalier n'a d'action que sur le cheval. Il le range à droite. Mais le cheval, pris dans les replis de l'anguipède, ne peut obéir au cavalier, si l'anguipède ne rampe pas à droite. Le cavalier lui-même est porté en même temps par le cheval et par l'anguipède : il n'a pu indiquer à son cheval la conversion à droite que parce que l'anguipède rampe vers la droite.

Donc, la direction vient de l'anguipède. Il rampe vers la droite : il entraîne à droite tout ce qu'il porte, cheval et cavalier ; et le cavalier favorise le mouvement en rangeant son cheval à droite, soin superflu puisque le cheval porté par l'anguipède ne peut aller qu'à droite.

Chose curieuse ! Cet acte du cavalier semble aux différents sculpteurs indispensable à marquer. Les trois groupes de Guélen, Kerlot et Saint-Mathieu diffèrent par plus d'un détail ; ils s'accordent sur ce point : le cavalier rangeant le cheval à droite... Cette unanimité est-elle donc fortuite ? Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

VIII

Mais auparavant, quel est ce cavalier triomphateur et quel est son nom ? En Basse-Bretagne, il a trois noms que je puis vous dire.

A Guélen, le cavalier est nommé le *Chevalier* parce que de temps immémorial et jusqu'à 1789 la redevance féodale d'une terre voisine était déposée sur la croupe du cheval (1).

(1) D'autres, ne voyant dans la statue que le *cheval,* nomment la sculpture le *cheval de Guélen.* Quand je ramenais à Quimper la statue désormais *mienne,* j'entendais des voix rieuses dire en breton ou en français : « Ah ! le *cheval de Guélen* qui s'en va à Quimper ! »

C'est la propriétaire de Guélen qui nous apprend le paiement de la rente féodale, une tranche de pain coupée dans la plus grande largeur de la tourte et dix-huit deniers, sur la croupe du cheval. L'abbé Penareun tenait ce renseignement de son père qui avait sans doute été témoin de ce paiement. Les aveux du marquis de la Roche au roi (cour des comptes de Bretagne) sont muets sur ce point. D'après la propriétaire de Guélen et l'abbé Penareun, le

Au milieu des débris de l'ancienne abbaye de Kerlot, on voit dans le cavalier saint Georges terrassant le dragon de la Cappadoce.

Près de la chapelle ruinée de Saint-Mathieu, le cavalier est tout naturellement saint Mathieu, l'évangéliste : et si, avec moi, vous vous étonniez de voir saint Mathieu, à cheval, il vous serait dit ce que j'ai entendu : « Eh ! ne savez-vous pas, comme « tout le monde, que saint Mathieu, avant de suivre le Seigneur, « était commis à cheval des contributions indirectes ? »

Mais ces désignations ne peuvent être transportées aux cavaliers trouvés dans la région rhénane. Les savants en ont cherché d'autres : et c'est ici qu'il faut lire et relire les instructifs mémoires de MM. Prost et Voulot.

Ces deux savants sont d'accord sur un point : c'est que ces sculptures appartiennent aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais sur le reste ils diffèrent d'opinions.

Dans son premier mémoire, M. Prost, avec la modestie et la réserve de la science doutant d'elle-même, ne se prononce pas : il propose des hypothèses.

L'anguipède est, dans l'iconographie mythologique, comme le serpent dans l'iconographie chrétienne, la personnification du révolté, de l'ennemi, du mal vaincu. Le *cavalier et l'anguipède* représentent-ils la victoire du bien, du juste, sur le mal ?

Ce cavalier vainqueur serait-il, non un dieu de l'Olympe grec ou romain (les grands dieux ne sont pas représentés à cheval), mais un dieu *local* appartenant au panthéon gaulois ?

Serait-ce simplement un chef romain vainqueur dans quelque invasion barbare ?

Après l'apparition de nos groupes bretons, M. Prost semble incliner à cette conclusion : « Ces groupes seraient une image allégorique, non d'une victoire spéciale et déterminée, mais en général du triomphe des armes romaines, image employée dans les Gaules avec des applications diverses selon les temps et les lieux. »

débiteur de la rente était un seigneur du voisinage auquel le marquis épargnait une partie de la route jusqu'à Quimper, résidence du receveur, ou jusqu'au château de Trévarez (commune de Saint-Goazec), chef-lieu du marquisat.

Il faudrait interroger les aveux rendus au marquis par les vassaux. Mais les archives de Trévarez, plusieurs fois déplacées, auraient besoin d'être remises en ordre ; et, dans l'état, les recherches y seraient bien difficiles.

Je remarque que M. Prost ne semble aucunement se préoccuper du *détour sur la droite ;* au contraire M. Voulot insiste très vivement sur ce point et je crois qu'il a raison. M. Voulot m'écrivait récemment : « Je connais trente-sept groupes plus ou moins complets. Il n'en est pas *un seul* qui marque une conversion *à gauche ;* et, dans tous ceux dont l'état de conservation permet de reconnaître la conversion, cette conversion est marquée *à droite.* »

Cette circonstance est-elle fortuite ? M. Voulot ne peut le croire ; et elle fournit, selon lui, la solution du problème.

M. Voulot n'admet aucune des hypothèses proposées par M. Prost. Pour lui, les groupes anguipèdes sont la représentation d'un mythe solaire « dont la caractéristique est justement le détour sur la droite. » Pour M. Voulot, le cavalier serait un dieu soleil, non pas Apollon représenté sur un char ou sous la forme d'un beau jeune homme à pied ; mais un dieu gaulois ou asiatique. L'anguipède amphibie représenterait la *Terre et l'Eau ;* et nous aurions dans ces groupes des images du « Soleil traversant en maître la *Terre et l'Onde.* »

A l'appui de cette thèse, M. Voulot décrit et dessine une curieuse sculpture trouvée au fond d'un puits antique à Grand (Vosges). Elle représente un jeune homme, la jambe gauche *en avant,* franchissant d'un bond un anguipède ayant un buste de femme, et, au lieu de jambes, deux serpents terminés par deux têtes. L'anguipède accroupi, appuyé sur une main, lève les yeux au ciel avec une expression de résignation ou de prière. Cet anguipède se tourne aussi vers la droite (1).

De plus, M. Voulot rappelle qu'en février 1880, M. de Witthe présentait à l'Académie le dessin d'un miroir étrusque représentant un jeune cavalier et auprès de lui un dauphin. Deux inscriptions placées au-dessous nomment le cavalier *Hercle,* et le cheval *Laksta* (2). A ce propos, M. de Withe rappelait l'assimilation que les Grecs faisaient de leur héros Heraclès (Hercule) au dieu Melgarth des Phéniciens. Le nom de *Hercle* répond à

(1) J'ai essayé d'obtenir une photographie de cet anguipède ; mais la sculpture est placée dans un lieu peu éclairé et il n'a pas été possible de photographier le visage qui importait surtout.

(2) *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1880, p. 6.

celui de Melgarth ; or, Melgarth, pour les Phéniciens, est le dieu *Soleil*. D'un autre côté, le dauphin considéré par les anciens comme amphibie, peut, selon M. Voulot, représenter la *Terre et l'Eau*.

L'analogie d'intention entre ces figures, notamment entre celle du jeune homme de Grand et les groupes anguipèdes, n'est-elle qu'apparente ? Si elle est réelle, comment trouver dans ce jeune homme l'image allégorique du triomphe des armes romaines ? En second lieu, comment, dans cette hypothèse, expliquer le détour sur la droite indiqué dans tous ces groupes, quelque différents qu'ils soient d'ailleurs ?

Me sera-t-il permis d'ajouter que, pour les Gaulois comme pour les Phéniciens, le *Soleil* était Hercule, symbole de la force. Le cavalier de Portieux, qui seul nous a été conservé entier, représente bien un Hercule ; or, le cavalier de Guélen qu'avait vu le témoin interrogé par moi ressemblait par sa tête barbue, sa largeur d'épaules, son torse ramassé et trapu, au cavalier de Portieux.

Pour finir, citons l'opinion d'un autre savant.

M. Quicherat a présenté au comité historique un rapport sur le monument de Portieux (1). C'était en 1875, avant la découverte du monument de Merten et de nos groupes bretons. L'opinion de M. Quicherat se rapproche de celle de M. Voulot : il semble disposé à voir dans ces sculptures la représentation d'un *mythe germanique* introduit en Gaule et porté jusqu'en Auvergne ; nous pouvons dire aujourd'hui jusqu'au fond de l'Armorique.

IX

En voilà assez.....

Ce n'est pas moi qui aurai l'audace de me prononcer entre les savants que j'ai cités ; je ne suis qu'un curieux, contant ce qu'il a vu, essayant de redire ce que d'autres lui ont appris.

(1) Œuvres posthumes. Mélange d'archéologie et d'histoire. Rapport au Comité historique sur le groupe de Portieux.

Le seul but que je me propose c'est de populariser la recherche, la *manifestation* de ces sculptures *connues* mais non remarquées jusqu'ici dans l'ouest de la France (1).

Je m'adresse surtout aux hommes éclairés qui habitent la campagne et qui visitent les points les plus reculés, par plaisir comme les chasseurs, par devoir comme les prêtres. Les premiers apôtres chrétiens avaient horreur de ces monstrueuses figures représentant la nature humaine unie à la brute. Ils en ont brisé les têtes pour les rendre méconnaissables ; et ils ont eu raison, puisque c'était le moyen de mettre un terme à des pratiques idolâtriques. Que les ecclésiastiques nous signalent aujourd'hui ce qui reste de ces figures. Ils peuvent le faire sans scrupule. L'idolâtrie n'est plus à craindre et les anguipèdes ne peuvent plus être qu'un objet de curiosité.

Sans avoir la peine de chercher, on trouvera. Des groupes anguipèdes sont connus de beaucoup *en tant que statues* comme étaient connus ceux de Guélen, de Kerlot et de Saint-Mathieu ; mais on n'a pas su y *démêler* l'anguipède. Voilà l'anguipède décrit et dessiné ! Voilà son signalement donné ! Les yeux désormais verront mieux. Les groupes nouveaux seront étudiés, comparés entre eux ; et quelque jour, il faut l'espérer, le cavalier mystérieux laissera échapper le secret de son nom.

C'est dans cet espoir que j'ai pris la liberté d'entretenir l'*Association Bretonne* des anguipèdes bretons. Cette découverte, bien que vieille de trois ans, n'est guère connue que des archéologues du Finistère. La *Société Archéologique* de Quimper l'a publiée en 1886 ; mais notre chère Société fait plus de besogne que de bruit et sa publicité est si restreinte ! Au contraire, sa grande sœur l'*Association Bretonne* rayonne sur la Bretagne entière. Je compte sur elle pour assurer aux anguipèdes la notoriété qu'ils méritent ; et, s'il faut faire ma confession, pour réparer le mauvais service que j'ai rendu aux anguipèdes : car je leur dois une réparation que tout seul je ne puis leur procurer.

Si nos anguipèdes pouvaient parler ils m'adresseraient des

(1) Les renseignements ci-dessus ont été publiés dans le bulletin de la *Commission historique et archéologique de la Mayenne,* dans le but de provoquer des recherches dans le Maine.

reproches ; ils me diraient : « Nous étions dignes de la renommée, comme nos frères de Merten et de Portieux. Pourquoi, fermant devant nous la carrière, nous as-tu condamnés à l'obscurité ? » et ils auraient raison.

En effet, si les anguipèdes bretons n'ont pas fait une brillante apparition dans une revue parisienne, c'est de ma faute. A la première nouvelle de la découverte de Guélen, cette revue me fit demander mes notes et mes renseignements : elle prévoyait que nous ne saurions pas, à Quimper-Corentin, faire usage de nos documents, que nous allions reprendre la question *ab ovo,* c'est-à-dire nous attarder dans des détails oiseux, ennuyer, rebuter le lecteur. Malgré ces bonnes raisons, j'ai repoussé la proposition ; je me suis dit : « Il faut que nos anguipèdes nés Bretons restent Bretons. »

Mais que l'*Association Bretonne* les accueille ; et que, faisant ce que je n'ai pas pu faire, elle assure une publicité bretonne aux découvertes de Guélen, Kerlot et Saint-Mathieu !

Les Montceaux (Quelaines), juillet 1888.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

LA

PÊCHE DE LA SARDINE EN BRETAGNE

AU DERNIER SIÈCLE

Par M. J. TRÉVÉDY

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER (RETRAITÉ D'OFFICE)

Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère

Quand un Breton est hors de la Bretagne, ne fût-il, comme moi, qu'à vingt kilomètres de notre ancienne frontière, tout ce qui vient de la patrie bretonne a pour l'exilé une saveur particulière. J'éprouvais ce sentiment aujourd'hui. Un ami m'a donné un volume imprimé à Rennes au milieu du siècle dernier : aussitôt toute autre lecture cesse et j'ouvre mon *bouquin*.

Il a été imprimé chez Jacques Vatar, libraire place du Palais, *aux Etats de Bretagne,* sur ce papier de fil à la forme, moins satiné que nos papiers d'aujourd'hui, mais qui est demeuré le même depuis plus d'un siècle. Mon volume est daté de 1761 ; mais il nous reporte à 1757 et 1758. Il est intitulé : « Corps d'observations de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts établie par les Etats de Bretagne. »

En vrai Quimpérois, je cours à la table, espérant y trouver quelques mots sur la *fayencerie* de Quimper... Rien ! Un peu désappointé, j'entame la lecture à la première page.

Ce petit volume m'a fait assister à la naissance de la *Société d'Agriculture de Bretagne ;* il me l'a montrée à l'œuvre ; et la Société m'a renseigné sur la pêche de la sardine en nos parages, il y a bientôt cent cinquante ans.

La Société d'Agriculture de Bretagne a été la première fondée en France, et a donné l'exemple aux autres ; elle est aujourd'hui presque inconnue. Double raison de rappeler, d'après des pièces authentiques, l'histoire de sa fondation.

I

Les Etats de Bretagne s'ouvrirent à Rennes, le 6 décembre 1756.

Les Etats se partageaient, comme font aujourd'hui nos conseils départementaux, en plusieurs commissions.

La commission du commerce, qui fut nommée le 11 décembre, comprenait en nombre égal des membres de chacun des trois Ordres : six membres du clergé, au nombre desquels l'abbé de Notre-Dame de Villeneuve ; six membres de la noblesse, au nombre desquels M. de Pontual ; et six membres du Tiers, au nombre desquels MM. Gellée de Prémion, maire et premier député de Nantes ; Le Breton de Pontneuf, député du Croisic ; Daumenil, second député de Morlaix, et Frollo de Kerlivio, député de Quimper (1).

La commission reçut communication d'un mémoire signé de M. Montaudouin, député de Nantes, sur l'agriculture, les arts et le commerce en Bretagne (2). Comme conclusion, l'auteur proposait « l'établissement d'une société qui ferait son étude de ces trois objets. » M. de Gournay, intendant du commerce, recommandait vivement le projet, et la commission l'approuva (3).

Le 28 janvier 1757, l'abbé de Notre-Dame de Villeneuve (4),

(1) Je ne nomme ici, comme plus loin, que les membres ayant une notoriété bretonne, dont les noms doivent revenir au cours de cet opuscule, ou qui appartiennent aux évêchés de Quimper et Léon. J'écris surtout pour le Finistère.

(2) Jean-Gabriel dit de la Touche, d'une famille d'armateurs de Nantes dont plusieurs très dignes de figurer dans la *Biographie Bretonne*. Voir t. II, p. 488 et suivantes.

(3) Jacques de Gournay, né à Saint-Malo, en 1712, intendant du commerce en 1751. — V. *Biographie Bretonne*. I, p. 825, et OGÉE. V° *Saint-Malo*.

(4) L'abbaye de Villeneuve (Cisterciens) touchait Nantes. Elle fut fondée, en 1200, par la duchesse Constance, qui, l'année suivante, mourut de la lèpre, à Nantes, et fut inhumée à Villeneuve. Sa fille Alix, morte en 1221, fut inhumée auprès de sa mère.

rapporteur de la commission, proposa aux Etats l'adoption du projet. Les Etats l'accueillirent, et chargèrent la commission de rédiger un règlement et de présenter une liste d'associés.

Après ce vote, la commission révéla aux Etats que le mémoire signé de M. Montaudouin était en réalité l'œuvre de M. de Pontual, de l'ordre de la noblesse, qui avait eu pour collaborateur M. Gellée de Prémion, maire de Nantes (1) ; et les auteurs du projet, vraiment pères de la Société d'Agriculture, purent, en personne cette fois, et non plus par procureur, recevoir les remerciements des Etats.

Quatre jours après, la commission rapportait aux Etats un projet de règlement en quatorze articles dont voici le résumé (2) :

La Société se compose de six membres pris indifféremment dans les trois Ordres pour chacun des neuf évêchés : en tout cinquante-quatre associés. — Ces associés se réunissent, chacun en leur ville épiscopale, deux fois par mois. — A Rennes, un bureau central se réunit une fois par mois. — Chaque associé choisit le sujet d'études qui lui convient le mieux, agriculture, art ou commerce. — Chaque associé doit à son bureau au moins un mémoire avant la prochaine tenue des Etats. — Les citoyens non associés sont invités à présenter des mémoires au bureau de leur diocèse. — Chaque bureau tiendra trois registres, un pour chaque branche d'études, sur lesquels les mémoires seront insérés par extrait, les mémoires des citoyens non associés comme les autres. — Les mémoires jugés dignes de l'attention générale seront adressés au bureau de Rennes, trois mois avant l'ouverture des Etats ; et ce bureau formera de ces mémoires un *Corps d'observations* propres à être présentées aux Etats. — Les bureaux répondront aux questions qui leur seront posées, même

L'abbé de Villeneuve, en 1757, était Le Fèvre de Laubière. Il était doyen de Nantes quand il fut pourvu de l'abbaye, le 23 octobre 1746. *Gallia Christiana*.

En 1663, il y avait au Parlement un conseiller du même nom qui est ainsi *portraituré* dans la *Correspondance administrative* sous le règne de Louis XIV : « Il est fort riche, habile homme dans sa charge et même s'appliquant aux sciences, particulièrement à l'astrologie. »

(1) .... « Citoyen aussi respectable par ses profondes connaissances et ses lumières que par la beauté de son âme et son désintéressement. » (Note d'Ogée. V° *Nantes*, II-225). La ville de Nantes lui a dû beaucoup d'embellissements.

(2) Et non cinq articles comme j'ai lu quelque part. — Je ne m'astreins pas dans ce résumé à suivre l'ordre des quatorze articles.

par des non-associés. — Le bureau de Rennes est chargé de la correspondance générale.

En même temps la commission présentait une liste de six associés par diocèse.

A Nantes, le choix de MM. Montaudouin et de Prémion était tout indiqué. A Rennes, on nomma M. Abeille, avocat et économiste distingué (1). A Vannes, l'abbé de Pontual, auteur du projet, fut naturellement le premier nommé, et avec lui M. Perron de Port-Louis. A Quimper, les associés nommés furent MM. Royou, recteur de Trébrivant, à Carhaix (2) ; Penfeuntenyo de Kervereguen, à Kerfilin, par Pont-Labbé ; de Silguy fils, à Quimper (3) ; Frollo de Kerlivio, à Quimper ; Poulgoazec, à Audierne ; Chardon, à Locronan.

Dans l'évêché de Léon : MM. l'abbé de Courson, recteur de Plouider, à Landerneau ; Podeur, recteur de Commana ; de Kersauzon de Coetanscour, à Landerneau ; Mazurier père, à Landerneau ; Daumenil, à Morlaix ; de Kermabon Marzin, à Roscoff.

Les Etats adoptèrent le règlement et la liste ; mais, le 15 février, M. de la Bourdonnaye, membre de la noblesse, représenta que plusieurs membres des Etats désiraient voir nommer membres associés MM. l'évêque de Rennes, le duc de Rohan, de Silguy (4), d'Armilly, premier président du Parlement, Le Bret, intendant de Bretagne, les présidents de Montbourcher et de Montluc, et le procureur général de la Chalotais (5). — Les Etats agréèrent

(1) Voir plus loin, p. 121, note 1.

(2) Charles-Allain Royou, frère aîné de Royou de Penanreun (cousin, puis beau-père de Fréron) — et de Royou Kerliézec. — C'est lui que Fréron appelle l'*aimable recteur*. Lettre du 12 juillet 1766 à Kerliezec.

(3) Jean Hervé de Silguy, fils du sénéchal de Quimper, nommé aux mêmes fonctions en survivance et concurrence de son père, le 10 mai 1757. « Etant entendu que les deux ne pourraient opiner ensemble et que les gages, émoluments et espèces se partageraient entr'eux. » Cette situation se prolongea jusqu'à la démission du père en 1766. — De même MM. de la Chalotais père et fils furent ensemble Procureurs Généraux.

(4) Il s'agit ici de Hervé de Silguy père, sénéchal de Quimper depuis 1727, et qui mourut le 15 avril 1768.

(5) Le Procureur Général s'occupait avec soin et succès du « gouvernement des abeilles », et avec lui M. Abeille, que son nom prédestinait à ce genre d'industrie. — P. 171, 2e partie.

ces noms et la première liste des associés fut ainsi portée à soixante-deux.

Il ne manquait plus à la nouvelle Société que l'approbation royale. Cette approbation ne se fit pas attendre. Par brevet du 20 mars 1757, le Roi, sur la demande du duc d'Aiguillon, commandant militaire de la province, considérant « que l'objet de la Société ne peut être que fort utile à la Province et à l'Etat, » approuva et confirma la Société.

II

Mais, avant même cette approbation, la Société s'était constituée. Beaucoup de ses membres étant réunis pour les Etats, elle avait tenu une première séance le 16 février, le lendemain des dernières nominations faites. Elle se mit aussitôt à l'œuvre et le Corps d'observations que j'étudie en ce moment fut le premier résultat de ses travaux présenté aux Etats (1).

Avant la création de la Société d'Agriculture, la commission du commerce avait eu communication d'un mémoire de M. de Gournay, intendant du commerce, sur l'Agriculture, les Arts et le commerce en Bretagne, et, le 10 février 1757, elle en avait fait rapport aux Etats. Aussitôt constituée, la Société reprit ce travail. Le résultat de son examen remplit soixante-quatre pages du volume et forme une sorte de préambule au *Corps d'Observations*.

Ces observations préliminaires sont très utiles à lire. Après quelques remarques générales, la Société nous renseigne sur les vingt-trois points qu'avait touchés le rapport de M. de

(1) Depuis, il a été publié un second volume de *Corps d'observations*. — Le premier volume a eu deux éditions.

Ce volume est l'œuvre de M. Abeille, avocat à Rennes, économiste distingué, et ami de Duclos, avec la collaboration de M. Montaudouin. (Levot. V. *Montaudouin*). M. Kerviler *(Bio-Bibliographie Bretonne)* a consacré un article à M. Abeille, bien qu'Abeille ne fût pas breton. C'est justice, car il a bien mérité de la Bretagne. Abeille, né à Toulouse en 1719, est mort à Paris en 1807.

Gournay et sur quelques autres non moins intéressants (1). J'engage vivement à lire ce petit volume ; car je ne puis insister un peu que sur un seul point qui se rapproche de mon sujet : la pêche du hareng.

Cette pêche venait de prendre une grande activité vers l'embouchure de la Vilaine, sous l'impulsion de M. Guillaume, recteur de Piriac. Les Etats s'empressèrent de solliciter « la franchise de tous droits sur le hareng séché sur les côtes de Bretagne, et qui sortirait soit pour l'étranger, soit pour y rentrer

(1) Nous y voyons par exemple que les toiles à voiles fabriquées en grande quantité à Noyal (auprès de Rennes, sur la route de Paris), passaient sous le nom de *Noyales* en Angleterre ; et que ce pays commença cette fabrication un peu avant 1695 seulement. — (P. 9, *Observ. prélim.*) — Je viens de trouver dans un livre écrit un siècle plus tôt que la toile à voiles « se nommait de la *Noyale*, » du nom du lieu d'origine. TALLEMANT DES RÉAUX, I, 393.

Voici les points traités dans les *Observations préliminaires*.

1. Ecoles de dessin, à Rennes et Nantes.
2. Imitation des toiles de Hollande.
3. Manufactures de papier.
4. Manufactures de couvertures de laine à Quimperlé.
5. Prairies artificielles. — Préparation du chanvre.
6. Draps de Vannes et de Josselin.
7. Métiers à deux navettes.
8. Etamines d'Ancenis.
9. Rouet à filer des deux mains à la fois.
10. Impression sur les toiles de lin.
11. Chapeaux de Castor.
12. Mines de charbon de terre.
13. Recherche des pierres de moulage (à moudre).
14. Graines de lin de Riga et de Zélande.
15. Farine de Nérac.
16. Découvertes de carrières de pierres à chaux.
17. Achat de modèles et de graines.
18. Pêche du hareng.
19. Commerce du levant.
20. Manufacture d'étoffes de laines d'Angleterre.
21. Raffineries de sucres de la Province.
22. Fonds faits pour le paiement des Inspecteurs de marchandises.
23. Exemption de la dîme pendant 20 ans pour les terres nouvellement défrichées.

De plus, dans le *Corps d'observations*, la Société insiste sur la plantation de mûriers et la culture du ver à soie, sur la culture des abeilles, sur le perfectionnement des moutons, sur l'aménagement des engrais, etc., etc. ; sur le tissage des toiles dites *Noyalles* (de Noyal), auprès de Rennes « que l'Angleterre fabrique depuis cinquante ans seulement sous le même nom. »

par d'autres ports (1). » L'exemption fut refusée ; les pêcheurs, sans se décourager, continuèrent des pêches abondantes. Mais cette industrie fut ruinée du jour où, en septembre 1758, le Roi accorda un abaissement de taxe aux harengs importés de Hollande. « Ils entrèrent en France en si grande quantité, que les sujets du Roi ne purent trouver le débouché et la consommation des leurs. »

M. de Gournay et la commission de Commerce, qui le suivait pas à pas, ne parlaient pas de la pêche de la sardine. La Société fait de même dans les *Observations préliminaires ;* mais dans les pages qui suivent, dans le *Corps d'Observations,* on voit que la pêche de la sardine est un de ses plus chers soucis.

Cette pêche a pour patron dans la Société, M. Le Breton de Pontneuf au Croisic et M. Perron au Port-Louis.

Il m'a paru que les détails fournis, il y aura bientôt un siècle et demi, sur la pêche de la sardine, gardaient encore quelque intérêt sur les lieux de pêche. Voilà, j'espère, l'excuse de cette réédition des pages publiées en 1761... Car, je fais comme d'autres, je copie : seulement plus modeste et plus exact que quelques-uns, j'avertis que je copie et je me flatte de copier fidèlement, comme doit faire un *plagiaire* consciencieux.

Toutefois, avant de laisser la Société d'Agriculture vous entretenir de la pêche en 1758, qu'il me soit permis de remonter un peu plus haut dans l'histoire de notre pêche côtière. L'occasion se présente de rectifier une erreur récemment publiée ; et je ne sais pas résister à ces occasions.

III

Depuis plusieurs siècles, les rivages de l'Océan, à partir de l'embouchure de l'Odet ou rivière de Quimper, jusqu'à l'entrée de la rivière de Pouldavid, à Douarnenez, se partageaient entre la baronnie de Pont et la seigneurie, puis marquisat de Rosmadec (1609) et plus tard de Pont-Croix (1719). La rivière de

(1) C'est-à-dire qu'on transporterait par mer d'un port à un autre port de la province.

Pouldavid et la baie de Douarnenez, jusqu'au delà du ruisseau du Ris, qui fait aujourd'hui la limite des arrondissements de Quimper et de Châteaulin, étaient au fief de la baronnie de Nevet. Il reste des aveux, trop récents malheureusement, de la baronnie de Pont (1732), du marquisat de Pont-Croix (1730), de la baronnie de Nevet (1644) (1).

Le marquis de Pont-Croix ne mentionne que quelques cheffrentes en soles et en merlus ; mais les barons de Pont et de Nevet font l'énumération des poissons qu'ils réclament, et la sardine n'est pas nommée. Pourquoi ? — Parce que les deux barons ne réclament que les *poissons royaux*. Or, la sardine n'est pas un des poissons royaux énumérés dans l'ordonnance de 1681 ; elle n'est même pas de cette seconde liste de poissons que la gourmandise a élevés au rang de poissons *royaux* à cause de l'excellence de leur chair (2). Il n'appartenait qu'à la Cour et à Paris de décerner cette royauté. Or, la sardine est très délicate près du lieu de pêche ; mais elle doit être salée au sortir de l'eau ; et arrivant à Paris après cinq ou six jours de sel, elle ne pouvait aspirer à ces suprêmes honneurs.

C'est cependant à propos du silence gardé sur la sardine par l'aveu de Nevet qu'on a supposé étourdiment que la pêche de la sardine n'était pas organisée en 1644, aux parages de Douarnenez. C'est une erreur certaine, et je suis le coupable.

En effet, dès le XIIIe siècle, la pêche était activement pratiquée

(1) Arch. du Finistère.

(2) Poissons royaux de l'ordonnance de 1681 (art. 1, titre VII) : dauphins, esturgeons, saumons, truites. — Poissons dits royaux selon l'usage : vives, surmulets (rougets), haubars (bars ou lubines). Il n'est pas possible qu'on ne mît pas au même rang le turbot surnommmé le *faisan*, et la sole surnommée la *perdrix* de mer, et à propos de laquelle courait ce proverbe : « il se vend plus de harengs que de soles, pour dire que les marchandises communes sont de plus prompt débit que les précieuses. » TRÉVOUX. V. *Turbot* et *Sole*.

Voici la disposition de l'ordonnance de 1681, en ce qui concerne les poissons royaux. Titre VII, art. 1. Déclarons les dauphins, esturgeons, saumons et truites être poissons royaux, et, en cette qualité, nous appartenir quand ils seront trouvés échoués sur le bord de la mer. — Art. 3. Lorsqu'ils auront été pris en pleine mer, ils appartiendront à celui qui les aura pêchés...

Cet article est une *naïveté*. Il est clair que pas un pêcheur rapportant un poisson royal, ne reconnaîtra l'avoir trouvé sur le rivage ; et comment faire la preuve contre lui ? Valin atteste que l'article 1er est resté *lettre morte*.

sur nos côtes ; et nous avons de ce fait des preuves irrécusables.

En 1279, le duc Jean Le Roux affermait les sécheries de Saint-Mathieu à des marchands de Bayonne (1). — En 1381, le duc Jean IV assignait à l'abbaye de Bon-Repos, « 500 merlus secs, bons et marchands à prendre sur les profits de ses sécheries de Cornouaille (2). » — Le 2 mars 1439, le duc Jean V donnait en partage à son fils Pierre (depuis Pierre II), six mille livres de rentes à prendre sur neuf châtellenies ou terres, sur les entrées des ports et hâvres du Couesnon à l'Arguenon, et les *sécheries* de *Cornouaille*. Les sécheries figurent à l'état des biens pour une somme de 1250 livres, lorsque la châtellenie de Guingamp, dont Pierre va prendre le nom, n'est évaluée que 600 livres (3). — Enfin un compte de 1501 évalue le revenu des mêmes sécheries à 2000 livres par an (4).

Me dira-t-on que les *sécheries* ne peuvent s'entendre de la sardine ? — Soit ; mais mon erreur serait au besoin démontrée, rien que par certains monuments du pays. Voyez plutôt l'église de Ploaré, ancienne paroisse de Douarnenez ; elle a été élevée au XVe siècle, et les soubassements de sa tour sont du XVIe. Des pierres accostant la porte principale sont chargées de navires et de poissons ; elles sont certainement les dons d'armateurs enrichis par le commerce et la pêche ; mais il y a plus : au porche occidental de l'église, sont figurées des sardines sur lesquelles plane le goëland. D'autres églises du voisinage reproduisent la même figure (5).

La sardine fréquentait donc ces parages avant le XVIe siècle, et si, alors comme aujourd'hui, le goëland la pêchait, nul doute que l'homme n'essayât de partager avec lui.

Cet argument suffit seul à rendre mon hypothèse absolument inadmissible. Nous voyons d'ailleurs l'ordonnance de 1681, réglementer la pêche de la sardine comme elle réglemente la

(1) Dom Morice. Hist. I, 211.

(2) Id. Pr. II, col. 375.

(3) Lobineau. I, p. 609, et Pr., col. 1062.

(4) Dom Morice. Pr. III, col. 855. — Le chiffre décroit ensuite. — Il y a une étude à faire sur les *sécheries* de Cornouaille.

(5) M. de Fréminville, *Ant. du Finistère,* II, p. 60. — M. de Courcy, Itinéraire de Nantes à Brest, p. 262.

pêche du hareng et de la *molue* (morue) (1). C'est la preuve que la pêche de la sardine se faisait non sur un point isolé et par exception, mais sur plus d'une côte et sur une grande échelle, de manière à mériter l'attention du Souverain (2).

IV

Nous allons voir de quelle importance était la pêche de la sardine au milieu du siècle dernier. Nous laissons la parole à la *Société d'Agriculture,* ou plutôt à M. le Breton de Pontneuf, du Croisic, et à M. Perron du Port-Louis, qui, habitant aux lieux de pêche, nous apportent des témoignages certains (3).

« La pêche de la sardine est sur les côtes Bretonnes d'un produit considérable... on le fait monter à plus de deux millions. Le Croisic, qui n'y emploie que trente bateaux, en retire au moins vingt mille écus chaque année. La pêche du Port-Louis produit, année commune, plus de quatre cent mille francs. Celle de Belle-Ile et de Concarneau n'est pas moins considérable, et l'on pêche avec le même succès à Douarnenez et à Camaret. Le Port-Louis seul occupe treize cents pêcheurs et fait subsister plus de dix-huit cents personnes occupées aux salaisons (4). »

Inutile d'insister sur les avantages de cette pêche ; ce que la *Société* veut mettre en lumière, ce sont « les gênes qui en arrêtent

(1) Titre II, art. 12, que nous trouverons plus bas, — et, art. 11, permettant des filets à mailles de 5 lignes et au-dessus.

(2) J'ai lu (*Magasin pittoresque,* VI, p. 368), que la pêche de la sardine n'a été régulièrement organisée en Bretagne qu'après 1658, quand Fouquet acquit Belle-Ile, « du sir de Gondi de Retz » (*sic*). C'est lui, dit-on, qui fit les frais de premier établissement. — Je doute de l'exactitude du renseignement. Le P. François Marie, capucin, auteur d'une *histoire des Seigneurs* et *du spirituel* de *Belle-Ile* dit, en effet, que les franchises obtenues du Roi Charles IX par le maréchal duc de Retz eurent pour résultat l'augmentation du commerce. Or, quel pouvait être le commerce de Belle-Ile, augmenté au XVI[e] siècle, sinon la pêche... et la pêche de la sardine ? — Cette histoire a été imprimée en 1884, précédée d'une *notice historique sur l'ordre séraphique en Bretagne.* Il est fâcheux que cette notice contienne plusieurs erreurs qu'il était facile d'éviter.

(3) Page 222 à 236 (2[e] pagination).

(4) Il est inutile de faire remarquer que la sardine à cette époque était seulement *pressée.* C'est récemment qu'on a imaginé la *friture* (1854).

les progrès et les abus qui s'y sont glissés ; » gênes et abus « d'autant plus dangereux que leur concours tend à ruiner la pêche de la sardine et à détruire les autres pêches des côtes bretonnes. »

Tout ce qui va suivre est emprunté « aux rapports de deux associés, MM. Le Breton de Pontneuf et Perron, écrivant l'un du Croisic et l'autre du Port-Louis ; » mais les renseignements qu'ils fournissent sont vrais sur toutes nos côtes.

Voici d'abord les abus : il s'agit de l'appât employé. « L'ordonnance de la Marine le désigne sous le nom de *Résure* (1). Il est plus connu en Bretagne sous le nom de *Rogue* ou *Rave*. On le tire de Hollande et du Nord : c'est une préparation d'œufs de morue et d'autres poissons. Une barrique pesant 300 livres se vend communément de dix à douze francs, et monte quelquefois jusqu'à quarante. — Il est défendu à peine de 300 livres d'amende d'employer de la rogue qui n'a pas été visitée et trouvée bonne. »

Mais malgré la défense, « on emploie souvent un appat plus nuisible que la rogue la plus aigrie : on le nomme *Gueldre, Guildille* ou *Guildre*.

« La gueldre se fait avec des crevettes, des cancres et avec le menu fretin des soles, merlans et poissons de toute espèce dont on forme une pâte en pilant. Cet appat corrompt la sardine en moins de trois heures : il cause une si vive fermentation qu'elle s'ouvre par le ventre. »

Ce n'est pas tout. « A Belle-Ile on se sert d'une autre espèce de gueldre qu'on nomme *Menue ;* elle est composée de toutes sortes de poissons aussi petits qu'une lentille. On en fait moins d'usage parce qu'elle est plus chère : elle coute jusqu'à dix pistoles (100 francs) la barrique : son plus bas prix est de vingt francs, et c'est le plus haut prix des autres gueldres. Sur la côte de Port-Louis et dans les rivières voisines on prend tous les ans plus de quatre cents barriques de ce frai de poisson. »

Mais, dira-t-on, comment employait-on un appat qui corrompait la sardine ? M. de Pontneuf répond : « Il est de l'intérêt des entrepreneurs de presses d'écarter la *gueldre ;* mais ils ne peuvent venir à bout des équipages de leurs chaloupes qui visent seulement à se procurer une pêche abondante — au moyen d'un

(1) Livre 5, titre 2, art. 12.

appat à bon marché — et ne s'inquiétent pas si le poisson une fois vendu par eux se conserve ou non. »

Mais cet inconvénient n'est relativement rien auprès de la destruction du frai dans les rivières descendant à la mer. Or, ce n'est pas seulement pour la sardine que la destruction du frai est, on peut le dire, organisée sur toute la côte Bretonne. « La pêche du maquereau y donne lieu aussi » ; et M. Guillaume, recteur de Piriac, fait savoir à la Société que dans ces parages, « deux femmes en moins de deux heures prennent quelquefois jusqu'à 120 livres de frai... Rien ne leur échappe : en guise de filet elles se servent de toile (1). »

La dépopulation des côtes, voilà ce qui préoccupe surtout la *Société*. Il y a, dira-t-on, des règlements ; mais les règlements ne s'exécutent pas : il faut les faire exécuter, il faut empêcher les pêcheurs d'acheter de la gueldre ! « Que le parlement rappelle aux juges et recommande la vigoureuse application de l'amende de 300 livres édictée par l'ordonnance (de 1681). »

Les pêcheurs n'achetant plus de gueldre, « ceux qui la composent ne trouvant plus à la vendre cesseront de la préparer. »

Remède insuffisant ! Les pêcheurs sont pauvres et l'amende prononcée contre eux serait illusoire ; et puis il y a une grosse difficulté de procédure.

Les officiers de l'Amirauté sont juges des contraventions en matière de pêche côtière. Jaloux comme ils sont de leurs prérogatives, toléreraient-ils que les juges des lieux se permissent de juger ces affaires, qu'ils jugeraient d'ailleurs sans compétence (2). Les juges de l'Amirauté ne connaîtraient et ne frapperaient que les acheteurs de gueldre des lieux où ils siègent. Or il n'y a que huit sièges en Bretagne, et ce n'est pas dans les villes où siège l'Amirauté que se fait ce trafic illicite (3).

(1) M. Guillaume est nommé aussi aux *Observations préliminaires* pour son zèle à exciter et à instruire les pêcheurs.

(2) « S'il existait un homme qui connût tous les tribunaux du royaume, et qu'on lui posât cette question : quel est le plus jaloux et le plus ardent à étendre ses droits ? Il nommerait infailliblement l'Amirauté de Quimper. » — Plainte du présidial en 1785. Archives du Finistère. Curieuse pièce à publier.

(3) Les cinq chefs-lieux de départements actuels (dont deux non maritimes Rennes et Nantes) plus Saint-Malo, Morlaix et Brest.

Il faut donc chercher un autre remède. Si au lieu d'atteindre indirectement les fabricants de gueldre on pouvait les frapper directement... Mais les pêcheurs de frai, comme aujourd'hui les pauvres pêcheuses d'huitres en temps prohibé, sont indigents et « à l'abri des peines pécuniaires ; il est donc indispensable de recourir aux peines personnelles. »

Il est fâcheux sans doute « de sévir contre des malheureux qui cesseraient de se rendre coupables si on pouvait les arracher à leur indigence, » mais « l'intérêt public doit passer avant l'intérêt privé, » et il exige une répression efficace « d'un désordre si pernicieux. »

La Société propose donc de solliciter « une Déclaration du Roi défendant de pêcher le frai sous peine de prison pour la première fois et d'une peine plus grande en cas de récidive. »

Mais ce n'est pas tout ; les Amirautés sont trop loin des lieux de pêches pour être utilement appelées à juger ces affaires. La Société estime « que les juges royaux des lieux et même les juges des seigneurs hauts justiciers dont le territoire s'étend jusqu'à la mer, devraient être chargés de ces affaires en concurrence avec les Amirautés. Il serait à propos de rendre la procédure si sommaire que la punition du coupable fût toujours prompte » pour l'exemple.

Pensée très sage et qui trouvait sa justification dans l'ordonnance des *Eaux et forêts* au titre des *Pêches !* et cependant elle ne fut pas entièrement accueillie par les Etats ; ceux-ci se bornèrent à « charger leurs députés et Procureur Général Syndic en Cour de solliciter une déclaration du Roi enjoignant à tous juges royaux et des seigneurs de veiller à l'exécution des règlements concernant la conservation du frai de poisson. » Moyen terme insuffisant.

V

Voilà pour les abus. Voici pour ce que la Société nomme les *gênes*.

« Les gênes découlent toutes d'un droit établi sur l'huile que les presseurs expriment de la sardine. Les fermiers perçoivent 6 deniers par livre du poids de 16 onces, et les 4 sols pour franc

en sus. Le quintal se vend d'ordinaire 25 francs ; les droits montent à 3 livres ; c'est douze pour cent de la valeur de la marchandise, somme exorbitante qui dépasse le profit du presseur. Cette charge devient insupportable lorsque le presseur éprouve de longs retards dans la vente et des altérations ou avaries dans la marchandise. Le fermier des impôts profite seul d'une industrie qui devient ruineuse pour le presseur. »

« La manière de lever le droit » est intolérable. Les presses et les magasins sont ouverts aux commis des fermes : ils y *exercent* comme « les commis des *devoirs* chez les cabaretiers. » Cette surveillance est une gêne par elle-même ; pour qu'elle dégénère en tracasserie, il suffit de la mauvaise humeur des commis ; et « les presseurs sont continuellement agités par la crainte d'indisposer quelqu'un de ces surveillants. »

Mais ces droits rigoureusement réclamés étaient-ils bien dus ? « Les droits établis sur les huiles, en 1705, avaient été suspendus, dès 1716, dans le dessein de favoriser la pêche. Cette suspension a été prorogée de proche en proche par des arrêts dont le dernier est du 18 octobre 1757. » L'exemption de droits était surtout établie en faveur de la pêche de la baleine à l'île de France et de la morue à Terre-Neuve. — Mais le préambule de l'arrêt du 1er février 1716 prouve que « les intentions de S. M. étaient de favoriser sans exception toutes les pêches. » On y lit en effet ces mots qui n'admettent pas d'exception « par rapport aux pêches qui se font tant sur les côtes de France que dans les mers du nord, celles du Canada, etc. »

A cet argument de texte qui lui semble irréfutable, la Société ajoute : « Cette présomption est d'autant plus naturelle que la pêche de la sardine en particulier a paru mériter des encouragements. » La preuve, c'est que « le roi a défendu l'entrée en France de la sardine pêchée à l'étranger. » Bien plus ! « Il a accordé depuis longtemps, et il vient de renouveler par un arrêt du 20 septembre 1745, et sans limitation de temps, une modération de droits sur les sardines de Bretagne importées dans l'Anjou et le Maine. »

« Et cependant l'huile qu'expriment les presseurs est toujours assujettie à des droits de douze pour cent de sa valeur ; et les préposés exigent les mêmes droits des pêcheurs sur l'huile qu'ils tirent des foies de raie et autres gros poissons. »

Sur ce dernier point la Société conclut tristement : « Qu'y a-t-il de plus propre à étouffer toute industrie, et à éloigner les hommes d'une profession périlleuse et qui ne donne jamais de grands profits ? »

« Et cependant les pêches ne peuvent être trop protégées : elles forment une branche de commerce d'autant plus riche que la nature nous apporte elle-même une moisson dont elle fait tous les frais... et que nous n'épuisons pas... » — « La pêche et le nombre des presses augmenteraient nécessairement si l'on n'était pas rebuté par des droits de douze pour cent sur la valeur de la marchandise et par la servitude de chercher sans cesse les moyens de complaire aux commis des fermes. »

La conclusion s'impose : suppression du droit sur les huiles.

Mais avant d'exprimer ce vœu, la Société examine la question de la protection des pêches à un autre point de vue.

La France avait vu son commerce extérieur « presque entièrement ruiné par la guerre » avec l'Angleterre. Mais la Société espère qu'à la faveur de la paix il va revivre et « reprendre son ancien essor. » Il y a peu de matelots ; il en faudra beaucoup ! Favoriser la pêche côtière c'est créer « le meilleur et le plus fécond de tous les séminaires par rapport aux matelots. » — « Il faut regarder la pêche comme un vaste atelier d'où sortent les principaux instruments de notre commerce extérieur. »

« Cinq hommes composent l'équipage d'une chaloupe : on y ajoute deux enfants de treize ou quatorze ans. Ce sont ces enfants qui forment le fonds des classes de la marine et qui les renouvellent continuellement. C'est une pépinière d'où l'on tire, outre d'excellents matelots, ces pilotes côtiers dont l'expérience et l'habileté sauvent fréquemment tant de vaisseaux de la tempête ou de la chasse de l'ennemi... »

On ne saurait mieux dire. C'est pour ce double motif : — intérêt de l'industrie des pêches, intérêt de la marine, — que la Société exprime le vœu suivant : « Que les Etats sollicitent la suppression du droit de 6 deniers, établi sur les huiles, grâce qui paraît d'autant moins difficile à obtenir que la perception de ce droit contredit l'exemption accordée sur les huiles provenant d'autres pêches. »

« A l'égard des droits qui se paient à l'entrée des autres provinces pour la sardine pressée, et qui sont alternativement

rétablis, modérés et supprimés, rien ne serait plus avantageux à ce commerce qu'un arrêt qui les supprimât irrévocablement. Ces vicissitudes causent des révolutions très nuisibles. Les Etats ne peuvent mieux employer leur crédit qu'à solliciter des grâces de cette espèce. »

Toutefois les Etats se contentèrent de charger leurs députés et Procureur Général en cour, de solliciter un arrêt du Conseil étendant aux huiles provenant de la sardine et autres poissons, l'exemption de droits prorogée par arrêt du 18 octobre 1757.

VI

Quoiqu'il en soit, la pêche de la sardine continua à prospérer ; et vingt ans plus tard, Ogée constatait ce qui suit :

A *Concarneau*. « Le principal commerce des habitants consiste dans la pêche de la sardine qu'on y apprête et dont la consommation se fait dans le royaume. »

A *Audierne*, la situation était moins prospère : « Cette ville, dit le même auteur, faisait autrefois avec l'Espagne et les autres pays étrangers un commerce de sardines et de maquereaux considérable, qui, depuis quelques années, est presque tout à fait tombé. »

A *Douarnenez*. « Les habitants s'occupent en partie à la pêche de la sardine, que l'on transporte non-seulement dans tout le royaume, mais encore dans l'Italie, l'Espagne et le Portugal, et qui attire les marchands de ces différents pays. On y pêche aussi le maquereau qui se trouve en abondance dans la baie de Douarnenez et dans la rade de Brest (1). »

Voici sur la même époque et sur l'époque un peu postérieure des renseignements plus précis. Ils émanent, comme on va voir, d'un armateur de Douarnenez. L'auteur écrit à sa femme ; il a rassemblé ses lettres sous le titre de *Voyages en Bretagne* (2).

(1) Le maquereau a depuis un peu changé ses habitudes. — Le port qui pêche le plus ce poisson est Guilvinec, canton de Pont-Labbé.

(2) Ces voyages ont été publiés en 1815. L'auteur signe Fr. M. Il rappelle dans une note qu'il est auteur de *Jeanne Royer ou la bonne mère* (1814). Cet ouvrage a été publié sous le nom de Milrand, pseudonyme de François Marlin, né à

Deux lettres mentionnent Douarnenez. La première est du 30 septembre 1775 :

« J'ai couché cette nuit à Douarnenez qui n'est qu'un village boueux et mal bâti ; mais sa situation sur une grande baie, ses environs variés en font un séjour supportable, surtout pendant la pêche de la sardine, lorsque cinq à six cents bateaux tant de Douarnenez que de Crozon couvrent journellement cette vaste et magnifique baie que de hautes collines enferment comme un bassin. »

A ce moment l'auteur habitait Quimper où il avait une *commission* de la marine. Plus tard il quitta la Bretagne : il résidait près de Cherbourg ; mais il avait des intérêts dans les pêches du Havre et de Douarnenez ; et, en 1785, il fit un voyage de Bretagne. Il écrit à sa femme le « mercredi 18 mai 1785 à neuf heures du matin : »

« Douarnènez n'est pas beau ; mais l'air y est vif et la vie très bonne pour ceux qui aiment le poisson de mer ; car on en pêche d'excellent et en abondance dans la baie... La pêche des sardines fait le commerce principal et presqu'unique de Douarnenez. J'ai trouvé nos bateaux, nos filefs, nos presses, tout en bon état. Il ne manque à cet établissement que de nous donner des bénéfices. M. Charuel (associé de l'auteur) en promet et de considérables ; mais il y a trop de mains à employer, trop d'avances à faire, et puis, quand le poisson est prêt, on l'envoie à Nantes ou à Bordeaux, à des commissionnaires qui s'appliquent le profit et ne nous présentent que des pertes. Je n'oublie pas la perfidie tramée l'an dernier contre une cargaison expédiée de Cherbourg ; on jouait à m'y faire perdre dix mille écus. Ce souvenir me conduira peut-être à céder tout mon établissement de pêche à mon associé (1). »

Dijon en 1742 et mort dans la même ville le 25 décembre 1827. (QUÉRARD. *France littéraire)*. Brunet ne donne pas le nom de cet auteur ; et le *Dictionnaire des anonymes* donne Milrand pour son véritable nom.

(1) Je supprime (et c'est grand dommage) des observations sur le luxe des Douarnéniens, sur la *philosophie* de la femme du *syndic aux classes*, et sur les exercices acrobatiques de l'abbé Timen, vicaire, qui montait en soutane à la pointe de la flèche de Ploaré, *s'affourchait* sur la croix et y chantait gaiment. Un jour le vent le fit tomber, il fut retenu par sa soutane à un crochet de pierre, « et reprit sa route vers le coq. »

Conclusion : On pêchait des sardines... et beaucoup ! en 1785 ; mais la pêche était en réalité peu lucrative pour l'armateur.

VII

Il va sans dire que nos longues guerres maritimes furent désastreuses pour la pêche à Douarnenez comme sur tout le littoral. Mais, depuis la paix de 1815, la pêche et la fabrication de la sardine ne firent que progresser jusqu'à nos jours.

Vers le milieu de ce siècle, les procédés de conserve se perfectionnèrent ; on inventa la conserve à l'huile : et à côté des *presses* à sardines s'établirent les *fritures*.

Douarnenez adopta cette méthode nouvelle en 1854 : une usine ut fondée cette année ; en 1860, il y en avait trois ; dix ans après, dix ; quinze en 1878 ; vingt-quatre en 1880... Peut-être était-ce trop ?

1849, 1860 et 1878 ont été des années d'extrême abondance.

En 1849, Douarnenez ne faisait que la *presse ;* on y remplit 90.000 barils de 80 kilogrammes, et d'une contenance de 2.500 sardines chacun, soit en tout 225 millions de sardines.

Ce chiffre fut dépassé en 1860 ; Douarnenez pêcha 300 millions de sardines : la moitié fut pressée ou expédiée *en vert,* l'autre moitié fut mise à l'huile par les trois usines de Douarnenez et par celles de Lorient et Concarneau (1).

En 1878, une grande partie du poisson fut préparée à l'huile. Douarnenez fabriqua 160 mille caisses de cent boîtes (quarts) chacune, à raison de dix sardines à la boîte. 160 millions de sardines. D'autres furent pressées, d'autres expédiées en vert. On évalue en tout à 230 millions les sardines que Douarnenez livra cette année au commerce.

L'année 1878 marque *l'apogée* de l'industrie sardinière sur les côtes du Finistère. Les mauvais jours allaient venir ; et, par une coïncidence fatale, les charges qui pèsent sur la fabrication

(1) La pêche ayant manqué partout ailleurs qu'à Douarnenez, 500 bateaux du dehors (Concarneau, Lorient, Belle-Ile), vinrent se joindre aux 600 bateaux de Douarnenez.

allaient s'aggraver, et les traités de commerce allaient arrêter *l'essor* de la sardine fabriquée.

En 1757, comme vous l'avez vu, les Etats de Bretagne entraient dans la pensée de la Société d'Agriculture qui avait dit : « La pêche et le nombre des presses augmenteraient si l'on n'était rebuté par des droits de 12 °/₀ sur les marchandises. » (p. 236). Remarquez : un droit unique de 12 °/₀ de la valeur !

Quelles doléances les Etats auraient-ils fait entendre si la Société d'Agriculture leur avait tenu le langage que peuvent tenir aujourd'hui les négociants de Douarnenez, et leur avait dit (1) :

« Il nous faut payer l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt de la patente.

« Le sel employé à la fabrication coûte 20 à 23 francs les 1000 kilogrammes ; il est, il est vrai, censé exempt d'impôt ; chacun de nous a un compte ouvert en douane, et doit, à la fin de l'année, justifier de l'emploi du sel en charge, sous peine de payer le droit simple de 10 centimes par kilog., de 20 centimes ou de 30 centimes selon l'importance du *manquant*. La douane alloue 75 kilog. de sel pour 100 kilog. de sardines pressées, et seulement 22 kilog. pour 100 kilog. de sardines préparées à l'huile (2).

« Quant à l'huile, nous la tirons d'ordinaire de l'Italie méridionale. Jusqu'au 1er mars 1888, elle payait un droit de douane de 3 fr. 50 ; aujourd'hui, par suite de la dénonciation du traité de commerce, elle paie un droit de 15 francs, à peu près le dixième de sa valeur.

« Combien la situation de nos concurrents étrangers est plus favorable ! Par exemple, les Portugais paient le sel 10 ou 12 francs les 1.000 kilogrammes, la moitié moins cher que nous, et leur

(1) Les renseignements qui suivent méritent confiance : ils me sont donnés par des commerçants dont l'expérience et la probité sont égales.

(2) Cette quantité est suffisante d'ordinaire ; mais les *manquants* se produisent fatalement quand la pêche ne donne pas. Voici pourquoi : Chaque usinier doit, chaque jour, avant le retour des bateaux, préparer la saumure pour la quantité de poisson qu'il se propose d'acheter ; que le poisson manque, la saumure inutile est versée à la mer, parce qu'elle ne peut se garder au lendemain. Le sel employé est perdu. Or, à la fin de l'année, la douane qui connaît cette déperdition n'en tient aucun compte ; et les *manquants* s'additionnant pendant toute une campagne finissent par représenter une somme de droits considérables.

sel est exempt d'impôt sans qu'ils aient à tenir compte des *manquants*. Ils reçoivent en franchise les fers-blancs anglais, pour lesquels les usiniers français paient un droit d'entrée de 12 francs par 500 kilog., soit un tiers de la valeur.

« Ce n'est pas tout. Pour les sardines à l'huile notre principal débouché était, jusqu'à ces derniers temps, l'Amérique. Le droit d'entrée d'une caisse de cent boîtes valant 33 à 35 francs est de 12 fr. 50, plus du tiers de la valeur. Les produits américains similaires ne paient pour entrer en France que 10 francs par 100 kilog. ; droit moindre deux fois que celui acquitté par nous.

« Ce n'est pas tout encore ! Les salaisons espagnoles et portugaises, analogues aux nôtres, payaient autrefois 30 francs par 100 kilog. bruts ; et nos sardines pressées se vendaient alors facilement en France 85 à 100 francs les 100 kilog. Depuis le mois d'avril 1882, le droit d'entrée en France est de 10 francs seulement ; les produits étrangers fabriqués à meilleur marché que chez nous abondent en France ; et nos sardines pressées se vendent à grand'peine 55 à 60 francs. La même cause a produit la dépréciation des sardines à l'huile dont le prix est tombé de 120 et 125 francs à 85 et 90 francs. »

Il arrive aujourd'hui à la sardine ce qui arriva aux harengs français après l'introduction des harengs hollandais délivrés des entraves anciennes (1). Mais le traité de commerce de 1758 avait été le résultat d'une guerre malheureuse ; nos traités de commerce actuels, avec des nations réputées amies, n'ont pas cette triste excuse.

VII

Il y a cent trente ans, la Société d'Agriculture posait en principe que « tout commerce qu'on délivre d'entraves s'étend de lui-même, et que son accroissement n'a de bornes que l'impossibilité de la consommation ou l'épuisement de la matière sur laquelle il s'exerce. » La Société supposait la matière première inépuisable et les besoins de la consommation indéfinis ; le droit

(1) V. ci-dessus, p. 122, p. 50 des *Observations préliminaires*.

unique de 12 pour cent de la valeur de l'huile extraite de la presse lui semblait le *seul obstacle* à l'*expansion* de la pêche de la sardine ; mais la Société espérait l'abaissement sinon la suppression du droit.

Le temps a démenti ces prévisions : de ces trois éléments, l'impôt, la consommation, la matière première ; pas un qui n'ait trompé l'attente de la Société !

L'*impôt* que la Société jugeait excessif s'est dédoublé sous diverses formes nouvelles. La crise terrible que subit en ce moment l'industrie sardinière sauvera-t-elle les pêcheurs et les friteurs de toute surélévation de taxes ? — Qui oserait l'affirmer ?

La *consommation* s'est ralentie depuis que la concurrence étrangère, s'exerçant dans les conditions que nous avons dites, désastreuses pour nos usiniers, a envahi les marchés français.

Et la *matière première*, le poisson ! Il a diminué en notable quantité. On discute à perte de vue sur la disparition de la sardine ; quelques dissertations sur ce thème inépuisable révèlent même chez leurs auteurs une rare imagination. Mais le remède au mal qui donc l'a indiqué ?... En attendant, le poisson ne revient pas.

Espérons que cette perturbation dans les habitudes séculaires de la sardine tient à des causes temporaires ; que ces causes cesseront, et que la sardine reparaîtra sur nos côtes avant même que nous sachions par quel caprice elle les avait désertées.

Mais en revenant la sardine ramènera-t-elle la prospérité de l'industrie sardinière ? Si la question avait été posée à la Société d'Agriculture elle aurait répondu :

Non ! parce que la fabrication française est chargée d'entraves qui n'arrêtent pas l'essor de la production étrangère ;

Non ! parce que la consommation fait défaut à la production, par suite de la concurrence étrangère.

Souhaitons que les prévisions *pessimistes* de la Société d'Agriculture soient démenties par les faits !

VIII

Il y a deux ans, je rappelais le souvenir de la Société littéraire nommée *Société patriotique de Bretagne ;* et les pages que je

lui consacrais ont été pour plusieurs la révélation de son existence (1). La *Société d'Agriculture de Bretagne,* dont j'ai dit la naissance et les premiers jours, est, je crois, aussi inconnue de nos contemporains ; et elle est traitée par quelques-uns avec un injuste dédain.

Elle a eu pourtant, je ne dirai pas ses jours *de gloire,* mais du moins ses années de travail et de féconde activité. Dès son apparition, elle obtint dans toute la province une extrême faveur : en 1769, le nombre des associés fut porté de six à neuf pour chaque évêché, et à dix-huit pour le bureau central à Rennes. Il y avait en outre des associés *libres,* résidant hors de la province, et même des associés *surnuméraires* (ou aspirants), qui avaient voix consultative et remplissaient les places d'associés vacantes dans les diocèses.

La Société provoquait toute mesure de protection et d'encouragement à l'agriculture, au commerce et aux arts. C'est sur ses propositions que les Etats accordaient des primes et gratifications ; — qu'ils sollicitaient (ce à quoi on ne pense guère aujourd'hui) et obtenaient (ce qui semblerait miraculeux) des abaissements de taxes ; — qu'ils faisaient venir des graines pour les distribuer à bas prix ou même gratuitement, et des animaux reproducteurs ; — qu'ils faisaient expérimenter les méthodes nouvelles, et s'efforçaient de les propager ; — qu'ils essayaient des plantations d'arbres peu communs dans la province et dont l'acclimatation et la culture auraient été utiles (2).

L'initiative de la plupart de ces mesures revient à la Société d'Agriculture. Ogée qui l'a vue à l'œuvre, a écrit « qu'elle avait honoré la Bretagne et qu'elle s'était elle-même illustrée (3). » Pourquoi faut-il que cet éloge soit presque une oraison funèbre ? Au moment où Ogée écrivait, la Société d'Agriculture agoni-

(1) *Georgelin, sénéchal de Corlay, correspondant de Voltaire, secrétaire perpétuel de la Société patriotique.* (Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.)

(2) Par exemple, ils entretenaient une pépinière de mûriers ; il y eut même dans l'enceinte de l'arsenal de Lorient un véritable *jardin d'acclimatation* où se cultivaient des plantes exotiques.

(3) J'emprunte quelques-uns de ces renseignements à une note d'Ogée (T. II, V° *Rennes*, p. 500 et suiv.) — L'éditeur s'excuse d'avoir imprimé cette note qui est, ose-t-il dire, sans intérêt. Elle a beaucoup de valeur, au contraire ; et d'autant plus que l'éditeur insérant plus d'une inexactitude et d'une inutilité dans sa notice sur Rennes, n'a même pas *nommé* la Société d'Agriculture !

sait (1). Elle avait perdu toute activité lors des troubles qui agitèrent la province en 1770. Mais les services qu'elle avait rendus pendant une dizaine d'années, sont garants de ceux qu'elle aurait pu rendre encore ; ils justifient les éloges d'Ogée et les vœux qu'il formait pour qu'elle reprît une nouvelle vie. Ces vœux ne furent pas exaucés ; et la Révolution emporta la Société comme tant d'autres institutions (2).

C'est justice aujourd'hui que de saluer son souvenir... Mais il y aurait plus et mieux à faire : il faudrait qu'un de nos agronomes, un de nos industriels lettrés écrivît l'histoire de la Société d'Agriculture. Ce devoir semble revenir de droit à l'*Association Bretonne* qui procède du même sentiment que la Société d'Agriculture de Bretagne : l'amour de la patrie bretonne et le zèle désintéressé pour le progrès de son agriculture.

L'historien de la Société d'Agriculture de Bretagne dirait que cette Société a été le modèle de la Société d'Agriculture de France fondée en 1762. En célébrant ainsi ses *gloires*, il célébrerait celles de l'*Association Bretonne*. N'est-ce pas, en effet, à l'image de sa classe d'Archéologie que s'est fondée la Société d'Archéologie française ? Et ses concours agricoles n'ont-ils pas donné la première idée des Concours régionaux ? Ainsi l'exemple est venu de la Bretagne à la France, au dernier siècle, par la Société d'Agriculture, et, en ce siècle-ci, par l'Association Bretonne.

(1) Ogée (1778) en parle comme au passé ; mais la Société subsistait encore. Georgelin, le sénéchal de Corlay, prenait son titre d'associé en 1785.

(2) La Convention supprima d'un trait de plume toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation. Décret des 8 et 14 août. L. du 12 août 1793. DUVERGIER. VI, p. 93 et 97.

Les Montceaux (Quelaines), juillet 1888.

NOTICE

SUR

LE COLLÈGE DE SAINT-POL

Par M. Césaire LE GRAND

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE DE LÉON

PREMIÈRE PARTIE

1580-1772. — De la Fondation du Collège à l'avènement au siège épiscopal de Mgr DE LA MARCHE

I

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsqu'on jette un regard en arrière et qu'on se rappelle avec quel sans gêne, quel parti pris souvent, il y a quelques années encore, en France, on osait écrire l'histoire des siècles derniers, on ne peut que se sentir réconforté, au nom des progrès de la science historique par la vue de ce qui se passe aujourd'hui. — A cette étrange façon de faire, en effet, succède une salutaire ardeur pour la vérité. L'histoire est devenue une science, et non un genre littéraire prêtant aux larges développements oratoires, aux descriptions poétiques, à l'exemple des écrivains de l'anti-

quité. Partout on a compris que l'histoire de notre pays ne devait pas se renfermer seulement dans celle de notre XIX[e] siècle; que la France ne datait pas d'hier seulement ; et, de cette idée est né ce mouvement remarquable qui a mérité à cette seconde moitié du XIX[e] siècle le titre glorieux de siècle de l'Histoire.

Sous l'inspiration de ces idées, des hommes d'initiative, et guidés uniquement par le but d'être utiles à leur pays, ont entrepris de reconstituer dans ses plus petits détails l'histoire de la *Petite France,* si je puis m'exprimer ainsi ; de ses anciennes provinces, de ses coutumes, de ses institutions, de ses monuments, ces témoins éloquents des vieux âges ; et avec ces matériaux précieux de composer l'*Histoire de la Grande France*, de notre beau pays.

Alors nous avons vu naître des sociétés historiques se proposant de faire l'agitation en faveur de ce mouvement et d'éveiller chez nous cette ardeur nouvelle, cette passion si noble de la vérité dans l'histoire, dont vous êtes, Messieurs, les plus fervents disciples.

Il était à craindre, en effet, que le manque de direction ne permît pas de grouper en faisceaux toutes ces forces diverses, et que leur éparpillement même n'aboutît qu'à retarder l'époque désormais peu lointaine où nous verrons l'Histoire, dégagée de toute préoccupation étrangère, et appuyée sur les documents, s'écrire pour la seule recherche du *Vrai*, pour le seul enseignement du *Bien*.

C'est la gloire de l'Association Bretonne, Messieurs, d'être à la tête de ce noble mouvement, et vous savez de quelle façon glorieuse y ont contribué, pour ne citer que ceux-là, les savants distingués, les chercheurs infatigables, qui s'appellent les de Courcy, de la Villemarqué, de la Borderie et René Kerviler.

Tenant vos assises à Saint-Pol, à l'ombre du Creisker, dans le collège de la ville, j'ai pensé, Messieurs, qu'il serait peut-être intéressant de vous faire connaître dans une esquisse rapide l'histoire de ce vieil établissement, qui compte plus de trois siècles d'une existence, sinon toujours prospère, du moins toujours glorieuse. Vous verrez avec quel courage, par quels sacrifices, les Bretons ont su fonder ce beau collège dont la ville de Saint-Pol est si justement fière.

II

La Révolution de 1762, c'est-à-dire l'expulsion des Jésuites, marque une date célèbre dans l'histoire de l'Education en France. Après avoir obtenu le bannissement de l'Ordre qui depuis si longtemps donnait l'instruction à la jeunesse Française, les Parlements durent se préoccuper de réorganiser ce qu'ils avaient détruit ; ils se firent adresser des rapports nombreux par les communautés, les scholastiques, les officiers royaux des villes où se trouvaient établis des collèges. — C'est dans un de ces rapports, fourni en 1763, par M. Picart, scholastique, et que le très savant et très aimable secrétaire de l'évêché de Quimper, M. le chanoine Peyron, a bien voulu me communiquer, que l'on trouve les renseignements les plus intéressants sur les débuts du collège de Saint-Pol.

Il n'existe (1) aucun acte de fondation du Collège. Il doit son origine à l'Edit d'Orléans de 1560, en vertu duquel une prébende fut éteinte et le revenu attribué à un précepteur qui fut chargé d'instruire *gratuitement* les enfants de la ville ; mais ce ne fut que le 27 septembre 1580 (2) que les trois Etats de la ville de Léon (3) réunis dans l'Eglise du Creisker désignèrent l'abbé Jehan Prigent comme premier scholastique.

A partir de ce jour le collège de Léon était fondé. Les élèves, peu nombreux à l'origine, se réunirent d'abord dans une vieille chapelle en ruine, dédiée à Notre-Dame de Pratcouiq ou de

(1) Réponse de Mgr de La Marche, évêque de Léon, à une circulaire de l'assemblée générale du clergé touchant l'état de l'éducation et un plan d'administration des Collèges à présenter au roi, du 8 septembre 1780.

(2) Voir les cahiers Capitulaires de l'Eglise cathédrale, signés par les trois Etats, fol. 31 recto.

(3) « Les trois Etats où le Seign. Evq. avec tout le clergé, la noblesse et le tiers, s'assemblaient en commun dans l'Eglise du Creisquer, au son de la *Campane* ou cloche destinée à cet usage, ce qui s'est pratiqué longtemps après, jusqu'à ce que le chapitre et la noblesse dédaignèrent ce tumulte, les cayers de ces délibérations communes sont restés à ce qu'on appelle aujourd'hui la Maison de Ville. » Projet d'une histoire, ou note exacte du Collège de Léon en tout ce qui parait le concerner, mémoire manuscrit, de 1763 environ, de M. Picart, scholastique.

Bonne-Nouvelle, à l'Ouest de Saint-Pol ; et comme les fruits de la prébende étaient insuffisants pour permettre au pauvre scholastique de vivre, les Etats l'autorisèrent à prendre *Minervalia* (1), cette rétribution fut fixée à 1 sol par mois.

Le jeune collège ne tarda pas à prospérer, et malgré les louables efforts du scholastique, dès 1629, on dut se préoccuper du moyen de multiplier les régents et de former un collège en règle ; mais le peu de ressources de la ville devait retarder la solution du problème.

Monseigneur de Rieux, évêque de Léon, crut alors trancher toute difficulté en formant le projet d'établir (2) un collège de Jésuites. On connaissait le zèle ardent de ces nouveaux religieux, les admirables résultats (3) que donnaient déjà leurs établissements d'instruction, les ressources incroyables dont ils disposaient, et l'on pouvait ainsi espérer que le collège de Léon, désormais à l'abri de tout besoin matériel, pourrait enfin prendre son entier développement ; mais on avait compté sans l'amour-propre des habitants de la ville, qui, loin d'adopter le projet de leur évêque et très mécontents de voir des étrangers appelés à donner l'instruction à leurs enfants, redoutant surtout l'influence que ne pouvaient tarder d'acquérir ces nouveaux venus dans le pays, formèrent différentes députations pour obtenir leur renvoi. — L'évêque dut céder, et les Jésuites abandonner la ville et le collège. Toutefois, comme Pratcouiq était éloigné de la ville, les députés firent, en attendant, réparer une salle aux Carmes pour y tenir les actes publics, ou pour aller écouter les harangues des écoliers (4). Le problème cependant demeurait entier ; d'ailleurs, d'autres difficultés ne tardèrent pas à surgir. Le 4 septembre 1640 la chapelle de Pratcouiq fut revendiquée par des particuliers qui voulurent s'opposer à ce qu'elle servît désormais de classe ; de plus, le sieur Page, scholastique, tomba gravement malade ; les cours furent suspendus, les élèves se dispersèrent. Les députés de la ville et du chapitre obtinrent alors de l'Evêque l'autorisation de continuer, malgré les revendications des ayant-

(1) Sorte de rétribution scolaire.

(2) Cahier de la ville, folio 14. 1629.

(3) L'ordre fondé par I. de Loyola avait été approuvé en 1540 par le Pape Paul III, et en 1600 comptait déjà plus de 14,000 religieux.

(4) Projet d'une Hist., etc...

droits, les cours à Pratcouiq ; puis, ils prièrent le sieur Page, vu sa maladie, de consentir (1) qu' « on prît 300 livres sur sa prébende pour payer à sa place deux ou trois maîtres d'école, ce qui fut fait. » Telle fut l'institution des régents que les scholastiques eurent depuis comme collègues ; ils furent placés sous sa dépendance, et leurs nominations laissées à son choix.

« Pour maintenir (2) plus facilement les dits maîtres ou régens, on choisit, pour quelque temps, les supérieurs du Séminaire pour scholastiques. » — « En 1681 les habitants de la ville (3) de Léon avertis par le Seigneur Evêque (4), qu'il était dans le dessein d'empêcher qu'il ne se tint plus d'école dans la chapelle de Pratcouiq, firent la censive d'une maison à four, dépendante du Séminaire, alors régi par des prêtres du diocèse. »

Pour subvenir à ces dépenses, on se décida à prendre tout ce qu'on trouverait d'argent entre les mains de la confrérie des Trépassés, établie dès l'an 1533, et qui possédait alors des revenus assez élevés. — Déjà en 1629 lorsque l'Evêque avait voulu appeler des Jésuites, les députations de la ville avaient représenté que l'on pouvait fournir des revenus suffisants au collège, au moyen de la dite confrérie. Or, précisément (5) « l'abbé des Trépassés avait conçu le projet d'acheter la dite maison à four, pour y former avec ses chapelains une communauté qui fournirait de bons prêtres au besoin à tout le Léon. Des députés de la ville réunirent cet objet au leur et lui firent convenir qu'il prêterait une salle dans cette maison pour le scholastique ; et que même on ne devrait plus choisir pour chapelains que ceux qui promettraient ou seraient capables de régenter un jour. » On fit avec ces conditions l'achat de cette maison à four et d'une partie du cimetière du Creisker ; l'emplacement de cette maison fait partie de notre collège actuel.

Dès lors l'établissement, assuré de vivre, va prendre un essor plus brillant. — « L'abbé des Trépassés avait entre les mains (6)

(1) Etat du collège de Saint-Paul, seul collège du diocèse de Léon en Basse-Bretagne, fourni en 1763, par M. Picart.

(2) Idem.

(3) Projet d'une Hist.

(4) Mgr Neboux de la Brosse 1671-1701.

(5) Projet d'une Hist.

(6) Projet d'une Hist.

une somme de 1,947 livres qu'il dépensa tant pour le payement d'une rente due sur la susdite maison au Séminaire, que pour des réparations, et n'ayant plus de quoi les achever, » il signifia à la communauté d'avoir à les terminer. La ville dut voter 100 livres sur les deniers d'octroi pour les réparations et pour le loyer (1) du collège. — Il était dès lors évident que le titre de scholastique devait, dans l'intérêt du collège, être joint à celui d'abbé des Trépassés. « Le (2) meilleur moyen d'assurer la prospérité d'un collège étant de lui attacher un bénéfice ecclésiastique dont il perçoit le revenu. » Néanmoins ce fut le supérieur du Séminaire qui fut nommé scholastique (3), « et celà se fit à l'égard de deux ou trois de suite qui fournirent d'autres maîtres ou régens pour *les humanités;* car le scholastique, non séminariste, qui leur succéda, trouva avec regrets ces régens établis et apparemment que ce fut l'insuffisance de la prébende (4) possédée longtemps par un seul précepteur, suivant la nature de ce bénéfice qui fit ainsi recourir pendant quelque temps au supérieur du Séminaire, pour entretenir les dits régens au moyen de la prébende réunie à son gouvernement, ou autre revenu de son Séminaire. »

Enfin on réunit le scholasticat et la nomination d'abbé des Trépassés en la personne de M. Léon (5). Primitivement l'abbé des Trépassés n'était nommé que pour trois ans ; aussi lorsque les trois années furent révolues, l'abbé Léon avertit les habitants qu'il allait se voir contraint de supprimer les classes de ses régents d'humanités, n'étant pas en état de les entretenir par le seul revenu de sa prébende. L'émotion fut grande en Saint-Pol (6). « On écrivit au Seigneur évêque absent qui conseilla pour apaiser le scholastique de le continuer encore pour trois

(1) Rép. de Mgr La Marche, etc.

(2) Rentrée solennelle des facultés, disc. de M. Dupuy, professeur. — Instruction en Bretagne, XVIII[e] siècle (24 novembre 1883).

(3) Note ou projet, etc.

(4) « La prébende dans la signification rigoureuse n'est qu'une certaine portion de bien ecclésiastique que l'Eglise accorde à une personne ; et le canonicat est un titre spirituel qui donne une place au chœur et dans le chapitre, » note de M. Picart. — Projet d'une Hist.

(5) Je n'ai pu retrouver la date exacte de ce fait, qu'il faut placer dans les 20 dernières années du XVII[e] siècle.

(6) Projet d'une hist., etc.

ans, abbé des Trépassés. » — L'abbé Léon vit bien dès lors, qu'on le continuerait toujours, et au lieu de renvoyer ses régents et de fermer ses classes, il ne pensa désormais qu'à en faire bâtir d'autres ; car il n'avait encore à sa disposition qu'une seule salle, souvent même la classe se faisait dans un grenier. — Le plan de l'abbé Léon devait malheureusement longtemps rester à l'état de projet ; car dit M. Picart (1) : « jamais la ville de Léon n'agit avec précipitation dès qu'il est question de faire des ouvrages, comme pour Saint-Roch, par exemple, où le chemin qu'on fit pour aller de la ville au port de Pempoul, par lequel on projetait d'empêcher Morlaix de s'enrichir comme il l'a fait. » J'aime à croire que c'est là pure calomnie du bon abbé, et qu'il n'en est plus de même aujourd'hui !

Comme on peut le remarquer, le collège de Léon n'avait pas de classes élémentaires ; il en était ainsi dans la plupart (2) des collèges bretons du XVIIIe siècle. Ils n'ont ni primaires, ni classes élémentaires ; leur plus basse classe est la 6me.

Tous les collèges bretons, en général, doivent leur origine à des fondations pieuses (3). A Saint-Pol, comme nous l'avons vu, c'est une prébende de chanoine qui représente pendant longtemps l'unique revenu du collège. Cette prébende était taxée (4) sur le pied de 800 livres. Ensuite vint s'adjoindre la subvention de 100 livres votée par la communauté ; puis les revenus de la confrérie des Trépassés épuisés par de longs procès (5) et qui ne représentaient que 800 livres clair et net. « Le tout chargé de 400 fondations de *services à notes* (6)... » Elle fournissait cependant encore 50 livres de fixe pour assistance à chacun des chapelains-régents, et le double au principal-abbé, sans obligation d'y assister que trois fois dans l'année. Tels furent pendant presque tout le XVIIIe siècle les seuls revenus du collège de Léon. — Un assez grand nombre de collèges n'ont, il est vrai, à cette époque, que des ressources plus faibles encore ; ainsi beaucoup se voient contraints de fermer leurs portes. Fougères en 1744 reste 30 ans

(1) Projet d'une hist., etc.
(2) Dupuy. Disc. de rentrée, p. 6.
(3) Idem, p. 7.
(4) Mémoire 1763.
(5) Idem.
(6) Messes chantées.

fermé (1), Morlaix, fondé par les Seigneurs de Pennelé, tombe en ruine en 1751 et ne se relève qu'en 1786. — Aux recettes dont j'ai parlé, il faut ajouter les rétributions des élèves externes. Le collège de Saint-Pol, comme la plupart des établissements de la Bretagne, ne recevait pas d'internes ; et encore, dit M. Dupuy, le savant historien breton : « la rétribution des externes est considérée moins comme un droit, que comme une nécessité pénible à laquelle on voudrait pouvoir se soustraire ; l'idéal des collèges serait d'être assez riche pour pouvoir s'en passer.

« L'opinion générale est : que l'instruction doit être gratuite, au moins pour les enfants de la ville où se trouve le collège. Le Parlement de Bretagne, en 1762, tout en rendant un arrêt qui maintient la rétribution scolaire, ajoute que, c'est une mesure transitoire qui sera abrogée dès que les collèges auront des ressources suffisantes (2). »

Ainsi donc dès le XVIII[e] siècle, le principe de la gratuité dans les écoles était reconnu et hautement proclamé par le Parlement dans ce pays que l'on s'est souvent plu à représenter comme une contrée plongée dans les ténèbres de la plus honteuse ignorance, et que naguère encore, du haut de la tribune française, on osait appeler le plus arriéré de France !

En 1723 le collège de Saint-Pol eut pour scholastique un homme, plein de zèle et d'ardeur, doué d'une vaste intelligence : l'abbé Moign ; voyant que la communauté, avec sa lenteur accoutumée, ne pouvait se décider à faire les augmentations nécessaires au collège, et que les désirs de l'abbé Léon ne devaient pas de sitôt encore se réaliser, il résolut d'entreprendre et d'exécuter seul le projet de son digne prédécesseur. Il parcourut le diocèse en quêtant, obtint un subside de la maison de ville, fit rentrer l'argent qui était dû à la confrérie des Trépassés, et par ses efforts et cette généreuse audace que donne le bien à faire, parvint à réunir une somme de 1626 livres. Avec cet argent (3) « il rehaussa et embellit la vieille maison à four, mit des terrasses sous les planchers, allongea la maison sur un petit jardin qui la devançait, et n'ayant commencé ses murs qu'en moëlon,

(1) Dupuy, p. 9.
(2) Dupuy, p. 12. Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1251.
(3) Mémoire 1763.

il se trouva en état de les finir en pierres de taille. Dans ce nouveau bâtiment, il dressa un autel, parce que le séminaire ne voulait plus se charger de dire une messe à l'heure des écoliers. »

L'abbé Moign se vit cependant obligé de quitter Saint-Pol; son départ, nuisible aux intérêts du collège, fut surtout très préjudiciable à la confrérie des Trépassés. Cette confrérie n'avait pas à son origine reçu l'approbation royale ; elle ne pouvait donc pas à titre de société ester en justice pour obtenir le remboursement de ses créances. Il en résultait que depuis de longues années déjà, grâce à la négligence ou à la mauvaise foi de ses débiteurs, ses revenus allaient diminuant, et que même sa comptabilité, mal tenue par suite du grand nombre d'Abbés qui s'étaient succédés en peu d'années, ne permettait pas d'établir au net la situation. L'abbé Moign, par son énergie et sa ténacité, était parvenu à jeter un peu de jour dans ce fatras inextricable ; plusieurs abbés scholastiques, appelés à le remplacer, démissionnèrent rapidement. M. Tranvoez, plus tard recteur de Guisseny, se décida à tenter les démarches exigées pour obtenir les lettres patentes nécessaires à l'existence légale de la confrérie. Il ne put les avoir avant de quitter Saint-Pol, pour Guisseny. Son départ porta un nouveau coup à la confrérie (1) « par le funeste exemple qu'il donna d'ériger de semblables confréries dans les paroisses voisines, lui faisant ainsi courir le risque de rester un jour sans desserte. » Car, fait remarquer le bon abbé Picart, « ce qui fait qu'on trouve des prêtres jusqu'à présent pour desservir ces fondations, ce ne sont pas ces fondations mêmes qui ne produisant que 10 sols pour le célébrant de chaque service, et une cinquantaine de francs pour y assister pendant toute l'année à 5 heures du matin, mais leur dédommagement qui se trouvait dans les services extraordinaires qu'on y fait célébrer; or on n'en a plus aucun des paroisses où il y a de semblables confréries, et il y a maintenant quantité. »

L'abbé Tranvoez eut le bonheur d'obtenir une nouvelle augmentation pour le collège. Sur sa demande en 1741 la communauté acheta 150 pieds de terrain sur 40 de large : Sur cet emplacement on construisit la *Seconde* et la *Rhétorique*. Quelque

(1) Projet d'une histoire. — Etat de la Confrérie des Trépassés.

temps après elle vota de nouveaux subsides pour clore et joindre au collège, les ruelles qui l'entouraient à ses deux extrémités et faire les grandes portes des cours. Malheureusement, malgré ces augmentations et ces dépenses successives, l'espace était encore insuffisant, le nombre des écoliers dépassait alors 350, et l'on manquait de jardin et de latrines publiques. Ne pouvant espérer obtenir coup sur coup un troisième subside de la Communauté, le scholastique abbé des Trépassés se décida à avancer, sur les faibles ressources de la Confrérie, la somme nécessaire pour faire l'acquisition d'un médiocre jardin. — La Confrérie n'obtint qu'avec grand peine dans la suite le remboursement de ce débours ; l'intendant de la province, toujours occupé à modérer les dépenses municipales, faisant remarquer que la ville n'avait pas autorisé l'abbé à faire cette avance, et que, par suite elle n'était pas tenue à rembourser la Confrérie.

Enfin en 1757 M. Leostic, scholastique, abbé des Trépassés, obtint *les lettres patentes* tant désirées ; elles furent enregistrées au Parlement de Rennes le 24 mai 1757. — Elles *autorisaient* la Confrérie des Trépassés établie à Saint-Pol, l'unissaient et l'incorporaient au collège ; le confirmaient dans la jouissance de la prébende qui y était attachée, et dans la perception de 100 livres par an, fournie par la Communauté sur les octrois de la ville.

La composition de l'ancien bureau d'administration était maintenue ; il se composait de l'Evêque, de deux chanoines et de trois échevins. Mais elles étaient muettes sur le vieil usage qu'avait depuis longtemps la maison de ville, de confirmer le choix de l'Evêque, lors de la nomination de l'abbé des Trépassés, *comme abbé* et *comme scholastique*. La communauté protesta en faveur de cet usage qu'elle considérait, à juste titre, comme un droit, en échange des sommes qu'elle avait données au collège, et elle décida que pour faire subsister ses droits, et les maintenir publiquement, elle se rendrait en corps accompagnée du tambour de ville, à la messe solennelle de rentrée des classes (1), « comme pour autoriser par cette présence les

(1) Projet d'une Hist., 1763. Cet usage subsista même pendant la Révolution. Voir les cahiers de la Communauté de Ville et les délibérations prises tous les ans à la rentrée des classes. — Lorsqu'un nouveau principal était nommé, on chantait une messe du Saint-Esprit où assistait la municipalité, et après l'office, le maire remettait solennellement au principal les clefs de l'établissement.

Régens à continuer leurs fonctions. » « M. Léostic n'eut garde de s'opposer à cette innovation, ayant besoin qu'on lui fit quelques réparations, qu'il n'aurait jamais obtenues autrement. En effet on lui pava la moitié de la cour d'entrée » et on fit quelqu'autres réparations urgentes.

En somme, comme le fait observer le scholastique Picart, à cette époque la ville ne possédait que 150 pieds sur 40 de largeur de terrain, le Seigneur Evêque avait le reste et la Confrérie était propriétaire du jardin et de la plus grande part de la construction de la maison.

III

Le régime des études est le même que dans la plupart des autres collèges bretons. Partout, à cette époque, l'instruction religieuse tient la première place, aussi n'admet-on comme maître dans les écoles, que des personnes dont l'orthodoxie ne peut être mise en doute. A Saint-Pol, les régents étant ecclésiastiques, cette précaution est superflue ; tous les jours les écoliers entendent la messe dans une chapelle très petite, prise sur la classe de philosophie, dont elle est séparée par une balustrade et un rideau ; on l'a peinte, boisée, ornée de statues et de tableaux. Les écoliers se tiennent dans la classe de philosophie, dans le vestibule et dans la classe de sixième, dont la grande porte correspond à l'autel. — Il existe dans l'établissement une Congrégation (1) sous l'invocation de la sainte Vierge, dont font partie les élèves qui se distinguent par une conduite exemplaire. Ils paient pour cela une cotisation annuelle de 30 sols. « Le 27 octobre (2) commence une retraite générale qui finit le 1er novembre le soir. » A la fin de l'année scolaire, les deux jours qui précèdent la distribution des prix, on chante un ***service à notes*** pour les bienfaiteurs, régents, et écoliers morts dans l'année. — Au commencement de chaque classe le professeur et les élèves à genoux récitent une petite prière à voix haute ; à la fin ils

(1) V. Dupuy, p. 16, et Projet d'une Hist.
(2) Dupuy. Discours de rentrée.

disent une invocation à la Vierge, l'*Ave Maris Stella*, par exemple. A certains jours fixes de la semaine, pendant une demi-heure environ, les régents entretiennent les écoliers de quelques sujets religieux ; les professeurs des classes de grammaire, en français ; le professeur de philosophie, en latin. Ces entretiens roulent sur les éléments de la Foi, le Symbole et les préceptes du Décalogue, recommandation est faite de parler un langage clair et simple. « Diem sibi certam ac stabilem (1) in hebdomade deligent in quo semi horæ spatio de re piâ aliquâ ac salubri disserent, magistri quidem grammaticæ gallice, latine philosophus, ac ut illi, elementa fidei, Symboli articulos, præcepta Decalogi, auditoribus suis sermone simplici ac ad captum facili tum exponent, ita iste, quid quemque in dictis factisque deceat, quid amare, quid vitare oporteat. » — Le scholastique et les régents confessent au moins une fois par mois les écoliers qui sont invités à se confesser plus souvent.

Les classes, les jours ordinaires, ont lieu deux fois par jour : le matin à 8 heures et demie, le soir à 2 heures et demie. Elles ne doivent jamais durer plus de 2 heures. On enseigne beaucoup de latin, peu le grec, et bien moins encore le français ; le plus grand nombre des élèves ne parlent pas la langue de

(1) Const. Synodales de Rieux, ep. Léon, de scholis cap. XXI. — Je crois intéressant de citer cette pièce en entier. — Constitutiones synodales. illust. RR. DD. Renati de Rieux. Ep. Leon. Paulopoli in Leonia, annis 1629-1630. Caput. XXI. — De Scholis. — I. Quæ de ludi magistris in pagis ac minoribus oppidis ante statuimus, ut eorum nemini docere fas esset, nisi prius ratione fidei suæ nobis aut vicario nostro reddita, hæc in iis quoque servari volumus qui Paulopoli tam domi suæ privatim quam in collegio urbis publice juventutem instruent. — II. E vicinis diœcesibus presbyter aut clericus ad id tam salutare munus non accedet sine litteris Episcopi sui commendatitiis, quibus de ejus vita, virtute, moribus fideque plane constet ; his destitutus ne doceto. Auctoritate nostra judicioque ante non probatum ad aperiendum ludum admittere scholastico ne liceto. — III. Diebus quos profanos Ecclesia habet, bis magistri doceant ; mane ad octavam, vespere ad secundam promeridianam scholas inchoent, nec has nec illas ultra duas horas producant. – IV. Initium iis erit ab oratiuncula aliqua brevi, quam cum magister, tum scholastici flexo ad terram genu clare ac distincte concipient ; easdem, invocata Virgine pio aliquo hymno in ejus honorem composito, ut Ave Maris Stella finient. — V. *Vid. supra.* — VI. Scholasticis suis auctores erunt, ut sacrum missæ sacrificium quotidie audiant, peccata sua apud sacerdotem minimum semel mensibus singulis, pie ac, quemadmodum est necesse, integre deponant. — G. 231.

leur pays (1), qui n'est à la vérité pour eux qu'une langue étrangère.

« Ils (2) ignorent complètement l'histoire et la géographie, dont ils ne reçoivent que de rares notions à l'occasion des textes qu'on leur fait expliquer. — Le cours de philosophie embrasse deux années consacrées l'une à la logique, à la métaphysique et à la morale, l'autre à la physique, par ce mot il faut entendre toutes les sciences expérimentales. » Beaucoup de collèges ont en outre un cours de théologie, ce cours n'existe pas à Saint-Pol.

Deux fois par an, le public est convié à une représentation dramatique, pour la fête de l'établissement, et la veille de la distribution des récompenses. — « Ces (3) drames scolaires ne sont jamais des chefs-d'œuvre. La plupart « ne semblent imaginés que pour faire perdre du temps aux écoliers, et pour faire preuve du mauvais goût des maîtres. » Les congés sont assez nombreux dans l'année, ainsi il y a congé le dimanche, le jeudi, et toutes les fêtes religieuses (4), le jour de la foire de la Magdeleine, le lendemain du pardon de sainte Barbe, à Roscoff; le jour de la *foire froide,* le 3e mardi de novembre, à la sainte Catherine pour les philosophes, et à la saint Nicolas, patron de la jeunesse, pour tous les écoliers. — Mais en échange la discipline se montre souvent sévère: Il est expressément défendu d'accorder aux écoliers aucune permission d'aller aux noces, même de leurs plus proches parents : « Les écoliers ne peuvent crier *vivat* et solliciter de congé, sans la permission de M. le scholastique qui ne pourra le leur permettre que pour les archevêques, les évêques, les maréchaux de France, le gouverneur et le commandant en chef de la Province, le premier président et l'intendant. Dès que le collège, ou seulement quelque classe se sera absentée sans congé, il n'y aura plus de congé de grâce le reste de l'année, ni de croix pour les vacances, ni de prix à la clôture des classes, sans préjudice des punitions infligées aux plus coupables ou s'ils sont inconnus aux douze plus anciens.

(1) Lettre de l'abbé Peyron à l'évêque de Quimper, 4 octobre 1807.

(2) Dupuy, disc. p. 17.

(3) Archives de Rennes, 289, citées par M. Dupuy.

(4) Extrait du règlement pour les congés, cité par M. le chanoine Peyron; les fêtes chomées, on le sait, étaient très nombreuses avant la Révolution.

Il n'y a que quatre classes au collège ; on y fait cependant toutes les études « parce que au lieu d'entrer tous les ans en 6e, comme dans les collèges de plein exercice, on n'y entre à Léon que tous les deux ans, de façon, par exemple, qu'y ayant une année 6e, 4e, 2e et logique, ces cours n'auront pas lieu l'année suivante, et les mêmes écoliers qui sont la 1re année dans les salles qui ont les dits noms, y feront la seconde leur 5e, 3e, rhéthorique et physique. Les régents ne passent d'une salle dans une autre, qu'en cas d'abdication ; les écoliers s'entre récitent leurs leçons pendant un quart d'heure avant chaque classe. » « On croit que cette double loi contribue pour beaucoup à la bonté des études que l'on fait au collège surtout pour la philosophie. Les seigneurs évêques ayant toujours soin d'appeler pour principal et régent de philosophie, l'un des meilleurs sujets qu'ils aient à Paris. — Les exercices publics sont très fréquents pour toutes les classes ; et c'est l'usage, qu'en philosophie, il y ait une trentaine d'écoliers pour le moins qui aient soutenu des thèses avant la Pentecôte. A la fin de l'année, on donne des titres honorifiques, à un certain nombre suivant la voix de la classe, et celles de ceux qui assistent à la dispute qui suit, avant les dernières thèses sur lesquelles on imprime ces titres. » — Le collège de Saint-Pol comptait déjà d'ailleurs des élèves brillants qui prouvent, en effet, la bonté des études.

Je citerai surtout à cette époque l'évêque de Limoges, Mgr du Coëtlosquet, précepteur des enfants de France ; MM. Mazéas, Roussel, professeurs de philosophie à Paris ; l'abbé Prigent, professeur de théologie à Rennes. Les élèves, presque tous fils de cultivateurs pauvres, d'une intelligence parfois un peu lente, se font remarquer par leur ardeur au travail, par leur vive émulation ; ils sont privés de livres et de cahiers, mais (1) « il semble que ce soit pour cette raison même qu'ils regardent comme d'autant plus précieux les livres et les cayers qu'on leur donne, et semblent plus les dévorer pour ainsi parler que les lire.

« On est même surpris de les voir se présenter si bien sur le théâtre, mais il est certain qu'ils y ont toujours bien paru tant pour l'ajusté que pour la déclamation et la danse. »

(1) Mémoire Picart, 1763.

En 1763, le nombre des élèves atteignait le chiffre de 235; ce chiffre était beaucoup plus élevé avant les désastreuses guerres de sept ans; on comptait alors plus de 400 écoliers. — Le scholastique du collège se plaint vivement de cette diminution d'élèves, il l'attribue au nombre insuffisant de classes et de régents. — « Très souvent, écrit-il, on veut faire venir au collège des écoliers qui auraient commencé leurs études ailleurs ou chez eux et l'on se trouve déconcerté dans ses desseins, n'ayant pas les classes où l'on veut les faire entrer; par exemple, qu'il y eût au commencement de cette année 1763 des écoliers prêts à venir au collège de Léon pour la 5e, 3e, rhétorique, il n'y a aucune de ces classes cette année ici. Ceux des écoliers qu'on menace, soit dans les examens généraux de la fin de l'année de ne pas faire monter dans une salle ou classe supérieure ou dans le cours de l'année de ne point laisser dans la classe où ils sont pour cause d'incapacité, se trouvent dans le même cas fâcheux, il faut qu'ils fassent la dépense et qu'ils souffrent le chagrin de s'expatrier, ou d'être retardés de deux ans; mais on préfère ordinairement de faire ailleurs des dépenses forcées, c'est ce qui a fait souvent projeter d'acheter deux vieilles maisons et un jardin qui donnent sur la cour d'entrée du dit collège de Léon, afin de l'augmenter au moins de deux classes; la 6e et la 5e pouvant se faire par le même régent comme on le pratique à Quimper, et toute la philosophie par un autre régent, ainsi que dans les séminaires on enseigne la théologie à des sujets de différentes années ou de divers cours. La *maison de ville* n'étant point riche, n'ayant pour tout revenu que les droits qui se perçoivent sur les vins, et étant chargée de plusieurs réparations, on fut tenté de demander du secours aux derniers Etats; mais on se détermina à attendre la fin des troubles des autres colléges (1). » Les régents, habitent au collège, des appartements de différente grandeur et « *qui ont tous une vue charmante.* »

Le principal était libre de tenir en outre une pension d'écoliers. En réalité ces élèves internes étaient peu nombreux; cependant le scholastique Picart pour augmenter les élèves du collège avait tourné tous ses efforts vers ce but; ils furent récompensés :

(1) Allusion à l'expulsion des Jésuites et à la fermeture de leurs Etablissements.

« en effet dès qu'il eut recommencé (1) à prendre des pensionnaires, on vit des enfants chéris des principales villes et bourgades du diocèse, qui sont : Brest, Landerneau, Lesneven, Morlaix et Landivisiau venir commencer ou continuer leurs études à Léon. » — Aussi fit-il faire au collège, aux frais de la ville, les réparations nécessaires pour loger des pensionnaires au nombre de 30 à 40; pour les surveiller, il se fit aider d'un *maître de quartier* qu'il entretint et paya de ses deniers, — mais la pension étant relativement assez élevée, et le nombre des élèves admis, fort restreint, il s'établit dans la ville des maisons où moyennant une faible rétribution, les écoliers pauvres trouvaient le gîte et le couvert, il en était de même d'ailleurs dans la plupart des villes où étaient établis des collèges (2). — « Les écoliers pauvres qui n'ont pas le moyen de payer des pensions, prennent à plusieurs une chambre chez un bourgeois ou chez un artisan, ils apportent eux-mêmes leur pain, leur viande et autres provisions; ils font eux-mêmes leur cuisine ou la font faire à peu de frais par leurs hôtesses. » Cet usage subsiste encore dans les collèges du Léon, à Lesneven, Morlaix, Saint-Pol, ces élèves sont désignés sous le nom de *chambriers,* ils logent au collège, mais fournissent leurs aliments. — On compte souvent parmi eux les élèves les plus brillants.

Le personnel du collège de Saint-Pol comprenait, en 1772, à l'époque où Mgr de La Marche allait monter sur le siège épiscopal de Léon, 4 régents, y compris le scholastique ou principal, nommé par l'évêque, le chapitre et la maison de ville, aux termes de l'art. IX (3) de l'Edit d'Orléans de 1560, les régents étaient nommés par l'évêque sur la proposition du principal.

Le traitement du scholastique (4), si l'on me permet de me servir de ce terme impropre, se composait de deux parties :

I. — Le traitement fixe, qui consistait :

1° Dans le revenu de sa prébende préceptorale, soit environ .... 1,000 liv.

(1) Etat du collège, etc.
(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1315, citées par M. Dupuy.
(3) Réponse de Mgr de La Marche, etc.
(4) Projet d'une Hist. — Picart 1763.

et 2° dans ce que lui versait à titre d'abbé, la confrérie des Trépassés, soit........................	200 liv.
Au total................	1,200 liv.
Dont ôtant 500 livres de fixe..................	500 liv.
qu'il payait comme traitement aux régents, il lui restait environ................................	700 liv.

II. — Le casuel formé :

1° Par les 5 sols donnés à chaque service extraordinaire (le nombre variait de 200 à 34 chaque année) ; par le léger bénéfice fait sur les fournitures, soit au total environ..........................	120 liv.
2° Par le profit retiré des thèses de fin d'année et de la location des bancs aux écoliers, ce qui, joint à quelques autres petits bénéfices ne formait pas pour le casuel, une somme dépassant.........	500 liv.
soit au total.................................	1,320 liv.

« Lorsque qu'on me demande ce que je puis faire au collège, écrit le scholastique Picart, je réponds, que c'est environ 1200 francs et j'ai honte d'en dire si peu, au milieu de gens qui croyent que j'y fais le double et au delà, mais en vérité s'ils veulent examiner les choses de plus près, ils verront qu'ils auraient bien de la peine à me trouver même autant ce que je dis ; bien loin de faire ce que je pourrais, j'ai fait bien des sacrifices pour tâcher d'attirer quelque réputation et protection au collège et même de le faire aimer aux écoliers, ceux qui en douteraient, n'ont qu'à demander mes preuves s'ils veulent du moins soutenir le contraire. »...

Comme pour le principal, le traitement des professeurs se composait de deux parties bien distinctes.

« Le régent de seconde et de rhétorique, recevait d'abord du scholastique de fixe..........................	200 liv.
Le casuel se composait :	
D'une sorte de maltôte produit du gain sur les auteurs de la classe qu'il fournissait aux élèves....	300 liv.

des *corrections* (1), peu nombreuses en rhétorique, soit..	50 liv.
des honoraires pour les assistances aux services tant ordinaires qu'extraordinaires, soit...........	150 liv.
Total............	700 liv.

« Le régent de 4e et 3e quoiqu'il n'ait que 160 livres du principal, et celui de 5e et 6e quoiqu'il n'en reçoive que 140, font cependant autant pour le moins que le précédent, parce que chez ceux-ci les devoirs à corriger s'offrent avec plus d'affluence, ils ont d'ailleurs, quoique rarement, de petits *présents des bonnes mères pour être doux à l'égard de leurs chers enfants, et tout cela est inutile dans les hautes classes.* »

Le principal était chargé du cours de philosophie ; on le voit tout cela était bien maigre, aussi le recrutement des professeurs était-il fort difficile, le scholastique Picart s'en plaint amèrement dans son *Projet pour écrire l'histoire du collège*, il demande avec instance que le gouvernement accorde au collège quelques nouveaux bénéfices, il les nomme même ; de cette façon, dit-il, on multipliera les régents, et l'on pourra faire toutes les classes ; la confrérie des Trépassés, qui, « jointe aux classes ruinent la poitrine et la santé des régens et empêche le scholastique de bien faire ses fonctions collégiales » serait alors avantageusement remplacée ; en attendant, la maison collégiale, voit chaque jour augmenter son mauvais état, « depuis plus de 12 ans les fers de certaines fenêtres ne vont ni viennent tant ils sont rouillés, » on en fait bien mention sur les devis, mais il n'en est plus jamais question, et il faudra attendre l'arrivée de l'abbé de la Marche qui, par son zèle et son intelligence, sa charité admirable relèvera de ses propres deniers le collège de Saint-Pol, le transformera complètement, et le placera à la tête des établissements d'instruction secondaire de toute la Bretagne.

Son œuvre interrompue par la Révolution, sera continuée en 1806 avec le même zèle digne d'éloge, par l'abbé Péron, sous les auspices bienveillants de notre chère Université.

Ce sera là l'objet des deux chapitres suivants.

(1) Sorte de leçons particulières encore en usage dans la maison en huitième, septième, sixième et cinquième.

Mais qu'il me soit cependant permis dès aujourd'hui d'adresser, à ces prêtres modestes et courageux, à ces véritables missionnaires de l'intelligence, aux vieux scholastiques du collège de Léon, le salut reconnaissant auquel ils ont droit, c'est par leur généreuse ardeur, par leur zèle infatigable, malgré des difficultés sans nombre, avec une tenacité toute bretonne et une charité toute chrétienne, qu'ils sont parvenus à jeter les bases de ce bel établissement, d'où sont sortis tant d'élèves brillants, élite de la jeunesse bretonne !

Les Roches, bourg de Batz (Loire-Inférieure), 9 septembre 1888.

CÉSAIRE LE GRAND.

Essai de réponse à la première question du Programme d'Archéologie pour la session de 1888

LA SCIENCE ETHNOGRAPHIQUE CONTEMPORAINE

PERMET-ELLE DE DÉTERMINER

PAR QUEL PEUPLE OU PAR QUELS PEUPLES

Ont été élevés les Monuments Mégalithiques

Par Félix ROBIOU

Professeur honoraire à la Faculté de Rennes, Membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine

---

I

Etat de la question.

Moins par moins donne plus, nous dit l'algèbre, et, dans toute science, faire disparaître une erreur, c'est conquérir une vérité. C'est ce que l'Association Bretonne a compris et pratiqué, c'est ce qu'elle essaie encore dans le premier article de son Programme de cette année, par l'opposition qu'elle établit entre un singulier et un pluriel : *le peuple* ou *les peuples*.

N'avons-nous pas tous, en effet, été accoutumés, dès notre première jeunesse, à nommer druidiques les monuments mégalithiques et surtout les dolmens, à les considérer comme des autels du culte cruel pratiqué dans la Gaule? Personne ou presque personne n'avait eu l'idée de regarder dessous et d'y reconnaître

ainsi des sépultures, ce qui ne veut pas dire qu'il y eût incompatibilité entre ces deux emplois (1); personne surtout ou presque personne ne se demandait en France s'il n'y avait pas ailleurs qu'en France et dans les îles Britanniques des dolmens, des menhirs, des cromlechs ; plusieurs peut-être avaient l'idée confuse que, puisque ces noms-là sont bretons, ils ne pouvaient représenter que des choses bretonnes.

Eh ! bien, l'on sait aujourd'hui que ces monuments se retrouvent, il est vrai, dans divers pays celtiques et même dans la plupart des pays celtiques, mais qu'ils se retrouvent bien ailleurs. Le tableau géographique de leur distribution a été dressé, quelque peu incomplet encore, par M. Fergusson, dans un ouvrage (2) dont je suis loin d'adopter aveuglément toutes les conclusions, car chez lui la réaction me paraît exagérée ; mais qui, au mérite d'une énumération des faits, large et détaillée, joint celui de l'indépendance critique à l'égard d'assertions trop longtemps répétées sans contrôle. Je vais d'abord, pour établir la première base de mes recherches, constater les résultats géographiques de ce travail, en le complétant par divers autres et spécialement par des mémoires lus dans plusieurs sessions du Congrès d'archéologie préhistorique.

II

Statistique sommaire des dolmens de France.

En France, il y a, au sujet des monuments mégalithiques, une distinction tranchée entre l'Ouest et l'Est du pays. Presque tous les départements (au nombre de dix-sept) qui contiennent plus de trente dolmens connus sont à l'Ouest de la longitude de Paris ; il y a seulement exception pour un groupe compact

(1) Voyez de Rougemont, *l'Age du bronze* (1866), pp. 89-90, 322 ; Worsae, *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, session de Paris (1867), p. 192 ; Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise* (1876), p. 96.

(2) *Rude stone monuments*, traduit en français par M. l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes, sous ce titre : *Les Monuments mégalithiques de tous pays* (1878). L'édition française est la seule que j'aie entre les mains.

formé par l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, le Gard et l'Hérault, dont les trois premiers sont, avec le Morbihan, les départements les mieux fournis de dolmens. D'autre part, sur plus de vingt départements qui en sont presque dépourvus, cinq seulement (ces derniers appartenant au Midi) sont situés à l'Est de cette longitude : le vaste département du Nord n'en a qu'un seul, le Pas-de-Calais trois (douteux) et la Somme quatre. Parmi les régions qui sont dans des conditions intermédiaires se trouvent le cours de la Loire, au-dessus de la Maine et au-dessous du Loiret, les bassins de la Sarthe et de l'Orne, et le département de la Manche ; enfin les départements montagneux du Puy-de-Dôme et du Cantal (1).

Il est important de remarquer que, avec le massif cévennol dont j'ai parlé d'abord, la presqu'île de Bretagne, de fertilité très inégale, est la partie de la France qui contient le plus grand nombre de dolmens, ce qui permet d'attacher une plus grande valeur à cette observation que les progrès de la culture ont pu en faire disparaître un bon nombre, et que par conséquent leur répartition actuelle peut différer beaucoup, même relativement, de la répartition primitive ; la culture est florissante dans le Nord et dans l'Est. Cependant il ne faudrait pas pousser trop loin les conséquences de cette observation, car les Côtes-du-Nord, la Vendée, la Vienne, n'en ont pas beaucoup moins que le Finistère, et le département des Landes n'en possède qu'un seul, les Basses Pyrénées, cinq, les Hautes Pyrénées et le Gers, par un. Notons, à ce propos, que la région comprise entre la Garonne et les Pyrénées, si pauvre en monuments de ce genre, n'était point celtique au temps de César et ne l'avait probablement jamais été.

Tout cela constaté, et tout en n'oubliant pas que M. Fergusson ne prétend pas offrir un tableau complet, on est entraîné à penser que le peuple à qui était cher ce genre de construction funéraire avait été refoulé — ou avait émigré — de l'Est à l'Ouest jusqu'aux rivages de l'Océan qui s'étendent de l'embouchure de la Seine à la Gironde :

Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis,

(1) Voyez Fergusson, p. 396-397 ; cf. p. 340-2 et les notes du traducteur.

tandis que, dans la Gaule orientale, il était assujetti ou expulsé, sauf pourtant la région montagneuse que nous savons. Et il est à croire que ce peuple était le peuple celtique — ou un peuple celtique — puisque, depuis l'origine de nos temps historiques, il occupe ces pays à dolmens. On y voit aussi une abondance de menhirs. Tous les grands alignements français de pierres levées se trouvent en Bretagne, sauf un groupe dans le Lot, où l'on a aussi relevé 38 dolmens (1), et les menhirs, presque tous alignés, de l'Aveyron (2). Tous nos mégalithes d'ailleurs sont formés de pierres à l'état brut, si ce n'est le dolmen de Confolens, dans la Charente. Un très petit nombre, sans être taillés, sont décorés de sculptures grossières, dont on ne saurait reconnaître l'objet (3).

III

Les Iles Britanniques.

Si maintenant nous passons à d'autres pays celtiques, M. Fergusson nous signale des monuments mégalithiques dans chacune des trois grandes régions des îles Britanniques : Angleterre, Ecosse, Irlande. Pour l'Angleterre, l'auteur s'étend d'abord sur les vastes cromlechs d'Avebury (4) et de Stone-henge (5), dans le Wiltshire ; le premier est presque détruit ; le second est le seul, en Angleterre, qui soit composé de pierres taillées, le seul aussi qui présente une série de trilithes, formant piliers et architraves. D'autres pierres levées, groupées régulièrement, se trouvent dans le Kent, et par conséquent en face du détroit (6). L'auteur signale ensuite, dans le Berkshire, un cromlech et une immense accumulation d'alignements (7) ; les pierres d'un autre

(1) *Ibid.*, p. 385-7 ; cf. 366-73.
(2) Voyez E. de Cartailhac, Congrès de Paris, p. 186.
(3) Cf. Fergusson, p. 354, 379-84 et Lubbock, *l'Homme préhistorique,* p. 116 de la traduction française. Cet auteur pense que la taille des colonnes de ce monument est postérieure à son érection.
(4) P. 70-73.
(5) P. 99-108.
(6) P. 126-8.
(7) P. 131-2.

cromlech, dans le comté d'Oxford, sont irrégulièrement espacées et ont des dimensions uniformes mais médiocres (1) ; et plusieurs groupes curieux se trouvent aussi dans le comté de Derby (2). Les petits cercles sont nombreux en Angleterre (3) ; mais il paraît que, pour en retrouver de considérables, mal conservés d'ailleurs, il faut se transporter de l'Oxfordshire dans le Cumberland (4), c'est-à-dire à l'extrémité Nord-Ouest, et aussi dans l'île de Man (5). Les cercles de ces pays sont tantôt isolés, tantôt concentriques et plus ou moins réguliers (6). Le groupe de Boscawen est formé de cercles à centres divers et empiétant presque tous les uns sur les autres (7). L'auteur ne mentionne pas de cromlechs dans le pays de Galles, demeuré exclusivement celtique jusqu'à nos jours.

Quant aux dolmens, M. Fergusson nous dit qu'on en trouve dans presque tous les tumuli des îles de la Manche, et il en cite un fort remarquable dans celle de Jersey (8). Celui-ci dépend, il est vrai, bien plutôt de la Gaule que de l'Angleterre ; mais les dolmens ordinaires, sans traces de tumulus, même dans des landes désertes restées sans valeur agricole et où l'on n'a pas lieu de croire qu'un tumulus ait été nivelé, se retrouvent dans divers lieux de l'Angleterre et du pays de Galles (9). Quant à leur répartition, ils sont sans comparaison plus nombreux dans les comtés occidentaux et par conséquent dans les pays demeurés celtiques. Les dolmens apparents ne sont qu'au nombre d'une demi-douzaine dans l'Angleterre proprement dite, tandis qu'en Cornouailles, « seulement dans la région qui s'étend de Falmouth à l'extrémité de la presqu'île, on en compte au moins deux fois plus que dans toute l'Angleterre. Le pays de Galles en contient, de son côté, deux fois plus que la Cornouailles ; et les deux îles de Man et d'Anglesey en contiennent certainement autant que le pays de

(1) P. 134-6.
(2) P. 149-63.
(3) P. 165.
(4) P. 136-9, 170-71.
(5) P. 168-9.
(6) Cf. p. 56, 71, 84, 99-102, 150, 153, 160, 166, 171.
(7) P. 172.
(8) Cf. p. 59.
(9) P. 180-1 ; cependant il y a des chambres mégalithiques dans des tumuli allongés d'Angleterre (Lubbock p. 24 ; cf. Fergusson p. 73.)

Galles (1). » Mais ni celui-ci, ni Anglesey ne possèdent de cromlechs (2). N'oublions pas qu'une partie de l'Angleterre proprement dite a été peuplée de tribus belges ; là comme dans la Gaule Belgique, les dolmens sont une rareté, à tel point qu'on n'en trouve pas un seul, ni dans les provinces flamandes, ni dans les provinces wallonnes du royaume actuel de Belgique (3).

L'Ecosse aussi est presque entièrement dépourvue de dolmens, tandis que les cromlechs y abondent, et encore plus dans les Hébrides et les Orcades (4). Mais il n'y a pas même de cromlechs dans les basses terres, au sud du Forth et de la Clyde (5). Sans doute on ne saurait affirmer qu'il en ait toujours été ainsi, et que les progrès de l'agriculture n'y aient pas fait disparaître quelques monuments mégalithiques ; mais il ne faut pas oublier que, si l'Ecosse méridionale porte le nom de basses terres, par comparaison avec les régions très montagneuses du Nord, elle est pourtant semée d'un assez grand nombre de petites chaînes de montagnes, et qu'elle est voisine du Cumberland, si bien pourvu de monolithes. L'absence presque totale de dolmens dans l'Ecosse entière et l'absence totale de monolithes dans les Lowlands, vraiment celtiques, bien qu'on y parle maintenant un dialecte anglais, sont des faits qui ne peuvent être négligés dans des recherches telles que les nôtres.

Quant à l'Irlande, M. Fergusson fait observer que le nombre des dolmens y paraît fort limité (6), mais que la proportion très inégale, qui, sauf la pointe de Donegal, les montre tous dans la partie orientale de l'île, peut tenir à ce que l'Ouest est beaucoup moins exploré par les touristes. On trouve aussi, dans cette île, des allées sans tumuli et un certain nombre de cromlechs, spécialement dans le Connaught, entre les lacs de Mask et de Corrib, dans un lieu désigné par les annales irlandaises comme le champ de bataille de Moytura (7).

M. Fergusson signale aussi, en Irlande, un tumulus, entouré

(1) P. 173.
(2) P. 174.
(3) Cf. 129, 315-16, 338.
(4) P. 253-6.
(5) P. 254.
(6) P. 237.
(7) P. 188-96.

d'un cercle de pierres posées sur champ (1), tumulus qui contient des *chambres* probablement sépulcrales. L'un des plus grands dolmens de l'île, à 6 kilomètres au sud de Belfast, est aussi entouré d'un vaste cercle, mais celui-ci est formé de terre amoncelée et non de pierres (2). L'une des *allées souterraines* les plus vastes de cette île se trouve près de Drogheda, au Nord de Dublin ; elle est placée sous un tumulus entouré d'un cercle de pierres (3). Ceci nous rappelle ces lignes de Lubbock parlant de l'Europe occidentale : « Un tombeau complet consiste dans un dolmen recouvert par un tumulus et entouré par un cercle de pierres. Toutefois il arrive souvent qu'il ne comprend que le tumulus ou le dolmen, et quelquefois que le cercle de pierres (4). » Pour moi, je me demande si, dans ce dernier cas, on a la preuve qu'il s'agit bien d'une sépulture plutôt que d'un monument commémoratif, ou si ce n'est pas une enceinte destinée à la célébration d'un rite religieux ou civil, comme on l'a quelquefois pensé.

IV

Les migrations celtiques et les dolmens de l'Allemagne du Nord.

La France et les îles britanniques sont-elles les seuls pays celtiques où des monuments mégalithiques aient été conservés ? Les seuls pays *restés* celtiques, en partie ou en totalité, cela est certain ; mais l'histoire du passé nous fournit des données complémentaires bien importantes.

Il est une région d'outre-Rhin dans laquelle est tracée, par des documents historiques et archéologiques incontestables, la marche de la race celtique d'Orient en Occident ; c'est la vallée du Danube. Or cette région ne contient ni menhirs ni dolmens. On se sent tenté d'en conclure que les Celtes d'Occident, s'ils ont pratiqué cet art, ne l'avaient pas apporté avec eux, mais

(1) P. 226-8.
(2) P. 241.
(3) P. 215.
(4) *L'homme préhistorique* p. 113.

qu'ils l'ont ou inventé dans leur nouvelle patrie, ou appris là de leurs prédécesseurs. Cependant, si la Roumanie et l'Austro-Hongrie ne sont pas des pays à dolmens, il est une autre région, située aussi entre l'Orient et la Gaule, qui en est abondamment pourvue : c'est le Nord de l'Allemagne actuelle, c'est-à-dire les bassins inférieurs de l'Oder et de l'Elbe et le bassin du Weser; il faut y joindre la partie méridionale des régions scandinaves, la Norwège exceptée. Que faut-il penser de cette répartition ?

Sans doute il n'est question nulle part d'aucun fait historique concernant aucun peuple celte dans cette région ; mais la linguistique est moins discrète. Dans sa leçon du 7 janvier 1887, mon collègue, M. Loth, signalait devant moi cette donnée inappréciable qu'une langue celtique a été parlée à droite du Rhin au IIIe siècle avant notre ère, que des noms de villes et de rivières en ont conservé la preuve. Il y a déjà longtemps, dans son Introduction à la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée (1), M. Le Huërou avait rapproché les faits suivants : Pline, au livre VI de son *Histoire naturelle* (chap. XIV), signale une *Celtica* sur la Baltique ; et Strabon (VII, 1, 2, 3) place encore une partie des Germains à droite de l'Elbe, quoiqu'il établisse en thèse générale, que le Rhin sépare la Celtique de la Germanie. De plus (VII, 1), il reconnaît, au nord du Danube, des tribus galatiques et des tribus germaniques. Peut-être faut-il expliquer ainsi la tradition des Romains relative à Sigovèse. Maintenant les monuments mégalithiques de l'Allemagne du Nord ressemblent-ils aux nôtres?

M. Fergusson ne connaissait pas dans ce pays de pierres levées rappelant d'anciennes batailles, comme il a cru en reconnaître en Occident ; mais les dolmens y sont nombreux, et il en dresse une sorte de tableau, d'après l'*Essai sur les dolmens* de Bonstetten. Celui-ci fait observer qu'on n'en signale aucun dans la Pologne russe ni la Posnanie ; qu'on en connaît deux seulement dans la Prusse proprement dite, deux seulement encore en Silésie, mais un bon nombre dans la Saxe prussienne, la Poméranie, l'île de Rugen, le Mecklembourg, la principauté d'Anhalt, le Hanovre, l'Oldenbourg (l'un d'eux a sept mètres de long), les districts de Lunebourg, d'Osnabruck et de Stade ; on en trouve aussi en Hollande et surtout dans la province de Drenthe ;

(1) *Recherches sur les origines celtiques*, voy. aux p. 39 et 44 du vol. (1843).

quelques-uns encore dans le duché de Luxembourg (1). La plupart de ces monuments ressemblent beaucoup, dit-il, à ceux de Scandinavie, dont il vient de parler, et qui, comme nous le verrons tout à l'heure, rappellent complètement les nôtres ; seulement il en faut distinguer ceux de Drenthe, qui ont un caractère à part. On les appelle là des Hunebeds, tombeaux des Géants (ou plutôt lits des Huns). Ce sont des allées couvertes, en d'autres termes des séries de dolmens, formant une enceinte unique mais fermée aux deux extrémités ; l'ouverture, quand il y en a une, est dans un des grands côtés de ce parallélogramme, lequel est quelquefois entouré par un autre parallélogramme de pierres. Il y a donc à la fois analogie frappante et distinction manifeste entre ces monuments et l'ensemble des monuments mégalithiques de l'occident ; la différence n'est pas suffisante pour qu'on suppose ici une autre origine, la variante étant d'ailleurs purement locale, dans une contrée peu étendue ; on n'en a trouvé hors du Drenthe que deux, appartenant à deux provinces voisines (2).

La Suède méridionale contient un bon nombre de pierres levées et de cercles de pierres, accumulés dans des espaces fort restreints et considérés comme des monuments commémoratifs de batailles livrées au moyen-âge (3). On trouve aussi, chez les Scandinaves, l'emploi du *long-barron* entouré de pierres, et un tumulus ainsi décoré, dans l'île danoise de Seeland, supporte, mais non au sommet, un dolmen semblable aux nôtres : il est désigné comme le tombeau du roi Harald (4) et contient, comme on voit, tous les éléments d'un tombeau complet, selon la définition de M. Lubbock (5). On ne signale d'ailleurs aucune différence de forme entre les *dolmens* scandinaves et ceux des pays celtiques.

(1) Fergusson, p. 314-15.

(2) *Ibid.*, p. 333-8 ; cf. Dicks (Congrès de Bologne, p. 212).

(3) P. 293-296.

(4) P. 296-297, 302 ; cf. 319. M. de Cartailhac signale aussi, dans l'Aveyron, des dolmens *sur* tumuli (Congrès de Paris, p. 186).

(5) Voyez *supra*.

V

La péninsule hispanique. — Absence de dolmens dans l'Europe orientale.

Oserait-on comprendre dans ceux-ci ceux de la péninsule hispanique ? Les dolmens qu'elle contient appartiennent en partie aux districts maritimes de l'ancienne *celtibérie,* et nous avons vu plus haut que la région tout ibérique de la Gaule, entre la Garonne et la mer, en contient fort peu. Mais on les trouve aussi répandus en Portugal, sur une longue bande de terrain, depuis la frontière de Galice, jusque vers le coude de la Guadiana, et de plus dans l'ancien royaume de Grenade (1), tandis qu'ils sont presque inconnus en Italie et spécialement dans la Gaule cisalpine (2). Quant à l'Europe orientale, si l'on a pu indiquer des cercles de pierres vers la côte sud-est de la Baltique, ils renfermaient des monnaies du xe et xie siècle (3) ; et il faut, pour retrouver non pas un dolmen, mais des cercles de pierres en gradins sur un tumulus, aller de là jusqu'au gouvernement de Kherson (4). Ni en Grèce, ni en Italie, les monuments pélasgiques, si nombreux et si bien conservés, ne ressemblent aucunement à nos monuments mégalithiques, bien que la valeur étymologique de ce nom puisse s'appliquer à la dimension d'une grande partie des éléments qui composent ces derniers.

(1) Voyez la carte des dolmens à la fin du volume de M. Fergusson et les pages 398-9 et 405-9. M. de Rougemont *(l'Age du bronze,* p. 52) cite un passage d'Aristote d'après lequel « les Ibères élèvent autour de leurs tombeaux autant d'obélisques (menhirs) que le défunt avait tué d'ennemis. » Mais il n'est pas question de dolmens, non plus du reste que chez aucun auteur ancien, même en parlant de la Gaule. — M. Villanova y Piera a signalé plusieurs cromlechs dans la province de Badajoz (Congrès de Norwich, 1868, p. 400).

(2) Fergusson, p. 413-15.

(3) P. 332.

(4) P. 476. Les tumulus à chambres de la Crimée ne sont pas mégalithiques (p. 471).

VI

Conclusion de cette première partie.

Si l'on s'en tient à ce que nous venons de voir, c'est-à-dire à l'étude des monuments mégalithiques européens, on inclinera naturellement à les considérer comme celtiques. Et si, pour justifier cette doctrine malgré des exceptions, on ne recourt pas à l'aphorisme que l'exception confirme la règle, aphorisme qui me paraît fort contraire aux lois du bon sens, on pourra du moins admettre des imitations partielles ou des œuvres d'aventuriers celtes, émigrant loin des foyers de la race. La région de l'Oder, de l'Elbe et du Weser peut bien avoir été non seulement parcourue, mais longtemps occupée par un courant d'émigration celtique ancien, parallèle à la marche des Celtes le long du Danube, ayant franchi peut-être le Rhin plus vite et laissé des modèles de dolmens-sépulcres aux peuples qui leur ont succédé. On pourrait conclure, en ce cas, que, quand le groupe des Celtes qui a remonté le Danube a pénétré en Europe, la mère patrie ignorait ou avait abandonné ce mode de sépulture. Si cette coutume eût été importée de l'Asie par le bassin de la Baltique, comment ne retrouverait-on pas un dolmen en Lithuanie ou en Pologne (1)? On concevrait mieux qu'elle ait été adoptée par cette émigration, arrivée déjà dans l'Europe. M. Bertrand signale d'ailleurs entre ces deux émigrations, aboutissant toutes deux à la Gaule, une différence essentielle dans le mode des sépultures, incinération au sud et inhumation au nord (2). Cette théorie de l'invention des dolmens par les Celtes de l'émigration

(1) Une observation me fut opposée par un membre du Congrès, M. de Keranflech, si je ne me trompe, savoir que la nature du sol. l'absence de grandes pierres, pourrait avoir été un obstacle absolu au maintien de la construction des dolmens. Mais ceci ne peut pas s'appliquer à la région montagneuse qui forme la vallée du Danube ; et quant à l'émigration marchant dans le bassin de la Baltique, si elle n'avait pu pratiquer ce mode de sépulture pendant un très long parcours, il est probable qu'elle l'aurait oublié avant d'arriver aux bords de l'Oder.

(2) *La Gaule avant les Gaulois*, p. 190-199.

septentrionale vaudrait au moins celle d'une race tout à fait préhistorique, portant à travers l'Europe *l'art* des dolmens, franchissant les mers en grandes masses et se fixant presque uniquement aux lieux divers où les Celtes se fixèrent plus tard. Mais nous n'avons pas, à beaucoup près, terminé nous-mêmes notre parcours. La seconde partie du voyage sera sans doute beaucoup plus rapide, parce que les stations en seront beaucoup moins nombreuses ; mais elles seront telles qu'il faudra, disons-le tout de suite, abandonner à la fois la théorie du celticisme exclusif et celle d'une propagande artistique européenne ou d'un établissement formé par les *hommes des dolmens,* antérieurement à celui de toutes les races européennes connues.

VII

L'Algérie et la Syrie.

Notre première station sera celle de l'Algérie, où l'on sait, depuis un certain nombre d'années, non seulement que les dolmens existent, mais qu'ils existent en une telle abondance que, par comparaison, la Bretagne est presque pauvre en monuments de ce genre.

Déjà au Congrès de Norwich en 1868, M. Flower (1) avait signalé la ressemblance entre les dolmens algériens et ceux d'Europe, ressemblance assez grande pour qu'il ne crût pas devoir en faire deux classes distinctes de monuments. Il est vrai qu'il fait remarquer, à côté de ressemblances frappantes, des dissemblances réelles, mais une de ces dissemblances consiste dans leur accumulation infiniment plus grande qu'en Europe, et dans un arrangement tout nouveau. S'il ajoute : et dans une plus grande variété de construction, il veut parler sans doute non des dolmens, mais des bazinas et chouchas (V. *infra*).

Quelques années auparavant, les groupes d'El-Kalaa, un peu à l'ouest d'Alger, et de Djelfa, sur la route d'Alger à Laghouat, étaient les seuls connus dans cette contrée ; mais le nombre s'en

(1) *On the prehistoric sepulchres in Algeria,* p. 194-216 du volume.

accrut en 1863 de ceux qui se trouvent entre Constantine et Batna. On signala encore d'autres monuments dignes d'intérêt, en divers lieux, et spécialement près de Tiaret, dans la province d'Oran. Le général Faidherbe, depuis membre de l'Académie des Inscriptions, parlait de trois mille tombes dans la seule nécropole de Roknia et d'un autre groupe, non moins considérable, à quelques lieues de Constantine. M. Feraud dit que plaines et montagnes sont couvertes là de dolmens et de cromlechs, partout où il est possible d'en dresser, sur les sommets ou sur les pentes. Il signale une plaine de plus de deux milles que sillonne une ligne de ces monuments, reliés par des menhirs. Le plateau de Sersou, disait M. Bourguignat, est couvert de dolmens, tant isolés que groupés, et, selon M. Letourneux, la province de Constantine en est *constellée*. Enfin l'auteur du mémoire ajoute que, quelques jours avant le Congrès de Norwich, une vaste nécropole de dolmens avait été découverte dans le district de Oued-Zenuto.

A El-Kalaa et près de Constantine, tous les dolmens sont ouverts, dit encore M. Flower (p. 97 du volume), et presque tous ressemblent singulièrement, pour les dimensions et la forme, à ceux que l'on trouve en Allemagne, dans l'ouest de la France, quelquefois en Angleterre et plus souvent dans le pays de Galles. Ils sont ordinairement formés de 4, 5 ou 6 pierres, dressées sur champ, s'élevant de deux ou trois pieds au-dessus du sol, et ils sont recouverts d'une seule pierre. Les dimensions extérieures du monument sont, pour la longueur, 6 ou 7 pieds (anglais), pour la largeur, 4 ou 4 et demi ; et celles des chambres, c'est-à-dire les dimensions intérieures de ces dolmens, sont 2 pieds, 6 à 10 pouces, et 5 et demi à 6 ; mais il y en a de beaucoup plus grands. On trouve souvent en Algérie, comme en Europe, des dolmens sans cromlechs, et quelquefois des cromlechs sans dolmens, mais on trouve aussi ces enceintes employées pour enfermer un dolmen, qui d'ailleurs n'est pas toujours au centre. Elles sont tantôt rondes, tantôt carrées, tantôt elliptiques ; en d'autres termes elles affectent toutes les formes des enceintes européennes. Sur la route de Ghelma à Constantine, un dolmen domine plusieurs cercles concentriques de pierres taillées. Quant aux *basinas* et aux *chouchas* dont je viens de parler, ce sont des variantes de tombes cylindriques, surmontées de cônes tronqués à plusieurs assises ; mais nulle part il n'y a de barrows. Nous parlerons bientôt de

certains détails concernant les sépultures que renferment ces dolmens.

Quatre ans plus tard, au Congrès de Bruxelles (p. 407-19), le général Faidherbe revenait sur le même sujet, dans un mémoire intitulé : *Les dolmens d'Afrique;* il le traitait d'abord au point de vue spécial du rapprochement avec les dolmens d'Europe, qu'il déclarait identiques et dont il niait même la diversité d'origine. Non seulement il croit que l'usage en a été propagé d'un pays à l'autre, mais il incline au moins à penser qu'ils furent l'œuvre d'une race unique. C'est ainsi qu'il explique les *hommes blonds,* existant encore aujourd'hui chez les Berbers, fait mentionné, dit-il, par les historiens grecs et latins, et constaté à une époque beaucoup plus ancienne, puisque tel est le caractère d'un peuple africain qui envahit l'Egypte au XVIe siècle avant l'ère chrétienne. Les Egyptiens leur donnaient le nom de Tamahou ; « or, dit le savant interprète des inscriptions berbères, la langue berbère est encore appelée Tamahoug dans le Sahara, où elle s'est conservée la plus pure. C'est, croyons-nous, ajoute-t-il, M. Joseph Halevy qui a fait dernièrement ce rapprochement. » Mais le général Faidherbe ne croit pas devoir identifier les Tamahou blonds avec le fond de la race berbère ni leur langue originaire avec le berbère lui-même, qui a, paraît-il, des rapports grammaticaux très marqués avec l'ancien égyptien, et dont on reconnaît des traces dans l'Arabie méridionale. Il reconnaît que, si les Touaregs donnent le nom de Tamahoug à leur langue, leur teint et leurs cheveux ont fort bruni depuis le temps de Ramsès, ce qu'il attribue au climat et à des croisements. Cependant nous devrons observer que si la langue des Tamahou différait totalement du berbère, il est singulier que le nom actuel de cette langue soit considéré comme la trace la plus visible d'une immigration de Tamahou, venus du Nord dans la vaste région où cette langue est encore parlée aujourd'hui. N'est-il pas plus facile d'admettre que les Tamahou blonds étaient les Berbères eux-mêmes.

Si maintenant de la forme extérieure des dolmens africains et des indications historiques nous passons à l'examen de leur contenu, aux particularités funéraires relevées là par M. Flower, il est certain qu'on y trouve des analogies très frappantes avec les dolmens de l'Europe. Les squelettes, bien conservés et ordinairement uniques dans les plus grands de ces dolmens, ont les

genoux élevés jusqu'au menton et les bras croisés sur la poitrine ; ils sont tantôt assis, tantôt couchés sur le côté gauche ; l'auteur n'a pas remarqué chez eux un seul exemple d'incinération. Ils contiennent, comme les dolmens européens, des coupes d'argile grossières et presque semblables dans les deux régions ; la posture repliée des cadavres se retrouve aussi en Europe. Enfin en Afrique, comme il arrive parfois en Angleterre, en France, en Portugal et en Italie, on y a répandu de la terre tamisée. On trouve aussi des escargots ou autres coquilles dans l'intérieur de certains dolmens (1).

Tout cela est curieux, mais ne me paraît pas convaincant en faveur de l'identité d'origine. Si, comme le pense l'auteur, la position repliée est une allusion symbolique à la position du fœtus dans l'uterus ; en d'autres termes, si l'on a voulu faire entendre que la mort est une seconde naissance, signification qu'on a reconnue, pour la Grèce, au mythe de Déméter et Persephoné, déesses de la fécondité terrestre et de la vie future, pourquoi supposer qu'une race et non pas une autre, un pays du Nord et non pas un pays du Sud a pu concevoir et appliquer ce symbole ? La terre en poudre fine, expliquée par la formule *sit tibi terra levis,* n'est pas non plus un rite nécessairement et exclusivement propre à une race préhistorique et unique : la preuve en est que la formule dans laquelle je la résume, je l'emprunte à l'épigraphie latine ; d'ailleurs ce n'est pas dans les dolmens, mais dans les chouchas qu'on trouve surtout cette particularité. Pour les escargots, qui nous dit qu'ils ne sont pas venus là tout seuls ? Des vases grossiers en terre peuvent se ressembler dans tous les pays du monde.

Une autre circonstance remarquable, signalée par M. Flower, mais non pas comme preuve d'identité d'origine avec nos vieilles sépultures, c'est que des objets de bronze se rencontrent quelquefois dans ces tombes africaines, et parfois aussi, quoique très rarement, des objets de cuivre *et de fer,* tandis que dans nos dolmens, soit rareté du métal, soit, comme on l'a pensé, par suite d'une fidélité scrupuleuse des rites traditionnels, on a trouvé presque uniquement des objets en pierre. Mieux que cela : un dolmen africain contient.... une médaille de l'impératrice Faus-

(1) Voyez p. 206-213 du Congrès de Norwich ; cf. Fergusson, p. 326-7.

tine, ce qui peut déranger un peu les systèmes préhistoriques appuyés sur ces monuments (1). Beaucoup d'entre eux peuvent appartenir au temps d'Hérodote, qui, comme le rappelle l'auteur, attribue aux Nasamons, c'est-à-dire à un peuple du Nord de l'Afrique, l'habitude de placer assis les cadavres dans leurs tombeaux, et qui, ne leur connaissant que des demeures transportables, explique d'avance cette particularité, que les nécropoles qui nous occupent ne sont point placées auprès des restes de villes antiques (2).

Il est une autre observation faite par de célèbres archéologues et qu'il suffit peut-être de développer un peu pour rendre compte de la structure identique ou à peu près des dolmens dans des contrées et chez des races bien diverses. Nous y arriverons tout à l'heure, mais auparavant il est utile de compléter les preuves de cette diversité de régions. Les dolmens se retrouvent en Circassie (3); ils se retrouvent aussi, et par centaines, dans la Syrie, surtout au delà du Jourdain (4). Si l'on attribue les premiers à une première étape des Celtes, on n'en devra être que plus surpris de ne pas en trouver un seul dans l'immense région qui sépare le Don du Niémen, pour ne pas dire de la Vistule. Et si l'on considère les dolmens syriens comme ayant été élevés au passage par le peuple qui éleva ceux de la Barbarie, il faudra renoncer à voir, dans ceux-ci, des émigrés d'Europe. Mais ce n'est pas tout ; on trouve dans l'Inde une accumulation de dolmens comparable seulement à celle que l'on a signalée en Algérie.

(1) Nous verrons d'ailleurs qu'en Europe aussi on a trouvé, dans les dolmens, quelques monnaies romaines.

(2) *Ibid.* p. 210-15. Notons encore que M. de Quatrefages a fait observer, en 1872, au Congrès de Bruxelles (p. 423-4), que les crânes trouvés dans les dolmens sont généralement brachycéphales en Afrique, et dolichocéphales dans le Nord. — Voyez enfin Worsae, Congrès de Bruxelles, p. 420-1.

(3) Voyez Fergusson, p. 472-73.

(4) *Ibid.* p 462-3, 465-6. Cf. Lartet, Congrès de Paris, p. 214 ; de Rougemont, *ubi supra*, p. 67 ; Lubbock, *ubi supra*, p. 114-115.

VIII

L'Inde.

Il y en a d'abord dans les monts Khassias, chaîne appartenant au pays d'Assam, au N. E. du Bengale ; on les y trouve en compagnie de menhirs, et les habitants, *presque sauvages,* savent transporter et *ériger encore aujourd'hui* des pierres d'un poids considérable (1). Mais, en dehors de ce district, dans l'Inde proprement dite, dans la presqu'île du Décan, les dolmens funéraires sont innombrables, les uns *ouverts,* formés de trois pierres seulement, en ne comptant pas celle qui les recouvre, les autres *fermés,* c'est-à-dire dont une pierre de plus achève de former l'enceinte ; mais, dans ce dernier cas, la pierre qui en interdit l'entrée est toujours percée d'une ouverture circulaire (2).

Quant au nombre et à l'aspect de ces monuments, écoutons ce que nous en dit M. Lubbock.

« On peut dire que les dolmens indiens, représentés dans les excellents mémoires du capitaine Meadows Taylor, ressemblent *exactement* aux dolmens de l'Europe occidentale. M. Taylor en a examiné un grand nombre, car il a pu se procurer des *détails* sur 2129 dolmens situés dans le *district* de Bellary, dans le Décan, et il est fort intéressant de savoir que, comme cela arrive quelquefois en Europe, plus de 1100 ont une ouverture sur une des pierres de côté, probablement pour faire passer des aliments au mort. Montpérieux, dans son ouvrage sur le Caucase, reproduit un dolmen qui a une ouverture semblable (3). »

(1) Fergusson, p. 487-91, et à cette dernière page, une note intéressante du traducteur.

(2) *Ibid.* p. 494-96 ; 498-99. L'auteur cite spécialement, comme lieux auxquels appartiennent ces monuments, des points situés au centre du Décan, non loin du confluent de la Krishna avec la Bhima.

(3) *L'homme préhistorique*, p. 117 ; voyez les figures à la page suivante. Bellari ou Balhari, placé par Vivien de Saint-Martin à 500 kilom. au N. O. de Madras, se trouve quelque peu au Sud du cours moyen de la Krishna. Ces localités n'appartiennent pas à la région de l'Inde où se répandirent les Hindous Aryas, et je ne sache pas qu'elles aient jamais reçu d'émigration hindoue.

IX

Explication de ce mode de sépulture.

On doit être maintenant convaincu qu'il est impossible de se prononcer sur l'ethnographie des *peuples* à dolmens, quand on se borne à l'étude des monuments mégalithiques de l'Europe. Il sera bien difficile de croire que ce genre de tombeaux se soit propagé uniquement par suite d'émigrations d'une seule race, ou, par imitation, chez des peuples qui ne pouvaient guère se connaître dans les temps dits préhistoriques. Mais y a-t-il donc tant d'invraisemblance dans une invention multiple des monuments mégalithiques ? J'oserai répondre : Non.

« On peut accepter comme *probable,* dit encore M. Lubbock (1), l'hypothèse proposée par le professeur Nilsson, le vénérable archéologue suédois, que ces *Ganggraben* (2) sont une copie, un développement ou une adaptation des habitations. » M. Nilsson, il est vrai, explique sa pensée, en admettant qu'il s'agit d'une habitation véritable, de celle du défunt, enterrée sous un tumulus ; mais ne peut-on pas étendre cette indication et dire que des tombeaux affectent la forme de dolmen, parce que celle-ci représente une *cabane.* Cette imitation est incontestablement voulue et artistement obtenue dans certaines urnes cinéraires de l'ancien Latium. M. Michel de Rossi, frère de l'illustre archéologue, a signalé ce fait dans un mémoire sur la paléoethnologie de l'ancienne Italie (3) ; mais il est surtout visible dans des dessins tracés plus loin comme illustrations d'un autre paragraphe du même mémoire (4). « Les urnes cinéraires en forme de cabane sont d'une grande rareté, dit l'auteur. On vient d'en découvrir un spécimen dans des conditions tout à fait uniques. Ce cinéraire était *renfermé dans un petit dolmen,* et un semblable dolmen voisin contenait un certain nombre de vases. Ce monument doit être rapproché de quelques tombeaux de la Nécropole de Mar-

(1) *Ibid.* p. 123.
(2) Galeries souterraines, roches aux fées.
(3) *Congrès de Bologne*, 1873, p. 450.
(4) *Ibid.* p. 459-60.

zabotto, qui lui ressemblent un peu. L'architecture de la cabane, ornée d'un petit portique d'entrée, est une nouveauté sans exemple jusqu'à ce jour dans cette classe d'urnes cinéraires. » Les ouvertures que l'on croit destinées à faire passer au mort des aliments, ouvertures que M. Alexandre Bertrand a signalées aussi dans son *Archéologie celtique et Gauloise* (p. 165-74), et que l'on trouve à la fois dans des dolmens de l'Inde, de la Circassie, de l'Angleterre et de la Bretagne (1), concordent avec cette idée d'une vie analogue à la vie présente et entretenue dans le tombeau. Cette explication est si peu imaginaire que les offrandes d'aliments aux morts tiennent une place considérable dans le culte funéraire de l'ancienne Egypte, aujourd'hui si bien connu ; on le trouve mentionné expressément dans un monument écrit de l'Inde antique, les lois de Manou, comme l'a fait remarquer M. Fustel de Coulanges (2), en le rapprochant d'un usage tout semblable de l'ancienne Grèce, usage commenté et complété par les détails les plus minutieux du droit civil d'Athènes concernant les successions (3), et aussi par les sculptures connues sous le nom de *banquets* funèbres, complètement éclaircies par M. Albert Dumont (4). Quant aux menhirs, l'idée d'élever une pierre en souvenir d'un événement ou d'un homme est si naturelle qu'elle se trouve dans les monuments ou dans l'histoire des peuples les plus divers, et qu'il est à peine besoin de protester contre l'affirmation d'une race unique allant la porter d'un bout à l'autre de l'ancien monde. Les cromlechs, considérés comme décoration d'un lieu funèbre et entourant un tumulus ou un dolmen, correspondent aussi à une pensée bien naturelle chez des peuples qui n'avaient pas à leur disposition toutes les ressources de l'art.

(1) Voyez Fergusson, p. 494, 495, 499, 472, 374, 375.

(2) *La Cité antique*, 1870, p. 17.

(3) Voyez Exupère Caillemer : *Le droit de succession légitime à Athènes*, p. 182-4, et mes *Questions de droit attique*, p. 28-9, 31, 44, 50-1, 53-6, 59-61, 65-73.

(4) *Revue Archéol.*, oct. et déc. 1869 ; et mes *Questions de droit attique*, p. 32-9.

X

La Question de chronologie.

La question de la chronologie des dolmens européens ne peut guère être complètement séparée de la question ethnographique qui nous occupe aujourd'hui. Dans quel sens peut-on dire que ce sont des monuments préhistoriques? Deux opinions bien opposées se sont produites à cet égard. M. Alexandre Bertrand croyait, il y a une vingtaine d'années, que les *hommes des dolmens* étaient un peuple qui avait parcouru une partie de l'Europe avant l'établissement des Celtes, et, par conséquent, dans un passé insaisissable. Cette opinion il l'a abandonnée, et il m'écrivait, il y a quelques années déjà : « Je ne crois plus aux hommes des dolmens. » Il s'est rallié à l'opinion que nos dolmens sont l'œuvre des Celtes. D'autre part, M. Fergusson, qui a fourni au présent travail de si nombreux et si précieux renseignements, est convaincu que les dolmens de la Gaule sont, au moins en grande partie, postérieurs à la conquête de César, qui n'en dit rien dans ses Commentaires. L'auteur anglais est vivement frappé de cette circonstance que le dolmen de Confolens est soutenu par de véritables colonnes de style roman, avec base et chapiteau ; il ne croit pas que ce travail puisse être antérieur au XIe siècle, et, ne pensant pas que cette décoration ait pu y être ajoutée après coup, il le considère comme un point de repère assuré pour la chronologie de ce genre d'architecture funéraire. Il n'est pas moins frappé de l'existence de tuiles romaines et de monnaies romaines dans l'intérieur de certains dolmens, et il repousse l'idée d'une introduction ultérieure de ces objets, bien qu'il admette, en thèse générale, que les métaux ne se rencontrent pas dans ce genre de sépultures (1), et bien que M. Worsae (2) pense que certains dolmens ont pu servir plus d'une fois.

Il me semble pourtant que l'on peut admettre une conclusion moyenne. J'ai dit plus haut que je ne croyais pas vraisemblable l'existence d'une race perdue, qui, dans l'Europe occidentale,

(1) Fergusson, p. 351-6.
(2) *Congrès de Paris*, p. 198.

aurait occupé presque rigoureusement les mêmes contrées que les Celtes, l'Ecosse exceptée ; et encore cette exception pourrait-elle bien être plus apparente que réelle. N'est-ce pas, en effet, bien postérieurement à notre ère que les Scots, Celtes d'Irlande, sont venus donner leur nom à cette contrée ? Et quant à leurs prédécesseurs, les Pictes, bien hardi serait celui qui voudrait prononcer sur leur celticisme entre sir Arthur Wardour et Oldbuck de Monkbarns, l'antiquaire de Walter Scott. Il me semble donc que l'on peut s'en tenir à l'érection de *nos* dolmens par les Celtes ; mais il n'est point nécessaire pour cela de faire descendre ces monuments jusqu'au temps où les Celtes furent sujets des Romains ou des Francs. Le silence de César et des autres écrivains de l'époque romaine sur les dolmens ne prouve rien, car l'archéologie des peuples conquis ne les préoccupait pas du tout ; de plus, ce silence de l'antiquité classique sur les dolmens *trouvés* par la conquête, ne se comprendrait ni plus ni moins s'il s'agissait de monuments *élevés* sous la domination de l'empire.

Mais il n'est pas nécessaire non plus de les faire remonter à une époque très reculée, et s'ils sont *préhistoriques*, cela signifie seulement qu'ils sont *antérieurs à la conquête romaine*, qui, pour la première fois, donna les éléments d'une histoire écrite à notre pays. Les dolmens de l'Aveyron, nous dit M. de Cartailhac (1), contiennent des objets en pierre polie, mais on n'y trouve nulle part aucun ossement d'espèces animales éteintes ou même émigrées ; de plus, les poteries qu'ils contiennent ne sont nullement primitives (2). Comme on l'a dit plus haut, et comme l'ont pensé MM. H. Martin et Al. Bertrand (3), l'usage de la pierre polie pour des usages rituels ne prouve pas du tout que l'on ne connût pas les métaux ; on sait aujourd'hui que le mélange d'objets en pierre et d'objets en métal dans les sépultures n'est pas une exception bien rare. M. de Cartailhac (4) ne craint pas de dire que, dans les dolmens de l'Aveyron, le métal (presque toujours le bronze) est la matière de près d'un cinquième des objets trouvés. Encore rare et précieux, ajoute-t-il, le bronze

(1) *Congrès de Paris*, p. 188.
(2) *Congrès de Bologne*, p. 217.
(3) *Congrès de Paris*, p. 217-8 et 220.
(4) *Ibid.*, p. 190. Cf. Villanova, sur un tumulus ibérique, Congrès de Norwich, p. 399.

n'appartient qu'aux riches. Il n'est guère employé là que pour des bijoux, et la plupart d'entre eux copient exactement les perles rondes ou les pendeloques en pierre. L'auteur fait encore remarquer, au même lieu, que la perfection dès lors atteinte dans la composition de cet alliage et dans le travail des bijoux s'opposent à ce qu'on y reconnaisse les tâtonnements d'une industrie naissante : l'usage du bronze était manifestement apporté dans cette contrée, sinon par des émigrants, du moins par le commerce (1) ; ce n'est pas même un fait local, et M. de Cartailhac tire les mêmes conséquences des armes et des torques en bronze trouvés, avec le silex taillé, en Bretagne et en Danemark. « Avant que la pierre ait été tout à fait abandonnée, dit-il un peu plus loin (2), les dolmens ne s'élèvent plus, » ce qu'il attribue à la destruction ou à l'émigration de leurs auteurs ; mais, si nous les reconnaissons comme élevés par des Celtes, nous dirons simplement qu'on assiste, dans ces fouilles, à une période de transition. Et l'on peut fort bien reconnaître, dans la persistance presque universelle de la pierre taillée au sein des dolmens européens, un motif traditionnel ou superstitieux qui l'aurait fait maintenir jusqu'à l'ère chrétienne. Certes les Romains ont connu le fer de bonne heure, et ils l'employaient pour l'agriculture, puisque Porsenna, en leur imposant momentanément ses lois, voulut le réduire chez eux à cet usage. Mais quand il s'agissait de tracer l'enceinte sacrée d'une ville, c'était le bronze seul qui devait former le soc de la charrue.

On a la preuve positive (3) que des monuments mégalithiques ont été élevés dans les Orcades, en Irlande et en Scandinavie dans des temps parfaitement historiques. Quelques-uns purent être élevés ailleurs après la conquête romaine, d'autres décorés alors, et quant à la grande masse de ces monuments, rien absolument ne prouve, ni même en bonne critique, n'induit à penser qu'elle doive être rapportée à une antiquité fantastique. Celui-là ne peut plus être une autorité en matière d'archéologie préhistorique qui ne reconnaît pas que ce terme représente souvent en Europe des temps très historiques, non seulement pour l'Orient, mais pour les Grecs et les Romains.

(1) Voyez, sur l'ensemble de cette question, le bel ouvrage de M. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*.

(2) *Ibid.*, p. 192.

(3) Fergusson, p. 32, 66, 260-1, 264-5, 285-6.

✓

LES

ANCIENS POÈTES DU LÉON

Par M. H. de la VILLEMARQUÉ

Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés !

Voilà ce que chantent nos enfants, sans se douter — les innocents ! — de ce qu'il y a de mélancolique dans leur chanson.

Heureusement, il ne faut pas les prendre au mot : nous pouvons encore « aller au bois » ; tous les lauriers ne sont pas coupés en Armorique ; il nous en reste assez pour couronner, avec nos vieux saints, nos vieux poètes bretons :

Et vos, o lauri, carpam !

Je puis donc répondre à la question 21e du Programme :

« Quels poètes a produits la Basse-Bretagne, particulièrement le pays de Léon, et quelles poésies ont-ils laissées par écrit, en langue bretonne, avant la renaissance littéraire contemporaine ? »

Je n'ai pas plus, au reste, à tracer le tableau de ce qui a été appelé la *Renaissance bretonne*, dans la BRETAGNE CONTEMPORAINE (1), qu'à embrasser, dans son ensemble, un sujet qui demanderait tout un livre ; la simple causerie qui fera l'objet de cette étude se bornera à indiquer les poètes qu'a produits le pays de Léon, à quatre époques :

(1) Epilogue. 3 vol. in-folio, H. Charpentier, éditeur ; Paris, 1865.

1° Celle des émigrations bretonnes ;
2° Le moyen-âge ;
3° Les temps de l'union de la Bretagne à la France ;
4° La première moitié du XVIIe siècle.

I

Epoque des émigrations bretonnes

Personne n'ignore que les émigrés bretons de la fin du V[e] siècle et des deux suivants portèrent en Armorique, avec leur religion et leurs coutumes, la langue nationale. Leurs prêtres prêchaient dans cette langue, et une partie de la prédication était chantée ; de là un apostolat que j'appellerai lyrique : le mot breton *kentel* « leçon et chant », répond d'ailleurs comme l'irlandais *kétal* au latin *cantilena.*

Les missionnaires des pays sauvages ne font pas autrement : des cantilènes doctrinales ont servi partout à instruire le peuple. Leurs auteurs sont précisément les premiers poètes des Bretons d'Armorique, ceux dont je veux chercher la trace.

Je ne la trouve pas marquée nettement dans le plus ancien document qui existe concernant les évangélisateurs bretons du continent ; je veux parler de la lettre de Licinius, métropolitain de Tours, de Melanius ou saint Melaine, évêque de Rennes, et d'Eustochius, évêque d'Angers, à deux prêtres bretons qu'elle nomme Lovocat et Catihern (1).

Mais les missionnaires qu'elle nous représente allant de village en village dire la messe à leurs compatriotes d'outre-mer, sur des autels portatifs en bois, accompagnés de femmes qui donnent la communion aux fidèles sous les espèces du vin, ne devaient pas se contenter de célébrer le saint Sacrifice. Selon une coutume constante dans l'Eglise catholique, des cantiques spirituels, où ils résumaient leur doctrine, précédaient sans doute ou suivaient l'office. Aussi méritent-ils d'être placés à la tête des

(1) « Nous avons affaire », dit le savant abbé Duchesne, membre de l'Institut *(Revue de Bretagne et de Vendée,* janvier 1885, p. 6), « à une lettre écrite vers la fin du règne de Clovis. Les trois auteurs assistèrent au Concile d'Orléans en 511. »

anciens poètes de la Basse-Bretagne, et je n'hésite pas à ouvrir par eux la galerie que j'entreprends.

Peu d'années après Lovocat et Catihern, sous le roi Childebert, investi de l'autorité souveraine en Armorique, paraît un disciple de Paul Aurélien, dont Wormonoc (884) fait le citharède du saint, et qu'il appelle Toséoc (1). Il était, dit-il, comme l'instrument qui donne le ton à tout l'orchestre, *velut quoddam organum totius cantilenæ ;* les ruisseaux mêmes du pays semblaient répondre à ses cantiques, *rivulus suavissimam reddebat cantilenam.* Qu'il les ait fait entendre jusqu'à Paris, où il aurait suivi saint Paul, rien n'empêche de le croire, car Fortunat a remarqué à la cour de Childebert un citharède breton.

Cependant il a peut-être voulu parler du chanteur, connu chez nous sous le nom d'Hyvarnion, qualifié par un ancien Lectionnaire trégorrois de *cantor figmentarius,* de *jocularis,* et à qui sa double profession de poète et de musicien valut quelque distinction près du roi. Passant en Armorique, il y avait fait la connaissance d'une jeune fille de même condition que lui, et de leur mariage était né aveugle, on le sait, le patron des chanteurs populaires armoricains, le fameux saint Hervé. Petit-fils et fils de deux poètes, comment ne l'aurait-il pas été lui-même ? Hervé suça, on peut le dire, la poésie avec le lait, et unissant à la harpe celtique la cithare du Psalmiste, comme l'assure sa légende, il posséda les deux instruments les plus harmonieux qu'on connût alors, bien faits pour apprivoiser loups et gens.

Je ne m'étonne donc pas qu'on lui ait attribué le chef-d'œuvre de la poésie et de la musique bretonne, ce cantique du *Paradis* dont la mélodie paraît empruntée aux anciens Apollinaires. Il l'aurait dicté, de son lit de mort, à son évêque, saint Goueznou, successeur de Paul Aurélien ; c'était du moins la tradition dans le pays de saint Yves et de son temps, selon le Lectionnaire de Tréguier (2).

(1) Dom Plaine a lu *Sitredus,* au lieu de Siteredus (Citharœdus) que donne l'édition de M. Cuissard (*Revue Celtique,* V, 417). Il assimile aussi sans motif suffisant *Toséoc* à Ausoch, chef bien connu de Plouezoch. Le nom de Toséoc répond au gallois moyen *Towyssauc* et à l'irlandais *Toiseach*, en bret. moderne *Tivizau.* Saint Tivizau est le patron de la paroisse actuelle de *Landivisiau* (Finistère).

(2) Bibliothèque Nationale, ms. fr. 22, fol. 321.

Ainsi paraissent avoir été recueillis les poèmes composés en grec, par un autre aveugle immortel. Saint Goueznou aurait donc été l'un des premiers collecteurs de poésies bretonnes.

Il a même été poète, à en croire certains documents gallois du XII[e] siècle : on lui attribue une élégie remarquable où est chantée la punition d'une ville bretonne submergée, comme Sodome et Gomorrhe et tant d'autres cités coupables, y compris notre ville d'Is.

Si la pièce est une moralité, — et elle en a tout l'air, — l'auteur a pu la prêcher sur le continent, aussi bien que dans l'île de Bretagne (1).

Les habitants de son pays d'origine, le canton d'Albennoc, aujourd'hui nommé Plabennec, passaient, dès la fin du X[e] siècle, pour exceller dans la poésie.

On y gardait aussi la mémoire et les reliques d'un breton insulaire dont la reconnaissance populaire a sauvé le nom, et dont elle a fait un saint.

Ce personnage, aujourd'hui vénéré sous le nom d'Ergat, et patron de la paroisse de Tréou-Ergat, ou « village d'Ergat » était l'un des vingt-quatre fils du barde-roi Loumarch, si célèbre chez les Gallois.

Son père, qui a composé lui-même leur élégie, le cite comme un des martyrs de la patrie bretonne, dans les guerres contre les payens Saxons. Mais Ergat ne défendit pas seulement sa patrie avec l'épée, il la soutint la harpe à la main : des textes gallois, auxquels on peut se fier, le rangent en effet parmi les anciens bardes bretons (2).

Une tradition bretonne, recueillie chez nous par M. de Kerdrel, lui donne la même qualité. Comme notre savant ami demandait à un paysan de Pouldergat quelle profession exerçait saint Ergat, patron de la paroisse : « Il était poète, lui fut-il répondu, *Barz a ioa ;* il chantait pour le peuple (3). »

A la vérité, le saint a fait oublier le poète, sur le continent ; le défenseur de la religion et de la patrie, chez les anciens Bre-

(1) Voir le texte gallois, d'après le *Livre noir,* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* février 1888, p. 107.

(2) Skene, the four ancient Books of Wales (Appendix, ms. Hengwrt 536), vol. II, p. 456.

(3) *Bulletin de l'Association Bretonne,* 1884, p. XXIV.

tons, n'est plus invoqué aujourd'hui que contre les pires ennemis des mendiants bretons, les douleurs rhumatismales : c'est comme tel que le connaissent les derniers descendants de la tribu du saint.

Conservé par eux avec une extrême sollicitude, comme leur sauvegarde, le chef de saint Ergat était exposé, une fois l'an, à la vénération des paroissiens, dans un reliquaire d'argent, lorsqu'un décret de l'an II de la République vint jeter la consternation parmi les fidèles du pays : en vertu de ce décret, le reliquaire d'argent devait être envoyé à la Monnaie pour être fondu. Il le fut, et le crâne jeté sur le pavé de l'église et réduit en morceaux.

Heureusement, la piété du sacristain le sauva : lors du rétablissement du culte, il fut mis dans un reliquaire plus modeste, et on l'expose toujours, le 11 août de chaque année, jour de la fête patronale, à la vénération publique.

Coïncidence frappante, le père du martyr breton se représente emportant du champ de bataille, pour la dérober sans doute aux profanations des payens, la tête d'un autre martyr, son patron à lui-même, tué dans une autre expédition (578-579). N'est-ce pas de la sorte que celle de saint Ergat a été sauvée et transportée à Tréou-Ergat ? Mais elle ne devait pas échapper aux sacrilèges de nouveaux barbares.

Le flot des émigrations bretonnes a amené, morts ou vivants, sur le continent, d'autres personnages dont les noms seraient à joindre aux noms de Toséoc, d'Hyvarnion, de Rivanone, d'Hervé, de Goueznou et d'Ergat, sans rappeler Lovocat, Catihern et leurs compagnes inconnues, dignes sœurs des Tudones et des Christines ; mais ceux-ci suffisent pour justifier la réputation poétique du pays de Léon, au VIe siècle.

II

Au moyen âge

Les Léonais du moyen-âge passaient pour experts dans un genre de poésie très apprécié partout à cette époque ; je n'ai pas à répéter ce qui a été dit mille fois touchant les anciens *Lais* ou

chants populaires bretons : le sujet est épuisé ; qu'il me suffise de rappeler l'usage où l'on était en Basse-Bretagne de mettre en chanson, avec accompagnement de harpe, de cithare ou rhote, de vielle ou de flûte, les aventures vraies ou supposées, à mesure qu'elles arrivaient.

Les lais faisaient dans les châteaux, les villes et les bourgades, l'effet de nos papiers publics : Hyvarnion et sa femme avaient donné le branle : leur fils saint Hervé continua l'œuvre domestique ; les ménestrels ambulants la perpétuèrent.

Aux cours plénières, assemblées par les barons, à certaines fêtes de l'année, les jongleurs populaires avaient toujours le plus grand succès.

Dans un *lai* du XIIIe siècle, tiré d'une précieuse collection du duc d'Aumale, je remarque le nom de la ville Saint-Pol-de-Léon, donnée comme le théâtre privilégié des anciens chanteurs :

Jadis, à Saint Paul de Lion (1),
— Ce nos racontent li Breton, —
Soloient granz genz asembler
Por la feste au saint honorer...

A cette fête, qui tombe le 12 mars, chaque année, la ville regorgeait de visiteurs et de visiteuses, appartenant à la plus haute noblesse du pays.

Plusieurs mois à l'avance, le comte de Léon avait convoqué à la grand'cour et fête solennelle qui devait se tenir chez lui, non seulement ses vassaux, mais encore tous les barons et nobles de Bretagne, les conseils des bonnes villes et de toutes les cités.

Le jour venu on eût vu, dans la cathédrale de Saint-Pol, à part des hommes d'armes appelés par le comte, les invitées de la comtesse de Léon, non moins intéressantes pour elle :

Les plus nobles et les plus beles
Du païs, dames et puceles

(1) Le copiste a écrit *Saint Pantelion* : mais c'est une faute que M. Léopold Delisle n'hésite pas à corriger. De même d'autres copistes ignorants ont écrit *Cympincorentin*, au lieu de Quimper-Corentin (Le Graal, ms. 430, f° 170, Biblioth. Nationale). Du reste saint *Pantaléon* n'est vénéré nulle part en Bretagne.

Qui dont estoient el païs ;
N'i avoit dame de nul pris
Qui n'i venist à icel jor ;
Mult estoient de riche ator...

C'était absolument comme aux fêtes du couronnement du roi Arthur, décrites, d'après les récits bretons, par Wace dont la description a servi de modèle à tous les trouvères :

La roïne..., dit le poète normand,
Devant la feste avoit mandées
Et à cele cort assemblées
Les grandes dames del païs,
Et les femes à ses amis.
Ses amies et ses parantes
Et meschines beles et gentes
Fist à la feste à soi venir...
Mult i avoit chiers garnimens
Chiers ators et chiers vestemens...

Si, à la suite de la messe, avait lieu la procession solennelle autour des murailles de la ville (*processio solemnis circa murum civitatis*), constatée par M. Pol de Courcy, l'auteur du lai ne le dit pas ; mais il fait une observation trop intéressante pour être passée sous silence :

Là estoient tenu li plet,
Et là èrent conté li fet.
Des amors et des druerics
Et des nobles chevaleries ;
Ce que l'an estoit avenu
Tot ert oi et retenu :
Lor aventure racontoient
Et li autre les escoutoient.
Tote la meillor retenoient
Et recordoient et disoient :
Sovent ert dite et racontée
Tant que de touz estoit loée ;
Un lai en fesoient entr'eux ;
Ce fu la costume d'iceus...

Puis estoit li lais maintenuz
Tant que partout estoit séuz ;
Car cil qui savoient de note,
En viele, en harpe et en rote
Fors de la terre le portoient
Es roiaumes où il aloient (1).

Le fait conté et mis en chanson, dans le château des comtes de Léon, n'étant pas des plus édifiants, je ne le citerai point ; le nom de *lechéor,* donné au héros, et répondant au breton *likaouer* ou « libertin », en dit assez.

A peu près dans le même ton, nous avons une histoire que tous les Léonais savaient par cœur, mais qu'ils devaient toujours entendre avec un nouveau plaisir ; je veux parler des aventures du roi Marc, d'Iseult, sa femme, et de Tristan son neveu, dont ils se prétendaient compatriotes. Ce thème avait d'autant plus d'à-propos à la fête de leur patron, qu'il tenait à la légende même du saint et qu'il complétait l'office du jour.

Il se liait étroitement à l'histoire de la clochette qu'on portait à la procession ; en l'entendant tinter, les clercs songeaient au roi avare et mal appris qui l'avait vilainement refusée jadis à leur missionnaire ; les laïcs allaient plus loin : sur la foi de leurs jongleurs, ils avaient fait du roi vilain un nouveau Midas, et l'avaient gratifié d'une paire d'oreilles de cheval, agrément d'ailleurs justifié par son nom de *March ;* ils lui avaient même prêté les infortunes conjugales de l'époux fabuleux d'Alcmène.

Il n'est pas jusqu'au *boire d'amour,* cause et excuse de la passion de Tristan pour la reine Iseult, qui, ayant des racines profondes dans les superstitions nationales, ne fût de nature à piquer la curiosité de la cour léonaise. Un évêque breton insulaire du VIIe siècle, Théodore, a signalé les ingrédients *sui generis* de ce philtre obscène ; il a même défendu aux fidèles de son diocèse de s'en servir, sous peine d'excommunication ; et, chose curieuse, comme persistance de la tradition, je tiens d'un pharmacien de la Basse-Bretagne (2) qu'il était encore demandé chez nous par plus d'un nouveau marié, il y a moins d'un demi-siècle.

(1) Publié par M. G. Paris. *Romania,* VIII, 65. Cf. les lais d'Equitan, de Graelent, d'Avéloc, etc.

(2) M. Droniou, de Quimperlé.

Sans citer d'autres sujets de *lais* de nature à honorer plus dignement le saint du lieu, on ne peut oublier le Dragon dont saint Pol délivra le pays de Léon.

Dans cette expédition légendaire, saint Pol avait eu pour écuyer un jeune habitant de Cléder, appelé Nuz, qui ne recula pas, comme les autres, devant le monstre, le saint l'ayant assuré que « en fuite ou non, il ne lui arriverait aucun mal » :

Pe dec'h, pe na dec'h quet,
Ne po mic drouc ebet.

A cause de son courage, le jeune homme fut appelé *Gour na dec'h,* « qui ne fuit pas » (primitivement *gur ni tech*) et son château *Ker gour na dec'h,* « villa viri non fugientis (1). »

Quand paraissait à la procession la bannière de cette Maison, quand venait à briller l'écusson « échiqueté d'or et de gueule » avec la devise : EN DIEX EST, la foule saluait avec respect, car il était de tradition, remarque Wulson de la Colombière, d'après une enquête de 1434, que depuis le temps de saint Pol, tous les seigneurs de Kergournadec'h avaient porté l'épée.

On ne s'étonnait donc pas de voir, de temps immémorial, à la rentrée de la procession dans la cathédrale, le chef de la famille, l'épée au côté et les éperons d'or aux talons, s'avancer dans le sanctuaire et aller s'asseoir sans façon sur le siège des évêques du Léon. L'ancêtre de ce chef ne passait-il pas pour le compagnon du saint prélat qui avait délivré le pays du terrible Dragon ?

C'était le cas pour les jongleurs, chanteurs et instrumenteurs de faire entendre leurs plus belles chansons :

Mult oïssiez orgres soner
Et clers chanter et orguener,
Voix abessier et voix lever,
Chant avaler et chant monter.

Que reste-t-il de ces chansons ? Du moins contribuèrent-elles

(1) D'après une ancienne prose latine. Le même surnom est donné par les anciens Bretons au héros *Dunaut,* fils de Pabo, dit Post Priten, c'est-à-dire la colonne de la Bretagne. Cf. Dunaut, map Pabo *ny tech* (Skene, II, 267.)

à entretenir l'esprit d'une race qui ne *forligna* jamais. On conte, en effet, qu'un descendant de Nuz, fait prisonnier dans la guerre de Cent Ans, aima mieux mourir que se racheter au prix d'un seul sillon de la terre de ses aïeux. Leurs pairs, eux-mêmes, prenaient pour arbitres de leurs querelles ceux dont le cri de guerre attestait l'union avec Dieu ; témoin Hervé, comte de Léon, en 1260 et en 1288 (1) ; beau privilège et qui vaut mieux, on en conviendra, que les plus belles chansons du monde.

III

Les temps de l'union de la Bretagne à la France

S'il ne reste rien d'écrit de ce qui se chantait, au moyen âge, à la cour des comtes de Léon, il n'en est pas de même de la poésie liturgique nationale en langue vulgaire. Et puisque nous sommes dans la cathédrale du Léon, n'en sortons pas : notre sujet d'ailleurs nous y retient.

C'est là qu'on jouait ces mystères, produit du génie dramatique des Bretons, dont je ne puis me dispenser de dire un mot.

Le plus célèbre (la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ), composé on ne sait par qui et on ne sait quand, fut imprimé en 1530, par Yves Quilléveré, de Saint-Pol-de-Léon. Jugeant avec Montaigne « qu'il n'est occupation ny dessein plus digne d'ung homme chrétien que de viser, par toutes ses estudes et pansemens, à embellir, estendre et amplifier la verité de sa créance », il entreprit la publication du *Grand Mystère de Jésus*. Il la fit, non seulement pour fournir aux acteurs, coutumiers de jouer la pièce, un livret commode, mais à tous les gens de la Basse-Bretagne une lecture de nature à fortifier leur foi,

Da lenn d'an re a Goelet Breiz
Eguyt chom fermoch en ho feiz.

(1) Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*. Une nouvelle édition va paraître de cet ouvrage, le plus sûr qu'on puisse consulter.

Son patron, saint Yves de Tréguier, lui avait donné l'exemple : il aimait tant le sujet de la Passion qu'il le traita un jour sept fois, en breton, dans la même journée ; il entretenait même dans son manoir une troupe d'acteurs ambulants, de *joculatores*, comme on les appelle en latin, dont il fit des instruments de prédication populaire.

Je n'ai pas à répéter ce que j'ai dit ailleurs de l'ancien théâtre breton, mais la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon me rappelle que je n'ai pas parlé des organistes, auxquels l'opéra sacré devait tant d'éclat. C'est à eux que fait allusion la rubrique du début de *sainte Barbe :*

An aelez a dezrou canaff,

« Les Anges commencent à chanter. »

Moins d'un siècle après Yves Quillévéré, l'un des organistes en question, Tanguy Guéguen, dont on pouvait dire, comme du citharède de saint Paul, qu'il était l'*organum totius cantilenæ,* donna une nouvelle édition du Grand mystère de Jésus. D'un format portatif, comme les livrets d'acteur, elle offrait aux lecteurs pieux le même avantage que la première.

Que la pièce ait été jouée à Saint-Pol-de-Léon, dans la cathédrale, comme l'a cru M. Littré, de septembre 1505 à février 1506, lors de la visite d'Anne de Bretagne à ses sujets, rien n'empêche de le penser ; « c'était en effet, remarque-t-il, dans les églises que se jouaient les anciens mystères. » A Guingamp, la reine avait déjà été saluée par une grande représentation bretonne. « Si vous eussiés vu les joies, esbatements et danses ! » s'écrie un témoin oculaire.

A Saint-Pol, d'ailleurs, l'arrivée de la reine coïncidait avec les fêtes de Noël, et l'organiste a recueilli quelques cantiques composés pour la circonstance. Dans l'un d'eux il était dit :

Hoz bet, Mary, deuotion
Da pidiff Doue, guir roe an tron,
Euyt ITRON AN BRETONNET.

« O Marie, daignez prier Dieu, le vrai roi du ciel, *pour la dame des Bretons.* »

S'ils ne valent pas mieux, comme poésie, que la plupart des productions françaises du même genre, plusieurs se terminent par une note dont l'accent les distingue et fait leur originalité.

Un ardent patriotisme anime les poètes :

Nouel ! Nouel ! Da Nedelec
Da map Rouen tron, en brezonnec
Quenomp choantec, hep dieguy :
Ganet eo Doue, hon guyr Roue ni.

« Noël ! Noël ! A la Nativité, en l'honneur du fils du roi du ciel, chantons avec ardeur, *en breton*, sans nous lasser : Il est né le Dieu, notre vrai roi. » (XII).

Naturellement, les chanteurs sont assez égoïstes. C'est moins tout le peuple breton qui les touche que leurs compatriotes du Léon. S'ils prient Jésus de faire miséricorde à tous les Bretons, ils la lui demandent principalement pour les Léonais : *Dreist pep nation Leonys* (XVI) : selon eux, ce sont les vrais Bretons, les vrais catholiques :

An pobl a Léon, Bretonnet,
Guyr catholiquet... (XIX).

Ils poussent même la partialité à un point qui fait sourire : C'est particulièrement pour les Léonais que le Sauveur serait né !

« Vous êtes si irréprochables de toute façon, hommes loyaux du Léon ! Voilà des braves gens toujours dociles à l'Eglise ! »

Huy quen net en pep guis !
Tut guirion Leonis !...
Pepret in tut gentil en stil an Ilys (VIII).

Cependant, à la longue, le cœur des poètes s'élargit : quatre fois ils demandent des prières pour la nation bretonne en masse : ils finissent même par en demander pour la France dont ils mêlent le nom à celui de la Bretagne et de leur chère dame. S'adressant à la Sainte Vierge :

Couff hoz bezet itron guyrion an Bretonnet !
An rese hep mar (quet) clouar hoz car parfet ;
En och ha Breiz ha Francc hon fiziancc so lancet ;
Euyd omp bepret ez petet (XXVI).

« Ayez en souvenance la bonne dame des Bretons ! Ceux-là vous aiment d'une tendresse si certaine, si douce et si parfaite ! Dans vous, en Bretagne et en France, nous avons mis notre espérance ; priez toujours pour nous. »

Ils étaient déjà Français ; la gloire de la France est désormais leur gloire :

Guerchez an sent, santel dre excellancc
A quentaff lancc Briz, Francc, a avancet ! (XXX).

« Vierge des saints, sainte par excellence ; mettez au premier rang la Bretagne et la France ! »

Ne croirait-on pas entendre comme un son de clairon ? Ne dirait-on pas que la garde bretonne va marcher ? qu'elle va donner, à la voix de Celle qui est « terrible comme une armée rangée en bataille, » et reine de la France aussi bien que de la Bretagne ?

Mais en marchant à l'avant-garde, sous le drapeau français, les Bretons entendent conserver leurs coutumes et leurs libertés ; « toutes nos lois absolument, tous nos usages religieux », disent-ils :

Hon oll reyz cren, han offerennaou !

et ils ajoutent :

Pedet, Mary, a deury hel,
Naz chencymp guyz en Breiz Isel (LI).

« Priez, Marie, de tout votre cœur, pour que nous ne changions pas de coutume en Basse-Bretagne. »

Prévoyaient-ils le temps où ces vieilles et saintes coutumes, leurs traditions, leur langue, leurs mœurs, leurs costumes changeraient sous l'influence étrangère ? L'insistance qu'ils met-

tent à demander au Ciel la conservation de ce qu'ils ont de plus cher au monde ne prouve-t-elle pas une vive appréhension ?

Leur dernière prière, leur dernier appel à la patronne de la Bretagne est le cri traditionnel, séculaire, éternel de la race :

Suppliet, Ytron, euit an Bretonnet !
Maz dalchint ferm en Breiz ho feiz ho reiz bepret. (XVIII).

« O Notre-Dame, priez pour les Bretons !

« Qu'ils tiennent bon, en Bretagne, à leur foi, à leur loi, toujours ! »

D'une langue plus francisée que celle des campagnes, composés pour les gens des villes, des presbytères et des châteaux, par des poètes de profession, les Noëls léonais sentent leur fruit. Le rhythme est savant, le mètre travaillé ; on y trouve les secrets de métier des versificateurs bretons du xv[e] siècle, même plusieurs des artifices des anciens bardes gallois ; l'allitération entr'autres, quoiqu'un peu différente de la leur (1). Les doubles ou triples rimes intermédiaires sont de règle, comme dans l'ancienne versification latine et française. Le versificateur semble se jouer de toutes les difficultés de l'art : le vers de quinze syllabes est celui qu'il aime le plus, comme rendant mieux sans doute les sentiments larges, profonds et puissants ; peut-être comme se prêtant mieux aux longues modulations de l'orgue.

Généralement indiqués, les airs sont quelquefois ceux qu'on chante encore dans nos églises, des airs de plain-chant ; la seconde pièce du recueil se chante, est-il dit, sur le ton *Conditor alme siderum*. Les hymnes, *O gloriosa Domina, Vexilla regis, Christe Redemptor, Iste Confessor, Pange lingua, Sacris solemniis* et d'autres non moins célèbres, ont donné la note aux poètes bretons. M. Bourgault-Ducoudray trouve que les airs de plain-chant conviennent à merveille à leur poésie, et suppose la même origine aryenne à la musique bretonne qu'à la musique d'église.

(1) A moins qu'il ne faille y voir l'influence du système introduit méthodiquement dans les hymnes latines par le Léonais Bernard (de Morlaix), au xii[e] siècle, et que ce chanoine de Cluny a suivi dans son poème *De contemptu mundi*, écrit en vers dits, de son nom, *leonini*, poème devenu si célèbre qu'il a été imprimé dès l'an 1483 et réimprimé en 1597, 1626 et 1640.

Le P. Cyrille Pennec, carme de Saint-Pol, a dit de son pays en l'année 1636, ce qu'on en disait déjà, à la fin du xe siècle :

« Quoique par son estendue il soit le plus petit esvêché de « Bretaigne, il dispute aux aultres la primauté, *pour les orgues* « *et la musique*. Le pays de Léon, pour bien dire, continue-t-il, « en accentuant son éloge, « est une vraye Parthénope. »

Quand l'organiste de la cathédrale recueillait, au xviie siècle, les vieux Noëls léonais ; quand Guillaume Quicquer, de Roscoff, son compatriote et contemporain, donnait la nomenclature des instruments de musique qui les accompagnaient, l'écho, on peut le croire, vibrait encore dans le pays ; où trouver ailleurs, sinon là, le modèle de ces concerts où l'accord des instruments et des voix, l'harmonie et la symphonie, était si parfait ? où l'on chantait, « par mélodie, en fringottant, en fredonnant, en fausset, doucement, à voix mesurée, tantôt élevée, tantôt basse », *sioulic, a docqam, a uizyou vhel, a viziou isel ;* où les auditeurs trépignaient, battaient des mains, frappaient du pied et applaudissaient à tout rompre ? (*Nomenclator*, éd. de 1633, p. 214 et 216.)

Et ces applaudissements, ces *sclaquat an daouarn,* comme on les appelait, n'ont rien qui tienne de l'exagération : ils sont aujourd'hui justifiés : des cantiques nous restent, notés en plain-chant par Tanguy Guéguen lui-même, dans un livre breton publié en 1622 à Morlaix, et réédité en 1628, à Nantes, sous le titre de *Doctrinal an Christenien*. Le savant professeur du Conservatoire de Paris, que j'ai nommé, en a trouvé la tonalité remarquable, et il a bien voulu nous en transcrire un en musique moderne.

Pour ce qui est de la langue et du rhythme, ils rappellent tout à fait les *anciens Noëls bretons,* que publie en ce moment la *Revue celtique,* et sont du même dialecte.

IV

Première moitié du XVIIe siècle

A la fin du xvie siècle, l'an 1577, naissait, dans un château de l'évêché de Léon, à Plouguerneau, au centre même du breton

attique, le poète dont il me reste à parler. Qu'on me permette de répéter ce que j'ai dit de lui autrefois.

Ce que fit pour la gloire de Dieu, pendant plus d'un demi-siècle, Michel Le Nobletz de Kerodern, l'un des derniers apôtres de l'Armorique, est vraiment prodigieux. Riche, savant, et d'une ancienne famille noble du pays, il avait commencé par distribuer son bien aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Puis, le bâton à la main, il allait par les villes, les bourgades et les villages de Basse-Bretagne, ou bien il passait en bateau dans les îles voisines des côtes, prêchant, instruisant les petits et les grands, et rendant le peuple meilleur en le consolant. Sa manière de parler était très propre à produire un grand effet. Il se servait, dit son biographe, d'une grande simplicité de discours, et des termes les plus communs et les plus intelligibles ; il tirait ses paraboles et ses comparaisons de l'art ou de la profession de chacun de ceux à qui il s'adressait. Il employait souvent certains proverbes, certaines images, certaines expressions familières, pour faire plus d'impression sur la mémoire et l'imagination de ceux qu'il prêchait. Non content de prêcher, il appela la poésie et la musique à l'aide de son apostolat. Il composa des cantiques spirituels où il résumait, sous une forme lyrique, les vérités de la religion, mais sans les artifices de style et de versification employés par les poètes de profession et usant des formes purement populaires.

Ce fut une des pieuses industries qui lui réussit le mieux ; par ses chants, il sanctifia les boutiques des marchands et des artisans, le travail des laboureurs et les barques des matelots. Ils devinrent si populaires, qu'on n'entendait autre chose à la campagne, parmi les cultivateurs et les pâtres, dans les maisons, parmi ceux qui travaillaient ensemble à faire des filets, et sur la mer, parmi les mariniers ; ils étaient si goûtés, qu'on voyait accourir un très grand nombre de personnes de quinze et vingt lieues à la ronde, pour les apprendre. Dans les îles, une grande partie des habitants étant occupée à la pêche, il les suivait au large, où il les trouvait réunis en grand nombre, et, montant sur le plus élevé de leurs bateaux, il les charmait par ses cantiques. Vainement une opposition étrange, et venue de ceux-là mêmes qui auraient dû le plus applaudir à sa mission, voulut arrêter les populations ; elles ne s'obstinèrent pas moins à recevoir et à écouter les chanteurs, et l'on entendit une pauvre

paysanne, qu'on menaçait de la mort, s'écrier : « Nous ne chantons que la doctrine de Jésus-Christ ; qu'on nous crucifie comme on l'a crucifié ; nous chanterons encore sur la croix ! »

Et quoique les calomnies contre Michel et ses disciples continuassent à avoir cours, au point que des « malicieux, ne sachant plus qu'inventer, publioient partout que c'étoit un sorcier » ; « elles n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent demandez de tous côtés, dans tous les diocèses de la Basse-Bretagne ; que les villages mesmes où ils alloient ne devinssent aussi fréquentés que les grandes villes les plus peuplées ; qu'ils ne fussent obligez partout de prescher dans les places publiques ou au milieu de la campagne... et que près de quatre cent mille âmes n'eussent l'obligation au saint vieillard d'avoir été mises par ses instructions dans les voies du salut. (1). »

A sa mort, arrivée le 5 mai de l'année 1652 (il avait alors soixante-quinze ans) « il donna ordre, qu'on luy leust, toutes les nuits, la Passion du Fils de Dieu. » Et, à propos du divin récit, l'auteur fait une remarque qui n'est pas sans importance : « Il avoit une particulière consolation, dit-il, à entendre cette histoire des douleurs de Jésus-Christ en *la mesme langue* qu'il l'avoit preschée durant tout le cours de sa vie. »

Mais pourquoi ne nous dit-on pas quel était le texte breton dont le saint, à son lit de mort, voulait entendre la lecture ? Ne serait-ce pas ce Mystère de la Passion, historiée par personnages, dont Guéguen avait donné une nouvelle édition en l'année 1622 ? On sait d'une manière certaine que l'éditeur avait passé de Saint-Pol-de-Léon à Plouguerneau, paroisse natale de Michel Le Nobletz.

L'auteur d'une vie si curieuse à tant d'égards est muet au sujet de bien d'autres faits de nature à intéresser les Bretons : croirait-on, par exemple, qu'il ne cite que quatre vers d'un poète qu'il range avec raison parmi les plus admirés de son pays ? Encore les écorche-t-il ; qu'on en juge :

Ma yechet ameux offanset
O dro vo (sic) *entent mepris ar bet*
An dra se nemeux quet evuziet
Rac ma Iesus ameux cavet.

(1) Vie de Michel Le Nobletz, éd. de 1661.

Mais il ne fait pas grâce au lecteur des rimes françaises de sa façon qu'il donne comme une traduction du texte breton et que voici :

Béni soit l'excès de ma flamme !
Cessons, cessons, mon cœur, d'en avoir des remords ;
Je dois les forces de mon âme
A la langueur mortelle où se trouve mon corps.
Par un emportement extrême
Je semblois à ma mort travailler chaque jour,
Mais, me perdant ainsi moy-mesme,
J'ay trouvé mon Sauveur et son divin amour.

Le sens littéral serait :

« Ma santé je l'ai altérée,
« En entendant mal le mépris du monde ;
« Mais je n'ai pas eu de regret de cela,
« Car j'ai trouvé mon Jésus. »

Un éditeur du XVIIIe siècle donne en effet ainsi le texte :

Ma yec'het ameus offancet
O drouc entent mepris ar bed ;
Andrase n'emeus quet queusiet,
Rac ma Salver ameus cavet.

C'est le dixième couplet du cantique commençant par les vers :

Me ameus choaset ur vestres :
Un Itron hac ur Rouanes...

« J'ai choisi une maîtresse :
« C'est une Dame, c'est une Reine... »

et finissant par le beau distique :

Gloar ar bed ma ne d-eo netra ;
Nemet tremen ebiou na ra.

« La gloire de ce monde n'est rien ;
« Elle ne fait que passer. »

Dans ce cantique bien connu, l'auteur imite pieusement, à la manière de Gauthier de Coincy, une chanson profane qu'on chante encore ; malheureusement nous n'en avons pas de copie originale.

Le cantique du *Paradis* ne lui est plus attribué ; tout au plus l'aurait-il rajeuni, comme l'a pensé l'abbé I. W. Henry (1). *Adoromp holl,* d'après ce bon juge, est l'original du cantique français « Adorons tous » ; mais ici encore un texte breton antérieur et daté serait indispensable ; il en faut dire autant du cantique *Etal ho kroaz,* qu'on a lieu de croire également de Michel Le Nobletz. Pour d'autres, non moins édifiants, tels que *Mab den, sonjit,* et *Eled ann env,* ils peuvent être de lui comme du P. Marzin ou de son plus illustre disciple, le Vénérable Julien Maunoir.

Mais que lui importait ? il ne cherchait que le salut des âmes ; il ne chantait que pour la gloire de Dieu. Aussi indifférent au titre de poète breton qu'à celui de poète grec et latin, qu'il avait mérité dans sa jeunesse, par des vers écrits dans la langue d'Homère et de Virgile, le saint missionnaire ne songeait nullement à la postérité, et les recherches auxquelles se livre aujourd'hui la critique auraient bien lieu de l'étonner s'il vivait encore.

Quoiqu'il en soit, elles ont amené la découverte d'un document qui, pour n'être pas en breton, n'en est pas moins très précieux. C'est une méditation du poète sur « l'Union de la volonté humaine avec la volonté divine. » Elle se trouve dans une bibliothèque publique et parmi des pièces où l'on ne s'attendait guère à la rencontrer ; dans la Bibliothèque de la Marine de Brest, sous le même numéro que le Rapport de Robespierre à la Convention nationale et le fameux décret de celle-ci concernant l'Etre suprême (2).

Qu'on en juge par ces élans vers Dieu, datés de l'an 1625 :

— « Je voudrois que tous mes os fussent autant de beaux chandeliers d'or, et que la moelle d'iceux fust de l'encens ; je la ferois flamber à

(1) *Kantikou Eskopti Kemper ha Léon,* p. 346, Quimperlé, 1865 (2e éd. des *Kannouennou santel),* avec les airs notés en plain-chant. Saint-Brieuc, 1842.
(2) Fonds Levot, n° 20609 3.

jamais pour vostre plus grande gloire ; mais que seroit au prix de ce que vous mérités ?

— « O ! si je pouvois faire que touttes les gouttes d'eau de la mer, tous les brins d'herbes qui sont sur la terre, tous les grains de sable qui sont sur les rivages et au fond de l'océan, que touttes les estoiles qui sont au ciel fussent changés en autant de belles langues ! O ! que de bon cœur je les changerois pour vous louer à jamais !

— « Si je pouvois créer cent mondes d'ardants séraphins !

Mais que seroient tous ces objets auprès de vostre grandeur et gloire ? Ce seroit une goutte d'eau auprès de l'océan ; car par tout cela vous ne seriés ny plus grand ny plus glorieux ! »

Et s'exaltant de plus en plus, son âme éclate en véritables cris de joie :

— « Je me resjouis donc....
Je me resjouis....
Je me resjouis....
Je me resjouis....

« Et d'autant que tout cela est peu, je me resjouis d'estre surmonté de vostre immense gloire ! »

Laus Deo !

Mais cette voix n'est pas seulement celle d'un poète, c'est la voix d'un saint.

« Si le divin existe quelque part, a dit Mgr Gerbet, en homme qui l'a bien connu, où le cherchera-t-on, s'il n'est pas dans l'extase de la vertu ? Pour moi, je prête l'oreille *aux sons que rendent les âmes saintes* avec plus de respect qu'à la voix du génie. »

Faisons donc silence, comme le grand évêque, et admirons.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

790. — *Saint-Brieuc, Imp. R. Prud'homme.*